Digitized by Google

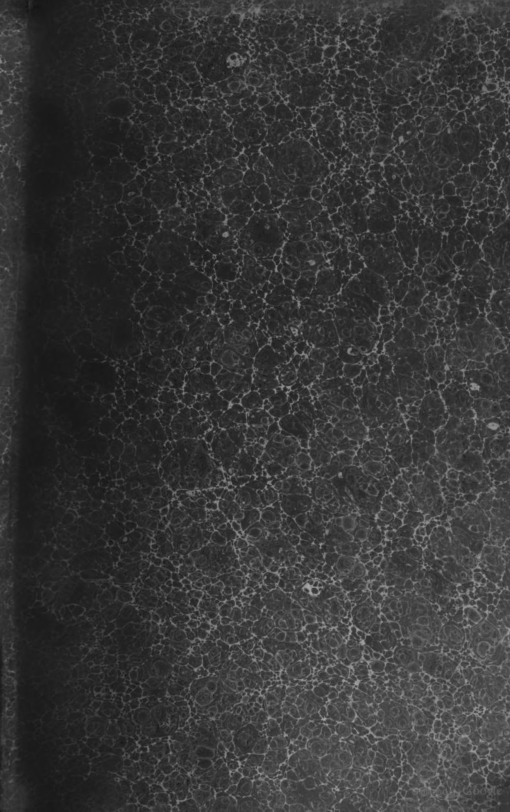

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TREIZIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

SUITE DE LA

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES VOLUMES I A XI.

R.

S.

T.

U.

V.

W

X.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE DES VOLUMES I A XI.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TREIZIÈME.
SECONDE PARTIE.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, nº 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, nº 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, nº 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1839.

LIVRE SIXIÈME.

Depuis la prise de Constantinople jusqu'au commencement de la guerre de trente ans,

1453 — 1618.

INTRODUCTION.

La renaissance des lettres, la découverte d'une nouvelle route aux Indes, celle d'un nouveau monde dans un hémisphère opposé, enfin la réformation religieuse qui fut entreprise au commencement du seizième siècle, tels sont les trois grands évènemens qui constituent le principal sujet de notre sixième livre : il renferme la seconde moitié du quinzième siècle, tout le seizième et le commencement du dix-septième, se terminant au début de la guerre de trente ans.

La renaissance des lettres, préparée dans le quatorzième siècle, par Pétrarque et ses amis, fut, dans le quinzième, achevée sous la protection des Médicis et de quelques autres princes de cette époque, par les Grecs que la prise de Constantinople avait fait refluer en Italie, et par les nombreux disciples qu'ils formèrent. L'étude des beaux modèles que l'antiquité dévoilée aux yeux des nations modernes leur apprit à apprécier de plus en plus, causa une révolution bienfaisante dans les belles-lettres, et fit naître le goût en éclairant le jugement. Elle montra comment les règles qui ne sont que les lois immuables de la nature, rédigées en forme de propositions, ont trouvé leur application chez des peuples dont l'imagination ne s'était pas égarée dans des routes que la raison n'avait pas

aplanies. Les esprits étant ainsi préparés, la découverte de l'Amérique étendit le cercle des connaissances humaines, et donna une forme scientifique à des branches du savoir que le moyen âge avait méconnues ou négligées. La lumière que ces deux évènemens ont répandue sur l'Europe, n'a pas seulement fait naître de nouvelles sciences; elle a changé le caractère des lois et des institutions, et corrigé les mœurs des nations; en agrandissant leurs idées, en déracinant des préjugés invétérés, elle a établi de nouveaux principes, rectifié le jugement, épuré la morale, créé des besoins, et procuré de nouvelles jouissances. Trois hommes d'un vaste génie, Érasme de Rotterdam, Vivès et Budé, dirigèrent les torrens de la lumière nouvelle sur les diverses branches des connaissances humaines, et devinrent les régulateurs de la civilisation moderne.

Déjà cette révolution, la plus importante et la plus bienfaisante que le monde ait éprouvée depuis l'introduction du christianisme, avait fait des progrès très-marqués, lorsque la réformation religieuse du seizième siècle vint l'arrêter dans sa marche. Cette réformation, le troisième grand évènement de notre période, est diversement jugée par l'esprit de parti. Tandis que les protestans, d'accord *sur ce point* avec les ennemis du christianisme, l'exaltent comme le triomphe de la raison, le schisme qu'elle opéra est déploré par les catholiques, comme le plus grand désastre que l'Église et la religion aient jamais éprouvé. Sans prononcer entre des systèmes tellement opposés, qu'aucun rap-

prochement n'est possible, nous regarderons la réformation comme un évènement purement politique; et faisant abstraction de toute croyance religieuse, nous n'examinerons que l'influence qu'elle a eue sur la civilisation. Si, dans ses derniers résultats, elle a achevé l'ouvrage commencé par les deux premiers évènemens, en portant le flambeau de la critique dans les sentiers de la théologie, de la philosophie et de l'histoire, et en forçant les littérateurs à soumettre à de nouvelles épreuves ce qui, pendant une suite de siècles, avait été adopté comme vérité démontrée; il est certain que, dans l'origine, ses effets portèrent un coup funeste à la civilisation et aux lettres. Au lieu de soutenir l'élan que l'esprit humain avait pris, la réformation le dirigea sur des subtilités théologiques, souvent aussi futiles que celles de l'ancienne scolastique. D'accord avec ses adversaires, elle voua une haine implacable à la belle littérature et à cette classe d'hommes d'esprit qu'on nommait les humanistes, comme pour indiquer que leurs occupations ne convenaient pas à ceux qui se consacrent aux sciences divines. La réformation remplit l'Europe entière de troubles et de guerres; elle engendra les systèmes les plus monstrueux en théologie et en politique; elle répandit dans tous les pays la semence d'une discorde éternelle, et partagea à jamais la chrétienté en deux partis ennemis. La barbarie qui avait commencé à se dissiper, menaça de couvrir de nouveau la terre de son ombre pestilentielle, et le dix-septième siècle fut l'époque de l'extravagance, des aberrations les plus

déplorables de l'esprit humain, du fanatisme le plus hideux, de l'intolérance la plus sanguinaire, des crimes les plus énormes : catholiques et protestans, luthériens et calvinistes, épiscopaux et presbytériens, anabaptistes et sociniens, tous les partis s'en souillèrent; c'était à qui surpasserait son adversaire en folie. L'inquisition ne fut pas seule à dresser des bûchers; toutes les sectes eurent leurs torches et leurs échafauds. C'est en vain que, dans cette époque désastreuse, l'historien cherche un point où il puisse se reposer; les ténèbres règnent autour de lui, les lumières du quinzième siècle sont couvertes d'un voile épais.

Toutefois si ce voile put cacher la lumière, il ne put l'éteindre. Son origine divine se manifesta par son indestructibilité; immortelle comme son créateur, l'intolérance et le fanatisme, l'exagération et l'incrédulité, peuvent la dérober quelque temps aux yeux des mortels, mais elle reparaît toujours avec un nouvel éclat, et nous verrons, avant de quitter notre période, s'élever sur l'horizon les astres qui devront éclairer le dix-septième siècle, les Galilée et les Descartes. Parmi les protestans, l'esprit d'une vraie philosophie se ranima plus tard : il fallut que Conring, Thomasius et Leibnitz, ces trois aigles de la fin du dix-septième siècle, allumassent, au foyer du feu sacré, les flambeaux qui devaient éclairer le dix-huitième.

La régénération des lettres classiques et les suites immédiates qu'elles produisit sur l'érudition, formeront la matière de notre *premier* chapitre. Dans le

second, nous traiterons de la découverte de l'Amérique et de la nouvelle route des Indes, et nous ferons connaître les changemens que ces deux découvertes ont produits dans le commerce. Nous ne pourrons que laisser entrevoir la révolution qu'elles ont causée dans les sciences exactes et naturelles, ainsi que dans la géographie et l'art nautique : ces matières exigent d'autres études et un cadre plus étendu que le nôtre.

La réformation religieuse fixera alors toute notre attention. Nous dépouillant des préventions que le pays où nous sommes nés et la religion dans laquelle nous avons été élevés, pourront nous avoir inspirées, nous devrons faire connaître la réformation dans les circonstances qui l'ont produite, dans le but que ses auteurs se sont proposé, dans les moyens qu'ils ont employés, et dans les effets bons et mauvais qui en sont résultés. Mais cette réformation elle-même n'est pas un évènement simple; deux hommes d'un caractère opposé, sans s'être communiqué leur projet, sans s'être connus, la tentèrent dans deux pays régis par des constitutions différentes. Aussi les systèmes religieux qu'ils établirent différaient-ils entièrement sous le rapport politique; l'un fit une révolution anti-catholique, mais qui, entre les mains des princes qui s'en emparèrent, devint purement monarchique; celle de l'autre était républicaine, comme le gouvernement où elle naquit était démocratique.

Cette diversité dans l'organisation bien plutôt que dans la croyance, explique celle des effets que la réformation produisit dans les divers états européens où

elle fut portée, selon que le gouvernement de ces pays était monarchique ou républicain, selon qu'elle y arriva de l'Allemagne ou de la Suisse. Dans la France monarchique, la réforme de Genève se présenta factieuse; celle de Wittemberg portée en Angleterre y prit les formes du despotisme, et lorsqu'elle fut remplacée dans ce pays par la réforme de Genève, elle se montra persécutrice; en Écosse elle parut dès l'origine sous l'appareil du fanatisme et de l'exagération. Dans les royaumes scandinaves, la réformation monarchique, introduite par les princes, en partie contre le gré des peuples, affermit le gouvernement sans le rendre despotique, sans causer beaucoup de troubles, sans exciter des persécutions. Dans la turbulente Pologne, la réformation se glissa sous toutes les formes; on y vit même tolérer et autoriser une secte qui se prétendait chrétienne quoiqu'elle niât la divinité du fondateur du christianisme.

Il s'ensuit de ce que nous venons d'exposer, que pour savoir ce que c'est que la révolution religieuse du seizième siècle, il faut la considérer dans chaque partie de l'Europe catholique où elle a pénétré, et examiner par quels moyens le Portugal, l'Espagne et l'Italie seuls s'en sont préservés. Dans tous ces états, l'histoire de la réformation est si intimement liée à l'histoire politique, qu'il est impossible, sans se répéter fort souvent, de donner l'une sans l'autre. Par cette raison, au lieu de lui consacrer un chapitre particulier, nous l'avons répartie dans tous les chapitres où nous traitons de l'histoire générale de chaque

pays ; et il est naturel que nous commencions par l'Allemagne et la Suisse où elle est née.

Notre *troisième* chapitre est consacré à l'histoire d'Allemagne. Quoique la réformation religieuse soit le fil que nous suivrons dans tout ce chapitre, néanmoins tant d'évènemens politiques s'y rattachent, que nous serons quelquefois obligés de le laisser momentanément échapper de nos mains, pour nous occuper de choses qui lui paraissent étrangères, mais qui finiront toujours par nous y ramener.

Les quarante premières années de notre période sont remplies par le règne de l'indolent Frédéric III, dont l'évènement le plus important est le mariage du fils de ce prince avec l'héritière de la maison de Bourgogne, lequel posa les fondemens de la grandeur de la maison d'Autriche, et devint le germe de deux siècles de guerres. La première section de notre troisième chapitre sera consacrée à ces quarante années.

Le règne de Frédéric III termina, à peu d'années près, le quinzième siècle : avec le seizième, l'Allemagne prendra une nouvelle forme. Il sera nécessaire de considérer les changemens que ce pays a éprouvés depuis l'extinction des Hohenstaufen et depuis le règne de Rodolphe de Habsbourg, sous le rapport de ses frontières, de sa constitution politique et de sa littérature. Deux sections du troisième chapitre les feront connaître.

Le gouvernement de l'Allemagne prendra une certaine assiette, et la tranquillité publique sera établie enfin sur des bases solides, sous le règne de Maximi-

lien I. Alors commencèrent aussi les guerres d'Italie qui, jusqu'après le milieu du seizième siècle, ont bouleversé cette presqu'île et dévoré la population de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne. Ces deux évènemens sont rapportés dans la quatrième section.

Un troisième évènement du règne de Maximilien, bien plus important, c'est l'origine de cette révolution religieuse qui a rendu le seizième siècle si intéressant. Nous lui avons consacré une section particulière, la cinquième, qui nous conduira au règne de Charles-Quint; c'est sous lui que les princes héréditaires dont l'Allemagne s'était successivement couverte depuis quatre cents ans, commencent à jouer le rôle de puissances indépendantes, contractant des alliances avec les monarques étrangers. La supériorité territoriale de plusieurs parmi eux recevra un nouvel accroissement par la réunion de la juridiction ecclésiastique, à la séculière. Nous avons vu l'origine de ces maisons, et le point d'élévation où elles étaient arrivées à l'époque de l'extinction de la maison de Hohenstaufen; avant de passer à l'histoire de Charles-Quint, nous jetterons un coup-d'œil en arrière, et considérerons l'état d'une quarantaine de maisons d'Allemagne au commencement du seizième siècle. Leur généalogie depuis l'année 1280 environ, les lignes et les branches dans lesquelles elles se sont divisées, les acquisitions par lesquelles elles ont arrondi leurs territoires, enfin les changemens survenus dans la forme de gouvernement de leurs états, en faisant abstraction de tout ce qui concerne leur administration intérieure, seront trai-

tés dans la sixième section. Cette matière est un peu sèche, mais si son aridité ne rebute pas les jeunes gens qui se destinent à la carrière politique, ils en pourront tirer quelque utilité.

L'histoire de Charles-Quint sous qui la réformation religieuse a été consolidée, présente la plus grande variété d'évènemens importans; mais aussi une grande difficulté, quand il faut la faire entrer dans un cadre donné. Si la couronne impériale était la plus éclatante de celles que Charles a portées, ce n'était pas à elle qu'il devait sa vraie puissance. Roi de toute l'Espagne et des Deux-Siciles, prince souverain des Pays-Bas, il aurait joué le plus grand rôle en Europe, quand même il n'aurait pas été revêtu de la pourpre des Césars. Son histoire tient à celle de tous les pays que nous venons de nommer, et elle est encore en rapport intime avec celle de France de cette époque. En considérant les faits qui ont illustré son règne, et les évènemens de sa vie, on peut en classer plusieurs dans des cadres particuliers, et les rapporter soit à l'Espagne, soit aux Pays-Bas, soit à l'Allemagne, soit enfin à l'Italie; mais il en reste un grand nombre qui appartiennent à la fois à tous ces pays, ou plutôt qui ont un intérêt général pour toute l'Europe : telles sont ses guerres d'Italie et de France. Si, dans le cadre où nous faisons entrer l'Europe entière, l'Espagne eût figuré en première ligne, c'est dans son histoire que nous aurions traité de ces guerres; comme notre plan exige que l'Allemagne prenne la première place, c'est au chapitre qui s'en occupe que nous parlerons

de ces évènemens, mais sommairement seulement. Les détails se trouveront aux chapitres suivans, et l'histoire de France, d'Espagne, des Pays-Bas et de l'Italie en deviendra plus claire. Les riches matériaux que nous présentera ainsi la vie de Charles-Quint, y compris tous les détails concernant l'Allemagne et la réformation de Luther, seront distribués dans les sections sept à treize du troisième chapitre. Les suivantes jusqu'à la dix-septième, rapporteront l'histoire de ses successeurs sur le trône impérial jusqu'au moment où éclata la guerre de trente ans. Nous examinerons dans une dix-huitième l'état de la littérature allemande dans le seizième siècle, qui est pour elle le siècle de fer.

Le *quatrième* chapitre est un supplément de l'histoire d'Allemagne traitée dans le troisième : c'est celle de la décadence de la Ligue Hanséatique qui est très-instructive. Elle nous montre comment un état ou un corps politique tombe en ruine, aussitôt que l'égoïsme et des vues rétrécies s'emparent de ceux qui le gouvernent. Ce chapitre fera connaître en même temps la marche que suivait le commerce avant la révolution occasionée par la découverte de l'Amérique.

Dans le *cinquième* chapitre nous verrons la confédération helvétique prendre l'étendue et la consistance qu'elle a conservées jusqu'au commencement du siècle où nous vivons. La Suisse sera dans le seizième le foyer de cette réformation religieuse que, pour la distinguer de celle dont la Saxe fut le berceau, nous avons caractérisée de républicaine et de révolutionnaire.

De la Suisse cette réformation pénétrera en France

où , instrument des factions, elle couvrira le royaume de désordres, et engendrera une longue suite de malheurs. Contre elle s'élèvera une autre faction, plus pernicieuse encore, qui, sous l'égide de la religion catholique et avec l'assistance d'une puissance rivale, sapera les fondemens du trône. Ses fureurs surpasseront beaucoup les forfaits que le fanatisme calviniste avait fait commettre. Après avoir été pendant cinquante ans un théâtre de crimes et un objet d'horreur pour toutes les nations civilisées, la France sera tirée de l'abîme par un prince élevé à l'école du malheur et corrigé, par l'expérience, des erreurs de sa jeunesse; il paraîtra envoyé par le ciel pour apaiser les troubles, pour calmer les factions, ouvrir à son pays la route de la prospérité et de la puissance, et pour devenir la souche d'une famille dont le nom réveille, dans l'âme de tout Français, des souvenirs de gloire et de bonheur. L'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à la mort de Henri IV, sera l'objet de notre *sixième* chapitre, divisé en neuf sections d'après le nombre des rois qui ont régné depuis 1461 jusqu'en 1610. Dans une dixième nous donnerons un précis de la littérature de ce pays au seizième siècle : elle nous conduira depuis la renaissance des lettres sous François I.er jusqu'à l'entrée du magnifique temple, qui dans le dix-septième siècle, a été ouvert aux muses : d'après le plan tracé dans notre discours préliminaire, nous sommes forcés de nous arrêter au portique qui en ouvre l'entrée.

Le *septième* chapitre nous fera voir l'éclat qu'une

suite de princes sages qui avaient su inspirer à leur nation l'industrie et le goût du commerce, donna au Portugal. La gloire de cette nation brilla dans les quatre parties du monde, mais d'un éclat passager comme celui d'un météore. Les Portugais seront frappés du plus grand malheur qui puisse arriver à une nation; ils perdront leur indépendance et seront incorporés dans un état voisin, dont le gouvernement laissera tarir ou obstruera lui-même toutes les sources de leur prospérité. Dans leur époque heureuse, les Portugais cultivèrent les lettres; leur littérature n'est pas bien riche, mais un seul poème qu'elle possède vaut une littérature entière, et les Portugais opposent aux richesses de quelques autres nations l'unique poème épique moderne qui, à côté de la Jérusalem délivrée, mérite ce nom. Après les Italiens, les Portugais ont été le premier peuple dont le sens droit se soit aperçu que l'imitation des modèles de l'antiquité seule conduit sur la vraie route des belles-lettres; avant la France, le Portugal a eu une littérature classique.

Dans la dernière moitié du quinzième siècle, trois royaumes chrétiens (sans compter le Portugal) et un état musulman, se partageaient l'Espagne. Le *huitième* chapitre nous montrera comment par mariage, conquête et usurpation, toute la péninsule située au-delà des Pyrénées, avec d'immenses possessions dans les autres parties du monde, furent successivement réunies sous un seul sceptre; la couronne d'Espagne devint alors la plus brillante du monde; mais elle n'eut

qu'un éclat trompeur. Tant de grandeur fut bientôt suivie d'une décadence absolue. Les trésors du nouveau monde obstruèrent les sources de richesses que l'industrie avait ouvertes; l'indolence et la mollesse paralysèrent l'activité ; le sot orgueil prit la place de l'esprit chevaleresque. Les bûchers de l'inquisition, à la vérité, préservèrent la péninsule d'un schisme religieux ; mais la persécution des Juifs et des Mauresques la priva de la partie de sa population qui aurait pu sauver l'industrie d'une ruine absolue. La littérature de cette époque nous fera connaître le plus grand de tous les romanciers, et le plus fécond de tous les poëtes : le Don Quichotte de Cervantes est un modèle inimitable; et le beau génie de Lope de Véga, pour plaire à la multitude, renonça à la perfection à laquelle il aurait pu s'élever.

La maison de Lancastre qui, dans la précédente période, avait usurpé le trône d'Angleterre, est remplacée au commencement de la sixième par celle d'York, et la guerre entre les deux Roses finit après des troubles prolongés pendant trois quarts de siècle : cette longue agitation ne passe cependant pas sans laisser quelques vibrations qui, pendant vingt-cinq ans encore, menacent de s'étendre sur tout le royaume, jusqu'à ce que les droits des deux familles se confondent sur la tête de Henri Bolingbroke et de son épouse, et que les Tudors montent sur le trône. A peine les fureurs des guerres civiles se sont-elles apaisées, que la religion devient l'occasion et le prétexte de nouvelles horreurs non moins grandes que les préce-

dentes. La réformation de Luther est introduite dans l'île, non par la conviction du peuple, ni par la politique des princes ; elle est appelée pour servir d'instrument aux passions d'un roi vicieux. Elle arrive, amenant avec elle le despotisme et l'intolérance. De nouveau l'Angleterre se couvre d'échafauds ; à côté d'eux s'élèvent des bûchers : ce n'est pas l'inquisition qui les allume ; c'est le fanatisme des adhérens d'une doctrine qui prêche la liberté religieuse, et dont tous les efforts tendent à briser le sceptre de l'Église. Ainsi il fut prouvé au monde que l'intolérance n'est pas le caractère d'une religion plutôt que de l'autre ; elle est celui de l'amour-propre, qui nous fait voir la rebellion ou la mauvaise foi dans tous ceux qui ne regardent pas comme vrai ce qui paraît tel à nos faibles lumières. En Angleterre les persécuteurs et les persécutés changèrent tour à tour de rôle, selon que prédomina momentanément le catholicisme ou le protestantisme. Il en résulta l'établissement d'une religion mixte, qui a conservé l'hiérarchie ecclésiastique de l'une, en l'adaptant au système de croyance de l'autre. Les vacillations qui se prolongèrent au-delà de notre période, seront rapportées dans notre *neuvième* chapitre. Sous le règne d'une femme de la maison de Tudor nous verrons l'Angleterre parvenir au rang des premières puissances de l'Europe, et sa littérature atteindre au point où son histoire cesse d'entrer dans notre plan. Une nouvelle famille, sortie d'Écose, réunira par le droit de sa naissance les deux trônes de l'île, et devien-

dra dans la période suivante célèbre par ses malheurs.

L'histoire de cette dynastie dans l'espace de temps pendant lequel elle ne régna qu'en Écosse, fera la matière de notre *dixième* chapitre. La réformation sortie de Genève arrive dans ce pays, escortée par le fanatisme et la sédition. Les mots de liberté et d'égalité que profèrent sans cesse tous les ambitieux qui veulent renverser les gouvernemens où leurs passions sont comprimées, exercèrent leur magie sur la populace ignorante et sur cette classe d'hommes qui se croient philosophes pour quelques idées vagues acquises en effleurant la surface des sciences. La liberté religieuse et politique et l'égalité, mal comprises, préparent en Écosse les crimes dont la nation se souillera dans le dix-septième siècle.

La révolution qui détacha de l'Espagne une partie des Pays-Bas, fut aussi causée par la réformation; mais dans ces contrées, elle fut soutenue de mobiles puissans, par les principes d'un gouvernement qui, croyant pouvoir impunément se mettre au-dessus de tous les droits acquis des peuples, paraissait autoriser aux yeux de la justice toute résistance. L'histoire des progrès de la réformation dans les provinces qui formaient le cercle de Bourgogne, et celle des évènemens par lesquels sept de ces provinces ont été soustraites à la domination espagnole, remplissent notre *onzième* chapitre.

Après avoir vu les effets que la réformation a produits en Allemagne, en Suisse, en France, dans la Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas, nous nous

occuperons de l'histoire des papes dans cette période. Quelques grands caractères et des évènemens du plus haut intérêt fixeront notre attention. Comme souverains, nous verrons les pontifes de Rome faire des efforts pour établir en Italie un système qui pût en exclure les puissances étrangères, endosser eux-mêmes la cuirasse et commander des armées, pendant que, comme chefs de l'Église, ils travailleront à effacer l'impression que la doctrine des conciles de Constance et de Bâle avait faite sur les esprits, et à sauver le principe de leur primauté. Peut-être auraient-ils échoué dans cette entreprise sans l'évènement même qui paraissait devoir causer la ruine totale de leur puissance. La réformation, en partant des maximes proclamées à Constance, et en leur donnant toute l'extension dont elles étaient susceptibles, ouvrit aux prélats de l'Église les yeux sur le danger des innovations ; et le concile de Trente se soumit à une autorité contre laquelle ses devanciers s'étaient révoltés. Ce concile, en consolidant le schisme de l'Église et divisant l'Occident en deux partis ennemis, a fixé, nous ne dirons pas la religion, mais au moins la théologie de l'Église catholique, et rendu toute nouvelle scission impossible. Il termine, pour ainsi dire, l'histoire ecclésiastique de l'Occident ; car après lui, il y a bien quelques évènemens qui intéressent tel pays catholique en particulier, mais il n'y en a guère dont l'importance se soit étendue sur l'universalité des états catholiques.

Après avoir rapporté, dans le *douzième* chapitre,

l'histoire des papes et celle du concile de Trente, nous verrons, dans le *treizième*, quel a été l'état de l'Église catholique après ce concile. Cette recherche nous fournira l'occasion de parler des changemens qu'ont éprouvés, dans le seizième siècle, quelques sociétés religieuses, et de l'établissement de plusieurs ordres nouveaux. Ici se présentera la plus célèbre de toutes ces institutions, celle de la compagnie de Jésus. Nous tâcherons, en nous dépouillant de toutes les préventions dont l'existence de cet institut est entourée, de faire connaître son organisation, le but que ses fondateurs se sont proposé, le bien et le mal que la compagnie a opérés, et les reproches que tantôt la justice, tantôt l'esprit de parti, lui ont adressés, afin que, lorsque dans une période suivante, nous serons parvenus à l'époque de sa dissolution, nous soyons en état de porter sur cet évènement un jugement indépendant des suggestions étrangères et des cris du vulgaire qu'on peut bien faire passer quelquefois pour l'expression de l'opinion publique, mais qui n'est que rarement celle de la raison; enfin pour que nous soyons en état d'apprécier, en politique, les avantages que le rétablissement de l'Ordre, prononcé par le chef de l'Église, devait avoir pour la société et pour le maintien des trônes, et les conséquences dangereuses qu'on nous annonce de cette mesure pour les progrès des lumières et les libertés des peuples. Observons toutefois que, quel que soit alors notre jugement, il ne peut être question du rétablissement de l'Ordre que pour les états gouvernés par des princes

catholiques; car si un monarque protestant qui a illustré le dix-huitième siècle, n'a pas craint l'influence de la société des jésuites que son œil vigilant surveillait et que son sceptre maintenait dans l'obéissance, il n'est pas probable qu'aucun prince dissident veuille rétablir, dans les pays soumis à sa domination, une institution dont le but annoncé est l'extirpation du protestantisme.

L'histoire des états d'Italie sera la matière de trois chapitres, le *quatorzième,* le *quinzième* et le *seizième*. Nous ne trouverons plus dans la Haute-Italie que deux républiques, si toutefois Gênes, ballotée continuellement par les factions, tour à tour gouvernée par ses voisins, changeant sept fois de maître dans l'espace de soixante-dix ans, mérite d'être comptée parmi les états indépendans, avant que le plus grand de ses citoyens, André Doria, y eût établi sur des bases solides un gouvernement représentatif. Quant à la république de Venise, nous la verrons parvenir au point de sa grandeur, qui sera le commencement de sa décadence. Dans le reste de l'ancienne Lombardie, nous trouverons dix principautés héréditaires, remplaçant les tyrannies des princes du quatorzième siècle, qui avaient remplacé celle de trente prétendues républiques.

De cinq gouvernemens populaires qu'au commencement de notre période, nous trouverons dans la Moyenne Italie, les deux moindres, Lucques et S. Marin survivront au seizième siècle. Bologne sera soumise à l'État ecclésiastique; Sienne et Florence

reconnaîtront pour maîtres les princes de la maison de Médicis. L'histoire de la chute de la république de Florence, livrée aux excès de la démocratie, nous offrira par elle-même des révolutions intéressantes; mais en même temps cette ville, renfermant plus d'hommes éclairés qu'aucune autre, et ne sachant pas maintenir sa liberté, formera un contraste curieux avec la sagesse et la permanence de l'aristocratie vénitienne, et la comparaison du sort de ces deux états conduit à des résultats fort instructifs.

A côté des cinq états que nous venons de nommer, nous verrons une douzaine de principautés héréditaires en Toscane et dans l'Etat ecclésiastique. Le duché d'Urbin en est le plus célèbre; mais son éclat et son existence furent de courte durée. De toutes ces petites souverainetés, deux seulement ont surnagé au naufrage; ce sont Massa avec Carrare, et Piombino.

Les deux monarchies qu'on a coutume de réunir sous la dénomination de royaume des Deux-Siciles, et l'ordre de S. Jean, établi dans l'île de Malte, nous occuperont ensuite. Quoique depuis le commencement du seizième siècle, Naples et la Sicile, englobées dans l'empire d'Espagne, cessassent de faire des états particuliers, leur histoire présente cependant quelques faits isolés qui nous obligeront à leur assigner des places particulières.

Dans le *dix-septième* chapitre, nous verrons l'empire Ottoman, dans toute sa splendeur, étendre sa domination en Europe au-delà du Danube, en Asie

jusqu'à l'Euphrate, et sur tout le nord de l'Afrique, et en même temps entrer dans le période de sa décadence, et semer le germe d'où doit naître l'arbre de la liberté hellénique, si pourtant la Providence veut donner à nos neveux le premier exemple d'une nation ressuscitée de la mort politique.

Un prince dont le nom est cité à côté des Alphonse et des Médicis, Mathias Corvin, ouvrira en Hongrie un asyle aux lettres, et entreprendra de civiliser sa nation barbare. Ses efforts ne seront pas bénis : le ciel n'avait pas destiné encore ce bienfait aux Madjars; il fallait qu'ils fussent déchirés encore pendant plus d'un siècle par des troubles politiques et religieux, et que leur pays fût dévasté par les Turcs, avant que la maison d'Autriche, ayant par un lien héréditaire attaché la couronne angélique à ses autres couronnes, pût travailler avec succès au bien-être de cette nation estimable, malgré sa turbulence. Ces évènemens trouveront leur place dans le *dix-huitième* chapitre.

Quel spectacle imposant nous présente le *dix-neuvième !* Une grande nation opprimée et avilie par la domination d'un peuple asiatique, se lève, brise le joug honteux sous lequel, depuis trois siècles, elle courbait la tête. Iwan III Wasiliéwitsch I paraît, et la Russie est libre. Mais le despotisme étranger a imprimé sur le front des Warègues l'empreinte de l'esclavage; le petit-fils du libérateur de la patrie entreprend de l'effacer. Le moyen qu'il choisit est un baptême de sang. Quel réformateur que le quatrième

Iwan ! Ses contemporains l'ont qualifié de Terrible, et c'est le seul surnom qui puisse caractériser ce prince comparable à ce météore couleur de sang qui, puisant ses feux dans les glaces du nord, couvre périodiquement le sol de la Moscovie, pour éclairer comme une aurore les longues nuits de ces climats. Mélange incroyable des vertus de Trajan et des fureurs des empereurs romains les plus insensés, Iwan IV Wasiliéwitsch II obtient de la Providence un règne de cinquante ans, afin qu'après avoir exterminé deux générations consécutives, il puisse voir le commencement de la troisième qui enfin paraît propre à recevoir un gouvernement régulier. Quel lustre ce demi-siècle répand sur la Russie! de quel deuil sa surface est couverte ! L'humanité en frémit. De vastes royaumes sont réunis à l'empire de Russie; de brillantes victoires annoncent à l'Europe qu'il existe dans l'Orient un peuple barbare qui aspire à l'honneur de prendre place parmi les états civilisés ; de la tête du premier tzar sortent des chartes constitutionnelles, les unes, filles de la sagesse bienveillante, les autres, monstres produits par la plus folle extravagance; sa bouche prononce un mot, et des villes entières disparaissent; l'air pestiféré qu'exhalent les cadavres et le sang dont la terre est imprégnée, indiquent seuls la place qu'elles avaient occupée ; ailleurs les têtes tombent par milliers; des familles entières, souvent plusieurs générations, sont extirpées à la fois. L'auditeur ferme ses oreilles au récit de ces horreurs ; le lecteur détourne ses yeux de ce spectacle hideux. Que

l'un et l'autre s'arrêtent un moment! Après avoir été témoins des crimes, qu'ils assistent à la punition : elle sera terrible. La main sanglante du tyran en sera l'instrument; l'objet de toutes ses affections tombera, dernière victime de ses fureurs; un fils mourant de la main de son père, pardonnant à son meurtrier, et cherchant à le consoler, effacera peut-être dans l'âme du lecteur le souvenir des atrocités auxquelles sa jeunesse a déjà eu part. Le sort du malheureux père excitera notre compassion, et cette catastrophe, digne de la tragédie, pourra nous arracher quelques larmes.

Bientôt nous verrons l'extinction de la famille de Rourik. Après les troubles excités par quelques imposteurs qui joueront le rôle du tzaréwitsch Dmitry; elle sera remplacée par la maison de Romanoff qui a porté la Russie au pinacle de la grandeur.

Les troubles qui déchirèrent la Prusse à la fin de la cinquième période, eurent dans la première partie de la sixième un résultat remarquable. Ils furent cause que l'ordre Teutonique perdit la Prusse occidentale; ensuite les progrès du luthéranisme et le changement de religion du trente-septième grand maître le dépouillèrent du reste de ses possessions sur la mer Baltique. Le nouveau duché de Prusse, destiné à devenir le noyau d'une grande monarchie, le foyer des lumières et de la civilisation, n'était encore, en 1618 qu'un fief du royaume de Pologne. Le *vingtième* chapitre rapportera ces évènemens.

Le *vingt-unième* terminera l'histoire de la Livonie comme état particulier, et fera connaître l'origine du

duché de Courlande et le germe des longues guerres entre les puissances du Nord ayant pour objet la possession de la Livonie.

L'histoire de la Pologne dans cette période qui est traitée dans le *vingt-deuxième* chapitre, est l'histoire de sa décadence. La Pologne succomba sous les vices de sa constitution. L'anarchie la déchirait, et l'esprit factieux de la noblesse trouva un nouvel aliment dans les dissensions religieuses. Ce chapitre nous fournira l'occasion de parler de la secte des Sociniens dont l'histoire forme le complément de celle de la réformation. L'extinction de la dynastie régnante ouvrit un vaste champ aux intrigues de tous les ambitieux qui aspiraient au trône, favorisa l'esprit d'indépendance de la noblesse, et devint la cause de sa corruption. A chaque vacance, le trône fut vendu au plus offrant, et un fleuron fut arraché à la couronne. Le gouvernement ne conserva de la monarchie que le vain titre royal, auquel déjà on associa le nom de république pour désigner la hideuse anarchie qui remplaça bientôt le règne, même imparfait, des lois. Quoique la couronne fût élective, néanmoins une nouvelle famille qui s'était illustrée sur le trône de Suède, fut portée sur celui de Pologne, où elle se maintint en consentant qu'à chaque mutation la prérogative royale subît de nouvelles diminutions par les *Pacta conventa*. L'avènement de la maison de Wasa impliqua la Pologne dans une guerre sanglante de soixante ans avec la Suède; la Livonie à la possession de laquelle la prééminence dans le Nord paraît attachée, fut le prix de ce combat dont

la durée se prolongea bien au-delà de notre époque.

L'histoire des royaumes du Nord sera traitée en trois chapitres. Au *vingt-troisième*, appartient celle des derniers rois de l'union de Calmar ; le *vingt-quatrième* s'occupera de la Suède, et le *vingt-cinquième*, du Danemark et de la Norvège depuis la rupture de l'Union.

Une famille allemande à laquelle le sort avait réservé une destinée plus brillante encore, ceignit la triple couronne scandinave ; mais elle perdit bientôt celle de Suède, par la tyrannie d'un de ses membres. Christian II ou Christiern est sous plus d'un rapport le pendant du terrible Iwan, et a été peut-être son modèle. Si le massacre de Stockholm a fait en Europe une plus vive sensation, si le souvenir de la journée des Saintes reliques (8 novembre) a été plus profondément gravé dans la mémoire des générations suivantes, que celui des fureurs concentrées du solitaire d'Alexandrowa, c'est que ce forfait a eu lieu chez une nation dont la civilisation était parvenue à un plus haut degré, et qui avait plus de points de contact avec le reste de l'Europe que les Moscovites du seizième siècle. Les victimes du tzar appartenaient à des familles illustres parmi leurs compatriotes, mais inconnues au reste du monde ; la hache des bourreaux de Christiern frappa les chefs de maisons dont les noms appartenaient à l'histoire.

Le sang des patriotes suédois fumait encore, et déjà le vengeur choisi par la justice divine s'était présenté. La révolution de 1520 qui porta la maison de Wasa

sur le trône de Suède, est un évènement du plus haut intérêt, auquel se lie l'introduction de la réformation en Suède. Avant de donner des détails sur le gouvernement du premier Gustave, nous examinerons l'état de la constitution suédoise au moment où il s'assit sur un trône auquel la reconnaissance de sa nation l'éleva.

La réformation luthérienne a pris en Suède un caractère particulier qu'elle tient de la manière dont elle y a été établie. Elle n'y a pas été le fruit de l'enthousiasme et de l'esprit d'indépendance; ce fut un prince avide de pouvoir qui la donna à sa nation, comme moyen de maintenir et de renforcer le principe monarchique dans une constitution qui ne renfermait que trop d'élémens républicains. Avec le règne de Gustave Wasa commence une nouvelle époque de l'histoire de Suède, qui, alors seulement, prit rang parmi les puissances européennes sous le rapport de la politique, de la législation, de la civilisation et du commerce. Sous son fils, l'acquisition de l'Esthonie lui donna une importance qu'elle n'avait jamais eue; cette province devint la base de sa puissance et fournit par la suite aux plus grands des descendans de Wasa l'occasion de jouer le rôle brillant de conquérans. Ces évènemens appartiennent au dix-septième siècle, objet de notre septième livre; mais dans le seizième, d'autres illustrations rendirent le nom de Wasa célèbre. Pendant près d'un siècle une branche de cette famille régna en Pologne; et pendant quelques années les deux couronnes de Suède et de Pologne se trouvèrent réunies sur la même tête. Aucun rayon de cette gloire

ne rejaillit sur la Suède; elle ne lui valut qu'une suite de troubles intestins et de guerres ruineuses. Son histoire offre à cette époque une révolution mémorable, qui mérite d'être étudiée pour se garantir de la séduction, contre les hommes ambitieux qui portent éternellement le mot de liberté à la bouche, tandis que la domination seule est l'objet de leurs intrigues. Ce fut sur les marches sanglantes d'un trône usurpé que naquit, ce fut dans les combats, dans les cliquetis des armes, dans les camps que fut élevé le héros du Nord, le plus grand roi que la Suède ait produit, celui que la postérité nomme avec les Édouard III et les Henri IV; le modèle que plusieurs de ses successeurs ont imité, qu'aucun n'a atteint. Dans la période qui nous occupe nous verrons Gustave-Adolphe préluder à ses hautes destinées; les faits qui l'ont immortalisé sont réservés à une autre époque.

L'introduction de la religion luthérienne en Danemark et la nouvelle organisation des églises danoises, l'une et l'autre accompagnées de circonstances très-remarquables; l'union perpétuelle entre le Danemark et la Norvège; les partages des duchés de Sleswick et de Holstein, et l'établissement de *l'union* et de la *communion*, source de troubles et de guerres sanglantes qui se sont prolongées jusqu'au temps de nos jours; l'acquisition d'OEsel et la guerre des trois couronnes qui en fut la suite; l'extension donnée au commerce par l'érection de grandes compagnies; tels sont les évènemens les plus importans de l'histoire du Danemark depuis la déposition de Christiern; mais ce

que cette histoire présente de plus extraordinaire, c'est la suite de rois sages, économes, pacifiques sans craindre la guerre, accordés par la Providence à ce royaume, qui doit à leur prudence un degré de prospérité dont peu d'autres états ont joui. Le long règne de Christian IV, le plus grand de ces rois, commence dans notre sixième période, mais sa partie la plus brillante appartient à la suivante, où nous le verrons s'ériger en défenseur des protestans d'Allemagne, contre la puissance de la maison d'Autriche.

Après avoir suivi la réformation dans toutes les parties de l'Europe, et fait connaître les changemens qu'elle a produits dans les formes de gouvernement de ces états; changemens différens selon que les nouveaux principes ont été introduits dans chaque pays par Genève ou par Wittemberg; selon qu'ils ont été accueillis par l'enthousiasme populaire, ou dirigés par les gouvernemens; après avoir en même temps donné le précis de tous les évènemens politiques arrivés en Europe dans la seconde moitié du quinzième siècle et dans le seizième, nous reviendrons sur nos pas pour jeter un coup d'œil rapide sur les révolutions que les sciences ont éprouvées par suite des effets réunis des trois grands évènemens de cette période, la renaissance de la littérature classique, la découverte de l'Amérique et la réformation religieuse. Les langues vulgaires épurées, la naissance de la critique historique, de l'histoire ecclésiastique, de l'exégèse sacrée, d'une philosophie fondée sur la raison; l'origine d'un nouveau droit ecclésiastique, et d'un nouveau droit pu-

blic; mais aussi l'abus de la liberté religieuse au détriment de la religion et de l'ordre social; tels sont les fruits de la réformation. Trois hommes d'un génie extraordinaire tracent la route dans laquelle les sciences philosophiques devront marcher à l'avenir; ce sont François Bacon, Galilée et Descartes.

Il ne serait pas convenable, et il serait au-dessus de nos forces de dénombrer les découvertes qui, dans le seizième siècle, ont été faites dans toutes les sciences exactes et naturelles, et de marquer les immenses progrès qu'ont faits ces sciences, ainsi que toutes les branches de l'érudition : néanmoins, outre l'historiographie qui réclame quelques développemens, il est nécessaire de connaître la marche que la philosophie a suivie, parce qu'elle tient à celle de la civilisation, soit dans ses progrès soit dans sa décadence. Quant aux historiens qui ont écrit en langue portugaise, espagnole, française, anglaise ou allemande, nous aurons eu l'occasion d'en parler dans le précis des littératures de ces idiomes; mais il reste deux classes d'écrivains que nous avons passées sous silence, les historiens italiens et ceux de toutes les nations qui ont écrit en latin. Il sera temps de réparer cette omission. Comment dans un cours d'histoire moderne ne paierions-nous pas un tribut de reconnaissance à Machiavel et à Guichardin, à Sleidan, à Tschudi et à Emmius, à Sepulveda et à Mariana, à Grotius, à l'illustre de Thou, à Paolo Sarpi, et à tant de grands historiens, nos maîtres et nos guides sur une route difficile. Après avoir satisfait à ce devoir dans notre *vingt-sixième* chapitre, le

dernier de ce livre, nous y indiquerons l'histoire de la renaissance de la philosophie platonique qui égara quelques hommes d'un génie ardent et les conduisit sur la route ténébreuse de la *cabbala*, et présenterons enfin dans sa naissance la nouvelle philosophie du lycée qui, cultivée par Vivès, la Ramée, Montaigne et François Bacon, produisit enfin Descartes, le père de la philosophie moderne.

CHAPITRE I.

Renaissance des lettres et des arts.

Première époque de la renaissance des lettres dans le onzième siècle.

Le véritable siècle de fer de la littérature fut le dixième. Avec le onzième l'étude, sinon de la littérature classique en général, au moins de celle que les Romains nous ont laissée, commença à revivre, surtout en Italie. Lanfranc, dont nous avons parlé ailleurs, fit introduire dans l'école de Bec l'étude des ouvrages latins du bon temps; de la Normandie il la porta en Angleterre. Anselme, son écolier, qui fut son successeur et à Bec et à Cantorbéry, maintint et répandit la bonne méthode dont on était redevable à son maître.

A la même époque, les écoles des Arabes en Espagne firent connaître aux Occidentaux les progrès que leurs compatriotes en Asie avaient faits en mathématiques; cette science fondamentale de toutes les bonnes études, qui exerce le discernement et forme le jugement, donne de la clarté aux idées et de la justesse aux pensées. Les mêmes Arabes transmirent aux Européens, sur la philosophie d'Aristote, des notions, sinon parfaites, au moins supérieures à celles que renfermait le *Quadrivium*. La médecine arabe fut portée, en 1074, par Constantin l'Africain à Salerne, où, depuis vingt-cinq ans, existait la fameuse école dont il a été question. Le renouvelle-

ment de l'étude de la médecine fut le premier pas vers celle de la nature, qui, dans les siècles d'ignorance, avait été entièrement négligée. Comme la littérature latine et la médecine, ainsi la jurisprudence dut aussi sa régénération à l'Italie. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à ce sujet ; nous ne parlerons pas non plus de la scolastique, ce produit d'un grand effort de l'esprit humain, qui malheureusement prit une fausse route pour rechercher la vérité ; nous ne ferons aussi que rappeler tout l'avantage que les sciences tirèrent des croisades qui étendirent le cercle des connaissances humaines, et de la chevalerie, qui fit sortir la noblesse de la paresse d'esprit où elle était plongée. L'Italie, la France et l'Angleterre éprouvèrent l'heureuse influence de tous ces évènemens : l'Allemagne, agitée par la querelle des investitures, n'en ressentit rien.

Les progrès de la littérature s'arrêtent vers le milieu du douzième siècle.

Les progrès que faisaient les sciences depuis le milieu du onzième siècle, s'arrêtèrent au bout d'une centaine d'années, précisément à l'époque où les universités commencèrent à fleurir. Une réunion de circonstances contribua à produire cette stagnation. Une partie du mal doit être attribuée aux universités mêmes, qui, se regardant comme privilégiées pour professer les sciences, prétendaient donner l'exclusion à tout ce qui ne sortait pas de leurs corps, et ne souffraient pas qu'on quittât la route d'enseignement qu'elles avaient tracée. Ainsi l'esprit spéculatif, les recherches nouvelles, la méditation et la critique furent enchaînées. Chaque science fut réduite à un

Époque des sommes.

abrégé, à une *Somme* comme on disait alors, à un *compendium*, comme on dit en Allemagne, qui, rédigé par quelque maître célèbre, obtenait une autorité universelle. Dès qu'un tel abrégé existait, il était regardé comme la quintessence de la science dont il traitait, comme renfermant tout ce qu'il était nécessaire de savoir, et on négligea l'étude des écritures sacrées dans la théologie, celle de la nature dans la médecine, et celle du Corps de droit dans la jurisprudence. Les Sommes les plus fameuses furent, pour la médecine, celle de Thaddée; pour la jurisprudence, celle d'Azon, et pour la théologie, le *Liber sententiarum* de Lombard. Ces trois sciences étaient envisagées comme les principales, presque comme les seules qui méritassent ce nom; on leur sacrifia toute autre branche des connaissances humaines, même l'étude de la littérature classique; la philosophie n'était regardée que comme une introduction à l'une ou l'autre des trois sciences, et on abrégea le temps qu'on lui consacrait anciennement, pour pouvoir puiser plus tôt dans les sources ouvertes par Lombard, Azon et Thaddée. La médecine devint ainsi un art purement mécanique, dont l'exercice n'exigeait pas un esprit observateur, et pouvait se passer de toute investigation de la nature; la théologie s'amalgama avec la scolastique, et les glossateurs enveloppèrent la jurisprudence dans toutes les subtilités de la dialectique. En négligeant les langues classiques, on fit le plus grand tort aux idiomes vulgaires qui ne s'épurent, se polissent et s'élèvent au rang de langues

cultivées que par l'imitation des beaux modèles.

Le milieu du quatorzième siècle vit de nouveau renaître les sciences, et ce fut encore la belle Italie qui leur prêta son sol. Cette régénération commença, comme toute érudition, toute science, toute littérature doit commencer, par l'étude des lettres classiques, qui seule peut préserver des écarts d'imagination que l'homme sans instruction aime à prendre pour les élans du génie. Le restaurateur de cette étude fut lui-même un des plus beaux génies que les siècles modernes aient possédés; ce fut Pétrarque. L'admiration qu'un homme si célèbre professa pour Virgile et Cicéron, et qu'il communiqua à ses contemporains, produisit un enthousiasme général pour la littérature latine; l'étudier devint une affaire de mode. Cependant comme cette littérature, dans toute sa splendeur, n'est pourtant que le reflet de celle de la Grèce, il fallait, pour que la révolution fût complète, et que ses effets fussent durables, que les études se portassent aussi sur celle-ci. Dans un opuscule que Pétrarque écrivit en 1360, et auquel il donna la forme d'une lettre adressée à Homère, il dit qu'il n'y a pas plus de dix hommes en Italie qui sachent le grec, et il les nomme tous les dix. Lui-même n'était pas du nombre; cependant il avait commencé à cette époque à apprendre la plus belle des langues, sans y faire de grands progrès. L'enthousiasme avec lequel Barlaam, moine grec qui a joué un rôle dans l'histoire des hérésies du quatorzième siècle, et qui, en 1339, avait été envoyé comme ambassadeur

Seconde époque de la renaissance des lettres, au quatorzième siècle.

en Italie, lui parlait des beautés d'Homère et de Platon qu'aucune traductiou ne pouvait rendre sensibles, l'engagea à se livrer à cette étude. Boccace, son ami, y fit de plus grands progrès, et invita tous ses compatriotes à se procurer les jouissances que la lecture des chefs-d'œuvres helléniques lui procurait. Nous avons dit, au livre précédent, que les premiers Grecs qui enseignèrent publiquement leur langue, furent Démétrius de Cydone, et Manuel Chrysoloras, et que Jean de Ravenne, disciple de Pétrarque, fut le premier professeur de littérature romaine en Italie. Lui et Chrysoloras commencèrent la même année leur carrière d'enseignement; c'était en 1397.

C'est de leur école que sont sortis une foule d'hommes dont les noms brillent parmi ceux des restaurateurs de l'érudition classique. Nous ne renonçons qu'avec peine au plaisir de redire ces noms illustres parmi lesquels chacun de nous, quelle que soit la branche des sciences qu'il cultive, trouve des maîtres et des objets de son admiration. Heureusement notre cadre n'est pas si étroit, que nous ne puissions y faire entrer quelques-uns, au moins des plus importans. Payons-leur un tribut de reconnaissance.

Léonardo Bruni, surnommé l'*Aretin* († 1441), auquel la ville d'Arezzo se glorifie d'avoir donné naissance, chancelier de la république de Florence, un des hommes du quinzième siècle qui fut le mieux initié dans les secrets de la politique, un des historiens les plus judicieux de son temps, auteur de plusieurs

de ces traductions qui accompagnent nos éditions d'auteurs grecs; traductions que notre orgueil affecte de dédaigner aujourd'hui, mais qui, vu le défaut de dictionnaires et d'autres secours à l'aide desquels nous acquérons une érudition si facile, étaient des entreprises colossales.

Pierre Paul Vergerio († 1428), de Capo d'Istria (*Justinianopolis*), l'historien de la famille de Carrare, si intéressante par des catastrophes qui feraient la fortune d'un roman.

Guarino Guarini de Vérone († 1460), qui lui-même, par ses nombreux disciples, forme une école particulière; car Florence, Padoue, Bologne, Venise et Ferrare se disputèrent un professeur si parfait. Il fut le maître de Lionel d'Este. Il est l'auteur de la traduction latine de la Géographie de Strabon.

Charles Marsupini, plus connu sous le nom de *Carlo Aretino* († 1452). A une époque où l'attentiòn du monde était fixée sur les hommes de lettres, Marsuppini ne fut pas moins célèbre par son érudition que par ses querelles avec un confrère qui, comme lui, professait à Florence. Le génie de nos savans est peut-être aussi irascible que l'étaient les hellénistes du quinzième siècle, mais le public qui s'intéresse au sort de l'Europe, ne prend pas garde aux démêlés de ces puissances d'un ordre inférieur. Marsuppini est l'auteur de la traduction métrique de la Batrachomyomachie.

Le plus savant peut-être de tous les moines de Camaldule, *Ambrosio degli Angioli* dit *Traversari*

(+ 1439), général de son ordre et ami du pape Eugène IV, qui l'envoya comme légat au concile de Bâle. Traversari fut un des principaux promoteurs de l'union entre les églises d'Orient et d'Occident, qui fut proclamée au concile de Ferrare. Le général des Camaldules ne professa pas publiquement ; il coopéra d'une autre manière aux progrès des lettres, par des travaux de cabinet, par des traductions d'auteurs grecs, et par un des plus anciens voyages, qu'il publia sous le nom de *Hodœporicon*.

Poggio Bracciolini, communément appelé *le Pogge*, d'Arezzo (+ 1459), un des écrivains latins les plus spirituels du quinzième siècle, et un de ceux qui ont sauvé le plus de manuscrits de la poussière ou de l'humidité qui les couvraient. C'est lui qui dans une cave du monastère de S. Gal, trouva Quintilien, les trois premiers livres de Valérius Flaccus, et le commentaire d'Asconius Pedianus sur les discours de Cicéron. C'est à lui encore qu'on doit la découverte de Columelle et d'une partie de Lucrèce. Homme du monde, employé dans des fonctions éminentes, le Pogge n'a pas enseigné la littérature. Nous parlerons, au chapitre XXVI de ce livre, de ses mérites comme historien. Il est auteur de dialogues latins en huit livres, intitulés *Convivia*. On ne peut justifier ni l'irascibilité de cet écrivain ni le ton libre qui règne dans quelques-unes de ses productions ; mais personne n'a montré un zèle plus ardent pour les lettres que le Pogge.

Le noble Vénitien, *Francesco Barbaro* (+ en

1454), qui passa sa vie dans les premiers emplois de la république, tour à tour gouverneur de Trévise, Bergame, Vérone; commandant de Bresse de 1437 à 1440 pendant le fameux siège de cette ville par Nicolas Piccinino; ambassadeur de Venise auprès du pape Martin V, d'Eugène IV auprès de l'empereur Sigismond et des princes d'Empire, de Sigismond auprès du roi de Bohême. On demande, dit Tiraboschi, comment un homme occupé d'affaires si graves et si multipliées, a pu cultiver les lettres, et comment un homme qui a tant fait pour les lettres, a pu être chargé de tant de missions politiques. Il entretenait un commerce épistolaire très-suivi avec tous les littérateurs marquans de cette époque. L'homme qui avait passé une partie de sa vie à la cour des princes, regardait sans doute avec mépris ces misérables querelles qui, je ne sais par quelle fatalité, subsistaient entre les restaurateurs des lettres. Barbaro fut l'homme le plus éloquent que Venise ait produit. Son livre *De re uxoria* est un ouvrage curieux. On lui attribue une histoire du siège de Bresse, qui porte le nom d'Evangeliste Manelino.

Le plus tracassier, le plus vain, le plus atrabilaire des humanistes du quinzième siècle, fut *Francesco Filelfo* de Tolentino († 1481). Secrétaire du baile de Venise à Constantinople, il épousa une fille de Jean Chrysoloras, et fut envoyé en 1423 par l'empereur Jean Paléologue comme ambassadeur auprès du sultan Achmet et de l'empereur Sigismond. Plus tard il professa tour à tour à Venise, Bologne, Florence,

Milan, Pavie. Dans toutes ces villes, son humeur turbulente le suivit pour causer son malheur et le tourment d'autrui. Comblé de bienfaits par les Médicis, il conspira contre eux. Ses talens brillans, son éloquence le firent admirer partout où il se fit entendre : il est un des hommes qui ont le plus contribué à répandre le goût de la littérature classique; que ne l'a-t-il fait aimer en prouvant par son exemple qu'elle polit les mœurs et adoucit le caractère ! Plusieurs traductions qui accompagnent nos éditions d'auteurs grecs, sont de lui. Le recueil de ses lettres écrites en latin, est un document précieux pour l'histoire du temps.

Il ne devait pas être nommé un des derniers, le savant qui le premier porta en Italie les ouvrages complets de Platon, ceux de Plotin et de Proclus, monumens des aberrations de l'esprit humain ; les ouvrages du plus spirituel de tous les prosateurs grecs, de Lucien, ceux de Xénophon, de Dion Cassius, d'Arrien, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Procope, de Callimaque, de Pindare, d'Oppien et les poésies attribuées à Orphée, tous ouvrages inconnus en Italie ou connus seulement par des copies informes. Cet homme dont aucune statue n'a perpétué le souvenir, mais auquel tous les amateurs de la belle littérature classique ont voué une éternelle reconnaissance, est le Sicilien *Jean Aurispa* († 1460).

Antoine Beccadello, nommé ordinairement *Panormita,* parce qu'il était né à Palerme († 1471), un des premiers humanistes et un des poètes latins les plus élégans du quinzième siècle, fondateur d'une

académie à Naples, d'où sortirent plusieurs écrivains distingués latins et italiens de la fin du quinzième siècle (tel que Jean-Jovien Pontano et Sanazar), l'ami et le confident d'Alphonse le Sage, roi d'Aragon et des Deux-Siciles, a laissé un recueil intéressant de dits et gestes de cet excellent prince; recueil plein d'anecdotes et de traits caractéristiques, écrit avec esprit, et ce qui est plus rare, portant tout le caractère de la vérité. Ses lettres sont très-intéressantes.

Nous terminerons cette liste incomplète par le plus beau génie parmi tous les savans italiens du quinzième siècle qui se termine avec lui, par le professeur qui a formé le plus d'élèves, par l'écrivain en prose et en vers le plus célèbre, par *Ange Ambrogini* de Montepulciano, qui changea lui-même son nom en celui d'*Ange Politien*, sous lequel la postérité le connaît. Il fut l'ami et le commensal de Laurent de Médicis, et depuis 1483 professeur à Florence. C'était l'époque où l'enthousiasme répandu en Europe par la renaissance des lettres était parvenu à son comble. La jeunesse de tous les pays quittait les foyers paternels pour aller voir de près les miracles qui s'étaient opérés en Italie. Ce concours de jeunes gens mit Politien à même d'exercer une influence salutaire sur une génération entière. Des hommes de lettres formés à son école se répandirent dans tous les pays. Politien écrivait le grec avec autant de facilité que le latin : il a traduit en latin Epictète, Alexandre d'Aphrodisie, les Vies de Plutarque. Sa traduction d'Hérodien, entreprise par ordre d'Innocent VIII, à la cour duquel il avait ac-

compagné un de ses disciples, Pierre de Médicis, a été regardée anciennement comme un chef-d'œuvre d'élégance : elle méritait moins d'éloges sous le rapport de la fidélité. Au reste Politien n'en était pas l'auteur; elle était l'ouvrage d'Ognibeni Lonigo de Vicence, célèbre élève de Jean de Ravenne dont l'école à Vicence avait été pendant cinquante ans (1443 à 1493) fréquentée par toute la jeunesse studieuse d'Italie. La possibilité de s'approprier la production d'un homme vivant, ne peut s'expliquer que par la rareté des presses d'imprimerie; cet art commençait seulement à être introduit en Italie.

Les Mélanges (*Miscellanea*) sont la production littéraire la plus fameuse de Politien. C'est un recueil dont les morceaux, entre lesquels il ne règne aucun ordre, tendaient à inspirer le goût de la littérature classique.

Politien mourut en 1494, âgé de quarante ans seulement et néanmoins il avait assez vécu pour son bonheur. Laurent de Médicis était mort dans ses bras ; mais Politien ne vit pas la ruine de la puissance des Médicis et le pillage du palais où tant d'objets d'art avaient été accumulés. Ces désastres furent la conséquence de l'expédition de Charles VIII en Italie. Pierre, l'héritier de Laurent, fut obligé de s'expatrier, et sous le nom de liberté Florence fut livrée aux factions.

Cependant les peines que les Paléologues se donnèrent pour opérer l'union des deux églises, et les dangers toujours croissans de Constantinople furent cause

qu'un grand nombre de Grecs arriva en Italie, les uns comme ambassadeurs, les autres pour y chercher un refuge. Au milieu de sa décadence, la cour de Constantinople avait conservé une étincelle du feu sacré des bonnes lettres; on y cultivait avec soin la littérature ancienne et quoiqu'à défaut de génie on ne pût rien produire qui fût comparable aux modèles, au moins on s'efforçait de prouver par un langage pur et élégant qu'on avait vécu dans la société des Platon, des Xénophon et des Démosthènes. Dans un temps où les Grecs avaient perdu tout ce qui autrefois avait rendu les Hellènes un peuple estimable, ils paraissent avoir attaché un prix d'autant plus grand à la seule chose qui leur restait de leurs ancêtres, comme s'ils avaient craint qu'avec leur existence politique ce trésor n'allât leur échapper. Presque tous les Grecs qui vinrent en Italie étaient des hommes instruits, parlant bien et remplis d'enthousiasme pour leurs écrivains anciens. Ils le communiquèrent aux Italiens, et l'étude de la langue d'Homère fut promptement aussi répandue que l'était déjà celle de la langue de Virgile. L'affluence des Grecs devint bien plus grande après la destruction de l'empire d'Orient par les Turcs. Nous avons nommé, dans un ouvrage destiné à l'histoire de la littérature grecque, les plus célèbres parmi ces apôtres des bonnes études, et les plus illustres parmi leurs protecteurs. Ce n'est pas ici le cas d'entrer dans ces détails; d'autres évènemens nous appellent.

Protection accordée aux lettres par les Médicis.

L'Italie fut pendant tout le quinzième siècle, sinon le seul, au moins le principal siège de la littérature

classique ; les souverains de ce pays s'empressaient à l'envi de recevoir les Grecs émigrés, de faire rassembler à grands frais des manuscrits, de bâtir des édifices pour servir de dépôt à ces trésors et pour conserver les monumens des arts qu'on avait appris à tirer de la terre où ils étaient enfouis depuis des siècles. Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, marchant sur les traces de son aïeul, Cosme, le Père de la Patrie, employa les vingt ans qu'il passa à la tête du gouvernement de Florence (1472—1492) à encourager les lettres, à récompenser les personnes qui les cultivaient, et à réunir la jeunesse de toute l'Europe aux pieds de ces maîtres célèbres. L'académie fondée par son aïeul pour la philosophie platonique continua à fleurir sous lui. Il transmit son amour pour les lettres à son fils qui, comme pape, porta le nom de Léon X qu'il donna au siècle de la renaissance des lettres, comme Périclès et Auguste avaient laissé les leurs aux époques les plus brillantes de la double littérature classique. Galilée appelant Étoiles de Médicis les satellites de Jupiter qu'il avait découverts, inscrivit au ciel en caractères immortels le nom d'une famille entourée de toutes les gloires terrestres.

Papes protecteurs des lettres: Nicolas V, Sixte-Quint, Léon X.

Long-temps avant Léon X, Nicolas V dont le règne appartient en partie à la période précédente, avait été un zélé promoteur des lettres. Huit années suffirent à ce pape pour rendre Rome le centre de la bonne littérature. Comme les Médicis préféraient la philosophie de Platon si flatteuse pour l'imagination, lui se déclara pour celle d'Aristote qui est la doctrine de la

froide raison; il fit venir dans la capitale de la chrétienté une foule d'hellénistes qu'il chargea de reproduire en bonnes traductions latines les chefs-d'œuvre de la littérature grecque. Il fonda à grands frais la bibliothèque du Vatican.

Sixte Quint (1471-1484) augmenta les richesses de ce dépôt, et continua à sauver de la destruction les monumens des arts qui restaient de l'antiquité. Enfin Léon X (1513-1521), qui passa une grande partie de sa vie dans la société des hommes de lettres, continua toutes les entreprises littéraires de ses prédécesseurs, et rassembla tous les manuscrits qui se trouvaient à Florence, et qui, par suite des troubles dont cette république était agitée, avaient déjà commencé à se disperser. Il faut se refuser au plaisir de parler des beaux génies et des hommes érudits que son siècle a produits.

Introduction de l'imprimerie en Italie.

L'imprimerie qui depuis 1470 environ fut connue en Italie, acheva l'ouvrage que les Médicis avaient commencé. Sans cette invention, il aurait été difficile que la littérature se répandît comme elle a fait, et que toutes les branches de l'érudition fussent cultivées. Le doigt de Dieu ne s'est-il pas montré dans la coïncidence de cette invention, avec les autres circonstances qui ont fait renaître les lettres? La plupart des imprimeurs qui ont établi des presses en Italie dans le quinzième siècle, furent des Allemands, et la première ville d'Italie où un atelier fut monté, est Rome. Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz y imprimèrent depuis 1465; Ulric Hahn d'Ingolstadt de-

puis 1468 [1]. On trouve des livres imprimés à Venise en 1469 par Jean et Vindelin de Spire, et en 1470 par Nicolas Jenson, Flamand. Mais les plus célèbres imprimeurs de Venise des quinzième et seizième siècles, sont les Aldes, c'est-à-dire Alde Manuce et ses descendans. C'étaient des hommes du premier mérite, aussi propres à enseigner la littérature ancienne, qu'à exécuter des éditions correctes. Celles qui sont sorties de leurs presses, jouissent sous ce rapport, ainsi que sous celui de l'exécution typographique, d'une réputation bien méritée. Alde l'Ancien a donné plu-

[1] Sur une traduction latine des Vies de Plutarque, on lit les trois distiques suivans :

Anser, Tarpeii custos Jovis, inde quod alis
Constreperes, Gallus cecidit. Ultor adest
Ulricus Gallus. Ne quem poscantur in usum,
Edocuit pennis nil opus esse tuis.
Imprimit ille die quantum non scribitur anno.
Ingenio, haud nocens, omnia vincit homo.

Un amateur a traduit ces vers de la manière suivante :

Oiseau du Capitole! ô fidèle gardien
Du temple de Jovis sur le mont Tarpéien!
Jadis par le fracas de tes ailes bruyantes
Le Celte fut vaincu : — mais déja son vengeur
Prépare contre toi des armes menaçantes;
Un Germain, d'un nom celte, est enfin ton vainqueur;
Tes plumes désormais seront d'un faible usage :
Apprends que par son art il transmet d'âge en âge
Dans l'espace d'un jour les faits intéressans
Qui, pour elles, seraient l'œuvre de plusieurs ans.

Par le brillant essor de l'homme de génie
Toute difficulté fut toujours aplanie.

sieurs éditions *principes* d'auteurs classiques grecs et romains. On lui doit celles d'Aristophane, de Dioscoride, de Sophocle, d'Hérodote, de Thucydide, de l'Histoire grecque de Xénophon, d'Esope, des rhéteurs grecs, des œuvres morales de Plutarque, de Pindare, et plusieurs éditions *secundariæ principes*. Toutefois Alde n'a pas eu l'avantage d'imprimer le premier livre grec. Cet honneur appartient à Denys Paravicini, qui publia à Milan, en 1476, la grammaire de Constantin Lascaris, homme d'une illustre naissance, mais plus célèbre comme un des premiers restaurateurs de la littérature grecque.

L'orfèvre Bernard Cennini et son fils Dominique introduisirent, en 1472, l'imprimerie à Florence : cette ville a possédé, ainsi que Venise, une famille d'imprimeurs hommes de lettres, les Giunta, originaires de Venise.

Renaissance des lettres en Allemagne.

Si l'Italie doit à l'Allemagne la connaissance de l'imprimerie, elle lui a rendu ce bienfait avec usure, en l'initiant, avant tous les autres pays, dans l'étude de la langue grecque. Ce n'était plus cette Allemagne qui vit avec indifférence, qui, dans sa grossièreté, ignora peut-être les efforts que l'Italie, la France et l'Angleterre firent dans le onzième siècle pour secouer les chaînes que le dixième avait imposées à l'esprit humain. Les circonstances avaient bien changé. A la vérité, la description que les pères italiens revenus de Constance et de Bâle avaient faite des brumes qui cachaient éternellement le ciel aux Allemands, des glaces qui couvraient leur sol, des mets grossiers qui

chargeaient leurs tables, n'engagea pas les Grecs, habitués à un climat heureux et aux douceurs d'une vie voluptueuse, à passer les Alpes par lesquelles la nature paraissait avoir voulu tirer une ligne de séparation entre la barbarie et le monde civilisé; mais le bruit de la révolution que les Chrysoloras, les Bessarion, les Lascaris avaient opérée en Italie, et la célébrité de leurs élèves, les Ambrosio Traversari, les Pogge, les Aretin, les Politien, traversèrent les montagnes. Aucun peuple n'en fut plus vivement frappé que les Allemands, parce qu'à cette époque, il n'existait pas de pays où l'instruction publique et l'éducation littéraire fussent plus perfectionnées. L'Allemagne devait cet avantage à deux institutions qu'elle possédait, à l'université de Prague et à la maison des Frères de Déventer; deux établissemens placés aux extrémités orientale et occidentale du pays.

Université de Prague.

L'empereur Charles IV élevé à la cour de Philippe-le-Bel, roi de France, s'était proposé de transporter dans son pays héréditaire, tout ce qu'il avait vu de grand, de beau et d'utile dans les pays étrangers. Des architectes flamands furent appelés pour embellir Prague, sa résidence; pour faire de cette ville un entrepôt de commerce comme l'était Hambourg et Lubeck, il fit creuser des canaux; pour faire fleurir la littérature, il fonda une université sur le modèle de celle de Paris, et à côté d'elle, une école pour l'instruction de personnes qui, ayant poussé leurs études jusqu'à être revêtus du grade de maîtres-ès-arts, se destinaient à l'instruction de la jeunesse. Il y joignit

ce qui manquait alors à son modèle, une bibliothèque publique à l'usage des maîtres et des élèves. L'université de Prague fut imitée à son tour dans l'organisation de celles de Vienne, Heidelberg, Cologne et Erfurt qui sont toutes du quatorzième siècle, de Wurzbourg, Leipzig, Ingolstadt et Rostock qui sont du commencement du quinzième : l'organisation de celle de Tubingue, fut une imitation de l'université de Bologne ; Wittemberg et Helmstædt étaient des copies de Tubingue.

L'existence des universités était un avantage que l'Allemagne partageait avec quelques autres pays ; mais l'école de Déventer n'avait pas de pendant. Gérard van Groote, nommé aussi Magnus, homme aussi religieux que studieux, formé aux sciences à l'école de Paris, fonda à Déventer, sa ville natale, une confrairie religieuse dont la règle partait du principe que chaque membre devait se rendre utile à la société, selon les facultés que Dieu lui avait données, ou que son éducation avait développées, soit en exerçant un métier, soit en faisant un travail qui, outre sa subsistance, rapportât un bénéfice applicable à l'entretien des pauvres. Ceux qui n'étaient pas propres à un travail mécanique, choisissaient, pour occupation, une science quelconque, soit la théologie, soit l'astronomie, la jurisprudence ou la médecine, ou se vouaient à l'enseignement ; mais tout exercice public, toute lecture, tout acte solennel en présence d'un nombreux auditoire leur étaient interdits, comme n'ayant ordinairement pour but que de satisfaire la vanité. Il

Ecole de Déventer.

était aussi défendu de faire de l'instruction un métier ou moyen de subsistance; aux yeux de ces hommes simples et exempts des illusions du monde, l'enseignement était une occupation trop noble pour qu'on dût l'avilir par un salaire, un état trop élevé pour pouvoir recevoir du lustre par des titres et des honneurs qui sont aussi souvent le partage de l'intrigue que la récompense du mérite. Groote recommandait surtout à ses subordonnés, de multiplier les copies exactes des bons ouvrages. Il mourut en 1384. Son successeur, Florent Radewin de Leerdam, dirigea l'institution dans le même esprit et la perfectionna.

La confrérie se répandit avec une prodigieuse célérité dans les Pays-Bas, dans les provinces situées sur les deux rives du Rhin, en Westphalie, en Saxe, en Poméranie, en Prusse et en Silésie. Sa règle convenait à l'esprit du temps, porté vers les exercices de piété, mais n'estimant pas la vie oisive des cloîtres autant que les siècles précédens. En quelques pays la confrérie prit pour patron S. Jérôme ou S. Grégoire et fut nommée d'après l'un ou l'autre de ces saints; on appelait aussi ses membres Frères de la Vie commune, Bons Frères ou Bonnes Sœurs. Partout leurs maisons furent non-seulement la demeure de la piété, la retraite de l'érudition; mais aussi des ateliers pour toutes sortes d'industrie, des écoles de religion, des institutions de calligraphie, occupation extrêmement estimée avant l'invention de l'imprimerie. Hors de ces maisons les Frères avaient des gymnases ou collèges, et des écoles élémentaires où les enfans des basses classes apprenaient à lire et à

écrire et étaient instruits dans les principes de la religion et dans quelque art mécanique. Les langues classiques, d'abord seulement la latine, ensuite aussi la grecque, les mathématiques et les beaux arts, auxquels à une époque postérieure on joignit aussi celle de la langue hébraïque, formaient le cercle d'études des gymnases.

Ce fut à Déventer sous la direction de Florent Radewin que fut élevé un des hommes les plus marquans dans l'histoire de la civilisation européenne, Thomas Hæmmerlein ou Malleolus, beaucoup plus connu sous le nom de Thomas à Kempis. Né en 1380, il passa la plus grande partie de sa vie, et mourut en 1470, au couvent des Augustins de S.^te Agnès près Zwoll, dont il était directeur. Il y introduisit la méthode de Déventer. De son école sortirent les grands apôtres de la littérature grecque, cinq Westphaliens et un Frison dont les noms sont immortels comme ceux des restaurateurs des belles-lettres en deçà des Alpes. Ce sont Maurice comte de Spiegelberg, et Rodolphe de Lange qui par la suite parvinrent aux plus hautes dignités ecclésiastiques; Antoine Liber, Louis Dringenberg, Alexandre Hegius, et le Frison Rodolphe Agricola [1]. Hegius, devenu recteur de l'école de Déventer, eut pour disciples Erasme de Rotterdam, Hermann

[1] Voici l'épitaphe qu'Hermolaus Barbarus fit pour Agricola :

Invida clauserunt hoc marmore fata Rodolphum
Agricolam, Frisii spemque decusque soli,
Scilicet hoc uno meruit Germania quidquid
Laudis habet Latium, Græcia quidquid habet.

von dem Busche, l'ami de Laurent de Médicis, le pape Adrien VI, et le chef des Cicéroniens du seizième siècle, Christophe Longolius. Lange fonda à Munster une école qui devint une pépinière d'excellentes institutions. Liber réforma les études à Kempen, à Alcmar et à Amsterdam. Dringenberg devint le créateur de la fameuse école de Sélestadt à qui le monde savant doit les Conrad Celtès (Meissel), les Wimpheling, les Beatus Rhenanus, et ce brave capitaine, également habile à manier l'épée et la plume, Bilibald Pirkheimer. Spiegelberg, Lange et Agricola avaient appris le grec en Italie de la bouche de George de Trébisonde, de Théodore de Gaza, de François Filelfe, de Laurent Valla. Thomas à Kempis exhortait tous les jeunes gens à aller puiser à cette source.

Il ne nous est pas permis de nous étendre sur tout ce que ces hommes firent pour gagner des amis à la littérature grecque, et pour en répandre l'étude, ni de nommer tous ceux qui se sont illustrés à cette époque. Nous ajouterons seulement que la bibliothèque d'Agricola et celle de cet illustre Mécène, Jean de Dalberg, que les savans connaissent mieux sous le nom de Camerarius Dalburgius, chancelier de l'électeur Palatin, devinrent le noyau de la bibliothèque palatine de Heidelberg qui, avant la guerre de trente ans, était peut-être la plus riche du monde. Dalberg fut un des principaux membres de la Société Rhénane que Celtès fonda à l'instar des académies qu'il avait vues en Italie.

Imprimeurs d'Allemagne.

L'Allemagne eut depuis 1461, époque de la disper-

sion des ouvriers de Schæffer à Mayence, plusieurs imprimeurs plus renommés par le soin avec lequel sont exécutés les ouvrages sortis de leurs presses que pour leur érudition. Ulric Zell à Cologne, Jean Mentelin à Strasbourg qui a peut-être appris de Guttemberg même le secret de son procédé avant que l'inventeur de l'imprimerie quittât Strasbourg, sont les typographes allemands les plus connus du quinzième siècle. Jean Froben, son fils Jérôme, et son gendre, Nicolas Bischoff (Episcopius) tous les trois à Bâle et dans le seizième siècle, étaient en même temps des hommes savans.

Renaissance des lettres en France.

En France, Mathieu-Nicolas de Clamengis [1], fut le premier qui, au commencement du quinzième siècle, étudia les auteurs anciens, et engagea les autres à la même étude. Il expliquait, soit publiquement, soit devant un auditoire choisi, les ouvrages de rhétorique de Cicéron et d'Aristote. Néanmoins les langues savantes ne prirent pas une grande vogue en France, et le quinzième siècle se passa, avant qu'on puisse s'apercevoir dans la littérature française d'aucune trace d'un goût épuré par la lecture des anciens.

L'établissement des compagnies d'ordonnance comme milice permanente, fit changer de nature à la noblesse féodale et la força de chercher d'autres moyens de se distinguer que par la seule guerre : elle les trouva dans les lettres qu'anciennement elle avait méprisées. Plutôt que dans d'autres pays, on commença en France à méditer et à raisonner sur la théorie

[1] Voy. vol. VII, p. 133, 138.

des constitutions politiques, sur la nature et l'étendue des droits de l'Église, et sur les rapports qui doivent exister entre elle et le pouvoir séculier. La Sorbonne qui eut ses Pierre d'Ailly, ses Jean Gerson, ses Nicolas de Clamengis, acquit une autorité qui la fit regarder comme un oracle en matières de doctrine, et même en questions politiques.

Grégoire Tifernas, Italien, mais disciple de Manuel Chrysoloras, enseigna pour la première fois la littérature grecque à Paris vers 1455; il n'y resta que peu de mois; pendant ce court espace de temps, il forma des disciples qui, à leur tour, purent professer la langue grecque. Tels furent Robert Gaguin et un Allemand, nommé Jean Stein, qui se faisait appeler Lapierre ou Lapidanus. Deux autres Grecs enseignèrent encore à Paris, George Hermonyme de Sparte, et Andronic Calliste; mais l'homme qui réussit le mieux à donner à la nation française le goût de la littérature grecque, fut Philippe Beroaldo de Bologne. Ce fut cependant un Français qui contribua davantage aux progrès de la langue grecque en France; Guillaume Budé, né en 1467, maître des requêtes, et prévôt des marchands à Paris, l'ami d'Erasme de Rotterdam. Budé et Erasme, regardés comme les hommes les plus savans de leur temps, appartiennent à la classe de ceux qui ont dirigé l'esprit du seizième siècle. Sous ce rapport nous reviendrons sur eux.

Introduction de l'imprimerie en France.

Les premiers imprimeurs de France, comme d'Italie, furent des Allemands, Ulric Géring de Constance, Martin Krantz et Michel Friburger de Colmar,

qui travaillèrent à Paris depuis 1470. Gilles Gourmont publia depuis 1507 des livres grecs. La France a possédé dans le quinzième et dans le seizième siècle, une famille d'imprimeurs plus savans que les Aldes de Venise. C'est celle des Étienne, dont elle s'honore, et que les imprimeurs prendront pour modèle quand ils voudront relever à son ancienne splendeur un art qui, entre leurs mains, est devenu une profession mécanique. Déjà une famille de Paris marche sur leurs traces; elle a fourni les premiers imprimeurs du dix-neuvième siècle, dont plusieurs sont des littérateurs distingués. Robert I, fils cadet de Henri I, fut le plus célèbre de la famille des Étienne, comme typographe; mais Henri II, son second fils, appartient en même temps aux plus grands philologues du seizième siècle. Il est l'auteur du fameux *Thesaurus linguæ grecæ*.

Introduction de la littérature classique en Espagne.

Alexis Antonius Nebrissensis, c'est-à-dire de Lebrija en Andalousie, répandit en Espagne le goût de la littérature classique. Né en 1444, il étudia d'abord à Salamanque, et ensuite pendant dix ans à Bologne. De retour dans sa patrie, il obtint une chaire de grammaire et de poétique à l'université où il avait passé les premières années de sa jeunesse, et s'appliqua, avec un zèle infatigable et avec une fermeté contre laquelle échouèrent toutes les intrigues de ses collègues, à changer la routine de l'enseignement, à la remplacer par une meilleure méthode, et à faire connaître à sa nation, la littérature classique qu'il avait trouvée florissante en Italie. Il fut un des collaborateurs de la

grande entreprise de la Bible polyglotte, en faveur de laquelle il transféra sa chaire de rhétorique à Alcala. Il mourut en 1522. Lebrija a publié d'excellens livres de philologie, un dictionnaire latin-espagnol, des dictionnaires de jurisprudence et de médecine, etc.

Renaissance des lettres en Angleterre.

L'Angleterre resta en arrière dans l'étude de la littérature classique, comme dans plusieurs autres branches des beaux-arts. La scolastique avait jeté de trop fortes racines à Oxford et à Cambridge, pour que le bon goût pût y pénétrer; il se passa encore du temps avant qu'il pût percer l'atmosphère vaporeuse de cette île. Guillaume Groiyn, natif de Bruxelles († en 1522); Jean Collet, curé de S. Paul de Londres († 1519); Thomas Linacre, médecin de Henri VII et VIII, et Guillaume Lilly († 1523) avaient appris le grec en Italie : réunis à Erasme de Rotterdam, ils voulurent introduire cette étude en Angleterre; mais leurs efforts furent repoussés; eux-mêmes n'échappèrent pas à la satire; on leur donnait le sobriquet de Troïens. Erasme fit en Angleterre un illustre élève; c'est le chancelier Thomas Morus.

Mathias Corvinus, protecteur des lettres.

La littérature classique trouva, je ne dirai pas l'hospitalité, mais un accueil affectueux et plein de bienveillance dans un pays où elle devait le moins l'espérer, à cause de la barbarie dans lequel il était plongé. C'est la Hongrie. Mathias Corvinus qui régna de 1438 jusqu'en 1490, unissait, comme les Médicis, l'amour des lettres à celui de la magnificence : il réunit à Bude une des plus belles bibliothèques qu'on ait jamais vue : elle périt précisément à cause de la richesse

des reliures qui, ornées d'or, de perles et de pierres précieuses devinrent un appât pour l'avidité. Les débris de cette collection se trouvent dans la bibliothèque impériale de Vienne; celle de l'institut de Bologne possède les livres en langues orientales que le roi Mathias avait recueillis. A la prise de Bude par les armées impériales, le comte de Marsigli s'en empara pour son compte, et en fit ensuite présent à l'institut: on dit cette collection extrêmement précieuse.

Origine de l'étude de l'hébreu.

Ce fut en Allemagne qu'une autre branche de philologie pris naissance; nous voulons parler de l'étude de la langue hébraïque, si essentielle pour l'interprétation de la Bible. Jean Reuchlin, qui, selon l'usage du temps, traduisit son nom de famille en grec, et s'appela Capnio, né à Pforzheim en 1544, helléniste distingué, montra la nécessité de se familiariser avec la langue dans laquelle sont écrits les livres de l'Ancien Testament, et composa des ouvrages élémentaires pour l'étude de cette langue. Il fut le maître de Philippe Melanchthon dont un des chapitres suivans nous fournira plus d'une occasion de parler.

Si un savant Souabe réussit à porter le goût de son siècle vers l'étude de l'hébreu, ce fut un prince de l'Église qui montra l'usage que, pour le bien de la religion, on pouvait faire de cette étude, et devint le créateur de l'érudition sacrée. Nous aurons l'occasion de faire connaître ce prélat comme un grand ministre, et comme un homme vertueux que ses contemporains ont regardé comme un saint, quoiqu'il administrât les finances de son pays. C'est le cardinal Ximenez dont les éminens

services n'ont pu faire naître un sentiment de gratitude dans le cœur de Charles-Quint. Avant lui il n'existait d'autre édition du texte hébraïque de la Bible que les impressions que des Juifs de Spire établis à Soncino dans le duché de Milan, à Bresse et à Pesaro en avaient exécutées en 1488, 1494 et 1517. Le texte grec des Septante n'avait jamais été imprimé, aussi peu que le texte original du Nouveau Testament. Le cardinal Ximenez chargea une société de savans, parmi lesquels se trouvaient quelques rabbins baptisés, de donner une édition critique des textes hébraïque, chaldaïque, grec, latin; elle fut imprimée, aux frais du cardinal, depuis 1502 jusqu'en 1517, en quatre volumes in-folio, et est connue sous le nom de Bible polyglotte d'Alcala (*Biblia polyglotta Complutensia*)[1].

Effets de la renaissance des lettres.

La régénération de la littérature classique corrigea et épura le goût des nations qui la cultivèrent; mais elle n'opéra pas promptement dans les sciences et la littérature la réforme qui l'a rendue si bienfaisante, parce qu'on ne lisait les anciens que pour se former le style, sans s'occuper des idées brillantes et des pensées nobles qu'ils renferment. Il est vrai que les littérateurs du quinzième siècle écrivaient le latin avec

[1] Comme la cour de Rome ne permit la publication de cette Bible qu'en 1522, Erasme de Rotterdam eut le temps de donner la première édition du texte grec du N. T. qui parut à Bâle en 1516. La Polyglotte d'Alcala a été réimprimée par ordre de Philippe II, à Anvers en 8 vol. in-fol., en 1569 et 1570, sous la direction de Benoît Arras dit Montanus. Cette édition est bien préférable à celle d'Alcala, la critique avait fait d'immenses progrès en cinquante ans.

une grande pureté, on peut bien dire avec un purisme qui souvent allait jusqu'au ridicule; mais ils dédaignaient les langues nationales et les laissèrent au même degré de barbarie où chacun d'eux avait trouvé la sienne. Nous verrons, dans les chapitres suivans, l'influence que cette tendance des philologues classiques a eue sur les littératures de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, dont elle a retardé les progrès, jusqu'à ce que quelques hommes de génie formés par l'étude des beaux modèles, parvinrent à détruire les préjugés, et montrèrent que c'était à ces chefs-d'œuvre qu'il fallait remonter pour s'approprier les idées, les pensées et les images qui y sont répandues, et pour transplanter dans les langues vulgaires les beautés dont ils brillent. Alors seulement commença, dans ces quatre pays, l'époque de la littérature classique qui pour l'Italie existait depuis Dante. Dès-lors nous cessons de nous en occuper dans ce cours.

L'invention de l'imprimerie et la régénération des études classiques ne suffirent pas pour opérer une révolution dans les sciences naturelles, exactes, philosophiques et théologiques, qui étaient toujours le domaine de la barbarie la plus grossière : l'histoire même partageait ce sort, parce que la critique sommeillait, et que, sans critique, l'histoire n'est qu'un tissu de fables. Il fallut encore que deux évènemens rendissent aux sciences le service dont les belles-lettres étaient redevables à l'étude des langues anciennes : le premier fut la découverte d'un nouveau monde à la

la fin du quinzième siècle; l'autre le bouleversement partiel du système religieux dans le seizième siècle. La première étendit prodigieusement le champ des connaissances humaines; l'autre éveilla l'esprit philosophique et la critique, et donna de nouvelles formes à toutes les sciences. Pour parler de l'influence que ces deux évènemens ont produite sous ce rapport, il est nécessaire avant tout de les faire connaître eux-mêmes : c'est le principal objet de ce livre; mais comme on n'aura une idée claire de la révolution religieuse que lorsqu'on aura vu les effets qu'elle a produits dans chaque état européen en particulier, nous ne parlerons de ses effets généraux que lorsque nous serons parvenus à la fin de ce livre. Ainsi les sciences qui nous ont fait entrer dans la sixième période, construiront aussi la porte par laquelle nous sortirons pour nous enfoncer dans une période de guerres, et où l'histoire commence à prendre le costume solennel, mais triste, de la politique, dans lequel elle s'est traînée deux siècles.

Précurseurs de la révolution religieuse.

En convenant de l'influence bienfaisante que la réformation a produite sur presque toutes les branches de l'érudition, il faut pourtant reconnaître deux vérités : l'une que cette influence fut très-tardive, et que pendant un siècle entier, la réformation a arrêté les progrès de l'esprit humain; l'autre, que l'exemple de quelques hommes qui ont immédiatement précédé ce grand évènement, ou qui en ont été contemporains sans y jouer un rôle actif, indique que les lumières étaient parvenues, avant la réformation, à un

point, et que l'esprit humain avait atteint un degré de maturité, où les sciences devaient prendre un élan qui sans elle aurait probablement été non plus rapide, mais plus sûr. Il convient que nous nous étendions ici sur quelques-uns de ces hommes qui appartiennent à l'histoire de la civilisation européenne.

Erasme de Rotterdam.

Le premier est *Erasme de Rotterdam*, dont ce livre nous fournira plus d'une occasion de parler. Gérard Gérardson, enfant de l'amour, naquit, en 1467, à Rotterdam. Il se donna par la suite le nom de Desiderius, auquel il ajouta celui d'Erasme, qui en est une espèce de traduction [1]. Formé à l'école de Déventer par Alexandre Hegius, il entra, à l'âge de dix-neuf ans, dans le monastère des chanoines réguliers d'Emaüs, près Gouda. La vie qu'il fut obligé d'y mener convenait peu à son génie; il en fut délivré, en 1490, par l'évêque de Cambray, qui le prit chez lui, lui conféra, en 1492, les ordres sacrés, et lui permit, en 1496, d'aller à Paris. Il y gagna sa subsistance par l'instruction de jeunes gens de famille. Parmi ses disciples se trouvait lord Mountjoy, qui lui alloua une pension viagère de cent couronnes. Après avoir étudié la théologie à Louvain, sous Adrien Florent qui fut ensuite pape, et avoir professé la langue grecque à Cambridge, il visita, en 1506, l'Italie, d'où Henri VIII le rappela, en 1509, en Angleterre. En 1514, l'archiduc Charles (Charles Quint) le nomma son conseiller pour les Pays-Bas: il ne remplit pas long-temps les fonctions de cette

[1] Proprement *Erasmius*, désirable.

place, parce qu'il désirait surveiller l'impression de ses livres, qui était exécutée par Froben, à Bâle. Il quitta cette ville, lorsqu'en 1529, la réformation y fut introduite, et se retira à Friboug. Cependant il mourut à Bâle, pendant un voyage qu'il y fit en 1536.

Erasme de Rotterdam, l'homme le plus spirituel, et un des plus savans de son temps, fut un des précurseurs de la réformation, un des écrivains qui l'ont préparée et amenée. Telle n'était cependant pas son intention. Erasme était pénétré de la vérité des doctrines de l'Eglise et attaché à sa religion. Il était si loin de vouloir un schisme, que, dans les quinze dernières années de sa vie, lorsqu'il le vit établi, l'idée d'y avoir contribué par ses écrits, comme on le lui reprochait souvent, tourmenta quelquefois sa conscience, et qu'il fit tout pour effacer cette impression qui, à ses yeux, était une tache à sa réputation. On peut, en effet, lui reprocher d'avoir provoqué la réformation, avec autant de raison qu'on peut en accuser le chef de l'Eglise : Erasme a signalé les abus auxquels il fallait remédier pour échapper à une révolution religieuse ; le pape, en dédaignant ces avertissemens, en laissant subsister les vices dont on se plaignait, l'a rendue inévitable. La réforme qu'Erasme avait désirée, devait se faire par les voies légales ; elle devait être l'ouvrage du souverain pontife lui-même, dont elle aurait à jamais affermi l'autorité. Respectant le dogme, elle ne devait tomber que sur les abus, sur les mœurs du clergé, sur les superstitions. Si on veut juger Erasme avec la dernière ri-

gueur, on trouvera peut-être qu'en écrivant ses satires contre les moines, il n'a pas été tout-à-fait à l'abri de la maladie de son siècle, dont l'esprit était turbulent et ennemi de toute dépendance; mais il faudra ajouter qu'il n'écrivit qu'en latin, c'est-à-dire pour les gens éclairés de toutes les nations. Son génie était trop élevé pour qu'il fût touché de l'approbation du vulgaire, qui n'a de prix que pour la médiocrité.

Erasme maniait admirablement bien les armes du ridicule, et rien n'a fait plus de mal au clergé corrompu que son Eloge de la Folie, qui parut, pour la première fois, en 1508, et pour lequel le célèbre Jean Holbein traça des dessins dans lesquels respire le génie d'Erasme. Dans ses Dialogues familiers, ce grand écrivain fit un tableau piquant des mœurs de son temps. La première édition du texte grec du Nouveau Testament qui vit le jour, avait été soignée par lui : elle parut, en 1519, accompagnée de notes, et fut suivie d'un commentaire en forme de paraphrase.

Dans sa Méthode de parvenir à la vraie théologie, il traça le tableau d'un pasteur tel qu'il doit être, sous le rapport de la morale et de la science. Le premier, il donna de bonnes éditions de plusieurs Pères de l'Eglise, en commençant par S. Jérôme; le premier aussi il rédigea une bonne instruction sur la prédication, sous le titre d'*Ecclesiastes*.

Le mélange d'érudition et de plaisanterie, de raison et d'ironie, dont se composent les écrits d'Erasme; l'élégance de son style, le choix des expressions, le rendirent l'écrivain favori des hommes du monde, de

toutes les personnes qui aimaient la bonne littérature, de tout ce qui prétendait au goût et à la politesse des mœurs. Les grands de la terre, rois, princes, cardinaux et ministres, le comblèrent à l'envi d'honneurs et de présens[1].

Modéré dans ses principes, Erasme approuvait peut-être, au moins ne blâmait-il pas les premières démarches de Luther; il admirait dans ce moine un courage dont lui-même ne se sentait pas capable. Mais il fut effrayé, quand il vit que le réformateur s'élevait contre l'autorité de l'Eglise; sa violence et la grossièreté de son langage le révoltèrent. Il aurait désiré cependant

[1] Voici un échantillon de son style épistolaire, si toutefois notre traduction peut rendre une partie de la grâce toute particulière dont la langue latine est susceptible quand un homme de goût la manie. Se trouvant en Angleterre, Erasme écrit à un de ses amis, nommé Fausto Andrelini : « Si vous connaissiez les délices de ce pays, ah! mon ami, vous attacheriez des ailes à vos pieds pour y arriver plus promptement, et si la goutte vous en empêchait, vous regretteriez bien de ne pas être Dédale. De mille choses que je pourrais vanter, je n'en dirai qu'une seule. Il y a ici des femmes vraiment divines; elles sont aussi belles que complaisantes; en les voyant, vous deviendriez infidèle à vos Muses. Rien d'agréable comme la coutume de ce pays. Entrez-vous dans un salon, la dame de la maison vous baise; sortez-vous, elle vous embrasse encore; revenez-vous, de nouveaux baisers vous reçoivent. Vient-on vous voir, on vous offre un baiser; vous quitte-t-on, nouvel échange de baisers; vous rencontre-t-on dans la rue, on vous en offre; de quelque côté que vous vous tourniez, tout est baiser autour de vous. Et quels baisers, mon ami! qu'ils sont doux! qu'ils sont suaves! Si une seule fois vous en aviez reçu un, vous ne voudriez pas, comme Solon, rester dix ans étranger à vos foyers; vous demanderiez à être relégué dans ce pays pour toute votre vie. » *Epp.* V, 10.

garder la neutralité, et n'être pas forcé de combattre une cause à laquelle il avait d'abord pris quelque intérêt; cependant les exhortations de la cour de Rome, les injures que vomissait contre lui la partie fanatique du clergé catholique, qui lui attribuait toujours la réformation; enfin, le mépris avec lequel Luther le traitait, en l'accusant d'hypocrisie et de lâcheté, parce qu'il n'osait pas se déclarer publiquement pour une cause qui, disait le réformateur, était véritablement la sienne, ébranlèrent enfin sa résolution. Il attaqua, en 1524, non Luther, mais son système, du côté où il était le plus faible, en lui opposant une dissertation forte en logique, et renfermant un raisonnement serré et conséquent; elle était intitulée : *De libero arbitrio*. Luther la réfuta par son traité *De servo arbitrio;* comme il ne savait jamais observer la mesure convenable, il alla jusqu'à y soutenir que Dieu n'avait donné ses commandemens que pour prouver à l'homme que sa volonté était nulle et sans efficace; que Dieu s'était moqué des hommes en les exhortant à les observer, puisqu'ils n'en avaient pas la force. « Objectera-t-on, dit-il, que c'est accuser sa bonté et sa justice, que de dire qu'il condamne des hommes pour ne pas s'être convertis, quoiqu'il leur ait refusé la grâce, sans laquelle l'amendement leur était impossible : notre foi ne sera pas ébranlée par un pareil argument. »

Les outrages personnels que cet écrit renferme firent renoncer Érasme aux ménagemens que jusqu'alors il avait observés envers le réformateur de Wit-

temberg. Il lui répondit par un ouvrage vigoureux et mordant, qui porte le titre de *Hyperaspistes dia tribæ adversus servum arbitrium Lutheri ;* c'est un des ouvrages les plus forts qu'on ait opposés au luthéranisme.

Guillaume Budé.

A côté d'Érasme de Rotterdam il faut placer son ami, qui, sans lui, aurait été l'homme le plus savant du seizième siècle, le restaurateur de la littérature grecque en France, Guillaume Budé. Quoique ce savant dût sa grande célébrité à son profond savoir dans la langue grecque, dont ses Commentaires font foi, il était tout aussi grand jurisconsulte, théologien, mathématicien et architecte. Comme Érasme, il fut un censeur sévère des désordres de la cour de Rome, et des dérèglemens du clergé ; comme son ami, il désapprouva hautement la réformation de Wittemberg et se montra zélé pour l'étouffer.

Jean Louis Vivès.

Le troisième parmi les triumvirs de la littérature du seizième siècle (*triumviri rei litterariæ*), fut Jean-Louis Vivès, de Valence en Espagne. On dit que les contemporains, en parlant de ces triumvirs, donnaient l'esprit à Budé, la parole à Érasme, et le jugement à Vivès. Dans sa jeunesse, cet Espagnol fut tellement livré à la scolastique, qu'il se plaça dans l'opposition qui s'éleva contre Lebrija, quand il voulut introduire une nouvelle méthode ; mais ayant été initié à Louvain dans la connaissance de la littérature ancienne, il conçut le plus grand dégoût pour ce qui jusqu'alors lui avait paru la chose la plus admirable. Dans la même ville, il se lia d'amitié avec

Érasme. Nommé professeur à Louvain, il s'éleva avec toute la force de son génie contre les prétendus disciples d'Aristote, auxquels il porta un coup mortel par son excellent livre *De caussis corruptarum artium, et de tradendis disciplinis.* Il s'associa à Érasme pour la publication d'éditions critiques des Pères, et mit au jour, en 1522, un savant commentaire sur la Cité de Dieu, l'ouvrage le plus savant de S. Augustin. Ce commentaire lui valut la faveur de Henri VIII qui l'appela à Londres pour donner des instructions à la princesse Marie, sa fille. La sévérité des principes de Vivès ne lui ayant pas permis d'approuver le divorce du roi, d'avec la mère de son écolière, il fut privé de sa liberté par un prince qui ne souffrait pas la contradiction. Il trouva moyen de s'échapper et se rendit à Bruges, où il mourut en 1541. Vivès fait époque dans l'histoire de la culture de l'esprit humain, non par des découvertes ou par des doctrines nouvelles; non en bâtissant, mais en démolissant. Il a montré comment et par quelle raison la philosophie avait dégénéré entre les mains des scolastiques; il a réduit en poussière le système qu'ils avaient établi; il a déblayé la place pour en construire un nouveau; son génie ne le portait pas à en jeter lui-même les fondemens.

Ulric de Hutten.

A ces trois hommes qui ont exercé une si grande influence sur la civilisation du seizième siècle, on peut en joindre un quatrième qui leur a peut-être été supérieur sous le rapport de l'activité politique et littéraire. C'était un preux chevalier, un grand par-

tisan de la liberté avec laquelle il paraît avoir confondu l'exemption de la noblesse de toute autorité légale, un citoyen turbulent, un écrivain habile, mais passionné; un poète estimable et un savant, sans pouvoir être rangé dans aucune catégorie d'hommes érudits. C'était Ulric de Hutten, membre de la noblesse immédiate de l'Empire, né en 1488 au château de Stackelberg près Fulde. Comme Érasme par son Éloge de la Folie, de même Hutten par ses Lettres d'hommes obscurs, fraya le chemin à Luther. Cet ouvrage parut précisément au moment où il pouvait faire la plus grande sensation, savoir, lorsque Luther s'éleva contre l'abus des indulgences. Jean Jæger de Dornheim, en Thuringe, plus connu sous le nom de Crotus Rubianus, professeur à Erfurt, y a eu part. Ces lettres supposées renferment une satire amère, souvent même personnelle, contre la superstition, l'intolérance, l'ignorance et la corruption du clergé. Elles sont écrites dans le latin barbare des moines mendians de cette époque. Hutten fut un des plus chauds partisans de Luther; nous le verrons se liguer avec François de Sickingen et d'autres nobles pour la défense de Luther. Ce qui contribua sans doute à stimuler l'ardeur de ces champions de la liberté religieuse, ce fut le désir de se venger des évêques et des autres princes qui prêtaient force à la loi pour exécuter contre ces perturbateurs du repos public les sentences des tribunaux institués par Maximilen I.er, pour mettre fin aux guerres privées. La vie de Hutten fut une suite d'aventures et de grandes vicissitudes de

la fortune. Pendant huit ans il souffrit des douleurs incroyables par suite d'une maladie qu'on ne savait pas guérir alors, et dont on ne rougissait pas, parce qu'on n'en connaissait pas la cause. Hutten lui-même décrivit l'histoire de sa guérison, qui paraissait miraculeuse : elle se fit par le moyen du bois de Gayac. Il mourut, en 1523, à Ufnau, île du lac de Zuric.

Renaissance des Beaux-arts.

Après avoir signalé quelques faits mémorables dans l'histoire de la renaissance des lettres au quinzième siècle, esquissons quelques traits d'un précis de l'histoire des arts de la même époque.

Le plus ingénieux et le plus savant appréciateur de l'antiquité classique et des arts libéraux, que nous ayons connu après Visconti, à qui personne n'était comparable, M. Hirt, notre ami et notre maître, divise l'histoire des arts depuis leur régénération, en six époques.

La *première* renferme la seconde moitié du treizième siècle et tout le quatorzième; c'est celle qui suivit immédiatement la peinture que nous avons nommée byzantine-toscane, parce que des peintres de Constantinople l'avaient montrée à Sienne, à Pise, à Florence, et y avaient formé des élèves, tels que Guido de Sienne, et Giunta de Pise; époque que nous avons regardée comme antérieure à la régénération des arts. Nous nommons *toscane* ou *purement toscane* la première époque de la peinture régénérée par les Cimabue, les Giotto et leurs élèves, parce que les ouvrages de ces maîtres, sans être sous

tous les rapports supérieurs à ceux de Byzance, s'en distinguent par un caractère original.

Dans la *seconde* époque qui comprend le quinzième siècle, les arts se développent. L'étude de la nature et des antiques, celle de l'anatomie du corps humain, de la géométrie, de la perspective et de l'optique, enfin la connaissance de la peinture à l'huile, font faire aux arts des progrès rapides.

La *troisième*, le seizième siècle, est l'époque de la perfection. Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Titien et le Corrège, dans la peinture; le même Michel-Ange, François Rustici et *Sansovino*, dans la sculpture, produisent des ouvrages qui approchent peut-être de l'antiquité autant que la différence de nos mœurs, de notre religion, de nos institutions permettent ce rapprochement. Ce beau siècle n'est pas terminé, et déjà le génie des grands maîtres, qui avait survécu dans leurs disciples immédiats, commence à s'éteindre.

Au commencement du dix-septième siècle, qui forme la *quatrième* époque, l'école Eclectique et celle des Naturalistes, dans la peinture; Algardi et ses contemporains, dans la sculpture, travaillent à arrêter les arts dans leur chute; ils réussissent à les relever jusqu'à un certain degré, mais restent inférieurs à leurs devanciers. Ils ne peuvent les soutenir au-delà de cinquante ans à la hauteur où ils les ont portés; car dans la seconde moitié du dix-septième siècle, ou dans la *cinquième* époque qui se prolonge jusqu'à la moitié du dix-huitième siècle, le mauvais

goût prédomine; les tableaux de Pierre de Cortone, défectueux sous le rapport de la composition, du dessin et de toutes les parties techniques, ressemblent à des palettes couvertes de couleurs brillantes que le génie n'a pu animer, et les sculptures du chevalier Bernin sont des masses de marbre, façonnées de mille manières bizarres, manquant de naturel et de vérité. A peine dans cette décadence universelle, quelques hommes que le ciel avait favorisés de dons extraordinaires, tels que Le Sueur et Jean Goujon, résistent au torrent.

La *sixième* époque commence par Mengs et Winckelmann; c'est celle de la critique ou du raisonnement. Puisse la postérité l'appeler celle du talent. Ce que cette époque a produit de plus éclatant, c'est l'école française moderne, depuis que, revenue de son ancienne prédilection pour les formes théâtrales, elle se distingue par la rectitude du dessin et la vérité du coloris.

Nous nous sommes occupés, au précédent livre, de la première époque des arts ou de l'école Toscane; nous dirons ici quelques mots de leur développement dans le quinzième siècle : la suite sort de notre cadre.

L'époque où les Florentins résolurent de faire fabriquer la seconde porte du Baptistère de S. Jean, est l'ère du développement de l'art de la sculpture. Sculpture.

Arnolfo da Lapo ou *du Cambio* est l'auteur des dessins d'après lesquels fut bâtie, en 1298, la cathédrale de Florence, qui est plus conforme au goût antique qu'à la manière gothique, et dont *François Bru-*

nelleschi, un des premiers architectes modernes, a fait ensuite la coupole octogone, une des merveilles du monde. Le Baptistère est une église particulière, de forme octogone, qui a trois portes de bronze, couvertes de reliefs représentant des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament; portes admirables dont Michel-Ange a dit qu'elles seraient dignes d'être celles du Paradis. La plus ancienne et la moins parfaite des trois, a été achevée en 1330, par André Ugolini de Pise, élève de Giotto. Au commencement du quinzième siècle, voulant faire faire dans le même genre une seconde porte, la république ouvrit un concours solennel, auquel furent appelés les premiers maîtres du temps. Les sept concurrens furent Brunelleschi, Donatello, Lorenzo Ghiberti, tous les trois de Florence; Jacopo della Quercia de Sienne, et trois autres sculpteurs moins connus. D'après les suffrages de ses rivaux mêmes, Ghiberti fut déclaré vainqueur. La manière brillante dont il exécuta ce travail fit juger inutile un concours pour la troisième porte. Ghiberti fut chargé de la confection de ce monument et de la décoration des pilastres des trois portes.

La célébrité que ces ouvrages donnèrent à *Lorenzo Ghiberti* fut si grande, qu'on peut le regarder comme le chef de cette période, quoique d'autres Florentins l'eussent égalé, particulièrement *Donatello*, auteur de cette statue de S. Marc, à laquelle Michel-Ange, l'ayant considérée quelque temps, dit : Marco, perchè non mi parli?

Après eux, viennent *Luca della Robbia*, et un peu plus tard, *André Verocchio* et *Antoine Pallaiuolo*.

La porte septentrionale du Baptistère que Ghiberti fit avant l'autre, prouve les grands progrès que l'art avait faits depuis le quatorzième siècle; mais ces progrès se montrent bien plus étonnans, lorsqu'on considère la porte orientale. On y remarque une imitation parfaite de la nature et du nu, et une étude soigneuse et suivie des beaux restes de l'antiquité; il n'y manque plus que celle de l'anatomie, à laquelle les grands artistes ne s'appliquèrent qu'un peu plus tard. La connaissance des règles de la perspective linéaire qu'ils avaient acquise, les rendit attentifs aux phénomènes qu'offrent les jours et les ombres. Lorsque toutes ces études furent couronnées par celle de la perspective aérienne et par l'art de placer dans le fonds des bas-reliefs et des tableaux, des paysages ou des fabriques, il ne manquait plus que le caractère et l'expression, pour porter les arts plastiques et du dessin au dernier période de leur perfection.

Comme rien n'est plus difficile à l'homme que d'éviter les excès, on a remarqué que le désir des sculpteurs d'observer la perspective linéaire, les a quelquefois égarés. Ghiberti et Donatello l'ont indiquée dans leurs bas-reliefs avec un soin que ne paraissait pas supporter ce genre de composition; écueil que les anciens, toujours sages, toujours corrects, en un mot toujours classiques, ont su éviter. Donatello est tombé dans ce défaut dans son Adoration des bergers, grand

bas-relief de l'église de Monte Oliveto à Naples. Il n'a été donné qu'au seul Ghiberti, et une seule fois, de produire par des reliefs en airain l'illusion de la peinture. Ce grand artiste avait un goût prédominant pour la peinture, la constante occupation de sa jeunesse, qu'il ne quitta que lorsqu'à la voix des Florentins il devint sculpteur. La porte orientale du Baptistère, regardée à une petite distance lorsqu'elle est éclairée par le soleil du matin, produit l'effet d'un tableau; et on voit, par la manière dont Ghiberti rend compte, dans son ouvrage manuscrit, de l'intention qu'il avait en exécutant ces reliefs, qu'il les raisonna moins en sculpteur qu'en peintre.

Luca della Robbia qui florissait dans la seconde moitié du quinzième siècle, surpassa peut-être Ghiberti et Donatello en talens. Il est probablement l'inventeur des *terre cotte* ou figures et reliefs en terre cuite qu'on appelle vulgairement terres à la Robbia. Le dôme de Florence est le théâtre où cet artiste s'illustra. On admire surtout le groupe en relief des enfans de chœur qui sont comparables, pour la vérité de l'expression, à un tableau de Hubert van Eyck du musée de Berlin. Les portes d'airain de la sacristie de la cathédrale, qui sont en partie l'ouvrage de Robbia, surpassent peut-être le chef-d'œuvre de Ghiberti.

Antonio Pallaiuolo termine la liste des grands sculpteurs du quinzième siècle; car il mourut en 1498, à Rome. Ce fut lui dont l'exemple engagea les artistes à étudier l'anatomie. Il se distingua par le

mouvement qu'il sut donner à ses figures et par la hardiesse de ses raccourcis.

André Verocchio réunit l'étude de la nature à celle de l'antiquité et de la perspective, et imagina, le premier, de couler des moules en plâtre sur des membres d'hommes vivans ou sur des cadavres. Son chef-d'œuvre est un Amour qui presse sous ses bras un jeune dauphin, comme pour faire jaillir l'eau de ses narines : ce monument gracieux destiné à orner une fontaine de Careggi, villa des Médicis, se trouve maintenant placé sur la fontaine de la cour du palais Pitti à Florence. Verocchio eut un illustre disciple, Léonard de Vinci.

Anticipons sur la troisième époque que nous avons exclue de notre précis, mais qui, pour ce qui concerne la sculpture, en termine l'histoire, au moins pour long-temps.

Sansovino, élève de Pallaiuolo, *François Rustici*, élève de Verocchio, et *Michel-Ange Buonarotto*, tous les trois formés dans l'Académie des arts de Laurent de Médicis, atteignirent à un haut degré de perfection. Sous leurs ciseaux la maigreur des formes disparaît, les mouvemens et les gestes deviennent gracieux. Ils connaissent toutes les parties de l'anatomie; leurs draperies sont vraies; ils sont parfaitement maîtres du marbre et de l'airain qui, sous leurs mains, s'amolissent et prennent de la vie. Une seule chose leur manque : cette simplicité qui rend les objets tels qu'ils sont, et reproduit sans exagération et avec vérité les gestes et les postures. Le génie gigantesque de Michel-

Ange ne peut s'astreindre à imiter la simple nature; son imagination crée des postures et des mouvemens impossibles, et des caractères qui ne conviennent ni à l'âge, ni au sexe des objets, ni aux circonstances dans lesquelles ils sont placés. Cependant la hardiesse des mouvemens, le grandiose des formes imposent; et la sculpture qui était arrivée près du dernier degré de perfection, après Michel-Ange et ses disciples qui s'approprièrent ses écarts sans avoir son génie, retomba à un point d'où elle n'a pu se relever dans le dix-septième ni dans le dix-huitième siècle.

Peinture. Passons à la peinture de la seconde époque ou de l'époque du développement. A la tête des grands maîtres qui l'illustrèrent se trouvent *Thomas Guido* dit *Masaccio* et *Fra Giovanni Angelico da Fiesole*. L'architecte Brunelleschi avait enseigné aux peintres les principes de la perspective. Le résultat de cette connaissance fut la disparution successive des fonds d'or, à la place desquels viennent des paysages ou des fabriques, ou simplement des nuages. Des traits de visage plus vrais, une grande variété dans les formes des têtes, de l'expression et des caractères distinguent ces peintres de ceux de l'école de Giotto.

Masaccio montre une profonde sensibilité, une certaine élévation d'âme qui ne manque pas son effet sur le spectateur. Cet artiste, mort à l'âge de vingt-six ans, et pour lequel Annibal Caro a composé l'épitaphe suivante :

Pinsi, e la mia pittura al ver fu pari;
L'attegiai, l'avvivai, le diedi il moto,

Le diedi affetto: insegni il Buonarotto
A tutti gli altri, e da me solo impari;

n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être [1]. Que les curieux aillent voir la chapelle de la famille Brancacci à l'église de S.te Marie des Carmes à Florence, sur les murs de laquelle Masaccio a, dans une suite de tableaux, représenté la vie de S. Pierre. Léonard de Vinci, Michel-Ange, André del Sarto et Raphaël les ont étudiés.

Le bienheureux Angelico [2] est le peintre de la religion. Peindre était pour lui adorer l'Éternel, transporter son âme au ciel, se confondre avec la divinité. La gloire de Dieu était son objet, et ses compositions sont inspirées d'en haut. Fra Giovanni est parmi tous les modernes le premier qui ait su peindre les caractères dans toutes leurs nuances. Une grâce inexprimable, on dirait une onction, est répandue sur ses tableaux, la plupart peints en détrempe sur le mur. On connaît, par les gravures de Lips, les peintures de Fra Giovanni qu'on voit dans une chapelle du Vatican, qui après avoir été ignorée pendant des siècles peut-être, a été découverte après de longues recherches, il y a quarante ans, par M. Hirt, et est aujourd'hui un des objets que visite chaque étranger instruit. M. Ternite, peintre prussien, nous a fait connaître un tableau admirable du même peintre, représentant le Couronnement de la Vierge et la légende de S. Dominique. Ce

[1] Le Musée royal de Paris n'en possède rien.

[2] Son nom était Santi Tosini avant qu'il entrât dans l'ordre de S. Dominique. Il est né vers 1387.

tableau était anciennement à l'église des Dominicains soui Fiésole, d'où il a été transporté à Paris; il y est resté du consentement de l'empereur d'Autriche [1]. M. Ternite en a dessiné les contours que M. F. G. Schlégel a accompagnés d'une élégante description [2]. L'habitude de peindre des miniatures dans les manuscrits, que Fra Giovanni avait contractée dans son couvent, a appris à ce peintre à donner à ses figures le fini qui les caractérise. Les amateurs recherchent beaucoup les manuscrits ornés de ses peintures.

Angelico n'a pu transmettre à ses successeurs cette chaleur de sentiment dont était pénétrée son âme; mais il leur a fait apercevoir la variété infinie que la nature a donnée à la figure humaine, et la multiplicité des caractères qu'elle retrace : il leur a appris l'art de rendre les ombres transparentes.

Benozzo Gozzoli, l'élève immédiat du bienheureux Giovanni, qui fleurit vers 1440, réunit une partie du mérite de son maître à celui de Masaccio et fit faire de nouveaux progrès à l'art. *Fra Filippo* [3] peut être placé sur la même ligne avec Benozzo. De leurs écoles sortit une foule de disciples jusqu'à *Pietro Perugino* [4], proprement Pietro di Cristofano, le maître de Raphaël. Il appartient aux plus grands peintres de la seconde époque et forme le passage à la troisième.

1 C'est le n. 1006 du Musée royal de Paris, et le seul tableau du bienheureux Fra Giovanni qui s'y trouve.

2 Cet ouvrage se trouve à Paris, chez Gide, libraire.

3 Proprement Sandro Filippo Botticelli, nommé aussi Feli Pepi.

4 Pietro Vannuci dit Perugino, mort en 1524.

Vers 1495, il avait atteint son point de perfection.

On peut placer à côté de lui *Domenico Ghirlandaio* [1], le maître de Michel-Ange, et un des peintres que Sixte IV appela, en 1480, à Rome pour décorer sa chapelle. Les autres furent *Antonio Palaiuolo* (le sculpteur), *Cosimo Roselli*, *Sandro Botticelli* ou *Fra Filippo*, *Luca Signorelli*.

Ce fut dans la seconde moitié du quinzième siècle que les Italiens connurent la peinture à l'huile et les chefs-d'œuvre de l'école flamande. Cet évènement, qui est une des principales causes du grand développement que les arts prirent subitement en Italie, mérite que nous nous y arrêtions un instant. Peinture à l'huile.

On ignore absolument l'origine de l'école flamande et les progrès successifs qu'elle doit avoir faits avant d'atteindre ce degré de perfection sous lequel elle se présente subitement au commencement du quinzième siècle, *proles sine matre creata*.

On regarde communément comme l'inventeur de l'art de peindre à l'huile, qui est un des caractères de cette école, *Jean van Eyck* (ou plutôt Maaseyck), mort en 1441, que les Français nomment Jean de Bruges, et l'on dit que *Hubert*, son frère aîné, mort en 1426, l'assista dans ses travaux. Le principal tableau de ces deux frères est une Adoration de l'agneau qui se trouve à Gand. Les six portes qui fermaient le caisson dans lequel ce tableau était jadis renfermé, font aujourd'hui un des plus précieux ornemens de la galerie du Musée que Frédéric Guillaume III a érigé Ancienne école flamande.

1 Domenico Corradi del Ghirlandajo, mort en 1495.

pour l'étude des arts libéraux (*studio artium liberalium*, comme dit l'inscription); car cette collection vraiment royale se distingue des galeries de tableaux qu'on voit ailleurs, parce qu'elle renferme des productions de tous les maîtres de toutes les écoles; richesse qui la rend précieuse pour l'histoire de l'art, et a permis de placer les tableaux d'après un ordre méthodique et pour ainsi dire généalogique, de manière qu'on ne distingue pas seulement les écoles, mais dans chaque école les plus célèbres maîtres avec la succession de leurs élèves et les élèves de ceux-ci. Moyennant ce système, on voit facilement ce qui caractérise chaque chef d'école, et comment le type primitif a été insensiblement modifié, par ce que chaque disciple y a apporté d'individuel : ainsi cette galerie doit servir moins à satisfaire la curiosité du public, qu'à instruire celui qui veut étudier l'art dans sa marche historique.

Les portes ou volets du tableau des van Eyck qui ont donné lieu à cette digression, représentent les portraits du donateur et de son épouse, qu'on a pris anciennement pour un duc et une duchesse de Bourgogne, mais qui sont de simples particuliers flamands. Sur un listel de ces portes, M. Hirt a découvert, outre leurs noms, une inscription cachée par une couche en détrempe qui dit que le tableau commencé par Hubert van Eyck, qui y est nommé le plus grand des peintres, a été achevé, après sa mort, et en 1432, par Jean, son frère et son élève. D'après cela, il paraît que nous devrons dorénavant regarder Hubert van Eyck comme le fondateur de l'école et l'inventeur

de la peinture à l'huile, et non Jean de Bruges à qui jusqu'à présent on en a fait honneur.

Mais est-il bien certain que les créateurs de l'école flamande aient inventé l'art de peindre à l'huile? Et sur quel témoignage historique se fonde ce fait? Il s'appuie sur l'assertion de Vasari qui écrivit son histoire des peintres un siècle et demi après l'époque où les Eyck ont fleuri, et qui n'allègue aucune autorité; il s'appuie encore sur la circonstance qu'on n'a découvert jusqu'à présent aucun tableau peint à l'huile qui soit antérieur à ces artistes et puisse nous autoriser à leur disputer l'honneur de cette invention.

Il ne leur appartient pourtant pas, si l'on prétend qu'ils ont été les premiers qui aient imaginé, pour fixer les couleurs sur le bois et la toile, de les broyer dans de l'huile préparée pour cet usage; et cependant les Eyck ont inventé l'art de peindre à l'huile, en tant qu'ils ont les premiers vaincu les difficultés que présentait cette manipulation; difficultés qui depuis long-temps y avaient fait renoncer les peintres; ils les ont vaincues, soit en substituant de l'huile de noix ou de pavot, à celle qu'on tire de la graine de lin, soit en imaginant un moyen de la préparer pour la rendre plus propre à se mêler avec les couleurs, ou une manière de s'en servir avec plus d'avantage, soit enfin en l'employant constamment à leurs ouvrages, et renonçant entièrement à la peinture en détrempe.

Dans un mémoire lu, en 1752, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le comte de Caylus, partant de la supposition que les anciens qui ont

connu, dit-il, tant de préparations et de mixtions, n'ignoraient pas celle dont on fait honneur aux Flamands, suppose qu'ils dédaignaient la peinture à l'huile, à cause des inconvéniens qu'elle présente. L'académicien qui avait inventé une nouvelle manière de peindre, faussement nommée *encaustique*, parlant à un auditoire composé, non d'hommes de l'art, mais de savans et d'érudits, exagérait infiniment. On peut hardiment nier que l'antiquité classique ait jamais pratiqué, c'est-à-dire connu la peinture à l'huile, parce qu'il serait inconcevable que Pline n'en parlât pas.

Mais elle était connue au moyen âge, quatre, cinq ou six siècles avant l'existence de l'école flamande. Ce fait a été prouvé par le célèbre Lessing. La peinture à l'huile est enseignée dans un ouvrage latin, intitulé *De coloribus et de arte colorandi vitra*, qui existe en manuscrit dans plusieurs bibliothèques[1]. Son auteur est un moine qui se nomme *Theophilus Presbyter*. Dans un manuscrit qui existe à la bibliothèque Nani, il est nommé *Rugerus :* un autre renseignement paraît indiquer qu'il était Italien, ou au moins qu'il vivait en Lombardie. Il est d'ailleurs entièrement inconnu ; mais à en juger d'après l'âge des manuscrits, et principalement d'après celui de Wolfenbüttel, il a vécu au dixième, et peut-être au neuvième siècle.

Après avoir enseigné, dans son dix-huitième chapitre, intitulé : *De rubricandis ostiis et de oleo lini*,

1 Entre autres à la Bibliothèque royale de Paris où il porte le titre : *De omni scientia picturæ artis*.

une manière grossière de peindre en bâtimens, moyennant l'huile de lin, il dit, dans son vingt-troisième, qui porte le titre : *De coloribus oleo et gummi terendis*, ce qui suit : « Omnia genera colorum eodem genere olei teri et poni possunt in opere ligneo, in his tantum rebus quæ sole siccari possunt, quia quotiescumque unum colorem imposueris, alterum ei superponere non potes, nisi prior exsiccetur, quod in imaginibus diuturnum et tædiosum nimis est. Si autem volueris opus tuum festinare, sume gummi, quod exit de arbore ceraso sive pruno, et concidens illud minutatim, pone in vas fictile, et aquam abundanter infunde, et pone ad solem sive super carbones in hieme, donec gummi liquefiat, et ligno rotundo diligenter commisce. Deinde cola per pannum, et inde tere colores et impone. Omnes colores et mixturæ eorum hoc gummi teri et poni possunt præter minium et cerosam [1] et carmin, qui cum claro ovi terendi et ponendi sunt [2]. »

Ainsi il est question dans ce chapitre d'une triple manière d'allier les couleurs, savoir avec l'huile, avec la gomme et avec le blanc d'œuf; mais l'huile dont on se servait pour la peinture, était celle de lin, la moins propre de toutes à cet usage, parce qu'elle renferme trop d'immondices et sèche trop difficilement. Il restait donc aux frères Eyck, pour devenir

[1] Peut-être faut-il lire: cerussam.

[2] Ce chapitre était entre les mains du compositeur lorsque l'article *Théophile* de la Biographie universelle nous est tombé entre les mains. M. EMERIC DAVID y dit : « L'article de l'ouvrage de Théophile qui a

les inventeurs de la peinture à l'huile, ou de retirer de l'oubli une ancienne manière tombée en discrédit, ou de remplacer l'huile de lin par une autre plus pure, ou d'y joindre un mélange qui la rendît plus *dessiccative.*

Une tradition qui ne mérite guère de foi, veut qu'*Antonello de Messine* apprit l'art de peindre à l'huile de Jean de Bruges; que de retour en Italie, il fonda une école à Venise; qu'il enseigna la nouvelle manière de peindre à *Domenico Veneziano;* que celui-ci étant venu à Rome, *André de Castagno*, élève de Masaccio, lui arracha par ruse son secret, et en-

donné, depuis quelques années, le plus de célébrité à cet écrit, est celui dans lequel il traite de la peinture à l'huile. Quelques personnes, d'après une lecture trop rapide de ce passage, ont cru y reconnaître la peinture à l'huile, *telle que nous la pratiquons*, et dès-lors s'évanouissait le mérite de van Eyck; mais ce jugement n'est point exact. Théophile ne parle que de peintures exécutées avec de l'huile de lin pure ou seulement concentrée au feu. Il emploie cette peinture *à plat* pour couvrir les portes et les fenêtres; il dit lui-même, que lorsqu'il veut s'en servir pour représenter des fleurs ou des figures, il trouve fort long et fort incommode d'attendre qu'une couleur ait séché pour en établir une autre par-dessus. Ce trait nous fait voir que la peinture à l'huile était au temps de cet artiste, dans l'état ou van Eyck la trouva et d'où il la tire. » Nous ne connaissons pas les personnes qui, d'après une lecture trop rapide du passage cité, ont cru y reconnaître la peinture à l'huile *telle que nous la pratiquons.* Tous les auteurs que nous avons consultés y reconnaissent la véritable peinture à l'huile, puisqu'elle se servait de couleurs broyées avec de l'huile, mais dans un état imparfait qui ne permettait guère de s'en servir, et par conséquent *non telle que nous la pratiquons*.

suite le poignarda. Ce qui suffit pour prouver la fausseté de ce récit, c'est qu'il n'existe aucun tableau à l'huile ni de Domenico Veneziano, ni d'Andrea de Castagno, ni de Ghirlandaio, ni d'aucun Italien de leur temps.

Les van Eyck eurent un célèbre élève : *Rüdiger* (Roger) *van der Weyde* qui forma *Juste de Gand* (Giusta da Guanto), *Louis de Louvain* et *Pierre Christophson* (Christophori). De leur école sortirent *Hugues van der Goes*, un des plus grands maîtres que les arts aient produits, comparable à Raphaël même, l'auteur du fameux tableau de Dantzig (la Punition du juge prévaricateur) qui a été une dixaine d'années à Paris; *Gérard van der Meire* (Gérard de Gand), et *Jean Hemmelinck*. Cette illustre école se termine par *Quintin Messis* dit le Maréchal d'Anvers, qui mourut en 1529, et a été le dernier comme le plus grand maître de cette école[1]. A cette époque la grande réputation de Léonard de Vinci, de Raphaël et de Michel-Ange attira les peintres de tous les pays en Italie. Les élèves de Messis y allèrent, mais au lieu d'étudier avec soin Léonard, Raphaël et la nature, ils se laissèrent éblouir par le génie hardi de Michel-Ange, adoptèrent ses formes exagérées et les outrèrent encore, pendant

[1] Son chef-d'œuvre se trouve à la galerie d'Anvers : c'est une Sépulture de J.-C. les deux portes ou volets représentent les Martyres de S. Jean-Baptiste et S. Jean l'évangéliste. Le second tableau de Messis, la Famille de J.-C. est à la principale église de Louvain. Le Musée de Berlin possède trois tableaux de ce maître, dont deux, une Vierge avec l'Enfant et le portrait de Giese, sont admirables. Le troisième est une Adoration des mages.

que par l'étude et la servile imitation des fresques, ils détériorèrent le brillant coloris de leurs maîtres. Retournés dans leur patrie, ils fondèrent ce qu'on peut nommer l'école italienne-flamande, qui est bien inférieure à celle des Eyck.

Nous avons rejeté la tradition qui attribue à un peintre de Messine la gloire d'avoir fait connaître en Italie la peinture à l'huile. Cennino Cennini qui, en 1437, a écrit son Traité de la peinture, savait que cette manière de peindre était usitée en Allemagne, mais par cela même on voit qu'on ne la pratiquait pas en Italie. Demande-t-on comment et par qui elle fut introduite dans la presqu'île? on ne peut répondre à cette question que par une hypothèse.

Nous avons parlé au précédent livre du commerce étendu dont Bruges était le siège au quinzième siècle. Parmi les marchandises que les facteurs des Médicis, les commissionnaires des rois de Naples, des ducs d'Urbin et des autres princes en rapportaient, il y avait aussi des tableaux. Ce fut ainsi que vers 1470 arriva à Florence un grand tableau enfermé dans un *cassone* à deux portes, qui fut placé sur le maître-autel de l'église appartenant à l'hôpital de Santa Maria Nuova, fondé par la famille de Portinari. Cette église ayant été rebâtie à l'époque de la déchéance du bon goût, on remplaça le tableau flamand par une peinture plus moderne. Vasari, parlant du premier tableau, en nomme l'auteur Hugone; M. Hirt a trouvé dans les archives de l'hôpital, qu'il fut apporté des Pays-Bas par un individu de la famille des Porti-

nari, qui voyageait pour les Médicis; et la comparaison du tableau qui existe encore, quoique déplacé, avec d'autres peintures où le nom de l'artiste est écrit en toutes lettres, lui a donné la conviction que celui de Florence est de Hugues van der Gœs. On ne peut douter qu'un ouvrage de cette perfection n'ait fixé l'attention des maîtres italiens du dernier quart du quinzième siècle, et on peut, avec d'autant plus de confiance, lui attribuer l'introduction de la peinture à l'huile en Italie, qu'on n'y trouve aucun tableau de cette manière qui soit antérieur à l'arrivée du van der Gœs. Il suffisait de le voir pour être frappé de l'avantage qu'offre cette manière de peindre, et il n'était pas difficile de trouver un moyen de corriger l'huile des imperfections pour lesquelles on avait renoncé à en faire usage en peinture.

A la période du développement, comme nous l'avons nommée, appartiennent les différentes écoles de peinture qui, dans la dernière partie du quinzième siècle, se formèrent en Allemagne, simultanément et d'une manière originale, indépendante des Italiens : nous disons les différentes écoles; car c'est un abus de mots que de parler d'une école allemande.

Parlons d'abord de *Cologne*. Le dôme de cette ville possède un tableau admirable sous tous les rapports, mais surtout sous celui des couleurs brillantes. Il se compose de trois grands tableaux, dont deux servent de portes pour couvrir le troisième qui est placé au milieu. Celui-ci représente l'Adoration des mages; Ecoles allemandes.

sur les deux portes on voit S. Géryon et ses compagnons, et Ste. Ursule avec ses compagnes. L'auteur de ce chef-d'œuvre est inconnu. M. Walraff, professeur à Bonn († 1824), crut avoir déchiffré sur le fourreau d'une épée, le nom de Philippe Kalf, dont personne n'a jamais entendu parler [1]; et quelques lettres exprimant la date de 1410; mais d'autres personnes nient l'existence des caractères, et prennent pour des arabesques ce qui, aux yeux du professeur de Bonn, paraissait des lettres alphabétiques. A l'école de Cologne appartient *Isaac de Mecheln* [2] père et fils.

La *Franconie* eut son *Michel Wohlgemuth* († 1519) de Nuremberg, célèbre par lui-même, plus célèbre encore par son disciple, *Albert Dürer* (né 1471, † 1528), qui fut grand dans la gravure en bois et en cuivre; grand en architecture, en sculpture, en mathématiques; mais plus grand en peinture; un de ces génies extraordinaires que la nature ne produit que rarement. De son école sortirent *Jean de Kulenbach* et *Jean Scheuffelin* de Nordlingue.

Nœrdlingue eut son école particulière : elle fut fondée vers 1480 et continuée pendant plusieurs générations par une famille du nom de *Hœrlein*, dont les chefs-d'œuvre décorent les églises de leur ville natale. De leur école sortirent *Martin Scheffer* et *Surlin* d'Ulm.

[1] Il a bien existé dans le dix-septième siècle un peintre de genre, nommé Guillaume Kalf: il était né à Amsterdam.

[2] Et non de Malines. Mecheln est un endroit situé près de Bocholt sur l'Aa.

Augsbourg donna le jour, vers 1450, à *Jean Holbein* l'aîné, probablement père de *Jean Holbein le jeune* qui naquit en 1495 à Grunstædt. Les plus beaux tableaux de cet ami d'Erasme de Rotterdam et de Thomas Morus, sont à Bâle et en Angleterre où Holbein passa une grande partie de sa vie et mourut en 1554. *Jean Burgkmair* qui travailla aux gravures du Weisskunig, et *Bamberger* appartienent à l'école d'Augsbourg.

Colmar eut un grand peintre original, qui ne forma pas d'école. Ce fut *Martin Schœn* ou *Schœngauer*, nommé Buon Martino, Martino d'Anversa, Martino Olandese, Martino Tedescho, Martinus Bellus, Hüpsch Martin, mort à Colmar en 1499. Augsbourg et Nuremberg se disputent Schœn, parce que des branches de la famille à laquelle il appartenait, habitaient leurs murs; mais il paraît certain que Martin Schœn était né à Colmar. Ses ouvrages qui se trouvaient répandus à Colmar, à Moutier-Val-S. Grégoire, dans les autres abbayes d'Alsace, ont été réunis pendant la révolution française par le bibliothécaire du collège de Colmar, où une partie de cette collection admirable existe encore [1], nommément la Passion de Notre Seigneur, qui était anciennement à l'église des Dominicains de la ville.

Le plus grand peintre parmi les contemporains d'Albert Dürer, *Jean Baldung*, dit *Grien* ou *Grün*, était né à *Gemünd-en-Souabe*. Le Brisgau, Strasbourg, Mayence, se décorèrent de ses travaux. La cathédrale

[1] A la bibliothèque du collège.

de Fribourg renferme quinze ou seize tableaux de ce grand maître, parmi lesquels une Nuit (la nativité de Jésus-Christ), une Visitation et un Repos de la Vierge méritent la plus grande attention.

La peinture de l'école franconienne fut transportée dans la période suivante (vers 1540) en Saxe par *Lucas Müller*, plus connu sous le nom de *Cranach* qui était celui de sa patrie. Il n'appartient pas aux génies originaux dont nous venons de parler.

Toutes ces écoles déchurent depuis le commencement du seizième siècle, époque où les élèves des grands maîtres passèrent les Alpes. Ils se laissèrent entraîner dans l'admiration exclusive de Michel-Ange. Revenus dans leur patrie, ils furent témoins de la fureur des nouveaux iconoclastes qui auraient voulu briser toutes les images sacrées. Les couvens n'existaient plus, les églises avaient été dépouillées de leurs ornemens. La foi qui trouve un aliment dans la représentation des objets surnaturels que la raison ne peut concevoir, avait été remplacée par le raisonnement. Au lieu de peindre les saints mystères et les traits de la légende, les artistes étaient réduits à retracer les portraits de leurs contemporains; car la mythologie même qui aurait offert à leurs pinceaux quelques sujets attrayans , était exclue par le rigorisme des zélateurs religieux. La réformation porta un coup mortel aux beaux-arts en Allemagne.

CHAPITRE II.

Découverte de l'Amérique et d'une nouvelle route aux Indes. Révolution que ces découvertes causent dans le commerce.

Entreprises des Portugais.

Les voyages maritimes entrepris sous la direction de l'infant dom Henri, troisième fils de Jean I, roi de Portugal, avaient inspiré à sa nation le goût des découvertes. Il paraît que l'ardeur qui y portait les Portugais, provenait moins de l'espoir d'augmenter la masse des connaissances humaines, que d'un désir vague de trouver une plus grande quantité de marchandises qui pussent procurer des bénéfices au commerce, et que personne ne prévoyait qu'en allant toujours au midi, on arriverait à un point où il faudrait tourner au nord pour parvenir dans les parages de l'Inde. Après la mort de l'infant qui eut lieu en 1460, le zèle des Portugais se refroidit, parce qu'il n'y avait plus de protecteur qui pût encourager à vaincre les difficultés. Alphonse V qui régna jusqu'en 1481, était trop occupé de ses projets sur la Castille, et de ses expéditions en Afrique, pour donner suite aux plans de son oncle. Ils furent repris avec chaleur par Jean II, qui régna depuis 1481 jusqu'en 1495. Ce prince actif et entreprenant, revint aux projets de son grand-oncle : il envoya des colonies en Guinée, et fit construire sur les côtes de ce pays le fort de San Gior-

gio della Mina. Ses flottes découvrirent en 1484 les royaumes de Bénin et de Congo, et avancèrent plus de 600 lieues au-delà de la ligne. Quel fut l'étonnement des Portugais lorsque leurs compatriotes revenus de ce voyage, leur parlèrent d'astres d'un autre hémisphère ? Par eux, on apprit pour la première fois qu'il n'était pas vrai que l'Afrique s'élargissait de plus en plus vers le sud, comme Ptolémée, l'oracle des géographes, l'avait supposé, et qu'au contraire elle se courbait vers l'orient. Ils rapportèrent de Bénin, le premier piment, et si l'on n'a pas oublié ce que nous avons dit du rôle important que le poivre jouait dans la cuisine du moyen âge, on se représentera facilement la joie que la vue de cette drogue causa à Lisbonne.

Découverte du Cap de Bonne-Espérance.

Se rappelant alors ce qu'on disait des voyages des anciens Phéniciens autour de l'Afrique, on commença à se livrer à l'espoir qu'elle se terminait par une pointe qu'il serait possible de doubler pour arriver aux Indes, et s'emparer du riche commerce de cette contrée. Un marin entreprenant alla vérifier le fait; après avoir longé encore plus de quatre cents lieues de côtes inconnues, il arriva à cette pointe tant désirée. C'était Barthélemy Diaz. Il ne lui fut permis que de la voir; une sédition de ses soldats qui refusèrent de naviguer plus long-temps dans des mers inconnues, et les tempêtes qui le tourmentèrent précisément dans les parages du cap qu'il avait découvert, le forcèrent de retourner à Lisbonne. « Je l'ai nommé le cap des Tourmens (*cabo Tormentoso*), » dit-il à Jean II. « Qu'il s'appelle le cap de Bonne Espérance, répliqua

car désormais je ne doute plus que la route de l'Inde ne soit trouvée. » Cependant la confiance du roi ne fut pas partagée par sa nation : la longueur énorme du voyage et les tempêtes que Diaz avait essuyées, alarmèrent beaucoup les Portugais, qui eurent de la peine à se résoudre à des entreprises si périlleuses, tandis que Jean se voyant si près de la possibilité d'exécuter un dessein qui avait été le principal objet de son règne, s'en occupa avec une telle ardeur, qu'il ne lui laissa plus aucun repos ni nuit ni jour.

Le prêtre Jean.

Les premiers navigateurs portugais qui arrivèrent à Bénin, y entendirent parler d'un prince chrétien qui régnait à 250 milles à l'ouest, et qui révérait beaucoup, disait-on, le signe de la croix. On ne douta plus, d'après cette indication, que ce ne fût le Prêtre-Jean, monarque-pontife mystérieux dont toute l'Europe parlait depuis plusieurs siècles, et sur lequel on faisait d'autant plus de contes que personne ne l'avait jamais vu. Ce furent les Croisés qui portèrent en Europe la première nouvelle de ce prince nestorien. Carpini [1] que le pape Innocent IV envoya auprès de Gaïouk, grand khan des Mongols, entendit beaucoup parler des guerres que le Prêtre-Jean avait soutenues contre Dgenghiskhan. Rubruquis, le voyageur de S. Louis [2], fournit les premiers renseignemens positifs sur ce monarque. C'était, d'après lui, un prince mongol, chrétien nestorien, du nom d'Unkhan, qui avait régné à Karacorum sur les tribus de Merkit et de Keraït, et avait péri dans une bataille contre Dgen-

[1] Voy. vol. VI, p. 177. [2] Voy. *Ibid.*, p. 180.

ghiskhan. Il n'en sut pas davantage, quoiqu'il parcourût le pays où ce prince avait régné. Après lui, d'autres voyageurs parlent encore du Prêtre-Jean, mais non comme d'un prince régnant; Jean de Monte Corvino qui, en 1305, fut évêque de Peking, et traduisit le Nouveau Testament en mongol, dit seulement qu'il baptisa un prince de la famille du Prêtre-Jean. On a fait de vaines suppositions pour expliquer l'existence d'un prince chrétien au milieu de l'Asie; l'Europe en parlait comme d'un être mystérieux, et l'on doutait probablement de son existence, lorsque les Portugais entendirent parler de ce roi chrétien, dont le nom qui était Ongane, leur rappela l'Unkhan de Rubruquis. Voici donc le Prêtre-Jean qu'on avait vainement cherché en Asie, retrouvé en Afrique. D'après les explications qu'en donnèrent les habitans de Bénin, le Prêtre-Jean devait être identique avec le Négous d'Abyssinie, dont on avait aussi entendu parler. Cette conjecture engagea le roi de Portugal à envoyer deux hommes, sachant l'arabe, qui devaient pénétrer par l'Égypte en Abyssinie, et établir avec le prince de ce pays des rapports de commerce. Ces hommes, dont les noms étaient Pierre de Covillan et Alphonse de Payva, arrivèrent au Caire et allèrent avec une caravane à Suez. Ici ils se séparèrent; Payva prit la route de l'Abyssinie et périt en chemin. Covillan s'embarqua pour l'Inde, vit ce beau pays, visita Calicut et Goa, et s'en retourna au Caire. Il y trouva deux Juifs qui, après avoir fourni au roi Jean des renseignemens sur les pays orientaux qu'ils avaient parcourus, étaient en-

voyés pour joindre Covillan. Celui-ci renvoya un des Juifs à Lisbonne avec le rapport de son voyage pendant lequel il avait recueilli beaucoup de faits qui paraissaient prouver qu'il était possible d'arriver en Inde par la route maritime.

Pendant que Jean II travaillait ainsi à assurer le succès de la grande entreprise qu'il méditait, il reçut la nouvelle d'un évènement aussi extraordinaire qu'inattendu : un nouveau monde situé au couchant avait été découvert.

Christophe Colomb, né en 1441 à Gênes ou à Cuccaro dans le Montferrat, était venu s'établir en Portugal vers le temps où Jean II monta sur le trône. Il y épousa la fille de Barthélemy Perestrello qui, sous l'infant dom Henri avait fait, en qualité de capitaine de vaisseau, plusieurs voyages de découvertes d'où il avait rapporté des journaux très-exacts, des cartes et des dessins. Colomb qui passait pour un excellent marin, avait gagné l'affection de Perestrello par ses connaissances et par la curiosité qui le poussait vers les terres inconnues. Issu d'une famille noble, mais pauvre, qui vivait de la navigation, il avait, par besoin, embrassé le même état : il s'aperçut bien vite que sans l'étude de la géométrie, de l'astronomie et de la géographie, et sans la connaissance du dessin, on ne pouvait être qu'un navigateur ordinaire. L'ambition de Colomb le portait à quelque chose de mieux. Muni de toute l'instruction qu'on pouvait recevoir alors, il avait, jeune encore, acquis de l'expérience. Depuis l'âge de quatorze ans, il avait parcouru

Christophe Colomb.

les mers, et visité les principaux ports de la Méditerranée; il avait même été avec des Anglais à la pêche en Islande; un jour se trouvant sur un vaisseau d'armateur qui prit feu, il avait fait preuve d'un rare courage et de beaucoup de présence d'esprit.

Le temps qu'il passa dans la maison de son beau-père, fut pour lui une époque d'études et de réflexions profondes. Il ne pouvait s'arracher des journaux et des cartes de ce navigateur. Un voyage qu'il fit à Madère et aux îles Canaries et Açores, interrompit ses études pendant quelques années, mais le confirma dans les idées que la lecture de ces papiers avait fait naître en lui. La terre est un globe, se disait-il, et un globe d'une masse énorme; mais toutes les terres que nous connaissons n'appartiennent qu'à une moitié de cette sphère. Est-il probable que la nature ait couvert d'eau toute l'autre moitié? Si cela était, l'équilibre du globe et ses mouvemens de rotation ne seraient-ils pas troublés? Ne savons-nous pas, par les récits de Marco-Polo et d'autres voyageurs, que l'Inde est d'une étendue immense? Aristote n'a-t-il pas pensé que ce pays devait s'étendre jusqu'à la proximité des colonnes d'Hercule [1]? Si l'on pouvait se lancer dans l'Océan, en allant continuellement à l'ouest, au lieu de s'atta-

[1] Sénèque qui avait des connaissances en physique qui nous étonnent, dit ces mots remarquables : Qu'est-ce donc que la distance entre l'extrême frontière de l'Espagne et des Indes? C'est un espace qu'avec un bon vent un vaisseau parcourrait en peu de jours. *Nat. Quæst.* lib. I, in præfat.

cher sans cesse aux côtes d'Afrique, certainement on parviendrait à des terres, et peut-être plus promptement qu'on ne pense [1].

Ce qui confirma cette supposition, ce fut la circonstance que des navigateurs portugais avaient quelquefois rencontré sur mer des cannes d'une espèce qu'on n'avait pas encore vue, du bois artistement travaillé, et une fois même deux corps humains d'une race inconnue, que les vents d'ouest avaient jetés sur les côtes des îles Açores. Colomb s'ouvrit à son beau-père et à d'autres personnes instruites, qui trouvèrent son raisonnement judicieux, et l'encouragèrent à y donner suite. Il s'agissait de gagner le roi pour cette idée, et de l'engager à faire les frais d'une expédition.

Colomb s'adressa d'abord à ses compatriotes; car, par patriotisme, il aurait voulu que la république de Gênes s'illustrât par l'entreprise qu'il méditait; mais le sénat le traita d'aventurier, d'homme à projets. Après avoir satisfait à ce qui lui paraissait un devoir, Colomb soumit son projet au roi de Portugal. Celui-ci le fit examiner par Diego Ortitz, évêque de Ceuta, et par deux médecins juifs qu'il avait cou-

[1] Il existe à la bibliothèque de S. Marc à Venise une carte en dix feuilles, dressée en 1436 par un certain André Bianco. A l'ouest des îles Canaries on y voit un grand pays de forme oblongue et le mot : *Antilia.* Ce nom était connu dans le moyen âge, et on débitait mille fables du pays à qui il appartenait. Il faut convenir que la ressemblance d'Antilia avec Antilles, si elle est fortuite, est singulière. Voy. FORMALEONI *sulla nautica de' Veneziani*, P. II, 40.

tume de consulter sur ces sortes d'affaires. Ces trois hommes, après avoir questionné le marin sur toutes les parties de son plan, et lui avoir arraché son secret, engagèrent le roi à faire tenter l'entreprise par un autre. On équipa en hâte quelques vaisseaux, et on confia la direction à un marin indigène, qui, après avoir navigué pendant quelque temps vers l'ouest, revint pour dire qu'il ne fallait pas penser à rencontrer un continent sur cette route : on traita dès-lors Colomb de visionnaire.

Colomb résolut de quitter un pays où il avait éprouvé tant de mauvaise foi. Il s'adressa à la cour d'Espagne, c'est-à-dire à Ferdinand d'Aragon et à Isabelle de Castille qui régnaient ensemble. Les propositions du marin furent remises, pour être examinées, à un comité d'hommes savans, de prêtres qui n'avaient aucune connaissance en mathématiques ni en physique, et encore moins une idée de la navigation; car en général les Espagnols négligeaient la navigation, et étaient restés indifférens aux entreprises de leurs voisins. Un de ces sages pensait que si l'on s'éloignait tant de la côte européenne, en descendant toujours, on en viendrait finalement à un point d'où l'on ne pourrait pas retourner. Un autre rejetait le projet, parce que les anciens, nos maîtres, l'auraient certainement exécuté, s'il n'était pas chimérique. Le troisième craignait la longueur de la navigation, qui demanderait trois ans avant qu'on parvînt à un continent; enfin, le quatrième déclara le projet téméraire et impie.

Quand les opinions de ces conseillers auraient été favorables au projet de Colomb, les embarras financiers dans lesquels se trouvaient Ferdinand et Isabelle, et la guerre contre les Maures de Grenade qui les occupait, ne leur auraient pas permis alors d'y donner suite. Aussi Colomb, après avoir attendu cinq ans, reçut, en 1489, la résolution que le moment n'était pas favorable pour l'exécution d'un projet aussi incertain et aussi coûteux que le sien.

Au moment où Colomb quitta le Portugal, il avait envoyé Barthélemy, son frère, en Angleterre, pour essayer s'il pouvait faire goûter son projet à Henri VII; mais il n'était venu aucune nouvelle de Barthélemy. Pris par un corsaire, il avait eu diverses aventures, et était finalement arrivé à Londres couvert de haillons; il fallut d'abord gagner assez d'argent, en exerçant son talent de dessinateur de cartes, pour pouvoir se présenter à la cour en un habit décent.

Après avoir reçu la réponse négative de la cour d'Espagne, Colomb allait s'embarquer pour tenter fortune en Angleterre, lorsque le P. Jean Perez de Marchena, prieur du couvent de Rabida, où ses enfans étaient élevés, l'engagea à prolonger son séjour en Espagne. Ce religieux jouissait de quelque crédit auprès de la reine Isabelle, et se flattait de pouvoir la disposer favorablement pour Colomb. En effet les négociations furent reprises; mais les anciennes difficultés subsistaient toujours, et il fallut trois ans pour avoir une résolution.

Enfin lorsqu'Isabelle entra victorieuse dans Gre-

nade, Alphonse de Quintanilla, contrôleur des finances de Castille, et Louis de Santangel, receveur du clergé d'Aragon, qui s'intéressaient vivement au projet de Colomb, profitèrent de la joie universelle qui régnait à la cour pour faire agréer les offres de service de Colomb. Santangel prévenu par la reine qu'elle manquait d'argent, mais qu'elle était prête à mettre ses joyaux en gage, lui fit hommage de toute sa fortune consistant en 70,000 ducats. La reine accepta une partie de cet argent à titre d'emprunt, et le 17 avril 1492 le contrat fut signé avec Colomb à Santa Fé de la Véga, village où la cour se tenait à cause du siège de Grenade. Colomb y est nommé grand-amiral de toutes les mers et vice-roi de tous les pays et de toutes les îles qu'il découvrirait; la dixième partie de tous les revenus que la couronne en tirerait lui est allouée, et il est dit que ces dignités et avantages passeront à ses descendans. Quoique Ferdinand signât le traîté conjointement avec Isabelle, il refusa de prendre part à cette entreprise comme roi d'Aragon. Elle se fit donc exclusivement pour la couronne de Castille et les sujets d'Isabelle.

Martin Behaim. Le nom de Martin Behaim joue un rôle dans l'histoire des découvertes, quelques Allemands ayant porté le patriotisme jusqu'à le mettre au-dessus de Colomb et de Magellan, parce qu'à les entendre, le premier a puisé ses conjectures sur l'existence du Nouveau-Monde dans les conversations de Behaim, et que Magellan a appris par une carte de cet Allemand l'existance du détroit qui a immortalisé son nom. Ce der-

nier fait est absolument controuvé; mais Behaim et Colomb peuvent s'être connus, et dans ce cas il est probable qu'ils se sont communiqué leurs idées sur l'existence de terres dans l'autre hémisphère; car il est certain que Behaim croyait qu'à la place que l'Amérique occupe, il y avait, sinon un grand continent, au moins beaucoup d'îles. Mais qui pourra dire qui des deux a appris davantage de l'autre, en supposant qu'ils se soient vus; supposition qui n'est appuyée d'aucun fait historique?

Behaim appartenait à une des premières familles bourgeoises de Nuremberg où son père était membre du sénat. Le fils apprit le commerce comme un moyen de satisfaire son goût des voyages. Après avoir passé quelques années à Salzbourg, en Autriche, à Venise et en d'autres endroits, nous le trouvons à l'âge de quarante-sept ans établi à Malines, et faisant, pour une maison de commerce de cette ville, des voyages en Allemagne et dans les Pays-Bas. Il avait cinquante ans lorsqu'il se rendit en Portugal. C'était l'époque où toutes les têtes fermentaient de projets, où tout négociant et tout marin voulait trouver des terres inconnues, ouvrir de nouvelles routes au commerce. L'enthousiasme général entraîna Behaim, et il fit plusieurs voyages en Afrique, dont on n'a aucun détail. Comme il était muni de belles connaissances en mathématiques, il n'est pas étonnant qu'il se soit distingué du vulgaire des marins. Deux circonstances prouvent qu'il est parvenu à une haute réputation en Portugal. Il fut une des personnes choi-

sies par le roi Jean II pour travailler à la réforme et au perfectionnement de la navigation ; et les services qu'il rendit furent assez brillans pour qu'en 1485 le même monarque le nommât chevalier. Dans la cérémonie publique de sa promotion, le roi lui-même lui ceignit l'épée, et le duc Emanuel, qui par la suite porta la couronne, lui attacha l'éperon droit. Il se fixa alors à Fayal, une des îles Açores, ainsi nommée parce qu'on y trouva une abondance de hêtres (*faye*) et habitée par une colonie flamande [1]. En 1486, il épousa la fille du chevalier Josse de Hurter de Mærkirchen, chef de cette colonie. Il paraît que c'était le terme de ses voyages de découvertes.

Cependant l'envie lui vint de voir encore une fois sa patrie. Il arriva en 1491 à Nuremberg et y passa une année dans sa famille. Sans doute les récits de l'homme qui se vantait d'avoir vu le tiers de la terre habitée, devaient faire une grande sensation dans une ville dont les citoyens n'avaient peut-être jamais vu un vaisseau, et la famille du chevalier portugais devait en faire gloire. Pour lui laisser un souvenir, Behaim traça sur un globe ayant environ trente et un pouces de diamètre, tous les pays qu'il avait vus, avec ceux qu'il ne connaissait que par Ptolémée ou par des rapports de voyageurs. Ce monument curieux s'est conservé jusqu'à nos jours. On y voit que Behaim n'avait que des idées confuses sur l'Inde, la Chine, le Japon, etc. Les observations qu'il a ajoutées en alle-

[1] C'est à cause de cette colonie qu'on appelait à cette époque Flamandes les îles Açores.

mand, renferment des faussetés et même des absurdités. A la place de l'Amérique, il a marqué au hasard une foule d'îles. Le globe porte la date de 1492 et le nom du voyageur, qui dit vouloir laisser ce souvenir à la ville de Nuremberg, sa patrie, avant de s'en retourner auprès de son épouse pour terminer sa vie dans l'île qu'il habite, laquelle est située à 700 milles d'Allemagne de Nuremberg. C'est sur ce fait que se fondent les fables qu'on a débitées relativement aux découvertes de Behaim, et qui sont démenties par le globe lui-même, qui n'indique ni le Brésil ni le détroit de Magellan qu'il doit avoir visités. L'autorité de toutes les chroniques écrites depuis 1500, quels qu'en soient les auteurs, ne peut être opposée à celle-là.

Ce fut à Palos, port de l'Andalousie dans le voisinage du couvent de Rabida, que l'escadre destinée au voyage de Colomb fut équipée. Tout était prêt à la fin de juillet : l'escadre se composait de trois petits vaisseaux qui ne portaient que 90 à 120 hommes : dans le nombre, il y avait quelques gentilshommes qui, soit comme volontaires, soit par ordre d'Isabelle, voulaient prendre part au voyage. La veille du départ tout l'équipage se rendit en procession au couvent de Rabida pour recevoir l'absolution et les sacremens, et se recommander à Dieu et à tous les saints. Premier voyage de Colomb.

Le vendredi, 3 août 1492, peu d'instans avant le lever du soleil, la flottille mit en mer en présence de beaucoup de spectateurs dont les vœux accompagnèrent ces hardis aventuriers. Tout alla bien pendant quelques semaines, car on voguait dans des mers con-

nues, et on se dirigeait vers les îles Canaries. On y arriva heureusement, et on s'y arrêta pour faire de l'eau et pour réparer les vaisseaux.

Le 6 septembre, Colomb quitta ces îles et entra dans l'Océan, en se dirigeant vers l'ouest sur une route inconnue. Ce ne fut que le second jour qu'il perdit la terre de vue, mais aussitôt ses compagnons commencèrent à se décourager, en se voyant séparés du monde, lancés sur des mers dans lesquelles aucun mortel n'avait jamais navigué, n'apercevant pas le but de leur voyage, et conduits par un téméraire qui ne savait de ce but que ce que son imagination lui en avait appris. Plusieurs se mirent à pleurer et à maudire le visionnaire dont les rêves allaient coûter la vie à plus de cent individus.

Toutefois le calme de ce chef ranima leur courage. Colomb observait tous les jours avec l'astrolabe la hauteur méridienne du soleil, et vérifiait la direction de la boussole ; il était attentif à remarquer tous les phénomènes, et surtout les différens aspects des astres. Il ne quittait presque pas le gouvernail, ne prenait que quelques heures de repos, consolait ceux qui s'abandonnaient à la tristesse, et promettait des récompenses à ceux qui se plaignaient. La confiance qui se montrait dans ses discours et dans toute sa contenance, lui donna un grand empire sur ces hommes simples et grossiers.

Quand on entra dans la région des moussons et que les vaisseaux furent poussés avec la promptitude d'une flèche, les matelots voyant la direction constante du

vent vers l'ouest, crurent qu'ils ne pourraient jamais retourner en Espagne. Cependant quelques phénomènes vinrent de temps en temps ranimer leurs espérances. Le 16 septembre on vit des oiseaux inconnus; les matelots croyaient être près de terre parce qu'ils ignoraient que ces oiseaux appartenaient à une espèce qui porte son vol à plusieurs centaines de lieues. Le 20, on vit des oiseaux venant de l'ouest et une baleine, et la mer parut couverte d'herbes flottantes. Tout cela disparut de nouveau, et comme le vent commençait à tourner, l'équipage exigea qu'on retournât en Espagne. Colomb eut beaucoup de peine à réprimer les mutins; il leur opposa un calme imperturbable et employa alternativement les promesses et les menaces pour les forcer à l'obéissance. Les plus furieux allèrent jusqu'à proposer de le jeter à la mer; l'idée seule qu'après lui il n'y aurait personne pour les ramener, empêcha l'exécution de ce complot. Plusieurs fois on crut voir terre à une distance de vingt-cinq lieues ; quand on approcha, on se convainquit que des nuages avaient fait illusion. Comme cependant les oiseaux devenaient très-fréquens, les équipages crurent qu'ils se rendaient d'une île à une autre et craignaient qu'on n'eût dépassé une de ces îles; ils demandèrent qu'on se détournât à droite ou à gauche, mais Colomb fut inébranlable et continua la route à l'ouest, jusqu'à ce qu'ayant remarqué qu'une espèce d'oiseau qui ne s'éloigne jamais de terre à une grande distance, prenait son vol vers le sud-ouest, il suivit cette direction. En même temps tous les signes qui ordinairement annoncent la proxi-

mité des terres, se réunissaient ; le vent apportait une odeur végétale ; un jonc vert passa près des vaisseaux ; on vit une espèce de poissons qui se tient près des rochers ; on rencontra une planche travaillée de main d'hommes, et un rameau d'arbre chargé de fruits. Enfin Colomb crut être si sûr de se trouver près de la terre que, les murmures ayant recommencé, il promit que si au bout de trois jours on ne voyait pas de terre, il s'en retournerait.

Le 11 octobre après le coucher du soleil, Colomb, qui craignait de toucher sur un rocher, ordonna de ferler les voiles et promit une récompense à qui verrait le premier la terre. Deux heures avant minuit lui-même aperçut de la lumière dans le lointain, et la montra à quelques-uns de ses compagnons ; elle disparut et se montra de nouveau, et l'on s'assura qu'elle changeait de place. Tout le monde fut dans l'attente ; aucun œil ne se ferma. A deux heures du matin la Pinta, un des vaisseaux, qui était en avant, signala la terre. Un cri de joie général s'éleva; l'un se précipita dans les bras de l'autre; tous pleurèrent de plaisir, et les plus mutins de l'équipage tombèrent aux pieds de l'amiral. On chanta un Te Deum, et on attendit avec impatience le jour. Enfin le soleil du 12 octobre se leva, et une île couverte de verdure se présenta aux yeux ravis des voyageurs.

Découverte de l'île de Guanahani.

Colomb, en habit de gala, l'épée nue à la main, entra avec quelques officiers dans une chaloupe armée ; dès qu'il eut mis pied à terre, lui et ses compagnons se prosternèrent et remercièrent Dieu de les

avoir préservés de tous les dangers. Ensuite ils érigèrent une croix et répétèrent devant cet emblême de la religion leurs actions de grâces, et Colomb prit possession de l'île pour le roi d'Espagne avec les mêmes cérémonies que les Portugais avaient imaginées en Afrique. Une partie de la population de l'île qui était accourue sur le rivage les vit avec un étonnement qui ressemblait à de la stupeur. Ces hommes étaient entièrement nus, leur teint était cuivré; ils n'avaient ni barbe, ni poil sur le corps, excepté les cheveux de la tête qu'ils portaient fort longs. Ils étaient sans armes et ne connaissaient ni le fer ni l'agriculture. Leur île fertile produisait spontanément le maïs et la racine de manioc qui les nourissaient; il ne leur fallait pas de vêtemens pour les mettre à l'abri des intempéries de la saison. Ils étaient si timides qu'un chien européen chassait tout un troupeau d'Indiens.

Découverte de l'île de Cuba.

Leur langage était fort grossier; il paraissait aux Espagnols non articulé. On comprit cependant qu'ils appelaient leur île Guanahani; Colomb la nomma l'île du Saint-Sauveur; c'est une des îles de Bahama. Quelques-uns des habitans portaient de petites plaques d'or au nez ou dans les oreilles; l'avidité des Espagnols étant tombée sur ce métal, les habitans leur montraient le sud, comme pour leur indiquer le pays d'où ils le tiraient. L'amiral se rembarqua pour le chercher; il passa à côté de quelques îles [1] couvertes de la plus belle végétation, et arriva à une grande île que les Indiens qu'il avait pris avec lui appelaient Cuba. Il cin-

[1] Santa Maria de la Conception, Fernandina, Isabella.

gla de port en port, trouva partout la même fertilité du sol, le même peuple timide et destitué de toute industrie; les habitans n'avaient pas d'or, et quand on leur en montrait ils disaient : Haïti ! et désignaient le côté de l'orient. Colomb suivit cette indication et aborda le 6 décembre à l'île d'Haïti, appelée par Colomb Hispaniola, et ensuite S. Domingue.

Découverte d'Haïti.

Colomb y trouva la même beauté de la nature, la même fertilité du sol et la même douceur parmi les habitans qu'à Guanahani et à Cuba. Cependant la population était bien plus avancée en civilisation, et divisée en plusieurs peuplades dont chacune avait son chef qu'ils nommaient cazique. L'un de ces chefs se faisait porter par quatre Indiens sur une espèce de chaise, mais était nu comme tous les autres. Il fit entendre aux Espagnols par signes que de temps en temps il venait sur des troncs d'arbres creusés des ennemis d'îles voisines (c'était les îles Caraïbes) qui surprenaient son peuple et en emmenaient le plus qu'ils pouvaient pour ensuite les manger. Colomb qui avait pris la résolution de former un établissement à Haïti, fit comprendre au prince qu'il voulait bâtir un fort et y laisser des Espagnols pour le protéger contre ses ennemis. Les Indiens en témoignèrent une vive satisfaction; ils regardèrent avec admiration le travail des charpentiers, et s'empressèrent d'apporter les matériaux nécessaires. Ils abandonnèrent aux Espagnols pour des grains de verre, des grelots et des épingles tout ce qu'ils possédaient en or, et questionnés sur le pays d'où leur venait ce métal, ils montrèrent le sud.

Colomb ne put pas aller à la recherche du pays qui renfermait tout ce qui avait le plus de prix aux yeux des Espagnols : l'un de ses vaisseaux s'était brisé sur un écueil ; Pinçon, un de ses officiers, s'était évadé avec l'autre, dans l'intention de chercher pour son compte la terre qui produisait de l'or. Il ne restait qu'un seul vaisseau à l'amiral, et c'était le plus petit des trois. Résolu de retourner en Espagne avant que Pinçon pût y arriver, il laissa trente-huit Espagnols, sous le commandement de Diego de Arana, dans son fort qu'il nomma Navidad, leur donna de sages instructions sur la conduite qu'ils auraient à observer envers les indigènes, et partit, le 4 janvier 1493, avec le reste de ses compagnons et avec quelques Indiens. Retour de Colomb en Europe.

Le troisième jour, il atteignit Pinçon qui n'avait rien trouvé, et qui voulait se rendre en Europe pour recueillir toute la gloire du succès de l'amiral. La vue de celui-ci le terrassa, et il cherchait à s'excuser ; mais Colomb l'assura qu'il avait déjà oublié sa faute.

Une tempête horrible menaça d'engloutir les hardis aventuriers et d'ensevelir à jamais dans les profondeurs de l'Océan les importantes nouvelles qu'ils se proposaient de porter en Europe. Colomb ne perdit pas la tête : au milieu du tumulte et des cris de désespoir, il traça sur parchemin l'historique de ses découvertes, et mit cet écrit dans un tonneau solide et hermétiquement fermé, qu'il lança à la mer. Mais la Providence voulait qu'il pût annoncer lui-même ce qu'il avait fait, ce qu'il avait vu. Le ciel s'éclaircit, et, dans la soirée du 15 janvier, les navigateurs virent

terre ; c'était Ste. Marie, l'une des îles Açores. Colomb fut obligé d'y séjourner près de six semaines, pour radouber ses vaisseaux. Parti de Ste. Marie, il fut jeté, le 4 mars, par une nouvelle tempête, dans le Tage. Il ne put s'empêcher de se rendre à Lisbonne, où le bruit de son voyage l'avait précédé. Jean II voulut le voir, et regretta beaucoup d'avoir méconnu, il y avait dix ans, le hardi navigateur.

Lorsque, le 15 mars 1493, l'amiral entra dans le port de Palos, les cris de joie de cette même multitude qui l'avait vu partir, accueillirent son retour. On sonna toutes les cloches, on tira le canon, et la foule l'étouffa presque, lorsqu'il se rendit en procession, avec les siens, au couvent de Rabida. Comme la cour était à Barcelonne, l'amiral fut obligé de traverser toute l'Espagne, pour s'y rendre. Son voyage fut une suite de triomphes ; on lui permit de faire une entrée solennelle dans la résidence. Ferdinand et Isabelle le reçurent, assis sur le trône : il leur rendit compte de son voyage, leur présenta quelques Indiens qui l'avaient suivi, des perroquets, des dépouilles de caïmans et de lamentins, du maïs, du piment et d'autres productions du pays. Il fut comblé d'honneurs et d'éloges, et anobli. Comme il persistait à croire que le pays qu'il avait découvert était un prolongement de l'Inde, le roi et la reine lui donnèrent ce nom dans la ratification qu'ils firent du premier traité conclu avec Colomb. Depuis ce temps, on a nommé cette vaste contrée les Indes occidentales, et on a appelé Indiens les habitans de ces pays.

Le bruit de la découverte d'un nouveau monde fut rapidement porté par la renommée dans toute l'Europe, et l'on peut se représenter la sensation que dut faire une nouvelle si extraordinaire, si peu prévue, si contraire à tous les préjugés du siècle. Comme on sut bientôt en Espagne que Colomb allait faire un second voyage pour rechercher le véritable pays à or, quinze cents personnes se présentèrent pour y prendre part. Le roi équipa une flotte de dix-sept voiles; on y embarqua des artisans de toute espèce et des mineurs, et Colomb eut soin de se pourvoir d'animaux et de plantes d'Europe, qui devaient réussir dans ces contrées fertiles.

Bulle d'Alexandre VI, 1493.

On ne manqua pas de s'assurer de l'approbation du pape. Le 4 mai 1493, Alexandre VI, en vertu de la plénitude de sa puissance apostolique et pontificale, donna à Ferdinand et Isabelle toutes les îles et terres découvertes et à découvrir vers l'occident et le midi, en tirant une ligne d'un pôle à l'autre, distante de cent lieues à l'occident et au midi des îles Açores et du cap Vert. En partageant, moyennant cette ligne, tout le globe en deux moitiés, Alexandre VI voulut maintenir la bulle que Nicolas V avait accordée, en 1454, aux Portugais [1]. Il ne prévit pas que les Espagnols et les Portugais partant du même point pour cingler, les premiers vers l'ouest, et les autres vers l'est, se rencontreraient dans leur course.

Départ de Colomb pour son second voyage.

La flotte de Colomb sortit, le 25 septembre 1493, de la baie de Cadix, et prit une direction plus méri-

[1] Voy. vol. ~~VIII~~ IX, p. 292.

dionale que la première fois. Le 22 novembre, on arriva à la première île des Caraïbes, que Colomb nomma Deseada, la Désirade; on visita, l'une après l'autre, les îles de cet archipel, la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Montserrat, Santa Maria, la Antigua, S. Christophe, S. Martin, Sainte Croix, San Juan de Portorico : sur toutes ces îles, on trouva une race abrutie par l'usage de manger de la chair humaine.

Le désir de revoir sa colonie, poussa Colomb à Haïti, où il arriva le 22 novembre. Quelle fut sa surprise de ne voir ni fort, ni colonie! Les excès des Espagnols avaient fini par lasser la patience des indigènes qui avaient détruit le fort et exterminé la colonie. Il s'occupa sur-le-champ à fonder un nouveau fort qui, en l'honneur de la reine de Castille, fut nommé Isabelle. Ce fut la première ville européenne que vit le Nouveau-Monde. Ce n'était pas pour construire des villes et pour s'appliquer à l'agriculture, pour défricher des terres, que ses compagnons s'étaient embarqués : ils n'avaient pas besoin de quitter leur patrie, pour gagner la vie à la sueur de leur front; l'or seul était le mobile qui les avait mis en mouvement. La cour d'Espagne aussi ne demandait que de l'or; on attendait à Barcelonne avec impatience l'arrivée du premier vaisseau chargé de ce métal. L'île d'Hispaniola ne manquait pas de poudre d'or; mais il fallait un travail long et pénible pour la recueillir. Pour satisfaire l'avidité du roi et celle de ses compagnons, Colomb se vit forcé de recourir à un moyen

barbare. Il imposa aux Indiens un tribut en or et en coton; et pour chercher ces deux productions, il les plongea dans un véritable esclavage. Ils essayèrent d'abord de se soustraire à un travail qui leur était plus pénible que la mort; mais on leur fit voir l'effet du canon, et on lâcha sur les récalcitrans des chiens qui déchirèrent leurs membres dépourvus de tout vêtement.

Colomb se hâta d'aller à la recherche du pays qui produisait l'or. Il fit le tour de l'île de Cuba, découvrit, le 4 mai 1494, la Jamaïque, eut de grands maux à supporter, et ne trouva pas ce qu'il cherchait. Lorsqu'exténué de misère et de maladie, il revint à Hispaniola, il y trouva le désordre le plus complet. Les Indiens maltraités avaient détruit les champs de maïs pour faire mourir les Espagnols de faim; eux-mêmes se retirèrent dans l'intérieur de l'île où ils se nourrissaient de manioc. Plusieurs Espagnols mécontens retournèrent en Espagne sur un vaisseau qui avait amené Barthélemy Colomb dont depuis treize ans l'amiral n'avait pas eu de nouvelles. Ces intrigans firent retentir l'Espagne de plaintes contre l'amiral, qui voulait les forcer au travail et à la discipline. Bientôt on vit les conséquences de leurs intrigues. Jean Rodriguez de Fonseca, évêque de Badajoz, président du conseil des Indes, n'eut pas de peine à persuader au soupçonneux Ferdinand d'envoyer un officier de sa cour prendre connaissance de ce qui se passait dans les pays nouvellement découverts. Juan Aguado, maître-d'hôtel du roi, fut chargé de cette

Découverte de la Jamaïque.

mission; il arriva à Isabella au mois d'octobre 1495. Ce commissaire ayant commencé une enquête formelle sur la conduite de l'amiral, celui-ci remit sur-le-champ le commandement à Barthélemy son frère, et s'embarqua pour l'Espagne.

Second départ de Colomb pour l'Europe.

Son trajet dura trois mois, et les vivres lui manquèrent au point que son équipage affamé fut sur le point de tuer les Indiens qui se trouvaient sur le vaisseau pour se nourrir de leur chair, lorsque le 2 juin 1496, le vaisseau entra dans le port de Cadix; Colomb se rendit à Burgos où était la cour. Il ne lui fut pas difficile de confondre la calomnie, et sans doute l'or dont son vaisseau était chargé, contribua à sa justification; le roi et la reine lui confirmèrent tous ses honneurs, et lui concédèrent, à titre de marquisat, un vaste terrain dans l'île d'Hispaniola; mais on le laissa attendre deux ans avant qu'il pût se remettre en mer. On lui fournit enfin une nouvelle flotte; ses équipages consistaient en partie en malfaiteurs; Colomb avait demandé qu'on lui remît cette classe d'hommes sur lesquels il croyait exercer un pouvoir salutaire.

Troisième voyage de Colomb. Découverte de la Trinité et du continent d'Amérique.

Colomb partit le 30 mai 1498 pour son troisième voyage. Il prit une direction encore plus méridionale, et serait, selon toute apparence, arrivé au Brésil, si un malheureux calme qui survint et la chaleur excessive qu'il souffrit sous l'équateur, et qui fit éclater la plupart de ses barils de vin et d'eau ne l'eussent forcé à changer de direction. Il parvint ainsi à l'embouchure de l'Orénoque dont l'impétuosité faillit le jeter sur des écueils, et découvrit l'île de la

Trinité. La largeur de l'Orénoque ne permettait pas de supposer que le pays d'où ce fleuve sortait fût une île; et en longeant les côtes appelées aujourd'hui Paria et Cumana, l'amiral acquit la conviction que le hasard lui avait fait trouver le continent qu'il cherchait depuis si long-temps.

La faiblesse de sa santé, le mécontentement et les besoins de ses équipages, l'engagèrent à renoncer pour le moment à pousser plus loin ses découvertes et à cingler vers sa colonie d'Hispaniola. Il y trouva peu de sujets de satisfaction. Barthélemy Colomb, ayant quitté Isabella avec une partie de son monde pour fonder une seconde ville (Santo Domingo), un Castillan ambitieux, nommé François Roldan, profita de son absence, pour exciter encore plus les colons contre le gouvernement, en leur disant qu'il ne convenait pas à des Castillans d'être sous les ordres de quelques aventuriers génois. L'amiral trouva ainsi la garnison en état de rebellion et eut de la peine à rendre la tranquillité à la colonie. Il rendit compte au roi de ce qui s'était passé, mais ses ennemis aussi y envoyèrent leurs plaintes, et leur influence fut assez grande pour porter le gouvernement à envoyer sur les lieux le commandeur François de Bovadilla, pour examiner l'affaire; ses instructions l'autorisaient à déposer le gouverneur s'il le reconnaissait coupable, et, dans ce cas, à prendre sa place. Bovadilla commença par où il aurait pu finir. Dès qu'il arriva à Hispaniola, il prit possession de la maison et des effets de Colomb qui était absent, s'empara par force des magasins de

Colomb est enchaîné et renvoyé en Europe.

vivres et de munition, se fit reconnaître comme gouverneur, et adressa à Colomb un décret royal qui le destituait. On lui avait confié cette pièce pour en faire usage, le cas échéant. Il ouvrit ensuite une cour royale, recueillit toutes les délations, et forgea de ces matériaux informes une accusation qui faisait paraître Colomb un grand criminel.

Colomb se conduisit, dans ces circonstances, avec cette même modération et avec ce calme qui l'avaient tiré, lui et ses subordonnés, de tant de périls. Il se soumit et demanda à être entendu. Cette faveur lui fut refusée; Bovadilla fit enchaîner l'homme auquel on devait la découverte d'un nouveau monde, ainsi que ses deux frères; tous les trois furent embarqués sur des vaisseaux différens et envoyés en Espagne. Lorsque le vaisseau qui portait le grand Colomb, eut mis à la voile, le capitaine ne pouvant supporter plus long-temps l'injustice dont il était, malgré lui, l'instrument, s'approcha respectueusement de son prisonnier pour le décharger de sa chaîne. Colomb ne le permit pas. L'Espagne devait être témoin de la manière dont ses services étaient récompensés, et il ne doutait pas qu'une nation magnanime blâmerait la conduite d'une cour où les intrigues avaient tant d'empire : il ne se trompa pas; son voyage à travers le royaume indigna les Espagnols. Ferdinand et Isabelle furent confondus; ils ordonnèrent de délivrer Colomb de ses chaînes, et la bonne Isabelle lui envoya de l'argent pour qu'il pût paraître d'une manière décente à la cour. Il y parut, et se prosterna aux

pieds du trône ; il ne se plaignit pas, son silence fut plus éloquent que n'auraient pu être tous les discours ; mais il produisit les preuves de son innocence. Il fut comblé d'assurances de bienveillance ; on reconnut qu'on avait été trompé, Bovadilla fut rappelé ; mais comme s'il n'y avait pas de Colomb, on envoya pour le remplacer, un certain Nicolas d'Ovando. Colomb quitta, plein d'indignation, une cour ingrate, montra partout les chaînes qu'il avait portées, et ordonna qu'elles l'accompagneraient au tombeau.

La route maritime de l'Inde est découverte.

Pendant que les Espagnols, dans leur Nouvelle Inde cherchaient des trésors dont l'existence était problématique, les Portugais redoublaient de zèle pour arriver aux richesses certaines de l'ancienne, en suivant la route ouverte par Barthélemy Diaz. Une escadre de quatre vaisseaux fut équipée pour essayer, sous la conduite de l'excellent marin, Vasco de Gama, de doubler le cap de Bonne-Espérance. Conformément aux mœurs du temps, l'équipage passa la nuit qui précéda le départ, dans des actes de dévotion dans l'église d'un couvent situé près du port. On mit à la voile le 9 juillet 1497.

Comme on ne connaissait pas le cours des vents alisés et des moussons périodiques, qui rendent la navigation du grand Océan facile dans quelques saisons, dangereuse et même impraticable dans d'autres, on choisit pour le départ de Gama le temps le moins favorable de l'année. Vasco eut à lutter contre de violens orages aussi bien que contre l'esprit de mutinerie de ses marins. Mais sa persévérance vainquit tous les

obstacles ; il découvrit une île devenue depuis fort importante entre les mains des Anglais et célèbre pour avoir été la dernière demeure de celui

A qui le sort, seul dieu qu'adora son audace,
Pour dernière faveur accorda cet espace
Entre le trône et le tombeau.

Ayant laissé Ste. Hélène à droite pour se diriger à l'est, Vasco de Gama doubla le 20 novembre le cap de Bonne-Espérance ; puis, longeant la côte et la laissant à sa gauche, il remonta au nord, et arriva successivement à Sofala, Mosambique et Melinde à 3° au sud de la ligne. Partout il trouva une civilisation avancée et un commerce actif et florissant. Les habitans étaient musulmans. A Sofala et à Mosambique, il éprouva un traitement perfide ; le roi de Melinde au contraire le reçut fort bien et lui donna un pilote qui le conduisit, à travers l'océan des Indes, au port de Calicut, sur la côte de Malabar où il jeta l'ancre le 22 mai 1498.

Les Portugais étaient parvenus au but ; mais ils s'aperçurent sur-le-champ qu'il ne pouvait pas être question pour eux de faire des conquêtes avec les forces qui étaient à leur disposition. Ils se trouvaient parmi une nation riche, agricole et industrieuse, ayant des manufactures et un commerce lucratif. Un négociant de Tunis, que des affaires de commerce avaient conduit à Calicut et qui savait l'espagnol, donna aux Portugais des renseignemens et des conseils qui leur furent très-utiles. Vasco de Gama se fit présenter au

samorin ou roi de Calicut, qui était de la race des Bramines. Au moment où Vasco allait conclure avec ce prince un traité de commerce avantageux, la jalousie des Mahométans, c'est-à-dire des Arabes et Persans qui, ayant été jusqu'alors exclusivement en possession de ce commerce, craignaient le concours des Portugais, parvint à troubler la bonne intelligence entre ceux-ci et le samorin. Gama fut forcé de pourvoir promptement à la sûreté de sa flotte, et s'en retourna par Melinde en Europe. Le 29 août 1499, il entra dans le Tage, après avoir achevé le voyage maritime le plus long et le plus dangereux qui probablement ait été exécuté depuis l'invention de la navigation.

Émanuel le Grand qui avait ordonné l'expédition de Gama, résolut de faire promptement usage de son heureuse découverte. Une flotte de treize vaisseaux fut envoyée le 8 mars 1500 sous les ordres de l'amiral Pedro Alvarez Cabral, avec ordre de prendre poste aux Indes, soit par des voies pacifiques, soit par les armes, et d'y répandre le christianisme par la douceur ou la violence. Comme Cabral prit une route plus occidentale que ses devanciers, il fut porté sur la côte d'un continent qu'il appela Sainte-Croix, mais qui par la suite reçut le nom de Brésil qui est proprement celui du bois de teinture qu'on y trouva. Cabral prit possession du pays au nom du roi de Portugal, et expédia un de ses vaisseaux à Lisbonne pour y porter cette heureuse nouvelle. Ainsi un hasard aurait fait découvrir l'Amérique, si Colomb n'y avait été conduit par son génie huit ans plus tôt.

Découverte du Brésil, 1500.

Le 5 mai 1500, Cabral partit du Brésil avec douze vaisseaux et se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance. Il fut assailli par une tempête terrible, et eut la douleur de voir plusieurs de ses vaisseaux engloutis par la mer; dans ce nombre était celui qui portait Barthélemy Diaz. Il n'atteignit Melinde qu'avec six vaisseaux, et entra le 13 septembre au port de Calicut. Il vit le samorin, lui dit qu'il venait pour acheter, moyennant de l'or et de l'argent, des marchandises du pays, et pria de lui assigner un lieu où il pût les déposer. Le samorin lui accorda sa demande, mais les Mahométans occasionèrent une nouvelle querelle; les Portugais furent surpris dans leur maison et plusieurs d'entre eux perdirent la vie. Cabral vengea leur mort dans le sang, brûla quelques vaisseaux indiens et bombarda la ville. Il mit ensuite à la voile, visita la côte de Malabar, fut très-bien reçu par les rois de Cochin et de Cananor, qui, étant tributaires du samorin, espéraient se faire un appui contre lui dans les Portugais. Il y prit une riche cargaison de poivre et de gingembre avec laquelle il arriva heureusement en Portugal, le 25 juin 1501.

Quatrième voyage de Colomb; il cherche un passage pour arriver dans la mer du Sud.

La tranquillité dans laquelle Colomb vivait, lui devint bientôt insupportable; la passion des voyages se réveilla; elle le porta à de nouvelles découvertes. Il s'était imaginé qu'en continuant à longer vers l'ouest la côte de Panama, on parviendrait dans l'Océan indien. Il brûlait d'envie de chercher ce passage, et il demanda à y être autorisé. La jalousie que Ferdinand le Catholique ressentait des découvertes que les Por-

tugais venaient de faire dans l'Inde, le décida à se servir encore une fois des talens de son plus grand marin. On confia à Colomb quatre vaisseaux assez mauvais, avec lesquels il mit à la voile à Cadix le 9 mai 1502. Le 15 juin il découvrit la Martinique, d'où au bout de trois jours il se remit en mer; mais un de ses vaisseaux se trouva, au bout de quelques semaines, en si mauvais état, que Colomb fut forcé, malgré lui, à chercher un refuge à Hispaniola, où il relâcha le 29 juin. Ovando ne lui permit pas de débarquer. Colomb chercha alors le continent et longea la côte en allant depuis le cap Gracias à Dios, qu'il découvrit le 12 septembre, jusqu'à Portobello où il entra le 2 novembe sans trouver un passage, puisque la nature a séparé les deux mers par un isthme. La beauté de la province de Varagua l'engagea à établir une colonie sur un fleuve qu'il appela Belene ou Bethléem, parce qu'il y était entré le jour de l'Épiphanie; bientôt l'insatiable avidité des Espagnols les mit si mal avec les indigènes, qu'après avoir perdu quelques-uns des leurs, ils furent obligés de quitter ce pays.

Naufrage de Colomb.

Depuis ce moment, le voyage de Colomb et de ses compagnons fut une suite de désastres. Des tempêtes journalières les assaillirent; un de leurs vaisseaux périt, les autres furent plusieurs fois sur le point d'être brisés par le choc, les vents les ayant poussés l'un contre l'autre. Après des souffrances infinies, ils atteignirent la Jamaïque, le 14 juin 1503; mais il fallait faire échouer les vaisseaux qui n'étaient plus susceptibles de réparations. Ainsi l'homme qui avait dé-

couvert un nouveau monde paraissait destiné à finir sa misérable vie loin de l'Europe et de ses ingrats contemporains, au milieu des sauvages. Le ciel seul pouvait le sauver, en conduisant sur ces bords quelque vaisseau européen.

Souvent le désespoir fait des miracles. Deux compagnons de Colomb, un Espagnol, nommé Diego Mendez, et le Génois Barthélemy Fiesco, entreprirent la délivrance de leurs amis. Ils empruntèrent des sauvages deux canots ou troncs d'arbres creusés, s'y placèrent, et, après avoir ramé pendant dix jours et avoir parcouru une étendue de trente lieues marines, ils arrivèrent, le 17 juillet 1503, à Hispaniola. Colomb les crut perdus; car il se passa plus de six mois sans qu'il en entendît parler. Ces six mois furent les plus malheureux de sa vie : toute obéissance de la part de ses marins avait cessé, on ne tint aucun compte de ses exhortations de ne pas offenser les sauvages; plusieurs de ses compagnons le quittèrent pour parcourir l'île et satisfaire leur brutalité. Les sauvages abandonnèrent alors la contrée, et leurs hôtes incommodes manquèrent du maïs et des racines de manioc dont ils ne pouvaient se passer pour prolonger leur misérable existence.

La présence d'esprit de Colomb les préserva de la faim. La veille d'une éclipse totale de la lune, qu'il avait calculée, il réunit quelques Indiens, et leur annonça que son Dieu était irrité de ce qu'ils le laissaient manquer de vivres, et avait résolu de leur marquer sa colère sur le visage de la pleine lune.

Quelle fut leur frayeur quand ils virent la lune s'obscurcir ! Ils promirent de faire tout ce que demanderait un homme qui avait des amis au ciel même.

Les excès que les déserteurs se permirent en vinrent au point que leurs camarades durent craindre que les suites n'en retombassent sur eux ; en conséquence, ils se réunirent sous les ordres de Barthélemy Colomb, livrèrent aux mutins un combat formel, en tuèrent quelques-uns, et réduisirent le reste à l'obéissance.

Retour de Colomb en Europe.

Après huit mois passés au milieu des plus grandes privations, et sans espoir de salut, Mendez et Fiesco parurent comme des anges tutélaires. Ce n'était qu'à force de sollicitations, qu'Ovando leur avait donné un vaisseau pour chercher leurs compagnons. Diego de Salcedo qui le commandait, était un ancien ami de Colomb ; il le conduisit à Hispaniola, où il arriva exténué de maladie et de chagrin ; il profita de la première occasion qui s'offrit pour s'en retourner en Espagne, où il arriva le 9 novembre. Dix-sept jours plus tard, mourut la reine Isabelle, sa protectrice. Avec elle ses dernières espérances s'évanouirent.

Colomb demanda l'exécution de son contrat. On le renvoya d'un terme à l'autre, jusqu'à ce que la mort délivrât le roi de ses sollicitations. L'amiral décéda à Valladolid, le 20 mai 1506. Son frère transporta le cadavre à Santo Domingo, et le fit ensevelir dans la cathédrale : la chaîne ne fut pas oubliée.

Diégo, son fils, insista sur l'exécution du contrat de 1492. Il épousa la nièce du duc d'Albe, et ce fut

probablement la protection de ce puissant seigneur qui lui procura la vice-royauté des Indes occidentales, que la mémoire de son père ne lui aurait peut-être pas fait obtenir.

Voyage d'Amerigo Vespucci.

Par une fatalité singulière, Christophe Colomb a été privé de l'honneur de donner son nom au Nouveau-Monde. Il lui fut enlevé par un Florentin, son contemporain, nommé Amérigo Vespucci, homme très-instruit en mathématiques, en astronomie, en géographie et dans la navigation. Vespucci alla dans le Nouveau-Monde avec un Espagnol qui, par autorisation du gouvernement, y forma un établissement. A son retour, il publia une description de son voyage, dans laquelle il se donna l'air d'avoir le premier vu le continent du Nouveau-Monde. Il en est arrivé que ce pays a été nommé Amérique au lieu de Colombie. Ce n'est pourtant pas le Florentin qui a imaginé ce nom; il est d'une origine postérieure. Pendant long-temps, les terres découvertes furent désignées sous la dénomination de Nouveau-Monde.

Voyage de Vasco de Gama à Calicut.

Cependant les rapports de Cabral avaient convaincu le roi Émanuel qu'il fallait renoncer au commerce des Indes ou y envoyer une force qui fût en état de balancer la puissance du samorin et l'influence des Arabes. Émanuel se décida au dernier parti. Vasco de Gama, nommé amiral des mers des Indes, partit de Lisbonne au mois de mars 1502, à la tête d'une flotte de vingt vaisseaux. Il fit respecter aux Indes le nom portugais, bombarda Calicut pendant vingt-quatre heures, s'empara d'un grand nombre de vaisseaux

arabes, sur lesquels il trouva tant de trésors, non-seulement en marchandises des Indes, mais même en or, en perles et en pierres fines, que se croyant richement récompensé de son voyage, il s'en retourna, et arriva à Lisbonne, le 10 novembre 1503.

Avant son retour, Emanuel avait fait partir pour les Indes deux petites escadres, commandées, l'une par François d'Albuquerque, et l'autre par Alphonse, son cousin-germain. A leur arrivée, les deux Albuquerque trouvèrent le roi de Cochin dépouillé de ses états par leur ennemi commun, le samorin de Calicut. Les Portugais rétablirent cet allié sur son trône, et en obtinrent la permission de construire sur ses côtes un petit fort de bois; telle fut l'origine de l'empire portugais aux Indes. Les deux amiraux ayant richement chargé leurs vaisseaux, résolurent de s'en retourner en Europe; et alors un des plus grands héros que le Portugal ait produits, Edouard Pacheco Pereira, offrit de se charger de la défense du fort de Santiago, cette misérable bicoque qu'on avait construite. On lui laissa cinquante hommes de garnison, avec un vaisseau et deux caravètes, équipés ensemble de cent hommes. Avec ces forces, il devait résister au samorin qui avait une armée de 57,000 hommes et une flotte de 160 vaisseaux, portant 12,000 soldats. Alphonse d'Albuquerque atteignit Lisbonne le 16 juillet 1504, François périt en route. Les deux Albuquerque.

Peu d'évènemens rapportés par les historiens sont en même temps plus romanesques, plus incroyables

et pourtant mieux appuyés de documens irrécusables que l'histoire de la guerre que Pacheco eut à soutenir pendant cinq mois contre le samorin de Calicut. Nous en devons la connaissance à un écrivain aussi élégant que véridique : c'est Jérôme Osorio a Fonseca, professeur de théologie à l'université de Coïmbre, mort en 1580 évêque de Silves. Le cadre dans lequel nous sommes restreints ne nous permet pas d'entrer dans le détail de cette guerre mémorable qui eut pour résultat la délivrance de Cochin et la défaite complète du roi de Calicut. Les historiens portugais y ont, pour la plupart, reconnu l'intervention immédiate de la divinité; mais le sage Osorio, sans méconnaître la main de Dieu, a eu soin de nous instruire en même temps de quelques-uns des moyens que Pacheco employa pour produire des miracles qui n'ont rien de comparable si ce n'est dans les romans de chevalerie. Ces moyens prouvent une bravoure extrême réunie à une prudence accomplie, et le talent de tirer parti de toutes les circonstances ainsi que de la moindre faute commise par des adversaires peu habiles. Le roi de Calicut éprouva tant de chagrin de sa défaite qu'il abdiqua le gouvernement et s'enferma dans un des temples de ses dieux. L'amiral Lopo Soarez d'Alvaragna arriva enfin au secours de Pacheco avec treize vaisseaux ; il ramena, en 1505, ce héros à Lisbonne où il fut comblé d'éloges et laissé sans récompense. Long-temps après, il obtint le gouvernement de San Georgio della Mina; dans l'exercice de ces fonctions il fut accusé de malversation, chargé de chaînes et conduit à Lisbonne.

Son innocence triompha, mais on le laissa mourir dans l'indigence.

François d'Almeida, premier vice-roi des Indes, 1505.

Jusqu'alors les expéditions des Portugais aux Indes s'étaient bornées à de simples courses dont le but paraissait rempli, si l'on réussissait à se procurer un riche chargement en marchandises du pays. Emanuel résolut d'y établir sa domination, de soumettre les différens princes qui y régnaient et de s'emparer ainsi de la source des richesses que les Arabes, les Égyptiens et les Vénitiens avaient exploitées depuis des siècles. Dans cette vue il nomma un vice-roi pour résider dans ces pays éloignés. Son choix tomba sur François d'Almeida comte d'Abrantès. Ce seigneur partit, en 1505, avec une flotte formidable, et, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, força les rois de Quiloa et Mombaza à se reconnaître tributaires du Portugal; établit des forts à Quiloa, dans l'île d'Anjidiva et à Cananor, et reçut la soumission de plusieurs princes indiens. Laurent d'Almeida, son fils, remporta une victoire brillante sur la flotte du roi de Calicut, qui était remonté sur le trône. Ce jeune héros découvrit l'île de Ceylan, conclut une alliance avec le roi qu'il y trouva établi, et y érigea une colonne, comme marque de l'occupation du pays par les Portugais. Renforcé par une nouvelle flotte que Tristan da Cunha conduisit, en 1507, aux Indes, le vice-roi Almeida consolida la puissance portugaise et réduisit à l'obéissance tout ce qui voulait s'y opposer.

Il est difficile qu'un homme revêtu d'un grand pouvoir n'en abuse jamais. Almeida ne fut pas à l'abri de

tout reproche à cet égard. Il traita les souverains de l'Inde et leurs sujets avec arrogance, força les naturels à vendre aux Portugais leurs marchandises à des prix arbitrairement fixés, et toléra les actes de violence et les vexations que se permettaient ses officiers civils et militaires. Les Portugais s'arrogèrent même l'empire de la mer, et n'en permirent la navigation qu'aux vaisseaux munis de lettres de convoi expédiées par le gouvernement de Lisbonne. Tant d'actes arbitraires furent cause qu'il se forma une alliance entre le samorin de Calicut et le sultan d'Égypte : ce prince à qui appartenait aussi une partie de la Syrie, souffrait à regret que le commerce de ses sujets fût entravé par les Portugais qui ne visaient à rien moins qu'à fermer les golfes de Perse et d'Arabie d'où de grandes richesses venaient refluer dans ses coffres. Les Vénitiens dont le commerce par Alexandrie était menacé d'un coup mortel, fournirent au sultan de l'artillerie et des munitions. Les alliés eurent d'abord des succès; la flotte égyptienne commandée par l'émir Hocem et renforcée par celle de Melik Jaz, roi de Diu, surprit, en 1508, près de Chaul, Laurent Almeida, qui n'avait que quelques vaisseaux. Almeida aurait pu se sauver pendant la nuit; mais il préféra une mort glorieuse à une retraite qui lui paraissait une tache pour le nom portugais.

A la même époque où Tristan da Cunha partit du Portugal pour renforcer le vice-roi Almeida, le roi Emanuel avait envoyé Alphonse d'Albuquerque avec une escadre particulière destinée en apparence à ex-

plorer l'entrée de la mer Rouge ; ce seigneur était porteur d'ordres secrets qui le chargeaient d'aller remplacer Almeida, sous le titre de gouverneur, et non de vice-roi. Avant de se rendre à sa destination, Albuquerque voulut illustrer son nom par la conquête d'Ormus, capitale d'un état qui s'étendait sur les côtes des golfes d'Arabie et de Perse, et principal entrepôt du commerce d'Afrique et d'Asie. Il y arriva le 25 septembre 1507; mais ayant été abandonné par trois de ses vaisseaux, dont les capitaines, ignorant le pouvoir dont il était muni, regardaient cette expédition comme un acte de désobéissance envers le gouvernement, allèrent le dénoncer au vice-roi ; il fut obligé, en janvier 1508, de renoncer cette fois à son entreprise qu'il renouvela dans le courant de cette année avec aussi peu de succès. Toutefois il établit quelques forts dans le royaume d'Ormus.

Almeida avait déja commencé une procédure contre Albuquerque, lorsque celui-ci vint lui présenter les ordres qui le destituaient. Almeida refusa d'obéir avant d'avoir vengé sur l'émir Hocem la mort de son fils, il mit à la voile, saccagea la grande ville de Dabul, et dispersa, le 3 février 1509, la flotte égyptienne réunie à celle des princes d'Hindostan. Revenu à Cochin où Albuquerque avait attendu la fin de cette expédition, il fit arrêter celui-ci et l'enferma au château de Cananor. Albuquerque fut délivré par Ferdinando Cotinho qui arriva, en octobre 1509, à Cananor, avec une flotte de quinze vaisseaux et des ordres du roi qui confirmaient ceux dont Albuquerque avait été

Alphonse Albuquerque le Grand, 1508-1515.

porteur. Alméida se décida enfin à y obéir, et s'embarqua pour Lisbonne; mais s'étant pris de dispute avec les Hottentots dans la baie de Saltanha, il fut tué avec soixante-quinze Portugais parmi lesquels se trouvaient les deux capitaines de vaisseau qui avaient abandonné leur amiral à Ormus.

Alphonse d'Albuquerque doit être regardé comme le véritable fondateur de l'empire des Portugais aux Indes. Sous son gouvernement, leur domination parvint au plus haut degré de splendeur; elle commença à déchoir immédiatement après sa mort. C'est avec raison que ses compatriotes l'ont nommé le Grand-Albuquerque ou le Grand Conquérant des Indes. Cet homme d'un courage extraordinaire et d'une prudence consommée, paraît plus grand encore lorsqu'on considère les difficultés contre lesquelles il avait à lutter, et qui avaient en partie leur fondement dans l'esprit soupçonneux du gouvernement portugais.

Cotinho auquel le gouverneur devait sa liberté et l'autorité dont il jouissait, ne tarda pas d'exhiber un ordre de la cour qui le chargeait du commandement suprême d'une expédition contre Calicut, à la tête de 3000 Portugais. Cette commission fut une vraie mortification pour Albuquerque; il s'y soumit cependant, se méfiant néanmoins de l'impétuosité de Cotinho, il voulut prendre part comme volontaire à son expédition. Les Portugais prirent Calicut de force, et Cotinho mit le feu au palais du samorin; mais son imprudence le perdit; il fut surpris par les ennemis et haché en pièces, sans qu'Albuquerque pût le sauver. Lui-même

reçut trois blessures graves et fut porté pour mort dans son vaisseau.

Cet échec devint l'échelon sur lequel Albuquerque s'éleva à sa grandeur. En examinant les papiers laissés par Cotinho, Albuquerque trouva un second ordre secret dont ce général était porteur, et qui était beaucoup plus mortifiant pour le gouverneur que le premier. Après la destruction de Calicut, Albuquerque devait remettre ses galères et ses brigantins à George d'Aguiar, nommé gouverneur de toutes les contrées situées depuis Sofala en Afrique jusqu'à Cambaie, et chargé de s'emparer du commerce de la mer Rouge. Malacca devait former un troisième gouvernement indépendant pour Jacques Lopez Sigveira qui avait été envoyé à la tête d'une flotte pour faire la conquête de cette presqu'île. La mauvaise réussite de l'expédition de Calicut fournit à Albuquerque un prétexte pour s'emparer de la plus grande partie des forces que Cotinho avait amenées; il renvoya en Europe le vice-amiral Pierre Alphonse d'Aguiar avec trois vaisseaux seulement. Quant à Sigveira, son entreprise échoua complètement.

Conquête de Goa.

Se trouvant à la tête d'une vingtaine de vaisseaux et de 2000 bons soldats, Albuquerque projeta la conquête de Goa, ville du royaume de Decan, située dans une île à l'embouchure du Mandava dans la mer. Il s'en empara le 17 février 1510, mais bientôt après Hidalkhan, roi de Goa sous la souveraineté de celui de Decan, vint assiéger les Portugais avec 60,000 hommes, et cette grande supériorité, ainsi que

les trames de quelques traîtres dont Albuquerque était entouré, le forcèrent de quitter la ville le 30 mai et d'aller à bord de ses vaisseaux. Il y eut à lutter contre le défaut de vivres, contre les attaques des ennemis et contre l'indiscipline de ses troupes qui le forcèrent enfin à quitter ces parages le 15 août. Ayant reçu des renforts arrivés de Portugal, Albuquerque reparut de nouveau, au mois de novembre, devant Goa qui était défendue par 9000 hommes au nombre desquels était un corps de 2000 Turcs, qui, à cause de leur bravoure, étaient nommés Romains par les Indiens. Le 25 les Portugais prirent la place de vive force.

Albuquerque suivit un système entièrement différent de celui d'Alméida. Celui-ci ne visait qu'à l'empire de la mer, Albuquerque croyait qu'il ne pouvait être maintenu que par le moyen de places fortes. Les avantages de la situation de Goa durent frapper ce grand homme; ils sont tels que si les Portugais se sont maintenus en Asie, ils ne le doivent qu'à la possession de cette ville. Albuquerque y établit sa résidence et en fit la capitale de l'empire portugais aux Indes. Il y reçut les ambassadeurs de beaucoup de princes hindostans, qui vinrent le féliciter de sa conquête: Albuquerque déploya à leurs yeux une magnificence vraiment royale. Pour consolider la domination des Portugais, il favorisa les mariages de ses soldats avec des femmes du pays, afin de créer une population indigène attachée à la mère-patrie, sans avoir besoin de la recruter continuellement par des Européens.

Conquête de Malacca.

Après la prise de Goa, rien ne paraissait plus im-

portant au gouverneur que la conquête de Malacca, centre du commerce entre la Chine, le Japon et les Moluques. Le roi Emanuel, ignorant le mauvais succès de l'entreprise de Sigveira, avait envoyé Diégo Mendez de Vasconcelos avec une escadre pour renforcer cet amiral. Vasconcelos s'était laissé engager par Albuquerque à coopérer à la prise de Goa; mais après cette conquête, il prétendit se rendre à Malacca d'où Sigveira était revenu depuis peu de temps. Le gouverneur lui ordonna d'y renoncer; Vasconcelos s'étant révolté contre cet ordre, Albuquerque le fit arrêter et le renvoya en Portugal. Il se chargea alors lui-même d'une entreprise qu'il jugeait au-dessus des forces de Vasconcelos. Le 1 juillet 1511, il aborda à Malacca avec 800 Portugais et 200 Malabares, et prit cette place de vive force. Le butin qu'il y fit, fut si considérable que, malgré tout ce que les soldats peuvent avoir soustrait, le cinquième réservé au roi de Portugal, se montait à 200,000 crusades d'or. Il eut soin de fortifier Malacca et d'en protéger le commerce qui, au lieu de souffrir par les évènemens, devint plus florissant. Cette conquête rendit le nom portugais formidable en Asie; les souverains de Siam, de Java et de Sumatra envoyèrent à Albuquerque des ambassadeurs pour demander son amitié.

Albuquerque chargea alors Ferdinando Magelan, qui par la suite devint si célèbre, et deux autres marins, Antonio d'Abreu et François Serrano, d'explorer les îles Moluques et de tenter d'y faire des établissemens. Abreu arriva à Banda, Serrano à Amboine et à

Ternate. Magelan poussa sa course plus loin, bâtit des forts, et contracta alliance avec les princes de ces îles.

Dans les années suivantes Albuquerque reçut la soumission d'un des rois des îles Maldives, et celle du nouveau samorin de Calicut qui renonça en faveur de ces étrangers à la moitié des ses revenus et envoya des ambassadeurs à Lisbonne pour conclure un traité d'amitié avec Emanuel. Les souverains d'Abyssinie même et d'Ormus en envoyèrent à Goa, et le roi d'Ormus promit de payer tribut.

Conquête d'Ormus.

Depuis qu'Albuquerque avait été forcé de se retirer d'Ormus, il avait laissé croître sa barbe, qui lui descendait jusqu'aux cuisses, de manière qu'il prit l'habitude de la faire entrer dans sa ceinture. Il voulait qu'elle lui rappelât sans cesse le serment qu'il avait fait, d'effacer la tache que sa retraite avait imprimée au nom portugais. Le roi d'Ormus lui ayant fourni un prétexte pour commettre des hostilités, il parut devant sa capitale avec une flotte de vingt-sept vaisseaux, portant 1500 Portugais et 700 Malays. La conquête de cette ville lui fut facilitée par la dissension qui y régnait ; le roi avait été dépouillé de son autorité par un ministre rebelle; Albuquerque le tira de sa captivité, et le roi lui livra la place et sa propre artillerie pour la défendre. Le gouverneur construisit plusieurs forts pour maintenir le pays dans l'obéissance.

Le conquérant des Indes se trouvait encore à Ormus, lorsqu'il tomba dans une maladie grave, annonce de sa mort. Cependant le danger paraissait passé, et Albuquerque qui était tourmenté d'un désir irrésisti-

ble de revoir Goa, s'embarqua secrètement pour y retourner. A peine eut-il perdu de vue Ormus qu'il apprit que les calomnies de ses ennemis avaient triomphé à la cour de Lisbonne, et que Lopo Soarez d'Alvaragna, nommé pour lui succéder était arrivé à Goa, avec douze vaisseaux et que dans sa société se trouvaient Diego Mendez de Vasconcelos, pour prendre le commandement de Cochin, et Gaspard Pereira, ancien secrétaire des Indes qu'il avait renvoyé à Lisbonne comme coupable de concussions, et qui avait trouvé moyen de se faire nommer intendant du commerce. Ce coup inattendu rompit le grand cœur d'Albuquerque. Avec une main défaillante il écrivit à Emanuel pour lui recommander son fils naturel, Blas d'Albuquerque : arrivé à la rade de Goa, il mourut le 16 septembre 1515, âgé de soixante-trois ans.

Albuquerque avait une figure imposante; ses traits étaient agréables et rians; quand il était en colère, son œil devenait terrible. Il était animé et gai en société, sa conversation était spirituelle. Sa mort fut pleurée par les soldats comme celle d'un père. Les habitans des villes qu'il avait soumises, lui devaient une bonne police et de sages règlemens; les peuples vaincus vantaient son humanité et sa modération. On lui reproche quelques actes de violence auxquels la colère l'avait porté. Lorsque, plusieurs années après sa mort, son ingrate patrie voulut posséder ses cendres, les habitans de Goa refusèrent obstinément de les laisser partir; ces restes précieux semblaient devoir les protéger contre les vexations qu'ils éprouvèrent de la

part de ses successeurs, et il fallut un ordre péremptoire du pape pour qu'ils consentissent à s'en séparer.

Conquête des Moluques et de Diu.

Après la mort du grand Albuquerque les Portugais continuèrent à faire des découvertes et des conquêtes. Ils s'emparèrent des îles Moluques, établirent des factoreries à Ceylan et sur la côte de Coromandel, ainsi que dans les îles de la Sonde ; en 1536 , le vice-roi Nuño da Cunha , voulant procurer à sa nation un établissement dans le royaume de Cambaïe, conquit Diu. La défense de cette place importante contre une flotte ottomane commandée par le pacha d'Égypte et contre l'armée de terre de Mahmoud , sultan de Camboye, en 1538, est un des plus beaux faits d'armes de l'histoire du Portugal ; elle couvrit de gloire Antoine Silveira de Menesès. Le second siège de Diu , en 1546 , n'est pas moins célèbre.

Les Portugais arrivèrent, en 1542, au Japon et en 1557 en Chine , et organisèrent dans ces deux pays un commerce lucratif. Malgré ces succès c'est toujours l'administration du grand Albuquerque qui doit être regardée comme l'époque brillante de leur domination en Asie. La plupart des gouverneurs qui vinrent après lui, n'avaient pas les talens nécessaires pour remplir sa place ; leur administration ne servit qu'à faire apprécier la sienne. Les Portugais ne cessèrent pas de donner des preuves de courage aux princes indiens qui essayaient de se soulever contre eux ; mais l'enthousiasme qui dans les premiers temps avait donné naissance à des actions admirables s'éteignit. De viles passions , un esprit mesquin de commerce prirent la

place de l'héroïsme. Avec l'avidité s'accrurent le luxe et la mollesse, et l'administration finit par n'être qu'un enchaînement d'abus. La corruption qui prévalut dans l'intérieur, fut cause que l'édifice politique de la domination portugaise ne put soutenir de choc extérieur; le premier qui lui fut porté, le renversa si totalement qu'il n'en resta que quelques débris.

Après avoir achevé l'histoire des conquêtes portugaises aux grandes Indes, il est temps de retourner à l'autre hémisphère pour voir ce qui s'y passa depuis la mort de Colomb.

Pour attirer les Espagnols dans les pays nouvellement découverts, on leur y assigna de grandes propriétés, et à chaque propriété on alloua un certain nombre d'Indiens. Ces distributions connues sous le nom de *repartimientos* firent le malheur des indigènes. Les Espagnols se sentaient tellement supérieurs à ces peuples en talens et en civilisation, qu'ils trouvèrent très-naturel de les faire travailler comme des êtres d'une classe inférieure, et de les animer au travail par des coups de fouet et des traitemens barbares. Ce fut en vain que le conseil des Indes résidant en Europe, ordonna itérativement de ménager les Indiens. Ce peuple qui n'était pas accoutumé à la fatigue, succomba promptement sous les tourmens; et d'un million d'habitans que Colomb avait trouvé dans l'île Hispaniola, à peine en resta-t-il soixante mille au bout de quinze ans. La plupart d'entre eux périrent dans les mines qu'on avait ouvertes et qui donnèrent un immense bénéfice. Ovando imagina un moyen vrai-

Origine des repartimientos.

ment diabolique pour remplir les lacunes dans la population : il se rendit aux îles Lucayes et en emmena les habitans en leur promettant des établissemens dans un pays bien plus beau que le leur. Ce fut ainsi qu'il recruta soixante mille esclaves.

Partout où il existait dans l'intérieur des îles des troupes de sauvages libres, on leur fit la chasse ; on employa pour cela des chiens européens ; d'ailleurs les armes des Espagnols leur donnaient partout une immense supériorité sur ces hommes sans vêtemens. Lorsqu'ils firent la conquête de l'île de Cuba, un cazique qui leur avait fait résistance fut condamné au feu. Il était déjà attaché au poteau fatal, lorsqu'un moine, pour le convertir, lui dépeignit les joies du paradis. Y trouve-t-on des Espagnols ? dit l'Indien. Oui, dit le moine, les bons. Les meilleurs sont des monstres, répondit le cazique ; je ne veux pas de ton paradis.

Si Ovando montra une cruauté féroce envers les indigènes, son administration ne mérita d'ailleurs que des éloges. C'est à lui que l'île d'Haïti doit la canne à sucre dont la culture fait sa richesse.

Découverte de la mer Pacifique.

Le cadre de cet ouvrage n'admet pas l'histoire de tous les navigateurs qui après Christophe Colomb ont continué la découverte de l'Amérique dont ce grand homme avait seulement entrevu le continent. Nous ne ferons mention que de quelques-uns des plus célèbres de ces aventuriers. Vasco Nuñez de Balboa appartient à cette catégorie. C'était un homme de la dernière classe du peuple et dépourvu d'éducation ; mais dans un voyage que des aventuriers espagnols fi-

rent à l'isthme de Darien, il montra tant de courage et d'intelligence, que tout l'équipage le mit à la place du capitaine qui manquait de talens. Il répondit parfaitement à la confiance de ses camarades, et devint le fondateur de la première colonie espagnole sur le continent : ce fut Sainte Marie de Darien.

Balboa sentit que pour obtenir à Madrid la confirmation de sa nouvelle dignité, il fallait se présenter devant le trône les mains garnies de riches offrandes. En conséquence il tâcha de se procurer autant d'or que les sauvages pourraient lui en fournir; il prit le meilleur moyen pour s'en procurer en traitant ces peuples avec douceur et humanité. Un jour un jeune cazique voyant des Espagnols se disputer le partage d'un tas d'or, s'écria : Pourquoi vous quereller pour un objet qui ne sert à rien? Si vous aimez tant l'or, allez dans le pays situé sur *l'autre* mer, à six *soleils* d'ici; mais vous n'êtes pas assez nombreux pour cela. Il voulait parler du Pérou, et *l'autre* océan était la mer Pacifique dont Colomb avait deviné l'existence.

Les mots dits au hasard par le cazique du Darien, furent un trait de lumière pour Balboa. Il envoya un affidé à Hispaniola pour annoncer cette grande nouvelle au gouverneur et gagner, par un riche présent, sa protection. On lui envoya de là des aventuriers frisons que l'appât du gain avait décidés à prendre part à une expédition à travers des déserts, des forêts, des marais et des montagnes, qui devait être accompagnée de privations et de fatigues extraordinaires.

Cent quatre-vingt-dix individus se mirent en mar-

che pour conquérir au roi d'Espagne une vaste contrée habitée par des peuples nombreux. Le grand talent de Balboa de se donner de l'empire sur les personnes avec lesquelles il se trouvait en liaison, se développa dans ce voyage. Il gagna l'amitié de tous les caziques qu'il rencontra, et plus de mille Indiens se joignirent volontairement à sa troupe pour en porter les bagages. Les vallées humides dans un climat malsain, les rivières très-larges qu'il fallut traverser, les hautes montagnes, les forêts épaisses, la rencontre des serpens, les insectes venimeux dont l'air était rempli, le défaut d'eau fraîche et d'une nourriture suffisante, rendirent cette expédition très-pénible. Souvent les compagnons de Balboa voulaient murmurer ; mais comment se plaindre quand le chef partage toutes les privations, tous les dangers ?

Déjà on avait marché, non pendant six soleils, mais pendant vingt-cinq jours, sans voir l'Océan méridional qui était promis ; la difficulté des routes avait été cause que souvent on n'avait pu faire qu'une ou deux lieues par jour. On parvint enfin à une haute montagne sur laquelle, au dire des Indiens, on voyait la mer. Balboa voulut le premier jouir de ce spectacle. Il monta seul, et ses yeux tombèrent sur l'immense plaine de l'Océan. Il étendit les bras, tomba sur ses genoux, et en versant d'abondantes larmes, il remercia Dieu de l'avoir conduit jusque-là : ses compagnons ne se retinrent plus, ils montèrent en courant, et comme lui tombèrent à genoux et leurs sentimens se répandirent en louanges de l'Éternel. Balboa descen-

dit la pente opposée, et armé de son épée et de son bouclier, entra dans l'eau jusqu'à la poitrine, et prit possession de l'Océan pour le roi d'Espagne. C'était le golfe de Panama qui fait partie de l'Océan.

Les Indiens de cette contrée apportèrent à Balboa des vivres en abondance, les caziques lui donnèrent de l'or et des perles. Tous parlaient d'un pays riche en or, situé au midi; mais ils parlaient aussi de la grande puissance du roi qui le gouvernait. Les récits des sauvages engagèrent Balboa à rebrousser chemin pour chercher des renforts. Il arriva au commencement de 1514 à Sainte Marie, chargé de gloire et de richesses.

Il adressa à Ferdinand le Catholique le rapport de son voyage qui ouvrait aux Espagnols une route pour aller aux Indes, différente de celle que les Portugais avaient trouvée. Cette nouvelle combla le roi de satisfaction, mais fidèle aux maximes d'une politique ombrageuse qui défendent de laisser monter trop haut un homme de mérite, il conféra la vice-royauté que Balboa avait sollicitée, à un homme qui n'en était pas digne, à Pedrarias Davila. Celui-ci partit avec quinze bons vaisseaux et 1200 soldats auxquels se joignirent 1500 gentilshommes volontaires. Ils étaient attirés par le bruit exagéré des richesses que renfermait le pays qu'on allait occuper.

Vêtu d'une camisole de toile grossière, portant à ses pieds des souliers faits de cordes tissées, Balboa était occupé avec quelques Indiens à couvrir sa cabane de jonc, lorsqu'il vit arriver une troupe de seigneurs espagnols, qui lui annoncèrent que le vice-

roi nommé par Ferdinand avait débarqué. Balboa fut indigné de l'ingratitude du monarque ; ses fidèles soldats ne surent pas modérer le sentiment qu'ils éprouvaient; mais Balboa se rappelant l'exemple du grand Colomb, se soumit sans balancer aux ordres du vice-roi qui le punit par une amende de s'être arrogé le commandement sans attendre les ordres du roi.

Mort de Balboa.

Pedrarias fut étonné de ne pas trouver les richesses que son imagination lui avait peintes comme immenses. Il sentit vivement le défaut de beaucoup de commodités auxquelles l'usage a accoutumé les Européens, et le climat malsain fit promptement périr 600 personnes de sa suite. Incapable de gouverner, il laissa aux autres la liberté de parcourir le pays en brigands, et de dépouiller les indigènes. Ainsi les liens d'amitié que Balboa avait formés avec les caziques furent rompus.

Cependant des amis de Balboa engagèrent le roi à nommer ce marin adelantado ou lieutenant de vice-roi dans les pays situés sur la mer Pacifique, et Pedrarias reçut l'ordre de lui abandonner quatre brigantins, pour aller à la découverte du Pérou. Mais quelque célérité qu'il mît à quitter Sainte Marie, il fut moins prompt que la vengeance de Pedrarias. Inopinément il fut appelé devant le vice-roi, accusé d'un crime capital, et exécuté. Ainsi périt l'homme qui, après Colomb, paraissait le plus propre à concevoir et exécuter de grandes entreprises dans le Nouveau-Monde.

Introduction de la traite des noirs.

Le nom de Barthélemy Las Casas, chevalier espa-

gnol, établi aux Indes, est célèbre comme celui d'un philanthrope; Las Casas mérite cette réputation, et cependant c'est lui qui est l'auteur de la traite des Noirs, et il l'a conseillée, parce qu'un mouvement d'humanité l'égara.

Les moines espagnols qui furent envoyés en Amérique pour y répandre le christianisme, et principalement les Dominicains, ont bien mérité de l'humanité, par le zèle avec lequel ils plaidèrent la cause des Indiens et s'érigèrent en protecteurs de cette classe opprimée contre leurs tyrans, les Espagnols, dont l'avidité ne connaissait aucun sentiment d'humanité. Ils ne cessèrent surtout de prêcher contre l'abus des repartimientos, comme contraire à la justice et au droit naturel, aussi bien qu'aux préceptes de l'Evangile. Les colons se plaignirent en Espagne des déclamations de ces religieux. Le roi déclara la servitude des Indiens légale, et blâma le zèle mal entendu des missionnaires. Mais ces dignes prêtres ne renoncèrent pas à l'espérance de parvenir à améliorer le sort des malheureux sauvages, en persévérant à travailler pour un but si chrétien.

Ce fut Las Casas surtout qui déploya à cette occasion un zèle vraiment apostolique. Pour prêcher d'exemple, il donna la liberté aux esclaves qui lui étaient échus; mais voyant que par les voies de la persuasion il n'obtiendrait rien, il fit plusieurs voyages en Espagne, pour essayer de toucher Ferdinand, et ensuite le jeune Charles, afin que l'autorité fît ce que des considérations d'humanité n'avaient pas pu

effectuer. Une commission fut nommée pour examiner la chose. On lui adressa cette question : Comment fera-t-on pour cultiver les terres, à défaut de ceux qui maintenant y sont employés gratuitement? Comme il ne fut pas possible d'y répondre d'une manière satisfaisante, les choses restèrent sur l'ancien pied.

Las Casas ne fut pas découragé. Il proposa de fonder à Cumana un établissement séparé de toute autre colonie, pour démontrer la possibilité de donner aux indigènes le goût du travail. On commença cet établissement; mais les Indiens, irrités au dernier point par une cruauté que les Espagnols avaient commise, surprirent la colonie, la détruisirent, et massacrèrent ou dispersèrent tous les Européens qui s'y trouvaient. Cela arriva en 1517. Confondu de ce mauvais succès, Las Casas entra dans l'ordre des Dominicains. En travaillant comme missionnaire au salut des Indiens, il ne cessa pas de s'intéresser à leur sort terrestre, et, ayant été nommé évêque de Chiappa au Mexique, il s'occupa de nouveau de l'exécution de son projet charitable. Il exhorta les confesseurs de refuser l'absolution à tout chrétien qui n'accorderait pas l'affranchissement de tout esclave dont on lui offrirait le prix; et un concile, tenu à Mexico, par tous les évêques du Nouveau-Monde, sanctionna cette doctrine.

Les prédications sans cesse renouvelées de Las Casas engagèrent quelques personnes à proposer un moyen de remplacer les Indiens qui étaient peu propres au travail, par une race d'hommes plus robuste et accoutumée aux chaleurs des climats tropiques, c'est-à-dire

par les Nègres d'Afrique, nation très-populeuse, très-répandue, et chez laquelle l'esclavage et le trafic d'esclaves étaient connus et usités. Cette idée fut d'autant mieux goûtée, que Las Casas, dans son enthousiasme pour les Indiens, ne s'opposa pas à son exécution. Ce fut ainsi que la traite des Noirs prit son origine.

Les Espagnols continuaient à faire des voyages de découvertes. En 1515, Juan Diaz de Solis fut expédié pour chercher le passage qui devait conduire de l'Océan Atlantique dans celui des Indes. Etant entré dans l'embouchure d'un fleuve ayant quarante lieues de largeur, il ne douta pas avoir trouvé l'objet de ses recherches : il était dans le fleuve d'Argent ou de la Plata. Ayant essayé de débarquer dans les environs, il eut le malheur de tomber, avec quelques-uns des siens, entre les mains d'une troupe d'Indiens qui mangèrent leurs prisonniers, après en avoir fait rôtir les chairs. Le reste de l'équipage s'en retourna en Espagne. Découverte du fleuve de la Plata.

Dix ans plus tard, Sébastian Cabot, qui, après avoir quitté le service de l'Angleterre, était entré à celui de l'Espagne, remonta le fleuve, et parvint au Paraguay. La beauté de ce pays l'engagea à y former des établissemens. En 1535, don Pèdre de Mendoza posa les fondations de Buenos Ayres, et en 1538, don Gonzalo de Mendoza, frère du précédent, et don Juan de Salazar, bâtirent l'Assomption, capitale du Paraguay. Découverte du Paraguay.

Stimulés par Diego de Velasquez, gouverneur de Cuba, Francisco Hernandez de Cordoue et Antonio

de Alaminos s'embarquèrent, le 8 janvier 1517, à Santiago de Cuba, et découvrirent la péninsule de Yucatan, la baie de Campêche, et virent plusieurs bourgades du Mexique. L'année suivante, Jean de Grijalva poussa plus loin, et trafiqua avec les habitans. Les renseignemens que ces marins, qui nommèrent ce pays une Nouvelle-Espagne, fournirent sur sa culture et sur les richesses qu'il possédait, furent si satisfaisans, qu'ils inspirèrent à Velasquez l'idée de faire une conquête qui, en étendant considérablement les domaines de son maître, et en l'enrichissant par l'or qu'on disait abonder dans ce pays, immortaliserait le nom de celui qui l'aurait entreprise. Cette gloire tentait l'ambition de Velasquez qui n'avait ni le courage, ni les talens nécessaires pour se mettre à la tête des conquérans. Il résolut de confier l'entreprise à un homme actif et hardi, mais qui, doué de talens médiocres, voulût se charger des peines et des risques contre une bonne récompense, et laisser à un autre la gloire et le bénéfice de la conquête.

Ferdinand Cortez entreprend la conquête du Mexique.

Il croyait avoir trouvé son homme dans un gentilhomme pauvre et brave, nommé Ferdinand Cortez. C'était un esprit ardent qui avait déserté le collège de Salamanque où il devait étudier la jurisprudence, pour chercher en Amérique une carrière plus conforme à ses goûts. Sans avoir jamais été chargé d'un commandement, il avait trouvé plusieurs occasions de se distinguer. Sa pauvreté le rendait très-recommandable à Velasquez qui croyait pouvoir compter d'autant

mieux sur son dévouement. Il fut choisi pour diriger l'expédition projetée par le gouverneur, et on lui confia onze vaisseaux qui n'étaient pour la plupart que des barques sans pont. Aussitôt que Cortez fut muni de son brevet, il montra dans ses préparatifs une telle prudence et un si grand talent de gagner le cœur des hommes, que Velasquez commença à se repentir de son choix. Cortez s'en étant aperçu, mit promptement à la voile, résolu de prendre ses provisions dans des parties éloignées de l'île; mais le gouverneur le gagna de vitesse; il lui fit remettre un écrit qui annulait sa commission. Peut-être sans sa promptitude et sa prudence, et sans la fidélité de ses compagnons, aurait-il eu le sort de Balboa. Ainsi Cortez partit malgré les ordres de son chef, qui le traitait avec raison de rebelle.

Ce fut le 10 janvier 1519 que la petite flotte sortit du port de la Havane pour prendre la direction du Mexique. A l'aide de Dieu dont ils avaient imploré les secours, et sous la protection de la sainte croix qui décorait tous les drapeaux, six cent dix-sept aventuriers ayant treize mousquets, seize chevaux et quatorze petits canons, entreprirent la conquête d'un royaume habité par des millions d'hommes. Ils abordèrent le 2 avril à l'endroit où fut ensuite bâtie S. Juan de Ulloa, et trouvèrent une population beaucoup plus nombreuse et une civilisation infiniment plus avancée que dans les autres parties du Nouveau Monde qu'on avait visitées jusqu'alors. Ils purent communiquer avec les indigènes par l'intermédiaire d'une Indienne qui savait

la langue mexicaine et parlait le dialecte indien nommé maya, qu'un Espagnol, Geronimo de Aguilar, qui avait vécu pendant huit ans prisonnier dans sa tribu avait appris. La figure des Espagnols, la couleur de leur peau, leurs barbes et leurs vêtemens imposèrent aux Mexicains ; pendant long-temps ils ne surent si ces étrangers, étaient des êtres mortels comme eux, ou des dieux descendus des régions du ciel. Nos aventuriers furent informés que toutes les tribus qu'ils rencontraient, étaient tributaires d'un souverain très-puissant, nommé Montézuma qui résidait à quatre-vingts lieues de la côte dans une grande ville et y tenait une cour magnifique. Dans toutes les parties de son royaume Montézuma entretenait des courriers ou coureurs chargés de lui rendre compte de tout ce qui se passait. Ce fut par ce moyen qu'il connut très-promptement l'arrivée des Espagnols, et il ne se passa pas beaucoup de temps avant que Cortez vît arriver des ambassadeurs du roi pour lui présenter de riches présens et s'informer du motif de son voyage. Cortez répondit qu'il venait comme ambassadeur d'un grand monarque et qu'il était chargé d'une mission importante auprès de la personne du souverain du Mexique.

Quelque temps après, les mêmes ambassadeurs revinrent pour prier Cortez au nom du roi de quitter ses états. Leur demande était accompagnée de présens bien plus riches que les premiers : Montézuma ignorait que c'était précisément le moyen de stimuler l'ardeur de ces aventuriers que d'étaler à leurs yeux les productions de son pays. Cortez répondit qu'il ne

pouvait s'en retourner sans avoir vu le roi. Il se mit en mesure de continuer sa marche, après avoir construit un fort qu'il nomma Villa rica de la Vera Cruz dans le pays des Totonacas qui s'étaient déclarés pour lui.

Cependant l'autorité de notre aventurier qui se fondait sur une commission révoquée, était peu affermie et pouvait facilement lui être disputée. Pour remédier à cet inconvénient, après avoir choisi parmi les colons de Vera Cruz une cour de magistrature chargée d'exercer la justice au nom du roi, il s'y présenta, déposa entre les mains de la cour son commandement et la pria d'y nommer celui de toute l'armée qu'on en jugerait le plus digne. On pense bien qu'il fut unanimement choisi général. En vertu des pouvoirs qu'on venait de lui conférer il fit arrêter quelques amis de Velasquez qui travaillaient sous main à exciter des troubles. Il fit ensuite une action bien hardie, et qui prouve l'empire qu'il avait gagné sur le cœur de ses subordonnés ; il décida ses soldats à détruire leur flotte. Ainsi six cents aventuriers consentirent à se renfermer dans un pays étranger sans l'espoir d'une retraite en cas de malheur.

Le 16 août 1519, Cortez partit pour la conquête de Mexico avec 415 hommes d'infanterie, seize cavaliers et six pièces de canon. La sévérité de la discipline qu'il fit observer à sa petite troupe, la fierté que les Espagnols montraient dans leur contenance, ces chevaux dont chacun semblait ne former qu'un seul corps avec le cavalier qui le montait, le bruit de l'artillerie, tout inspira aux Mexicains la croyance que ces étran-

gers étaient doués de forces surnaturelles. Le cazique de Zempoulla qui supportait avec répugnance le joug du roi de Mexique, saisit l'occasion de s'y soustraire en devenant l'allié de Cortez. Tlascala, espèce de république guerrière, qui avait su maintenir son indépendance contre Montézuma, ne fut pas diposée à reconnaître la domination de quelques centaines d'étrangers ; vaincus dans différentes affaires par l'immense supériorité que quelques mauvais fusils donnaient aux Européens, les Tlascalitains et leur chef, Xicotencatl, neveu de Montézuma, se soumirent à la couronne de Castille au nom de laquelle Cortez agissait. Ils apportèrent aux Espagnols des vivres en abondance, et Cortez se concilia l'amitié des chefs en leur faisant quelques petits présens. Il fit son entrée à Tlascala, le 23 septembre 1519, au milieu d'une population de cent mille hommes, et y resta vingt jours. Le 14 octobre il entra dans la ville de Cholula où il donna un exemple terrible de sa manière de punir la perfidie. Les Espagnols y avaient été reçus comme amis ; mais Cortez sut par la femme indienne qui lui servait d'interprète que cette hospitalité cachait une trahison et que les habitans avaient résolu de surprendre pendant la nuit les Espagnols désarmés. Cortez fit sur-le-champ arrêter les chefs de la peuplade, et ordonna à ses gens de tomber sur les habitans et de mettre le feu aux maisons. Six mille individus périrent, dit-on, dans cette boucherie ; les autres se sauvèrent. Cortez expliqua alors à ses prisonniers les motifs de sa conduite, les combla de reproches, et leur rendit cependant la liberté pour rap-

peler les fuyards et faire reconstruire leurs maisons. Comme s'ils sentaient avoir été justement punis, les Cholulains furent depuis ce moment les plus dociles des hommes.

Aucune de ces peuplades ne montra cependant autant d'attachement pour les Espagnols, que celles qui, les ayant d'abord traités en ennemis, avaient appris à leurs dépens quels avantages donnaient à ces étrangers le fer dont ils étaient armés, les chevaux qui obéissaient à leur voix, et surtout ces terribles machines par lesquelles ils paraissaient lancer la foudre. Plusieurs milliers de Tlascalitains s'étaient joints au corps de Cortez pour combattre Montézuma. Ainsi il se vit en état d'attaquer ce monarque avec des armes égales à celles qu'il pouvait lui opposer, et ménager son armée.

Enfin la capitale du Mexique bâtie de maisons blanches et renfermant des temples et des édifices publics de la même couleur, se présenta aux yeux étonnés des Espagnols. C'était sans doute un monument admirable qu'une ville de 60,000 maisons [1], bâtie par un peuple qui n'avait ni bête de somme ni fer. Elle était placée dans une île située au milieu d'un lac, et l'on n'y pouvait arriver que par le moyen de digues longues et étroites, jetées dans les eaux. Montézuma délibérait encore sur la manière de recevoir les étran-

[1] ROBERTSON a arbitrairement substitué le mot d'*habitans* à celui de *maisons*. Il y a des auteurs qui doublent le nombre que nous avons adopté.

gers, qu'ils étaient déjà dans la ville : c'était le 8 novembre 1519.

Entrée de Cortez dans la ville de Mexico.

Montézuma se montra enfin. Il était porté sur une litière artificiellement travaillée, entouré de ses grands qui étaient vêtus d'une espèce de manteau de drap de coton, et, à la grande satisfaction des Espagnols, couverts de plaques d'or. Le roi fut surpris à la vue de ses hôtes blancs et barbus; sa manière de saluer leur chef était si humble, que les Mexicains qui n'avaient jamais vu leur superbe empereur s'abaisser à ce point, se persuadèrent que ces étrangers étaient d'une origine plus qu'humaine. Dans l'entrevue suivante, Montézuma raconta à Cortez que d'après une tradition généralement reçue, les ancêtres des Mexicains étaient venus d'un pays fort lointain; mais que leur chef s'en était retourné en annonçant qu'il viendrait un jour pour réformer la législation. Montézuma pensait que par l'arrivée de Cortez cette promesse était accomplie. On pense bien que Cortez ne détruisit pas cette prévention si favorable à ses projets. Il fut logé, avec tout son monde, dans un vaste édifice en pierre qu'il eut soin de fortifier insensiblement. Des gardes qui veillaient nuit et jour, et des canons chargés le préservaient de toute surprise.

Ainsi cinq cents aventuriers se trouvaient au milieu d'un vaste empire, forcés de s'en rendre les maîtres, s'ils ne voulaient pas périr jusqu'au dernier. Cortez était l'homme qu'il fallait pour achever par une suite de témérités une entreprise commencée par l'audace. En réfléchissant sur ce qu'il avait à faire, il se pré-

senta à son esprit une mesure dont l'idée seulement effraya les plus hardis. Il fallait que Montézuma descendît volontairement de son trône, mais pour le décider à ce parti, il fallait que sa personne fût mise à la discrétion des Espagnols. Ce plan fut exécuté avec une persévérance et une fermeté dont Cortez seul était capable.

Le roi avait fait plusieurs visites à Cortez ; celui-ci se rendait plus fréquemment encore chez le roi. Un jour, après avoir donné des ordres précis pour tous les cas qui pourraient arriver, il entre avec quelques-uns de ses officiers dans le palais du roi, pour se plaindre d'un fait qui venait d'arriver. Un général mexicain ayant exercé des hostilités contre une des peuplades qui s'étaient alliées à Cortez, les Espagnols laissés à Vera Cruz étaient venus à la défense de ces Indiens. Dans le combat un Espagnol fut pris ; les Mexicains le tuèrent et en envoyèrent la tête à Montézuma pour détruire l'opinion d'après laquelle les Espagnols étaient immortels. Cortez prétendait que cette action hostile était une offense extrêmement grave envers son maître, le roi d'Espagne ; il s'en plaignit d'un ton et d'une mine si terrible, que le bon Montézuma en trembla. Feignant de le soupçonner d'une haine secrète pour les Espagnols, Cortez déclara que le monarque ne pourrait faire renaître la confiance que par une démarche qui prouverait en même temps celle qu'il mettait dans ses hôtes, et son dévouement pour le roi d'Espagne. Montézuma promit de rappeler l'officier coupable et de le livrer aux Espagnols pour le

punir comme ils le jugeraient à propos; mais Cortez déclara cette satisfaction insuffisante disant que le seul moyen de rétablir la confiance ébranlée, était de venir demeurer au milieu d'eux. Cette proposition fit pâlir Montézuma; il répondit avec dignité; on se disputa long-temps. Enfin un Espagnol s'écria: Pourquoi tant de façons? qu'on l'emmène ou qu'on le tue! La voix et le geste de cet officier frappèrent le roi, il demanda qu'on lui interprétât ce qu'il avait dit, et en fut vivement ému. Enfin il céda. Lorsque les Espagnols l'emmenèrent, le peuple furieux du traitement que son monarque éprouvait, s'attroupa et se prépara à le venger. Montézuma apaisa par un geste la multitude, et prit un air riant pour faire croire que son action était volontaire. Cortez tâcha au reste de lui rendre son sort supportable; il le traita avec la plus respectueuse civilité. Ses ministres purent le voir tous les jours dans sa prison. Le chef mexicain qui avait fourni à Cortez le prétexte de sa plainte, fut brûlé vif sur un bûcher tout construit d'armes mexicaines.

Montézuma se rend tributaire de l'Espagne.

Cortez qui se méfiait des conseillers du roi, l'engagea à les congédier et lui en proposa d'autres qui lui paraissaient moins redoutables. Souvent il avait parlé au roi de la marine espagnole; sous prétexte de lui en donner une idée, il fit construire deux brigantins qui furent lancés dans le lac : il se rendit ainsi maître de ce qui faisait la force de la ville. Enfin après avoir abreuvé le roi d'humiliations, il lui proposa de se reconnaître vassal du roi d'Espagne, et de se soumettre

au paiement d'un tribut annuel. Cette demande fit fondre Montézuma en larmes; mais il n'avait plus rien à refuser. La cérémonie de la soumission eut lieu avec la plus grande solennité devant le peuple de la capitale qui ne cacha pas sa douleur profonde.

Montézuma espérait qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils avaient désiré, ses hôtes allaient partir. Cortez le confirma dans cette croyance; il retardait seulement son départ, disait-il, pour avoir le temps de construire une flotte. Ce n'était qu'un prétexte qu'il employa pour laisser le temps d'arriver au secours qu'il attendait d'Europe. Il y avait neuf mois qu'il y avait envoyé un rapport et prié qu'on vînt prendre possession du beau pays qu'il avait découvert. Mais Velasquez aussi avait eu connaissance de tout ce qui était arrivé, et avait préparé contre Cortez un orage qui allait d'un seul coup le priver de tous les fruits de son courage, de sa prudence et de sa perfidie.

Velasquez équipa une flotte de dix-huit vaisseaux et y fit embarquer 800 hommes d'infanterie, 80 cavaliers, douze canons, et beaucoup de mousquets et d'arbalètes. Il confia cet armement à Pamphile Narvaez, en lui recommandant d'envoyer à Cuba le rebelle chargé de chaînes, et d'achever la conquête à sa place. Aussitôt que Cortez fut averti de l'arrivée de ce corps, il entra en pourparler avec Narvaez; mais cet officier ne put être gagné. Dissimulant la position alarmante dans laquelle il se trouvait, Cortez, laissant une partie de sa troupe à Mexico, marcha avec une poignée de monde à la rencontre de l'ennemi; on

fit croire à Montézuma qu'il allait recevoir les amis qui étaient venus le joindre. Narvaez était un homme imprudent et sans expérience, qui ne savait ni se faire respecter par les Indiens, ni se faire aimer par les Espagnols. Cortez fit glisser dans son camp des émissaires qui en répandant l'or gagnèrent la moitié des soldats, avant qu'il y eut une hostilité. Par une marche accélérée, Cortez arriva avant que Narvaez l'attendît. Une large rivière séparait les deux corps; la nuit était obscure; les compagnons de Cortez passèrent l'eau à gué, et se trouvèrent inopinément au milieu du camp de leurs adversaires. Dans un instant, ils furent maîtres des canons. Narvaez se précipita au milieu du combat qui eut lieu, et fut aussitôt blessé à mort. Cortez offrit le pardon à tous ceux qui se soumettraient, et en un moment cette guerre civile fut terminée.

Guerre du Mexique.

Cortez retourna à Mexico trois ou quatre fois plus fort qu'il n'en était parti, et bien muni d'artillerie et de munitions. Il était temps qu'il arrivât. Son lieutenant avait voulu imiter sa sévérité sans posséder sa prudence. Sur un simple soupçon, il avait fait surprendre et égorger beaucoup de Mexicains qui s'étaient réunis pour une fête. Toute la ville était en rumeur, et l'arrivée de Cortez ne put l'apaiser. Il fallut se décider à livrer bataille. Les Mexicains, si doux, si conciliáns, si timides, combattirent avec la fureur du désespoir pour leurs dieux, leurs foyers, leurs femmes et leurs enfans. Cortez se retira derrière ses retranchemens, et fit plusieurs sorties dans lesquelles il perdit

beaucoup de monde, et fut blessé à la main gauche. Il crut forcer le peuple à la retraite en faisant paraître Montézuma : le malheureux prince se montra revêtu de ses ornemens royaux ; mais à peine eut-il paru sur le mur, que le peuple furieux, dont le respect s'était changé en mépris, l'assaillit par une grêle de pierres et de flèches : frappé à la tête, il fut renversé, et expira peu de jours après, le 30 juin 1520.

Mort de Montézuma.

Les Mexicains ayant reçu des renforts considérables, assaillirent sans cesse la forteresse espagnole. Ce fut surtout de la hauteur du grand temple du voisinage qu'ils lançaient sur les Espagnols de grosses pierres qui incommodaient beaucoup ceux-ci. On essaya en vain de les déloger, jusqu'à ce que Cortez lui-même, s'étant fait attacher au bras son bouclier que sa blessure ne lui permettait pas de porter, se mit à la tête des plus hardis pour monter sur le faîte du temple où combattaient les nobles mexicains ; après une lutte de trois heures il s'en rendit le maître ; mais deux jeunes gens mexicains résolurent de sacrifier leur vie pour le faire périr. Ils l'embrassèrent, dit-on, et l'étreignirent entre leurs bras pour l'entraîner avec eux dans leur chute : sa force et son agilité le sauvèrent de ce danger, et les deux Mexicains tombèrent seuls[1]. Enfin les Espagnols réussirent à brûler un édifice qui leur avait fait tant de mal.

Noche triste.

Cortez renonça à défendre plus long-temps ses retranchemens. Le 1.er juillet 1520, immédiatement

[1] Ce fait a été trop souvent répété pour être passé sous silence ; néanmoins CLAVIGERO qui a écrit sur de vieux documens, le nie.

après minuit, il commença à faire sa retraite dans le plus grand silence. A peine sa troupe fut-elle arrivée sur la longue digue, qu'à travers l'obscurité de la nuit, elle fut enveloppée d'une nuée de flèches et de pierres; le lac se couvrit de canots. Le soin des Espagnols de sauver leurs trésors, augmenta leur embarras et multiplia leur perte. Lorsque le lendemain de cette nuit douloureuse, fameuse encore aujourd'hui à Mexico, sous le nom de *noche triste*, Cortez passa ses soldats en revue, quatre cent cinquante manquaient, et il ne put retenir ses larmes. Plusieurs de ses meilleurs officiers avaient été tués ou s'étaient noyés; deux mille Tlascalitains avaient péri; plusieurs Espagnols avaient été pris vivans pour être sacrifiés aux dieux mexicains. Toute l'artillerie et la poudre, presque tous les chevaux et la plus grande partie des trésors étaient perdus.

Dans ce malheur, Cortez était le seul soutien des Espagnols, auxquels il donna l'exemple d'une constance inébranlable. Il partagea toutes les privations et toutes les fatigues de ses compagnons d'infortune, et ranima leur courage par celui qu'il manifesta. Cependant le plus grand danger n'était pas passé. Le sixième jour de leur retraite, lorsqu'ils étaient arrivés dans les environs d'Otumba, les Espagnols virent tout à coup une armée innombrable de Mexicains descendre de la montagne et couvrir une vaste plaine. Le moment était critique. Cortez ne laissa pas à ses soldats le temps de réfléchir sur leur situation; les ayant animés par une exhortation énergique, il les

conduisit droit à l'ennemi. Ils engagèrent le combat en désespérés; mais l'immense supériorité des Mexicains les écrasa. Soudain Cortez aperçut la grande bannière de l'empire; et se rappelant d'avoir entendu dire à Montézuma que du sort de cette bannière dépendait l'issue des batailles, il donne de l'éperon, et, accompagné d'un seul homme, attaque ce palladium. Sa lance perce celui qui le porte; ses compagnons accourent, et le débarrassant de ceux qui veulent défendre la bannière, lui permettent de l'emporter en triomphe. Aussitôt que les Mexicains s'en aperçurent, saisis d'une terreur panique, ils se débandèrent. Les Espagnols firent honneur à l'intervention immédiate des saints d'une victoire si inespérée. Le lendemain, 8 juillet, ils arrivèrent à Tlascala.

Malgré les obstacles qui s'élevèrent de tous côtés, Cortez persista dans son plan de conquête : beaucoup de ses compagnons ne partageaient pas ce courage. L'esprit de mutinerie se mit parmi eux, et Cortez eut beaucoup de peine à le réprimer, en occupant sa troupe à exterminer les partis d'ennemis qui se montraient par ci, par là, et à soumettre les villes qui n'avaient pas encore reconnu son autorité. Depuis longtemps, il avait expédié un homme de confiance à Haïti, pour acheter des fusils et de la poudre, et pour engager de nouveaux aventuriers à venir partager sa fortune. Cette fortune qui favorise la hardiesse, lui envoya des renforts d'un côté où il ne les attendait pas.

Il arriva de Cuba deux vaisseaux qui apportaient

des vivres et des munitions destinés pour Narvaez, dont Velasquez ignorait le sort. Il ne fut pas difficile à Cortez de persuader à l'équipage de se joindre à lui; il engagea aussi à son service celui d'un vaisseau de commerce espagnol, venu au Mexique pour y charger des marchandises; enfin il vint, immédiatement après, trois vaisseaux que le gouverneur de la Jamaïque avait expédiés pour faire des découvertes. Cortez persuada aux hommes qui les montaient d'entrer à son service.

Prise de Mexico par Cortez.

Cortez se crut maintenant assez fort pour se passer de tous les mécontens qui se trouvaient parmi les renforts venus à Narvaez. A la tête des autres, savoir: de 550 hommes de pied, de 40 cavaliers, de 80 mousquetaires et arbalètriers et de 9 canons, il se remit en marche sur Mexico, le 28 mai 1521: 10,000 hommes de troupes de Tlascala et des autres peuples alliés le suivaient. Pour attaquer la capitale avec un espoir de succès, il fallait des embarcations. Cortez fit préparer le bois de construction dans les forêts de Tlascala, et achever toutes les parties dont se compose la carcasse d'un vaisseau, de manière qu'il ne fallait plus que les réunir. Ce travail préparatoire exigea beaucoup de temps, parce qu'on n'avait pas assez d'ouvriers exercés. Dans l'intervalle, Cortez rechercha l'amitié et l'alliance des différentes peuplades des environs, qui toutes supportaient avec impatience le joug des Mexicains. Enfin huit mille esclaves de Tlascala arrivèrent, portant sur leurs épaules les madriers, les planches et les mâts dont on devait faire des vaisseaux. Toutes les pièces étant réunies, les

brigantins furent solennellement lancés dans l'eau; bientôt une victoire navale, remportée sur une quantité innombrable de canots, prouva leur supériorité.

Cortez fit alors détruire les aqueducs qui conduisaient de l'eau potable à Mexico : il résolut de cerner la ville de tous côtés; mais il avança dans son ouvrage lentement et avec beaucoup de circonspection, parce qu'il connaissait le neveu de Montézuma, Guatimozin, qui régnait alors à Mexico [1], pour un prince aussi habile que brave. Enfin, un assaut général fut ordonné. Le plan de Cortez était parfaitement conçu; chaque officier connaissait son poste; et afin d'assurer la retraite, en cas de malheurs, un des officiers nouvellement arrivés avait reçu ordre de couvrir le pont qui coupait la digue par laquelle il était nécessaire de passer. Mais ce militaire, craignant d'arriver trop tard pour le pillage de la capitale, abandonna son poste, et se mêla parmi les combattans. Guatimozin s'aperçut sur-le-champ de cette faute, ordonna de détruire le pont, et attaqua de toutes ses forces les Espagnols qui avançaient hardiment. Le son d'un immense tambour qui était consacré au dieu de la guerre, remplit les Mexicains d'un enthousiasme religieux; ils repoussèrent les Espagnols jusqu'à l'endroit où la digue était coupée. La confusion était si grande, que les premiers qui arrivèrent à la place où ils croyaient

[1] Montézuma avait eu pour successeur Quitlahatzin, son frère qui mourut bientôt après de la petite vérole, et laissa le trône à Guatimozin, fils d'un frère cadet.

trouver le pont, furent précipités dans les eaux en une si grande masse, que leurs corps formèrent un pont sur lequel leurs camarades qui les suivaient purent passer. Pendant que la marche était arrêtée, les Mexicains se saisirent de quarante hommes qui, étant à la queue, ne pouvaient avancer. La nuit suivante, ces malheureux furent traînés au temple de la principale idole; on leur fendit le ventre avec des couteaux de pierre, et on leur arracha le cœur, pour l'offrir en sacrifice à cette divinité. Leurs camarades qui étaient arrivés à un point de sûreté, furent de loin spectateurs de ce hideux sacrifice : ils virent les Mexicains célébrer leurs danses dans le temple, éclairé par de grands feux, et croyaient reconnaître les voix des victimes expirantes.

Quelle que fut la perte que l'armée des assaillans eût soufferte dans cette journée, elle ne tomba que sur soixante Espagnols. Les prêtres mexicains ayant prophétisé qu'il n'en resterait pas un seul au bout de huit jours, Cortez, pour les convaincre d'imposture, se tint tranquille dans ses retranchemens. Après s'être reposé, il recommença les attaques et s'empara successivement d'un quartier de la ville après l'autre. Le manque absolu des Mexicains en armes de fer, la famine qui désolait la ville et la perfidie des tribus d'alentour peuvent seules expliquer le phénomène du renversement d'une puissante monarchie par cinq cents aventuriers. Guatimozin essaya de se sauver par la fuite; mais il fut pris et conduit devant Cortez. Il parla avec dignité : J'ai fait, dit-il, le devoir d'un roi, j'ai défendu mon

peuple tant que j'ai pu. C'en est fait, et il ne me reste plus que la mort. Prends ce poignard et perce m'en le cœur.

Cortez lui laissa la vie et le retint prisonnier. Le 13 août 1521, le reste de la ville dans les rues de laquelle pourrissaient plus de 40,000 cadavres, se rendit : 15,000 habitans furent encore égorgés. Comme le soldat n'y fit pas autant de butin qu'il l'avait espéré, on accusa les Mexicains d'avoir jeté leurs richesses dans l'eau, et on tortura quelques-uns des premiers de la cour du roi, pour savoir la place où ils les avaient enfoncées. Guatimozin lui-même fut dépouillé de ses vêtemens, lié par des chaînes et mis sur des braises ardentes. Les tourmens ne purent lui arracher ni un aveu ni une plainte; mais un de ses courtisans, qui était placé près de lui, poussait des hurlemens et des lamentations. Suis-je donc sur des roses? lui dit le roi, et ce mot sublime s'est conservé. Cortez survint et ordonna de mettre fin aux souffrances des deux malheureux.

Cependant Velasquez avait adressé à l'empereur Charles-Quint, qui, comme roi d'Espagne, est nommé Charles I.er, plainte sur plainte contre les actes multipliés de rebellion de Cortez; le roi nomma un commissaire pour informer sur la conduite d'un tel audacieux et l'arrêter. Le commissaire, nommé Tapia, arriva justement au moment où l'accusé avait achevé la conquête du Mexiqué. Il fut confondu de tout ce qu'il vit, et comme Cortez le reçut avec respect, qu'il témoigna la plus grande soumission aux ordres du

roi, le commissaire jugea prudent de s'en retourner sans entamer de procès. Cortez lui-même adressa à la cour un rapport fidèle de tout ce qui était arrivé, lui envoya un magnifique présent et sollicita la dignité de vice-roi. Charles, très-capable d'apprécier le mérite étranger, lui accorda sa demande.

Le nouveau vice-roi s'occupa à rétablir la ville de Mexico, fit faire, d'après l'usage établi, la répartition des terres et des Indiens, et sonda les mines de métaux précieux. Les indigènes furent obligés d'exploiter ces trésors cachés, et ce travail forcé produisit le même résultat que dans les îles. Les ouvriers périrent par milliers, et les approches des mines étaient à une grande distance couvertes de cadavres et d'oiseaux de proie qui en faisaient leur pâture. La moindre résistance à l'oppression était punie comme un acte de rebellion; les coupables étaient livrés aux flammes, et l'on forçait leurs femmes et leurs enfans d'assister à cet horrible spectacle. Un soupçon suffit pour faire condamner Guatimozin; il fut pendu en société des caziques de Tezcuco et Tacuba qui avaient puissamment aidé les Espagnols à conquérir le Mexique.

Retour de Cortez en Espagne.

Le système introduit en Espagne ne permit pas de laisser le vice-roi achever sans contrôle l'organisation de sa conquête. Il arriva une commission chargée d'y prendre part; l'esprit indépendant de Cortez ne se soumit qu'avec peine à cette marche régulière. Il y eut des conflits d'autorité, des actes arbitraires, et par suite des plaintes, des dénonciations, des délations à Madrid. Une commission d'enquête arriva après l'autre

pour examiner la conduite de Cortez. Trop fier pour paraître devant un tribunal dans un pays qui avait été le théâtre de ses victoires, Cortez se rendit, en 1528, en Espagne. Il parut devant l'empereur avec une magnificence analogue à sa dignité et ayant plusieurs nobles mexicains à sa suite ; Charles le reçut avec distinction et le combla d'honneurs ; mais la prudence ne permettait pas de laisser entre les mains d'un seul homme le pouvoir qu'il avait exercé immédiatement après sa conquête. Le gouvernement civil du Mexique fut remis à une administration particulière ; le vice-roi conserva le gouvernement militaire et le droit d'entreprendre ou de diriger de nouvelles conquêtes.

Cortez s'en retourna au Mexique peu satisfait du succès de son voyage d'Espagne. Pour faire trève à son chagrin il entreprit de nouvelles expéditions. Après une course infiniment fatigante, il découvrit, en 1536, la presqu'île de Californie et visita une grande partie du golfe qui la sépare d'un côté du continent. Il retourna en Espagne en 1540 ; mais il trouva les dispositions de la cour bien changées à son égard. Les mérites du conquérant du Mexique étaient oubliés; et après avoir fait bien des démarches inutiles auprès des ministres et des favoris, il mourut comme Colomb, du chagrin que lui causa l'ingratitude de son maître, le 2 décembre 1547, dans la soixante-deuxième année de son âge.

Pendant que Cortez conquérait le Mexique, il fut fait dans une autre partie de l'Amérique une découverte non moins importante : on trouva la route occi- Premier voyage autour du monde.

dentale de l'Inde, premier et véritable objet du voyage de Colomb. Cette découverte est due à un Portugais, Ferdinand Magelan, qui, après avoir utilement servi son pays dans les Indes orientales où il découvrit les îles Moluques, ayant eu à se plaindre d'une injustice, avait quitté le service portugais pour offrir ses talens à l'Espagne. Il s'efforça de prouver à Charles-Quint, au moyen d'une carte dressée par Pierre Reguel et d'un certificat de Ruy Faleyra, astronome portugais, que, d'après le traité de Truxillo dont il sera question plus bas, les îles Moluques appartenaient non aux Portugais qui y avaient formé des établissemens, mais aux Espagnols. On lui confia cinq vaisseaux avec lesquels il partit, le 10 août 1519, de San Lucar, se dirigeant vers l'ouest, dans la persuasion de trouver un passage pour arriver aux Indes d'une manière conforme à ce qui est présupposé dans la bulle d'Alexandre VI.

L'exemple de Colomb l'avait fait insister sur la nécessité de lui confier le droit illimité de vie et de mort sur les deux cent trente-quatre hommes qui s'embarquèrent avec lui. Après avoir relâché aux îles Canaries, il cingla droit au sud, examinant toutes les baies de l'Amérique méridionale pour s'assurer qu'elles n'accordaient pas un passage. Le 12 janvier 1520, il arriva aux bouches de la Plata. Depuis ce moment il eut à lutter contre l'intempérie de la saison, et risqua plus d'une fois d'être jeté sur des écueils. Arrivé au 48° de latitude sud, il se vit obligé, le 31 mars, d'hiverner dans la baie de S. Julien; car on sait que dans ce pays l'hiver répond à notre été. L'ennui, les regrets

causèrent une sédition parmi ses troupes qui trouvaient fort ridicule l'entêtement de leur chef de chercher un passage qui probablement n'existait pas, ou dont la découverte ne les dédommagerait pas de la séparation de leurs familles. Les mutins choisirent d'autres chefs pour les reconduire en Espagne. En usant d'une grande prudence et avec l'assistance de quelques hommes restés fidèles, Magelan se saisit des auteurs du complot, les fit étrangler et ensuite écarteler : un prêtre et un officier qui avaient été les instigateurs secrets de la rebellion, furent abandonnés dans les forêts, lorsque les vaisseaux partirent.

Enfin Magelan trouva entre la pointe méridionale de l'Amérique et la grande île nommée Terre de Feu, le passage qu'il cherchait. Sa joie fut troublée par la perte d'un de ses vaisseaux qui, ayant été envoyé pour examiner une baie, s'égara et ne put rejoindre le chef. Auparavant il en avait déjà perdu un par une tempête. Il mit vingt jours à traverser le détroit extrêmement dangereux qui porte son nom. Le 27 novembre 1520, il vit pour la première fois l'Océan indien et sa joie fut comparable à celle qu'avait éprouvée Balboa, en apercevant la même mer de la cime d'une montagne [1]. Les vents favorables, la pureté du ciel dont il jouit pendant tout le temps qu'il mit à traverser cette immense masse d'eau, l'engagèrent à la nommer la Mer Pacifique. Pendant trois mois et vingt jours les trois vaisseaux continuèrent leur route vers l'ouest sans voir terre. On ne s'était pas attendu à un voyage d'une telle

[1] Voy. p. 144 de ce vol.

durée. Aussi les vivres commencèrent-ils à manquer, et les provisions d'eau étaient entièrement épuisées, pendant que le soleil dardait ses rayons droit sur la tête des voyageurs. Presque tout l'équipage était malade lorsque, le 6 mars 1521, on arriva à un groupe d'îles fertiles. Magelan nomma cet archipel les îles des Larrons, parce qu'il trouva que leurs habitans avaient un penchant irrésistible pour le vol : c'est le nom qui leur est resté. Une eau limpide et l'abondance des fruits rafraîchissans qu'on y trouva, rétablirent en peu de temps tous les malades. Magelan alla de là à l'archipel qu'il nomma les îles Philippines : elle furent le terme de ses voyages; car il fut tué, le 26 avril 1521, dans un combat avec les sauvages de l'île de Zebu.

Le reste de la petite troupe continua la route sur deux vaisseaux et arriva le 8 novembre dans l'île de Bornéo; de là à Tidor, une des Moluques, où, à leur grand étonnement, ils trouvèrent des Européens. C'étaient des Portugais qui, ayant fait mystère jusqu'alors de l'existence de ces îles dont ils se contentaient de porter les productions en Europe, ne furent pas moins étonnés de voir arriver de l'est des voyageurs européens. Ils forcèrent l'équipage de l'un des vaisseaux de se rendre prisonnier; l'autre, *la Victoire*, commandé par Sébastian Cano, se dépêcha de prendre une charge d'épices et de partir pour le cap de Bonne-Espérance. Il arriva, le 7 septembre 1522, au même port d'où il était parti en 1519.

C'est ainsi que fut achevé par Sébastian Cano, le premier voyage autour du monde, entrepris par Magelan.

Depuis l'expédition de Balboa tous les yeux étaient tournés vers ce pays que les Indiens avaient désigné comme la patrie de l'or. Le bourreau de Balboa, Pedrarias, était trop lâche pour se mettre lui-même à la tête d'une expédition, et trop envieux pour y placer un autre. Ainsi nulle tentative ne fut faite jusqu'à ce que trois particuliers se réunirent pour faire un voyage dans ce pays à leurs propres frais. Le vice-roi ne pouvait les en empêcher, et ce fut ainsi que trois hommes sans naissance, sans éducation, dont le caractère n'avait rien d'élevé exécutèrent une entreprise qui peut être mise à côté de ce que les hommes ont fait de plus grand, de plus extraordinaire. Ces trois individus étaient Pizarro, Almagro et le prêtre Luque. Conquête du Pérou par les Espagnols.

François Pizarro, bâtard d'un gentilhomme qui ne le reconnut pas, et d'une fille publique, n'avait jamais connu de parens, et était resté étranger aux sentimens qui attachent l'homme à sa famille, à sa patrie, à l'humanité; dans toute sa vie il n'éprouva jamais un penchant bienveillant ou un attachement d'amitié. Gardien de pourceaux dans son enfance, il se fit soldat pour chercher fortune d'abord en Italie, ensuite en Amérique où il connut Cortez et Balboa. Compagnon de celui-ci dans sa grande expédition, il avait donné des preuves signalées de ses talens et de sa bravoure.

Diégo d'Almagro ne lui était guère inférieur en talens; son cœur était moins endurci que celui de Pizarro. Il ne savait pas mieux qui étaient ses parens. Quant à Hernando de Luque, il contribua à l'entre-

prise par l'argent qu'il avait gagné au Nouveau-Monde. Le premier évêché qu'on fonderait au Pérou lui était assuré. Almagro aussi contribua par sa fortune, et Pizarro qui ne possédait rien, se chargea en revanche du plus difficile, savoir du commandement. Almagro devait avoir soin de lui amener de temps en temps des renforts. Le butin devait être partagé également entre les trois associés. Ils jurèrent fidélité sur une hostie consacrée dont chacun avala le tiers.

Pizarro sortit, le 14 novembre 1525, du golfe de Panama, avec un seul vaisseau portant cent treize hommes. Il se dirigea vers le sud, en longeant la côte occidentale de l'Amérique méridionale. C'était la saison la plus défavorable pour cette navigation, aussi dans soixante-dix jours ne fit-il pas plus de chemin qu'on n'en fait aujourd'hui en autant d'heures. Il fut plusieurs fois obligé de laisser reposer ses malades pendant des semaines entières sur de petites îles qui bordent la côte; car le climat humide et presque pestilentiel détruisit la santé la plus robuste. Il est probable que l'expédition aurait totalement manqué sans le soin que prit Almagro d'envoyer, à plusieurs reprises, des hommes et des vivres, et sans le caractère inflexible de Pizarro. Aucun navigateur n'avait eu à lutter contre autant de difficultés que cet aventurier : il les vainquit toutes. Il atteignit enfin le Pérou en 1526; mais il trouva le pays si peuplé et si bien cultivé, qu'avec sa poignée de monde il ne put penser à s'y fixer. Ainsi il se contenta de troquer une quantité de vases d'or et d'argent contre des joujoux et des ba-

gatelles européens, s'attacha deux jeunes Péruviens auxquels il se proposait de faire apprendre l'espagnol pour lui servir un jour de truchemans, et s'en retourna à Panama où il arriva au bout de trois années de fatigues.

N'ayant pu obtenir d'assistance du vice-roi, il alla droit en Espagne, se fit présenter à Charles-Quint, et lui fit une description si pathétique de ses souffrances, si séduisante des richesses du Pérou, que l'empereur ne balança pas à le nommer vice-roi du pays à conquérir pour la couronne d'Espagne, et lui donna plein pouvoir de nommer les officiers et autres employés. Pizarro s'engagea en revanche à fournir, avec le secours de ses amis, tous les frais nécessaires. Cortez qui était alors en Espagne, avança une somme d'argent à son ancien compagnon d'armes et lui donna des conseils salutaires.

Pizarro se mit de nouveau en mer, en 1531, avec trois petits vaisseaux et cent quatre-vingts hommes. Après une navigation heureuse, il aborda à la côte du Pérou. Comptant sur l'effet que produiraient quelques mousquets et canons qu'il portait, et sur l'étonnement que causerait la vue de ses trente-six cavaliers, il n'employa aucune des mesures de prudence dont Cortez se servit anciennement dans une situation pareille, mais fondit sur les habitans timides comme un lion affamé sur un troupeau paisible. Les habitans furent dispersés et l'on trouva une quantité énorme d'or dans leurs maisons. Cette nouvelle mit Almagro en état de recruter beaucoup de soldats qu'il envoya

à son associé. Celui-ci établit sa première colonie sur le fleuve Piura : il la nomma S. Michel.

Une révolution qui venait d'ébranler le trône du Pérou, facilita l'entreprise de Pizarro, et le mit en état de conquérir avec trois cents hommes un empire qui avait une étendue de six cents lieues le long de la côte.

Peu de temps avant l'arrivée des Espagnols, l'ynca (tel est le titre que portait le monarque) Huanco Kapac était mort. Ce prince guerrier avait fait la conquête du royaume de Quito, situé au nord du Pérou, et quoique les lois du pays défendissent la bigamie, et qu'il eût une femme et un fils, nommé Huascar, il s'était marié, probablement par des vues de politique, à la fille du dernier roi de Quito qui lui avait également donné un fils, le prince Atahualpa. D'après les dispositions du père, les deux fils devaient se partager la succession. Huascar refusa de se soumettre à un partage, et de ce refus il était résulté une guerre civile. Atahualpa qui avait l'armée pour lui, venait de s'emparer de la personne de son frère, et avait fait mourir tous les autres princes de la maison des yncas.

Pizarro dut à ces circonstances de pouvoir pénétrer si loin, sans éprouver de résistance. A peine Huascar avait-il entendu parler de l'arrivée de ces étrangers qu'il leur adressa des députés pour les prier de lui accorder leur secours. Atahualpa, de son côté, tâcha de les gagner par des présens magnifiques. Pizarro fit dire au dernier qu'il était disposé à l'assister, mais qu'avant tout, il devait lui parler au nom d'un grand

monarque dont il était l'ambassadeur, et qui l'avait chargé de communications importantes. En même temps il alla à sa rencontre à Caxamarca où l'on vit quelques édifices en pierre d'une forme singulière, dont l'un était un temple du Soleil, et l'autre un palais de l'ynca. Pizarro changea ces masses en fortifications, les fit entourer d'un fossé et planta ses deux canons à l'entrée. A l'exemple de Cortez, il voulait s'assurer de la personne de l'ynca, et la simplicité pleine de bonne foi d'Atahualpa lui facilita l'exécution de sa trahison.

Pour répondre à l'invitation de Pizarro, l'ynca avait promis de venir auprès de lui; il parut avec une magnificence et avec une suite si bien ordonnancée et si somptueusement vêtue, que les Espagnols furent frappés de stupeur. Vincent Valverde, moine qui accompagnait Pizarro, adressa à l'ynca, en langue espagnole, un discours renfermant le récit de la création du monde, de la chute des premiers hommes, de l'incarnation, de la passion et de la résurrection de Notre Seigneur; lui expliqua le pouvoir donné à S. Pierre et à ses successeurs, et lui parla de la donation du pape Alexandre VI, par laquelle l'Amérique était échue au roi d'Espagne; il le somma finalement d'embrasser le christianisme, et de se soumettre au roi Charles, le menaçant, en cas de désobéissance, des peines les plus graves.

Si toutes ces choses nouvelles étaient de nature à étonner un prince qui n'en avait jamais entendu parler, elles devenaient encore plus extraordinaires par la

manière nécessairement confuse et bizarre dont elles furent traduites en une langue qui probablement manquait même de termes pour rendre les vérités du christianisme. Atahualpa répondit avec mesure et bon sens au peu qu'il en avait pu comprendre, et comme il demandait d'où le moine savait donc toutes ces choses surnaturelles, Valverde montrant son bréviaire s'écria : Voici, voici celui qui me l'a dit. L'ynca qui n'avait pas une idée de l'art de communiquer les pensées par des signes écrits, prit tranquillement le livre, et l'approcha de son oreille : Il se taît, dit-il, il ne me parle pas ; et jeta le bréviaire par terre. A ce geste le moine s'écria : Est-ce ainsi que tu traites la parole sacrée de Dieu? Chrétiens! souffrirez-vous cette injure? Aux armes! et vengez cette profanation sur ces chiens infidèles! Pizarro fit un signe, et en un clin d'œil tous les sabres étaient tirés et les alentours de de l'ynca massacrés. L'ynca lui-même fut entraîné par Pizarro et renfermé en lieu de sûreté. On tira les deux canons qui, bien plus par leur explosion que par le ravage qu'ils firent, répandirent une telle terreur, qu'une armée de 30,000 hommes qui couvrait la plaine, se débanda sur-le-champ. Les trente-six cavaliers sautèrent sur leurs chevaux, poursuivirent les fuyards, et les massacrèrent tant que le jour dura. Il doit avoir péri près de 4000 Péruviens dans cette journée. Le butin en métaux précieux que firent les vainqueurs ou plutôt les assassins, fut inestimable.

Lorsque le malheureux ynca revenu de sa première stupeur se vit seul au milieu de ces étrangers, il fon-

dit en larmes et désespéra de sa vie. Mais quand il s'aperçut avec quelle avidité les Espagnols recherchaient l'or, il offrit, s'ils voulaient le remettre en liberté, de leur donner de ce métal autant qu'en pourrait contenir la pièce où il se trouvait à la hauteur de son bras étendu. La chambre avait vingt-deux pieds de long et seize de large; et Pizarro tira sur-le-champ un trait noir sur les quatre murs, donnant l'assurance que l'ynca serait libre s'il tenait parole.

Les Péruviens, revenus de leur première frayeur, auraient certainement pu se rendre maîtres de cette poignée d'Espagnols, si par attachement pour leur roi prisonnier, ils n'avaient voulu les ménager. Ils s'empressèrent d'apporter de tous côtés des vases et meubles d'or qu'on enleva des maisons et des temples; il en arriva journellement des provinces les plus éloignées. Huascar, qui était toujours prisonnier entre les mains des officiers d'Atahualpa, informé de ce qui était arrivé, fit offrir à Pizarro beaucoup plus d'or s'il voulait le délivrer; Atahualpa dont la situation devint extrêmement pénible, fit alors tuer son frère. Il fournit ainsi à Pizarro un prétexte pour ne pas tenir sa parole; effectivement lorsque la quantité d'or avait été fournie et qu'Atahualpa demanda à être mis en liberté, on lui annonça que par le meurtre de son frère il avait perdu le droit de l'espérer.

Lorsque les trésors qu'on avait ramassés furent partagés, chaque cavalier eut 8000 pesos, équivalant alors à autant de louis, chaque fantassin la moitié, et les officiers en proportion. Le bruit de ces magnifiques

récompenses donna à Almagro de nouveaux moyens de fournir des renforts considérables.

Pizarro embarrassé par l'existence de son prisonnier, résolut de s'en délivrer par le bras de la justice. Il fixa le jour où l'ynca devait être jugé, nomma des greffiers et des avocats, écouta des témoins, fit dresser des procès-verbaux, et singea ainsi toutes les formes d'une procédure réglée. Lui-même et Almagro siégèrent comme juges. La sentence portait qu'Atahualpa dûment convaincu des crimes d'usurpation, de fratricide, d'idolâtrie, de polygamie et de rebellion contre le roi d'Espagne, était condamné à être brûlé vif. Elle fut signée par tous les assesseurs, sans excepter le prêtre Valverde, et on résolut de l'exécuter sur-le-champ. L'ynca demanda grâce, pria d'être envoyé en Espagne auprès du roi; tout fut en vain. Pendant qu'on traînait l'infortuné prince au lieu du supplice, Valverde entreprit de le convertir, et lui promit une commutation de la peine s'il voulait professer la foi des chrétiens. L'ynca céda à l'espérance et reçut le baptême; Valverde lui tint parole, car au lieu d'être brûlé vif, on l'étrangla avant de le livrer aux flammes.

La désorganisation complète du gouvernement péruvien qui fut une suite de la mort d'Atahualpa, permit à Pizarro de marcher sur Cuzco, résidence des yncas, et d'en prendre possession. Il s'éleva à ce sujet une dispute entre ce chef et son associé Almagro. Celui-ci avait exigé dès le commencement une vice-royauté particulière; voyant que Pizarro n'était pas disposé à lui en donner une, il s'adressa directement

à la cour de Madrid qui lui accorda, comme gouvernement indépendant, les quatre cents milles les plus méridionaux du Pérou. En vérifiant les distances, on reconnut que Cuzco faisait partie de la nouvelle vice-royauté, et Almagro réclama la possession de cette ville. Après quelques contestations, Pizarro céda, et Almagro entreprit une expédition en Chili. Il fut obligé de passer, avec des fatigues infinies, des montagnes hautes et escarpées, trouva peu d'or, mais en revanche un peuple très-belliqueux qui le fit renoncer pour le moment à tout projet de colonisation.

En attendant, Pizarro organisa le gouvernement du Pérou, posa, en 1535, les fondations d'une nouvelle capitale, nommée Lima, et distribua, selon l'usage reçu, le pays et les habitans à ses compagnons. Plusieurs officiers étant à la tête de détachemens de soldats répandus dans le pays pour examiner la nature du sol et pour chercher des mines, un prince de la famille des yncas qui avait échappé au massacre, ayant ramassé des restes de troupes péruviennes, attaqua la garnison affaiblie de Cuzco, et allait la forcer par la famine à lui livrer la ville, lorsque Almagro revenant du Chili attaqua les Péruviens et les dispersa; mais la garnison espagnole de Cuzco et deux frères de Pizarro, nommés Ferdinand et Gonzalo, furent arrêtés par Almagro comme ayant sans droit occupé une place de son gouvernement. Il se croyait d'autant plus autorisé à se mettre en possession de ce district du Pérou, qu'il avait reconnu que le Chili qui formait la principale partie de son gouvernement n'était d'au-

cun rapport. Il connaissait trop bien le caractère de son associé pour ne pas savoir qu'il ne lui céderait jamais volontairement un pouce de terre. Ses amis lui conseillèrent même de faire mourir les frères de Pizarro et de marcher droit sur Lima, avant que Pizarro ne le prévînt.

Un reste d'humanité empêcha Almagro de suivre ce conseil atroce; cette faiblesse, pour nous servir de l'expression de ses amis, le perdit. Un des frères de Pizarro trouva moyen d'échapper; pour délivrer l'autre, Ferdinand, Pizarro proposa de l'envoyer en Espagne afin de soumettre leur différend à la décision suprême du roi. Almagro, malade et affaibli par soixante-quinze années d'une vie agitée, se laissa tromper. A peine Ferdinand fut-il en liberté, que Pizarro mit les deux frères à la tête d'un corps de troupes avec lequel ils marchèrent sur Cuzco, et, en présence des Péruviens, livrèrent le 26 avril 1538 une bataille sanglante à Almagro. Ils furent vainqueurs, s'emparèrent de Cuzco, le livrèrent au pillage, traduisirent devant un tribunal criminel l'homme qui, maître de leur vie, l'avait ménagée, le firent condamner à mort, étrangler dans sa prison et ensuite publiquement décapiter.

Le gouvernement d'Espagne informé de ce forfait par les amis d'Almagro, envoya un homme fort sage, don Christoval Vaca de Castro, juge de la cour royale de Valladolid, pour informer sur ce fait, et, en cas de mort de François Pizarro, le remplacer dans le gouvernement. Ferdinand Pizarro arriva bientôt après à

Madrid, chargé de magnifiques présens, il fut arrêté et gémit plus de vingt ans dans les prisons.

Gonzalo Pizarro, l'autre frère, nommé gouverneur de Quito, fit une expédition de découvertes au-delà des Andes, à la tête de trois cent quarante soldats accompagnés de quatre mille Indiens qui portaient leurs bagages. La riche végétation de ces contrées humides arrêta les progrès des Espagnols, qui se virent obligés de se frayer, le sabre à la main, des routes à travers les arbres et les plantes. Quand les forêts épaisses étaient traversées, les marais commencèrent. Partout on trouva peu de moyens de subsistance, nulle part un pays cultivé, mais des nuées d'insectes venimeux, enfin les pluies périodiques qui durèrent deux mois portèrent la misère de ces voyageurs à l'extrême.

Après avoir marché pendant près d'une année, ces hommes courageux arrivèrent au Napo, grand fleuve qui se jette dans le Marañon ou fleuve des Amazones. On construisit avec une peine extrême un brigantin pour cinquante hommes, qui, commandés par un certain François Orellana, eurent ordre de descendre la rivière jusqu'à son confluent avec le Marañon, et après l'avoir explorée, venir rendre compte de ce qu'ils avaient vu. Orellana parvenu au Marañon, persuada à ses soldats de continuer à descendre le fleuve pour aller en Espagne, plutôt que de remonter avec mille peines le Napo et traverser encore une fois la chaîne inhospitalière des Andes. Un seul qui ne voulait pas prendre part à ce complot fut déposé sur le rivage; les autres arrivèrent à l'île de Cubagua ou

des Perles, où ils rencontrèrent des vaisseaux espagnols qui les reçurent à leur bord. Orellana raconta un tas de fables qui furent avidement accueillies par la crédulité des Espagnols; telle que l'histoire d'une république d'Amazones qu'il prétendait avoir rencontrée, celle du pays d'Eldorado où les maisons étaient couvertes de toits d'or et d'argent.

Les Espagnols que ces perfides avaient abandonnés, attendirent long-temps leur retour; enfin celui qui avait été exposé parvint à les rejoindre, après avoir souffert les peines les plus extraordinaires. Leur indignation fut extrême. Ils se trouvaient à quatre cents lieues de Quito, sans aucune ressource, obligés de se nourrir de racines, de baies, finalement de la chair de leurs chiens et de leurs chevaux, et à la dernière extrémité de vermine et du cuir de leurs selles et baudriers. Le retour fut encore plus pénible que n'avait été la première marche. Les quatre mille Indiens périrent tous, et quatre-vingts Espagnols seulement atteignirent Quito, nus et exténués, après une absence de deux ans.

François Pizarro avait fait sentir sa haine et sa vengeance à tous les amis d'Almagro qu'il réduisit à la misère. Leur nombre était assez considérable à Lima pour effrayer un homme moins courageux; mais Pizarro se croyait au-dessus du danger et méprisait les avertissemens qui lui furent donnés. Les mécontens avaient pour point de ralliement la maison du fils d'Almagro; ce jeune homme, plein de courage et d'une figure aimable, avait pour gouverneur un offi-

cier très-habile et très-prudent, nommé Juan de Herreda. On forma un complot pour perdre le tyran. Le jour et l'heure où Pizarro devait être assassiné étaient fixés. Un dimanche, le 26 juin 1541, vers midi, moment où dans les pays chauds tout le monde repose, Herreda, à la tête de dix-sept conjurés, parcourut la rue qui conduisait au palais du vice-roi, en criant : Vive le roi ! meure le tyran ! Pizarro qui venait de se lever de table, s'entretenait avec quelques-uns de ses convives, lorsqu'un page entra précipitamment pour annoncer que des rebelles entraient dans le palais. Fermez la porte, dit Pizarro à un officier; mais celui-ci qui avait perdu la tête, au lieu de faire ce qui lui était ordonné, alla au-devant des conjurés, demandant ce qu'ils voulaient. Ils lui répondirent par un coup d'épée et pénétrèrent dans la chambre où était Pizarro. Quelques-unes des personnes qui étaient avec lui, sautèrent par les fenêtres; les autres se retirèrent avec lui dans une pièce attenante. Armé d'un bouclier et d'une épée, Pizarro en défendit courageusement l'entrée, et combattit avec les forces d'un jeune homme. Courage, camarades, s'écria-t-il, nous sommes assez de monde pour punir ces traîtres. Après une longue lutte, son jeune frère tomba à côté de lui, ensuite les autres; finalement lui-même, épuisé de forces et ne pouvant presque plus respirer, eut le cou traversé d'une lance. Sa mort ne fut pleurée par personne.

Les meurtriers, portant leurs glaives ensanglantés, parcoururent les rues pour faire savoir au peuple ce

qui venait de se passer. Les amis d'Almagro sortirent de leurs retraites, conduisirent son fils en procession par la ville et demandèrent aux officiers du gouvernement et à l'armée de le reconnaître pour successeur de Pizarro. La chose éprouva des difficultés; déjà Almagro se préparait à employer la force pour soumettre ceux qui s'opposeraient à sa nomination, lorsque Vaca de Castro arriva.

Vaca montra ses diplômes et ses pouvoirs. Le nom du roi et sa conduite sage et ferme l'entourèrent du respect public. Almagro qui ne voulut pas rentrer dans l'obéissance, fut battu, arrêté dans sa fuite et publiquement décapité à Cuzco en 1542.

Organisation définitive de l'Amérique espagnole.

Le gouvernement d'Espagne qui jusqu'alors avait abandonné le sort de ses vastes possessions en Amérique au caprice de ceux qui les administraient, résolut enfin de les organiser sur un pied uniforme, et de limiter le pouvoir des vice-rois par l'institution des grandes cours de justice. On eut égard en même temps aux représentations de Las Casas en assurant la liberté des Indiens. Charles-Quint ordonna d'établir à Lima une cour d'audience et fit rédiger un code pour l'Amérique. Les distributions de terre qui avaient eu lieu dans le principe d'une manière très-préjudiciable au bien public, devaient être considérablement réduites et retourner à la couronne après la mort des possesseurs; les Indiens devaient recouvrer leur liberté personnelle.

On prévoyait que cette organisation exciterait un vif mécontentement parmi les planteurs; pour l'in-

troduire, on envoya un nouvel intendant suprême au Mexique, un nouveau vice-roi au Pérou. L'homme envoyé au Mexique s'y conduisit avec la plus grande prudence, et chercha à déraciner successivement les abus qui s'étaient glissés dans l'administration, sans bouleverser l'état de la colonie; tandis que le nouveau vice-roi du Pérou, don Blaise Nuñez de Vela, homme d'honneur et de courage, mais d'un caractère inflexible, fier et dur, voulut que les ordres du roi fussent exécutés sur-le-champ, à la fois et sans modification. A peine débarqué, il proclama la liberté des Péruviens. Dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage, les employés nommés par Pizarro furent dépouillés de leurs terres et de leurs esclaves; plusieurs officiers furent incarcérés; même le sage Vaca de Castro fut chargé de chaînes et jeté dans une prison publique.

Cette conduite imprudente causa une consternation générale. Tous les yeux étaient fixés sur Gonzalo Pizarro qui, aussi brave et aussi ambitieux que son frère, n'avait pas sa prudence. On l'invita de tout côté à venir sauver la colonie; il arriva en effet à Cuzco et fut député par les habitans pour porter leurs doléances devant l'audience de Lima; eux-mêmes en grand nombre et portant des armes, se joignirent à ce député. Lorsque cette troupe de pétitionnaires qui avaient tout l'air de rebelles arriva à Lima, le vice-roi n'était déjà plus en fonctions; l'audience elle-même l'avait destitué; mais cette cour refusa l'entrée de la ville aux douze cents habitans de Cuzco et à leur orateur. Alors Carvajal, l'ami de Pizarro, força l'entrée

pendant la nuit et proclama son ami comme vice-roi.

Le véritable vice-roi, après avoir été remis en liberté, s'était retiré à Tumbez où il s'efforça de rétablir son autorité. Le nombre de ses adhérens s'accrut à mesure que Pizarro aliénait les esprits par son despotisme et sa cruauté. Cependant celui-ci marcha contre le vice-roi, le défit, le 18 janvier 1546, dans une bataille réglée, et entra en triomphateur à Quito. La tête du vice-roi qui avait été tué dans l'action fut attachée au gibet. Pizarro était maître de tout l'empire du Pérou, et comme ses troupes occupaient aussi Panama et Nombre de Dios, les forces de l'Espagne ne pouvaient pas l'attaquer.

Carvajal le pressa d'épouser une fille du soleil, c'est-à-dire une princesse du sang des yncas, de réconcilier les Indiens avec les Espagnols par des bienfaits, et de s'ériger en souverain du Pérou. Pizarro qui n'avait pas le grand courage et l'insasiable ambition de son frère, préféra à une souveraineté dangereuse la place de vice-roi, pourvu qu'elle lui fût assurée. Son hésitation donna à l'Espagne le temps de prendre ses mesures, et elle en prit de très-sages. Pour rétablir l'ordre et la tranquillité, on choisit un prélat qui était membre de l'inquisition, homme d'honneur, doué des plus grands talens et d'un rare désintéressement : son nom était Pedro de la Gasca. Il demanda à n'être pas revêtu d'une dignité plus élevée que celle de président de la cour de Lima, mais d'être muni d'un pouvoir illimité. Il quitta l'Espagne en mai 1546, avec une suite peu nombreuse. Sa qualité de prélat, son extérieur

vénérable, et sa conduite ferme et noble l'entourèrent promptement du respect général. Il lui fut facile de gagner par des représentations et par des promesses les commandans de Pizarro à Nombre de Dios et à Panama, et de s'assurer ainsi de ces deux places. La flotte de Panama reconnut son autorité. Après avoir réuni une armée et une artillerie convenable, il publia une amnistie pour tous les chefs qui sur-le-champ se soumettraient. Sa proclamation opéra des miracles chez ce peuple dévoué à ses monarques. Au bout d'une année Gasca se trouva à la tête de forces avec lesquelles il put attaquer Pizarro. Au moment où il se présenta devant l'armée du rebelle, les officiers les plus marquans quittèrent celui-ci, et toute l'armée suivit leur exemple. Pizarro et Carvajal furent arrêtés, le premier eut la tête tranchée, le second fut pendu.

Gasca procéda avec une sage lenteur à une nouvelle répartition des terres, allégea le sort des indigènes sans les dispenser entièrement du travail, parce qu'il se convainquit qu'on ne pouvait les libérer entièrement sans ébranler l'existence de la colonie. Les soldats mécontens furent occupés à de nouvelles expéditions de découvertes, ou gagnés par des avancemens, et toute l'organisation se fit avec calme et sans résistance. Malgré les riches récompenses qu'il avait distribuées, La Gasca emporta 1,300,000 pesos qu'il déposa aux pieds du trône de Charles-Quint. Quant à lui-même, il quitta le Pérou aussi pauvre qu'il y était arrivé, et s'empressa de cacher ses vertus dans la vie

privée. L'empereur le nomma évêque de Palencia où il passa en paix ses derniers jours.

Révolution causée dans le commerce par les découvertes des Portugais et des Espagnols.

En moins de cinquante ans les Espagnols avaient soumis la plus grande partie de l'Amérique méridionale, et la plus belle contrée de la partie septentrionale, laissant aux autres nations les régions qui n'engendraient pas de métaux précieux, et au sol desquelles il fallait arracher ses richesses par le travail. Les Anglais et les Français se disputèrent cette conquête, et plus tard les Hollandais se mirent aussi sur les rangs pour s'attribuer quelques lambeaux des possessions espagnoles. Ce fut moins l'avidité de la domination qui porta ces nations dans le Grand Océan, que le désir de profiter des débouchés qui s'étaient ouverts au commerce.

Par la découverte d'une nouvelle route aux Indes, qui fournissait le moyen de se procurer les marchandises de ce pays directement et sans l'intermédiaire des caravanes qui les portaient auparavant aux ports de la Méditerranée et de la mer Noire, ainsi que sans payer aux Vénitiens et aux Génois la grosse provision qu'ils gagnaient par leur distribution, Lisbonne était devenue l'entrepôt des riches productions de l'Orient; Cadix et Séville l'étaient de celles de l'Occident. Tout le commerce de l'Europe prit subitement une autre direction; les marchés d'Alexandrie, de Tripoli, de Trébisonde étaient déserts, les Vénitiens cessèrent d'être les pourvoyeurs de l'Europe. Les Portugais allèrent porter aux Pays-Bas les marchandises qu'on était accoutumé à recevoir par la voie de la Méditer-

ranée. Ils les déposaient à Anvers dont le port offrait de grandes facilités. Tout l'argent de l'Europe et celui des mines du Pérou refluèrent dans cette ville, d'où les Portugais les faisaient passer aux Indes orientales. Les négocians étrangers qui avaient des comptoirs à Bruges, les transportèrent à Anvers où ils formèrent six corporations; savoir Allemands, Danois et Osterlings, c'est-à-dire négocians de la Baltique, Italiens, Espagnols, Anglais et Portugais. Les négocians du Nord profitant de la belle saison pendant laquelle la mer Baltique est navigable, remplissaient les magasins de Bruges de marchandises septentrionales qui pendant l'hiver étaient colportées en Italie et en Espagne par les négocians de Lisbonne, et ceux-ci les payaient en épiceries.

Nouvelle révolution dans le commerce depuis la fin du seizième siècle.

Toute la richesse d'Anvers fut à jamais détruite par la catastrophe de 1585. Après un siège opiniâtre cette ville fut prise par les Espagnols contre lesquels elle s'était révoltée; 6,000 habitans périrent et la ville fut pillée pendant trois jours. La pêche qui avait son entrepôt à Anvers, se retira alors en Hollande; les manufactures se dispersèrent. Une partie des fabricans en laine s'établit à Leyde; les tisserands se fixèrent à Harlem et à Amsterdam. Un tiers de ceux qui travaillaient en soieries, passa en Angleterre. Cette émigration se monta à 19,000 négocians et fabricans. Elle fut cause de l'impossibilité où Anvers se trouva par la suite de se rétablir, parce que les étrangers emmenèrent avec eux les vaisseaux de leurs nations; car les citoyens d'Anvers n'avaient pas de marine. A la même

époque le Portugal perdit son indépendance, et devint une province de la monarchie espagnole. Les Hollandais le regardant dès-lors comme leur ennemi, détruisirent la puissance de cette nation intéressante et son commerce : depuis 1595, celui des Indes orientales tomba entre leurs mains.

Découvertes de Jean Cabot.

On se rappellera que Christophe Colomb avait envoyé un de ses frères en Angleterre, pour offrir son projet à Henri VII. Ce monarque qui se repentait de l'avoir dédaigné, crut qu'il pouvait encore participer aux avantages des découvertes. Le 5 mars 1496, il conclut un traité avec un Vénitien, nommé Jean Cabot, établi à Bristol, et avec ses trois fils, Louis, Sébastien et Santo : il les autorisa à aller à leurs propres frais, mais sous pavillon anglais, à la découverte d'îles, pays, royaumes et provinces inconnues qui pouvaient exister dans les mers orientales, occidentales et septentrionales, et appartenir à des païens ou infidèles; leur donnant pouvoir d'arborer le pavillon anglais dans toute ville, château ou pays qu'ils découvriraient; d'en prendre possession au nom du roi d'Angleterre et en qualité de ses vassaux, lieutenans et délégués, le tout à condition que ledit Cabot et ses fils seraient tenus de payer au roi, en argent ou en marchandises, la cinquième partie du bénéfice net qu'ils auraient fait par chaque voyage; et cela à Bristol, seul port où ils pourraient aborder. Jean Cabot cingla au nord, longea la côte de Labrador jusqu'au 67° degré de latitude, et ensuite, en allant au midi, toutes les côtes orientales de l'Amérique et nommément celles de la

Virginie, jusqu'au pays de Jaquara que Juan Ponce de Léon nomma, en 1512, la Floride. C'est à cause de cette découverte faite pour le compte de Henri VII, que les Anglais ont ensuite prétendu à la souveraineté de tous les pays septentrionaux de l'Amérique depuis le 30e degré. Toutefois le voyage n'eut pas d'autre suite, soit qu'il n'ait pas offert de bénéfice, soit que les affaires d'Ecosse, dont Henri VII était occupé au retour de Cabot, l'eussent fait renoncer aux découvertes, et Cabot alla au service d'Espagne.

Recherche d'un passage au N.-E. par les Anglais.

Ayant sous les yeux l'expédition de Magelan qui avait trouvé au sud de l'Amérique un passage pour se rendre en Asie, les Anglais s'occupèrent depuis le milieu du seizième siècle de l'idée d'en trouver un autre, soit au nord de l'Amérique soit au nord de l'Europe; on appela le premier le passage du Nord-ouest, et l'autre le passage du Nord-est. Ils ne trouvèrent, il est vrai, ni l'un ni l'autre; néanmoins leur constance fut couronnée de succès par la découverte d'une route maritime qui les conduisit dans l'ancienne Biarmie[1] et les mit en rapports directs avec Nowgorod. En exécution d'un plan rédigé par Sébastien Cabot, il s'était formé une société d'actionnaires qui, dans les derniers temps du roi Edouard VI (vers 1552), équipa trois vaisseaux destinés à chercher une route plus courte pour aller à la Chine, que celles que suivaient les Espagnols en doublant l'Amérique, et les Portugais en doublant l'Afrique. Le chevalier Hugues Willoughby qui commandait cette expédition, arriva au 72e degré; mais, surpris

[1] Voy. vol. II, p. 287.

par l'hiver, il se réfugia avec deux de ses vaisseaux dans un port inconnu de la Laponie russe, et y construisit des cabanes. Ce fut là que l'été suivant quelques pêcheurs russes le trouvèrent gelé avec tout son monde : il était assis dans sa cabane, ayant à côté de lui son journal qui allait jusqu'au mois de janvier 1554, et ses autres papiers. Richard Chancellor, avec le troisième vaisseau, arriva dans la grande baie qu'on appelle mer Blanche et où jamais vaisseau européen n'avait été vu. Il aborda à l'abbaye de S. Nicolas près du fort d'Arkhangel, d'où il alla voir Iwan IV Wassiliéwitsch, lui présenta une lettre d'Édouard VI, adressée à tous les rois, princes et juges de toutes les contrées où luit le soleil. Il en obtint des privilèges pour le commerce anglais à Arkhangel. Ainsi les pelleteries russes trouvèrent un autre débouché encore que celui qu'elles avaient eu jusqu'alors par les ports de la Livonie qui étaient entre les mains des chevaliers de l'ordre Teutonique. Ce fut en conséquence de ces privilèges que fut érigée, en 1554, en Angleterre, la société de commerce russe. Sébastien Cabot en fut le premier directeur. En 1555, Chancellor remonta la Dwina jusqu'à Wologda, se rendit à Moscou et obtint des concessions très-avantageuses pour le commerce anglais. A son retour, en 1556, il périt par un naufrage sur les côtes d'Écosse ; Joseph Nepeïa, ambassadeur du tzar qui l'accompagnait, échappa seul au naufrage et arriva à Londres où il fut magnifiquement traité par la reine Marie. Avant la fin du seizième siècle les Anglais firent encore trois ou quatre ten-

tatives infructueuses pour passer le détroit de Waïgatz et arriver ainsi en Chine.

Avec elles les recherches du passage nord-ouest allèrent toujours de front. Martin Frobisher découvrit, en 1567, le détroit nommé d'après lui, qui forme une des entrées de la baie de Hudson, et y retourna en 1577 sans pouvoir aller plus loin. En 1585, Jean Davis trouva l'entrée du golfe de Baffin, laquelle reçut son nom. Il y retourna encore deux fois, toujours aux frais des lords Burleigh et Walsingham, ministres de la reine Elisabeth.

Recherche d'un passage au N.-O. par les Anglais.

Le capitaine Henri Hudson fit trois voyages en 1607, 1608 et 1610. Il parvint beaucoup plus loin que personne avant lui, et parcourut la baie qui porte son nom, sans trouver une issue. Ses matelots rebelles le jetèrent avec huit autres hommes dans un canot ouvert, et l'abandonnèrent aux vagues : on n'en a plus entendu parler. Thomas Button qui, en 1611, entra dans la baie de Hudson, découvrit les deux vastes côtes qu'il nomma Nouvelle-Galles du sud et du nord. Enfin Guillaume Baffin parcourut, en 1616, tout le golfe qui porte son nom, et revint avec la conviction que ce serait vainement que de ce côté-là on chercherait un passage. Depuis ce moment les Anglais dirigèrent leurs soins plutôt vers la fondation de colonies dans le continent de l'Amérique septentrionale, quoique les tentatives de trouver la route de l'Inde, aient été de temps en temps renouvelées jusqu'à ce jour, comme un objet intéressant pour la connaissance de notre globe.

Découvertes des Français.

Les Français aussi cherchèrent ce passage, et ils disputent aux Anglais la priorité de la découverte de l'Acadie et du Canada. Leur prétention est injuste, si, pour découvrir un pays, il suffit de l'avoir vu; car Jean Cabot a vu les côtes de ces pays huit ans avant qu'aucun vaisseau français ne se fût montré sur les côtes de l'Amérique septentrionale; mais les Français ont pénétré dans l'intérieur de ces pays avant leurs rivaux. Un certain Dennis entra le premier, en 1506, dans le fleuve de S. Laurent, et deux ans après, Aubart le remonta et conduisit en France quelques sauvages du Canada. Plus tard François I envoya le Florentin, Jean Verazzano, pour faire des découvertes; ce navigateur descendit en Floride, et se dirigeant ensuite vers le nord, arriva au 50e degré de latitude : il appela ce pays la Nouvelle-France, sans y former d'établissemens.

En 1534 et 1535, Jacques Cartier cherchant le passage de N. O. remonta le S. Laurent à deux cents lieues de son embouchure, et arriva jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui Montréal. Après avoir passé l'hiver avec les indigènes, il attira, sous un prétexte, sur son vaisseau leur roi avec quelques personnes de sa suite, et fit voile avec eux pour S. Malo, où ce chef de sauvages mourut. Cartier retourna, en 1540, au Canada, et remonta le S. Laurent jusqu'à quatre lieues au-dessus de Ste. Croix où le baron de Roberval construisit un fort. Ainsi les Français furent, après les Espagnols et les Portugais, la première nation qui forma un établissement en Amérique.

Sous le règne de Charles IX, l'amiral Coligni voulant ménager un asile aux protestans, obtint la permission d'envoyer une colonie dans la Floride. Le capitaine Jean Ribaut partit, le 18 février 1562, avec deux navires de l'état. Il parcourut les côtes de la Géorgie, de la Caroline méridionale; donna aux embouchures des fleuves qu'il rencontra, ou aux anses qu'il prit pour cela, des noms français, comme Dauphin, Seine (Altamaha ou George), Somme, Loire, Charente (Ogeechee), Garonne (Savannah), prit possession du pays au nom du roi de France, et bâtit le fort S. Charles qui fut bientôt abandonné par suite de l'indiscipline des hommes qu'il y laissa.

Deux ans après, l'amiral fit faire à ses propres frais une seconde expédition commandée par le capitaine René Laudonnière qui partit du Hâvre le 22 avril 1564, et bâtit le fort de la Caroline où il fut joint, le 27 août 1565, par Ribaut, envoyé par le gouvernement pour le remplacer; mais le 19 septembre, les Espagnols surprirent la Caroline et tuèrent par trahison Ribaut : 8 à 900 Français furent égorgés. Le chevalier Dominique de Gourgues vengea ses compatriotes. Arrivé avec 230 hommes sur les côtes du voisinage, sans avoir été aperçu par les Espagnols, et secondé par les indigènes, il surprit, le 25 avril 1568, les forts espagnols, massacra les garnisons ou fit pendre, comme voleurs et meurtriers, ceux qui tombaient entre ses mains. Après avoir rasé les forts, il se rembarqua pour la France.

Recherches d'un passage au N. E. par les Hollandais.

Les Hollandais essayèrent de se frayer un passage

aux Indes à travers le détroit qui sépare la Nouvelle-Zemble de la terre ferme, et au milieu duquel l'île de Waïgatz est située. La nécessité les y força pour ainsi dire, parce que les Espagnols, maîtres du cap de Bonne-Espérance, ne leur permettaient pas de suivre la route trouvée par les Portugais. Depuis 1594 les États d'Hollande et le prince Maurice de Nassau envoyèrent trois fois Guillaume Bærends pour tenter le passage de Waïgatz; mais les glaces amoncelées le rendirent impossible. Le troisième voyage, entrepris en 1596, fut très-malheureux; les Hollandais firent naufrage près l'île de la Nouvelle-Zemble, y passèrent l'hiver d'une manière misérable, bâtirent enfin, des débris d'un de leurs vaisseaux, un canot et revinrent ainsi dans leur pays; toutefois sans Bærends qui était mort en route.

Les Hollandais renoncèrent à chercher ce passage; ils n'en avaient plus besoin. Quatre de leurs vaisseaux équipés par des négocians d'Amsterdam, prouvèrent, en 1595, qu'on pouvait doubler le cap de Bonne-Espérance malgré les Espagnols. Cet évènement, réuni à la catastrophe d'Anvers qui avait eu lieu dix ans plus tôt, est l'ère d'une nouvelle époque dans l'histoire du commerce. Amsterdam fut dès-lors le centre de toutes les affaires, en réunissant celles que faisaient anciennement Venise, Seville, Lisbonne, Bruges et Anvers, avec de nouvelles branches que l'industrie des Hollandais fit naître.

Recherches d'un passage au N.-O. par les Danois.

Les Danois aussi cherchèrent un passage en se dirigeant vers l'ouest et au nord. Ce grand prince qui

régna en Danemark pendant toute la première moitié du dix-septième siècle, Christian IV, voulant rétablir la navigation au Grœnland, y envoya, en 1605, trois vaisseaux dont le commandement fut confié à trois excellens marins, l'amiral Godschalk Lindenow, Jean Koningham, Écossais, et Jean Knight, Anglais. Lindenow qui s'était séparé des autres, aborda sur la côte du Grœnland oriental, au-dessus du cap Farwel, au 70° lat. N.; les deux autres entrèrent au détroit de Davis et débarquèrent dans le Grœnland occidental. Tous firent avec les naturels le commerce d'échange usité, et enlevèrent quelques indigènes. Koningham trouva dans une rivière à laquelle il donna son nom, du sable dont le quintal renfermait 26 onces d'argent. En 1606, Christian renvoya dans ce pays l'amiral Lindenow avec une petite escadre sur laquelle on avait embarqué les sauvages enlevés; mais les naturels, indignés de la perfidie des premiers navigateurs, ne laissèrent pas approcher les Danois. L'amiral ne put donc pas rapporter de pelleterie en Europe, il prit neuf Grœnlandais dont la plupart moururent à Copenhague de chagrin; quelques-uns s'enfuirent sur de légères embarcations dont ils se saisirent et furent engloutis par les vagues.

Ce mauvais succès ne découragea pas le roi de Danemark. En 1619, il envoya le capitaine Jens Munk chercher un passage au nord-ouest. Ce marin arriva le 20 juin au cap Farwel. Il tourna alors vers le détroit de Hudson qu'il nomma détroit de Christian, parcourut la baie de Hudson septentrionale et méri-

dionale, ressortit de là, cingla vers le nord, longea une côte qu'il nomma le Nouveau-Danemark, et entra dans un port auquel il donna son propre nom. Le froid y devint si fort, que l'eau-de-vie gela, et que tout l'équipage, à l'exception de deux matelots et de Munk, périt. Ces trois hommes se confièrent au plus petit de leurs vaisseaux et avec des peines infinies et au milieu des plus grands dangers, traversèrent l'Océan et arrivèrent, le 25 septembre 1620, à Bergen en Norvège. Les Danois n'ont pas renouvelé leur tentative.

En parcourant l'histoire des différens états européens pendant le seizième siècle, nous aurons occasion de parler de leur commerce, qui depuis ce temps devint un des principaux ressorts de leur politique, et est intimement lié à tous les évènemens ; mais il ne se présentera aucune occasion de rapporter les causes de la décadence de cette corporation de villes de commerce à laquelle nous avons vu, dans le livre précédent, jouer le rôle d'une puissance européenne, quoique aucune des villes dont elle se composait, jouît de l'indépendance politique. Nous consacrerons à son histoire un chapitre particulier, lorsque nous aurons achevé l'histoire d'Allemagne.

CHAPITRE III.

Origine de la révolution religieuse du seizième siècle, et histoire d'Allemagne, depuis 1453 *jusqu'en* 1618.

Ce chapitre a un double objet : il est consacré à l'histoire de l'origine de la révolution du seizième siècle, qui, sortie du sein de l'Allemagne, s'est répandue sur le sol de l'Europe, et a pénétré dans les autres parties du monde, et à l'histoire d'Allemagne même, qui est inséparable de celle de la réformation. Nous réunirons ces matières ; mais nous les traiterons en plusieurs sections.

SECTION I.

Allemagne et Bohême, sous Frédéric III, 1453 — 1493.

Frédéric III d'Autriche occupait, depuis 1440, le trône d'Allemagne, et nous le verrons encore, pendant quarante ans, porter le titre d'empereur romain, roi d'Allemagne, sans être en état de maintenir son autorité. Dans les circonstances difficiles où ce pays se trouvait, il aurait fallu un prince doué d'une grande énergie de caractère, et pourvu d'une puissance considérable : Frédéric III manquait absolument d'énergie, et sa puissance était très-bornée [1]. Guerre des Turcs, 1454.

La prise de Constantinople par les Turcs, qui eut

[1] Voy. vol. VIII, p. 139.

lieu le 29 mai 1453, causa la plus grande terreur en Europe : on s'attendait à ce que, maîtres de la Grèce, les Infidèles étendraient leurs conquêtes sur les pays arrosés par le Danube et la Theiss, et que, de la Hongrie, ils pénétreraient en Allemagne et en Italie. Le pape Nicolas V exhortait tous les monarques de la chrétienté à se réunir contre les ennemis du Christ ; il ordonna que l'universalité du clergé catholique contribuerait par la dixième partie de ses revenus aux frais d'une croisade. On tint, en Allemagne, plusieurs diètes, pour délibérer sur cette affaire importante. « Mais, dit Æneas Sylvius Piccolomini, que nous avons vu si actif au concile de Bâle, les diètes d'Allemagne sont fécondes ; chacune est grosse d'une autre qui la remplacera. » Cependant dans l'assemblée solennelle, tenue à Francfort, le 29 septembre 1454, à laquelle l'empereur, en sa qualité de chef temporel du monde chrétien, avait invité tous les potentats et toutes les républiques de la chrétienté, le même prélat que nous venons de citer, prononça un discours si éloquent, que, dans l'enthousiasme qu'il excita, on décréta d'envoyer en Hongrie 10,000 chevaux et 32,000 hommes d'infanterie. Malheureusement cette armée n'a jamais existé que sur le papier. On s'endormait facilement en Allemagne sur le danger, tant que les royaumes d'Hongrie et de Bohême, avec l'archiduché d'Autriche, réunis dans les mêmes mains, opposaient une barrrière aux progrès des Turcs. Mais le jeune Ladislas [1], qui donnait les plus belles espé-

[1] Voy. vol. VIII, p. 138, 150.

rances, mourut le 23 novembre 1457, âgé de dix-sept ans, et ses états furent partagés. Les Hongrais donnèrent leur couronne à un prince mineur, à Mathias Corvin, fils de Jean de Hunyad, le vainqueur de Mahomet II; et Frédéric III, qui avait eu pour lui les suffrages de quelques magnats, fut obligé de le reconnaître par un traité signé le 5 juillet 1463. Il y mit cependant pour condition qu'à défaut de Mathias ou de ses descendans légitimes, les Hongrais confèreraient leur couronne à lui-même ou à son fils. Frédéric III prétendit aussi au trône de Bohême, tantôt comme chef de l'Empire, le fief de Bohême étant dévolu, disait-il, à la couronne; tantôt comme doyen de la maison d'Autriche, en vertu du pacte de confraternité, conclu en 1364, entre les maisons de Habsbourg et de Luxembourg [1]. D'autres princes y prétendirent à d'autres titres; mais les États du pays, sans s'y arrêter, cédèrent à l'influence du vieux archevêque Jean Rokyczana [2], et nommèrent, le 2 mai 1458, George Podiébrad, utraquiste comme eux, et qui les avait gouvernés comme vice-roi [3]. Frédéric III lui donna, en 1459, l'investiture, et conclut une alliance avec lui. Ainsi s'exécuta l'arrêt de la Providence qui voulait que la maison d'Autriche perdît, après vingt ans, deux couronnes destinées à devenir un jour les principaux pivots de sa puissance.

Mathias Corvin, roi d'Hongrie.

George Podiébrad, roi de Bohême.

Quant à l'archiduché d'Autriche que le roi Ladislas

Partage de l'archiduché d'Autriche.

[1] Voy. vol. VIII, p. 66. [2] Voy. vol. VIII, p. 119.
[3] Voy. vol. XI, p. 94, 99.

avait possédé, ce pays avait appartenu à la branche aînée de la maison de Habsbourg, toutes les fois que cette maison s'était partagée en plusieurs branches. A ce titre, l'archiduché fut réclamé par Sigismond, fils de ce duc Frédéric, qui avait été proscrit en 1415. Sigismond qui possédait le comté de Tirol, formait la seconde ligne, laquelle, par la mort du roi Ladislas, devenait l'aînée. Frédéric III, qui était chef de la troisième ligne, devenue la seconde, prétendait à l'archiduché, comme doyen de toute la maison; toutefois son frère cadet en réclamait une part. Les États du pays engagèrent ces trois compétiteurs à s'arranger par une transaction qui fut signée, en mai 1458, à Vienne. Cette capitale leur resta en commun : Frédéric eut la Basse-Autriche, et céda à Sigismond une partie de la Carinthie ; Albert, frère cadet de Frédéric, eut la Haute-Autriche.

Projet de croisade.

Cependant on continua à s'occuper du projet d'une croisade : le pape Pie II, avec le même zèle que nous lui avons vu développer, lorsqu'il n'était encore que le cardinal Piccolomini ; l'empire germanique avec la lenteur qui était ordinaire à ce corps, et Frédéric avec son indolence accoutumée. On tint une assemblée après l'autre, sans rien décider, soit parce qu'on attendait que d'autres puissances se déclarassent sur la part qu'elles voulaient prendre à l'expédition ; soit parce que l'empereur, par paresse et par manque d'argent, ne sortait pas de ses états héréditaires. Il refusa aussi de se rendre à un congrès que Pie II tint, en 1459, à Mantoue, probablement parce qu'il

ne voulait pas rendre les honneurs prescrits par l'étiquette à un homme auquel il avait donné des ordres, lorsqu'il était son secrétaire. Ni les exhortations du pape, ni les reproches de négligence qu'il lui adressa, ne purent faire sortir Frédéric de son inaction. « On croit, écrivit Pie II à l'indolent monarque, que, par avarice, vous ne voulez pas faire la dépense du voyage, ou que la défense de la foi est peu importante à vos yeux, et à cause de cela, on ne vous estime pas digne de régner sur des chrétiens. En effet, comment prétendez-vous être l'avoué de l'Église que vous abandonnez ! Envieriez-vous à Pie l'honneur de vous avoir prévenu? et ce sentiment vous inspire-t-il de la répugnance à vous trouver avec lui? Détrompez-vous ; il vise bien plutôt à votre gloire qu'à la sienne ; car il vous aime plus que la vie. » Pie lui donna une preuve d'estime que l'empereur ne méritait pas, lorsque, le 12 janvier 1460, il le nomma chef de la croisade, non-seulement comme chef de l'Empire, mais encore comme le prince le plus digne par son caractère d'un si insigne honneur. Il lui accorda la faculté de substituer, le cas échéant, quelque autre prince à sa place. Les États d'Empire renouvelèrent alors leur engagement de fournir 42,000 hommes. Comment l'Allemagne aurait-elle pu prendre part à une expédition au dehors, tandis que d'un bout à l'autre, son sol était en proie aux guerres civiles, et qu'elle était gouvernée par un prince qui ne put établir un centre d'union dans ce corps à tant de têtes?

Il y avait guerre civile en Bavière. Louis le Riche, Guerre de Donauwerth. 1458.

duc de Bavière-Landshut, formait des prétentions sur la ville de Donauwerth que l'empereur Charles IV avait déclarée ville impériale. Avec le concours de quelques-uns de ses voisins, il assiégea la ville, malgré les déhortatoires de l'empereur, et la prit par trahison le 19 octobre 1458.

Guerre du Palatinat.

Il y avait guerre civile dans le Palatinat du Rhin. Frédéric, frère de l'électeur Louis qui avait laissé en mourant un fils âgé de treize mois, prit la tutèle de cet enfant; mais comme le bien public fournit toujours des prétextes à l'ambition, le tuteur en trouva pour s'arroger le gouvernement, en s'engageant à renoncer au mariage, afin de laisser toute la succession à ce même neveu, qu'il dépouillait de son patrimoine. L'empereur désapprouva la conduite du prince Frédéric; et plusieurs états voisins, qui craignaient son ambition, ou auxquels il avait donné lieu de se plaindre de son usurpation, prirent les armes contre lui; tels furent l'électeur de Mayence, le comte Palatin de Veldenz, le comte de Wirtemberg et celui de la Petite-Pierre que Frédéric dépouilla entièrement, de manière que depuis cette époque le comté de la Petite-Pierre resta réuni aux états Palatins [1].

Bientôt cette double guerre civile divisa l'Allemagne méridionale en deux partis. Plusieurs diètes et des arbitres nommés, ayant décidé contre l'électeur Palatin et contre le duc de Bavière, ces deux princes s'allièrent entr'eux et avec Louis II, landgrave de Hesse-Cassel. Pour réduire à l'obéissance ces perturbateurs

[1] Ce comté est situé en Alsace; son nom allemand est Lützelstein.

de la tranquillité publique, l'Empire leva une armée de 20,000 hommes, dont le commandement fut confié à Albert, margrave de Brandebourg. La guerre éclata sur le Rhin, en Franconie, en Bavière et en Souabe. Le margrave, d'ailleurs excellent capitaine, ne fut pas heureux dans son expédition; le duc de Bavière, après avoir dévasté l'évêché d'Eichstædt, força le margrave à signer une transaction qui à la vérité ne fut pas exécutée. Le 4 juillet 1460, l'électeur Palatin remporta, près de Pfeddersheim, une grande victoire sur Thierry d'Isembourg, électeur de Mayence, qui fut obligé de souscrire à un accommodement onéreux, mais par lequel l'électeur, ainsi que le comte de Katzenelnbogen devinrent ses alliés.

Diète de Vienne, 1460.

Les États d'Empire s'étaient réunis au mois de septembre 1460, à Vienne, où le cardinal Bessarion, légat du pape, les exhorta de nouveau à prendre les armes contre l'ennemi de la chrétienté; mais les princes voyant l'Allemagne embrasée, se plaignirent de la négligence de l'empereur qui, restant renfermé à Vienne, abandonnait l'Empire à la confusion qui y régnait. Excités par George Podiébrad qui ambitionnait la couronne impériale, ils s'occupèrent même du projet de déposer Frédéric III. Ils ne purent pas mieux s'accorder sur ce point que sur tant d'autres objets.

Guerre de Mayence, 1462.

Une nouvelle guerre civile éclata dans l'électorat de Mayence. Thierry d'Isembourg, nommé à la dignité d'électeur en 1459, eut une discussion avec la chambre apostolique sur le montant des annates qu'il devait

payer. Les esprits s'étant échauffés, Paul II excommunia Thierry, et celui-ci en appela au futur concile qui, d'après les décrets des conciles de Constance et de Bâle, devait être convoqué à une époque fixe. Pie II fut d'autant plus choqué de cette démarche du prélat allemand, qu'au congrès de Mantoue il avait, sous les peines les plus sévères, interdit ces sortes d'appels; il publia, le 21 août 1461, une bulle par laquelle Thierry était déposé, et Adolphe, comte de Nassau, nommé à sa place *par provision*. Thierry, devenu, comme nous l'avons dit, l'allié de son ancien ennemi, Frédéric, électeur Palatin, se ligua étroitement, le 6 janvier 1462, à Weinheim, avec Philippe, dernier comte de Katzenelnbogen, et avec Henri III, landgrave de Hesse-Marbourg. Le margrave de Bade au contraire, le comte Palatin de Veldenz, Ulric, comte de Wirtemberg, Louis II, landgrave de Hesse-Cassel, armèrent pour Adolphe, et l'empereur se déclara également pour le protégé du pape et contre l'électeur légitime. Le Palatin défit, le 30 juin 1462, près de Seckenheim, les princes alliés contre Thierry. Le margrave de Bade, l'évêque de Metz qui était son frère, le comte de Wirtemberg et beaucoup de seigneurs qui avaient combattu dans leur armée furent faits prisonniers; mais Adolphe de Nassau surprit Mayence dans la nuit du 27 octobre 1462, la remplit de sang et de carnage, s'y montra en vainqueur sévère et priva cette ancienne ville impériale de l'immédiateté et de tous les privilèges dont elle avait joui jusqu'alors. Ce fut à cette occasion que les imprimeurs

qui travaillaient dans cette ville se dispersèrent [1] et que l'art de la typographie fut connu dans le reste de l'Europe. Adolphe força ses prisonniers à se racheter par des sommes considérables, et s'arrangea finalement, le 12 octobre 1463, avec son compétiteur à Zeilsheim, près Hœchst. Adolphe resta électeur et archevêque, mais il abandonna à Thierry les bailliages de Hœchst, Steinheim et Diebourg pour y exercer, sa vie durant, toute juridiction séculière et ecclésiastique. L'empereur confirma cet arrangement le 28 octobre. Cette guerre coûta à l'archevêché de Mayence quelques belles possessions, prix de l'assistance que les deux landgraves de Hesse avaient accordée aux deux compétiteurs. La ville de Hofgeismar fut, entre autres, perdue de cette manière. La Bergstrasse fut engagée à l'électeur Palatin.

La guerre civile éclata en Autriche entre Frédéric III et son frère Albert qui demanda, en 1461, la cession de la Basse-Autriche, et, s'étant allié avec le roi de Bohême et le duc de Bavière-Landshut, envahit ce pays à la tête d'une armée. Guerre d'Autriche.

Frédéric III ayant déclaré la guerre au duc de Bavière, le roi de Bohême, l'électeur Palatin, et les évêques de Bamberg et de Würzbourg, s'allièrent avec le duc contre Albert l'Achille et l'Ulysse, margrave de Brandebourg, général de l'armée de l'Empire formée des contingens de quatorze princes et quarante-quatre villes. Le margrave qui jusqu'alors avait paru invincible, fut battu, le 19 juillet 1462,

[1] Voy. vol. VIII, p. 329.

près de Giengen, et perdit la bannière de l'Empire.

Les habitans de Vienne, excités à la révolte par l'archiduc Albert, assiégèrent l'empereur dans le palais, dit *Burg* ou château, depuis le 4 octobre 1462 jusqu'au 2 décembre que le roi de Bohême, son ennemi, vint le délivrer. Frédéric fut obligé d'abandonner la Basse-Autriche à son frère, contre une pension de 14,000 ducats; mais bientôt le turbulent Albert recommença les hostilités, et la diète de Ratisbonne le proscrivit au mois d'avril 1463.

Il mourut le 2 décembre de la même année, et ce ne fut que depuis ce moment que Frédéric III fut seul maître en Autriche, en Stirie, en Carinthie et en Carniole; car Sigismond de la branche de Tirol, lui abandonna volontairement ses droits à un tiers de la succession du roi Ladislas.

La guerre civile, après avoir désolé l'Allemagne pendant plus de dix ans, fut terminée par des conventions conclues en 1463 : Donawerth recouvra son immédiateté.

Guerre de Bohême, 1469.

La paix avait à peine duré quelques années qu'une nouvelle guerre éclata au sujet de la Bohême. Dans son serment de couronnement, George Podiébrad avait promis obéissance à l'église catholique et au pape, qui, en revanche, l'avait reconnu roi de Bohême. Pressé ensuite par les Utraquistes auxquels il devait son élévation, il envoya, en 1462, des ambassadeurs à Rome, avec la mission ostensible de rendre l'obédience à Pie II, mais en même temps pour solliciter la confirmation des *compactata* de Bâle.

Pie II qui connaissait personnellement Podiébrad, refusa cette demande et envoya en Bohême Fantin de Valle, docteur en droit canon, en qualité de légat chargé d'abolir l'usage du calice des laïcs dans le sacrement de l'eucharistie. Ce légat ayant tenu dans l'assemblée des États de Bohême, des propos qu'on trouva offensans pour le roi, celui-ci le fit mettre en prison. Aussitôt le pape, par une bulle du 10 décembre 1462, annula les compactata de 1433, excommunia Podiébrad et le cita devant son tribunal à Rome. Il promit sa protection aux villes de Breslau et de Namslau qui, seules de toutes les villes, n'avaient pas encore reconnu Podiébrad.

Pie II étant mort en 1464, Paul II, son successeur, ne donna d'abord pas suite à la procédure contre le roi de Bohême; ayant appris cependant que plusieurs seigneurs catholiques avaient formé une confédération pour la défense de leurs droits, il publia, le 23 décembre 1466, la bulle d'excommunication contre Podiébrad, et offrit sa couronne à Casimir IV, roi de Pologne, qui avait épousé la sœur du jeune Ladislas; mais ce prince la refusa. La conduite de Frédéric III ne fut pas si noble. Oubliant le service que George lui avait rendu en 1462 [1], il essaya, quoique sans succès, d'engager les États d'Empire à lui déclarer la guerre : il réussit mieux avec Mathias Corvin, roi d'Hongrie, gendre de Podiébrad, qui se chargea d'exécuter la sentence que le pape avait prononcée contre son beau-père. Frédéric promit de l'investir

[1] Voy. p. 210 de ce vol.

de la Bohême, à condition que Mathias lui ferait assurer la succession d'Hongrie pour le cas où lui-même n'aurait pas d'héritier mâle.

Sous le prétexte d'un vœu qu'il avait formé pendant que les Viennois l'assiégeaient dans son palais, l'empereur fit, vers la fin de l'année 1468, le pèlerinage de Rome; son véritable but était de conférer avec le pape sur son projet d'assurer la succession d'Hongrie et de Bohême à son fils, l'archiduc Maximilien. Mathias à qui le secret de cette négociation fut révélé, en prit de l'humeur; il eut, le 4 avril 1469, une conférence avec George Podiébrad à Sternberg, et y conclut avec lui une trève de deux ans. Mais les États catholiques de Bohême et de Moravie ayant fait des représentations à Mathias contre cette trève, et le légat du pape l'ayant annulée, Mathias la rompit et se fit élire, le 3 mai de la même année, roi de Bohême par les États catholiques assemblés à Olmütz. Après avoir reçu la couronne, il alla en Silésie où dix-huit ducs le reconnurent; la Lusace et la ville de Breslau se déclarèrent également en sa faveur.

Wladislaw II, roi de Bohême, 1471.

Pour se venger, George Podiébrad convoqua une diète à Prague et y fit élire, en juillet 1469, pour son successeur, Wladislaw, fils de son ami Casimir IV roi de Pologne, à condition qu'il épouserait Ludomille, sa fille, que Casimir lui donnerait assistance contre ses ennemis et le reconcilierait avec le pape. Casimir balança sur l'acceptation de cette proposition, et le roi Podiébrad mourut, le 22 mars 1471, avant que l'affaire fût entièrement terminée,

laissant la réputation d'un des plus grands princes de son temps. Quoique utraquiste, il était sincèrement catholique et orthodoxe; seulement il ne put jamais se persuader que l'usage du calice pour les laïcs, que les pères du concile de Constance avaient cru pouvoir tolérer, fût contraire à la foi. Après sa mort, les États de Bohême se donnèrent, le 27 mai 1471, pour roi, Wladislaw, ce fils de Casimir auquel Podiébrad avait destiné la couronne. Comme roi de Bohême, on le nomme Wladislas II. Il fut successivement reconnu par les princes d'Empire, et reçut, le 10 juin 1477, l'investiture par l'empereur. Le 6 décembre 1478, il s'arrangea à Olmütz avec Mathias Corvin, auquel il céda la Silésie à l'exception des duchés de Schweidnitz et d'Iauer, et la Moravie, pour en jouir sa vie durant. Ainsi il ne se réserva à lui-même que la Bohême, la Lusace et une petite partie de la Silésie.

Au mois de juin 1469, un corps de Turcs pénétra dans le duché de Carniole. Cet évènement mit toute l'Allemagne en rumeur, et dans les années 1469 à à 1473, il fut tenu plusieurs assemblées pour délibérer sur les moyens de garantir la patrie à l'avenir de pareilles incursions, sans qu'on parvînt à aucun résultat. Ces longueurs tenaient aussi bien au caractère de la nation qu'à la constitution vicieuse de l'état et à l'impuissance du monarque. Irruption des Turcs en Autriche.

L'évènement le plus important du règne de Frédéric, et celui qui posa les fondemens de la grandeur de la maison d'Autriche, est son démêlé avec le dernier duc de Bourgogne. Grandeur de la maison de Bourgogne.

L'histoire de la maison de Bourgogne descendant de Philippe le Hardi, fils de Jean I roi de France, appartient en même temps à celle de France et à celle d'Allemagne; à la première, par l'origine de cette maison, par une grande partie de ses possessions et par les relations multipliées que les ducs avaient avec les rois de France; à celle d'Allemagne, par le rang que la maison devait à ses terres situées en Empire. Ce ne fut que dans les derniers temps de son existence qu'elle fut en rapports suivis avec les empereurs, et ce fut surtout par son extinction qu'elle causa une véritable révolution en Europe.

Cette maison joignit successivement à son apanage primitif, soit par mariages, soit par forme d'achat, le comté de Bourgogne et la plus grande partie des Pays-Bas, savoir les comtés de Flandre et d'Artois, le margraviat d'Anvers, la seigneurie de Malines, le comté de Namur, les duchés de Brabant et de Limbourg, une partie de la province de Frise, les comtés de Hainault, d'Hollande et de Séelande et le duché de Luxembourg : enfin le dernier duc, Charles le Hardi ou le Téméraire, comme il est ordinairement nommé par les Français, venait de se faire céder par la maison d'Egmont le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, de manière qu'indépendamment du duc de Bourgogne, il n'y avait plus d'autres États dans les Pays-Bas que Cambray, ville impériale, et quatre évêques, ceux d'Utrecht, de Liège, de Cambray et de Tournay, dont le premier était le plus puissant, parce qu'outre la province d'Utrecht, sa domination

s'étendait aussi sur celles d'Oberyssel et de Grœningue; enfin la plus grande partie des Frisons étaient républicains et gouvernés, sous la protection de l'Empire, par leurs propres magistrats qu'ils nommaient podestà. Aux deux Bourgognes avec leurs appartenances et aux Pays-Bas, Charles le Téméraire avait encore réuni le Brisgau, et les possessions autrichiennes en Alsace, savoir le Sundgau et le comté de Ferrette, que cette maison lui avait engagées[1]. Il espérait y joindre

[1] Le *comté de Ferrette*, en allemand *Pfirt*, démembrement de celui de Montbéliard, ne comprenait originairement que les seigneuries de Ferrette, d'Altkirch et de Thann dans le Sundgau. Vers 1104, il échut en partage dans la succession paternelle à Frédéric, fils aîné de Thierry I, comte de Mouson, de Montbéliard et de Bar; mais il ne prit le titre de comte de Ferrette qu'en 1125. Dans le treizième siècle un crime atroce fut commis dans la maison de Ferrette. Frédéric II, petit-fils de Frédéric I, fut étranglé vers 1234, par Louis Grimmal, son second fils. Ulric I, qui régna de 1234 à 1275, eut une longue guerre à soutenir contre l'évêque de Strasbourg. Les comtes d'Egisheim, ainsi nommés d'après une ville et un château situés près de Colmar en Haute-Alsace, s'étaient éteints en 1144, et leurs terres avaient passé aux comtes de Dabo; lorsqu'en 1225 ceux-ci s'éteignirent également, leurs possessions provenant de la succession d'Egisheim devinrent l'objet d'une discussion entre les évêques de Strasbourg et le comte de Ferrette; une transaction conclue en 1251 la termina. Ulric renonça en faveur de l'église de Strasbourg au château d'Egisheim, et lui céda le domaine direct de la seigneurie de Thann. En 1275, il vendit pour 850 marcs d'argent, le domaine direct du comté de Ferrette à l'église de Bâle. Thibaut, comte de Ferrette, acheta en 1281, la seigneurie de Florimont (en allemand Blumenberg) pour laquelle il fut obligé de se reconnaître vassal de la même église. Ulric II, qui régna de 1310 à 1324,

encore la Lorraine et la Suisse. De toutes les possessions de la maison de Bourgogne, le duché de Bourgogne seulement avec le Maconnais, l'Auxerrois et quelques autres dépendances, ainsi que les comtés d'Artois et de Flandre, étaient fiefs français; pour tout le reste de leurs domaines, ces princes étaient vassaux de l'Empire germanique.

Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon, quatrième duc de Bourgogne, dont il sera beaucoup question dans le chapitre suivant, aspirait à l'honneur de porter une couronne, honneur auquel l'étendue, mais surtout la richesse de ses états le rendaient propre. Il proposa à l'empereur, qu'on regardait comme le suprême dispensateur des dignités dans la chrétienté,

eut par mariage la seigneurie de Rothenbourg ou Rougemont, et par concession des ducs d'Autriche en 1320, la seigneurie de Delle (en allemand Dattenried). Il eut pour successeurs Jeanne, sa fille, et Albert d'Autriche, son époux, quatrième fils de l'empereur Albert et landgrave de la Haute Alsace. « Albertus arthritide ex manibus et pedibus contractus, dit Albert de Strasbourg, ex Johanna de Pfirt, conjuge sua, filium parvulum Rudolphum habuit, qui cum non crederetur hujus contracti filius, ipse tamen Albertus suum fecit filium esse et sermonibus prædicari. » Il en eut encore trois autres fils.

Le comté de Ferrette resta à la maison d'Autriche, et fut réuni au landgraviat de la Haute-Alsace. En 1469, l'archiduc Sigismond engagea toutes ses terres d'Alsace à Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, après la mort duquel la maison d'Autriche rentra dans cette possession.

La famille des barons de Ferrette ne descend pas des comtes de ce nom; elle a pour souche Henri de Ferrette, un de leurs ministériels qui vivait en 1233.

d'ériger ses états en royaume, sous la dénomination de royaume de Bourgogne, et d'y joindre la qualité de vicaire général de l'Empire dans les pays d'Outre-Meuse; et avec elle, la souveraineté sur les quatre évêchés de Cambrai, Tournai, Liège et Utrecht. A cette condition, il promettait de donner la main de Marie, sa fille unique, à l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur.

Entrevue de Trèves entre Frédéric III et Charles le Hardi. 1473.

L'empereur et le duc de Bourgogne eurent, le 1 octobre 1473, une entrevue à Trèves où cette affaire dut être consommée. Le duc de Bourgogne y parut avec une suite brillante de seigneurs et avec 8000 chevaux et 6000 hommes d'infanterie. Il étala un faste avec lequel la pauvreté de l'empereur contrastait fortement, malgré les efforts qu'il avait faits pour paraître magnifique. Le manteau du duc était chargé d'or et de diamans pour plus de 200,000 ducats. Il avait apporté la couronne et tous les emblêmes de la royauté. Rien ne manquait que la confiance. Louis XI, roi de France, le plus politique, le plus dissimulé des princes, et l'ennemi juré de Charles, avertit l'empereur d'être sur ses gardes contre la duplicité du duc de Bourgogne; et celui-ci, qui était soupçonneux parce qu'il ne méritait pas qu'on eût confiance en lui, ne voulut pas que le mariage de sa fille eût lieu avant d'avoir reçu l'investiture du vicariat. L'empereur promit au duc la dignité royale, s'il pouvait obtenir le consentement des électeurs. Après avoir perdu deux mois en négociations, Frédéric III, prétextant les troubles de l'électorat de Cologne,

quitta furtivement Trèves en se mettant dans un bateau sur la Moselle sans prendre congé du duc de Bourgogne.

Siège de Neuss, 1474. Le chapitre de Cologne et les villes de Cologne, de Bonn et de Neuss s'étaient révoltés contre Robert, comte palatin, leur électeur, prince violent qui se permettait toutes sortes d'excès et d'injustices. Le chapitre et les États du pays avaient nommé un administrateur de l'archevêché dans la personne de Hermann, frère du landgrave de Hesse, prince sage, éclairé, aussi pacifique que courageux. Charles le Hardi, qui espérait profiter de ces troubles pour s'emparer des villes du Bas-Rhin, s'érigea en protecteur de l'archevêque Robert, et vint, le 29 juillet 1474, avec 60.000 hommes assiéger Neuss, que l'administrateur, auquel son frère avait envoyé des secours, défendait avec une constance qui lui fit infiniment d'honneur. Cette fois-ci la passion prit le dessus sur l'indolence de l'empereur; il convoqua le banc de l'Empire, déclara qu'il se mettrait lui-même à la tête de l'armée, et conclut, le 31 décembre 1474 à Andernach, une alliance avec le roi de France, qui promit d'attaquer le duc dans le Luxembourg avec 30,000 hommes; Frédéric requit aussi les Suisses de fournir un contingent de 10,000 à 12,000 hommes, mais ce qui fut plus effectif, ce fut un corps de 15,000 hommes avec lequel Henri III, landgrave de Hesse, se plaça sur le Bœsenstein pour protéger la ville en attendant l'arrivée de l'empereur.

Traité d'Andernach, 1474.

Paix de 1475. Une armée de 56,000 hommes se rassembla près de

Cologne au mois de mars 1475, et s'approcha jusqu'à la proximité d'une demi-lieue du camp des assiégeans, sans que le margrave Albert l'Achille pût décider l'empereur à les attaquer. Le légat du pape ayant offert sa médiation pour la paix, Frédéric III, qui n'avait pas perdu de vue le mariage de son fils avec l'héritière de Bourgogne, s'y prêta, et Charles le Hardi à qui cinquante six assauts livrés pendant un siège de onze mois, avaient coûté 15,000 hommes, ne fut pas faché d'avoir un prétexte honorable pour le lever. La paix fut conclue sur la rivière d'Erfft, le 17 juin 1475; Charles le Téméraire se retira vers son pays, et l'administrateur fut mis en possession de l'électorat. Robert étant tombé dans un parti hessois, fut enfermé au château de Blanckenstein où il mourut en 1480. Le défenseur de Neuss fut alors élu archevêque.

Pendant les négociations, Frédéric et Charles eurent une entrevue secrète : il paraît que le dernier y renouvela sa promesse de donner la main de sa fille à l'archiduc Maximilien, et que l'empereur sacrifia le duc de Lorraine et les Suisses au ressentiment du duc : ce qui est certain c'est qu'ils ne furent pas compris dans la paix.

Guerre de Charles le Téméraire avec le duc de Lorraine et avec les Suisses.

Nous avons rapporté [1] de quelle manière le duché de Lorraine était entré en 1431 dans la maison d'Anjou par le mariage d'Isabelle, héritière de Lorraine, avec René d'Anjou, duc de Bar, qui ensuite succéda aussi dans le comté de Provence et dans la prétention au royaume de Naples. La maison d'Anjou ne pos-

[1] Voy. vol. VIII, p. 117.

séda les duchés de Lorraine et de Bar, que pendant quarante-deux ans; car immédiatement après la mort d'Isabelle, le roi René avait abandonné la Lorraine à son fils Jean, qui en était le véritable héritier, et Jean l'avait transmise à Nicolas son fils, qui mourut en 1473, sans descendance. Le roi René qui vivait encore, ne forma aucune prétention au duché de Lorraine qui revenait de droit à sa fille Yolande. Cette princesse était veuve de Ferry, comte de Vaudemont, fils de cet Antoine, chef de la seconde branche de la maison de Lorraine, qui avait disputé le duché à René. Elle en avait un fils, nommé René II sur lequel se réunissaient tous les droits des deux branches. Yolande lui céda le duché de Lorraine, mais à la mort de son père, le roi René, en 1480, elle prit le titre de reine de Sicile et de Jérusalem. René II obtint par testament du roi René le duché de Bar qui fut ainsi à jamais réuni à celui de Lorraine.

La possession de la Lorraine était indispensable au duc de Bourgogne, pour l'exécution de son plan ambitieux, parce que ce pays coupait la communication de la Franche-Comté et du Sundgau avec le Luxembourg et les Pays-Bas. Charles le Téméraire trahit les vues qu'il avait sur la Lorraine, en faisant enlever le jeune duc René; mais Louis XI ayant fait arrêter, comme ôtage, un neveu de l'empereur, qui étudiait à Paris [1], Frédéric III exigea de Charles qu'il remît René en liberté. Il le fit, cependant, dans l'entrevue de Trèves, il représenta à l'empereur que la Lorraine

[1] Nous n'avons pu trouver le nom de ce prétendu neveu.

était un fief dévolu à l'Empire, et lui en demanda l'investiture. Cette intrigue ayant échoué par le départ précipité de Frédéric, Charles le Téméraire chercha un autre prétexte pour s'emparer de la Lorraine. Nous avons dit que René avait obtenu, en 1437, sa liberté, moyennant une rançon qu'il promit de payer à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont il était le prisonnier [1], mais à laquelle ce prince renonça ensuite. Charles fit revivre cette prétention qui, dans tous les cas, ne pouvait tomber à la charge de René II, parce qu'elle était une dette personnelle à son aïeul maternel.

Le duc de Lorraine qui voyait à quoi il devait s'attendre de la part de son voisin, s'allia à l'empereur et aux Suisses, et s'étant réuni aux troupes de Louis XI, entra dans le duché de Luxembourg, pendant que Charles était devant Neuss; les Suisses, de leur côté, envahirent la Franche-Comté. Cette double attaque réjouit beaucoup Charles le Téméraire; il espérait qu'elle lui vaudrait la conquête de la Lorraine et de l'Helvétie bourguignonne. Au mois de septembre 1475, il attaqua la Lorraine avec 40,000 hommes, s'empara en peu de semaines de tout le pays, et, après un assez long siège, prit la ville de Nancy le 27 novembre. De là, il se tourna, avec 60,000 hommes, contre les Suisses; prit Granson le 21 février 1476, et fit pendre ou noyer la garnison qui s'était rendue à discrétion. Vingt mille Suisses marchèrent contre les Bourguignons pour venger cette perfidie, et les dé-

[1] Voy. vol. VIII, l. c.

firent le 3 mars, près de Granson. C'était la première bataille où Charles fût vaincu. Sa perte en hommes ne fut pas très-considérable; dans leur débandade, ses troupes abandonnèrent leur camp, leurs équipages et leur artillerie : on estimait le butin fait par les vainqueurs à un million de florins, sans compter les objets volés et les diamans, dont les Suisses ignoraient absolument la valeur[1].

Charles s'était sauvé à Nozeroi en Franche-Comté; mais il réunit promptement son armée dispersée, attira à lui des renforts, et campa, le 9 mars, près de Lausanne. Au mois de juin, il mit le siège devant Morat. Le comte de Thierstein, qui commandait les Suisses au nombre de 34,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient René, duc de Lorraine, et le peu de troupes qu'il avait, lui livra, le 22 juin, près de cette ville, une bataille meurtrière, qui coûta la vie à 20,000 Bourguignons. Jean de Hallwyl de Berne, qui

[1] On prétend que Charles le Hardi, fut le premier qui fit tailler des diamans. Parmi les pierres précieuses qu'il traînait avec lui, parce qu'après la soumission des Suisses il voulait se faire voir dans toute sa splendeur en Italie, il y avait trois grands diamans que ceux qui les trouvèrent vendirent pour des bagatelles. Le premier passa ensuite entre les mains de Louis le More, duc de Milan, et fut acheté par le pape Jule II 20,000 ducats pour orner la tiare. Le second fut acheté par Antoine Fugger, vendu à Henri VIII, roi d'Angleterre, et parvint par la reine Marie et Philippe II, roi d'Espagne, dans le trésor de Vienne où il se trouve encore. Le troisième, que dans le dix-huitième siècle on a estimé 1,800,000 livres tournois, est le Sancy des rois de France que Nicolas de Harlay sire de Sancy a acheté d'Antoine prieur de Crato.

conduisait l'avant-garde, eut une grande part à cette victoire. Ce désastre affecta tellement Charles le Hardi, qu'il risqua de perdre la raison. « La douleur qu'il eut de la perte de la première bataille de Granson, fut si grande, dit Philippe de Comines, et lui troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie, et fut telle que sa colère et chaleur naturelle estoit si grande, qu'il ne beuvoit point de vin; mais le matin beuvoit ordinairement de la tisanne et mangeoit de la conserve de roses pour se rafraîchir..... Il laissait croître sa barbe, et à mon avis oncques puis ladite maladie ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de son sens. »

Mort de Charles le Téméraire, 1477.

Après avoir passé seul six semaines à Rivière en Franche-Comté, il fut éveillé de son apathie par la nouvelle que René, profitant de son absence, avait reconquis son duché. Il partit alors avec une armée assez faible et peu exercée, et mit, le 25 octobre 1476, le siége devant Nancy. René, avec l'argent fourni par Louis XI, avait pris à sa solde 8,000 Suisses, et avait porté son armée à 20,000 hommes. Il attaqua, le 5 janvier 1477, celle des Bourguignons, et la défit entièrement. Charles lui-même fut tué, et on ne trouva son corps entièrement nu que quelques jours après. Ainsi mourut, dans la quarante-quatrième année de son règne, un prince qu'on pourrait compter au rang des plus accomplis, si une ambition démesurée n'avait gâté ses excellentes vertus. « Dieu lui veuille pardonner ses péchés, dit le judicieux Philippe de Comines; je l'ai vu grand et honorable prince, et

Son caractère.

autant estimé et requis de ses voisins, un temps a été, que nul prince qui fut en la chrétienté ou par aventure plus. Je n'ai vu nulle occasion pourquoi plustôt il peut avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que toutes les grâces et honneurs qu'il avoit reçus en ce monde, il les estimoit tous être procédés de son sens et de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il devoit : car, à la vérité, il avoit de bonnes et vertueuses parties en lui. Nul prince ne le passa jamais de desirer nourrir grandes gens et les tenir bien réglés. Ses bienfaits n'étoient point fort grands, pourcequ'il vouloit que chacun s'en ressentît ; jamais nul plus libéralement ne donna audience à ses serviteurs et sujets. Pour le temps que je l'ai connu, il n'étoit point cruel, mais le devint peu avant sa mort, qui étoit mauvais signe de longue durée. Il étoit fort pompeux en habillemens et en toutes autres choses, un peu trop. Il portoit fort grand honneur aux ambassadeurs et gens étrangers. Ils étoient fort bien fétoyés et recueillis chez lui ; il désiroit grande gloire, qui étoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle autre chose : et eut bien voulu ressembler à ces anciens princes dont il a été tant parlé après leur mort ; et étoit autant hardi qu'homme qui ait régné de son temps. »

Nous ajouterons qu'il était renommé pour son amour de la justice, pour sa fermeté et pour le soin qu'il prenait de toutes les parties de l'administration de ses vastes états. « Ce duc Charles, dit George Chastellain, indiciaire ou historiographe de l'ordre

de la Toison-d'Or, mort avant ce prince, en 1474, étoit un prince non si haut que le père [1]; mais étoit corpulent, bien croisé et bien formé: fort de bras et d'échine: un peu grossettes espaules et baissoit en avant: portoit bonnes jambes, et grosses cuisses, longue main et grant pied; n'avoit en lui rien trop de chair, ne peu d'ossemens; mais avoit corps alaigre et légier et bien disposé à toute force de travail: avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père; mais étoit de clair brun; avoit la bouche du père grossette et vermeille, le nez tractif, et brune barbe; portoit un vif teint, clair brun, beau front et noire chevelure éparse et houssue, blanc col, et bien assis, et en marchant regardoit vers terre; n'étoit point tout si droit que son père; mais bel prince étoit et de belle présentation. Avoit faconde; telle fois fut en commencement de sa raison empêchié à la bouter dehors; mais mis en train fut très-éloquent. Avoit beau son et clair, sinon en musique dont il avait l'art: étoit sage et discret de son parler orné et compassé de raisons; parloit de grand sens et parfont, et continuoit longuement au besoin; étoit chaud néantmoins en sa cause, et bouillant en son mettre avant, dur en opinion, mais prudhomme et juste; en conseil étoit agu, subtil, tôt concevant. Entendoit à autrui raison, et louoit les bonnes, et telles fois les siennes conclurent tout; entendoit fort à son affaire; étoit actif, laborieux par trop et plus qu'il ne séoit à tel prince; soir et ma-

[1] Qui, dit ailleurs le même auteur, étoit de stature moiennement hault homme.

tin toudis en conseil, toudis en soin d'aucun grand cas, ou en finances, ou en fait de guerre ou en provision du bien public.... Aimoit fort ses serviteurs; étoit commun assez avec eux, bon à servir et de bonne nature; mais aigre en son vouloir, et telle fois agu en ses mots. Étoit de long souvenir et de longue retenance; connoisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps; en courroux étoit périlleux, et en amour de bon espoir, et différoit vengeance telle fois par soi remordre. En tout cas sens dominoit en lui; mais chaleur naturelle l'empugna fort, et perçut on la luicte en lui souvent de nature et de sens pour obtenir lieu; mais sens maîtrisoit. Naturellement il étoit bien doué de sens et de nobles mœurs, étoit léal et entier homme, véritable et ferme en son dire; aimoit honneur et craignoit Dieu, étoit devot à la vierge Marie, observoit jeûnes, donnoit largement aumônes, cremoit la mort et la courte vie. Comme grand prince qu'il fût, si considéroit-il ce monde transitoire, et sa haute domination et gloire rien être que vanité et pugnie de vent; voulut toutefois maintenir le sien et le tenir aux ongles; ne craignoit effort d'homme, ne le fer de nul roi; étoit fier et de haut courage; asseur en péril sans peur et sans hide.... étoit ce sembloit né en fer, tant l'aimoit; se délectoit en armes et en champs floris de harnas; ne surqueroit nully toutefois; mais contraint entendoit à l'œuvre. Il aimoit fort l'art et le jeu des échez, jouoit à fort et à l'argent, courroit aux barres et hentoit musique; visoit fort au sien et aimoit profit à ses amis; mais tenoit fort, et

en contraire du père se délectoit plus en argent qu'en pierrerie; étoit coint toutefois en sa vêture et volontiers riche; vivoit plus chastement que communement les princes ne font qui pleins sont de volupté : si étoit-il fort et puissant par nature, mais se rompit par vertu et par cremeur de Dieu, et étoit seigneur de soi-même. Buvoit peu vin, si l'aimoit-il naturellement; mais par sens le laissa, parce qu'il lui engendra fiebvre: si but de l'eau colorée de vin pour attemprer sa colère, car durement étoit chaud. »

Avec Charles le Téméraire s'éteignit la maison de Bourgogne descendue du roi Jean le Bon; car quoique marié trois fois, savoir à Catherine de France, fille de Charles VII, à Isabelle de Bourbon et à Marguerite d'Angleterre, Charles ne laissait qu'une fille, Marie, que sa seconde épouse lui avoit donnée, et qui, à l'époque de sa mort, avait vingt ans. Comme cette princesse paraissait depuis long-temps destinée à recueillir la riche succession de Bourgogne, Charles s'en était servi comme d'un moyen de se faire des amis et des alliés, en promettant sa main tantôt à un prince, tantôt à un autre.

Extinction de la maison de Bourgogne.

Marie de Bourgogne était, à la mort de son père, dans une situation difficile. Louis XI, roi de France, se mit en possession non-seulement des terres de la succession de Bourgogne qui étaient fiefs masculins de la couronne de France, et par conséquent dévolus au fisc par la mort de Charles; mais aussi des fiefs féminins, comme l'Artois; il s'empara de plus des villes de la Somme qu'il avait cédées au dernier duc. D'un

Mariage de l'archiduc Maximilien et de Marie de Bourgogne, 1477.

autre côté la princesse se trouvait à Gand, entre les mains de sujets turbulens, dont la principale inclination était, dit Comines, de désirer leur prince faible, « et n'en aiment nul, ajoute-t-il, depuis qu'ils sont seigneurs; mais très-naturellement les aiment, quand ils sont en enfance, et avant qu'ils viennent à la seigneurie, comme ils avoient fait de cette demoiselle qu'ils avoient soigneusement gardée et aimée jusques lors qu'elle fut dame. » Les Gandois s'arrogèrent sur la duchesse Marie une autorité qui ne leur appartenait nullement, et poussèrent l'insolence jusqu'à faire décapiter le chancelier Guillaume Hugonet et le seigneur d'Imbercourt, ses conseillers les plus affidés, quoique la princesse eût supplié d'abord les échevins et ensuite le peuple de Gand de leur faire grâce. Elle implorait encore la justice et la pitié de ces tigres rassemblés autour de l'échafaud, lorsque devant ses yeux les têtes des deux hommes de bien tombèrent. Leur sang jaillissant ne put calmer la fureur du peuple, qui se livra à de nouveaux excès.

Il n'y avait pour Marie d'autre moyen de sortir de sa pénible situation que de se marier. Parmi les prétendans qui recherchaient sa main, deux surtout vinrent en considération; c'étaient Charles, dauphin de France, et Maximilien, fils de l'empereur. Des raisons de politique pouvaient faire préférer le dauphin, mais il n'avait que sept ans, et « nous avons besoin d'un homme, dit une des dames de Marie [1], et non d'un enfant, car la princesse est d'âge d'en faire. » Une

[1] La dame d'Hallwyn, sa gouvernante.

ambassade solennelle de Frédéric III étant venue demander la main de la princesse pour l'archiduc Maximilien, et le comte Palatin, évêque de Metz, qui en était l'orateur, ayant produit un anneau que, par ordre de son père, la princesse avait jadis envoyé à l'archiduc, ainsi qu'une lettre qu'elle lui avait écrite pour lui promettre sa main, la princesse avoua et confirma publiquement cet engagement, au grand chagrin de son prétendu conseil qui lui avait extorqué la promesse de dire aux ambassadeurs qu'elle ferait examiner leur proposition par son conseil, sans leur faire d'autre réponse. Le 26 avril 1477, le comte Palatin de Veldenz épousa la princesse par procuration de l'archiduc, et celui-ci qui avait deux ans de moins que Marie, vint recevoir la bénédiction nuptiale à Gand, le 19 août 1477. Le contrat de mariage portait que les enfans qui naîtraient de ce mariage succéderaient à celui des deux conjoints qui mourrait le premier.

Ce fut par cette alliance que l'empereur Frédéric III posa les fondemens de la grandeur de la maison d'Autriche, mais ouvrit en même temps la source d'une série de guerres.

La première de ces guerres éclata sur-le-champ, ou plutôt elle avait commencé avant le mariage de l'archiduc, par les hostilités que le roi de France exerçait contre les états de Marie. La résistance que Louis XI éprouva de la part des villes de la Flandre qui était le théâtre de la guerre, et une révolte qui éclata contre le roi en Bourgogne, l'engagèrent à si- Guerre pour la succession de Bourgogne.

gner, le 18 septembre 1477, à Lens en Artois une trève à dix jours de dénonciation. Pendant ce répit Maximilien déploya une grande activité à organiser le gouvernement des Pays-Bas ; il confirma aux États les privilèges des provinces, et ils lui prêtèrent le serment de fidélité : il prit tous les titres de son épouse. Il encouragea les garnisons des villes à faire une forte résistance ; leur faisait passer des munitions et gagna leur affection. Il se plaça à la tête de son armée et s'avança jusqu'à Valenciennes. Néanmoins, le défaut de vivres qui se fit sentir dans son armée et dans celle du roi, fut cause qu'en 1478 la trève fut renouvelée : le roi de France restitua Cambrai, Tournai et la Franche-Comté. Dès 1479, Maximilien rompit la trève, assiégea Terouanne le 25 avril, et l'armée française étant venue au secours de cette place, il remporta, le 7 août, à Guinegate[1] une victoire sur les Français commandés par Philippe de Crèvecœur ou le maréchal Desquerdes, et par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, et comte de la Marle. Maximilien y fit preuve d'une grande bravoure. La victoire lui coûta tant de monde qu'il fut obligé d'abandonner le siège de Térouanne.

Louis XI pensa alors à faire la paix, « mais, dit Comines, il voulait, en la faisant, brider si bien l'archiduc par le moyen de ses sujets propres qu'il n'eût jamais pouvoir de lui mal faire. » On ne put s'accorder

[1] C'est la fameuse bataille de Guinegate : Maximilien remporta 34 ans plus tard un autre avantage dans les mêmes positions. Au reste, Guinegate est la corruption d'Esquinegate, nom d'une colline.

que sur une nouvelle trève de sept mois qui fut signée le 27 août 1480. Malgré un coup d'apoplexie, annonce d'une mort prochaine, qui frappa Louis XI au mois de janvier 1481, il continua des intrigues avec les Gandois et avec les États des Pays-Bas : elles duraient encore lorsque l'archiduchesse Marie mourut à Bruges, le 28 mars 1482, d'une chute de cheval à l'âge de vingt-cinq ans. Elle laissa deux enfans, Philippe et Marguerite. Le premier qui avait quatre ans lui succéda ; les Gandois se saisirent de sa personne, et, d'accord avec les États de Flandre, lui nommèrent quatre tuteurs, en excluant l'archiduc Maximilien, comme étranger, de toute part aux affaires. C'est le même archiduc Philippe que nous verrons régner en Castille des droits de son épouse. Les États de Flandre conclurent, le 23 décembre 1482, avec Louis XI la paix d'Arras par laquelle l'archiduchesse Marguerite fut fiancée au Dauphin Charles auquel elle apporterait en dot la Franche-Comté, l'Artois, le Mâconnais, l'Auxerrois, Salins et Bar-sur-Seine ; comme la princesse n'avait pas trois ans, elle devait être élevée à la cour de France. L'archiduc Maximilien se vit obligé de confirmer ce traité ; mais il résolut de ne plus s'exposer à une pareille humiliation en réduisant les Flamands par la force des armes. Il en résulta une guerre civile qui fut terminée, le 28 juin 1485, par le traité de Bruges. Maximilien confirma les privilèges des Flamands, mais on le reconnut tuteur de son fils, et régent.

Mort de Marie de Bourgogne.

Paix d'Arras, 1482

Il ne jouit pas long-temps en repos de cette dignité. Il s'éleva des difficultés entre lui et Charles VIII,

Captivité de l'archiduc Maximilien.

successeur de Louis XI; ces deux princes s'accusèrent réciproquement d'avoir rompu la paix d'Arras. Le fait est que les troupes de Maximilien surprirent, en 1486, les villes de Mortagne et de Térouanne, et que Maximilien s'allia avec le duc d'Orléans qui avait pris les armes contre le roi de France, et avec le duc de Bretagne. Les Flamands profitèrent de l'occupation que ces troubles donnaient à leur prince, pour se révolter. Les habitans de Gand prirent les armes, et s'emparèrent de Courtray. Maximilien qui était à l'armée, se rendit à Bruges dont les habitans lui avaient donné des assurances de fidélité. A peine y fut-il entré que les Brugeois se rendirent maîtres des portes et arrêtèrent Maximilien, le 5 février 1488. Ils le tinrent prisonnier dans une maison particulière, jusqu'à ce que la peur d'être livré aux Gandois, qui étaient plus méchans encore, l'engagea à signer et jurer, le 16 mai, une transaction par laquelle il renonça à la régence et promit de retirer les troupes étrangères avec lesquelles il faisait la guerre au roi de France, dans trois jours de la Flandre, et dans huit de tous les Pays-Bas.

L'empereur, pour délivrer son fils, avait rassemblé une armée de 15,000 hommes, avec lesquels il se mit en marche de Cologne et arriva jusqu'à Malines. Ce fut là que Maximilien, relâché de sa captivité, vint le joindre pour le prier de se retirer parce qu'il avait juré la convention de Bruges; l'empereur fit examiner la validité de ce serment par un tribunal composé de jurisconsultes, qui le déclara nul. Frédéric

assiégea en conséquence la ville rebelle de Gand, mais n'eut pas de succès. Albert, duc de Saxe [1], nommé général en chef de l'empereur, et gouverneur général des Pays-Bas pour Maximilien, continua la guerre après le départ de ces deux princes pour l'Allemagne. La paix fut conclue, le 22 juillet 1489, à Francfort, entre Maximilien qui depuis 1486 portait le titre de roi des Romains, et Charles VIII, roi de France, et bientôt après, le 1.er octobre, à Tours sous la médiation de Charles VIII, entre Maximilien et les États de Flandre. Le roi des Romains reprit l'administration des Pays-Bas, les échevins des villes de Gand, de Bruges et d'Ypres devaient lui demander pardon à genoux de leur rebellion, et ces trois villes payer une amende de 300,000 écus d'or.

Maximilien eut soin de faire comprendre dans la paix de Francfort, la duchesse Anne, héritière du duc de Bretagne, parce qu'il avait formé le projet de l'épouser. Nous raconterons ailleurs comment ce mariage, après avoir été célébré par procuration, fut rompu au moment d'être consommé; nous parlerons en même temps de la guerre qui en résulta.

Il est temps que nous retournions aux affaires d'Allemagne, et à celles qui concernent Frédéric III en particulier.

Mathias Corvin, roi d'Hongrie, regardant comme un acte de perfidie de l'empereur l'investiture qu'il avait donnée à Wladislaw, roi de Bohême [2], lui dé- Guerre d'Hongrie, 1477.

[1] Souche de la branche Albertine de la maison de Saxe.

[2] Voy. p. 212 de ce vol.

clara la guerre le 12 juin 1477, deux jours après cette investiture, entra en Autriche, et força Frédéric de signer, le 21 décembre, à Korn-Neubourg, un traité par lequel il promettait de lui payer dans l'année une indemnité de 100,000 ducats. Frédéric laissa passer le terme sans payer, et offensa Mathias d'une autre manière encore; ce qui engagea celui-ci à envahir, en 1480, les états héréditaires de l'empereur. Il s'empara de toute l'Autriche inférieure, excepté Wienerisch-Neustadt; car, le 1.er juin 1485, la ville de Vienne même, réduite à l'extrémité par la famine, fut obligée d'ouvrir ses portes.

Maximilien est elu roi des Romains.

Dans cet embarras, Frédéric résolut d'implorer le secours des États d'Empire. Au mois de décembre 1485, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où, après une séparation de huit années, il revit son fils Maximilien. Il convoqua une diète à Francfort, où l'archiduc, qui s'était fait estimer par une activité qui contrastait d'une manière frappante avec la nonchalance de son père, fut élu roi des Romains, le 16 février 1486. Comme Mathias Corvin s'était fait rendre hommage en Autriche, la diète ne put refuser des secours à l'empereur : on lui accorda 34,000 hommes, dont 8,000 devaient être fournis sur-le-champ, ou plutôt on évalua les 34,000 hommes à 527,900, et les 8,000 à 153,400 florins d'Empire, que les États devaient faire payer par leurs sujets. Ni l'une, ni l'autre somme ne furent payées, parce que Frédéric se brouilla bientôt après avec les États, comme nous le dirons. Frédéric essaya alors d'un autre moyen. Le 28 juin 1487,

il convoqua une nouvelle diète à Nuremberg ; au lieu de demander des subsides aux États en corps, il traita isolément avec chacun en particulier : ce fut ainsi qu'il parvint à lever une armée dont Albert, duc de Saxe, prit le commandement.

Ce prince, brave et actif, remporta divers avantages sur le roi d'Hongrie; mais comme il se convainquit bientôt qu'avec les moyens qui étaient à la disposition de l'empereur, on pouvait tout au plus empêcher Mathias d'étendre ses conquêtes, sans lui arracher celles qu'il avait faites, il conclut du consentement de Frédéric, le 24 novembre 1487, un arrangement avec le roi d'Hongrie, en vertu duquel celui-ci devait garder ses conquêtes jusqu'à ce que leur produit l'eût indemnisé de la somme qu'il avait à réclamer, tant en vertu du traité de Korn-Neubourg, que pour les frais de la guerre; si Mathias mourait avant cette époque, la dette devait être censée éteinte. Tous les traités subsistans entre l'Autriche et la Hongrie étaient confirmés, et Frédéric était autorisé à se servir, comme par le passé, du titre de roi d'Hongrie. En souscrivant à cet arrangement, on comptait sur la mort prochaine de Mathias qui était maladif. Ce prince mourut en effet le 6 avril 1490, à l'âge de quarante-sept ans. Immédiatement après, Maximilien reconquit l'Autriche, et pénétra en Hongrie. La paix fut signée, le 7 novembre 1491, à Presbourg, et Uladislas II, roi d'Hongrie, promit de faire reconnaître le droit éventuel de l'archiduc au trône d'Hongrie.

Premier projet pour l'établissement de la chambre impériale, 1486.

A la diète de Francfort, de 1486, où Maximilien fut élu roi des Romains, le collège des princes demanda que pour remédier aux vices de l'administration de la justice en Allemagne, l'empereur, dans une ville convenablement située, établît une cour de justice permanente, sous le nom de chambre impériale, qui administrerait la justice selon les lois, et d'une manière indépendante de l'influence de la prérogative impériale. Cette cour devait être composée de juges instruits, gentilshommes ou docteurs, la plupart laïcs; le produit des droits ou épices qu'on ferait payer aux parties, devait être employé au paiement des apointemens de ces magistrats. Le collège électoral adhéra pour le fond à la proposition des princes; mais il lui donna une forme qui devait la dépouiller de tout ce qui avait l'apparence d'une attaque contre l'autorité impériale. A la même diète, on publia une Paix publique pour dix ans, qui devint la base de la loi fondamentale que Maximilien I.er promulgua pour la suite, sous la dénomination de Paix publique perpétuelle.

Confédération de la Souabe.

Pour donner force à la Paix publique de 1486, Frédéric III engagea les villes de Souabe à former une confédération avec la noblesse immédiate de cette province, qu'on appelait la Société de S. George[1]. A une assemblée tenue, le 9 mars 1488, à Essling, la ligue fut conclue entre cette société et vingt-deux villes, dans le but de surveiller et maintenir la Paix publique pendant les huit ans qu'elle devait encore durer. Par cette ligue, la société de S. George fut divisée en

[1] Voy. vol. VIII, p. 83.

quatre cantons, et cette division a subsisté jusqu'à la fin de l'empire germanique. La confédération d'Essling fut renouvelée à plusieurs reprises, et renforcée par l'accession de princes voisins, au point qu'elle put entretenir une armée permanente de 10,000 hommes. Rien n'a contribué plus puissamment à extirper en Allemagne la barbarie des guerres privées, et à établir la sûreté des routes contre les possesseurs de châteaux, que la ligue de Souabe, pendant les quarante-cinq ans qu'elle a subsisté.

A l'issue de la diète de Francfort, l'empereur était allé faire couronner son fils à Aix-la-Chapelle. Après cette cérémonie, la diète fut continuée à Cologne : les électeurs et les princes y soumirent au roi le projet de l'établissement d'une chambre impériale, tel que les électeurs l'avaient modifié. L'empereur le rejeta, par deux raisons : il y vit d'abord une atteinte contre sa prérogative, parce que le projet attribuait à la chambre le droit de prononcer la proscription ou le ban de l'Empire, qui était une des réserves impériales; il trouva ensuite que cette cour devait nécessairement finir par tomber à la charge de la caisse impériale, parce que le prétendu fond assigné pour son entretien serait précaire et insuffisant. Le mécontement que le rejet de leur proposition causa aux États, se montra dans leur refus de payer les subsides que la diète de Francfort avait accordés contre le roi d'Hongrie.

Depuis la mort de cet adversaire actif, Frédéric III abandonna le soin des affaires à son fils, le roi des Romains, et se retira à Linz, dont il aimait beaucoup Mort de Frédéric III.

le séjour, à cause de la beauté des environs. Il s'y occupa uniquement de son jardin qu'il cultivait lui-même, et de ses études favorites, l'astrologie, la chimie et l'alchimie, les sciences naturelles, la médecine. Une plaie qu'il avait à la jambe empira si fort, qu'il fut obligé de se soumettre à une opération. Pendant la guérison, il eut une indigestion de melons dont il mourut le 19 août 1493, à l'âge de soixante-treize ans.

Veuf, depuis 1467, d'Éléonore de Portugal, Frédéric III ne s'était pas remarié. Il ne laissa que deux enfans, le roi des Romains, qui lui succéda, et l'archiduchesse Cunégonde, qui avait épousé Albert IV, duc de Bavière.

Régénération de la littérature classique.

Le long règne de Frédéric III est l'époque où la littérature classique et les sciences pénétrèrent en Allemagne avant qu'elles fussent cultivées avec un succès marquant dans aucun autre pays en-deçà des Alpes. L'Italie avait donné le premier mouvement à cette révolution; l'invention de l'imprimerie la favorisa. La naissance de plusieurs universités sur le sol de l'Allemagne l'acheva. Nous avons parlé de la fondation de la plus ancienne de toutes, celle de Prague, dont l'organisation fut faite d'après celle de Paris; elle est de l'année 1347. Dix-huit ans après, les ducs d'Autriche, fils d'Albert II, savoir Rodolphe IV, Albert IV, et Léopold II, érigèrent l'université, ou, comme on disait alors, le *studium generale* de Vienne, qui ne fut pourtant complète qu'en 1384, lorsque la faculté de théologie fut ajoutée aux trois autres (jurispru-

dence, médecine, philosophie). L'université de Heidelberg, fondée en 1386 par l'électeur Palatin, fut aussi constituée sur l'exemple de celle de Paris, ainsi que celle de Cologne, que la ville établit en 1389. La ville d'Erfurt eut une université en 1392. A l'occasion des troubles de Prague les margraves de Misnie fondèrent, en 1409, celle de Leipzig [1]. Les ducs de Mecklembourg et le magistrat de Rostock concoururent, en 1419, à l'établissement de celle de cette ville qui n'obtint qu'en 1433 une faculté de théologie. Jean, duc de Brabant, fonda, en 1425, l'université de Louvain; Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1426, celle de Dole en Franche-Comté; les autres universités se suivirent dans cet ordre : Trèves 1454 ; Greifswalde 1456 ; Bâle et Fribourg en Brisgau, 1460; Ingolstadt 1472; Tubingue et Mayence en 1477. Toutes ces universités furent dotées par les souverains du pays, mais, d'après les idées du siècle, fondées par privilège des papes; on les regardait comme des établissemens religieux, intimement liés à l'ordre hiérarchique.

Sans nier la grande influence que ces établissemens de haute science ont exercée sur l'instruction publique, on doit convenir qu'ils en auraient produit une bien moindre, si l'éducation première n'avait été préparée par de bonnes écoles d'un ordre inférieur. C'est effectivement à l'avantage qu'eut l'Allemagne de posséder de bonnes écoles avant les autres pays

[1] L'université de Würzbourg fondée en 1410, ne dura que peu de temps, faute de fonds. Elle fut rétablie en 1589.

de l'Europe, qu'elle doit l'honneur d'avoir contribué plus que les autres nations, excepté les Italiens, à la régénération des sciences. Le perfectionnement de l'instruction tint une marche singulière; il vint aux Allemands du nord, des Pays-Bas et de la Westphalie, ainsi que nous l'avons raconté au premier chapitre de ce livre.

Deux Allemands, contemporains de Frédéric III, en étudiant les ouvrages de Ptolémée, devinrent les restaurateurs des mathématiques. Leurs noms sont célèbres sous ce rapport. Ce sont George de Peurbach et Jean Müller. Le premier professait à Vienne lorsque le cardinal Bessarion y arriva comme légat du pape [1]. Ce fut par ce savant que Peurbach connut les mathématiciens grecs. Son élève, Jean Müller, suivit le cardinal en Italie; après son retour, il se fixa successivement à Vienne, à Bude et à Nuremberg où ses travaux littéraires lui acquirent une grande célébrité. On le nomme ordinairement *Regiomontanus* d'après une petite ville de Franconie où il avait vu le jour.

Peurbach et Müller ont été les précurseurs d'un troisième mathématicien plus célèbre qui, né sous Frédéric III, ne s'éleva qu'au commencement du seizième siècle au haut rang qu'il occupa. C'est le médecin Nicolas Copernic, né à Thorn en 1475, et mort en 1543. En combinant les systèmes d'Apollonius de Perge, des Pythagoriciens et de Philolaüs, qui tous avaient entrevu la vérité, il découvrit le mystère des

[1] Voy. p. 207 de ce vol.

mouvemens des astres, et eut le courage de dire que le soleil est le centre de notre système planétaire.

Enfin l'Allemagne eut sous Frédéric III un homme qui fit revivre l'étude des sciences historiques. C'est Jean de Tritheim ou Trithemius, ainsi nommé d'après un village de l'archevêché de Trèves. A l'âge de vingt-deux ans, il fut élu abbé du couvent de Bénédictins de S. Martin près Spanheim, et ensuite d'un monastère de Würzbourg. Il mourut en 1516 [1].

[1] Nous en parlerons au chap. XXVI.

SECTIOF III.

État politique de l'Allemagne à la fin du quinzième siècle.

Décadence de l'autorité monarchique.

Avant de continuer l'histoire d'Allemagne, arrêtons-nous un instant à la fin du règne de Frédéric III, qui coïncide à peu près avec la fin du quinzième siècle, pour voir quels changemens ce pays a éprouvés dans sa constitution politique depuis le milieu du treizième.

Ces deux cent-quarante ans sont l'époque de la décadence absolue de l'empire germanique, qui, commencée sous les derniers Hohenstaufen, continua pendant les vingt ans du prétendu interrègne, fut un instant suspendue par l'énergie de Rodolphe de Habsbourg, mais marcha à pas précipités sous le règne beaucoup trop long de Frédéric III : cet empire nous a présenté, pendant les cinquante ans que ce prince porta la couronne, un corps pourvu de mille bras, sans esprit pour l'animer, sans tête pour le conduire. En effet, nous avons vu le prince qui devait en être le chef, privé de toute autorité, dégoûté d'un gouvernement auquel personne ne daignait obéir, se renfermer dans sa bibliothèque, ses musées et son laboratoire, et laisser aller le gouvernail au gré du vent et des flots, sans que pourtant le vaisseau de l'état, accoutumé à voguer sans pilote, se brisât contre les écueils dont il était entouré. Nous avons vu les membres de cet état

régulièrement assemblés tous les ans, délibérer longuement, largement, prolixement sur la possibilité d'obtenir la sûreté des personnes et des propriétés, premier objet, comme premier bienfait de toute association politique, puis se séparer chaque fois sans être parvenus à aucun résultat. Nous l'avons vu menacé au dehors par un ennemi farouche, qui, après avoir détruit l'empire oriental, se proposait d'établir sa domination au centre de l'Allemagne, dès qu'il aurait renversé la faible barrière que lui opposait encore une nation brave, mais livrée à des troubles intérieurs sans cesse renaissans; et cependant le chef de l'empire sortir momentanément de sa léthargie, s'arracher à ses savantes études, et peindre aux princes la grandeur du danger qui planait sur leurs têtes, sans pouvoir en obtenir une résolution énergique. Nous avons vu enfin le corps politique déchiré par des guerres dans son intérieur, ou plutôt livré à la rapacité et aux violences de bandes de brigands titrés, et les citoyens ne trouvant d'autre remède contre la guerre civile que de lui donner des formes légales, en se réunissant en associations autorisées.

Voyons maintenant en détail les vices et les avantages de ce gouvernement.

Les frontières de l'empire d'Allemagne n'avaient pas souffert de grands changemens. Pour parler d'abord des royaumes de Lorraine et d'Arles qui y étaient incorporés, nous avons déjà remarqué que le mot de Lorraine ne désignait plus que la partie la plus méridionale de ce royaume, celle qui encore aujourd'hui porte ce nom.

Frontières de l'Allemagne.

Duché de Lorraine.

Nul doute que le duché de Lorraine n'ait continué de former une dépendance de l'Empire; mais le duché de Bar, soumis depuis le quinzième siècle aux mêmes maîtres, a été généralement regardé comme fief français, quoique divers faits paraissent indiquer le contraire. Telle est l'érection du comté de Bar en duché, et celle de Pont-à-Mousson en margraviat, prononcée en 1354 par l'empereur Charles IV : ce fait est rapporté par les auteurs du temps; mais les diplômes manquent, et les auteurs français y opposent d'autres faits. Ce qui paraît certain, c'est que la Meuse, qui d'après le partage de Verdun en 843, devait séparer la France de la Lotharingie, a continué de former la frontière, de manière que la partie du Barrois située entre la Meuse et la Moselle (S. Mihiel, Estain, Pry, Languion, Pont-à-Mousson, Thiancourt), a relevé de l'Empire; et il est certain aussi que la partie située sur la gauche de la Meuse (Bar-le-Duc et Bassigny) était fief de France à l'époque même où Charles IV érigea le Barrois en duché; aussi ce pays était-il nommé anciennement *Barrois mouvant*.

Duché de Bar.

Basse-Lorraine.

Quant à la Basse-Lorraine, elle avait perdu ce nom depuis long-temps, et n'était plus connue que sous la dénomination de duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, comtés de Namur, d'Hollande, etc. Tous ces pays reconnaissaient certainement la suzeraineté impériale. Parmi plusieurs actes de suzeraineté exercés par les empereurs d'Allemagne, nous en citerons un que nous n'avons pas eu occasion de rapporter dans les chapitres précédens, et dont les évènemens

Bulle d'or brabantine.

arrivés dans la seconde moitié du dix-huitième siècle rendent la connaissance indispensable à un publiciste : c'est la fameuse *Bulle d'or Brabantine* que l'empereur Charles IV accorda, en 1349, à Jean III duc de Brabant, et qui est la seconde loi fondamentale des duchés de Brabant et de Limbourg [1]. Par cette charte, il est interdit à tous princes, ecclésiastique ou séculier, juges et tribunaux de l'Empire, d'exercer aucune juridiction sur les habitans de ces deux pays. Nous ajouterons, par anticipation, que par la confirmation de la Bulle d'or Brabantine émanée, en 1530, de Charles-Quint, le conseil de Brabant fut constitué vicaire de l'Empire pour l'exécution de la Bulle, avec autorité de procéder contre les contrevenans, princes ou comtes d'Empire, de quelque rang qu'ils pussent être.

Nous rappellerons un second exemple de l'exercice de la suzeraincté impériale sur la Basse-Lorraine; exemple remarquable par les circonstances dont il fut accompagné, quoiqu'il ne produisît pas de grands résultats : c'est le diplôme par lequel l'empereur Louis de Bavière nomma, en 1338, Édouard III, roi d'Angleterre, vicaire de l'Empire dans toutes les provinces situées sur la gauche du Rhin, et ordonna aux princes et États des Pays-Bas de suivre le vicaire dans sa guerre contre la France; ordre auquel ces États obéirent sans difficulté.

Quant au royaume d'Arles, il est certain que pen- Royaume d'Arles.

[1] La première était la *Joyeuse Entrée*, ou le recueil de cinquante-neuf articles d'anciens privilèges dont les ducs de Brabant et de Limbourg juraient l'observation à leur inauguration.

dant le prétendu interrègne, la suzeraineté des empereurs sur ce beau royaume tomba, pour ainsi dire, dans l'oubli; Rodolphe de Habsbourg la rétablit, accorda l'investiture de la Provence à Charles d'Anjou, roi de Naples, et força les comtes de Bourgogne, de Montbéliard et de Ferrette à demander l'investiture de leurs fiefs. Des parties considérables du royaume d'Arles furent perdues pour l'Allemagne dans l'époque que nous traitons : Lyon et son territoire s'en détachèrent les premiers, et l'empereur Charles IV, en nommant, en 1378, le dauphin Charles, vicaire général de l'Empire dans le royaume d'Arles et le Dauphiné, exerça, à la vérité, un acte de suzeraineté; mais il prépara en même temps la perte du Dauphiné. Ce fut probablement l'époque où les seigneurs de Dombes et d'Orange s'arrogèrent une souveraineté absolue et prirent le titre de princes qui, proprement, n'est pas un titre d'honneur, mais une qualité. La Provence fut entièrement perdue pour l'Empire, du moment où elle fut réunie à la France. Les ducs de Savoie, la confédération suisse et les évêques de Bâle reconnaissaient toujours la supériorité des rois d'Allemagne.

Silésie. Les frontières de l'Allemagne s'étendirent du côté de l'Orient par l'incorporation à la Bohême, de la Silésie, ancienne province polonaise : Charles IV consomma cette incorporation en 1355, et se fit donner ensuite par les électeurs des *Willebriefe*, comme on les nommait, c'est-à-dire des déclarations de leur consentement. D'un autre côté, l'Empire perdit la su-

zeraineté sur la Prusse, en laissant l'ordre Teutonique sans assistance, et en provoquant ainsi les évènemens dont nous parlerons à leur place. Prusse.

Quant à la Pologne et à la Hongrie, les empereurs firent quelques faibles démonstrations pour y exercer des actes de suzeraineté.

L'Allemagne, monarchie limitée.

L'Allemagne continua d'être une monarchie limitée; mais l'étendue de la puissance monarchique dépendait du caractère personnel de chaque chef, et des forces qu'il trouvait dans ses possessions patrimoniales. L'autorité impériale fut suffisante sous Rodolphe de Habsbourg et Albert I.er; faible sous Adolphe de Nassau: les absences continuelles de Henri VII furent favorables aux usurpations des États; et les brouilleries de Louis de Bavière avec les papes avilirent l'autorité impériale. Personne ne jouit de la prérogative royale dans une plus grande latitude que Charles IV, qui aimait à parler de la plénitude de cette puissance. Wenceslas ne regardait la couronne que comme un fardeau pesant, qui l'importunait trop souvent dans la jouissance des plaisirs de la vie, et l'Allemagne comme un pays étranger dont les affaires l'obligeaient quelquefois de s'arracher à sa chère Bohême. Robert, à la vérité, possédait les talens, l'activité et la bonne volonté nécessaires pour rétablir la dignité royale; mais elle était déjà tombée trop bas pour que ses forces et le peu de durée de son règne eussent pu la tirer de l'abîme: de plus, la fausse direction que prit sa politique dans l'affaire du schisme lui fit beaucoup de tort. Les affaires trop multipliées dont Sigismond fut accablé,

ne lui laissèrent pas de temps pour penser à rien de ce qui ne tenait point aux embarras du moment. Albert II ne régna qu'un instant ; et Frédéric III fut l'auteur de la ruine absolue de l'autorité suprême : elle tomba, sous lui, dans le plus profond mépris.

Archichanceliers.

Outre les deux archichanceliers de l'époque précédente[1], savoir l'électeur de Mayence en Allemagne, et celui de Cologne en Italie, on trouve depuis le treizième siècle l'électeur de Trèves revêtu de la charge d'archichancelier dans les Gaules, c'est-à-dire en Lorraine et dans le royaume d'Arles.

Archioffices séculiers.

Les grandes dignités séculières, qui avaient varié auparavant, furent rendues stables à jamais par la bulle d'or de Charles IV. Indépendamment des quatre *archi-dignités* (pour nous servir d'un terme inusité, mais qui répond à l'expression allemande d'*Erzæmter*), auxquelles était attachée la prérogative électorale, on trouve à cette époque la charge de grand-veneur héréditaire de l'Empire, que Charles IV conféra, en 1350, aux margraves de Misnie; si toutefois cette dignité ne se bornait pas à l'Osterland et à la terre de Pleisse, comme la co-existence d'autres grands-veneurs héréditaires semblerait le prouver. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moins depuis un diplôme d'investiture de l'an 1661, les électeurs de Saxe possédaient cette dignité par tout l'Empire ; et que celle de grand-veneur du duc de Wirtemberg, des princes de Schwarzbourg, etc., était restreinte à des districts

[1] Voy. vol. IV, p. 289.

déterminés [1]. On trouve aussi à cette époque les charges de conducteur du destrier impérial et d'écuyer tranchant [2], réunies dans la personne du duc de Luxembourg; ainsi que la charge d'ostiaire héréditaire [3] dont fut investie la maison de Werthern : enfin l'électeur de Saxe était protecteur des trompettes et timbaliers du S. Empire romain, et juge dans tous les différends qui se rapportaient à leurs professions, privilèges, corporations, etc.

Quoique Charles IV et Wenceslas affectionnassent beaucoup la ville de Prague, et que Frédéric III ne quittât pas volontiers ses états héréditaires, Vienne-la-Neuve-Ville, Vienne, Græz et Linz où il habitait tour à tour, on ne peut pas dire que les monarques allemands de cette époque eussent une résidence fixe. Résidence impériale.

La dignité impériale était élective; et nous avons vu que l'incertitude qui régnait sur quelques objets relatifs aux droits d'élection avait été levée par la bulle d'or de Charles IV. Cette loi statuait aussi que le couronnement du nouvel élu se ferait toujours à Aix-la-Chapelle. Election des empereurs.

Quoique cette élection donnât à celui sur qui elle tombait un droit incontestable à la dignité de roi d'Italie et à celle d'empereur romain, néanmoins, d'après les idées du temps, on regardait le voyage d'au-delà des Alpes et le couronnement romain comme Couronnement de Rome.

[1] Néanmoins les ducs d'Autriche possédaient cette même charge dans la même étendue.

[2] *Ductor destrarii imperialis : et incisor ciborum regiorum.*

[3] *Reichs-Erbthürhüter.*

tellement indispensables que Rodolphe I.er et ses deux successeurs qui ne se rendirent pas à Rome, s'abstinrent de prendre le titre d'empereur.

Déposition de l'empereur.

Nous avons trouvé trois exemples d'empereurs déposés, savoir Louis de Bavière, Wenceslas et Adolphe : deux de ces dépositions étaient des actes illégaux et injustes, et nous les avons qualifiés d'actes de rebellion. Le droit de déposer un empereur n'appartenait du moins à aucun titre aux électeurs qui se l'arrogèrent, une fois par une lâche complaisance pour le pape, et deux fois par haine personnelle : les motifs mis en avant par ces juges prétendus pour justifier ces trois destitutions, ne rendent pas leur prévarication plus légitime. Nous en concluons qu'aucun de ces exemples ne peut établir un précédent.

Roi des Romains.

La bulle d'or ne parle point d'un successeur éventuel, ou d'un *roi des Romains;* mais après la publication de cette loi, l'histoire d'Allemagne offre deux exemples de successeurs nommés du vivant de l'empereur, savoir Wenceslas et Maximilien I ; et chose singulière ! confusion surprenante des idées ! les électeurs demandèrent, dans les deux cas, la permission préalable du pape.

Vicaires de l'Empire.

Il avait régné anciennement beaucoup de vague sur la question de savoir à qui appartenait le droit d'exercer les fonctions impériales dans les cas d'interrègne. La bulle d'or leva toutes les incertitudes, en attribuant cette prérogative aux deux comtes palatins qui existaient encore ; savoir, à celui du Rhin en Souabe et en Franconie, et à l'électeur de Saxe partout où le

droit saxon était observé. La bulle leur accorde le droit de judicature, celui de disposer des bénéfices ecclésiastiques, de percevoir les revenus de l'Empire, et enfin de conférer les fiefs séculiers auxquels n'était pas attachée la dignité princière, à condition cependant que les titulaires seraient tenus de demander une seconde investiture à l'empereur et de lui prêter l'hommage lige.

Quoique ces dispositions de la bulle d'or paraissent assigner des bornes à l'autorité des vicaires, néanmoins comme la loi ne s'exprime pas d'une manière précise sur ces restrictions, on a regardé les droits qu'elle accorde expressément aux vicaires comme de simples exemples, et les publicistes ont établi en principe que pendant l'interrègne, toute la prérogative impériale passait aux mains des vicaires. Au reste, la simple absence de l'empereur ne constituait pas un interrègne, et ne donnait aucun droit aux vicaires de prétendre au gouvernement.

Prérogatives impériales. Première. Suzeraineté.

Parmi les prérogatives ou *réserves* impériales, la première était toujours la haute suzeraineté qui s'exerçait par l'investiture féodale, et par la décision suprême des causes féodales. L'empereur conférait des principautés, comtés et seigneuries avec les droits régaliens; des châteaux ou de simples terres avec ou sans droits régaliens; des droits régaliens ou autres droits non attachés à des terres; enfin de simples revenus ou perceptions sans droits régaliens. Aux fiefs consistant en droits régaliens sans terre, appartenaient les *fiefs de juridiction :* on appelait ainsi une juridiction civile ou

criminelle conférée au possesseur d'un simple alleu. Dans cette catégorie était encore le droit de protection de certains métiers; telle que la protection des chaudronniers, qui a été conférée à titre de fief aux électeurs palatins, aux margraves de Brandebourg en Franconie, et aux comtes de Hohenlohe; et celle des musiciens que les ducs de Deux-Ponts, comme comtes de Ribeaupierre en Alsace, ont continué d'exercer, jusqu'à ces derniers temps, sous la souveraineté française.

Du temps de l'interrègne et pendant le quatorzième siècle, naquit une classe nouvelle d'arrière-fiefs, par l'usage qui s'introduisit d'offrir des terres allodiales et immédiates à un autre, pour les recevoir de sa main comme arrière-fiefs, sans préjudice de leur immédiateté. Le comté ou la principauté de Waldeck d'aujourd'hui, devenu arrière-fief de la Hesse, en est un exemple. L'empereur Charles IV aimait beaucoup que les seigneurs allemands entrassent dans ce genre de rapport avec la Bohême; et c'est la cause de la foule de fiefs bohémiens que jusqu'aux derniers évènemens on trouvait en Allemagne.

Comme juge suprême des causes féodales, l'empereur prononçait rarement seul, et moins encore quand les causes étaient majeures : il faisait ordinairement prononcer par la diète, ou par une cour plénière, ou par un tribunal commis exprès et composé de princes; on appelait ce tribunal plaid des princes, *Fürstenrecht* (*judicium principum.*)

Deuxième prérogative. Puissance législative.

L'empereur était législateur souverain de l'Empire, et c'était sa seconde prérogative. Les lois et constitu-

tions se publiaient au nom de l'empereur, et en vertu de la plénitude de sa puissance : mais cette puissance était limitée par l'obligation de ne publier aucune loi sans le consentement des États. Il s'énsuit que le droit législatif de l'empereur se réduisait à celui de ratifier ou de rejeter les résolutions des États. Du moins son veto était absolu, et il avait *l'initiative des lois*.

Troisième. Droit d'accorder des privilèges.

Le droit d'accorder des privilèges était la troisième *réserve* impériale. Pour les concessions les plus importantes, il fallait le consentement des électeurs qui se donnait en forme de *Willebriefe*. Les privilèges qu'on accordait le plus fréquemment, étaient ceux qui donnaient le droit d'établir un péage ou de frapper monnaie; ceux qui attribuaient l'exemption de péages établis ; ceux qui concédaient des étapes, des grues, des entrepôts. Le droit de frapper monnaie a donné lieu, dans le moyen âge, à une infinité d'abus dans tous les pays. Ils ne furent nulle part plus crians qu'en Allemagne, du temps de Frédéric III.

Pour remédier à l'extrême confusion des espèces, l'Allemagne se partagea alors en trois systèmes. Les États de Franconie, savoir les évêques de Bamberg et Würtzbourg, ainsi que les margraves de Brandebourg, convinrent d'une base dite *pied:* les électeurs en adoptèrent une seconde; et les maisons de Saxe et de Hesse, une troisième. De cette division des États et de l'ignorance où l'on était des vrais principes dans une des matières les plus difficiles de l'économie politique, ignorance qui causa de fréquentes erreurs et exigeait de continuelles rectifications, il résulta une confusion

telle, que les lumières du dix-neuvième siècle ne sont pas encore parvenues à dissiper les ténèbres de ce chaos, et que l'Allemagne reste, sous ce rapport, un objet de dégoût pour tous les étrangers qui y mettent le pied.

Quoique les empereurs eussent concédé le droit de battre monnaie à qui en voulait, ils avaient cependant conservé des monnaies dans plusieurs villes impériales; mais comme il n'y avait rien qui ne se vendît en Allemagne, ils aliénèrent, ou engagèrent successivement tous ces établissemens.

Quatrième. Haute juridiction.

Le droit de haute-justice formait la quatrième branche de la prérogative impériale. Toute juridiction, civile ou criminelle, exercée par les États de l'Empire, émanait, comme d'une source, de la juridiction impériale; et les empereurs s'étaient réservé, dans toutes les provinces, le droit de concourir à cet égard avec les États. Rodolphe de Habsbourg qui trouva l'Allemagne en proie aux guerres privées, parcourut fréquemment ce royaume, pour exercer lui-même la justice dans les provinces où sa présence était particulièrement nécessaire. Il confirma et remit en vigueur le tribunal suprême de l'Empire que Frédéric II avait établi sous le nom de *Kaiserliches Reichs-Hofgericht*. Un second tribunal de cette espèce fut érigé par Charles IV postérieurement à la publication de la bulle d'or; mais ce même prince fut l'auteur de la décadence dans laquelle tombèrent ces deux cours de justice, en les confondant avec les tribunaux bohémiens; ce qui donna matière à de justes

griefs et à des désordres interminables. Les choses en vinrent finalement au point qu'il n'y avait plus de sûreté des vies et des propriétés en Allemagne, et que les guerres privées devinrent l'unique moyen de se défendre contre la violence. De sorte que, précisément le mal dont on cherche à se préserver en entrant dans la société civile, était devenu le seul appui contre le mal plus grand qui avait résulté de l'établissement de la société.

Frédéric III rétablit deux tribunaux de l'Empire, nommés tribunal aulique, et tribunal de la chambre; il les réunit ensuite en un seul qui fut le berceau du conseil aulique. Dans les chapitres où il a été question de ce prince, nous avons raconté les débats qui eurent lieu à la diète sur la réforme de la justice : ils n'eurent pas de résultats satisfaisans, et il fut réservé à Maximilien I de rétablir la paix publique et le cours de la justice en Allemagne. Tribunaux supérieurs.

Indépendamment des cours de justice souveraines, il se maintint dans l'Empire quelques cours provinciales, *Landgerichte*, dont trois offrent un intérêt particulier. L'un est le tribunal de la Haute et Basse-Souabe, lequel avait dépendu anciennement des ducs de Souabe, et était devenu impérial par l'extinction de la maison de Hohenstaufen. D'ambulant qu'il avait été anciennement, il devint sédentaire au quinzième siècle, et fut fixé à Rothweil, ville impériale située près du Necker. En 1360, Charles IV inféoda aux comtes de Sultz ou landgraves de Klettgau la charge de juge provincial en Souabe; cette charge a passé, avec le Tribunaux provinciaux. a) A Rothweil.

Klettgau, à la maison de Schwartzenberg qui l'a possédée jusqu'au bouleversement général. La juridiction de ce tribunal s'étendait sur la Souabe, la Franconie, les provinces rhénanes, l'Alsace et la Franche-Comté; mais elle fut successivement limitée par des privilèges *de non evocando* qu'accordèrent les empereurs, avec la réserve toutefois qu'ils ne pourraient pas être réclamés dans les d'exoine, *Ehehaften*, ou, comme on dit en Souabe, *Ehehaftinnen* [1].

b) A Leutkirch. Le second de ces tribunaux, qui s'est aussi maintenu jusqu'à nos jours, portait le titre de tribunal provincial en Haute et Basse Souabe, dans la plaine de Leutkirch et la varenne; *das Kayserliche Landgericht in Ober-und Nieder-Schwaben, auf Leutkircher Heide und in der Gepürs*. La plaine de Leutkirch est un district de cinq lieues de long sur une et demie de large, situé autour de Leutkirch, ville ci-devant libre de Souabe: ce district renferme beaucoup de villages, hameaux et fermes. *Bürsche*, ou en haut-allemand *Pürsch*, *Gepürsche*, est un vieux mot qui signifie district réservé pour la chasse (varenne). Le tribunal de Leutkirch devait également son institution aux anciens ducs de Souabe.

Ce tribunal n'avait pas de résidence fixe; il tenait annuellement quarante-huit assises, savoir une par

[1] *Exoine* veut dire acte authentique par lequel celui qui devait comparaître en personne prouve l'impossibilité où il est d'ester. Le mot allemand qui vient de *Ehe*, droit, obligation, a le même sens; mais à Rothweil il signifiait en général les cas où les privilèges d'exemption ne pouvaient être réclamés.

mois dans chacune des *Mahlstatt* suivantes, Ysni, Wangen, Ravensbourg et Altorff dont les trois premières étaient des villes impériales, et Altorff un bourg libre. *Mahlstatt*, du mot *mahl*, assemblée, dans le latin du moyen âge *mallus*, veut dire l'endroit où un tribunal tient ses assises. Après plusieurs variations, le tribunal en question était devenu propriété de la maison d'Autriche qui nommait le juge et ses assesseurs : son ressort comprenait une partie de la Souabe où il exerçait une juridiction concurrente avec celle des États [1].

Le troisième tribunal provincial remarquable est celui de la Franconie, ou le bourgraviat de Nuremberg, lequel appartenait à la maison de Brandebourg : nous renvoyons à ce qui en a été dit précédemment. Nous avons aussi parlé des tribunaux secrets de la Westphalie. e) Bourgraviat de Nuremberg.

Comme les tribunaux impériaux concouraient partout avec la justice des États, il arrivait que ceux-ci et leurs sujets étaient souvent *évoqués*, même en première instance, devant des juges étrangers : pour échapper à cet inconvénient, les États se procurèrent des privilèges, lesquels, à la réserve des cas d'exoine Privilèges *de non evocando et non appellando.*

[1] Comme ce tribunal a été souvent confondu avec la *préfecture* ou *avouerie de Souabe* qui appartenait, comme lui, à la maison d'Autriche, nous dirons ici que les préfets étaient chargés du gouvernement et de la recette dans les domaines de la couronne qui étaient distincts de ceux des ducs. La préfecture de Souabe, après avoir long-temps appartenu à la famille des Truchsess de Waldbourg, était devenue la propriété de la maison d'Autriche; mais elle se réduisait à de légères rétributions que quelques villes et abbayes payaient annuellement.

qui étaient proprement ceux de déni ou de retard de justice, les soustrayaient, non-seulement à la juridiction des tribunaux provinciaux dont nous venons de parler, mais aussi à celle du tribunal suprême. Ce n'était pas sans doute un moyen de remédier à la confusion qui régnait dans l'administration de la justice en Allemagne. Charles IV, comme empereur, donna à son royaume de Bohême et aux pays qui en dépendaient, un privilège de ce genre dans une étendue qu'on n'avait point vue jusque-là : il interdit aux États et autres sujets du royaume, tout appel aux tribunaux de l'Empire.

Dans la bulle d'or, il reconnut ce même privilège illimité, à tous les électeurs. Ce même prince érigea en Bohême un tribunal d'appel à l'instar des parlemens de France. Mais telle était l'ignorance de ces siècles sur toutes les matières de droit public, que les électeurs ne sentirent pas qu'ils n'étaient véritablement princes que depuis que la justice exercée en leur nom n'était plus soumise à la révision d'une cour souveraine. Ils laissèrent passer deux ou trois siècles avant d'user du privilège que la bulle d'or leur avait accordé : peut-être le négligèrent-ils par économie et pour épargner les frais d'un tribunal d'appel ; peut-être aussi parce qu'ils ne pouvaient l'établir sans le concours de leurs Etats qui, sans doute, ne perdaient pas volontiers le recours des tribunaux du pays à des cours impériales.

Ban de l'Empire.

Le ban de l'Empire, ou la proscription, peine reconnue par les lois de l'Empire, était de deux espèces :

le petit ban (*die schlechte Acht*), et le grand ban, ou la proscription (*die Aber-* ou *Ober-Acht*)[1]. Le premier était décrété contre les contumaces ; il les privait de la protection des lois : le grand ban était prononcé contre ceux qui ne purgeaient pas la contumace dans l'espace d'une année, et contre les criminels puissans. La proscription dépouillait le coupable de toute propriété féodale et allodiale. Les empereurs ne prononçaient le grand ban, ban de l'Empire ou proscription, contre un prince ou État, qu'avec le concours de la diète ou d'une cour plénière.

Cinquième prérogative. Droit de guerre et de paix.

La cinquième prérogative impériale, le droit de guerre et de paix, était très-limitée. L'empereur pouvait, à la vérité, faire librement la guerre ; mais les États n'étaient tenus à fournir leur contingent que lorsque les hostilités avaient été résolues d'un commun accord. Les États concouraient aussi par des députés à la conclusion de la paix.

Sixième. Droit de conférer des dignités.

L'empereur était la source de toute dignité, de toute noblesse en Allemagne ; lui seul pouvait faire monter d'un degré inférieur de noblesse à un degré plus élevé (*Standes-erhebung*) : c'était là sa sixième prérogative. Nous avons vu beaucoup d'exemples d'érections de duchés, de principautés et de comtés *princiers* (*gefürstete Grafschaften*), terme que nous sommes obligés d'employer, quoiqu'il ne soit pas d'usage dans la langue française, pour exprimer un

[1] L'origine du mot *Acht* dans cette signification est obscure. On le dérive du mot ἄγειν, pousser, poursuivre, d'où vient aussi *jagen*, chasser.

comté qui est placé au niveau d'une principauté, sans être changé en principauté; nous en verrons encore, lorsque, à la fin du règne de Maximilien I.er, nous passerons en revue les princes d'Empire existans alors.

L'origine de la noblesse *par brevet* remonte aux temps de Rodolphe de Habsbourg. On trouve sous ce prince le premier exemple de cette espèce d'anoblissement, par laquelle un individu noble par sa naissance était tiré de la servitude dans laquelle il se trouvait comme ministériel. Ce fut la maison de Saxe qui fournit cet exemple. Rodolphe I.er tira Élisabeth de Maltitz, troisième épouse de Henri l'Illustre, souche de cette maison, de l'état de ministérielle et de toute condition servile, pour l'élever au rang des nés-libres et nobles, *ingenuorum et nobilium*. Ce n'était point un anoblissement, car la margrave était d'une famille anciennement noble dans le sens d'aujourd'hui; mais le terme de noble n'était employé alors que pour désigner la haute noblesse. Ainsi le diplôme de Rodolphe I.er attribua à Élisabeth les droits de princesse née; elle donna à son époux un fils qui eut sa part de la succession paternelle [1]. Ce n'est pas d'elle cependant, c'est de la première épouse de Henri l'Illustre, qui était une princesse d'Autriche, que descend la maison de Saxe.

Les premiers exemples d'un anoblissement par lequel la noblesse fut conférée à un plébéien, sont du règne de l'empereur Charles IV.

[1] C'est ce Frédéric Kleme ou le Petit, dont nous avons parlé au vol. VII, p. 373.

On peut regarder comme une prérogative impériale, le droit de déléguer à autrui la faculté d'exercer quelques-unes de ces prérogatives, en conférant à un individu la dignité de comte du palais impérial, ou la *comitative*, comme disent les publicistes. Cette charge prit naissance en Italie, où les empereurs nommèrent des comtes du palais du Latran. Ces officiers n'étaient cependant pas chargés, comme les comtes du palais en Allemagne le furent par la suite, d'exercer quelque prérogative impériale. Il est vrai que le fameux Castruccio Castracane, que Louis de Bavière nomma duc de Lucques et comte du palais du Latran, obtint le droit d'anoblir, de légitimer des enfans naturels, de créer des offices de notaire, etc.; mais ces prérogatives lui furent accordées par le diplôme du 15 février 1328, qui le nomma duc; et celui du 14 mars, qui lui conféra la comitative latrane, parle uniquement de fonctions que, en cette qualité, il devra remplir à la cérémonie du couronnement de l'empereur. Il est vrai que c'est, si nous ne nous trompons, l'unique exemple de droits de ce genre conférés à quelqu'un, à moins que ce ne soit à vie ou à titre de comte du palais.

Comtes du palais impérial.

Les premiers comtes du palais impérial, dans le sens que nous avons donné à ce terme, furent nommés par l'empereur Charles IV. Ce prince conféra cette dignité à quelques-uns de ses ministres, ainsi qu'à « l'Étoile de la jurisprudence, au Maître de la vérité, « à la Lanterne du droit, au Guide des aveugles; » tels sont les noms que les Italiens ont donnés au cé-

lèbre Bartolo de Buonaccorso, dit de Sasso-Ferrato. Jean Amadi de Padoue obtint de cet empereur le droit d'exercer toutes les fonctions de la juridiction volontaire, d'accorder la cité romaine, d'anoblir, de créer des docteurs, et de déléguer à d'autres une partie de ces droits. Il faut observer cependant que tous les comtes du palais, nommés par Charles IV, étaient Italiens, et qu'il paraît que leur comitative ne s'étendait que sur l'Italie. Tel fut aussi le cas de la première comitative latrane conférée à un Allemand, savoir à Gaspar Schlick, chancelier de l'empereur Sigismond, qui l'obtint en 1433 : quelques mois après, l'empereur l'accorda aussi aux frères de Schlick et à leurs descendans.

Fréderic III est le premier, à ce qu'il paraît, qui a transféré en Allemagne la dignité de comte du palais. Il y en eut de deux espèces, les grands et les petits, selon l'importance des droits que l'empereur y attacha : le droit d'anoblir appartenait à la grande comitative. Lorsque la petite accordait le droit de nommer des docteurs, cette faculté était ordinairement restreinte à un nombre d'individus. Ce fut ainsi que le célèbre Reuchlin put créer dix docteurs pendant sa vie. La dignité de comte du palais a duré jusqu'à la fin de l'empire germanique : quelques-uns de ces comtes lui ont survécu [1].

Revenus impériaux.

Les revenus impériaux étaient encore assez considé-

[1] L'auteur de ce Cours a eu pour oncle paternel un des derniers comtes du palais, mort pendant la révolution française. Cet homme respectable a eu une grande influence sur son éducation littéraire.

rables vers la fin du treizième siècle, pour que l'empereur Albert I.er pût, en montant sur le trône, abandonner ses pays héréditaires à ses fils. Ces revenus consistaient dans le produit des domaines et des droits régaliens; mais ils se perdirent presque entièrement dans le quatorzième et le quinzième siècle, parce que les empereurs aliénèrent successivement par ventes ou engagemens tous les fonds de ces mêmes revenus. Charles IV surtout se rendit coupable de ces dilapidations; c'était dans la vue de forcer les électeurs à laisser la couronne à sa maison, qui seule était assez riche pour en soutenir l'éclat par ses propres moyens. La principale source des revenus impériaux, après la dilapidation des domaines, était l'impôt ou la taxe très-considérable que les Juifs, ces serfs de la chambre impériale, payaient annuellement pour la protection que l'empereur leur accordait. Les princes et États trouvèrent moyen de s'emparer, sous divers prétextes, de la perception de cette taxe des Juifs.

Premières contributions.

La ruine des finances des empereurs les mit dans la nécessité de demander aux États des contributions en argent. Ce fut à la diète de Francfort, en 1427, qu'il fut, pour la première fois, question d'une chose jusqu'alors inouie. On accorda à l'empereur Sigismond, pour la guerre contre les Hussites, une capitation payable par tous les individus, sans distinction de naissance, de dignité et de sexe : on appela cette capitation *der gemeine Pfenning*. Depuis ce moment, les demandes d'argent se répétèrent fort souvent; elles étaient rarement accordées sans de grandes difficultés,

et sans laisser échapper le moment opportun d'agir; mais la difficulté d'en faire rentrer le montant était encore plus grande.

Droits ecclésiastiques de l'empereur.

L'empereur n'était pas seulement le chef politique des états qui formaient l'Empire, il était encore regardé comme le chef temporel du monde chrétien, en sa qualité d'avoyer, vidame et protecteur de l'église de Rome. Les publicistes dérivaient, de cette haute dignité, le droit de convoquer les conciles écuméniques; mais dans le fait, les empereurs n'exercèrent que celui de les protéger : nous en avons vu la preuve dans l'histoire des conciles de Constance et de Bâle.

Obédience prêtée au pape.

Les empereurs n'ont pas cessé de prêter l'obédience au pape, soit en personne, soit par des ambassades solennelles. Albert I promit fidélité et obéissance au pape : Henri VII ne parla que de dévotion et respect filial : Charles IV promit obéissance filiale et prêta un serment formel de fidélité.

Louis de Bavière fit, le dernier, un essai malheureux d'user du droit de déposer les papes dont avaient joui les empereurs des maisons Carlovingienne, Saxonne et Franconienne. Aucun autre empereur ne fit plus usage de la prérogative de donner l'exclusion à un candidat de la papauté.

Rodolphe I renonça formellement et sous serment à la régale et à la dépouille des prélats; il renonça aussi au droit de juger les élections schismatiques de prélats et d'évêques. Il est vrai que son diplôme ne parle que des abus qui avaient eu lieu à cet égard sous

quelques-uns de ses prédécesseurs, et non du droit même; mais comme ce droit était regardé comme abusif par la cour de Rome, les papes s'arrogèrent souvent la décision même des cas litigieux. Les empereurs exercèrent dans les chapitres le droit de *premières prières*, et celui de donner des lettres de *panis* ou d'alimens : ces deux prérogatives n'ont rien de commun avec ce qu'on appelait prébendes royales : celles-ci étaient des canonicats dans des chapitres épiscopaux, ou d'autres bénéfices dont la collation était réservée à l'empereur, comme un faible reste du droit de patronage sur toutes les églises d'Allemagne qui avait anciennement appartenu au monarque.

Les États d'Empire formaient trois catégories : les électeurs; les ducs, princes-évêques, princes, landgraves, margraves, bourgraves, prélats-princes, comtes et dynastes; et les villes impériales. Disons quelques mots de chacune de ces classes. Trois chambres d'États.

Quoique les princes qui se trouvèrent depuis le douzième siècle en possession de nommer l'empereur, ou plutôt le roi d'Allemagne, se qualifiassent collectivement d'électeurs, de princes-électeurs (*Kurfürsten*, de *kur* élection), de co-électeurs, cette dénomination exprimait plutôt un fait qu'un titre. Les plus anciens exemples de son emploi, comme titre ou dignité supérieure à celle des autres princes, se trouvent dans la maison de Brandebourg en 1355, dans celle de Saxe en 1370, et dans la maison Palatine en 1380. Les sept électeurs étaient les trois archevêques de Mayence, Trèves et Cologne, les rois de Bohême, Electeurs.

la maison Palatine du Rhin, celle de Saxe et celle de Brandebourg. Leurs droits et leurs fonctions sont déterminés dans la bulle d'or : cette loi a aussi décidé diverses questions litigieuses, tel que le différend qui s'était élevé pour savoir à quelle branche d'une maison appartient la qualité d'électeur. La bulle d'or l'attacha cumulativement à l'archioffice, et à la possession d'une terre déterminée de chaque maison, dont le possesseur serait de droit revêtu de la dignité électorale : mais cette bulle prévient en même temps tout partage futur, en établissant la primogéniture dans les maisons électorales.

Pour élever leur dignité au-dessus de tous les princes d'Empire, Charles IV attribua aux électeurs diverses prérogatives. Les électeurs formaient avec l'empereur des assemblées particulières ayant pour objet de délibérer sur les grands intérêts de la chrétienté et de l'Allemagne, ainsi que sur les intérêts particuliers du corps des électeurs; assemblées où aucun autre prince n'était admis.

Le consentement des électeurs dans les affaires les plus importantes était requis; et cette nécessité s'étendait même à certains cas réservés à la prérogative impériale. Ce consentement se donnait par des diplômes nommés *Willebriefe*, dont nous avons déjà parlé; et les cas de ce genre étaient les élévations au rang de prince, de comte et autres dignités; la disposition de grands fiefs devenus vacans; la concession de privilèges; celle du droit de naissance égale (*Ebenbürtigkeit*) en faveur d'enfans nés d'une mésal-

liance, de péages, de la qualité d'État d'Empire, etc.

La magnifique prérogative de former à la diète une chambre particulière, nommée en style de droit public d'Allemagne, *un collège*, prit son origine dans le quatorzième ou quinzième siècle; mais comme les électeurs n'ont obtenu cette prérogative que successivement, on ne saurait en fixer les dates positives. La bulle d'or attribue au roi de Bohême le rang avant tous les rois de la chrétienté, et aux autres électeurs le pas sur tous les princes. Les électeurs prétendaient ne pas le céder même à des rois.

Princes et comtes.

Dans une section particulière de ce chapitre, nous donnerons quelques détails sur l'histoire des familles électorales et de princes.

Villes impériales.

Immédiatement après leur couronnement, les empereurs avaient coutume de faire leur tournée dans les villes impériales du Rhin, de Franconie et de Souabe pour se faire rendre hommage; et à cette occasion, ils en confirmaient les privilèges. Le nombre de ces villes s'était considérablement accru depuis l'extinction de la maison de Hohenstaufen; mais elles risquèrent de perdre leur immédiateté sous Charles IV. Pour récompenser les services qu'Eberhard II, comte de Wirtemberg, lui avait rendus, ce monarque lui engagea, en 1349, vingt-quatre villes de Souabe, dont il le nomma préfet. Elles échappèrent au malheur qui les menaçaient, en remboursant à Eberhard la somme pour laquelle elles avaient été mises en dépôt entre ses mains. Mayence perdit son immédiateté en 1462, de la manière que nous avons racontée.

Les empereurs jouissaient de divers droits et revenus dans les villes impériales, tels que des droits de vidames, de la juridiction criminelle, de la capitation des bourgeois et de celle des Juifs, des péages, des droits sur les boissons : mais souvent, pressés d'argent, ils vendaient ou engageaient ces droits à des princes et comtes de qui les villes les rachetaient. Ce fut ainsi que ces villes acquirent la possession de la juridiction criminelle et devinrent de véritables républiques.

Quelques-unes se procurèrent des privilèges impériaux, en vertu desquels elles ne pourraient jamais être aliénées ou engagées : ces villes portaient la dénomination de *chambres impériales*, comme appartenant immédiatement au fisc. Francfort-sur-le-Mein, Cambrai, Besançon, Avignon, Aix-la-Chapelle, Gelnhausen portaient de temps immémorial ce titre, ou l'obtinrent successivement.

Le régime intérieur des villes impériales, ou du moins des plus grandes d'entre elles, était aristocratique au commencement du quatorzième siècle. Le pouvoir se trouvait entre les mains des familles patriciennes; mais il y eut dans le cours de ce siècle de fréquentes séditions dont le résultat fut de remplacer le gouvernement des patriciens par celui des tribus, *Zünfte*. Quoique à l'époque précédente les villes eussent promis de ne pas recevoir de *Pfalbürger*[1], elles trouvaient trop d'avantages à ces admissions, pour ne pas manquer à leur engagement. De nouvelles contesta-

[1] Voy. vol. IV, p. 293.

tions s'élevèrent à ce sujet : en vain la bulle d'or supprima cette classe d'habitans ; les villes protestèrent contre cette loi, comme ayant été rendue sans leur participation, et l'abus se perpétua pendant tout le quinzième siècle. Ce fut une des causes des fréquentes guerres entre les villes et les seigneurs.

La division des villes impériales en deux sections ou bancs, le banc du Rhin et celui de Souabe, remonte à la diète d'Augsbourg de 1474, où, par un simple hasard, les députés des villes du Rhin, d'Alsace, de Wetteravie, de Thuringe et de Saxe, prirent place d'un côté ; ceux des villes souabes et franconiennes, de l'autre. Comme on trouva que par cet arrangement les disputes sur le rang avaient été d'elles-mêmes prévenues, on convint de conserver à l'avenir cette manière de siéger.

Nous avons vu l'origine, non de la noblesse immédiate, car celle-ci est plus ancienne que notre période, mais de son organisation en provinces et cantons dans les confédérations qu'elle forma à diverses époques du treizième, quatorzième et quinzième siècle, tant pour la défense commune que pour le maintien de la paix publique. Telles furent la société du Lion, dans la Wetteravie et sur le Rhin ; celle du S. Esprit, dans les Vôges ; celle de la noblesse immédiate de l'Algau, de l'Hegau et du Danube. Successivement il s'établit trois grandes confédérations des nobles, dites cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin. Le premier était divisé en canton du Danube ; canton de Hegau, Algau et lac de Constance ; cantons

Noblesse immédiate.

du Necker, de la Forêt Noire et d'Ortenau ; canton de Kocher et canton de Creichgau. Le second comprenait six cantons, savoir Odenwald, Steigerwald, Montagnes et Altmühl, Bannach et Rhœn-Werra, Le troisième cercle était divisé en trois cantons; du Haut-Rhin, du Moyen, et du Bas-Rhin.

Nous avons qualifié cette noblesse d'immédiate, parce qu'elle l'était véritablement déjà. Cependant il faut observer que son immédiateté n'était pas établie d'une manière précise, parce qu'à cette époque on ne se faisait pas une idée bien claire de ce que c'était que l'immédiateté, et que les princes dans le territoire desquels les terres de ces nobles étaient situées, les regardaient encore, au moins sous certains rapports, comme leurs sujets. Mais les prétentions de la noblesse immédiate à une exemption parfaite de la supériorité territoriale de ses princes, furent soutenues par la politique de Charles-Quint et de ses successeurs qui y virent un moyen de diminuer la puissance des princes.

Quoique la noblesse immédiate possédât un grand nombre de seigneuries d'une étendue considérable, elle n'obtint cependant jamais voix et séance à la diète : on l'y a néanmoins appelée occasionnellement en certaines circonstances où il s'agissait de guerres de l'Empire.

Diète. La diète, ou l'assemblée des États de l'Empire, convoquée pour délibérer avec le chef sur les intérêts généraux, éprouva un changement dans cette époque, je veux dire sa division en trois chambres; celle des électeurs; celle des princes et comtes, ecclésiastiques

ou séculiers; et celle des villes. Avant Wenceslas les empereurs y assistaient en personne; mais depuis ce prince, les empereurs se faisaient représenter par des commissaires, les princes par des plénipotentiaires. On ne se servait pas encore habituellement du mot de *Reichstag* pour désigner la réunion des États; on l'appelait *offene Tage*, *gemeine Tage*, *kayserliche Tage*. Les empereurs continuèrent aussi à tenir des cours plénières, ou diètes sur le petit pied.

Supériorité territoriale des États.

La supériorité territoriale (*Landeshoheit*) des États, qui s'est formée lentement et successivement, a été consolidée dans le quatorzième et le quinzième siècle, quoiqu'elle n'ait atteint son complément que dans le dix-septième. Les termes mêmes de supériorité territoriale sont plus modernes, et n'ont été mis en usage que depuis la paix de Westphalie : nous nous en servons ici par anticipation, parce que toutes les dénominations usitées dans le seizième siècle n'expriment que des parties seulement de la supériorité territoriale, comme *justitia alta; jurisdictio plenaria principatus*; *merum et mixtum imperium et plena jurisdictio; omnia jura, jurisdictiones, honores, utilitates et quæcunque pertinentiæ, omne jus et dominium supremum et infimum*, etc.

Les États d'Empire possédaient 1° une partie des droits de souveraineté générale, savoir les droits de majesté transitoires (*transeuntia*) ou accidentels que nous avons aussi nommés droits régaliens [1], en tant qu'ils leur avaient été successivement conférés par

[1] Voy. vol. I, p. 234.

l'empereur ; 2° la supériorité territoriale proprement dite. Celle-ci dont il s'agit en ce moment est l'ensemble des droits dont ils jouissaient à *l'égard de leurs sujets*. Cette masse de droits est bien supérieure à l'ensemble des droits seigneuriaux dont de grands vassaux ont joui dans d'autres pays ; ce n'est pas la souveraineté, mais cela en approche ; c'est une *quasi-souveraineté* : on ne peut la définir qu'en dénombrant les droits dont elle se composait. Toutefois le mot de supériorité a été créé pour exprimer celui de souveraineté que Jean de Luxembourg paraît avoir apporté de France ; et l'on s'en servit quelquefois depuis les temps de ce prince, mais sans y ajouter celui de *territoriale*. La dénomination de supériorité territoriale n'a été employée que depuis l'époque où cette supériorité a été solidement établie, et qu'on eut une idée claire de sa différence d'avec la souveraineté.

Le chapitre de la supériorité territoriale est, en droit public, un des plus difficiles, parce que tout ce qui ne se forme que successivement échappe facilement à l'œil de l'historien, et quand on est parvenu au temps où une institution politique existe toute formée, la trace de son origine et celle de son développement sont déjà effacées, et qu'alors l'histoire est remplacée par des systèmes.

La matière s'éclaircira si l'on ne perd pas de vue la différence des deux genres d'autorité que nous venons d'établir, auxquels on ajoutera, dans la période suivante, une troisième catégorie, savoir les droits de princes indépendans à l'égard de l'étranger (droit de

conclure des alliances ; droit de guerre et de paix) que la paix de Westphalie leur a, sinon accordés, du moins reconnus.

Quand on remonte à l'ancienne constitution de l'Allemagne, on se persuade que l'exercice de la juridiction fut la source primitive de la supériorité territoriale. Les ducs étaient chargés de la juridiction dans leurs duchés, les évêques principaux dans leurs diocèses ; successivement elle devint le partage des autres princes ecclésiastiques et séculiers, des comtes et des dynastes. Chargés de maintenir la paix publique, les ducs et les princes de la même catégorie jouissaient de tous les domaines et de tous les droits utiles qui étaient établis dans la province pour subvenir aux frais de la justice et de la haute police : ainsi une partie des droits régaliens devinrent leur partage ; ils acquirent la plupart des autres, soit par usurpation dans des temps d'anarchie, soit par concession des empereurs, à titre de fiefs. Deux chartes de Frédéric II [1], accordées, l'une en 1220, aux États ecclésiastiques ; l'autre, en 1232, aux séculiers, sanctionnèrent toutes les usurpations, et leur concédèrent légalement tout ce qu'ils ne possédaient, selon l'expression d'alors, que par *observance*.

Ces deux chartes distinguent entre villes impériales et villes épiscopales ou des princes. Quelques droits de souveraineté sont réservés à l'empereur dans ces dernières, pour les cas où il viendrait y résider : pendant le temps de son séjour, ainsi que huit jours avant

[1] Voy. vol. IV, p. 290.

et huit jours après, toute autorité, autre que celle de l'empereur, y cessait. Ce cas seul excepté, nul officier impérial n'y jouissait d'un droit quelconque, et le prince y exerçait une pleine puissance. « Tout prince, dit la seconde charte, jouira tranquillement des libertés, juridictions, comtés et cens, soit qu'il les possède comme fiefs, soit comme alleu. »

Depuis ce moment, la qualité d'officier impérial, qui avait été celle des princes, fut entièrement oubliée. Chaque prince, chaque évêque, chaque abbé, chaque comte, fut dès-lors une puissance, de manière cependant qu'il y avait une puissance au-dessus d'eux, l'empereur.

Si les prélats, la noblesse et les villes qui furent ainsi soumis au gouvernement d'un prince, avaient résisté à ce changement, il est probable qu'il ne se serait pas effectué, vu qu'il n'existait encore aucune force armée pour réduire les récalcitrans à l'obéissance; mais ce changement n'avait rien qui leur fût préjudiciable : on aimait mieux le gouvernement d'un petit prince que celui d'un grand; de plus, ce prince ne pouvait exercer son pouvoir sans le concours des prélats, de la noblesse et des villes, c'est-à-dire des États de sa province; car comment, sans armée, forcer leur obéissance pour des dispositions auxquelles ils n'auraient pas consenti, et auxquelles ils pouvaient opposer tant de moyens de résistance?

Voici quels étaient les principaux droits qui, vers la fin du quinzième siècle, constituaient la supériorité territoriale des États d'Empire. En vertu de la juri-

diction civile et criminelle, qui faisait la base de leur pouvoir, ils publiaient des lois et ordonnances, et donnaient des statuts à leurs villes; ils avaient le droit du fisc, en vertu duquel les fiefs dévolus par félonie ne retournaient point à la couronne, mais leur étaient acquis; ils exerçaient plusieurs droits provenant du *jus circa sacra*, tel que celui de fonder des églises et couvens, de les munir de priviléges, de publier des règlemens en matières ecclésiastiques, de s'approprier la dépouille des prélats; ils avaient des cours féodales, des charges et dignités de cour; ils étaient les protecteurs des Juifs, et en percevaient la capitation; ils possédaient le *jus collectandi*, c'est-à-dire le droit de percevoir *la landbethe* ou l'impôt direct que le paysan payait de sa charrue, et le droit de lever des subsides extraordinaires, consentis par les États; ils construisaient des forteresses, et accordaient la permission d'établir des foires et des marchés.

L'exercice de ces droits était plus ou moins restreint par le degré d'autorité que l'observance et la coutume accordaient aux États, qui, dans une grande partie des principautés, existaient de temps immémorial, et partageaient avec les princes quelques-uns de ces droits.

SECTION III.

État de la littérature allemande à la fin du quinzième siècle.

Etat de décadence de la littérature allemande.

Depuis que le métier, ou la jurande, des rimeurs (*Meistersænger*) avait remplacé les poètes érotiques du siècle des Hohenstaufen (*Minnesinger*), l'Allemagne n'avait plus de littérature. Si nous nous étions proposé de donner une histoire littéraire de ce pays, nous serions obligés de parler d'une foule d'écrivains médiocres, que leurs contemporains du quatorzième et quinzième siècle admiraient, comme notre siècle en admire dont le nom sera oublié peut-être avant qu'il soit révolu. Dans cette masse de vers, nous trouverions bien, à la vérité, quelques chansons populaires, quelques chants guerriers, comme ceux de *Veit* (*Gui*) *Weber* de Fribourg en Brisgau, qui combattit du côté des Suisses, à la bataille de Morat; quelques facéties enfin auxquelles nous aurions pu nous arrêter un moment; mais un petit nombre d'ouvrages qui, pour s'élever au-dessus du médiocre, n'en sont pas moins éloignés de la perfection, et ne forment point une littérature. Nous ne pouvons voir ce qui mérite ce titre que dans une suite de productions du génie, auxquelles le bon goût, produit combiné de l'étude des lettres antiques et de la connaissance du monde, a imprimé le sceau de la pureté. Les tentatives des peuples de se donner une littérature ne nous intéressent

qu'autant qu'elles nous font connaître le degré de civilisation auquel ils étaient alors parvenus, et l'esprit qui les animait.

En partant de ce point de vue, nous nous dispensons d'énumérer les auteurs allemands des quatorzième et quinzième siècles; mais nous en choisirons quelques-uns qui, sous un rapport historique ou moral, nous paraissent mériter de fixer notre attention.

Tel est le poème satirique de *Sébastien Brandt*, né à Strasbourg, en 1458, et mort en 1520, syndic de sa ville natale. Il est intitulé la Barque aux Fous (*das Narrenschiff*), et a été, pendant plus d'un siècle, le livre favori et le manuel de la nation allemande. C'est un mélange burlesque de satires contre toute espèce de folies, sans unité et sans plan, sans gaîté, sans mérite poétique, mais pleines de pensées fortes, d'une bonne philosophie pratique, d'une morale sévère, et écrites avec énergie. Ce livre convenait à l'esprit de la nation pour laquelle il était écrit, et dont le sens naturel et l'humeur sérieuse n'étaient pas encore sensibles à la beauté poétique, ni le goût choqué par le défaut de correction d'un ouvrage. La Barque aux Fous était estimée au point que le fameux Gailer de Kaisersberg, professeur de théologie à Strasbourg, du vivant de l'auteur, la prit pour texte de ses sermons. Sébastien Brandt.

Un autre ouvrage satirique du quinzième siècle, plus recommandable sous le rapport du goût, c'est *Reinecke der Fuchs*, ou le poème du Renard, qui parut en Allemagne, vers la fin de ce siècle. Les héros introduits dans ce poème sont, sous la figure du Henri d'Allmar.

renard, ce Raginar ou *Rainier*, comte de Mons, du dixième siècle, dont nous avons fait mention comme d'un homme fort intrigant, et, sous la figure du loup, qui est nommé Isegrimm [1], un comte austrasien. On prétend que, dès l'époque où ils vivaient, ces deux individus, devenus l'objet d'une haine populaire, comme attachés aux intérêts de la France, étaient baffoués dans des chansons vulgaires.

Nous avons remarqué que, dès la fin du treizième siècle, Jacquemers Gelée de Lille composa, en langue française, le roman du Renard; c'est l'original du poème allemand : l'auteur de celui-ci prend le nom et le titre de *Henri d'Alkmar*, instituteur d'un duc de Lorraine. Il dit positivement qu'il l'a traduit du wallon-français (*ut wælscher un de französescher sprake*). Le même roman existe aussi en hollandais, sous le titre de *Reynært de Voss*, et ce dernier a été imprimé quelques années avant l'ouvrage allemand; il a sans doute la même source [2]. Celui d'Henri d'Alkmar est écrit dans le dialecte de la Basse-Allemagne; mais il a bientôt été traduit en celui de l'Allemagne supérieure, et un des plus grands poètes de nos jours n'a pas dédaigné de le reproduire en haut-allemand [3] et en vers hexamètres.

[1] De *grimm*, colère concentrée, et d'*isen* ou *eisen*, qui veut dire *fer*, et en vieux langage *effrayer*.

[2] La première édition hollandaise est de 1479 (Gouda, Gheraert Leeu); la première en bas-allemand de 1498 (Lubeck); en haut-allemand, 1544 (Francfort).

[3] On appelle haut-allemand (*hochdeutsch*) la langue de la litté-

Ce poème rapporte une suite d'histoires arrivées dans le royaume des animaux, lesquels parlent et agissent chacun dans le caractère qui lui est donné. Tous les vices du grand monde, les intrigues des courtisans, les débauches du clergé et les tromperies *bourgeoises* y sont produites avec une grande hardiesse. L'invention, les mœurs des acteurs, sont admirables, la morale excellente, la satire piquante, la diction facile.

Premiers essais dans l'art dramatique.

Deux meistersænger de la fin du quinzième siècle composèrent les premiers drames allemands : c'était *Hans Folz* de Worms, barbier à Nuremberg, et *Hans Rosenblüt le Bavard* (*der Schnepperer*), peintre d'armoiries dans la même ville. Leurs pièces de carnaval n'ont que le mérite de la hardiesse ; elles sont licencieuses au dernier point, et écrites du style des halles. Nous n'en faisons mention ici que pour marquer l'époque des premiers essais, grossiers, à la vérité, et informes, des Allemands dans l'art théâtral. Rosenblüt est auteur de plusieurs poèmes héroïco-épiques, dont les fables sont prises de l'histoire de son temps : telle est la bataille de Hempach [1]. Il existe aussi un *mystère* de cette époque, sous le titre d'Apothéose du pape Jean VIII, ou drame de Madame Judith : c'est toute l'histoire de la fabuleuse papesse

rature et des livres : c'est le dialecte de l'Allemagne supérieure raffiné.

[1] Cette bataille est celle que les Nurembergeois, assistés des Suisses, gagnèrent, en 1450, sur Albert l'Achille et l'Ulysse, margrave de Brandebourg. Voy. vol. VIII, p. 148.

Jeanne, jusqu'au moment où son âme, ayant obtenu le pardon de ses péchés, sort du purgatoire pour être reçue au paradis céleste. *Théodore Schernberg*, prêtre, en fut l'auteur. Quoique cette grande composition qui ne manque pas de mouvement soit du genre des mystères français, on ne connaît aucun original de ceux-ci dont elle ait pu être imitée.

Ecrivains en prose.

De ces faibles commencemens, il ne pouvait pas naître un théâtre, parce que les lettres allemandes, bannies du cercle des grands et de la bonne société, s'il peut en exister une parmi des personnes non lettrées, ne trouvaient d'amateurs que parmi les bourgeois des villes opulentes. La régénération des belles-lettres ne produisit que peu d'effet sur cette littérature dans le quinzième siècle, parce que les écrivains allemands dédaignaient trop leur langue pour s'en servir dans leurs compositions. Ce ne fut qu'en 1480 seulement, que l'on commença à traduire en allemand les chefs-d'œuvre de l'antiquité. La plus ancienne version du latin est celle de l'Art d'aimer d'Ovide, qui parut en 1482 : c'est un des premiers livres allemands qui ait été imprimé. En général, le génie poétique qui avait animé les Allemands du treizième siècle, avait presque entièrement abandonné un sol ingrat, où les muses ne trouvaient d'accueil que dans les classes inférieures ; mais la prose allemande fit des progrès remarquables, quoiqu'elle eût à lutter contre la multiplicité des dialectes, aussi long-temps qu'un homme de génie ne paraissait pas, qui mît fin à cette confusion, en appropriant un de ces idiomes à la littérature.

Ce furent les mystiques, dont les pieuses rêveries convenaient beaucoup au génie de la nation, qui rendirent surtout de grands services à la prose allemande. Pour se faire entendre au sexe doué d'un penchant décidé pour une doctrine qui remplit le cœur de sentimens vagues et la tête d'idées obscures, il fallut bien se résoudre à employer l'idiome vulgaire : les écrivains mystiques réussirent à parler en prose au cœur et au sentiment, avec autant de succès que l'avaient fait jadis en vers les poëtes érotiques souabes. L'emploi de l'allemand dans l'enseignement des doctrines mystiques, fit découvrir dans cette langue des richesses qu'on n'y avait point jusque-là soupçonnées.

Un des plus célèbres de ces prédicateurs mystiques, fut *Jean Tauler*, de Strasbourg ou de Cologne, mort dans la première de ces villes, en 1361. On voit encore son tombeau dans un des auditoires de l'université protestante, lequel faisait anciennement partie de l'église des Dominicains. Tauler était un homme dont l'âme remplie d'une dévotion exaltée, s'épanchait en des sermons pleins d'onction et d'éloquence, mais d'une éloquence touchante par sa simplicité. Une chose singulière, c'est que Tauler écrivait ses sermons en latin, et qu'il les prononçait en allemand; un de ses disciples, qui s'est approprié son style comme sa doctrine, les a traduits du latin; et il y a lieu de croire que nous les possédons tels qu'ils sont sortis de la bouche de cet homme vraiment pieux. C'est la partie métaphysique de ces discours qui est principale-

Jean Tauler.

ment importante pour l'histoire de la langue allemande.

Albert d'Eybe. Le livre du mariage[1] d'*Albert d'Eybe*, docteur en droit et archidiacre de Würtzbourg, lequel fut publié en 1472[2], manque de méthode, mais renferme tout ce qu'on peut dire sur cette matière. L'auteur prêche une morale excellente, et sans la moindre teinte de mysticisme : il plaisante au contraire quelquefois, et entremêle sa morale d'historiettes parfaitement bien racontées. Son style est, en même temps, facile et énergique.

Albert Dürer. Nous terminons ce précis par les Institutions de géométrie (*Underweysung der messung*) du célèbre *Albert Dürer*, mort en 1528. Cet ouvrage, classique pour les sciences et les arts, est remarquable dans l'histoire de la littérature allemande, comme ouvrage scientifique écrit avec pureté et clarté avant Luther, ce créateur de la langue.

[1] *Ob einem manne sey zunemen ein eelichs weib oder nicht.*

[2] A Nuremberg, chez Koburger.

SECTION IV.

Maximilien I, 1493—1519.

Caractère de Maximilien I.

Maximilien avait trente-quatre ans lorsqu'il succéda à son père tant sur le trône de l'Empire que dans ses états héréditaires : ceux-ci se composaient de l'archiduché d'Autriche, et des duchés de Stirie, de Carinthie et de Carniole, qui avaient reçu un grand accroissement en 1456 par l'extinction des comtes de Cilley ; dont les terres considérables, en tant qu'elles étaient situées en Allemagne, avaient été réunies à la Carinthie dont elles étaient un arrière-fief [1]. Le reste des possessions de la maison de Habsbourg, savoir le Tirol et les terres en Souabe et en Alsace, appartenaient à son cousin Sigismond qui était rentré, par la catastrophe du dernier duc de Bourgogne, dans la possession du Brisgau, du Sundgau et du comté de Ferrette, engagés à Charles le Téméraire [2]. Comme Sigismond n'avait pas d'enfant, il adopta Maximilien et lui laissa ses états en mourant le 4 mars 1496.

Maximilien ressemblait peu à son père. Actif et

[1] Le comté de Cilley était un démembrement de la Carinthie. En 1341, l'empereur Louis de Bavière nomma Frédéric de Sonneck premier comte de Cilley. Charles IV déclara les comtes, comtes d'Empire; Frédéric, duc d'Autriche, protesta contre cette disposition, mais la confirma comme empereur, en 1443, à condition qu'à l'extinction de la maison le comté serait réuni à l'Autriche. Ce cas arriva bientôt après, Ulric, dernier comte de Cilley, ayant été tué de la manière qui sera dite au chapitre de la Hongrie.

[2] Voy. p. 215 de ce vol.

entreprenant, il aimait le travail; mais la guerre et la chasse étaient ses amusemens favoris. On le vit fréquemment sur les plus hautes cimes des rochers, poursuivre des chamois à la course et s'exposer témérairement aux dangers. Près d'Inspruck une croix désigne un roc où, dans la chaleur de la poursuite, il s'élança un jour sans pouvoir ensuite s'en retourner. Pendant qu'on était occupé des moyens de parvenir jusqu'à lui, le peuple assemblé au pied du rocher vit un homme vêtu en blanc, donner la main au prince et le sauver : on ne douta pas que ce ne fût son ange tutélaire [1]. Maximilien était grand et bien fait; ses manières étaient vives, son entretien spirituel. Il aimait les lettres et les arts, et cultivait lui-même la peinture, la musique et l'architecture; il avait des connaissances en métallurgie, en histoire et en géographie. Il appartient lui-même aux écrivains allemands, par la part qu'il eut au *Weisskunig*, espèce de roman qui rapporte, d'une manière allégorique, et quelquefois énigmatique, et sous des noms supposés, les gestes de son père et quelques-uns des siens. Ce livre a été écrit par Treizsauerwein, secrétaire de Maximilien. Un autre ouvrage écrit en vers, qu'on a attribué à Maximilien, et qui est également consacré, mais sous une forme entièrement fabuleuse, à l'éloge de ce prince, le *Theurdank*,

[1] On raconte que l'homme qui sauva Maximilien, lui dit : *Ohaimb!* c'est-à-dire : Suivez-moi! L'empereur l'anoblit sous le nom d'Ohaimb. La famille de ce nom en Westphalie et à Augsbourg prétend en descendre; ses armes qui sont d'argent avec une tête de chamois paraissent confirmer cette généalogie.

est de Melchior Pfinzing, qui fut aussi son secrétaire.

Maximilien s'occupa beaucoup du perfectionnement de l'art militaire qu'avec l'aide d'un de ses plus fameux capitaines, George de Frundsberg, il réduisit en système. L'organisation de l'infanterie en régimens armés de piques ou lances, qu'on nomma *lanzknecht*, lansquenets, est due à Frundsberg.

Maximilien portait dans ses entreprises politiques la même témérité qui le caractérisait comme particulier. Si cependant il y échoua plus souvent qu'il ne réussit, cela provenait ordinairement de ce que des secours sur lesquels il comptait, lui manquèrent au moment décisif, et de ce que méconnaissant le prix de l'argent, il était libéral et généreux quand il aurait fallu ne faire usage que d'économie.

Quand il succéda à son père, la politique de l'Europe avait subi une révolution complète. Au milieu du quinzième siècle, toutes les nations chrétiennes s'attendaient en tremblant à voir l'Italie et l'Allemagne, et par suite les autres pays, devenir la proie des Musulmans, maîtres de Constantinople. Cette crainte avait un peu diminué vers la fin de ce siècle; mais il s'était présenté un autre sujet de sollicitude. La grandeur de la France fondée par Charles VII et Louis XI avait fait des progrès effrayans : ces monarques avaient renversé successivement et en silence toutes les barrières que le régime féodal opposait, partout ailleurs, au pouvoir monarchique. Quel contraste plus frappant que celui des constitutions de France et d'Allemagne! Dans ce dernier pays, on était enfin parvenu

à sentir le prix de la tranquillité publique ; on la voulait, pourvu qu'elle pût être établie sans qu'il fût nécessaire de renforcer le peu d'autorité qu'on avait laissé au chef. On voulait que les provinces démembrées de l'Empire fussent recouvrées, pourvu qu'on fût dispensé d'en fournir les moyens. Les forces de l'Allemagne étaient grandes, même comparées à celles de la France ; mais elles résidaient dans un corps mort. Les délibérations de la diète qui devaient lui donner la vie et le mouvement, étaient un objet de dérision pour les étrangers, et de deuil pour les amis de leur patrie.

L'Europe n'avait pris aucune part aux guerres longues et sanglantes entre la France et l'Angleterre ; elle avait vu tranquillement les insulaires chassés de leurs possessions sur le continent. Elle avait vu avec indifférence la France s'arroger une province du royaume d'Arles après l'autre, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence. On commença à s'inquiéter des projets ambitieux de la France, lorsqu'ils froissèrent des intérêts de famille, comme il arriva quand elle prétendit s'emparer de parties de la succession de Bourgogne auxquelles elle n'avait aucun droit : la jalousie de l'Angleterre fut vivement éveillée par la réunion de la Bretagne ; mais lorsque les rois de France étendirent leurs vues sur l'Italie, toute l'Europe entra en fermentation. Deux hommes s'y opposèrent alors : ce furent Maximilien d'Autriche et Ferdinand le Catholique.

Nous verrons dans l'histoire de France quel rôle le roi d'Aragon joua dans les guerres d'Italie ; nous pou-

vons, avant d'avoir parlé en détail des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, dire comment Maximilien y intervint. Ses guerres d'Italie et les mouvemens qu'il se donna pour faire jouir l'Allemagne d'une bonne administration, font les deux parties de son règne.

Un des premiers actes de Maximilien choqua l'orgueil des princes d'Empire. Veuf depuis douze ans, il épousa, le 16 mars 1494, Blanche-Marie, sœur de Jean-Galéaz, duc de Milan, et petite-fille de ce François Sforce, dont les aventures, les intrigues et les exploits nous ont si long-temps entretenus. Ce mariage paraissait peu digne d'un empereur; mais Louis Sforce surnommé le More [1], oncle et tuteur de la princesse, avait promis une dot de 300,000 ducats, et Blanche pouvait devenir l'héritière du duché de Milan. Ce qui est une tache à la mémoire de Maximilien, bien plus que son mariage, c'est le consentement secret qu'il donna à la révolution que Louis le More méditait, et qu'il exécuta la même année. Le jeune duc, frère de Blanche, fut détrôné et Louis usurpa la couronne ducale. Jean-Galéaz mourut peu de semaines après, et l'Europe ne doutait pas qu'il n'eût été empoisonné.

Mariage de Maximilien avec Blanche Sforce.

L'archiduc Philippe, fils de l'empereur, ayant atteint sa seizième année, Maximilien lui remit solennellement, en 1494, le gouvernement des états qui lui appartenaient des droits de sa mère. Deux ans

[1] C'est-à-dire le Politique; selon d'autres il avait reçu ce surnom de la marque d'une mûre qu'il portait sur son corps.

après, ce prince, renommé pour sa beauté, épousa l'infante Jeanne, héritière des royaumes de Castille et d'Aragon.

Alliance de Venise, 1495.

Ce fut en 1494 que Charles VIII fit son expédition d'Italie, ayant pour objet la conquête du royaume de Naples. Elle fut cause de l'alliance de Venise que l'empereur, Ferdinand le Catholique, le pape Alexandre VI, Louis le More et la république de Venise conclurent le 31 mars 1495; et cette alliance fit promptement perdre à Charles VIII le fruit de son expédition.

Diète de Worms de 1495.

Le 26 mars 1495 Maximilien ouvrit une des diètes les plus remarquables qui aient été tenues en Allemagne : elle eut lieu à Worms. Les États présentèrent à l'empereur trois projets de lois ayant pour objet l'établissement de la paix publique, celui d'une cour de justice ou chambre impériale, et enfin d'un conseil de gouvernement nommé *Regiment* ou régence de l'Empire.

Paix publique perpetuelle.

L'empereur adopta, avec quelques changemens sur lesquels on s'accorda, le premier de ces projets, et, le 7 août 1495, il fut publié une loi fondamentale ayant pour titre Paix publique perpétuelle, suivie d'une instruction pour son exécution. Par cette loi, tout défi était à jamais interdit sous peine d'être mis au ban de l'Empire, de payer une amende de 2000 marcs d'or, et de perdre tous privilèges, droits, fiefs et créances dans toute l'étendue de l'Empire. La même peine était prononcée contre ceux qui protégeraient ou hébergeraient un perturbateur du repos pu-

blic. Quiconque croyait avoir quelques prétentions ou plaintes à former, devait avoir recours aux tribunaux, et attendre leur décision.

Le second projet fut également adopté, et publié le même jour que la Paix publique. Maximilien céda sur un point qui avait arrêté son père ; il consentit à ce que le ban de l'Empire ne fût dorénavant prononcé que par la chambre impériale, mais il insista sur la nécessité d'assigner aux juges des traitemens fixes. L'ordonnance pour la chambre impériale porte que cette cour se composera d'un juge de la chambre, prince, comte ou baron, ecclésiastique ou laïc, et de seize assesseurs, dont une moitié sera prise parmi les docteurs en droit ; les autres assesseurs devaient être au moins du rang de chevaliers. L'empereur les nommerait tous d'après l'avis des États. La chambre ne jugerait en première instance que les procès dont les parties seraient membres immédiats de l'Empire, de manière que les États conserveraient la juridiction sur leurs sujets qui ne pourraient en appeler à la chambre qu'en passant par les instances légales. Il était réservé aux électeurs et princes de terminer leurs procès par le moyen d'austrègues et arbitres. Les causes devaient être décidées d'après le droit commun, par la pluralité des voix ; en cas de partage l'opinion du juge déciderait. La chambre siègerait dans une ville convenable de l'Empire : on s'accorda ensuite à choisir Francfort.

Etablissement de la chambre impériale.

En même temps on publia une ordonnance sur la perception d'un impôt général pendant quatre ans.

Le produit devait servir à l'entretien de la chambre, après que Maximilien en aurait prélevé 150,000 florins, comme subside pour s'opposer aux entreprises des Français en Italie.

Quant au troisième projet que les États présentèrent à l'empereur et qui concernait l'établissement d'un conseil de régence, Maximilien le rejeta comme attentatoire à la prérogative royale.

Expédition de Maximilien en Italie.

Les États d'Italie étaient persuadés que Charles VIII n'avait pas renoncé au projet de conquérir une seconde fois le royaume de Naples : ils sollicitaient Maximilien de passer les Alpes avant le retour du roi de France. Louis le More avait encore un autre motif de presser l'arrivée de Maximilien. Il avait soutenu la ville de Pise, révoltée contre les Florentins, dans l'espoir d'en devenir le maître; mais les Vénitiens, en se déclarant les protecteurs de la ville rebelle, avaient contrarié ses vues; et il espérait que l'empereur ne leur permettrait pas de prendre pied en Toscane. Accompagné des ambassadeurs de Venise et du pape, il vint trouver l'empereur en Tirol, où il fut convenu que les alliés d'Italie paieraient à Maximilien pendant trois mois 40,000 ducats par mois ; savoir Venise 16,000; Milan autant; Alexandre VI la moitié, à condition qu'il vînt en Italie avec une armée suffisante et la tiendrait pendant les mêmes trois mois au service de la ligue. Pour engager les États d'Allemagne à lui fournir des troupes, Maximilien déclara par des circulaires que son intention était d'aller prendre la couronne impériale; dans ce cas le devoir féo-

dal obligeait tous les princes de venir le joindre avec leurs contingens. On fut sourd à sa voix; il resta seul avec cinq cents cavaliers et huit compagnies de fantassins.

Néanmoins, comptant sur les engagemens de ses alliés, il passa les Alpes, au mois d'août 1496. A peine fut-il arrivé en Italie, qu'on sut, d'une manière positive, que l'expédition de Charles VIII était retardée; dès ce moment toutes les promesses qu'on avait faites à Maximilien furent oubliées, et il se trouva dans l'impossibilité de faire quelque chose de décisif. Cependant pour ne pas être venu pour rien, il s'embarqua à Gênes le 8 octobre, se rendit à Pise et de là alla mettre le siège devant Livourne, ville appartenant alors aux Florentins et que la flotte vénitienne assiégeait par mer; mais cette entreprise échoua par les intrigues du duc de Milan et de la république de Venise qui par suite de leur méfiance réciproque ne pouvaient s'accorder sur la question de savoir à qui cette ville resterait. Finalement Charles Orsini et Vitellozzo Vitelli réussirent à faire entrer dans le port un grand vaisseau français chargé d'un renfort de 800 Gascons et d'une grande quantité de munitions. L'empereur dégoûté de ces contrariétés, quitta subitement le siège et l'Italie au mois de décembre 1496.

Louis XII, successeur de Charles VIII, avait conquis, vers la fin de l'année 1499, le duché de Milan, et Louis le More était venu chercher un refuge auprès de son seigneur suzerain. L'empereur ne put voir tranquillement qu'on disposât, sans le consulter, d'un

Etablissement du conseil de régence, 1500.

fief de l'Empire; il convoqua les États à Augsbourg. Ceux-ci montrèrent peu de bonne volonté pour fournir des secours contre la France; en revanche ils présentèrent différens projets relatifs au gouvernement de l'Allemagne. Ils revinrent sur la nécessité d'organiser un conseil de régence, et Maximilien, qui pensait qu'il lui serait peut-être plus facile de diriger un conseil de vingt personnes, que d'obtenir une décision d'une assemblée composée d'une centaine de princes et de seigneurs, vainquit la répugnance que le conseil de régence lui avait d'abord inspirée, et consentit à ce qu'il fût établi. La loi fut publiée le 2 juillet 1500. Le conseil de régence fut chargé de surveiller la chambre impériale et de prendre des mesures pour que les jugemens qu'elle rendrait en matière de paix publique fussent exécutés; de délibérer sur toutes les affaires qui jusqu'alors avaient été exclusivement de la compétence de la diète, et de les décider; de convoquer, dans des cas extraordinaires, l'empereur, les six électeurs (l'électeur de Bohême prenait part aux travaux des diètes électorales, mais non aux délibérations de la diète de l'Empire) et douze princes ecclésiastiques et séculiers qui sont désignés. Les vingt membres étaient un électeur, un prince ecclésiastique et un séculier en personne, cinq conseillers nommés par les électeurs, un comte et un prélat en personne; deux députés de villes, un député des États d'Autriche et un des États de Bourgogne. Les six assesseurs restans devaient être nommés par l'Empire divisé en cercles; les cercles ou arrondissemens étaient ceux de Franco-

nie, Bavière, Souabe, Haut-Rhin, Bas-Rhin avec Westphalie, et Saxe.

Le conseil de régence s'assembla, pour la première fois vers la fin de l'année 1500, à Nuremberg, sous la présidence de Frédéric le Sage, électeur de Saxe, comme vicaire de l'empereur. Maximilien s'adressa à cette assemblée pour obtenir des secours contre le roi de France, mais il s'aperçut bientôt qu'au lieu d'accélérer les affaires, le conseil de régence n'était qu'un moyen de les traîner de plus en plus en longueur. Par l'entremise de son fils, l'archiduc Philippe, que le roi de France avait gagné par des propositions de mariage dont nous parlerons ailleurs, il conclut, le 13 octobre 1501, à Trente avec le cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, un traité par lequel il promit de donner au roi de France l'investiture du duché de Milan. Louis XII s'engagea non-seulement à assister l'empereur contre les Turcs, mais aussi à employer ses bons offices pour procurer à Maximilien et à ses héritiers la succession d'Hongrie et de Bohême, et à l'archiduc Philippe et à ses descendans, celle des royaumes d'Espagne.

Traité de Trente, 1501.

L'empereur s'était brouillé avec le conseil de régence; les États qui n'y siégeaient pas se plaignaient de la conduite de ce conseil; les membres de l'Empire ne payaient pas les contributions qui devaient servir à payer les traitemens des membres de cette assemblée et ceux des assesseurs de la chambre impériale: ainsi les uns et les autres s'en allèrent chez eux, et, depuis 1502, il n'y eut plus ni conseil de ré-

Origine du conseil aulique.

gence ni chambre impériale. Maximilien avait établi à Vienne une cour ou un tribunal, qu'on appelait conseil aulique : il était chargé d'administrer la justice suprême dans les pays héréditaires, et de donner son avis sur les affaires de grâce et quelques autres objets d'administration ; mais quelquefois ce conseil était aussi consulté sur des affaires générales qui concernaient l'Empire ou les membres de l'Empire; et Maximilien qui, en établissant la chambre impériale, s'était réservé son droit de haute juridiction, portait aussi devant le conseil aulique les différens qui s'élevaient entre des États d'Empire, ainsi que les appels interjetés par les sujets des princes, des sentences de leurs tribunaux. Ce fut ainsi que successivement ce tribunal autrichien devint cour souveraine de l'Empire, et nous verrons que son autorité comme telle fut par la suite reconnue constitutionnelle.

Guerre pour la succession de Landshut, 1503.

Quelques années après ces évènemens éclata la guerre pour la succession de Landshut, dont nous parlerons ailleurs. Maximilien en profita pour rentrer dans les préfectures des dix villes impériales d'Alsace et de l'Ortenau, que sa maison avait perdues en 1416 [1]; et pour se faire céder les comtés de Kirchberg, Weissenhorn et Wasserstetten en Souabe, Rattenberg, Kufstein et Kitzbühel dans le Tirol, le comté de Neubourg sur l'Inn (près de Passau), le comté de Spietz sur le Danube, et divers autres districts bavarois.

Traités de Blois, 1504.

Cependant Louis XII et Ferdinand le Catholique,

[1] Voy. vol. VIII, p. 107.

qui s'étaient d'abord accordés pour se partager le royaume de Naples, avaient fini par se brouiller. Maximilien dont le fils était gendre de Ferdinand penchait pour le parti de celui-ci ; mais ce fut l'archiduc lui-même qui s'efforça d'empêcher une brouillerie entre son père et le roi de France. Louis XII le leurrait de l'espoir d'un mariage entre l'archiduc Charles, son fils, et Madame Claude, fille du roi, qui devait apporter à son mari une riche dot. Ainsi Philippe engagea les deux monarques à ouvrir des négociations à Blois. Il y fut conclu trois traités, le 22 septembre 1504. Par le premier l'empereur promit de donner l'investiture du duché de Milan à Louis XII pour lui et ses *descendans* mâles, et, à leur défaut, pour Madame Claude et son futur époux, l'archiduc Charles, ou si Claude mourait avant l'âge de se marier, pour telle autre fille de France qui épouserait Charles ou un de ses frères ; enfin si toutes ces personnes mouraient sans postérité, pour les *héritiers* mâles de Louis XII. Celui-ci promit de payer 100,000 livres tournois pour l'investiture. L'investiture n'eut lieu, à cause de quelques empêchemens survenus, que le 7 avril 1505 : le cardinal d'Amboise la reçut des mains de l'empereur à Haguenau.

Le second traité renfermait le contrat de mariage convenu depuis long-temps entre l'archiduc Charles et Claude de France (l'un et l'autre âgés de quatre ou cinq ans). Si Louis XII mourait sans descendans mâles, le duché de Bourgogne, les comtés de Maconnais, Auxerrois et Bar-sur-Seine, le duché de Milan avec Gênes, le

duché de Bretagne et les comtés d'Asti et de Blois passeraient à Madame Claude et aux enfans qu'elle aurait de l'archiduc Charles. Que si le mariage n'avait pas lieu par le fait de Louis XII ou de Claude, les duchés de Bourgogne et de Milan avec le comté d'Asti seraient cédés à l'archiduc; si l'empêchement du mariage venait de la part de l'archiduc, Maximilien perdrait toute prétention sur le Milanais, et l'archiduc sur le duché de Bourgogne, ainsi que sur le Mâconnais, l'Auxerrois et Bar-sur-Seine; l'archiduc céderait de plus au roi de France les comtés d'Artois et de Charolais, les seigneuries de Château-Chinon et de Noyers.

Le troisième traité de Blois est une ligue entre l'empereur, la France et le pape Jules II, dirigée contre les Vénitiens qu'il s'agissait de dépouiller de toutes leurs possessions de terre ferme.

Ce traité n'eut pas plus de suite que le second. Louis XII avait obtenu ce qu'il désirait, le duché de Milan; il commençait à craindre la puissance de la maison d'Autriche, depuis que l'archiduc Philippe fut monté sur le trône de Castille. Aux États-généraux de Tours de 1506, il cassa le contrat de mariage entre sa fille et l'archiduc Charles qui était maintenant prince des Asturies, et fiança Claude au duc d'Angoulême qui lui succéda ensuite sur le trône de France. Philippe ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité; il mourut, le 25 septembre 1506, laissant deux fils en bas âge, le prince des Asturies et l'archiduc Ferdinand. Les États des Pays-Bas déférèrent la régence à

Maximilien qui nomma gouvernante générale sa fille Marguerite. Ferdinand le Catholique obtint la régence de Castille, et s'engagea à payer à Maximilien une pension annuelle de 50,000 ducats.

Seconde expédition de Maximilien I en Italie.

La seconde expédition de Louis XII en Italie, entreprise en 1507, en apparence pour châtier la ville de Gênes, effraya beaucoup le pape et les Vénitiens. On croyait que l'intention du roi de France était de destituer Jules II, de faire nommer à sa place le cardinal d'Amboise et de prendre alors lui-même le titre d'empereur romain. Jules II et les Vénitiens firent ce que Louis le More et la république avaient fait en 1496. Ils sollicitèrent Maximilien de venir prendre la couronne impériale, et lui promirent des secours ; puis, quand il vint, ils l'abandonnèrent. Maximilien convoqua les États d'Empire à Constance au mois de juin 1507; il leur représenta la conduite de Louis XII et le mépris qu'il montrait pour la nation allemande, d'une manière si pathétique, que les cœurs des princes s'émurent, et que, dans leur enthousiasme, au lieu de 30,000 hommes qu'il leur demandait, ils lui en accordèrent *douze mille* pour six mois. Maximilien rétablit la chambre impériale pour six ans, en faisant quelques modifications à son organisation primitive. Après avoir nommé Frédéric le Sage, électeur de Saxe, vicaire général de l'Empire, il se mit en marche et arriva, le 15 janvier 1508, à Bolzano ; mais au lieu des 12,000 hommes auxquels on avait réduit sa demande, il n'en arriva que 4000. Les Vénitiens rassurés sur les intentions de Louis XII qui avait congédié son ar-

mée, ne voulaient plus de Maximilien; ils lui refusèrent le passage par leur territoire, et le pape Jules II, dont la politique avait changé dans l'intervalle et qui désirait que Maximilien ne vînt pas à Rome, consentit à ce qu'il prît la dignité d'*empereur romain élu*, tandis que, comme nous l'avons dit plus d'une fois, les rois d'Allemagne ne prenaient ce titre qu'après leur couronnement à Rome, quoique, par anticipation, nous le leur ayons quelquefois donné, avant qu'ils eussent rempli cette formalité. L'acte par lequel Maximilien prit ce titre, fut signé à Trente, le 3 février 1508.

Maximilien prend le titre d'empereur élu.

Trève de 1508 entre Maximilien et les Vénitiens.

L'empereur paraissait vouloir forcer le passage, mais subitement il retourna à Trente, d'où il se rendit au mois d'avril à la diète d'Ulm, pour presser les États de faire leur devoir. Pendant son absence, les troupes qu'il avait laissées en Italie furent repoussées par l'Alviano, général des Vénitiens, qui entra en Istrie et en Carniole et prit Gradisca et Gœrz, pendant que l'amiral Contareni enleva Trieste, Fiume et Pola. L'empereur se vit forcé d'avoir recours à des négociations, et l'on convint, le 6 juin 1508, d'une trève de trois ans, très-avantageuse aux Vénitiens, qui restèrent en possession de leurs conquêtes.

Ligue de Cambrai, 1508.

Bientôt après, il se forma un violent orage contre cette république, et elle se vit tout à coup exposée à un danger auquel elle n'échappa que par sa politique adroite et par la perfidie de quelques-uns de ceux qui avaient conjuré sa perte [1]. La prospérité dont

[1] Comme c'est ici qu'il est question pour la première fois de la

jouissait cette république, sa puissance, l'arrogance de ce sénat de nobles qui la gouvernait et dont chacun, esclave dans l'intérieur, s'estimait à l'égal d'un souverain, avaient excité la jalousie de tous ses voisins. « Chacun craignait, dit Paul Jove, que leurs forces que l'insouciance des autres laissait croître sans cesse, ne parvinssent à un point où elles feraient trembler tous; car tous ceux qui connaissaient les affaires par expérience, voyaient que cette antique république n'était pas gouvernée, comme les monarchies, par le génie faiblissant de quelque mortel, mais par la sagesse immortelle d'un sénat impérissable et toujours le même. » La manière insultante dont Venise célébra la victoire de ses troupes, en accordant à l'Alviano les honneurs d'un triomphe, où Maximilien et les Allemands servirent de spectacle et furent livrés à la risée de la plus vile populace, avait profondément indigné l'empereur. Ce prince avait tort, selon M. Daru, d'être si susceptible; puisqu'il est indispensable dans les républiques d'entretenir l'esprit de dénigrement contre les rois. Le roi de France qu'une saine politique aurait dû rendre l'ami des Vénitiens, dont il avait besoin pour se maintenir à Milan, était choqué de ce qu'ils avaient conclu la trève de 1508 sans sa participation : d'ailleurs le cardinal d'Amboise en voulait aux Vénitiens qui avaient favorisé l'élection de

guerre pour la ligue de Cambrai, nous en donnerons une idée générale, en tant qu'elle concerne Maximilien : les détails se trouveront dans les chapitres où il sera question des autres souverains qui ont pris part à la guerre.

Jules II dont il avait été le concurrent. Jules II de son côté recherchait une occasion d'enlever aux Vénitiens les villes de l'État ecclésiastique dont ils étaient en possession, et de venger des injures personnelles. Ferdinand le Catholique avait aussi des conquêtes à faire sur les Vénitiens : ils possédaient quelques villes du royaume de Naples qu'il leur avait engagées.

Maximilien fit la première démarche pour rétablir la bonne intelligence avec Louis XII, et pour l'engager à reprendre, conjointement avec le roi d'Aragon, le projet qui avait été convenu à Blois, en lui envoyant un ministre de confiance, Mathieu Lang, évêque de Gurk. Louis XII prêta l'oreille à ces propositions. On convint de tenir un congrès à Cambrai, sous prétexte de pacifier les troubles des Pays-Bas. Voici la cause de ces troubles. Arnoul d'Egmond, duc de Gueldre et comte de Zutphen, s'étant brouillé avec Adolphe, son fils, celui-ci avait fait arrêter son père, le 10 janvier 1465, et l'avait tenu enfermé au fond d'une tour du château de Büren, pendant l'espace de cinq ans. Délivré par les soins de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Arnoul avait déshérité son fils dénaturé, et cédé, en 1472, ses états à Charles auquel l'empereur Frédéric III en avait donné l'investiture. Cependant Adolphe et après lui Charles, son fils, ne cessèrent de réclamer contre une transaction qu'ils traitaient d'illégale, et ils trouvèrent des protecteurs en France. Il en était résulté des troubles au sujet desquels on ouvrit, en apparence, le congrès de Cambrai, auquel assistèrent Marguerite

d'Autriche, douairière de Savoie, tante et tutrice de l'archiduc Charles, prince des Asturies; et, au nom de Louis XII, George, cardinal d'Amboise. Il était fort naturel que pour une affaire qui concernait le futur roi de Castille, il se trouvât à Cambrai des ambassadeurs de ses deux aïeux, Maximilien et Ferdinand. L'arrivée d'un légat du pape aurait pu étonner, aussi n'en vint-il pas. Le cardinal d'Amboise prit sur lui de traiter au nom de Jules II comme s'il était muni de ses pouvoirs.

Le cardinal et Marguerite conclurent d'abord la paix entre Maximilien et le roi de France, et ébauchèrent ensuite la fameuse *ligue de Cambrai*. Les deux traités furent signés le même jour, 10 décembre 1508. Par le premier, il fut convenu que tout différend subsistant entre les deux parties, serait écarté pendant la vie de Louis XII; que l'empereur donnerait encore une fois à ce monarque l'investiture du duché de Milan, pour lui et ses héritiers, contre le paiement de 100,000 ducats; que l'archiduc Charles renoncerait au dédit qu'il pouvait réclamer en vertu du traité de Blois, et que Charles d'Egmond, jouirait, par provision et jusqu'au prononcé des arbitres, du duché de Gueldre et du comté de Zutphen.

Par le second traité, l'empereur, le pape, les rois de France et d'Aragon se liguèrent pour reprendre sur les Vénitiens toutes les provinces et villes qu'ils avaient enlevées au Saint-Siège, à l'Empire germanique et à la maison d'Autriche, au roi de France

comme duc de Milan et au roi d'Aragon comme roi de Naples. On ne posera les armes, est-il dit, que lorsque le pape aura recouvré Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola et Césène; l'empereur, *comme chef de la maison d'Autriche*, les places dont les Vénitiens s'étaient emparés dans la dernière guerre, la marche Trévisane, l'Istrie et le Frioul, en général tout ce qui avait appartenu au patriarche d'Aquilée; *comme chef de l'Empire*, Roverédo, Vérone, Padoue et Vicence; le roi de France, Bresse, Crême, Bergame, Crémone, et la Ghiaja d'Adda; le roi d'Aragon, Trani, Otrante, Pulignano, Brindes et Gallipoli. Les hostilités devaient commencer le 1 avril 1509, et comme l'empereur venait de conclure une trêve de trois ans avec la république de Venise, il fut convenu que pour lui donner l'apparence d'être forcé à la rompre, le pape réclamerait son secours, en sa qualité de vidame ou avoyer de l'Église, pour le recouvrement de ce que les Vénitiens avaient usurpé sur le Saint-Siège. Aucun allié ne devait, sans le consentement de tous, faire ni trêve ni paix. Le duc de Savoie comme roi de Chypre, les ducs de Ferrare et de Mantoue, les rois d'Angleterre et d'Hongrie devaient être invités à accéder à la ligue. On ne rougit pas de prendre pour prétexte de la spoliation qu'on se proposait, les entraves que les Vénitiens mettaient, disait-on, à l'exécution du projet qu'on avait formé de faire la guerre aux Infidèles.

Jules II balança quelque temps, au moins en apparence, de ratifier ce traité que la saine politique con-

damnait; il en révéla le secret aux Vénitiens et offrit de ne pas entrer dans la ligue si on lui rendait Rimini et Faenza; mais la république qui s'en méfiait, ayant rejeté cette ouverture, il ratifia le traité de Cambrai le 23 mars 1509, et fulmina une bulle d'excommunication contre les Vénitiens.

Au terme convenu, Louis XII passa les Alpes avec 35,000 hommes, et le pape attaqua avec 10,000 et avec les armes ecclésiastiques. Le comte Petigliano de la maison des Ursins, qui commandait les troupes vénitiennes, tâcha d'éviter une bataille; mais le 14 mai, le roi Louis XII, Charles d'Amboise, nommé le maréchal de Chaumont, gouverneur du Milanais, et Trivulze l'attaquèrent à Agnadel ou Agnadello dans la Ghiara d'Adda, taillèrent en pièces son infanterie commandée par Barthélemy l'Alviano, et firent ce dernier prisonnier. Après cette défaite, les Vénitiens furent dépouillés par les Français de tout ce que le traité de Cambrai avait alloué au roi, et par le pape d'une partie de ce qu'ils possédaient en Romagne. Bataille d'Agnadel.

La nouvelle de la défaite d'Agnadello répandit une si grande consternation à Venise, que le courage du sénat en fut ébranlé. Les commandans des places reçurent ordre de les évacuer, et d'abandonner ces villes à leur sort et à la bravoure de leurs habitans; Antoine Giustiniani fut envoyé auprès de l'empereur pour essayer de le détacher de la ligue. Ce prince n'avait pu obtenir aucun secours des États d'Empire, de manière que son armée n'avait pas été prête au temps

convenu, et il ne s'était pas encore mis en campagne lorsque Giustiniani se présenta devant lui. Guichardin, historien vrai et exact, mais qui a un peu la manie de donner à son ouvrage une forme antique en y insérant des harangues, Guichardin raconte que cet ambassadeur tomba aux genoux de Maximilien, offrant au nom de la république d'accepter telles conditions que sa générosité voudrait lui prescrire, de rendre tout ce qu'elle avait enlevé à l'Empire ou à la maison d'Autriche, de payer en sus à Maximilien et à ses successeurs un tribut annuel de 50,000 ducats, et d'obéir à tout ce qu'il lui ordonnerait, pourvu que l'empereur protégeât la république contre la France et le pape. Les historiens vénitiens contestent l'authenticité de cette harangue, mais un des meilleurs, le cardinal Bembo, dit positivement qu'Antoine Giustiniani fut envoyé vers l'empereur pour faire la paix, quelque dures qu'en fussent les conditions. Maximilien, loin d'écouter favorablement des propositions si séduisantes, se mit en marche pour l'Italie au mois de juillet 1509, à la tête de 15,000 hommes auxquels Louis XII joignit 700 lances commandées par Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, général intrépide. Le chevalier Bayard était du nombre. Vérone, Vicence et quelques autres villes ouvrirent leurs portes à l'empereur, il assiégea sans succès Padoue que défendait le comte de Petigliano[1]. Toutes les villes

Troisième expédition de Maximilien I en Italie.

[1] Comme l'Histoire du bon chevalier (Bayard) n'est pas aussi connue à l'étranger qu'en France, nos lecteurs français nous per-

du Tirol et d'Istrie dont les troupes de la république s'étaient emparées dans la dernière guerre furent reprises.

mettront de placer ici le récit que l'auteur de ce livre fait au sujet de la levée du siège de Padoue.

« Vous avez entendu cy devant comment l'artillerie de l'Empereur, du duc de Ferrare et marquis de Manthoue, avoient fait trois berches toutes mises en une, qui contenoit demy mille, ou peu s'en failloit; ce que par ung matin l'Empereur, accompaigné de ses princes et seigneurs d'Almaigne, alla veoir. Dont il s'esmerveilla, et se donnoit grant honte, au nombre de gens qu'il avoit, que plustost n'avoit fait donner l'assault; car ja y avoit trois jours que les canonniers ne tiroient que à pierre perdue en la ville, pource que à l'endroit où ilz estoient n'y avoit plus de muraille. Parquoy, luy revenu à son logis, qui estoit distant de celluy du seigneur de La Palisse d'ung gect de boulle seulement, appella ung sien secretaire françois, auquel il fist escripre unes lettres audit seigneur, qui estoient en ceste substance : « Mon cousin, j'ay à ce matin esté veoir la berche de la ville, que je trouve plus que raisonnable pour qui vouldra faire son devoir : j'ai advisé dedans au jourd'huy y faire donner l'assault. Si vous prie que, incontinent que mon grant tabourin sonnera, qui sera sur le midy, vous faictes tenir prestz tous les gentilz hommes françois qui sont soubz vostre charge, à mon service par le commandement de mon frère le roy de France, pour aller audit assault, avecques mes pietons; et j'espère, avecques l'ayde de Dieu, que nous l'emporterons. »

« Par le mesme secretaire qui avoit escripte la lettre, l'envoya au seigneur de La Palisse; lequel trouva assez estrange ceste manière de procéder; toutesfois, il en dissimula. Bien dist au secretaire : « Je m'esbays que l'Empereur n'a mandé mes compaignons et moy, pour plus asseureement deliberer de cest affaire : toutesfois, vous luy direz que je les vois envoyer querir, et,

Louis XII avait invité Maximilien à Peschiera pour conférer avec lui; l'ayant vainement attendu dans

eulx venuz, leur monstreray la lettre. Je croy qu'il n'y aura celluy qui ne soit obeissant à ce que l'Empereur vouldra commander. » Le secretaire retourna faire son message, et le seigneur de La Palisse manda tous les cappitaines françois, lesquelz vindrent à son logis. Desja estoit bruyt par tout le camp que l'on donneroit l'assault à la ville sur le midy, ou peu apres. Lors eussiez veu une chose merveilleuse: car les prestres estoient retenuz à poix d'or à confesser, pource que chascun se vouloit mettre en bon estat; et y avoit plusieurs gens d'armes qui leur bailloient leur bourse à garder: et pour cela ne fault faire nulle doubte que messeigneurs les curez n'eussent bien voulu que ceulx dont ilz avoient l'argent en garde feussent demourez à l'assault. »

« D'une chose veulx bien adviser ceulx qui lysent ceste Hystoire: que cinq cens ans avoit qu'en camp de prince ne fut veu autant d'argent qu'il y en avoit là; et n'estoit jour qu'il ne se desrobast trois ou quatre cens lansquenetz, qui emmenoient beufz te vaches en Almaigne, lictz, bledz, soyes à filer, et autres ustensilles: de sorte que audit Padouan fut porté dommage de deux millions d'escus, qu'en meubles, qu'en maisons et palais bruslez et destruitz. Or revenons à nostre propos. Les cappitaines françois arrivez au logis du seigneur de La Palisse, leur dist: « Messeigneurs, il fault disner, car j'ay à vous dire quelque chose, que si je vous le disoye devant, par adventure ne feriez vous pas bonne chere. » Il disoit ces parolles par joyeuseté, car assez congnoissoit ses compaignons, qu'il n'y avoit celluy qui ne feust ung autre Hector ou Rolant, et sur tous le bon Chevalier, qui oncques en sa vie ne s'estonna de chose qu'il veist ne ouyst. »

« Durant le disner ne se firent que gaudir les ungs des autres. Tousjours en vouloit ledit seigneur de La Palisse au seigneur d'Ymbercourt, qui luy rendit bien son change, en toutes parolles d'honneur et de plaisir. Je croy que vous avez ouy nommer cy

cette ville, il repassa les Alpes avec toute son armée. Les Vénitiens s'apercevant d'un germe de mésintelli-

devant tous les cappitaines françois qui estoient là ensemble, mais je croy qu'en toute la reste de l'Europe on n'en eust pas encores trouvé autant de la sorte. Apres le disner, on fist sortir tout le monde de la chambre, excepté les cappitaines, à qui le seigneur de La Palisse communicqua la lettre de l'Empereur, qui fut leue deux fois pour mieulx l'entendre. Laquelle ouye, chascun se regarda l'ung l'autre en riant, pour veoir qui commenceroit la parolle. Si dist le seigneur d'Ymbercourt : « Il ne fault point tant songer, monseigneur, dist il au seigneur de La Palisse ; mandez à l'Empereur que nous sommes tous prestz. Il m'ennuye desja aux champs ; car les nuytz sont froides, et puis les bons vins commencent à nous faillir ; » dont chascun se print à rire. »

Il n'y eut celluy de tous les cappitaines qui ne parlast devant le bon Chevalier, et tous s'accordoient au propos du seigneur d'Ymbercourt. Le seigneur de La Palisse le regarda, et veit qu'il faisoit semblant de se curer les dens, comme s'il n'avoit pas entendu ce que ses compaignons avoient proposé. Si, luy dist en riant : « Hé puis, l'Hercules de France, qu'en dictes vous ? Il n'est pas temps de se curer les dens ; il fault respondre à ceste heure promptement à l'Empereur. »

« Le bon Chevalier, qui tousjours estoit coustumier de gaudir, joyeusement respondit : « Si nous voulons trestous croyre monseigneur d'Ymbercourt, il ne fault que aller droit à la berche ; mais pource que c'est ung passetemps assez fascheux à hommes d'armes, que d'aller à pied, je m'en excuserois voulentiers : toutesfois, puis qu'il fault que j'en dye mon oppinion, je le feray. L'Empereur mande en sa lettre que vous faciez mettre tous les gentilz hommes françois à pied pour donner l'assault avecques ses lansquenetz. De moy, combien que je n'aye gueres des biens de ce monde, toutesfois je suis gentil homme ; tous vous autres, messeigneurs, estes gros seigneurs, et de grosses

gence entre leurs ennemis, le courage leur revint, leurs troupes prirent de nouveau possession de Vi-

maisons; et si sont beaucoup de nos gens-d'armes. Pense l'Empereur que ce soit chose raisonnable de mettre tant de noblesse en peril et hazart avecques des pietons, dont l'ung est cordoannier, l'autre mareschal, l'autre boulengier, et gens mecanicques, qui n'ont leur honneur en si grosse recommandation que gentilz hommes? c'est trop regardé petitement, sauf sa grace à luy; mais mon advis est que vous, monseigneur, dist il au seigneur de La Palisse, debvez rendre response à l'Empereur, qui sera telle: c'est que vous avez fait assembler voz cappitaines, suyvant son vouloir, qui sont tresdeliberez de faire son commandement, selon la charge qu'ilz ont du Roy leur maistre, et qu'il entend assez que leurdit maistre n'a point de gens en ses ordonnances qui ne soient gentilz hommes. De les mesler parmy gens de pied, qui sont de petite condition, seroit peu fait d'estime d'eulx; mais qu'il a force contes, seigneurs et gentilz hommes d'Almaigne: qu'il les face mettre à pied avecques les gensd'armes de France, et voulentiers leur monstreront le chemin; et puis ses lansquenetz les suyvront, s'ilz congnoissent qu'il y face bon.» Quant le bon Chevalier eut dicte son oppinion, n'y eut autre chose replicqué: mais fut son conseil tenu à vertueux et raisonnable. Si fut à l'Empereur rendu ceste response, qu'il trouva treshonneste. Si fist incontinent et tout soubdainement sonner ses trompettes et tabourins, pour assembler son rayn, où se trouverent tous les princes, seigneurs et cappitaines, tant d'Almaigne, Bourgogne que Haynault. Lesquelz assemblez, l'Empereur leur declaira comment il estoit deliberé d'aller dedans une heure donner l'assault à la ville, dont il avoit adverty les seigneurs de France, qui tous estoient fort desirans d'y tresbien faire leur debvoir: et qu'ilz le prioient que avecques eulx allassent les gentilz hommes d'Almaigne, ausquelz, voulentiers pour eulx mettre les premiers, monstreroient le chemin: « Parquoy,

çence : elles se seraient aussi emparées de Vérone si Robert Stuart, sire d'Aubigny, ne s'y était jeté avec 300 lances françaises. Le margrave de Mantoue, tombé entre les mains des Vénitiens, fut conduit à Venise. Maxi_

messeigneurs, je vous prie tant que je puis, les y vouloir accompaigner, et vous mettre à pied avecques eulx ; et j'espere, avecques l'ayde de Dieu, que du premier assault nous emporterons noz ennemys. »

Quant l'Empereur eut achevé son parler, soubdainement se leva un bruyt, fort merveilleux et estrange, parmy ses Almans, qui dura une demye heure avant qu'il feust appaisé : puis l'ung d'entre eulx, chargé de respondre pour tous, dist qu'ilz n'estoient point gens pour eulx mettre à pied, ny aller à une berche ; et que leur vray estat estoit de combatre en gentilz hommes à cheval. Et autre response n'en peut avoir l'Empereur ; mais, combien qu'elle ne feust pas selon son desir, et ne luy pleust gueres, il ne sonna mot, sinon qu'il dist : « Bien, messeigneurs : il fauldra doncques adviser comment nous ferons pour le mieulx ; » et puis sur l'heure appella ung sien gentil homme nommé Rocandolf, qui d'heure en autre venoit parmy les François, comme ambassadeur (et à vray dire la pluspart du temps estoit avecques eulx), auquel il dist : « Allez au logis de mon cousin le seigneur de La Palisse : recommandez moi à luy et à tous messeigneurs les cappitaines françois que trouverrez avecques luy, et leur dictes que pour ce jourd'huy ne se donnera pas l'assault. » Il alla faire son message, et chascun par ce moyen s'en alla desarmer, les ungz joyeulx, et les autres marrys. Je suis bien asseuré que les prestres n'en furent pas trop aises, car il leur fut besoing rendre ce qu'on leur avoit baillé en garde. Je ne sçay comment ce fut, ne qui en donna le conseil, mais la nuyt apres ce propos tenu, l'Empereur s'en alla tout d'une traicte à plus de quarante mille du camp, et, de ce logis là, manda à ses gens qu'on levast le siege : ce qui fut fait, comme vous entendrez. ».

milien conçut alors un projet qui pouvait amener la ruine totale de la république. Il voulait attaquer la capitale avec des vaisseaux, mais Ferdinand le Catholique s'y opposa comme à une chose contraire à la ligue de Cambrai. Effectivement il était question dans le traité de Cambrai d'enlever aux Vénitiens leurs possessions de terre-ferme, mais non de détruire la république. Mais le véritable but de Ferdinand, en s'opposant au projet de l'empereur, était de prolonger la guerre entre ce prince et les Vénitiens, afin que Maximilien, trop occupé de ce côté-là, ne pût songer à faire valoir ses prétentions à la tutèle de son petit-fils, le roi de Castille. Pour donner à la république les moyens de continuer sa résistance, il s'entremit pour la réconcilier avec le pape.

Dissolution de la ligue de Cambrai.

Jules II quitta la ligue aussitôt que les Vénitiens lui offrirent de renoncer à ce qu'ils possédaient en Romagne; il fit sa paix particulière le 24 février 1510, et comme l'alliance de la France avec les cantons suisses venait d'expirer et que, par des motifs que nous dirons ailleurs, Louis XII rejeta avec dédain leurs offres pour la renouveler, Jules II résolut de s'assurer de l'assistance des Suisses, qui étaient braves, mais mutins, turbulens et avides. Le 14 mars 1510, son légat Mathieu Schinner, évêque de Sion, conclut avec les Suisses une alliance de cinq ans, par laquelle ils promirent de fournir contre une solde déterminée, 6000 hommes pour la défense de l'Église contre tous ses ennemis. Il acheva de détacher Ferdinand le Catholique de la ligue, en lui donnant l'investiture du

royaume de Naples, et annulant toutes les prétentions du roi de France sur cet état. Louis XII resserra alors son alliance avec Maximilien par un traité qui fut conclu le 12 novembre 1510 à Blois par Mathieu Lang, évêque de Gurk, et par lequel il promit de payer 100,000 ducats à l'empereur qui s'engagea d'entrer lui-même en Italie avec 13,000 hommes auxquels Louis XII en joindrait autant.

Maximilien convoque un concile à Pise.

Maximilien attaqua le pape d'un côté où il était extrêmement sensible. Les plaintes des Allemands contre les abus qui régnaient à la cour de Rome, n'avaient fait qu'augmenter depuis le concile de Bâle, et, sur ce point, il régnait le plus grand accord entre les princes et leurs sujets. Les Allemands étaient surtout choqués des choix qu'on faisait à Rome pour les bénéfices vacans dans les mois du pape. « On nous envoie, dirent les États d'Empire dans une pièce officielle, on nous envoie des hommes qui sont plus propres à paître et à gouverner des mulets que des êtres raisonnables. » On se plaignait de la multiplicité des réserves et des grâces expectatives, des pertes que l'Allemagne souffrait par le paiement des annates, de l'abus scandaleux des indulgences dont on faisait trafic. Maximilien reçut avec bienveillance les doléances de la nation germanique, et chargea Jacques Wimpheling, célèbre théologien et historien, natif de Sélestadt, d'extraire, de la Pragmatique Sanction de Charles VII, les articles qui pourraient servir de base à une loi semblable, destinée à préserver les libertés de l'Église germanique contre les usurpations

de la cour de Rome. D'accord avec le roi de France, Maximilien fit une autre démarche plus directement dirigée contre l'autorité papale. En sa qualité d'empereur romain, avoyer et protecteur de l'Église, il convoqua en mai 1511 un concile à Pise pour le 1er septembre.

Maximilien et Louis XII essayèrent d'engager Ferdinand le Catholique à se joindre à eux pour abattre la puissance ecclésiastique; mais le roi d'Aragon proposa aux membres de la ligue de Cambrai de tenir un congrès à Mantoue, assurant l'empereur qu'il obtiendrait par des négociations tous les avantages qu'il s'était promis du traité de Cambrai. L'évêque de Gurk fut effectivement envoyé à Mantoue où ce négociateur habile, qui connaissait toute la marche tortueuse de la politique romaine, se convainquit bientôt que tout aboutissait, de la part de Jules II, à brouiller Maximilien et Louis XII. En conséquence, le congrès fut rompu, et l'on donna suite au concile de Pise, qui se réunit, mais ne put pas engager l'opinion publique à le regarder comme l'Église assemblée.

Ligue de la Sainte Union.

Le pape, dont la politique bien entendue visait surtout à exclure les Français de la péninsule, conclut, le 4 octobre 1511, une alliance avec Ferdinand le Catholique et la république de Venise : on donna à cette œuvre de la politique le nom de *Ligue de la Sainte Union*. Henri VIII, roi d'Angleterre, y accéda le 9 février 1512. On tâcha en même temps de réconcilier Maximilien avec la république de Venise. Le roi de France prévoyant qu'il allait être aban-

donné par son allié, ordonna à Gaston de Foix, duc de Nemours et gouverneur de Milan, d'ouvrir sans retard la campagne, avant que les troupes impériales qui servaient dans l'armée française fussent rappelées. Ce jeune héros déploya un talent et surtout une activité extraordinaires. Par une marche forcée, il délivra. le 5 février 1512, Bologne, assiégée par les Espagnols, et le 19 il prit d'assaut Bresse, dont les Vénitiens s'étaient emparés par trahison. Le 26 mars, il rentra dans la Romagne, et assiégea Ravenne. Ce fut près de cette ville qu'il fut attaqué, le 11 août, par Raymond de Cardonne, général espagnol. Les Français et les Allemands remportèrent une victoire complète; mais ils la payèrent par la vie du duc de Nemours. Bataille de Ravenne, 1512.

Cinq jours avant cet évènement, le 6 avril, Maximilien avait signé une trêve de dix mois avec la république de Venise, au prix de 50,000 ducats, qu'elle lui paya. On ne peut que blâmer la conduite qu'il tint en cette occasion; il conclut, sans comprendre dans le traité son allié, le roi de France, dont les troupes gardaient encore Vérone pour lui.

La défaite de l'armée espagnole et papale à Ravenne remplit de terreur toute l'Italie; le pape seul n'en fut pas effrayé. Ses négociations avaient engagé les Anglais à déclarer la guerre à la France, et les Suisses à envahir le duché de Milan. L'arrivée de ceux-ci, favorisée par Maximilien, força les Français à évacuer l'Italie, après avoir laissé des garnisons à Bresse, Crème, Logarno et Lucano, ainsi que dans les châteaux de Milan, Novare et Crémone.

Maximilien Sforce, duc de Milan.

Ainsi Jules II était parvenu à son but de chasser les Français de la presqu'île; il songea maintenant aux moyens de leur en fermer à jamais l'entrée. Il fallait pour cela réconcilier entièrement l'empereur et les Vénitiens, et donner un nouveau maître au duché de Milan. Maximilien désirait conférer ce fief d'Empire à l'archiduc Ferdinand, son petit-fils; mais le pape et les Suisses voulaient qu'il échût à Maximilien Sforce, fils de Louis le More, qui était mort prisonnier en France. Pour régler cette affaire, il fut tenu un congrès à Mantoue, où il fut décidé que l'empereur donnerait à ce prince l'investiture du duché; mais que les Suisses garderaient les districts dont ils s'étaient emparés. Ce fut ainsi que Bellinzone, que Louis XII avait déjà été obligé de leur abandonner en 1503, avec Rivièra ou Polèse et le val de Blegno, furent abandonnés aux trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald; Lugano, Locarno et Val Maggio aux douze cantons qui formaient alors la confédération suisse; la Valteline, Chiavenna et Bormio à l'évêque de Coire et aux Ligues grises. Il fut aussi convenu, au congrès de Mantoue, que Parme et Plaisance qui avaient appartenu aux ducs de Milan, resteraient entre les mains du pape, comme faisant partie de la succession de la comtesse Mathilde.

Morcellement du duché de Milan.

Traité de paix de Rome, 1512.

Jules II fut fort satisfait de la facilité avec laquelle Maximilien s'était prêté à cet arrangement. Il fut plus difficile d'accorder ce prince et les Vénitiens, parce que Maximilien persistait à vouloir garder Vérone, Vicence et les autres places qu'il avait conquises sur

la république. Forcé d'opter entre l'amitié de l'empereur et celle des Vénitiens, le pape se décida pour l'empereur, et, par l'entremise de l'évêque de Gurk, élevé à la dignité de cardinal, il conclut avec lui la paix à Rome, le 25 novembre 1512. Jules II promit d'abandonner la cause des Vénitiens, et de les traiter comme ennemis, aussi long-temps qu'ils n'auraient pas satisfait Maximilien; celui-ci renonça au concile de Pise, adhéra à celui de Latran, et consentit à ce que Parme, Plaisance, Modène et Reggio restassent au pape, sauf les droits de l'Empire.

Alliance de Blois, 1513.

Les Vénitiens, de leur côté, firent, le 13 mars 1513, à Blois, la paix et une alliance avec Louis XII, qui promit de les aider à reprendre tout ce qu'ils avaient perdu, à l'exception de Crémone et de la Ghiaja d'Adda, et renonça aussi à Crème, Bergame et Bresse; en revanche, la république s'engagea à aider le roi à reprendre Milan et Gênes. Léon X, qui venait de succéder à Jules II, opposa alors alliance à alliance. L'empereur et le roi d'Angleterre signèrent, le 5 avril 1513, à Malines, une alliance contre le roi de France, à laquelle le pape et le roi d'Aragon seraient invités d'accéder. Maximilien s'engagea, moyennant la somme de 100,000 écus d'or, à attaquer la Bourgogne avec 30,000 Suisses et 10,000 cavaliers, pendant que Henri VIII, à la tête de toutes ses forces, pénétrerait dans le nord de la France.

Invasion du duché de Milan par les Français.

Cependant une armée française de 24,000 hommes, commandée par Louis de La Trimouille et Jean-Jacques Trivulze, arriva en Italie, et reconquit tout le

duché de Milan, à l'exception de Como et de Novare. Cette dernière ville fut vaillamment défendue par le duc Maximilien qui s'y était jeté avec la plupart de ses forces. L'armée française y fut attaquée le 6 juin par des Suisses que le pape Léon X avait fait venir, défaite et dépouillée de son artillerie; elle abandonna l'Italie. Les Vénitiens, d'accord avec leurs nouveaux alliés, assiégèrent Vérone qui fut très-bien défendue par Guillaume de Roggendorf, fameux capitaine autrichien, qui repoussa les assiégeans. Les Espagnols, de leur côté, prirent Bresse, Bergame et Peschiera; réunis aux troupes impériales, ils défirent les Vénitiens, le 7 octobre 1513, près de Creazzo ou à la Motta.

Expédition de Henri VIII dans les Pays-Bas.

Les deux diversions faites en France, en exécution du traité de Malines, auraient pu devenir décisives. Henri VIII débarqua à Calais, avec 30,000 hommes d'infanterie, et assiégea Terouanne. Il avait fait lever en Allemagne et dans les Pays-Bas un corps de 12,000 chevaux, et demandé à l'archiduchesse Marguerite un général expérimenté pour les commander. Maximilien se fit nommer pour cet emploi, afin de n'être pas forcé de commander les Suisses qu'il envoyait en Bourgogne. Par déférence pour Henri VIII, il accepta une paie de cent couronnes par jour, comme étant au service du roi. Il vint avec cette cavalerie joindre Henri VIII devant Terouanne. Le duc de Longueville marcha au secours de cette place, et Maximilien, avec sa cavalerie, l'attaqua le 17 août 1513, à Guinegate, dans les mêmes champs où, à l'âge de vingt ans, il

avait battu une armée française [1]. Henri VIII, à la tête de l'infanterie, vint le soutenir. Les Français furent mis dans une déroute complète, sans éprouver une grande perte : comme ils firent un plus grand usage de leurs éperons pour se sauver que de leurs armes pour se défendre, cette affaire fut nommée la *Journée des éperons*. Après avoir pris Terouanne, le roi d'Angleterre força Tournai, ville impériale [2], enclavée dans les Pays-Bas, de le reconnaître comme souverain, y fit construire une citadelle, et y mit une forte garnison. Maximilien en prit tant d'humeur, qu'il quitta l'armée. Journée des Eperons, 1513.

La seconde diversion fut faite par les Suisses, auxquels Maximilien avait promis une partie des 100,000 écus que devait payer le roi d'Angleterre. Vingt-cinq mille Suisses, renforcés par la noblesse de la Franche-Comté et par un corps de cavalerie allemande que leur amena le duc Ulric de Wirtemberg, entrèrent, au mois d'août 1513, en Bourgogne, sous le commandement de Wattewyl, et assiégèrent Dijon, où la Trimouille, revenu d'Italie, s'était jeté. La ville était sur le point de se rendre, lorsque le général français, profitant de la simplicité et de l'avidité des Suisses, conclut avec eux, le 13 septembre, une convention captieuse, par laquelle la France accorda tout ce qu'ils demandaient pour eux et leurs alliés (car ils ne négligèrent pas les intérêts de ceux-ci), et promit nommément de leur payer 400,000 ducats. Ils en reçurent Invasion de la Bourgogne par les Suisses, 1513. Capitulation de Dijon, 1513.

[1] Voy. p. 230 de ce vol.

[2] Ou plutôt épiscopale, mais appartenant à l'Empire.

20,000 à compte, et des ôtages pour le reste, et s'en retournèrent fort joyeux dans leurs montagnes. Dès qu'ils furent partis, Louis XII désavoua la Trimouille; et l'on prétend que lorsque les Suisses voulurent prendre leur recours sur les ôtages qui étaient entre leurs mains, il se trouva que c'étaient des gens de rien auxquels on avait donné de beaux habits et de beaux noms.

Traité d'Orléans de 1514.

Louis XII parvint à dissoudre, par des négociations isolées, la ligue qui s'était formée contre lui. Après avoir gagné le pape et le roi d'Aragon, il conclut, le 13 mars 1514, à Orléans, avec ce même prince, avec l'empereur et avec l'archiduc Charles, prince des Asturies, un traité par lequel il promit de ne rien entreprendre contre Milan pendant l'espace d'une année.

Ligue de Zuric avec les Suisses, 1514.

Il mourut avant l'expiration de ce terme. Son successeur, le chevaleresque François I.er, fit sur-le-champ les préparatifs nécessaires pour reconquérir le duché de Milan. Léon X lui opposa une ligue qu'il conclut le 9 décembre 1514 à Zuric, avec les treize cantons suisses et le pays de Valais, et par laquelle il s'engagea à payer à chacun des treize cantons et au Valais une pension annuelle de 2,000 florins, et à chaque fantassin que les cantons lui fourniraient une solde de 4 $\frac{1}{2}$ florins du Rhin par mois.

Conquête du Milanais, 1515.

Au mois de juin 1515, François I.er entra dans le duché de Milan et en fit rapidement la conquête. Il s'y maintint par la victoire qu'il remporta, les 13 et 14 septembre, à Marignan sur les Suisses. Le 14 octobre Maximilien Sforce lui céda son duché, et il se lia étroi-

tement avec le pape Léon X. Après avoir fourni aux Vénitiens 12,000 hommes et un général [1] pour reprendre Bresse et Vérone, seules places qui restassent à Maximilien, François I.er s'en retourna en France.

La Lombardie parut perdue à jamais ; mais Ferdinand le Catholique ne put se résoudre à la laisser entre les mains des Français. De concert avec son gendre, le roi d'Angleterre, il envoya à Maximilien l'argent nécessaire pour solder 15,000 Suisses ; ce fut le dernier acte de sa vie, car il mourut au commencement de 1516. François I.er avait fait sa paix avec huit cantons suisses ; mais Zuric, Schwitz, Uri, Bâle et Schafhouse, excités par les prédications fanatiques du cardinal Schinner, fournirent les 15,000 hommes promis à l'empereur ; ils étaient commandés par Jacques Stapfer comme capitaine général ; la confédération souabe en fournit d'autres, et Maximilien réunit ainsi une armée de 30,000 hommes, avec lesquels il entra en Italie au mois de mars, et marcha sur Milan, où les Français s'étaient enfermés. Il les serra de près, et la ville aurait peut-être été forcée de se rendre sans l'arrivée de 13,000 Suisses que les huit cantons alliés de François I.er lui envoyèrent. Il est vrai que ces troupes refusèrent de combattre contre leurs compatriotes qui étaient dans l'armée impériale, mais en revanche ceux-ci déclarèrent qu'ils n'attaqueraient pas les Suisses qui étaient dans l'armée française, et se montrèrent d'autant plus mutins qu'ils avaient leur solde à réclamer. Maximilien risquait que ces hommes qui ne

[1] Jean-Jacques Trivulze.

connaissaient d'autre considération que l'argent, renouvelant l'exemple de perfidie que leurs compatriotes avaient donné en 1500 en trahissant Louis le More [1], le livrassent lui-même à ses ennemis. Il se hâta de lever le siège de Milan et de se retirer dans le Tirol, où son armée se débanda. Bientôt après, le 24 mai 1516, la ville de Bresse se rendit aux Vénitiens [2].

Traité de Bruxelles, 1516.

Maximilien ne possédait plus en Italie que la seule ville de Vérone; comme il était à prévoir qu'il ne s'y maintiendrait pas à la longue, il imita l'exemple et suivit les conseils de son petit-fils, le roi d'Espagne, en concluant, au mois de décembre 1516, à Bruxelles, avec le roi de France, un traité par lequel il fut convenu que l'empereur se dessaisirait de la ville de Vérone entre les mains du maréchal Lautrec, pour en mettre les Vénitiens en possession lorsqu'ils auraient payé 200,000 ducats à l'empereur et remboursé au roi de France 300,000 écus que Louis XII avait avancés jadis à Maximilien; que l'empereur et les Vénitiens garderaient leurs conquêtes respectives jusqu'à ce que les rois de France et d'Espagne eussent réglé leurs limites, et qu'en attendant il y aurait entre les deux parties un armistice de dix-huit mois.

En exécution de ce traité, la ville de Vérone, dont la défense avait fait le plus grand honneur à Marc-Antoine Colonna et à George Frundsberg, fut remise

[1] Le récit de cette trahison se trouvera au chap. VI, sect. III.

[2] C'est-à-dire au maréchal de Lautrec, commandant le corps français, et à Théodore Trivulze, général des Vénitiens, remplaçant son oncle Jean-Jacques.

le 15 janvier 1517, à l'ambassadeur du roi d'Espagne, et par celui-ci à Lautrec, qui enfin la rendit aux Vénitiens. Outre la somme stipulée, il fut encore payé 15,000 ducats à la garnison autrichienne de cette place. L'empereur, les rois de France et d'Espagne, conclurent, le 11 mars 1517 [1] à Cambrai, une ligue défensive contre tous leurs ennemis, et une ligue offensive contre les Turcs. François I.er et Charles I.er promirent de terminer dans les six mois les différends qui subsistaient encore entre l'empereur et les Vénitiens. Maximilien I.er ne vécut pas assez longtemps pour voir la fin des différends; mais une prolongation successive de la trève, pendant laquelle il resta en possession de Pordenone et de Riva, mit fin à la guerre pour la ligue de Cambrai, dont Venise sortit sans éprouver presque aucune perte en territoire, mais après avoir sacrifié 40,000 hommes et dépensé 5 millions de ducats.

Ligue défensive de Cambrai de 1517.

Pour ne pas interrompre le récit de cette guerre, nous avons passé sous silence quelques évènemens relatifs à l'Allemagne, sur lesquels nous allons revenir maintenant.

Ce fut à la diète de Cologne, de 1512, qu'on fit un grand pas pour mettre fin à la désorganisation de l'Empire germanique, en le divisant en dix cercles. On laissa subsister dans leur forme les cinq cercles de Franconie, de Bavière, de Souabe, du Haut-Rhin, et

Division de l'Empire en dix cercles, 1512.

[1] Ce traité porte le millésime de 1516, parce qu'en France l'année ne commençait qu'à Pâques. Ainsi l'année 1517 ne commença que le 12 avril.

de Bas-Rhin et Westphalie, tels qu'ils avaient été constitués en 1500 [1], on réunit en un cercle dit électoral du Rhin, les trois électeurs ecclésiastiques et l'électeur Palatin; on réunit de même, sous le nom de cercle de Haute-Saxe, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, avec les ducs de Saxe, les princes d'Anhalt, les ducs de Poméranie et de Mecklembourg, et quelques autres États; l'ancien cercle de Saxe fut dès-lors nommé Basse-Saxe. On ajouta à ces huit cercles les possessions héréditaires de l'empereur, sous le nom de cercle d'Autriche, et celles du roi d'Espagne, sous le nom de cercle de Bourgogne.

Cette division avait un double objet : le maintien de la paix publique et l'exécution des jugemens de la chambre impériale. Chaque cercle eut un capitaine et quelques conseillers chargés de ces deux objets.

A la même diète, la chambre impériale qui, en 1507, n'avait été établie que pour six ans, fut confirmée pour six autres.

Mort de Maximilien I.

Maximilien I.er mourut le 12 janvier 1519, à Wels en Autriche, à l'âge de soixante ans. Sa seconde épouse, Blanche-Marie de Milan, qui ne lui avait pas donné d'enfans, se voyant, malgré sa beauté, négligée par son époux, était morte de chagrin, à l'âge de trente-neuf ans, dans la première heure de l'année 1511. De ses enfans légitimes, il ne survécut à Maximilien que Marguerite, duchesse douairière de Savoie. Son fils unique, Philippe, était mort en 1506, laissant deux fils, Charles I.er, roi d'Espagne, et l'archiduc Ferdinand.

[1] Voy. p. 293 de ce vol.

Maximilien fut enterré à Vienne-la-Neuveville (Wienerisch-Neustadt), quoiqu'il eût ordonné que son corps fût transporté à Insbruck. Ce fut dans cette dernière ville que l'empereur Ferdinand I lui érigea par la suite un mausolée qu'on peut compter parmi les plus beaux monumens qui aient été exécutés depuis la régénération des arts. On l'admire encore après avoir vu les chefs-d'œuvre de l'Italie. Il occupe le milieu de la nef de l'église de la Sainte-Croix. La statue de Maximilien a été fondue, en 1582, par Ludovico del Duca, Sicilien. Le cénotaphe est garni de vingt-quatre bas-reliefs en marbre de Carrare, représentant des évènemens de la vie de l'empereur. Vingt de ces reliefs, l'ouvrage d'Alexandre Colin (né à Malines en 1526), sont admirables; les quatre autres sont des frères Abel de Cologne. En entrant dans l'église, le voyageur est frappé par la vue de vingt-huit statues colossales de bronze qui, placées sur des bases peu élevées à une certaine distance du monument, l'entourent comme des géans destinés à le garder. Elles représentent des empereurs et des rois et reines de différentes nations. On est étonné d'apprendre que ces vingt-huit colosses ont été fondus dans l'espace de vingt-deux ans; Grégoire Lœffler, sculpteur, et les trois frères Étienne, Melchior et Bernard Godl, fondeurs, les commencèrent du vivant de Maximilien I, en 1513, et les achevèrent en 1535. Vingt-trois autres statues de bronze de moindre dimension, représentant des saints et saintes de maisons régnantes, surpassent encore, sous le rapport de l'exécution, les vingt-huit grandes.

Page 302 de ce vol., nous avons parlé de la *Ghiaja d'Adda*. Ce nom qui se rencontrera fort souvent dans les volumes suivans, manquant dans les Dictionnaires géographiques (au moins dans ceux que nous avons pu consulter), nous observerons ici que la *Ghiaja* (Ghiaïa) *d'Adda* est un district situé entre l'Adda, l'Oglio et le Po, où l'on trouve les villes de Rogno, Creme, Faviglio, Pizzighetone et autres. On y trouve plusieurs collines, et entre autres celle de San Columbano, renommée pour son vin. Le sol de cette contrée est un terrain d'alluvion composé de gravier: *Ghiaja* signifie en effet *galet*, *gravirr*. Quelques auteurs écrivent *Ghiara d'Adda*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DU TREIZIÈME VOLUME.

LIVRE SIXIÈME.

Depuis la prise de Constantinople jusqu'au commencement de la guerre de trente ans, 1453—1618.

FIN DU TOME TREIZIÈME.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, nº 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, nº 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, nº 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

PREFACE

DU VOLUME XIV.

Les volumes XIV et XV sont destinés à l'histoire de la révolution religieuse du seizième siècle en Allemagne, combinée avec l'histoire de ce royaume ou de l'Empire germanique.

Le commencement de la réforme de Luther, et tout ce qui s'est passé à cet égard sous Maximilien I et pendant l'interrègne qui a eu lieu depuis sa mort jusqu'à l'élection de Charles-Quint, ouvrent le vol. XIV.

Depuis le règne de ce monarque, les princes héréditaires d'Allemagne, électeurs, ducs, landgraves, margraves et simples princes, ayant jeté les fondemens de leur supériorité territoriale, sont en rapports politiques, non-seulement avec le chef de l'Empire, mais aussi avec les autres puissances européennes. Il arrive des révolutions dans les maisons régnantes, qu'il serait difficile de faire comprendre sans beaucoup de digressions, qui même ne permettraient pas d'établir clairement

la liaison des faits. Ces motifs nous ont décidé à faire précéder l'histoire de Charles-Quint par le précis historique de quarante maisons régnantes de son temps en Allemagne.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien ne pas perdre de vue que dans l'introduction de notre sixième livre, formant la seconde partie de ce Cours, nous avons dit qu'en donnant le précis des maisons souveraines d'Allemagne, nous nous proposions préférablement de faire connaître comment elles avaient pris naissance, comment elles avaient successivement agrandi leur territoire, et en quelles lignes et branches elles s'étaient divisées. Nous avons averti que cette matière était un peu sèche, mais nous avons pensé qu'elle pourrait être utile aux personnes que son aridité ne rebute pas.

En effet, c'est peut-être la partie de notre ouvrage qui supporte le moins une lecture suivie; mais nous avons tâché de la rendre utile en y accumulant un très-grand nombre de faits et de dates, que les hommes de tous les pays qui s'occupent de droit public et de politique, sont souvent dans le cas d'avoir présens à la mémoire, et qu'ils ne peuvent y rappeler que moyennant des recherches longues et fastidieuses. Notre désir

était de leur en épargner l'ennui. S'il nous est permis de juger l'utilité de notre travail par la peine qu'il nous a coûté, et le temps que nous y avons consacré, nous pensons avoir acquis quelque droit à la reconnaissance de nos lecteurs. Nous observons cependant que cette utilité ne sera entière que, 1.° lorsque nous aurons donné la table alphabétique des matières contenues dans les volumes composant le livre VI, qu'en attendant le tableau qui termine ce volume pourra remplacer; et 2.° lorsque nous aurons conduit le précis de l'histoire de ces maisons jusqu'à l'année 1790; ce que nous ferons dans nos livres VII et VIII. Nous le complèterons successivement de manière que toutes les familles qui, en 1803, avaient, ou, d'après le recès de la députation de l'Empire de cette année, devaient avoir voix et séance au collège des princes, y trouveront leur place.

Quiconque sait que les hommes de lettres et typographes français sont par droit de prescription en possession du privilège d'estropier tous les noms étrangers, et que quand ils en rencontrent qu'ils ont de la peine à prononcer, ils ne sont satisfaits qu'après y avoir ajouté tant de consonnes

qu'aucun organe humain ne peut les prononcer, s'accordera avec nous dans l'éloge du littérateur-imprimeur, par les soins duquel ce volume, rempli de noms *barbares*, doit être regardé comme un des ouvrages les plus corrects dans ce genre qui soient sortis des presses de Paris.

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE III.

Origine de la révolution religieuse du seizième siècle, et histoire d'Allemagne, depuis 1453 *jusqu'en* 1618.

SECTION V.

Commencement de la révolution religieuse du seizième siècle.

Nous avons vu que depuis le treizième siècle, il se manifesta dans l'Église catholique un esprit révolutionnaire qui, après s'être élevé d'abord contre les usurpations des papes, finit par attaquer le dogme même. Arnaud de Bresse en Italie [1], les Cathares dans le même pays et dans les Pays-Bas, les Vaudois et les Albigeois dans les Alpes et en France, les Wikléfites en Angleterre, les Hussites en Bohême, entretinrent et propagèrent cet esprit d'indépendance et de révolte contre l'autorité. Aussitôt que la puissance pontificale fut parvenue à son plus haut point, l'autorité des papes commença à décliner. Les disputes entre Philippe le Bel et Boniface VIII lui portèrent le premier coup; le séjour des papes à Avignon, en exposant pour ainsi dire aux yeux de toute la chrétienté les vices de la cour romaine, que les Alpes avaient cachés

Esprit du quinzième et du seizième siècle.

[1] Voy. table des matières des vol. I à XI.

au monde, et qui étaient moins aperçus dans une grande ville comme Rome que dans le petit Avignon, fit perdre aux peuples le respect qu'ils portaient au chef de l'Église. Pendant le grand schisme d'Occident, les papes élus par les divers partis travaillèrent à l'envi à dévoiler aux yeux du public le scandale que les amis de la religion auraient voulu éternellement lui cacher; enfin, les conciles généraux, tenus en deçà des Alpes, enseignèrent à l'Europe étonnée une doctrine tombée dans l'oubli depuis des siècles : on apprit qu'en matières de discipline ecclésiastique et de foi, il existait une autorité instituée par Dieu même, pour être supérieure à celle des papes. Cette révélation excita l'intérêt le plus vif, le plus général en Europe; mais ce fut surtout la nation germanique, du sein de laquelle cette nouvelle lumière était sortie, qui fut saisie d'un enthousiasme extraordinaire. La réunion de l'Église en forme d'un concile fut dès-lors regardée comme la sauve-garde de toutes les libertés, comme la seule autorité dont on pût espérer la répression des abus. Dans le quatorzième siècle, le refrain de toutes les diètes germaniques était la convocation d'une assemblée générale de l'Église. Le spirituel Énée Sylvius se moque de l'engoûment des Allemands pour les conciles; il trahit le secret motif de leur prédilection pour ces réunions, dans un ouvrage[1] qu'il écrivit à une époque où il avait cessé d'appartenir au parti de l'opposition. « Tous les individus de votre nation, dit-il en s'adressant au chancelier de Mayence,

[1] *De moribus Germ.*, p. 1037.

tous les individus de votre nation qui prétendent appartenir à la classe des savans, sont tourmentés par la passion des conciles; car quand on tient une assemblée de ce genre, vos évêques restent tranquilles chez eux; vous vous rendez au concile où vous faites bombance, aux frais d'autrui, et, en gouvernant le monde, devenez subitement de grands hommes que le peuple admire. Aussi vous criez sans cesse : L'autorité des conciles est éternelle et salutaire; le monde doit être régi par des conciles; tout doit être porté aux conciles; on ne peut rien faire de bon sans les conciles! Votre intérêt personnel vous guide, votre ambition vous entraîne. Vous savez très-bien que les assemblées délibérantes sont le meilleur moyen pour bouleverser tout ce qui existe, et que, dans les mouvemens populaires, des hommes obscurs deviennent subitement de grands hommes. N'ignorant pas que vous ne pouvez gagner qu'aux dépens des prélats, vous employez la ruse et la finesse pour les porter à demander des conciles; vous leur dites que c'est pour que la puissance pontificale passe entre leurs mains; pendant que vous les dégradez, vous leur donnez à ronger le trône apostolique. Quand le concile est fini, les évêques sont tout étonnés d'avoir dépensé leur argent et de n'avoir rien gagné en autorité, tandis que vous autres revenez dans vos foyers riches d'or, comblés de bénéfices et précédés de la réputation de grands hommes. »

En admettant la vérité de ce tableau, il n'en est pas moins vrai que les conciles de Constance et de Bâle ont signalé de véritables abus, quoique la der-

nière de ces assemblées, où avait déjà pénétré la fureur des innovations, ait, aux yeux des fidèles au moins, poussé trop loin son système de réformation.

La prudence voulait que les papes et les souverains concourussent à remédier aux abus pour étouffer l'esprit révolutionnaire, et l'on ne peut sous ce rapport trop regretter que Frédéric III ait eu la faiblesse de prêter la main au concordat de 1448, au lieu de s'en tenir à celui de 1439. Cette faute de l'empereur appartient aux causes de la révolution du seizième siècle: car le concordat de 1448 ne remédia à aucun abus, et en laissant subsister les justes motifs de plainte, il prolongea l'agitation et fournit aux novateurs un prétexte pour porter leurs coups à l'autorité légitime.

Fautes commises par la cour de Rome.

La cour de Rome paraît s'être fait illusion sur le danger qui la menaçait. La politique d'Innocent VIII et ses vertus ayant pacifié toute l'Italie, Alexandre VI, qui après lui porta la tiare, crut pouvoir se livrer impunément à tous les penchans vicieux dont la nature ou l'éducation l'avait doué. Son successeur, Jules II (car le règne de Pie III qui sépare ces deux pontifes ne dura que vingt-sept jours), fut plus guerrier que prêtre, et la religion ne fut pour lui qu'un moyen de satisfaire son ambition. En 1510, on vit le vicaire de Jésus-Christ faire en personne, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, le siège de la Mirandole, et y entrer en vainqueur par la brèche. Sur une médaille frappée par son ordre, il paraît en habits pontificaux, la tiare en tête et le fouet à la main, chassant les Français et foulant aux pieds l'écu de France. Après

lui vint Léon X de la maison de Médicis : ce pape encouragea les talens par sa protection et ses libéralités, et la postérité reconnaissante a nommé d'après lui le siècle de la renaissance des lumières. Mais Léon X déshonora la tiare par l'irrégularité de ses mœurs, et l'embarras dans lequel le jetèrent ses prodigalités, fut une des causes immédiates de la réformation.

La corruption qui régnait à la cour de Rome s'était répandue dans toutes les classes du clergé. Tous les historiens du temps s'accordent à peindre sous les couleurs les plus sombres l'immoralité des ecclésiastiques, le faste, l'avidité et la vie dissolue des évêques et de leurs alentours, enfin l'effronterie avec laquelle ils affichaient le scandale de leurs mœurs. Rien ne pouvait y être comparé que leur ignorance. « Dans ma jeunesse, dit un écrivain de la fin du quinzième siècle, probablement avec quelque exagération, parmi mille prêtres à peine en trouvait-on un qui eût séjourné à une université. » Néanmoins, un écrivain de nos jours, un protestant [1], observe que cette immoralité et cette ignorance des ecclésiastiques ne peuvent pas avoir été aussi universelles que les historiens les peignent, puisqu'à l'époque de la réformation, il se manifesta une masse d'érudition, et qu'il parut sur la scène du monde un grand nombre de caractères forts et vraiment pieux, qui ne s'étaient formés que dans cette Église qu'on nous peint comme un gouffre de perdition. Toutefois la connaissance des Écritures sa-

[1] M. Menzel, professeur à Breslau.

crées qui sont la source des vérités religieuses, était fort imparfaite dans l'Église, et lorsqu'à la régénération des bonnes études, le zèle pour la littérature classique s'étendit aussi sur les textes originaux de la Bible, et que la critique s'en empara, les moines crièrent à l'hérésie.

Abus des indulgences.

La manière dont les papes s'immisçaient dans l'élection des prélats, le trafic qu'ils faisaient des bénéfices ecclésiastiques, les sommes qu'ils tiraient d'Allemagne sous le nom de dispenses et d'annates, étaient depuis long-temps l'objet des doléances des États d'Empire; mais quelque pernicieux que fussent les effets de ces abus pour la moralité des prélats et pour le bien du pays, ils ne frappaient pas la multitude à l'égal du scandale de la vente des indulgences. Dans l'ancienne Église, on appelait indulgence la rémission des peines ecclésiastiques, c'est-à-dire de l'amende ou de la pénitence publique imposée à un pécheur par une église, par un évêque, ou par un synode, à condition que par sa repentance, par sa contrition et par un amendement effectif, il se montrât digne de cette grâce. Insensiblement l'idée prévalut qu'il serait utile de remplacer la pénitence par quelque œuvre pie, par des aumônes, des jeûnes, un pélerinage, etc., et les évêques établirent l'usage d'accorder la rémission d'une partie de la pénitence à ceux qui contribuèrent en argent pour atteindre un but religieux [1]. Ce que nous venons de dire sur l'origine des indulgences, quoique contesté par quelques théologiens, est fondé

[1] Voy. vol. II, p. 241.

sur l'histoire, et quoique notre thèse ne soit pas adoptée comme dogme de l'Église, cependant le concile de Trente ne l'a pas condamnée comme erronée. On trouve l'origine de l'usage dont nous venons de parler, dans le droit criminel des anciens peuples germaniques qui accordait la faculté de donner par une composition, par le paiement d'une somme d'argent, satisfaction pour les crimes les plus forts; il aurait peut-être été difficile de faire entendre à ces peuples qu'un péché contre lequel ne sévissait pas la sévérité des lois, méritait cependant punition si on n'avait établi cette analogie entre ce qui se pratiquait dans la vie sociale, et les exigences de la religion. L'Église primitive ne pouvait jamais être soupçonnée de vues intéressées quand elle admettait ces espèces de compensations, car l'argent qui rentrait par ce moyen, était réellement appliqué aux aumônes. Ainsi les indulgences, sanctifiées par l'emploi qu'on faisait de leur produit, n'avaient rien qui ne fût utile et louable.

Elles dégénérèrent en abus, du moment que les papes s'avisèrent d'accorder une indulgence plénière pour tous les péchés commis, à quiconque prenait part à une croisade; et cet abus devint criant lorsque leurs successeurs substituèrent aux croisades toutes sortes d'autres prestations. Il est vrai qu'alors encore l'Église n'entendait accorder rémission que des punitions canoniques et temporelles; elle ne cessait de déclarer que les indulgences ne pouvaient profiter qu'à ceux qui ressentaient une vraie contrition et se

déchargeaient par la confession du fardeau de leurs consciences; mais il était dans la nature des choses que le commun des chrétiens n'eût pas égard à cette condition, et s'imaginât se soustraire à la colère divine en se soumettant aux amendes imposées par l'Église et en s'en rachetant ensuite par la compensation qu'elle offrait. Pour donner un appui à la légitimité des indulgences, la théologie scolastique établit la doctrine de la surérogation des mérites de Jésus-Christ et des Saints. Ceux-ci ayant plus que satisfait à ce qu'exigeait la loi divine, le trésor surabondant de leurs bonnes œuvres était à la disposition du pape, pour être employé au profit des pécheurs qu'il admettait à en jouir.

Jamais la dispensation des grâces papales n'avait été annoncée d'une manière aussi solennelle; jamais la grandeur du chef de l'Église ne s'était montrée avec plus de pompe qu'à l'occasion du premier jubilé que Boniface VIII célébra en 1300[1]. La bulle qu'il publia promit à tous les pécheurs repentans qui, dans cette année de grâce, visiteraient les églises de S. Pierre et de S. Paul à Rome, une indulgence non-seulement plénière, mais plénissime de tous leurs péchés. Le succès de cette mesure fut extraordinaire; de tous les pays de l'Occident, une foule de pélerins accourut à Rome, et l'on peut, sans s'abandonner à une prévention injuste, accuser Clément VI d'avoir pris en considération les avantages que la cour et les habitans de Rome tirèrent de cette réunion, lorsque, sans attendre qu'un

[1] Voy. vol. VII, p. 166.

siècle fût écoulé, il fit célébrer le second jubilé en 1350. Le nombre de pélerins qui accoururent à Rome depuis Noël 1349 jusqu'à Pâques 1350 et en repartirent, fut, d'après un historien contemporain, le Florentin Villani, entre un million et 1,200,000 individus; vers la Pentecôte, il y en avait encore 800,000, et vers la fin de l'été 200,000. La cherté des vivres et des logemens fut si excessive à Rome que la plupart des pélerins auraient été dans le cas de s'en retourner après avoir fait un voyage inutile, si le cardinal Annibaldo qui, à la place du pape, dirigeait le jubilé, n'avait diminué le nombre des jours pendant lesquels, d'après la bulle du pape, les pélerins devaient visiter les églises pour gagner l'indulgence. Les églises et les Romains tirèrent des sommes prodigieuses de ces pieux voyageurs, car la plupart d'entre eux étaient des gens fortunés. Aussi les successeurs de Clément VI multiplièrent-ils la célébration des jubilés. Urbain VI ordonna, en 1389, que chaque trente-troisième année, et Paul II en 1470, que chaque vingt-cinquième année, serait jubilaire. Lorsqu'Alexandre VI célébra le jubilé de 1500, il annonça que son intention était d'étendre sa munificence sur les âmes qui se trouvaient au purgatoire, de manière que pendant cette année, on pourrait gagner pour elles une indulgence plénière.

Dans aucun temps, il n'avait manqué des hommes courageux qui signalaient et combattaient les vices du clergé et les abus qui s'étaient glissés dans l'Église ; mais rarement un de ces athlètes s'est présenté pourvu de plus de talens et de plus d'esprit que celui qui vers

la fin du quinzième siècle s'éleva dans l'Église allemande : ce fut Érasme de Rotterdam. A une érudition profonde, Érasme réunissait la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité, un esprit vif et satirique, et un talent d'écrire qui a été rarement surpassé[1]. Tantôt avec les armes de la raison et une mâle éloquence, tantôt par le persiflage et l'ironie, il attaqua tous les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement de l'Église, la vie scandaleuse et l'ignorance du clergé. Mais Érasme, sincèrement attaché aux dogmes de l'Église, regardant un schisme comme le plus grand des malheurs, enfin ami de la paix par caractère, n'était pas l'homme qu'il fallait pour opérer une révolution. « Quand même, écrivait-il à un de ses amis à l'époque où les novateurs attaquèrent le dogme, quand même tout ce que Luther dit, serait vrai, une liberté acquise par la sédition ne m'en déplairait pas moins. J'aimerais mieux vivre dans l'erreur sur quelques points que de bouleverser le monde comme champion de la vérité. »

Commencement de Luther.

Ce fut un moine de Wittemberg qui se laissa entraîner à opérer cette révolution. Le 10 novembre 1483, Martin Luther naquit à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, d'un ouvrier qui travaillait aux mines des environs, et ensuite à celles de la ville de Mansfeld même. Ce fut dans l'école de cette ville qu'il reçut l'instruction élémentaire. A l'âge de quatorze ans, il fut envoyé à l'école latine de Magdebourg, et bientôt après, à celle d'Eisenach. Comme son père manquait

[1] Voy. ce que nous avons dit d'Erasme, vol. XIII, p. 55, 65, 69.

de moyens suffisans pour l'entretenir, il gagna sa nourriture en chantant des psaumes devant les maisons des habitans, selon un usage qui s'est conservé dans quelques villes d'Allemagne. La charité d'une veuve d'Eisenach le tira de cet état humiliant : cette femme lui donna un logement et la table.

Les économies que son père s'était imposées, pour envoyer son fils à une université, lui permirent de se rendre, en 1501, à celle d'Erfurt. L'étude des classiques, surtout de Cicéron, de Tite-Live et de Virgile, et celle des scolastiques, devinrent sa principale occupation; mais dès-lors il conçut cette haine pour la philosophie scolastique qu'il a conservée toute sa vie. Il passa une partie de son temps à la bibliothèque de l'université. Telle était à cette époque l'ignorance qui régnait dans le clergé allemand ou de Saxe, que non-seulement avant son entrée dans cette bibliothèque, le jeune Luther n'avait pas vu d'exemplaire d'une Bible complète, mais, qu'à son grand étonnement, il en apprit l'existence. Il croyait qu'il n'existait d'autre évangile ni d'autres épîtres des apôtres que les pericopes qui se trouvaient dans les postilles. C'est lui-même qui rapporte ce fait presque incroyable.

En 1505, il prit le grade de maître ès arts qui l'autorisait à donner des cours sur la Physique et l'Ethique d'Aristote; en même temps, par obéissance pour son père, il s'appliqua à l'étude du droit, qui ne lui convenait pas trop. Un évènement extraordinaire qui lui parut un avertissement céleste, la foudre qui écrasa un de ses amis à ses côtés, ou l'aspect subit de cet ami

assassiné pendant la nuit et nageant dans le sang, le frappa si vivement, qu'il résolut de renoncer au monde et de consacrer sa vie à Dieu; il entra au couvent des Augustins, à Erfurt, au grand chagrin de son père.

Doué d'un tempérament ardent, mais plein d'une vraie dévotion, Luther s'était enfermé dans un cloître, pour combattre, par le jeûne et une discipline sévère, la sensualité qu'il se reprochait. Ne pouvant vaincre des penchans vicieux qui faisaient son tourment, il tomba dans une espèce de mélancolie; souvent il s'enfermait dans sa cellule pour prier, et un jour il y resta si long-temps que son corps, affaibli par les veilles et les jeûnes, succomba : on parvint à le ramener à la vie par la musique, qu'il aimait avec passion.

Ce fut à cette époque de sa vie, qu'il vit, pour la première fois, un homme qui devait avoir une grande influence sur sa destinée; c'était Jean de Staupitz, provincial de l'ordre des Augustins, prélat aussi distingué par son érudition que par la pureté de ses mœurs et par sa dévotion. Étant venu visiter le couvent d'Erfurt, il fut frappé de la figure et des discours du jeune moine d'Eisleben : il ordonna au prieur de le traiter avec douceur; lui-même tâcha de gagner sa confiance. Luther lui ouvrit son cœur, et lui confessa les penchans coupables qui faisaient son tourment, parce qu'il ne pouvait s'en rendre maître. Staupitz releva son courage, et le consola. Tu ne sais pas, Martin, lui dit-il, à quoi ces tentations peuvent être

utiles ; sans doute, Dieu te destine à quelque chose de grand, puisqu'il permet que tu en sois affecté. Ces mots firent une vive impression sur Luther, et lorsque par la suite il s'en rappelait, il se persuada, dans son exaltation, qu'ils avaient été prophétiques. Ils peuvent en effet avoir contribué à enflammer son imagination.

Staupitz, qui avait pris une haute idée des talens du jeune religieux, et qui voulait l'arracher aux rêveries de sa sombre imagination, le recommanda à l'électeur de Saxe, pour une chaire de théologie à l'université de Wittemberg. Il était âgé de vingt-cinq ans, lorsque son provincial le plaça sur cette nouvelle sphère d'activité. Fidèle aux vœux qu'il avait prononcés, il s'établit à Wittemberg, dans une cellule du couvent des Augustins. Cependant Staupitz pensait que l'éloquence du jeune professeur produirait des effets plus utiles dans la chaire d'une église que dans celle d'un auditoire composé d'étudians. Il l'engagea, quoiqu'avec peine, à prononcer quelques sermons : ils eurent un si grand succès, qu'à la première vacance qui eut lieu, dès 1509, il fut nommé prédicateur ordinaire.

L'homme que nous verrons par la suite déployer un si grand courage, était alors modeste et timide. Cependant la vie active qu'il menait, la conviction qu'il eut d'opérer le bien, l'estime que lui montraient ses nouveaux concitoyens, aussi bien que l'électeur qui résidait à Wittemberg, changèrent son tempérament et influèrent sur son caractère. L'affection hypo-

condriaque qui l'avait plongé dans la mélancolie, disparut; il prit confiance dans la bonté infinie de Dieu : le triste ermite devint un homme du monde, recherché dans la société à cause de l'aménité de ses manières, de son éloquence, de sa conversation gaie et spirituelle. Ses sectateurs aveugles pour qui tout ce qui est sorti de la bouche de leur idole est un objet d'admiration, ont recueilli nombre de ses facéties : elles sont pleines d'un esprit original, jovial et mordant; mais il faut pardonner la grossièreté du langage qui était celle du temps; néanmoins elles se tiennent dans les bornes de la décence. Le divertissement que Luther préférait à tous les autres, était la musique; il disait qu'après la théologie, la musique était la première des sciences. Lui-même avait une belle voix de haute-taille, et les mélodies qu'il composa pour quelques cantiques pleins de verve, dont il est l'auteur, ont mérité d'être conservées jusqu'à nos jours dans les temples des Luthériens.

Une contestation qui s'était élevée en Allemagne, à l'occasion d'une nouvelle répartition des provinces de l'ordre des Augustins, engagea cet ordre à envoyer deux députés à Rome. Luther en fut un. Lorsqu'il entreprit ce voyage, aucun doute ne s'était encore élevé dans son âme sur la sainteté du vicaire de Jésus-Christ, et moins encore sur les vérités de la religion. Il était plein de la dévotion la plus ardente, lorsqu'il monta à genoux les marches du saint escalier; il était pénétré de vénération pour le pape. Cependant il avait été choqué de la vie irrégulière des ecclésiastiques

qu'il avait visités en route ; il le fut beaucoup plus des mœurs scandaleuses du clergé romain. Il entendit avec surprise les anecdotes peu décentes qu'on racontait publiquement de Léon X. Son zèle fut indigné de l'indifférence avec laquelle les prêtres disaient leurs prières comme par manière d'acquit. « Il ne leur faut pas plus de temps, écrivait-il, pour dire quinze messes de suite, que je n'en emploie pour une seule : on dirait qu'ils sont payés à la pièce. » L'impression que ce voyage fit sur Luther, fut profonde, et ne s'effaça jamais.

A son retour, Staupitz, son chef, lui offrit le grade de docteur en théologie, et l'électeur déclara qu'il en paierait les frais. En acceptant cette dignité, en 1512, Luther jura de faire une étude particulière de la sainte Écriture, en la lisant dans les textes hébraïque et grec. A côté de la Bible, S. Augustin fut celui de tous les pères dont la lecture l'attacha davantage. Plus il crut pénétrer dans le sens de l'Évangile, plus sa répugnance pour la philosophie scolastique augmenta ; il finit par envelopper dans sa haine Aristote lui-même, qui était innocent des subtilités de ses commentateurs : c'était un comédien, disait-il, qui avait trompé l'Église par son masque grec. Luther se jeta à corps perdu dans la théologie mystique, et S. Bernard[1], avec le dominicain Jean Tauler de Strasbourg[2], devinrent, après

[1] A ce que nous avons déjà dit de S. Bernard, nous ajouterons que Paul VIII vient (en 1830) de le déclarer un des docteurs de l'Eglise. C'est donc le septième. Voy. vol. VI, p. 389.

[2] Voy. vol. XII, p. 231.

S. Augustin, ses oracles. Il reprochait à Érasme de Rotterdam, dont il respectait l'érudition, de préférer le savant S. Jérôme au *biblique* S. Augustin.

Luther s'érige contre l'abus des indulgences.

Tel fut l'homme qui, en 1517, alluma un incendie général, que ni l'Église, ni les souverains, ne purent jamais éteindre. Le 14 septembre de cette année, le pape Léon X publia une bulle par laquelle il accordait des indulgences plénières, auxquelles tous les chrétiens pourraient participer, et dont le produit serait employé à achever la fameuse basilique de S. Pierre, dont la construction avait été commencée par Jules II. Guichardin, historien digne de foi, rapporte que le produit de l'Allemagne fut abandonné par le pape à sa sœur Madelaine, princesse de Cibo, qui l'afferma à un certain Angelo Arcimboldi, lequel, à son tour, nomma Jean Tezel, dominicain de Pirna, son commissaire, pour exploiter cette mine. Cette histoire, avidement saisie par les adversaires de la cour de Rome, est niée par ses défenseurs, qui se fondent sur ce que les archives papales n'offrent pas de trace de la donation de Léon X. Cette raison n'est peut-être pas suffisante pour rejeter le fait; mais comment le concilier avec le suivant, qui est hors de doute? Léon X nomma Albert de Brandebourg, qui était électeur-archevêque de Mayence, archevêque de Magdebourg et évêque de Halberstadt, son commissaire en Allemagne, pour la perception du prix des indulgences, du produit desquelles il lui abandonna une part pour sa peine; il lui adjoignit le prieur des Frères Mineurs à Mayence, qui refusa cette commis-

sion. L'électeur choisit alors pour son délégué le dominicain Tezel, qui, à une occasion antérieure, avait fait preuve de son talent pour prêcher les indulgences.

Jean Tezel, muni de cette commission, s'en acquitta d'une manière scandaleuse. Il parcourut la Saxe avec deux grandes caisses, l'une pleine de lettres d'indulgences pour toute espèce de péchés commis ou à commettre. Quand il arrivait dans une ville, il faisait ériger une croix sur une place publique, et offrait sa marchandise, en employant toutes les ruses de la charlatanerie pour la prôner. Il se servait d'une phrase triviale, pour dire qu'au son de l'argent tombant dans sa caisse, une âme s'élançait du purgatoire. Pour augmenter le nombre des dupes, il avait fixé un très-bas prix à ses indulgences : il ne coûtait qu'environ douze sous pour délivrer une âme du purgatoire. Qui aurait eu le cœur assez dur pour ne pas faire un si léger sacrifice en faveur d'un parent, d'un ami dont on pleurait le trépas? Aussi la somme que Tezel emporta de la seule petite ville de Freyberg, passa-t-elle 2,000 florins. L'électeur de Saxe et les ducs de cette maison virent de mauvais œil ce trafic honteux qui appauvrissait leur pays. « Souvent, dit l'historien du concile de Trente, le frère Sarpi, il existe des occasions suffisantes pour produire des effets notables, mais elles s'évanouissent, parce qu'il ne se trouve personne qui sache en user. Pour produire un effet, il est nécessaire que le temps soit venu où il plaît à Dieu de corriger les fautes des hommes. Voilà ce qui arriva du temps de Léon X. »

Tezel établit sa boutique (car tel est le nom que les contemporains lui donnaient) à Zerbst et à Jüterbock, deux villes peu distantes de Wittemberg. Quelques-unes des personnes de cette ville dont Luther dirigeait la conscience, vinrent lui demander l'absolution de gros péchés sans parler d'amendement ni de satisfaction, parce qu'elles avaient acquis des lettres d'indulgence. Luther leur refusa l'absolution et leur annonça qu'elles étaient damnées, si elles ne faisaient pénitence. Profitant d'une grande affluence de monde qui se rendait à la Toussaint à Wittemberg dont l'église collégiale, en vertu d'une concession papale renouvelée par Léon X, jouissait de la prérogative de donner des indulgences à ceux qui venaient la visiter ce jour là, et y faisaient des aumônes; profitant, dis-je, de cette circonstance, Luther fit afficher, le 31 octobre 1517, à la porte de l'église, quatre-vingt-quinze thèses qu'il se faisait fort de soutenir envers tous ceux qui voudraient les attaquer [1]. Quoique ces propositions fussent toutes dirigées contre les indulgences, elles ne l'étaient cependant que contre les abus qui se commettaient; l'auteur n'y exprimait aucun doute sur la juridiction ecclésiastique du pape,

[1] Voici quelques-unes des thèses de Luther.

Jésus-Christ ayant dit : Faites pénitence, etc.; il veut que toute la vie des fidèles soit une pénitence perpétuelle, *Th.* 1.

Le pape n'a pas le pouvoir d'absoudre d'un péché, si ce n'est 1.° en tant qu'il déclare et confirme le pardon divin, et 2.° dans les cas réservés. *Th.* 6.

La doctrine d'après laquelle la pénitence imposée par les canons et préceptes (de l'Église) peut être changée en tourmens du purga-

ni sur le purgatoire, ni sur le droit du pape d'accorder des indulgences; il se soumettait d'ailleurs d'avance au jugement de l'Église, et rien n'autorise à croire qu'à cette époque il ne fût sincère. Si ses thèses s'écartaient de la doctrine reçue, il faut observer que l'Église n'avait pas encore prononcé sur les questions qu'il y éleva.

Telle fut l'origine d'une révolution dont Luther fut loin de concevoir la possibilité, et que l'imprudence de ses adversaires, les fautes de la cour de Rome, et, sans doute aussi, l'opiniâtreté et la véhémence du réformateur provoquèrent. Si quelques écrivains ont attribué à Luther des vues personnelles, s'ils ont dit par exemple que les moines Augustins, par haine

toire, est de l'ivraie qui a été semée pendant que les évêques sommeillaient. *Th.* 11.

Il est faux que l'homme puisse parvenir à la béatitude éternelle par l'absolution papale. *Th.* 21.

Le pouvoir du pape à l'égard du purgatoire n'est pas plus grand que celui de chaque évêque et curé. *Th.* 25.

Ceux qui espèrent le salut par la vertu des diplômes d'indulgences sont damnés. *Th.* 32.

Chaque véritable chrétien, mort ou vivant, participe aux biens de Jésus-Christ et de l'Église par la bonté divine et sans diplôme d'absolution. *Th.* 37.

On doit dire au peuple que l'opinion du pape n'est pas que l'achat de l'absolution est comparable à une bonne œuvre, *Th.* 42. (Cette thèse, comme la suivante, prouve que Luther ne niait pas encore le mérite des bonnes œuvres.)

Faire l'aumône vaut mieux que d'acheter l'indulgence. *Th.* 43.

L'Évangile est le vrai trésor de l'Église. *Th.* 62.

pour les Dominicains, l'ont excité à prêcher contre un membre de cet ordre, le jésuite Sforza Pallavicini, l'historien du concile de Trente, a reconnu que cette accusation était calomnieuse. Le caractère de Luther était passionné; mais en tout ce qu'il a fait, il a agi en homme persuadé de la bonté de sa cause et de la vérité de sa doctrine. Le prieur et le supérieur de son couvent étant venus lui reprocher sa témérité : Bons pères, leur dit-il, si ce que j'ai fait, n'est pas fait au nom de Dieu, cela tombera; mais si Dieu l'a voulu, remettons-nous en à lui.

Personne ne s'étant présenté pour combattre ses thèses, Luther qui n'avait aucune connaissance des hommes, les adressa à l'électeur de Mayence avec une lettre dans laquelle il lui dévoila la conduite répréhensible de ses agens. Il les envoya à d'autres personnes, et elles se répandirent comme un éclair dans toute l'Allemagne et y produisirent la plus vive commotion. Il s'éleva pourtant quelques adversaires contre lui; Jean Tezel assisté de Conrad Wimpina, son ancien maître à l'université de Francfort sur l'Oder, lui opposa des thèses pleines d'absurdité; ce moine s'oublia jusqu'à faire brûler comme hérétiques les thèses de Luther. Les Dominicains chargèrent un des leurs, Silvestre Prierias, maître du sacré palais à Rome, d'écrire une diatribe contre Luther; il lui donna la forme d'un dialogue, et y établit des thèses si exagérées sur le pouvoir du pape, que Luther, dans la préface des Observations qu'il publia, en 1518, contre ce dialogue, put dire : « Si par impossible le

pape et les cardinaux approuvaient une pareille doctrine, je serais obligé de déclarer que l'Antéchrist siège à Rome. Léon X ne put s'empêcher de témoigner son mécontentement à l'auteur de la diatribe. Un autre Dominicain, Jaques Hochstratten, inquisiteur de la foi à Cologne, demanda que le nouvel hérétique fût brûlé. Le seul antagoniste digne de Luther fut le docteur Jean Eck, professeur de théologie à Ingolstadt, le plus célèbre théologien allemand de son temps et jusqu'alors l'ami de Luther. L'ouvrage qu'il publia contre lui porte le titre d'*Obélisques*.

« Rien, dit Érasme de Rotterdam, n'a mieux contribué à augmenter le nombre des adhérens de Luther que la manière de le réfuter que ses adversaires employèrent. » Le parti opposé au réformateur fit une autre faute très-grave; c'est qu'il força à prendre parti dans la dispute, des hommes qui auraient voulu rester neutres. Les savans qui avaient cultivé avec zèle la littérature classique après sa renaissance, et qu'on appelait en Allemagne les *humanistes*, étaient depuis long-temps en guerre avec les théologiens, non sur des articles de foi, mais à cause des questions absurdes de scolastique dont ces derniers s'occupaient, et à cause du latin barbare qu'ils employaient faute d'en savoir un autre. Les théologiens saisirent l'occasion de se venger en représentant l'étude de l'antiquité et des belles lettres comme la cause des nouvelles opinions religieuses, et en traitant les humanistes d'hérétiques. « Anciennement, dit l'humaniste Érasme de Rotterdam, on était hérétique quand on s'écartait des arti-

cles de foi; aujourd'hui il suffit de ne pas être de l'avis de Thomas (d'Aquin), pour être traité d'hérétique. Ces gens taxent d'hérésie tout ce qu'ils n'entendent pas. C'est une hérésie que de savoir le grec; s'exprimer avec élégance est une hérésie; enfin tout ce qu'ils ne font pas eux-mêmes est hérétique. » C'était une grande imprudence que de forcer tous ceux qui avaient sur les orthodoxes l'avantage de l'éloquence, de se joindre à un parti qui déjà était d'accord avec eux sur un point, sur la haine pour la scolastique.

Le cardinal de Gaietle est nommé commissaire du pape.

Ce qui a lieu d'étonner, c'est le silence que la cour de Rome observa pendant neuf mois. Peut-être cette conduite aurait-elle été la plus sage, si, en continuant de se taire, on avait remédié aux abus dont les prédicateurs d'indulgence se rendaient coupables, ou mieux encore, si sous main on avait mis fin à ce trafic scandaleux. Mais on se tut à Rome parce qu'on y regardait la chose comme une jalousie de moines, comme une querelle qui tomberait d'elle-même. On ne craignait rien d'un pays livré à l'empire de la barbarie et de la plus crasse ignorance, comme on se représentait toujours l'Allemagne. Personne ne pouvait prévoir qu'une dispute d'école, comme il y en avait eu souvent, aurait des suites si importantes. Ce fut à la fin l'empereur Maximilien qui avertit le pape qu'il était temps d'y mettre fin, si l'on voulait prévenir de graves inconvéniens, à cause des protecteurs puissans que Luther avait trouvés. Léon X lança, au mois de juillet 1518, une citation contre Luther par laquelle il lui était ordonné de se présenter dans soixante jours

à Rome. Luther réclama la protection de son souverain, l'électeur de Saxe, pour n'être pas obligé de faire ce voyage; il demandait que le pape déléguât quelqu'un pour examiner l'affaire en Allemagne. L'électeur, qui se trouvait à Augsbourg où Maximilien tenait une diète, en parla au cardinal Thomas de Vio de Gaiette, plus connu sous le nom de cardinal Cajetan, qui assistait à cette assemblée comme légat. Le pape accorda la demande que le cardinal lui avait transmise, et le nomma lui-même commissaire; ce prélat avait la réputation d'un théologien de mérite.

Comme le cardinal était de l'ordre des Dominicains, qui avait pris fait et cause contre Luther, la nomination d'un commissaire appartenant à cet ordre, ne pouvait pas être agréable au réformateur; ses amis l'exhortaient à ne pas se rendre à Augsbourg, ils lui rappelaient le sort de Huss. Mais déjà les contradictions qu'il avait éprouvées, les persécutions auxquelles il était en butte, avaient exalté son courage, et lui avaient donné cet enthousiasme qui fait désirer l'honneur du martyre. « Que puis-je perdre? écrivit-il à un ami, j'ai mis ordre à mes affaires. Reste ce corps faible et fragile; si on me l'enlève, on m'aura privé d'une heure ou deux de vie. Il n'ont aucun pouvoir sur mon âme. Quiconque veut professer la parole de Dieu, doit, comme les apôtres, tout abandonner, renoncer à tout et attendre à toute heure la mort. Si cela n'était pas, elle ne serait pas la parole de Jésus-Christ, Ce fut par sa mort qu'elle fut scellée; c'est par la mort qu'elle doit être conservée. Notre époux est un

époux de sang. Priez le seigneur pour qu'il soutienne le courage d'un pauvre pécheur. »

Luther se présente à Augsbourg.

Les instructions du cardinal Cajetan portaient qu'il tâcherait de s'emparer de la personne de Luther, en réclamant pour cela l'assistance du bras séculier; il était cependant autorisé à lui donner l'absolution s'il pouvait l'engager à se rétracter. Le prélat avait pris ses mesures en conséquence; mais Luther dérangea tout son plan. Il arriva à Augsbourg le 7 octobre 1518, précédé et accompagné de tant de puissantes recommandations; il y trouva tant d'amis parmi les patriciens de la république, et ceux-ci sollicitèrent si vivement les conseillers que l'empereur en levant la diète y avait laissés, de le prendre sous leur protection, que le cardinal vit bientôt qu'il devait se borner à exécuter, s'il était possible, la seconde partie de sa mission, en engageant Luther à une simple rétractation. Il pouvait l'espérer d'autant plus que quelques mois auparavant Luther, en transmettant au pape une explication de ses thèses, s'était exprimé ainsi : « Très-saint Père, je tombe à vos pieds et me remets à Votre Sainteté avec tout ce que je suis et je possède. Que Votre Sainteté dispose de ma personne. Quoi qu'il puisse arriver, je sais que la voix de Votre Sainteté est la voix de Jésus-Christ qui parle par son organe. Que si j'ai mérité la mort, je ne la refuserai pas; car la terre est à Dieu avec tout ce qu'elle porte. Que son nom soit loué! » Mais dans l'intervalle qui s'était passé entre la date de cette lettre, et le 12 octobre, qu'il eut sa première audience du cardinal, les

choses avaient bien changé. Des thèses professées dans une petite ville d'Allemagne par un inconnu, répandues par tout le pays, avaient trouvé de l'approbation parmi les grands seigneurs comme parmi les hommes de lettres; les yeux de toute l'Allemagne étaient fixés sur l'individu qui, le premier, avait osé proclamer ce que tous pensaient; les contradictions avaient aigri Luther: elles l'avaient forcé à continuer ses études et à approfondir les saintes Écritures; dans ce travail, il s'était égaré dans des chemins défendus, et déjà il avait des doutes non-seulement sur la légitimité de l'autorité du pape, mais sur celle d'une autorité quelconque en matière de foi.

Le cardinal le reçut avec bonté; il l'exhorta à ne pas donner de scandale à l'Église, à éviter tout ce qui pouvait amener des troubles, enfin à reconnaître ses erreurs et à promettre de ne plus les répandre. Luther, qui était arrivé à Augsbourg armé de toutes les argumentations de l'école et prêt à disputer, pria qu'on lui prouvât qu'il s'était trompé. Le cardinal oublia un instant le rôle qu'il s'était proposé de jouer, et, entraîné par la vanité de faire parade d'érudition, signala comme hérétiques deux propositions tirées des thèses de Luther, et le somma de les révoquer. L'une portait que le mérite de Jésus-Christ ne forme pas le trésor des indulgences; l'autre, que la foi était nécessaire pour approcher avec fruit du S. Sacrement. Il faut remarquer que, quoique la première proposition de Luther ait été plus tard condamnée par le concile de Trente, comme contraire au dogme catholique,

l'Église ne s'était jusqu'alors pas prononcée sur cette doctrine. C'était le pape Clément VI qui, dans sa fameuse bulle Unigenitus, de 1343, qui se trouve au corps du droit canon, parmi les Extravagantes [1], avait établi une thèse contraire à l'opinion de Luther; mais celui-ci récusait l'autorité de cette Extravagante, comme fondée sur une fausse interprétation de la Bible, avec laquelle le pape ne pouvait pas se mettre en contradiction. A l'égard de la seconde proposition taxée d'hérétique, l'érudition du cardinal fut en défaut; car cette proposition a été reconnue orthodoxe par le concile de Trente. Comment le légat pouvait-il se flatter de vaincre l'obstination d'un professeur auquel il venait d'accorder un si grand avantage?

Au lieu de se borner à demander la promesse d'un silence éternel que Luther pouvait donner avec une sorte de dignité; au lieu de l'ébranler en lui ouvrant la perspective des honneurs et des récompenses (en admettant, avec les ennemis de Luther, qu'il fût susceptible d'une autre ambition que celle de l'apostolat), le cardinal revint à la rétractation, et le moine de Wittemberg sollicita un délai de vingt-quatre heures, au bout duquel, le 13 octobre, il retourna chez le légat, accompagné de Jean de Staupitz, qui, partageant probablement les opinions de Luther, aurait voulu que cette dispute fût étouffée, de quatre conseillers impériaux, d'un notaire et de l'envoyé de Saxe, nommé Philippe de Feilitsch. En présence de ces personnes, Luther protesta contre la marche suivie

[1] Voy. pour l'explication de ce mot, vol. VII, p. 175.

par le cardinal, et offrit de se soumettre à la décision soit de l'Église, soit des universités de Bâle, Fribourg, Louvain et Paris; car telle était sa conviction, qu'il était sûr que tout corps savant auquel il exposerait ses raisons, la partagerait. Le cardinal persista dans sa première demande; cependant, à l'intercession de Staupitz, il permit à Luther de se défendre par écrit. Luther lui apporta le lendemain cet écrit; mais comme il n'était pas plus traitable que les deux premières fois, le cardinal lui défendit sa porte. « Je ne veux plus parler à cette bête, écrivit-il à Staupitz, qui a des yeux profonds et porte comme des flambeaux sur son visage[1]. » Luther avait en effet un front haut et voûté et des yeux pleins de feu; ils devaient faire d'autant plus d'effet, qu'à cette époque de sa vie, il était encore d'une maigreur excessive.

Le 17 octobre, Luther adressa au cardinal une lettre conçue en termes soumis; il persistait à la vérité dans son refus de rétracter ses thèses, tant qu'on ne lui aurait pas montré qu'elles étaient erronées; mais il convint d'avoir manqué au respect qu'il devait à Sa Sainteté, promettant de se corriger, et même de ne plus traiter, verbalement ni par écrit, la matière des indulgences, pourvu que le pape voulût imposer le même silence à ses adversaires. Luther ne reçut pas de réponse, et comme ses amis croyaient savoir que le cardinal était revenu à sa première idée de le faire arrêter, il partit dans la nuit du 20 octobre, en sortant secrètement

[1] Ego nolo amplius cum hac bestia loqui; habet enim profundos oculos et mirabiles speculationes in capite suo.

d'Augsbourg, par une poterne qu'on lui ouvrit. Il laissa une protestation dans laquelle il appelait du pape mal informé au pape, quand il serait mieux informé ; elle fut affichée le lendemain, à Augsbourg. Luther revint à Wittemberg, le 30 octobre.

Le cardinal Cajetan écrivit, le 25 octobre, à l'électeur de Saxe pour se plaindre de Luther ; il l'exhorta, même avec menaces, d'envoyer le moine obstiné à Rome, ou au moins de le chasser de ses états. L'électeur communiqua cette lettre à Luther, avec ordre de se justifier. Luther le fit dans une réponse détaillée, où, avec une supériorité de talent et une éloquence à laquelle tout homme impartial rendra justice, il raconta tout ce qui s'était passé ; il finit par déclarer que ne voulant pas être la cause d'un différend entre son souverain et le pape, il était prêt à quitter les états de l'électeur. Frédéric le Sage fut vivement touché du contenu de cette lettre : il affectionnait trop son université de Wittemberg, pour consentir à ce que l'homme à qui elle devait sa célébrité naissante la quittât. Il renvoya au légat la lettre de Luther, en exprimant son étonnement de ce qu'on eût voulu forcer Luther à une rétractation avant de l'avoir convaincu de son erreur. Plusieurs hommes très-savans, dit-il, tant en Saxe que dans les universités étrangères, ne veulent pas convenir que la doctrine de Luther soit impie ni hérétique ; si cependant on pouvait le convaincre que la doctrine de ce moine fût hétérodoxe, il saurait, sans en être averti, faire son devoir.

Cependant il arriva divers évènemens qui exaspé-

rèrent de plus en plus les partis. Dans une décrétale du 9 novembre 1518, que le cardinal Cajetan promulgua par un édit publié à Linz, Léon X approuva tout ce que les prédicateurs d'indulgences avaient fait en Allemagne. Nous comptons cette décrétale parmi les fautes graves que commit la cour de Rome. D'un autre côté, Luther apprit que dès le commencement d'août, et par conséquent avant l'expiration du terme qui lui avait été accordé, et avant qu'on eût pu entendre sa justification, il avait été formellement déclaré hérétique à Rome. C'était l'auditeur de la cour papale, Jérôme Ghinucci, évêque d'Ascula, qui avait lancé la citation contre Luther; c'était aussi lui qui le déclara hérétique avant le terme fatal, parce qu'on lui avait rapporté un sermon que Luther, en passant par Heidelberg, y avait prononcé pour soutenir que, par la chute d'Adam, les hommes avaient été privés de leur libre arbitre; que la foi seule était suffisante pour le salut, et que les meilleures de nos actions étaient de leur propre nature des délits graves. Luther fut extrêmement irrité de cette condamnation. Dans son indignation, il publia, le 28 novembre, un nouvel appel, non au pape mieux informé, mais au futur concile. Frédéric le Sage désapprouva cette démarche précipitée de son protégé.

Mission de Miltitz en Allemagne.

Cependant le pape s'arrachant, à ce qu'il paraît, pour un instant, à l'influence des prélats et des Dominicains qui l'obsédaient, revint à une résolution plus sage que les démarches auxquelles on l'avait entraîné jusqu'alors. Il se trouvait à Rome un prélat

saxon, d'un caractère doux et insinuant, Charles de Miltitz, qui était chambellan du pape et chanoine des cathédrales de Mayence, Trèves et Meissen, au surplus l'ami de George Spalatin, secrétaire de l'électeur. Léon X le chargea de tâcher d'obtenir par la douceur ce que les citations et les menaces n'avaient pu effectuer. Il reçut la mission publique de porter à Frédéric le Sage, en témoignage de bienveillance, une rose d'or consacrée; il devait mettre fin en même temps à la malheureuse dispute de Wittemberg. Miltitz se conduisit avec beaucoup de prudence. Dans une conférence qu'il eut à Altembourg avec Luther, il l'engagea à écrire au pape, le 13 mars 1519, une lettre pleine de respect et de soumission, dont nous allons extraire quelques passages.

« Je ne puis, très-saint Père, supporter le poids de votre colère, et pourtant je ne sais comment je pourrai m'y soustraire. On demande que je rétracte mes thèses; je m'y résignerais sur-le-champ, si le but qu'on se propose pouvait être atteint de cette manière. Mais comme, grâce aux réfutations de mes adversaires, mes écrits ont été répandus bien plus loin que je n'aurais osé l'espérer, et qu'ils ont fait sur les esprits une impression qu'aucune rétractation ne saurait effacer; comme l'Allemagne est riche en excellentes têtes qui se distinguent par un jugement éclairé et par une érudition solide, le désir d'honorer l'Église de Rome m'impose le devoir de ne pas me rétracter; car, par une palinodie, l'Église serait injuriée et exposée aux accusations d'un chacun. Ce sont ceux contre qui je

me suis élevé qui ont fait tant de mal à l'Église. Je proteste devant Dieu et devant toutes les créatures, que mon intention n'a jamais été de détruire la puissance de l'Église et la vôtre, que je reconnais supérieure à toute puissance, à l'exception de celle de Jésus-Christ. Je promettrai volontiers à Votre Sainteté de ne plus m'occuper des indulgences, et d'observer à ce sujet un silence absolu, pourvu que mes adversaires cessent de se glorifier et de me maltraiter en paroles. J'exhorterai le peuple, par un écrit que je vais publier, d'honorer l'Église romaine. Je modérerai aussi la violence avec laquelle j'ai parlé d'elle; car je sens qu'en tombant si rudement sur ces bavards, j'ai fait du mal à l'Eglise, et cependant tout ce que je voulais, c'était d'empêcher que l'avidité déhontée de quelques étrangers n'entachât notre mère, l'Église romaine. »

L'écrit que Luther annonce dans cette lettre parut en effet : il s'y prononça formellement pour l'adoration des saints et pour la doctrine du purgatoire. Il dit que l'Église romaine a été honorée par Dieu plus que toutes les autres, et que le sang de tant de martyrs l'a rendue vénérable; que quand même tout n'irait pas à Rome, comme cela devrait, ce n'était pas une raison de s'en séparer; qu'il fallait au contraire lui être plus fortement attaché, parce que l'amour et l'union pouvaient remédier à beaucoup de maux; que c'était l'affaire des savans d'examiner quelles étaient les bornes de la puissance du siége apostolique, puisque cela n'importait pas au salut de l'âme.

On fit, en 1519, une tentative pour rétablir l'union Colloque de Leipzig, 1519.

qui, par son résultat, devint la véritable cause de la séparation. Lorsque Luther fut à Augsbourg, il vit son ancien ami, le docteur Eck, qui était le plus redoutable de ses adversaires. Les deux savans qui s'étaient combattus dans divers écrits, convinrent de continuer leur dispute verbalement dans une assemblée publique qui aurait lieu à Leipzig. Les interlocuteurs devaient être Eck et un des amis de Luther, connu sous le nom du docteur Carlstadt, et qui s'appelait proprement André Bodenstein, natif de Carlstadt. Eck, qui était le plus célèbre dialecticien d'Allemagne, et bien supérieur à cet égard à Luther, désirait entraîner celui-ci à prendre part lui-même à une dispute dont il se promettait beaucoup d'honneur. Luther voulait se dispenser d'y paraître, parce qu'il avait promis le silence; mais Eck, qui connaissait l'irascibilité de cet adversaire, prit un moyen infaillible pour lui faire rompre son silence. Il publia treize thèses qui devaient faire l'objet de la dispute. Luther opposa incontinent à cet écrit treize autres thèses, et sollicita George, duc de Saxe, dans les états duquel, à Leipzig, la dispute devait avoir lieu, de lui permettre d'y assister. Quelques personnes sensées s'efforcèrent d'empêcher un acte dont ils prévoyaient les conséquences. Luther lui-même les pressentait, et néanmoins il se donna beaucoup de peine pour que la dispute eût lieu. « Peut-être, écrivit-il le 7 février 1519, à un ami, sera-ce une occasion de donner une tournure sérieuse à une affaire avec laquelle nous n'avons fait que jouer jusqu'à présent : dans ce cas, la

tyrannie romaine finira mal. » Son ami l'ayant exhorté à la prudence : « Je n'ai jamais formé le dessein, répondit-il, de renoncer à l'obéissance du Saint-Siège ; je ne vous dissimulerai pas que j'ai plus d'un scrupule. Je me prépare à la dispute de Leipzig en étudiant le droit canon ; mais, soit dit entre nous, plus j'y avance, plus je suis incertain si le pape n'est pas l'antéchrist plutôt que l'apôtre du Christ : c'est une pitié de voir comment les décrets du pape crucifient Jésus-Christ, c'est-à-dire altèrent la vérité. Je plains la pauvre chrétienté d'être ainsi baffouée sous l'apparence des lois et du nom chrétien. Plus j'avance, plus je me persuade que, hors la Bible, tout est mensonge. »

Au temps fixé, les deux adversaires arrivèrent à Leipzig ; Luther y vint aussi, comme simple auditeur, sans sauf-conduit parce que le duc de Saxe ne voulut absolument pas qu'il prît part à l'acte ; cependant Eck obtint par ses sollicitations qu'il le lui permît, et que les actes du procès fussent envoyés aux universités de Paris et d'Erfurt, pour prononcer.

Le colloque commença le 27 juin 1519 entre Eck et Carlstadt au château de Pleissenbourg à Leipzig, en présence d'un grand nombre de personnes illustres. Les objets de la dispute étaient la doctrine du libre arbitre que, d'accord avec S. Augustin, Luther niait, et celle du mérite des bonnes œuvres qu'il rejetait comme nul. Eck se montra infiniment supérieur à son antagoniste en dialectique, en érudition, en hardiesse, sans pouvoir porter Carlstadt à se recon-

naître vaincu. Ce premier acte dura huit jours. Ensuite commença la dispute entre Luther et Eck. Son principal objet était l'origine divine de la puissance papale. Les méditations de Luther l'avaient successivement conduit à un principe qui bientôt devint la base de tout son système religieux. C'était celui qui en matière de foi ne reconnaît d'autre autorité que celle de l'Évangile, rejetant ainsi celle de l'Église et des conciles; il ne l'avait pas encore enseigné; mais Eck le conduisit adroitement à dévoiler le secret de ses pensées, en produisant un décret du concile de Constance qui condamnait expressément une des propositions soutenues par Luther. Celui-ci ne craignait rien tant que de passer pour Hussite, parce que la mémoire de Ziska et de ses hordes était exécrée en Saxe où elles avaient commis d'horribles cruautés. L'allégation de l'autorité des pères de Constance le troubla, et dans la vivacité de la dispute, il laissa échapper l'aveu qu'il ne regardait pas tous les dogmes de Huss comme hérétiques, uniquement parce qu'un concile les avait déclarés tels. Cette phrase choqua extrêmement ceux des auditeurs qui n'avaient pas pris parti d'avance: elle fit sur le duc George une impression que Luther ne put jamais effacer. Celui-ci se montra encore très-faible dans un autre moment. Il s'agissait du fameux passage de l'Évangile, sur lequel l'Église fonde la primauté pontificale: tu es Pierre, etc. Luther répondit à l'argument qu'en tira Eck, en coupant la phrase en deux propositions: il supposa qu'en prononçant la première, Jésus-Christ avait mis la main sur S. Pierre,

mais qu'il s'était désigné lui-même en disant : Sur ce fondement, etc. La futilité de cette distinction arbitraire frappa tous les auditeurs non prévenus [1]. Ainsi on peut dire que ce colloque finit à l'avantage des catholiques, quoique les deux partis s'attribuassent la victoire, et que les réformateurs en tirassent le plus grand fruit, parce que si le triomphe d'Eck fut célébré par les habitans de Leipzig qui en avaient été témoins, dans le reste de l'Allemagne l'opinion publique avait d'avance proclamé Luther et Carlstadt vainqueurs, et le récit que fit leur parti du succès du colloque, le confirma.

Luther attaque l'autorité de l'Église.

Mais déjà la barrière qui devait les séparer à jamais, avait été posée. Luther non-seulement avait soutenu que la puissance du pape n'était pas d'origine divine; il avait même nié l'autorité infaillible de l'Église. Un homme de son caractère ne pouvait pas revenir sur ses pas; il fallait parcourir toute la lice ouverte devant lui. Le doute est le premier pas vers l'incrédulité. En compulsant les saintes Écritures et les premiers pères de l'Église, il se persuada avoir trouvé des preuves irréfragables de la fausseté d'articles de foi sur lesquels il n'avait d'abord eu que des doutes. Si l'autorité du pape était d'institution humaine, il était permis de l'examiner sous le rapport de l'utilité, et l'on pouvait la faire envisager comme nuisible; et dans ce cas, rien n'empêchait de s'y soustraire. Si l'Église n'était pas infaillible, on pouvait soumettre à un nouvel examen les dogmes qui ne se trouvent pas littéra-

[1] Les protestans donnent aujourd'hui un autre sens à ces mots.

lement exprimés dans les Évangiles, tels que ceux de la transsubstantiation, des sacremens, du purgatoire, des vœux monastiques, de l'invocation des saints. Ainsi de tout le système de la théologie catholique, il ne restait debout que les vérités prononcées par les quatre premiers conciles écuméniques, et dans le Credo, non comme établies par l'autorité de l'Église, mais parce que Luther et ses adhérens les trouvaient dans le Nouveau Testament. Il ne peut pas entrer dans notre plan de montrer comment tous les autres articles de la foi catholique tombèrent l'un après l'autre sous la hache du scepticisme.

Commencement de Melanchthon.

Parmi les personnes qui assistèrent au colloque de Pleissenbourg, se trouvait le plus jeune des professeurs de Wittemberg, dont le nom sera dès ce moment associé à celui de Luther dans toutes ses entreprises, souvent comme celui d'un bon génie qui modérait sa fougue; c'était Philippe Melanchthon, proprement *Schwarzerd*, né le 16 février 1497 à Bretten dans le Palatinat. Il avait reçu une excellente éducation au gymnase de Pforzheim, où le célèbre Reuchlin [1] le connut, et, enchanté des progrès que le jeune homme faisait dans l'étude des langues classiques, traduisit son nom allemand en Melanchthon. Il étudia ensuite la littérature ancienne et la philosophie à l'université de Heidelberg, et la théologie à celle de Tubingue; non la théologie scolastique qui régnait encore dans les écoles, mais celle qu'Érasme de Rotterdam venait de réformer. Il avait seize ans lorsqu'il

[1] Voy. vol. XIII, p. 61.

publia sa grammaire grecque, qui a beaucoup contribué en Allemagne à l'étude de la langue grecque. Sur la recommandation de Reuchlin, l'électeur de Saxe le nomma, en 1518, professeur de cette langue à l'université de Wittemberg; il a le mérite d'avoir le premier expulsé le goût barbare qui régnait en Allemagne, en montrant l'utilité que toutes les sciences pouvaient tirer des monumens de l'antiquité classique, pour perfectionner les méthodes, diriger les recherches, corriger la diction. Il acheva ainsi la réformation de la théologie, comme science, qu'Érasme avait commencée. Luther s'attacha sur-le-champ à ce jeune homme, et l'amitié des deux réformateurs subsista sans trouble pendant vingt-huit ans, malgré le contraste de leurs caractères, ou peut-être à cause de ce contraste même, parce que l'un était doux, prudent, timide et conciliant, autant que l'autre était ardent, violent, ferme et opiniâtre, hardi jusqu'à la témérité. Si la Providence voulait que l'œuvre de la réformation réussît, c'était précisément deux hommes comme Luther et Melanchthon qu'il fallait se faire rencontrer.

Adresse de Luther à la noblesse allemande.

Depuis la dispute avec Eck, Luther forcé dans ses derniers retranchemens, s'abandonna à toute la fougue de son caractère. Trois chevaliers-dynastes, célèbres dans l'histoire politique, littéraire et ecclésiastique de l'Allemagne, Sylvestre de Schaumbourg, François de Sickingen et Ulric de Hutten[1] étaient ses chauds partisans, parce que, mécontens des mesures

[1] Voy. vol. XIII, p. 72.

vigoureuses que sous le règne de Maximilien on avait prises pour mettre fin aux guerres privées, et jaloux des princes qui prêtaient leur ministère aux tribunaux pour les exécuter, ces nobles voyaient dans les démarches hardies du réformateur, un moyen de rétablir ce qu'ils appelaient la *liberté germanique*. Les trois chevaliers lui offrirent leurs services pour le défendre contre le danger qui le menaçait de Rome : Schaumbourg et Sickingen étaient puissans par leurs possessions et par l'influence qu'ils exerçaient sur le corps de la noblesse immédiate; Hutten n'était pas moins habile à manier la plume que l'épée : il est auteur d'une des diatribes les plus virulentes qui aient été publiées contre le pape[1]. Ce fut probablement l'intérêt que ces gentilshommes témoignèrent à Luther, qui l'engagea à publier en langue allemande un ouvrage qui fut pour ainsi dire une déclaration de guerre contre la cour de Rome. Il lui donna le titre d'*Adresse à la noblesse chrétienne de la nation germanique*. En développant tous les abus que la puissance ecclésiastique s'était permis, en attaquant cette puissance jusque dans ses fondemens, il provoquait la nation à secouer un joug qu'il lui peignait comme honteux. Cet écrit répandu avec la plus grande profusion, est un de ceux qui opérèrent le plus puissamment sur l'esprit de la nation en faveur du réformateur.

Bulle du pape contre Luther, 1520.

Cependant le docteur Eck qui s'était rendu à Rome, décida le pape à prononcer la condamnation

[1] Sa préface à l'ouvrage de Laurent Valla sur la donation de Constantin.

de la doctrine de Luther. La bulle fut expédiée le 15 juin 1520, et Eck chargé de la porter en Allemagne. On le sut avant son arrivée; l'électeur de Saxe fut effrayé de la nouvelle, parce qu'il prévoyait, sans doute, les suites que cette démarche de la cour de Rome aurait pour la tranquillité de l'Allemagne; il engagea Charles de Miltitz à se rendre à Eissleben où l'ordre des Augustins tenait une assemblée générale, et à réclamer l'intervention de ces pères auprès d'un de leurs confrères, dont il s'agissait de fléchir l'opiniâtreté. L'Ordre se décida à envoyer une députation à Luther pour le requérir d'écrire encore une fois au pape, et de lui promettre un silence absolu. A l'aide de cet écrit, Miltitz espérait détourner le coup que l'électeur craignait tant. Luther promit d'écrire, mais il se rétracta lorsqu'il apprit que la bulle qui le condamnait comme hérétique, était arrivée à Leipzig. Il lui opposa sur-le-champ un ouvrage foudroyant qui rendait impossible le rétablissement de la paix. Il était intitulé *De la captivité babylonienne de l'Eglise*, et quoique ne traitant proprement que de la doctrine des sept sacremens, il attaquait tous les articles de foi que les protestans rejetèrent ensuite; il renferme ainsi les premiers élémens du luthéranisme, et montre comment la route dans laquelle le réformateur était entré, le conduisit à ébranler un dogme après l'autre.

La bulle de Léon X fut publiée en Saxe au mois de septembre. Elle était conçue dans un ton modéré, plutôt paternel que sévère; elle condamnait comme hérétiques, ou erronées, ou scandaleuses quarante et

une propositions tirées des écrits de Luther, ordonnait que ces écrits fussent publiquement brûlés, et que Luther envoyât dans soixante jours sa rétractation, faute de quoi il serait excommunié. Le pape commit une nouvelle faute en chargeant Eck de publier cette bulle : il le fit probablement pour fournir à ce théologien l'occasion de compléter sa victoire en terrassant son adversaire ; mais l'opinion publique est rarement celle du petit nombre de juges éclairés ; l'opinion publique de la Saxe ne vit dans la commission dont Eck était chargé que la basse vengeance d'un ennemi terrassé. Les évêques mêmes regardaient la publication de la bulle par un simple nonce, comme attentatoire à leur juridiction ; il y en eut plusieurs qui l'interdirent formellement dans leurs diocèses.

Le bon Miltitz se flattait toujours de l'espérance de pouvoir étouffer cette affaire. Le 12 octobre 1520, il eut une nouvelle conférence avec le réformateur à Lichtenberg, et l'engagea à écrire au pape une lettre de soumission à laquelle on donna la date du 6 septembre, pour qu'elle parût avoir été écrite avant la publication de la bulle. Cette lettre renferme les mêmes assurances que les précédentes, mais le ton insolent dans lequel elle est rédigée prouve bien que Luther ne partageait pas les espérances du chambellan. Luther assure qu'il n'a jamais eu l'intention d'attaquer la personne du pape ; que ses coups étaient portés contre la cour de Rome, et il somme le pape de convenir que sa cour surpasse en corruption Sodome, Gomorre et Babylone ; il dit que depuis longues années on n'avait vu venir de Rome

que l'exemple des péchés ; que l'Église romaine était devenue un repaire de brigands, et le trône du péché, de la mort et de la damnation éternelle, et qu'elle ne pourrait être pire quand même l'antéchrist viendrait ; que lui, le pape, était comme une brebis parmi les loups, comme Daniel parmi les lions, comme Ezéchiel entouré de scorpions ; que le siège de Rome n'était pas digne d'être occupé par lui, et qu'il devait le céder au diable qui déjà y régnait bien plus que lui.

Un acte de soumission rédigé dans ces termes, ne pouvait empêcher Luther de lancer des écrits violens contre la bulle et le docteur Eck. Une édition de ce document accompagné d'observations hardies et extrêmement satiriques d'Ulric de Hutten, mit tous les esprits en mouvement, et produisit dans toute l'Allemagne une forte commotion. Un cri de ralliement retentissait partout : Mort à la tyrannie de Rome ! Quiconque n'y répondait pas par des injures contre le pape, devenait la victime du fanatisme, et était traité de fauteur du pouvoir arbitraire, de satellite du despotisme, d'ennemi de la liberté et des lumières.

Luther brûle publiquement la bulle du pape.

Les deux partis attendaient avec anxiété les résolutions de l'électeur de Saxe. Ce fut à Cologne que deux nonces du pape, Jérôme Aléandre, le même qui avait été professeur d'éloquence et de littérature grecque à Paris [1], et Marin Carraccioli, présentèrent à ce prince copie de la bulle, et le requirent de faire brûler les écrits de Luther et de punir lui-même cet hérésiarque, ou de l'envoyer prisonnier à Rome. Frédé-

[1] SCHŒLL, Histoire de la Litt. gr., vol. VII, p. 354.

ric le Sage consulta, sur ce qu'il avait à faire, Érasme de Rotterdam qui se trouvait à Cologne. Ce chef des humanistes allemands n'approuvait pas la doctrine de Luther; mais comme les théologiens catholiques l'avaient imprudemment mêlé dans la controverse, il ne voyait dans tout le bruit qu'on faisait qu'un combat que les ennemis des belles lettres livraient aux humanistes, et auquel la prudence commandait de mettre fin. D'après son avis, l'électeur fit répondre, le 6 novembre 1520, aux légats, que l'affaire devait être examinée par des juges impartiaux, pieux et savans, et qu'il fallait qu'on réfutât Luther par des preuves tirées de l'Écriture, avant qu'on pût proposer à son souverain de faire brûler ses livres; qu'aussitôt qu'on aurait convaincu Luther d'erreur, il lui retirerait sa protection, sans attendre qu'on l'avertît de son devoir; que, dans ce cas même, il espérait que le pape ne lui proposerait rien qui fût contraire à l'honneur.

Luther avait fait semblant jusqu'alors de regarder la bulle de Léon X comme une œuvre supposée par Eck; au commencement de décembre 1520, il attaqua la bulle même dans un écrit intitulé : *Contre une exécrable bulle de l'antéchrist*, et conçu avec une violence que ses plus zélés partisans blâmèrent; par ordre de l'électeur il publia en même temps une Défense de tous les points de sa doctrine qui étaient condamnés dans la bulle. Récusant absolument l'autorité des Saints Pères, Luther ne se sert, pour soutenir ses thèses, que de la Bible. Il y en a quelques-unes sur lesquelles il se retracte, mais sa palinodie est

pire que les propositions condamnées. C'est ainsi que cette thèse : « L'indulgence est une pieuse fraude des fidèles et une dispense des bonnes œuvres ; elle est permise, mais elle n'est pas utile ; » se trouve corrigée de la manière suivante : « L'indulgence est une fraude exécrable par laquelle les papes détruisent la fortune et les âmes des fidèles. » La phrase suivante : « *Quelques* articles de Huss, condamnés par le concile de Constance, sont vrais et conformes à l'Évangile, » était anathématisée dans la bulle ; dans la Défense, Luther dit : « Je me suis trompé ; ces articles sont *tous* vrais ; ils ont été condamnés par le synode du Satan. »

Ce fut ainsi que la hardiesse du réformateur s'accrut à mesure que le danger augmentait. Il y mit le comble par un acte de vengeance très-repréhensible, et qui ne pouvait produire d'autre effet que d'enflammer l'esprit de parti. Par une affiche, il invita les étudians de Wittemberg à se rassembler le 10 décembre 1520 à une heure et sur une place indiquées. Plusieurs professeurs se joignirent à cette troupe que Luther conduisit hors de la ville. Là, les étudians ayant à l'envi érigé un bûcher, et un maître ez arts y ayant mis le feu, le réformateur, oubliant que parmi les doctrines qu'il rejetait comme condamnées par l'Évangile, se trouvait celle qui permettait d'opposer la violence à la violence, jeta sur le bûcher la bulle de Léon X et les Décrétales des papes, reçues encore à cette époque comme lois de l'état par le gouvernement sous lequel il vivait ; il y joignit les écrits d'Eck en s'écriant :

« Puisque tu as attristé le saint du Seigneur, que le feu éternel t'attriste et te consume ! »

C'est ici que se termine le premier acte de la réformation. La suite appartient à l'histoire de Charles-Quint.

SECTION VI.

Principautés héréditaires d'Allemagne, au commencement du seizième siècle.

En terminant l'histoire des empereurs d'Allemagne de la maison de Hohenstaufen, nous avons donné la liste des princes héréditaires entre lesquels le sol de ce pays était partagé vers le milieu du treizième siècle. Dans les deux cent cinquante ans suivans plusieurs de ces maisons disparurent, et furent remplacées par d'autres; quelques-unes parvinrent à une grande puissance; toutes consolidèrent leur supériorité territoriale, et se préparèrent ainsi à jouer le rôle de souverains. Nous sommes parvenus au moment où quelques-unes de ces maisons éprouvèrent dans leur intérieur des révolutions qui changèrent entièrement leurs rapports, et où leur indépendance, fruit de cinq siècles d'usurpations, risquait d'être anéantie par le bras puissant d'un monarque qu'ils s'étaient eux-mêmes donné pour chef. Il sera intéressant d'interrompre l'histoire d'Allemagne pour jeter un coup d'œil sur celle de ces électeurs, ducs, princes et comtes décorés de différens titres; principalement pour voir comment ces princes agrandirent leurs états, et comment leurs maisons se divisèrent et se subdivisèrent en lignes et branches. Ne pouvant cependant nous étendre ici sur toutes ces maisons, nous en avons écarté toutes celles par l'extinction desquelles se sont formés, à cette épo-

que, le cercle de Bourgogne et la république des Pays-Bas, parce que notre chapitre XI nous fournira une occasion d'y revenir ; ainsi que quelques autres dont l'existence remonte aussi haut que celles dont il est question ici, mais qui sont restées dans une certaine médiocrité jusqu'aux temps suivans. Lorsque dans le septième et le huitième livre nous continuerons ce précis, nous y ajouterons plusieurs autres maisons dont l'histoire ne fournit pas assez d'évènemens pour que dans ce précis il eût été nécessaire de s'en occuper beaucoup, mais qui néanmoins méritent une mention particulière soit par leur origine illustre, soit parce que les circonstances les ont mises à même de jouer un rôle brillant, quoique éphémère.

I. MAISON D'AUTRICHE.

I. *Maison d'Autriche.*

Margraves et ducs d'Autriche de la maison de Bamberg.

Comme nous n'avons parlé qu'occasionellement des margraves et ducs d'Autriche de la maison de Bamberg, nous allons, avant de poursuivre l'histoire de la maison de Habsbourg-Autriche, donner la suite des princes de la maison de Bamberg.

1. *Léopold I l'Illustre*, premier margrave, vers 930-988.
2. *Henri I*, 988-1018.
3. *Albert I le Victorieux*, 1018-1056.
4. *Ernest le Sévère*, 1056-1075.
5. *Léopold II le Beau*, 1075-1096.
6. *S. Léopold III le Pieux*, 1096-1136.
7. *Léopold IV*, 1036-1142 (Voy. vol. IV, p. 77).
8. *Henri Jasomirgott*, 1142-1172 ; créé duc d'Autriche en 1156 (Voy. vol. IV, p. 79-91).
9. *Léopold V le Vertueux*, 1172-1194 (Voy. vol. III, p. 381-389).

I. MAISON D'AUTRICHE.

10. *Frédéric I le Catholique*, 1194-1198 (Voy. vol. III, p. 393).
11. *Léopold VI le Glorieux*, 1198-1230.
12. *Frédéric II le Belliqueux*, dernier duc d'Autriche de la maison de Bamberg, 1290-1296 (Voy. vol. IV, p. 201-235).

Nous allons récapituler les principaux faits de l'histoire de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole et du Tirol, avant que ces pays devinssent la propriété de la maison de Habsbourg.

Précis de l'histoire de la Stirie.

I. STIRIE. Charlemagne ayant enlevé la Stirie et la Carinthie aux Avares, fonda, vers 798, la Marche de Stirie. En 955, Otton le Grand la sépara du duché de Bavière et donna le margraviat, comme gouvernement immédiat, à un certain Ottocar I, dont le cinquième descendant Ottocar VI, fut créé, en 1180, duc de Stirie. Comme il n'avait pas d'enfans, il institua en mourant, en 1193, héritier de son duché, Léopold V, duc d'Autriche, qui était son beau-père, et l'empereur confirma cette disposition. Depuis cette époque, la Stirie a partagé le sort de l'Autriche à laquelle elle resta réunie, si nous exceptons quelques années, pendant lesquelles Etienne, prince d'Hongrie, la posséda.

Précis de l'histoire de la Carinthie.

II. CARINTHIE. Lorsque Charlemagne enleva ce pays aux Avares, il y plaça des margraves dépendans du duché de Frioul. En 880, Arnoulf, fils naturel de Carloman, fut nommé duc de Carinthie. Lorsqu'il parvint au trône, il réunit ce duché à celui de Bavière. En 977, l'empereur Otton II sépara de nouveau les deux duchés, et nomma des ducs particuliers de Carinthie, dont le premier fut Henri d'Amerdal. Il eut des successeurs de différentes maisons. L'impératrice Agnès, mère de Henri IV, donna, en 1058, le duché avec le margraviat de Vérone à Bertold de Zæbringen : Henri IV dépouilla, en 1073, cette famille de l'un et de l'autre, mais les deux branches qui en sortirent conservèrent les titres de duc et de margrave. Depuis ce moment, le duché de Carinthie devint héréditaire dans la maison des comtes de Murzthal (en Stirie) qui le posséda jusqu'à

I. Maison d'Autriche.

son extinction, en 1127 [1]. Ce fut alors la maison d'Ortenbourg (sur la Drave) qui obtint le duché à titre héréditaire, et le garda jusqu'à son extinction, en 1269. Ulric, dernier mâle de la maison le légua à Przemysl Ottocar I, roi de Bohême, son cousin germain, à qui Rodolphe de Habsbourg l'enleva pour le conférer, en 1282, à Mainard, comte de Gœrz. Après l'extinction de sa maison, en 1335, le duché passa à la maison d'Autriche.

Précis de l'histoire de la Carniole.

III. Carniole. Sous le gouvernement des Lombards, la Carnie faisait partie du duché de Frioul (Voy. vol I, p. 216). Vers 610, les Slaves Vénèdes s'y établirent : leurs descendans occupent la Marche Vénède (*Windisch Mark*). Sous les Carlovingiens, la Carnie continua d'appartenir au Frioul, et formait un margraviat particulier. Otton le Grand sépara, en 951, le Frioul et l'Istrie du royaume d'Italie (pour les joindre à l'Allemagne). La Carniole forma alors un margraviat soumis aux ducs de Carinthie. Par la suite, ce margraviat fut partagé entre les maisons de Gœrz, de Carinthie, de Méranie et d'Autriche. Par l'extinction des maisons de Méranie et de Gœrz, et par la réunion de la Carinthie et de l'Autriche, toute la Carniole passa successivement entre les mains des ducs de Habsbourg-Autriche, et en 1364, le duc Rodolphe prit le titre de duc de Carniole.

Précis de l'histoire du Tirol.

IV. Tirol. Ce mot est la corruption du latin Terioli, et il n'existe aucun motif étymologique ou autre pour écrire Tyrol. Terioli était le chef-lieu des Genauni, une des peuplades rhétiennes. Depuis 493, toute la Rhétie fut occupée par les Ostrogoths (au moins d'après l'opinion commune, Voy. vol. I, p. 128), et cédée par Vitigès aux Francs. Ce qui est certain, c'est que le Tirol n'appartenait pas au royaume des Lombards, mais resta aux Francs et faisait partie du duché d'Alémannie. Trente, à la vérité, se soumit aux Lombards, et forma pendant quelque temps un duché. Sous les Carlovingiens la Rhétie et le Tirol avec Trente, furent divisés en margraviats, qui, en 1027, furent soumis aux évêques de

[1] Et non en 1090, comme nous avons dit par erreur, vol. IV, p. 307.

Trente, nommés alors ducs de Trente; mais ces prélats ne purent maintenir leur autorité. Depuis le milieu du douzième siècle, il y eut une famille particulière de comtes du Tirol, résidans au château de Terioli. Albert V, dernier de la maison, laissa en mourant, en 1253, deux filles, Élisabeth et Adélaïde. Gebhard, comte de Hirschberg (en Bavière), époux d'Elisabeth, vendit sa part de l'héritage au fils d'Adélaïde, qui avait épousé Mainard, comte de Gœrz. I. Maison d'Autriche.

Goriza, mot slave dont les Allemands ont fait Gœrz, indique une petite montagne. Le district dont Gœrz est la capitale, faisait partie du comté de Frioul, propriété des patriarches d'Aquilée. Les patriarches inféodèrent au commencement du onzième siècle, le château avec ce qu'on nomma ensuite le comté de Gœrz, à une famille à laquelle appartenait la vidamie de leur église, et qui, en 1146, prit le titre de comtes de Gœrz. Ce fut Mainard III qui épousa Adélaïde, héritière de la moitié du comté de Tirol; Mainard IV, son fils, obtint l'autre moitié, et acquit les fiefs et les terres de plusieurs maisons qui s'éteignirent. En 1282, il devint duc de Carinthie. Albert, son frère cadet, devint le fondateur de la branche de Gœrz. Mainard IV mourut en 1295; ses fils Otton, Louis et Henri lui succédèrent par indivis dans le duché de Carinthie et le comté de Tirol. Henri survécut à ses frères et réunit leurs parts à la sienne. Il est ce Henri de Carinthie qui a été pendant quelque temps roi de Bohême, et père de cette Marguerite à la grande bouche dont il a été si souvent question dans les précédens volumes, et qui épousa successivement Jean-Henri de Luxembourg, et Louis l'Ancien de Brandebourg. Elle fut, en 1335, l'héritière de son père, mais ne put apporter à son premier époux que le comté de Tirol, parce qu'une décision impériale et le traité d'Ens de 1336, adjugèrent la Carinthie à la maison d'Autriche. Son second époux dut aussi se contenter du Tirol. Mainard V, son fils, en hérita en 1361. Ce prince étant mort en 1363, le comté de Tirol retourna à sa mère, qui, en 1363, l'abandonna aux ducs d'Autriche.

I. Maison d'Autriche.

Albert, fils cadet de Mainard IV, duc de Carinthie, obtint, en 1267, dix ans après la mort de son père, le comté de Gœrz, comme sa part de la succession. Il fut la souche d'une branche de comtes de Gœrz qui a régné pendant deux cent-trente-trois ans. Henri V, un de ses successeurs, conclut, en 1394, avec la maison d'Autriche, un pacte de confraternité héréditaire qui, de la part des ducs, comprenait la Carniole et l'Istrie; en 1437, il en conclut une semblable avec le comte de Cilley. Malgré cette convention, le comte Jean, fils de Henri V, n'eut aucune part à la succession de Cilley, qui fut ouverte en 1456. Sous le règne du comte Léonard, en 1490, on découvrit les mines de mercure d'Idria, les plus riches au monde. Ce prince céda, en 1497, son pays à l'empereur Maximilien, et termina, en 1500, sa maison.

Albert I, 1286-1308.

La maison de Habsbourg était, à l'époque où nous commençons cette section, la plus puissante des maisons d'Allemagne, quoiqu'elle ne possédât pas encore les royaumes d'Hongrie et de Bohême avec leurs appartenances, que nous verrons lui échoir en partage sous le règne de Charles-Quint. Depuis 1282 que Rodolphe de Habsbourg investit son fils des duchés d'Autriche et de Stirie et de la seigneurie de Carniole, le nom de Habsbourg fut insensiblement remplacé par celui d'Autriche; il resta pourtant à la branche cadette de la maison à laquelle appartenait Lauffenbourg, et qui acquit le comté de Raperschwyl, en Suisse, et le landgraviat de Klettgau en Souabe. L'ancienne seigneurie de Pordenone en Frioul faisait partie de la Stirie. *Albert I*, qui seul de tous les fils de Rodolphe survécut au père, recueillit toute la succession pater-

I. MAISON D'AUTRICHE.

nelle en Souabe, en Alsace et en Suisse. Il l'augmenta par des acquisitions faites à l'ombre de la paix. A l'extinction des margraves de Burgau, en 1301, il investit ses fils du margraviat, comme fief de l'Empire. En 1291 il acheta l'Eyenthal, et en 1298 la ville de Lucerne, l'un et l'autre de l'abbaye de Murbach en Alsace; la même année Unterseen de l'abbaye d'Interlacken; en 1298 l'Entlibuch des barons de Wollhausen; le canton de Glaris de l'abbaye de Seckingen, et Aarbourg des barons de Frobourg. Ces acquisitions entraient dans le plan qu'il avait formé de se rendre maître de toute l'Helvétie allemande. Les cantons de Schwitz, Uri et Unterwalden avaient reconnu son aïeul comme leur avoyer, mais pour sa personne seulement, et le roi Adolphe leur confirma leur ancienne indépendance. Albert I, parvenu au trône d'Allemagne, leur envoya des avoyers impériaux qu'ils ne purent refuser de recevoir; lorsque ces magistrats montrèrent le dessein de soumettre ces pays à la domination de la maison d'Autriche, ils se révoltèrent et posèrent les fondemens de la ligue helvétique. Albert eut la satisfaction de voir son fils aîné, Rodolphe, placé sur le trône de Bohême [1], et la douleur de survivre à ce fils par la mort précoce duquel la Bohême échappa à la maison d'Autriche qui n'y rentra qu'en 1438 pour une vingtaine d'années, et définitivement au bout de deux siècles.

L'histoire et la mort violente d'Albert I qui, en 1298, avait été élevé au trône de l'Empire, ont été

[1] Voy. vol. VII, p. 378.

I. MAISON D'AUTRICHE. rapportées en leur place. Des vingt-et-un enfans qu'Élisabeth de Carinthie lui avait donnés, plusieurs filles et cinq fils lui survécurent. Ce sont Frédéric le Beau, qui succéda dans le duché d'Autriche; Léopold le Glorieux (*Gloria equitum, der Glorwürdige*), qui eut les terres de sa maison en Souabe et en Suisse; Albert le Sage et Otton le Gai, qui eurent la Carniole; enfin Henri le Riant (*der Freundliche*), qui eut la Stirie. Frédéric le Beau, élu empereur en concurrence avec Louis de Bavière, fut fait prisonnier à Mühlberg et reçu ensuite comme corégent. Léopold est ce prince magnanime qui perdit, en 1315, la bataille de Morgarten contre les Suisses. Sous le règne des cinq frères, la maison fit de nouvelles acquisitions; mais comme *Albert II le Sage* ou le *Paralytique*, qui survécut aux quatre autres, réunit toutes les possessions habsbourgeoises, et seul eut lignée, il serait inutile pour notre objet de préciser lequel des frères a fait chaque acquisition; nous les plaçons dans l'ordre chronologique.

Albert II le Sage, 1315–1358.

Le patrimoine du baron d'Eschenbach, un des assassins d'Albert I.er, savoir le district situé entre la Reuss et le mont Albis, fut confisqué en faveur des fils de la victime en 1308.

En 1324 Albert II succéda dans le comté de Ferrette dont il avait épousé l'héritière [1]. Ce comté, auquel avait appartenu une grande partie du Sundgau, fut alors incorporé au landgraviat de la Haute-Alsace.

En 1331, l'empereur Louis de Bavière engagea à la

[1] Voy. vol. XIII, p. 216.

maison d'Autriche les villes impériales de Schafhouse, Rheinfels, Brisac et Neuenbourg-sur-le-Rhin. I MAISON D'AUTRICHE.

En 1335 ou en 1336, par le traité d'Ens, la Carinthie devint une des possessions de la maison d'Autriche [1].

Lucerne, Glaris et Zug furent en revanche perdus pour cette maison en 1332 et 1352. Elle acheta de la maison d'OEttingen le landgraviat de la Basse-Alsace; mais l'évêque de Strasbourg, dont ce fief dépendait, ayant refusé de ratifier le marché, il fut annulé, et le landgraviat partagé entre l'évêque de Strasbourg et les seigneurs de Lichtenberg et de Falkenstein.

Les dernières années du règne d'Albert II, prince sage et extrêmement actif, quoique perclus de tous ses membres, furent troublées par la guerre de Zurich, laquelle fut terminée l'année de sa mort, 1358, par la trêve de Thorberg.

Rodolphe IV, l'aîné des fils qu'après un mariage stérile pendant quinze ans, Jeanne de Ferrette, son épouse, lui avait donnés, lui succéda : ce prince était âgé de dix-neuf ans, et marié depuis peu de temps à Catherine de Luxembourg, seconde fille de l'empereur Charles IV. Déjà il avait donné des preuves d'un esprit supérieur en faisant construire, près de Rapperschwyl que sa maison venait d'acquérir des comtes de Habsbourg-Lauffenbourg, le célèbre pont sur le lac de Zuric, qui a dix-huit cent cinquante pieds de longueur. Il se montra homme éclairé pendant le peu d'années de son règne, et on cite comme preuve Rodolphe IV, 1358-1365.

[1] Voy. vol. VIII, p. 36.

I. Maison d'Autriche.

de la supériorité de ses lumières sur les préjugés de son siècle, deux ordonnances qu'il publia en 1361 et 1364, relativement à la police et à l'administration de la ville de Vienne, où il énonce sur l'inconvénient des jurandes et corps de métiers, et sur la liberté du commerce, des principes qu'un économiste du dix-huitième siècle n'aurait pas désavoués. Il faut en effet reconnaître que Rodolphe IV avait reçu de la nature de belles qualités; quoique nous ne puissions lui donner le titre d'Ingénieux pour le motif qui engagea ses contemporains à le nommer ainsi : c'était l'admiration que leur inspirait une invention dont il tirait vanité; savoir celle d'une écriture mystérieuse, ou d'un chiffre, jeu d'esprit qui n'était pas inconnu aux anciens Romains, mais dont, le premier peut-être, il se servit pour transmettre des ordres à ses ministres.

Rodolphe était tourmenté d'une passion, qu'à cause de sa puérilité, nous n'osons nommer ambition. C'était la manie des titres. Il était, à ce qui paraît, jaloux du rang élevé où la bulle d'or avait placé les électeurs dont plusieurs lui étaient inférieurs en puissance, et il recherchait dans les archives des documens qui pussent l'autoriser à prendre un titre qui le fît paraître leur égal. N'osant s'attribuer la dignité royale, il prit la qualité d'archiduc palatin, duc de Souabe et Alsace. Cette dernière ne lui appartenait sous aucun rapport, puisque le duché de Souabe, qu'à la vérité le chef de sa maison avait eu le projet de rétablir, n'existait pas. Quant au titre d'archiduc palatin, Rodolphe se fondait sur le privilège que Frédéric I avait

jadis accordé à la maison de Babenberg-Autriche, et où ces mots se trouvent en effet, mais, ainsi que nous l'avons remarqué, dans un autre sens[1]. Il existe même un diplôme où il parle de la plénitude de la puissance impériale qui, dit il, lui a été accordée dans ses terres d'Autriche. Il fut obligé, par ordre de Charles IV, de renoncer à ces titres; mais il continua à prendre la qualité d'archiduc que personne n'avait intérêt à lui contester, et à affecter les grandeurs par le faste de sa cour.

I. Maison d'Autriche.

Rodolphe avait d'autres défauts qui lui attirèrent plus d'un désagrément. Il était ambitieux, injuste, querelleur et turbulent. Il se montra tel surtout dans les fréquentes discussions avec son beau-père, qui long-temps le traita avec une bienveillance et une indulgence extrêmes, n'opposant à ses prétentions que de la patience et de la bienveillance, et toujours prêt à pardonner les explosions de son irascibilité.

A l'avènement de ce prince au gouvernement, son pays était inondé de mauvaise monnaie; car nous avons vu, par plus d'un exemple, qu'au quatorzième siècle l'altération de la monnaie était regardée par les princes comme une ressource des finances. Ce fut une des premières opérations de Rodolphe de se dépouiller de ce dangereux moyen d'augmenter ses revenus. Il y renonça par une patente du 21 mars 1359, et le remplaça par l'établissement d'un impôt sur la boisson,

[1] Voici le texte du privilège : Si quibusvis imperii curiis dux Austriæ præsens fuerit, unus de Palatinis archiducibus est censendus.

I. MAISON D'AUTRICHE. nommé *Umgeld* [1]. Comme l'intention du législateur était que cette imposition frappât principalement les étrangers et la basse classe du peuple, il imagina une manière de perception fort singulière ; c'était de diminuer d'un dixième toutes les mesures d'après lesquelles les cabaretiers, brasseurs et autres vendaient le vin et la bierre, sans en changer la taxe.

Nous avons eu plus d'une occasion de parler de cette foule d'états immédiats qui, sous les noms d'évêchés, abbayes, comtés, seigneuries ou villes libres, se sont formés dans le moyen âge dans l'enceinte des duchés de Bavière, Franconie, Souabe, et dans la Hesse qui n'était pas sous le régime de ducs. Ce phénomène ne s'observa pas en Autriche et en Stirie. Ce n'est pas que ces deux duchés ne renfermassent un grand nombre de familles riches et puissantes, d'une naissance égale à celles d'où dans les autres duchés sont sortis des États immédiats, et de prélats qui pouvaient élever autant de prétentions que les évêques de Ratisbonne, Augsbourg ou les abbés de Kempten et d'Elwangen. Tels étaient, pour choisir quelques exemples parmi les seigneuries héréditaires, les comtes de Lambach, Formbach, Clam, Racze ou Retz, Peilstein, Perneck, Hardeck, Roggendorf, Heunbourg, Pfanberg, etc. Mais toutes ces seigneuries reconnaissaient la supériorité

[1] D'après ADELUNG, ce mot qu'on a quelquefois dérivé de *Ohm*, certaine mesure de liquides, et de *geld*, argent, vient plutôt du mot *gelt*, impôt dû, et de la négation *un*, et veut dire impôt arbitraire, ou volontaire. Le mot fut ensuite restreint à un impôt sur la boisson.

territoriale des ducs d'Autriche et de Stirie, quoique plusieurs d'entre elles fussent compris dans la matricule de l'Empire. Les ducs devaient cet avantage, on pourrait presque dire cette anomalie, au privilège, unique en son espèce, que Frédéric I Barberousse avait accordé au premier duc d'Autriche. Il y était dit expressément que l'Empire n'aurait aucun fief (direct) dans le duché d'Autriche, mais que toutes les possessions territoriales, situées dans ce duché, et se trouvant fiefs de quelque autre prince ou État, seraient changées en fiefs directs des ducs.

Une seule famille, celle des comtes de Schaunberg avait trouvé moyen de se soustraire à la supériorité autrichienne. La vallée du Danube depuis la frontière de la Bavière jusqu'à Linz, avec les châteaux, villes et bourgs de Peurbach, Stauff, Aschach, Efferting, Neuhaus, Viechtenstein, Haybach, Ober- et Nieder-Wesen et Mistelbach, formaient le comté de Schaunberg. Quoique Ulric, comte de Schaunberg, eût été chargé de l'éducation de Rodolphe, celui-ci n'en fit pas moins valoir envers sa maison le privilège d'Autriche, et força les comtes de Schaunberg de se reconnaître, par un acte du 16 juin 1361, vassaux des ducs d'Autriche. Charles IV ratifia cet acte [1]. Les ducs se chargèrent par la suite de satisfaire aux obligations que l'inscription de leurs vassaux dans la matricule leur imposait, et ainsi disparut toute trace d'immédiateté des familles autrichiennes.

[1] Les comtes de Schaunberg se sont éteints en 1559. Leurs terres passèrent par mariages à la famille de Starhemberg.

I. Maison d'Autriche.

Si nous nous sommes arrêtés à cet évènement peu important en apparence, c'est qu'il n'est pas sans intérêt sous le rapport du droit public germanique. Nous ajouterons que, quoique depuis le seizième siècle plusieurs familles autrichiennes aient obtenu la dignité de prince d'Empire, et même quelques-unes d'entre elles voix et séance à la diète, cependant les empereurs ont toujours eu soin de réserver leur supériorité territoriale sur les terres de ces maisons situées dans les états héréditaires d'Autriche.

Quelques princes ou héros de l'antiquité grecque portent le titre de *Ktistès* (Κτιςης) pour avoir fondé des villes ou établi des colonies; les contemporains de Rodolphe IV l'ont surnommé le *fondateur*, parce que Vienne lui doit une église collégiale, la cathédrale de S. Étienne et une université; nous ajouterons à ces titres celui d'avoir conclu un pacte de famille qui a préparé un ordre de succession plus avantageux dans la maison de Habsbourg.

L'église de S. Étienne, un des bâtimens remarquables de l'architecture gothique, nous a occupés ailleurs et nous n'y reviendrons pas [1]. La collégiale, ayant un prieur et vingt-quatre chanoines, a été fondée sur la place où se trouvait l'appartement dans lequel Rodolphe avait passé les premières années de sa vie, et réunie ensuite à l'église de S. Étienne. L'université doit peut-être son origine à la jalousie que celle de Prague, fondée par son beau-père, lui avait inspirée, ou du moins à la connaissance qu'il eut de cette ins-

[1] Voy. vol. VIII, p. 131.

titution pendant le séjour qu'il fit à Prague. Le pape Urbain V ayant accordé le privilége pour l'établissement d'une université à Vienne, sans faculté de théologie, et l'évêque de Passau, qui était l'ordinaire de cette ville, y ayant donné son consentement, Rodolphe et ses frères signèrent, le 12 mars 1365, le diplôme d'érection, où, malgré la restriction pontificale, il est question de l'enseignement de la théologie. Cet acte assigna à l'université un quartier particulier de la ville qui devait être enceint d'un mur; il accorda de grands priviléges aux professeurs et aux étudians.

Le statut de famille entre Rodolphe et ses frères est du 18 novembre 1364. Tous les biens de chacun des frères, les biens mobiliers aussi bien que les immeubles, ne devaient former à l'avenir qu'un seul corps de bien appartenant par indivis à toute la famille. L'aîné seul aura le gouvernement et une part plus grande des revenus, mais les conseillers et juges tiendront leurs charges de tous les membres de la famille. Le chef ne pourra aliéner ni engager, ni inféoder aucune partie des domaines, sans le consentement de ses frères.

L'évènement le plus important du règne de Rodolphe IV est cette suite d'intrigues, de guerres et de traités par lesquels il obtint, en 1363, de Marguerite Maultasch, comtesse de Tirol de la maison de Gœrz, l'abandon de son comté, et l'année suivante d'Albert III, comte de Gœrz de la branche cadette, la cession de la Marche des Venèdes en Carniole, avec la perspective de succéder dans le comté de Gœrz et dans l'Istrie, si la maison s'éteignait. Depuis cette épo-

I. MAISON D'AUTRICHE.

que, Rodolphe prit le titre de duc de Carniole.

La guerre dans laquelle l'acquisition du Tirol avait impliqué Rodolphe IV avec l'empereur, son beau-père, fut terminée par un traité de paix, le 10 février 1364. Le même jour fut signé le pacte de la confraternité héréditaire entre la Bohême et l'Autriche, par lequel la succession mutelle fut assurée, savoir aux ducs d'Autriche en Bohême, à l'extinction des héritiers de Charles IV, et à celui-ci et à ses héritiers en Autriche, dans le cas où la maison d'Autriche et la descendance de Louis, roi d'Hongrie, s'éteindraient.

L'esprit tracassier de Rodolphe IV se montra en plein dans une guerre qu'il fit au patriarche d'Aquilée, dans la vue de s'emparer du Frioul. Pour former des alliances avec Can Grande, prince de Vérone et Barnabo Visconti, seigneur de Milan, il se rendit en Italie : arrivé à Milan, il fut assailli d'une fièvre maligne dont il mourut le 27 juillet 1365, à l'âge de vingt-six ans, sans laisser de postérité.

Les historiens, pour peindre le caractère de ce prince, ont dit que s'il avait vécu, il aurait fondé un empire ou ruiné la maison d'Autriche.

Albert III, 1365-1395.

Albert III le Pacifique ou à la boucle de cheveux (*cum trica*)[1], âgé de seize ans, succéda, en 1365, à son frère. Il abandonna le gouvernement des possessions de Souabe et d'une partie du Tirol à son frère *Léopold II*, surnommé *le Pieux*. Le premier était un prince aussi bon et affable, que Léopold était violent

[1] Ce surnom vient d'une boucle de cheveux qu'il avait reçue d'une dame, et qu'il portait entrelacée dans les siens.

et ambitieux. Il força son aîné, malgré le statut de famille, de partager avec lui les états de la maison, et ne lui laissa finalement que le seul duché d'Autriche. I. MAISON D'AUTRICHE.

Léopold II fit des acquisitions importantes. En 1367, il acheta des comtes de Fürstemberg le Brisgau qui anciennement leur était échu dans le partage de la succession de Zæhringen, et reçut la soumission de Fribourg, capitale de cette province et qui prétendait être ville immédiate. Par des achats avantageux il acquit, en 1374, le comté de Nidau du comte de Habsbourg-Kybourg de la ligue de Lauffenbourg; en 1375, le comté de Feldkirch, du dernier comte de Montfort de cette branche; en 1381, le comté de Hohenberg du comte de ce nom; en 1386, le comté de Pludenz du comte de Werdenberg, et en 1387, le comté de Lauffenbourg, du dernier Habsbourg de cette ligne [1]. Léopold II, 1365-1386.

Une fille de Léopold le Glorieux avait épousé Enguerrand VI de Coucy. De ce mariage était né un fils, le célèbre Enguerrand VII, avec lequel cette maison se termina en 1397. Nous avons dit qu'envoyé en An-

[1] Quoique la maison de Habsbourg-Lauffenbourg soit éteinte en Allemagne, elle existe probablement encore en Angleterre. Les comtes de Denbigh ou la maison de Fielding prétend descendre d'un Godefroi de Habsbourg qui, sous Édouard III, passa en Angleterre et se donna le nom de comte de Rheinfelden qu'il changea en Fielden. Les preuves sur lesquelles cette maison, dont était l'immortel auteur de Tom Jones, fonde ses prétentions, paraissent authentiques, quoiqu'on ait élevé à cet égard, en Allemagne, quelques difficultés qui ne paraissent pas assez graves pour ne pouvoir être levées.

I. MAISON D'AUTRICHE.

gleterre comme un des ôtages du roi Jean II après la bataille de Poitiers, le jeune Enguerrand plut à Édouard III qui le nomma duc de Bedford, lui donna la main d'une de ses filles, et lui fit céder le comté de Soissons par Guy de Blois, un de ses prisonniers de guerre. Dans la guerre entre son beau-père et Charles V, son seigneur suzerain, Enguerrand VII avait évité de se compromettre, en quittant la France et prenant service dans l'armée du pape. Il revint en France, en 1474, dans un moment où les deux rois avaient conclu une trève. Voyant la France inondée et dévastée par les compagnies d'aventuriers parmi lesquelles la bande d'Arnaud de Cervole dit l'Archiprêtre était la plus féroce, il proposa au roi de l'en débarrasser moyennant le paiement de 40,000 francs. Le marché fut accepté, et le comte de Soissons leva une armée de 80,000 aventuriers français auxquels vinrent se joindre 6,000 Anglais, parmi lesquels était cet Yvan ap Eyniou ap Griffith, descendant des anciens princes de Galles dont nous avons fait mention ailleurs. Enguerrand les conduisit sur le Rhin, car il réclamait l'Alsace et l'Argovie sur lesquelles la dot de sa mère avait été hypothéquée. Les troupes de Coucy que les Allemands nommaient Anglais ou *Gugler* (d'après une espèce de capuchon qu'elles portaient) commirent d'horribles excès. Léopold eut recours aux Suisses avec lesquels durait la paix de Thorberg. Les Bernois et les Zuricois remportèrent divers avantages sur les brigands qui se retirèrent en Alsace. Léopold céda Nidau et Büren à Enguerrand; mais, en

Enguerrand de Coucy.

1388, les Bernois s'en emparèrent et par la paix de 1389, l'Autriche leur céda ces deux seigneuries. I. MAISON D'AUTRICHE.

Immédiatement après cet évènement Léopold II fut enveloppé dans les affaires d'Italie. Pour s'assurer son assistance, la république de Venise lui céda, en 1381, la marche de Trévise; mais il la vendit, en 1383, à François de Carrare pour la somme de 60,000 ducats. Il fit une acquisition plus importante en 1382; la ville de Trieste que les alliés avaient enlevée aux Vénitiens, se voyant sur le point de tomber sous la domination du patriarche d'Aquilée, se soumit volontairement à celle de la maison d'Autriche.

Léopold périt, en 1386, dans la bataille de Sempach [1]. Comme ses fils étaient jeunes, Albert III reprit les rênes du gouvernement; mais bientôt Guillaume et Frédéric, les deux aînés, forcèrent leur oncle à leur rendre tous les états de leur père. Guillaume obtint la Stirie, la Carinthie, et la Carniole avec ses dépendances; Frédéric III le Tirol et les possessions de la maison en Souabe, en Alsace et en Suisse : les dernières reçurent une diminution par la paix qui fut conclue avec les cantons, en 1389, renouvelée en 1394, pour vingt ans, et en 1408, pour cinquante.

Albert III mourut, en 1395, laissant le duché d'Autriche à son fils *Albert IV*; mais *Guillaume l'Ambitieux* fils aîné de Léopold II, comme doyen de la famille, lui disputa le gouvernement. On s'accorda de régner ensemble; celui des deux princes qui mourrait le premier, serait remplacé par le membre le plus âgé de la Albert IV, 1395-1401. Guillaume, 1386-1406.

[1] Voy. vol. VIII, p. 150.

I. MAISON D'AUTRICHE.

famille. Albert IV fit un pélerinage à Jérusalem : les choses rares qu'il en rapporta lui firent donner le surnom de *Miracle du monde*. Après son retour, il passa son temps dans des exercices de dévotion, et mourut, en 1404, âgé de vingt-sept ans, laissant un fils de sept ans, nommé comme lui. Guillaume le prit sous sa tutelle, et régna seul jusqu'à sa mort, arrivée en 1406. C'est ce prince qui avait été fiancé à Hedwige, fille de Louis le Grand, roi d'Hongrie et de Pologne, laquelle fut forcée de donner sa main à Jagellon[1].

Partage de la maison en deux lignes. 1°. Ligne Albertine.

La mort de Guillaume qui ne laissa pas d'enfans, fut l'époque de troubles dans la maison d'Autriche, qui se partagea en deux partis ennemis : la ligne Albertine ou la descendance d'Albert III, et la ligne Léopoldine ou la descendance de Léopold II.

Albert V, 1404-1439.

Albert V, ce fils mineur qu'Albert IV avait laissé, et qui était le seul descendant d'Albert III, forma la ligne aînée de la maison. C'est le même prince que nous avons vu régner environ deux ans, comme roi d'Hongrie et de Bohême, et, sous le nom d'Albert II, comme empereur. Sa minorité avait été très-orageuse, à cause des différens qui subsistaient entre ses cousins, les fils de Léopold II, dont chacun voulut être le tuteur du jeune prince. L'empereur Sigismond mit fin aux troubles, en déclarant Albert V majeur, en 1411, quoiqu'il n'eût que quatorze ans. Ses cousins lui avaient inspiré le goût de la chasse et l'amour de la dissipation : on espérait peu d'un prince ainsi élevé; les peuples se trompèrent. Albert fut un prince actif

[1] Voy. vol. XI, p. 82, 196.

et sage, qui prit d'une main ferme les rênes du gouvernement, rétablit et maintint la tranquillité publique, publia de bons règlemens, surveilla l'exercice de la justice, et protégea les sciences et les lettres. Nous avons raconté ailleurs les évènemens qui ont porté Albert sur trois trônes. Une expédition entreprise contre les Turcs lui donna une maladie dont il mourut, le 27 octobre 1439, à l'âge de quarante-trois ans, ne laissant pas de fils, mais laissant son épouse, l'héritière des couronnes d'Hongrie et de Bohême, enceinte au quatrième mois. I. MAISON D'AUTRICHE.

Elle accoucha, le 22 février 1440, d'un fils, nommé *Ladislas le Posthume*. L'histoire de ce prince, comme archiduc d'Autriche, roi d'Hongrie et de Bohême, a été rapportée. Il n'atteignit pas sa dix-huitième année; car il mourut le 24 novembre 1457. Avec lui s'éteignit la ligne Albertine de sa maison. Ladislas, 1440–1457.

La ligne Léopoldine se composait originairement des trois frères de Guillaume, savoir Léopold le Gros, Frédéric III et Ernest de Fer. Comme Léopold n'eut pas lignée, nous parlerons de lui avant ses frères. 2° Ligne Léopoldine.

Léopold III, surnommé *le Gros*, eut pour sa part les possessions de la maison en Alsace, en Souabe et en Suisse. Ses contemporains lui donnaient encore une autre épithète plus honorable : ils le nommaient *le Poli*, parce qu'élevé en France, il avait appris l'art de se concilier l'affection de ses sujets par des manières en même temps nobles et populaires. Il eut une guerre sanglante à soutenir contre ses frères, suivit l'empereur Robert en Italie, fut fait prisonnier à Léopold III, 1406–1411.

I. MAISON D'AUTRICHE.

la bataille du 21 octobre 1401, mais promptement relâché [1]. Toujours en guerre avec ses frères, pendant que l'anarchie désolait les états autrichiens, il mourut à l'âge de quarante ans, en 1411. Ses états passèrent à Frédéric III, son frère.

Frédéric III, 1386–1439, souche de la branche de Tirol.

Frédéric III augmenta de cette manière son lot originaire, qui se composait du Tirol et d'une partie de la Stirie. Il est la souche de la branche de Tirol.

En 1396, il acheta le Rhinthal et le comté de Sargans des comtes de Werdenberg; en 1400, la seigneurie de Castica en Istrie; mais comme dans certaines occasions il manquait d'argent, il se vit obligé d'engager quelques possessions qu'ensuite il n'eut plus le moyen de racheter. Ce fut ainsi qu'en 1387, il engagea Unterseen et Grindelwald à la ville de Berne; en 1391, le Petit Bâle à la ville de Bâle; en 1404, Bulach et Neu-Regensberg à la ville de Zuric; en 1407, le comté de Bipp aux villes de Berne et Soleure. Dans la guerre d'Appenzell, de 1405, il perdit la Marche Suisse [2]. Mais ces pertes ne furent pas comparables à celles qu'il fit en 1415, lorsque l'empereur Sigismond l'eut mis au ban de l'Empire : les Suisses s'emparèrent des villes ou comtés de Habsbourg, Ebikon, Sursée, du Rhinthal, de Bremgarten, Mellingen, des bailliages libres, Baden, Lenzbourg, Aarbourg, Bruck, Arau, Zoffingen avec leurs appartenances; Schafhouse, Diessenhofen, Winterthur, devinrent villes impériales. Le besoin d'argent força encore Frédéric à engager, en 1434, Andelfingen à

[1] Voy. vol. VIII, p. 96. [2] Voy. vol VIII, p. 181.

la ville de Zuric; en 1438, Gaster au canton de Schwytz, et Sargans au comte de Toggenbourg. Ainsi finit la puissance de la maison d'Autriche en Suisse. I. MAISON D'AUTRICHE.

Frédéric III laissa, en mourant, en 1439, un fils unique, nommé *Sigismond,* qui était âgé de douze ans. C'était un prince débonnaire jusqu'à la faiblesse, libéral jusqu'à la prodigalité, surtout envers le sexe qu'il aimait beaucoup. De toutes les possessions de sa maison en Suisse, il ne lui restait que la ville de Fribourg, Kybourg, l'Eyenthal, Rapperschweil, Farnsbourg, la Thurgovie, Diessenhofen et Winterthur. Il les perdit toutes. A la suite de troubles intérieurs qui avaient agité Fribourg, cette ville se soumit, en 1450, au duc de Savoie. Kybourg fut abandonnée, en 1452, aux Zuricois, pour une somme d'argent que Sigismond leur devait et qu'il ne put pas rembourser. En 1453, il vendit l'Eyenthal à la ville de Lucerne. Celle de Rapperschweil secoua, en 1458, la domination autrichienne, pour s'allier aux cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris : au lieu de gagner la liberté, elle ne fit que changer de maîtres. La maison d'Autriche ne possédait Farnsbourg qu'à titre d'engagement; les comtes de Thierstein dégagèrent ce district en 1459, pour le vendre à la ville de Bâle. Sigismond, 1439-1496.

La Thurgovie, belle province de 60,000 habitans, et Diessenhofen, furent perdues en 1460, dans une guerre avec les Suisses, que le pape Pie II attira à Sigismond. Cette guerre qui ne dura qu'un an, ap-

I MAISON D'AUTRICHE.

partient à l'histoire de la Suisse; mais nous parlerons ici de l'évènement qui l'occasiona, parce qu'il nous fait connaître un des hommes les plus remarquables du quinzième siècle, le cardinal Cusanus.

Guerre avec les Suisses, 1460.

Nicolas Krebs, du village de Cus, diocèse de Trèves, d'une naissance obscure, suivit d'abord le barreau. Dégoûté de la jurisprudence par la perte d'un procès qu'il avait plaidé à Mayence, il s'adonna à la théologie, et s'appliqua en même temps à l'étude de l'astronomie et de l'histoire. Il y porta un esprit philosophique qui était élevé au-dessus de son siècle; car, précurseur de Copernic, il a deviné que la terre fait sa révolution annuelle autour du soleil, et historien critique, il a, un des premiers, reconnu la fausseté des Décrétales du Pseudo-Isidore et celle de la donation de Constantin. Il évita l'accusation d'hérésie, tant par le soin qu'il eut d'envelopper ses opinions dans des phrases énigmatiques, que par ses liaisons avec les hommes les plus marquans de son temps, parmi lesquels le célèbre Enée Silvius Piccolomini fut son ami intime. Zélé partisan de la doctrine antipontificale du concile de Constance, il quitta ensuite ce parti qui ne pouvait mener aux honneurs, et devint un des plus fermes appuis d'Eugène IV, au point que Piccolomini, en parlant de lui, l'appelle l'Hercule d'Eugène. Nicolas V lui donna le chapeau de cardinal, et le nomma, en 1451, par droit de provision, évêque de Brixen. Cet acte était une violation des concordats de Vienne; aussi Sigismond protesta-t-il contre la nomination du cardinal Cusanus, et en appela à un concile général.

Néanmoins l'archevêque de Salzbourg et l'évêque de Chiemsée ayant interposé leur médiation, Sigismond reconnut le nouvel évêque, et en prit, en qualité de comte de Tirol, l'investiture de la vidamie de l'évêché. Ce qui l'y décida, ce fut probablement le refus de l'empereur Frédéric III, à la cour duquel le cardinal et son ami Piccolomini étaient en grand crédit, de prendre fait et cause pour la défense des libertés de l'Église germanique. Néanmoins la bonne intelligence ne fut pas rétablie entre Sigismond et le prélat que l'observation du ciel n'empêcha pas de rechercher dans la poussière des archives des chartes, moyennant lesquelles on pût former quelques prétentions terrestres contre la maison d'Autriche. On avait découvert, en 1448, près de Schwatz, la fameuse mine d'argent qui tira si souvent Sigismond de sa détresse [1]. Le cardinal apprit par ses documens que cette mine était fief de son siége épiscopal, et comme Sigismond n'en avait pas demandé l'investiture, il déclara ce fief dévolu au seigneur direct. Comme il craignait quelque démarche violente de la part de Sigismond, il s'enferma dans son château d'Andraz (Buchenstein), et mit le Tirol en interdit.

Les choses en étaient là lorsqu'en 1458 Piccolomini fut élevé à la papauté. C'était l'ami du cardinal; mais c'était aussi celui de Sigismond qu'il avait beaucoup

[1] Dans le seizième siècle cette mine rapportait annuellement 53,000 marcs d'argent et 23,000 quintaux de cuivre. Elle rapporte aujourd'hui 20,000 marcs d'argent et 8,000 quintaux de cuivre.

I. Maison d'Autriche.

connu à la cour de Vienne. Pie II nomma le cardinal de Brixen gouverneur de Rome. Sigismond alla voir l'ami de son enfance [1] au concile de Mantoue. L'affaire de Cusanus fut l'objet d'une négociation qui n'eut pas de résultat satisfaisant ; néanmoins l'amitié entre Sigismond et Pie II ne paraissait pas troublée. Le cardinal, trompé par les apparences, revint dans son évêché, et établit sa résidence à Brunopol (Bruneck), d'où les négociations furent continuées. Le jour de Pâques, 1460, au point du jour, des troupes autrichiennes entrèrent dans la ville ; le cardinal se sauva au château. Quelques jours après, Sigismond lui-même arriva avec de plus grandes forces. Cusanus ne pouvant faire résistance, signa une capitulation très-onéreuse, et obtint la permission de se retirer en Italie.

Cet outrage commis contre un prince de l'Église ne put rester impuni. Sigismond fut cité à Rome et excommunié le 8 août 1460. L'amitié du pape pour l'empereur, avec lequel toute sa maison était brouillée, peut avoir eu part à cette sévérité de Pie II. Ce pontife engagea les Helvétiens à prendre les armes contre Sigismond. Ces républicains ne demandaient qu'un prétexte pour enlever à la maison d'Autriche le reste de son patrimoine, car les démocrates ne se montrèrent pas moins ambitieux que les princes. Winterthur signala sa loyauté en faisant résistance ; mais les can-

[1] Parmi les lettres d'Æneas Silvius, il y a une lettre d'amour que le prélat composa à la prière du jeune Sigismond. C'est le n.º 122.

tons s'emparèrent du reste. L'année suivante il fut conclu à Constance une trève de quinze ans, pendant lesquels les confédérés restèrent en possession de leurs conquêtes. Elles leur furent entièrement abandonnées par la transaction dite éternelle de Constance de 1474. Comme Sigismond ne possédait plus en Suisse que la seule ville de Winterthur, il l'engagea, en 1467, aux Zuricois, et la leur abandonna entièrement en 1477, en réservant toutefois à la ville ses libertés.

Sigismond resta excommunié, parce qu'il ne voulut pas s'humilier devant le pape. Ce ne fut qu'en 1464 qu'il obtint l'absolution, après qu'il eut été signé une transaction avec l'évêché de Brixen, et que l'empereur Frédéric III eut sollicité sa grâce en tombant aux genoux du légat du pape. Pie II et le cardinal Cusanus moururent au mois d'août de cette année. L'empereur avait intercédé pour son cousin, parce qu'il venait de se réconcilier avec celui-ci en lui abandonnant l'Alsace contre sa renonciation au tiers de la succession de Ladislas, auquel il avait droit.

Pour finir la liste des possessions que la maison d'Autriche perdit sous Sigismond, nous nommerons encore les seigneuries de Scheer et Friedberg, que ce prince et ses cousins vendirent, en 1463, aux Truchsess de Waldbourg qui, en 1480, les offrirent comme fiefs à la maison d'Autriche.

A ces pertes opposons les acquisitions. En 1481, Elisabeth de Montfort, héritière de la moitié du comté de Bregenz et de la seigneurie de Hoheneck, vendit sa

I. Maison d'Autriche.

part à Sigismond. La maison d'Autriche acquit l'autre moitié en 1523.

Le comte de Thengen vendit, en 1465, le landgraviat de Nellenbourg à Sigismond. Ce pays comprend une partie du Hégau [1].

En acquérant, en 1474, le comté de Sonneberg, ce prince réunit les quatre pays qu'on a nommés ensuite seigneuries Devant-l'Arlberg (*Vor-Arlberg*) : elles forment une partie de l'ancienne Rhétie.

Welf VI, de la branche de Souabe, avait légué son comté d'Altorff à Frédéric I.er Barberousse [2]. Après l'extinction de la maison de Hohenstaufen, ce comté fut démembré ; ce qui en restait fut réuni au domaine de la couronne et à la préfecture de Souabe. La préfecture fut conférée par l'empereur Frédéric III à son cousin Sigismond ; mais ce prince ne put entrer en possession qu'en 1486, parce qu'il fallait d'abord rembourser à la maison de Truchsess une somme d'argent pour laquelle la préfecture lui avait été engagée. Par cette dernière acquisition, la maison d'Autriche compléta ce que jusqu'à ces derniers temps on a nommé Autriche antérieure, à l'exception de la seule ville de Constance qui n'y fut réunie qu'en 1559.

Un besoin pressant d'argent mit, en 1468, Sigismond dans le cas d'engager à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le Brisgau, les quatre villes forestières, le Sundgau ou le comté de Ferrette. Ce fut l'acquisition de ces provinces qui attira à Charles la

[1] Stockach en est la capitale.

[2] Voy. vol. IV, p. 110.

I. MAISON D'AUTRICHE.

guerre avec les Suisses. Par la paix perpétuelle de Constance, de 1474, on avança à Sigismond les fonds nécessaires pour payer le duc. La catastrophe qui suivit immédiatement après, épargna à l'archiduc le paiement de sa dette, et il se mit en possession de son patrimoine sans rembourser ce qu'il devait. Maximilien et Marie, héritiers de Charles de Bourgogne, lui rendirent l'instrument de l'engagement.

Extinction de la branche de Tirol.

Comme Sigismond n'avait pas de fils, et qu'avec lui la ligne de Tirol allait s'éteindre, il adopta, en 1490, son cousin Maximilien de la ligne de Stirie, et, soit de gré, soit de force, lui abandonna le gouvernement moyennant une pension qu'on lui assura. Il vécut encore six ans.

Ce fut Ernest de Fer, troisième fils de Léopold II, qui fonda la branche de Stirie.

Ernest de Fer, souche de la branche de Stirie, 1386–1439.

Ernest, prince d'une énergie de caractère qui n'était comparable qu'à la force de sa constitution, avait eu, dans le partage de la succession paternelle, une partie de la Stirie, la Carinthie et la Carniole. Son esprit chevaleresque le porta à faire le pélerinage de Rome. Son frère Frédéric, fondateur de la branche de Tirol, ayant été proscrit par l'empereur Sigismond, il empêcha l'empereur de s'emparer du Tirol. Il mourut en 1424, laissant deux fils; il les avait eus de sa seconde épouse, Cinburge de Masovie, nièce de Jagellon, princesse renommée par une force de corps extraordinaire et d'une rare beauté. Elle est la mère de tous les princes d'Autriche jusqu'à nos jours, et on lui attribue un trait de famille, cette grosse lèvre

I. MAISON D'AUTRICHE.

Frédéric IV et Albert VI, 1424–1463.

qui caractérise la physionomie de tous ces princes.

Frédéric IV et *Albert VI*, les deux fils d'Ernest, partagèrent la succession paternelle. Jamais on n'avait vu deux frères d'un caractère moins semblable; l'un, doux et indolent comme nous l'avons vu sur le trône impérial qu'il occupa pendant cinquante-deux ans; l'autre, actif, turbulent, et ne ménageant pas l'argent quand il pouvait le conduire à ses fins. Les deux frères furent continuellement en guerre, et le cadet extorqua à son aîné des concessions injustes. L'extinction de la ligne Albertine, par la mort de Ladislas le Posthume, devint l'occasion de grands troubles dont il a été question plus haut [1], mais sur lesquels nous allons donner encore quelques détails.

Comme la succession était contestée entre les trois archiducs vivant alors, on établit une régence jusqu'à la décision de la chose. Frédéric, Albert et Sigismond se rendirent à Vienne, où ils avaient consenti que leurs prétentions réciproques fussent examinées par les États du pays, convoqués pour le 4 mai 1458. Pour maintenir une parfaite neutralité entre eux, les bourgeois ne permirent à aucun des trois de loger au château archiducal; ils demeurèrent dans des maisons particulières jusqu'au 31 mai, que le château fut partagé en trois habitations entièrement séparées. Vers la fin du mois de mai, Frédéric, que Sigismond laissa entièrement le maître, conclut avec Albert un arrangement en vertu duquel celui-ci aurait l'Autriche au-dessus, et lui-même celle au-dessous de l'Ens. Vienne

[1] Voy. vol. XIII, p. 203.

devait prêter serment de fidélité aux deux archiducs, mais être gouvernée par les Etats, le tout provisoirement et jusqu'à un arrangement définitif. On réserva à Sigismond son droit à un tiers de l'archiduché.

Par un arrangement postérieur, Albert renonça à la ville de Vienne. Frédéric assigna alors à son épouse, Eléonore de Portugal, sa résidence au château de cette ville, où elle accoucha, le 22 mars 1459, d'un fils, l'archiduc Maximilien, tandis que l'empereur s'arrêtait le plus communément à Neustadt.

Albert excita, en attendant, de nouveaux troubles. Il se servit, comme boutefeux, d'abord de Conrad Fronauer qui, possesseur du château d'Ort, faisait pour son compte la guerre à l'empereur, et se trouvait à la tête d'une faction nombreuse; ensuite d'un démagogue Viennois, Wolfgang Holzer. Albert forma une ligue avec les rois d'Hongrie et de Bohême, et dirigea, le 6 septembre 1461, une attaque contre la capitale de l'Autriche, dont les habitans le repoussèrent. Holzer, marchand de bœufs, nous est peint par un historien moderne [1], comme étant dans la force de l'âge, d'un corps vigoureux, d'une figure commune, mais ayant l'œil vif; au reste, maître dans l'art de s'insinuer dans l'esprit du peuple, et possédant admirablement le talent de l'éloquence populaire, impudent et audacieux, sachant tirer parti pour ses vues des faiblesses et des passions d'autrui.

[1] Le baron de HORMAYR, d'après JEAN HINDERBACH, curé de Mœdling, successeur d'Æneas Sylvius dans le cabinet impérial, continuateur de son histoire, et finalement évêque de Trente.

avide et présomptueux, n'aimant que lui-même et incapable d'amitié; d'ailleurs bon militaire et ayant la connaissance des affaires. Il avait été un des instrumens d'Eizinger. Le comte de Cilley l'avait dépouillé d'une fortune considérable et fait torturer. Après la mort de ce seigneur, il avait été nommé un des sénateurs de Vienne.

On se plaignait en Autriche des impositions que Frédéric faisait lever. Une rixe légère qui s'éleva, en 1462, à l'assemblée des États du pays, où la noblesse surtout sur laquelle pesait le fardeau des impositions, se montra factieuse, donna occasion à une émeute : le bourguemaître et les sénateurs de Vienne furent arrêtés, et Holzer fut proclamé chef et défenseur de la ville. L'empereur approcha en toute hâte avec un corps de troupes; il trouva les portes fermées, et Holzer ne lui permit, le troisième jour, d'entrer dans les murs, que lorsqu'il se fut soumis à une espèce de capitulation.

Frédéric fit procéder, le 7 septembre 1462, à l'élection d'un nouveau conseil municipal : le résultat n'ayant pas été favorable aux mutins, le faible empereur cassa l'élection, et en fit faire une nouvelle. Cette fois-ci elle réussit au gré des factieux : Holzer fut nommé bourguemaître, et la tranquillité fut rétablie.

Elle ne dura que quelques semaines. L'empereur ayant voulu faire grace à un malfaiteur condamné par la justice, et le sénat municipal s'y étant opposé, Frédéric déclara que, par cette résistance, il avait forfait le fief de la juridiction criminelle; les munici-

paux alors, par un acte du 6 octobre, renoncèrent formellement à l'obéissance. On en vint bientôt aux hostilités. Le peuple assiégea l'empereur dans le château, où deux cents chevaliers et bourgeois fidèles s'étaient enfermés avec lui. La cour et ses défenseurs manquèrent bientôt de vivres; ils étaient réduits à l'extrémité, lorsque George Podiébrad arriva avec son armée pour délivrer l'empereur. Victorin, fils du roi de Bohême, attaqua, le 13 novembre, les faubourgs; mais ne put s'en rendre maître. Podiébrad interposa alors sa médiation, et il fut signé une capitulation, par laquelle Frédéric abandonna, pour huit ans, à Albert le pays au-dessous de l'Ens avec Vienne, à charge d'une pension annuelle de 4,000 florins d'or. Le 4 décembre 1462, il quitta Vienne.

Aucune des deux parties ne fut de bonne foi en signant la convention de 1462. Aussitôt que Frédéric fut libre, il fit prononcer le ban de l'Empire contre son frère, et Pie II l'excommunia avec tous ceux qui avaient assiégé l'empereur. Albert étant maître de Vienne, y régna en tyran; il prêta l'oreille aux délateurs, et remplit les prisons de citoyens paisibles. Holzer lui-même, résolu de l'abandonner, convint avec un émissaire de l'empereur de s'emparer de sa personne; quatre cents cavaliers, commandés par un capitaine du nom d'Augustin Tristan, et se trouvant dans le voisinage de Vienne, devaient l'assister dans cette entreprise. Le vendredi-saint 1462, Holzer conduisit cette troupe dans la ville, sous prétexte d'en avoir besoin pour le maintien de la tranquillité pu-

I. Maison d'Autriche.

blique. Cette tentative eut un résultat malheureux pour Holzer. Le peuple se laissa ameuter par l'archiduc qui accusait le bourguemaître d'avoir vendu la ville aux soldats étrangers. Holzer fut chassé. Travesti en boucher, il fut reconnu par un homme de Nussdorf, qui était de ce métier, garotté et conduit à Vienne, où les épithètes de Judas et de traître l'accueillirent. Condamné à mort, il fut exécuté d'une manière barbare : avant de l'écarteler, on lui arracha le cœur.

Huit mois après, le 2 décembre 1463, l'archiduc mourut d'un coup d'apoplexie, âgé de quarante-cinq ans. Ainsi Frédéric IV entra en possession de la totalité de l'archiduché d'Autriche. Les Viennois implorèrent sa clémence, et, le 6 février 1464, des légats du pape leur donnèrent l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue. Frédéric confirma leurs privilèges.

L'histoire de Frédéric, qui, comme empereur, porte le nom de Frédéric III, a été rapportée ailleurs. Ce prince confirma, en 1453, à sa maison la dignité archiducale, et en augmenta les possessions en réunissant, en 1457, à la Stirie le comté de Cilley, à la mort du dernier comte [1]. Sa guerre avec Mathias

[1] Le comté de Cilley fut érigé en 1341 par l'empereur Louis de Bavière, en faveur de Frédéric de Suneck, d'une famille autrichienne qu'on trouve dès le douzième siècle; Frédéric avait hérité le château de Cilley des comtes de Heunbourg, ses oncles maternels. L'empereur Charles IV, par un diplôme de 1372, éleva de nouveau les barons de Suneck au rang de comtes de Cilley, sans faire mention

Corvin, qui commença en 1477, fut malheureuse. I MAISON D'AUTRICHE.
Le 1.er juin 1485, le roi d'Hongrie occupa Vienne, et au mois d'août 1487, il prit Neustadt, après un long siège. Il resta maître du pays jusqu'à sa mort qui eut lieu à Vienne, le 6 avril 1490. Immédiatement après, les Viennois ouvrirent leurs portes à l'archiduc Maximilien, et la paix du 7 novembre 1491 [1] mit fin à la guerre avec le successeur de Mathias Corvin.

L'empereur Maximilien.

Maximilien I.er, qui succéda à son père, en 1493, réunit toutes les possesions de la maison d'Autriche qui n'avaient pas été cédées aux Suisses, hérita, en 1500, du comté de Gœrz, en vertu d'un pacte de confraternité; s'adjugea, à titre de compensation pour ses frais dans la guerre de Landshut [2], les seigneuries de Spietz et Schwallenbach. Rattenberg sur l'Inn, le Val Cilarin (*Zillerthal*), Kufstein, le comté de

du diplôme de 1341. Guillaume, petit-fils de Frédéric, premier comte de Cilley, épousa Anne, fille de Casimir III le Grand, roi de Pologne, dont il eut une fille du même nom qui fut la seconde épouse de Wladyslaw V Jagellon (Voy. vol. XI, p.198). Hermann II, comte de Cilley, mort en 1434, fut le père de cette Barbe de Cilley, épouse de l'empereur Sigismond, que nous avons vu conspirer contre sa propre fille (Voy. vol. VIII, p. 120). Frédéric II, frère de Barbe et de mœurs aussi dépravées que sa sœur, obtint, en 1436, de son beau-frère, l'érection de son pays en comté *princier*. Son fils fut cet Ulric II dont il est beaucoup question dans l'histoire de Frédéric III et dans celle de la Hongrie de cette époque. Il fut tué en 1465, le dernier de sa race. Il se présenta vingt-quatre personnes qui prétendaient à sa succession. Frédéric III s'empara des possessions situées en Allemagne, comme de fiefs d'Empire, et en vertu d'autres droits qu'il fit valoir.

[1] Voy. vol. XIII, p. 231. [2] Voy. vol. XIII, p. 291.

I. MAISON D'AUTRICHE.

Neubourg sur l'Inn, les comtés de Kirchberg et Weissenhorn, la préfecture des dix villes impériales d'Alsace, et celle de l'Ortenau et des villes d'Offenbourg, Gengenbach et Zell [1]; conquit, en 1509, Roveredo et Riva sur les Vénitiens, qui, en revanche, lui enlevèrent, en 1516, Pordenone [2]. Par son mariage avec Marie de Bourgogne, il procura à sa maison toutes les provinces des Pays-Bas et la Franche-Comté.

Depuis la chute de l'empire de Byzance, la Stirie, la Carinthie et la Carniole avaient été fréquemment dévastées par les Ottomans qui, une fois, poussèrent leurs courses jusqu'au Tagliamento; mais aucune de ces incursions n'avait été accompagnée d'autant d'horreurs que celle de la première année du règne de Maximilien. Une colline près de Villach marque la place où Rodolphe de Khevenhüller livra à Michalogli une bataille qui coûta la vie à 10,000 Turcs et à 7,000 chrétiens; 2,000 des premiers furent faits prisonniers, et 15,000 chrétiens rompirent leurs chaînes. En 1494, de nouvelles hordes de ces barbares envahirent, pour la huitième fois, la Stirie. Maximilien en personne les défit : ils ne revinrent plus pendant toute la durée de son règne.

[1] Voy. p. 100 de ce vol.

[2] Pordenone (*Portus Naonis*) avait des comtes particuliers que les Allemands nommaient les comtes de Naym. Ils s'éteignirent au commencement du douzième siècle, et les ducs de Stirie à qui le dernier comte avait légué cette terre, en disposèrent en faveur de deux familles. En 1270, Przemysl Ottocar, roi de Bohème, s'en empara, et depuis ce moment Pordenone faisait partie de la Carniole.

II. Maison de Wittelsbach.

II. MAISON DE WITTELSBACH.

Observation sur l'origine des Bavarois.

Lorsque dans le premier volume de cet ouvrage nous avons parlé de l'origine des Bavarois, nous conformant à l'opinion générale, nous les avons regardés comme les descendans des anciens Boii, peuple celte auquel la Bohême (*Bœheim*, c'est-à-dire demeure des Boïens) doit son nom. Nous avons remarqué cependant à un autre endroit [1], que, quoique la langue bavaroise soit un dialecte particulier de la langue allemande, ce dialecte est entièrement teutonique, et ne renferme rien qui trahisse une origine celtique. Nous avons ajouté que cette circonstance vient à l'appui de l'opinion des modernes qui nient ce mélange de Celtes et de Germains.

Si nous ne nous trompons, c'est le chevalier de Lang, un des hommes de nos jours qui a le mieux mérité de l'histoire de la Bavière, qui est l'auteur du nouveau système, que M. Mannert, dont le nom est un éloge, et d'autres écrivains bavarois ont adopté. Nous avouons que leurs raisonnemens ne nous auraient pas convaincu de l'erreur de l'ancienne opinion, sans cette différence de la langue que nous avons remarquée, et qui se retrouve dans les mœurs des Bavarois. Ainsi, quoique nous ne puissions partager l'indignation avec laquelle quelques-uns de ces auteurs repoussent une opinion qui leur donnerait une même origine avec les Français, nous convenons cependant que, quoique leur système ne soit pas démontré, il ne nous en paraît pas moins probable, et nous accorderons volontiers aux Boïens la qualité de Germains.

Ducs de Bavière antérieurs aux Wittelsbach.

Les Bavarois, ce mélange de Boïens des Sudètes et de la Ssumana, d'Alains, de Suèves, de Rugiens, de Hérules, occupaient du temps des Romains, le Noricum et la partie septentrionale de la Rhétie ou la *Rhætia secunda*. Après la destruction de l'empire romain, les Bavarois se trouvèrent en partie sous la domination des Ostrogoths, en partie sous celle des Francs, gouvernés depuis 554 par des ducs hérédi-

[1] Voy. vol. II, p. 146.

II. MAISON DE WITTELSBACH.

taires [1] d'une famille qui, sans doute d'après sa souche, était appelée Agilolfingiens [2]. Garibaud I en fut le premier, Tassilon le dernier [3]. Après la déposition de ce prince, Charlemagne divisa la Bavière en comtés. Elle devint de nouveau un duché, et fut gouvernée par des chefs amovibles depuis le commencement du dixième siècle, et l'extinction des Carlovingiens allemands.

Depuis 912 on trouve une suite de ducs de Bavière, de différentes maisons jusqu'à l'avènement de la famille de Wittelsbach [4] en 1180.

[1] Voy. vol. I, p. 313.

[2] Comme les syllabes *ingiens* sont dérivatives et se remplacent en Français par *iens*, on dirait mieux *Agilolfiens*.

[3] Voy. vol. I, p. 339.

[4] Nous plaçons ici leur suite.

Arnoulf le Mauvais, 912—937.

Bertold, son frère, 938—948.

Henri I, frère de l'empereur Otton I, 948—955.

Henri II le Querelleur, fils du précédent, 955—976; 985—995.

Otton I, fils de Ludolphe et petit-fils d'Otton I, 976—982.

Otton II, fils de Bertold, comte d'Ammerthal de la maison de Babenberg, 983—985.

Henri III, fils de Henri II, 995—1004. C'est l'empereur Henri II.

Henri IV, comte de Luxembourg; beau-frère de l'empereur Henri II, 1004—1026.

Henri V, fils de l'empereur Conrad II, 1026—1040. C'est l'empereur Henri III.

Henri VI, fils de Frédéric, comte de Luxembourg, neveu de Henri IV, duc de Bavière, 1040—1048. Sous lui Welf III obtint la Carinthie et Vérone.

Conrad I, fils de Ludolphe, comte de Zütphen, 1048—1053.

Henri VII, fils de Henri V, 1049—1056 et 1057—1061. C'est l'empereur Henri IV.

Conrad II, frère du précédent, 1056.

II. MAISON DE WITTELSBACH.

Gau ou cantons de la Bavière.

Les comtés dont se composait le duché de Bavière, étaient, comme partout, divisés en *gau* ou cantons. Chaque gau ou plusieurs gau formant le comté, avaient leur comte, nommé *gaugraf*, et nous distinguons ces comtés primitifs ou *comécies*, qui remontent à l'origine de la monarchie, des comtés érigés par la suite, et les gaugrafs des comtes nommés par brevet. Il est intéressant pour l'histoire de connaître l'ancienne division de la Bavière en gau, parce qu'il s'en trouve beaucoup de traces dans le droit public de ce duché [1]. Nous allons en donner la nomenclature d'après les diocèses.

Diocèse de Passau.

1. La comécie d'Ilz ou l'*Ilzgau*, entre l'Ilz, la Bohême et le Regen. La comécie appartenait aux comtes de Formbach, ensuite par héritage aux ducs de Méranie qui, en 1207, la cédèrent aux évêques de Passau.

Otton II, de la maison de Nordheim, 1061—1070.

Welf I, tige de la nouvelle maison de Guelfe, le même que nous avons ordinairement nommé Welf IV, 1070—1101.

Welf II ou Welf V, 1101—1120.

Henri VIII ou le Noir, frère du précédent, 1120—1126; époux de l'héritière de la maison de Billung.

Henri IX le Superbe, duc de Bavière et de Saxe, époux de l'héritière des maisons de Nordheim et Brunswick, 1126-1139.

Léopold I, de la maison de Babenberg-Autriche, 1139—1141.

Henri X Jasomirgott, frère du précédent, margrave d'Autriche et comme tel nommé Henri II, 1142—1156.

Henri XI le Lion, fils de Henri IX, duc de Bavière et de Saxe, 1156—1180.

[1] Nous donnons cette nomenclature d'après M. DE LANG, et nous nous conformons aussi à sa manière de donner les noms des gau d'après les diocèses, quoiqu'on lui ait reproché qu'elle ne soit pas entièrement exacte. Il suffit pour nous que les gau aient été situés dans les diocèses indiqués, sans qu'il soit nécessaire que leurs limites aient été entièrement conformes à celles des provinces ecclésiastiques.

II. Maison de Wittelsbach.

2. Le *Schweinachgau*, entre le précédent et la rive gauche du Danube. La comécie appartenait également aux Formbach.

3. Le *Kinzinggau*, sur la rive gauche du Danube, la droite de l'Iser et la gauche de la Vils. Osterhofen, palais des rois d'Allemagne, y était situé.

4. Le *Rotgau*, entre la rive droite de la Vils, le Danube et l'Inn au sud. Ce canton allait jusqu'à Schœnau.

5. L'*Andessengau*, ou la comécie de la famille d'Andechs, dans le quartier de l'Inn, entre la droite de cette rivière et le Danube.

6. Le *Mattichgau*, au sud du précédent. Braunau et Mattighofen y sont situés. Le canton était du ressort des comtes Palatins de Bavière.

7. L'*Attergau*, nommé d'après le lac d'Atter. Vœklabruck et Vœklamackt le bornaient au nord. Le siège de la comécie était à Attersée.

8. Le *Trungau*, depuis le lac et la rivière de Traun jusqu'à Krems. Les principaux endroits du canton étaient Ens, Linz et Steier, où résidaient les gaugrafs, qui se nommaient margraves de Steier. Ils étaient de la maison des comtes de Wels et Lambach.

Diocèse de Salzbourg.

9. Le *Salzburggau*, depuis le Lueg, sur les deux bords du Salzach jusqu'au nord de Titmanning. Berchtesgaden, Hallein, Salzbourg, Reichenhall, Lauffen, Titmanning y sont situés. La comécie appartenait aux comtes de Plain.

10. Le *Pongau* ou *Pangau*, situé au sud du précédent, sur les deux bords du Salzach jusqu'à l'Ens, y compris Radstadt.

11. Le *Lungau*, au sud de l'Ens jusqu'aux limites de la Carinthie. Tweng, Manterndorf, Tamsweg y sont situés.

12. Le *Pinzgau*, sur les deux rives du Salzach, depuis sa source jusqu'au Pongau. La maison de Mittersihl possédait la comécie du Pinzgau supérieur, celle de l'inférieur appartenait à la maison de Peilstein.

13. Le *Pusterthal*, la Pustérie ou le Pusterthal inférieur, depuis Clausen sur l'Eisach, le long de la Kienz et de la Drave, composé de quatre comtés, savoir Lurn ou Lurnfeld, dont les titulaires avaient la comécie de la Pustérie; Lienz, Innichen, Windischmatrig.

14. La *vallée de l'Inn inférieur* (*Unter-Innthal*), depuis Zell à Rattenberg, et de là, le long de l'Inn, en la suivant dans son cours jusqu'aux environs de Neubauern et Rohdorf. Kufstein et Kitzbühel y sont situés.

15. Le *Chiemgau*, autour du lac de Chiem, entre l'Inn et le Salzach. Les comtés de Burghausen, de Wasserbourg, de Neubourg et Falkenstein, de Marquartstein et de Grabmanstatt y étaient situés.

16. L'*Isengau*, ou le canton situé entre l'Iseh et l'Inn, et au nord du Chiemgau, entre l'Inn et le Salza. Ampfing, Muhldorf, Alt-OEtting, Kraibourg, Gars y sont situés.

Diocèse de Brixen.

17. Le *Pusterthal supérieur*, ou la partie du comté de Pusterthal que l'empereur Henri IV inféoda, en 1091, aux évêques de Brixen, qui à leur tour en investirent les ducs de Méranie. Brunecken, qui est plus moderne, y est situé.

18. La *vallée de l'Inn supérieur*, portant aussi le nom de Poap-Innthal, dont l'étymologie est douteuse. On y trouve Insbruck, Hall, Imst, Landau, etc. La comécie appartenait aux comtes d'Andechs.

19. Le *Norsthal*, appelé par la suite le quartier de l'Eisack. Il comprenait deux comécies, l'orientale, dont Brixen était le chef-lieu, et celle de Mareit, à laquelle appartenait Sterzing.

Diocèse de Trente.

20. Le *comté de Bolzano* ou *Botzen* qui, depuis 1180, appartenait à l'évêché de Trente.

Diocèse de Coire.

21. Le *Vintschgau*, Venusta Vallis, dans lequel l'Adige prend sa source.

II. Maison de Wittelsbach.

Diocèse d'Augsbourg.

31. Le *Hausengau* ou *Huosigau*, ainsi nommé d'après le château de Haussen ou Polling. C'est la partie de la Bavière où se trouvent les lacs de Walchen, Kochel, Staffel, Wurm et Ammer. La comécie appartenait aux comtes d'Andechs, dont le château était situé près du lac d'Ammer.

32. Le *gau du Danube supérieur*, ou le comté de Neubourg, le comté de Wittelsbach ou comté Palatin de Bavière (Aichach, Hohenwart, Rain) et le comté de Lechsgemünd, à l'embouchure du Lech dans le Danube.

Diocèse de Ratisbonne.

33. Le *Kelsgau*, sur les deux rives du Danube, depuis Vohbourg jusqu'à Laber. Geisenfeld, Mainbourg, Vohbourg, Münchsmünster sur la droite, Köschwig, Altmanstein, Pfœring, Hemman, Lupbourg et Laber sur la gauche du Danube, s'y trouvaient.

34. Le *Viehbachgau*, sur les deux rives de l'Iser, à commencer au-dessous de Landshut jusqu'à Dingelfingen, qui y appartient, ainsi que le comté de Frontenhausen sur le Vils, auquel appartenait la comécie.

35. Le *Gau du Danube inférieur*, sur les deux rives de ce fleuve, savoir sur la droite, depuis Neustadt jusqu'à l'embouchure de l'Iser dans le Danube; et sur la gauche, depuis Deggendorf jusqu'à la rivière de Regen, comprenant : 1° le comté de l'Aitrach (Aiterhofen, Straubing, Plattling, Pilating); 2° le comté de Mallersdorf, nommé plus tard le comté de Kiechberg, sur le petit et le grand Laber (Mallersdorf, Pfaffenberg, Schierling, Geiselhering, Eglofsheim); 3° le comté de Haidau, au sud de Ratisbonne, faisant partie du bourgraviat de Ratisbonne; 4° le comté de Rotenbourg (Rotenbourg, Altheim); 5° le comté d'Abenberg (Abenberg, Sigenbourg, Kellheim): 6° le comté de Regenstauf, ou le bourgraviat de Ratisbonne (Regenstauf, Donaustauf, Wisent, Werth); 7° la Bogenau, sur la rive gauche du Danube, ainsi nommée d'après les deux rivières de Bogen (Stallwang, Sossau, Pogen, Gottszell, Deggendorf).

36. Le *Chamberich*, *Cambrich*, sur le Cham, entre le Nordgau, la Bohême et la Bogenau. (Cham, Furth, Waldmünchen, Neukirchen, Bruck, Nittenau). Ce gau appartenait aux margraves de Vohbourg. II. MAISON DE WITTELSBACH.

Diocèse de Freising.

37. L'*Erdinggau*, entre l'Iser, l'Isengau et le Viehbachgau. Landshut, Wartenberg, Erding et Dorfen en sont les principaux endroits. La comécie appartenait aux comtes de Semt et Ebersberg.

38. L'*Eisengau*, *Huosigau*, entre le Glon, l'Ammer et l'Iser, comécie des comtes de Scheyern. Le gau renfermait trois comtés particuliers : 1° Moosbourg sur l'Iser; 2° Kranzberg, entre l'Ammer et l'Iser : 3° Dachau : ce dernier appartenait à une branche de la maison de Scheyern.

39. Le *Sondergau*. C'est-à-dire le canton qui, renfermant les domaines, ou comme on dit aujourd'hui la dotation des ducs, n'avait pas de gaugraf et ne formait pas de comécie, quoiqu'on y trouvât des comtes. La partie du Sondergau, spécialement réservée aux ducs, dans laquelle Munich fut bâti par la suite sur la rive gauche de l'Iser, était située sur la droite de cette rivière, depuis Grienwald jusqu'à Ismaning. Le Sondergau comprenait aussi le comté d'Andechs sur la gauche de l'Iser ; celui d'Ebersberg et Steinhœring (Hohenlinden, Schwaben) et celui de Wasserbourg (Rot, Freienmering, Haag). Ainsi le Sondergau était situé entre l'Iser et l'Inn.

40. Le *Sundgau* composé de trois comtés, savoir : 1° Wolfrathshausen (Auerland, Kœnsgsdorf, Tœlz); 2° Falkenstein (Aibling, Rosenheim sur l'Inn, Miesbach, Tegernsée, Achenthal); 3° Grub et Fallei sur le Mangual.

41. L'*Ammergau*, sur l'Ammer depuis Schongau sur le Lech, jusqu'à Scharnitz, renfermant tout le comté de Werdenfels. La comécie appartenait à la maison de Hohenstaufen ; par Conradin elle parvint aux ducs de Bavière.

Tels sont les cantons qui formaient l'ancien duché de Bavière, mais il nous paraît nécessaire d'y en ajouter encore

II. MAISON DE WITTELSBACH.

deux autres qui appartiennent proprement à la Franconie ; le premier au diocèse d'Eichstadt, l'autre à celui de Ratisbonne.

Diocèse d'Eichstadt.

42. Le *Nordgau*, province de l'ancien royaume des Thuringiens, dont les limites ne sont pas bien déterminées : depuis Ingolstadt, il longeait la principauté d'Eichstadt jusqu'à Dietfort sur l'Altmühl, de là par Hippolstein jusqu'à Nuremberg; il comprenait Altorf, Pfaffenhofen, Velbourg, Laber.

Diocèse de Ratisbonne.

43. Le *margraviat du Nordgau*, différent du canton dit Nordgau, nommé ensuite [1] Haut-Palatinat. Il appartenait originairement à la famille de Babenberg. Il comprenait Amberg, Hirschau, Sulzbach, le landgraviat de Leuchtenberg, Nabbourg, Schwandorf, Burglengenfeld, possession du bourgrave de Ratisbonne.

Passons maintenant à l'histoire des ducs de Bavière de la maison de Wittelsbach, la plus ancienne de toutes les maisons allemandes [2] possédant un grand fief.

Origine de la maison de Wittelsbach.

L'origine de la maison de Wittelsbach remonte à *Luitpold*, qui fut, soit duc de Bavière, soit margrave en Bavière, au commencement du dixième siècle, et périt en 907, dans une bataille contre les Hongrais. *Arnoulf le Mauvais*, son fils, fut duc de Bavière jusqu'en 937. Nous avons vu comment, après sa mort, le duché sortit de sa maison ; nous avons dit que *Arnoulf*, second fils d'Arnoulf le Mauvais, obtint la dignité de comte Palatin de Bavière, qu'il transmit à ses descendans, les comtes de Scheyern ou Schyren [3], qui, depuis 1100 environ, prirent le nom

[1] Voy. vol. VIII, p. 21.

[2] La maison de Mecklembourg n'est pas d'origine allemande.

[3] Ce mot rappelle les Scyri, une des anciennes tribus germaniques.

de Wittelsbach, d'un château qu'Otton IV bâtit à la place de Scheyern. A la chute de Henri le Lion, l'empereur Frédéric I.er conféra, en 1180, le duché de Bavière, mais beaucoup restreint dans ses limites, à Otton V de Wittelsbach, que nous nommons, comme duc, *Otton I.er*.

II. MAISON DE WITTELSBACH.

Otton I de Wittelsbach, duc de Bavière.

Ce prince possédait, comme patrimoine de sa maison, le comté de Scheyern, comprenant Schrobenhausen, Rain, Neubourg, Ingolstadt et Aichach; le comté de Wartemberg dans l'Erdinggau, et le comté sur l'Aitrach. Par son élévation au duché, il obtint le Sondergau et le bourgraviat de Ratisbonne. L'empereur se réserva toutes les terres provenant de la succession de Welf [1], tels que Füssen, Kaufbeuern, Memmingen et Mindelheim. Otton acheta, en 1182, pour 10 marcs d'or et 1600 d'argent, le comté de Dachau d'une branche de sa maison qui prenait le titre de ducs; mais il céda le titre de comte Palatin de Bavière à son frère cadet qui s'appelait également Otton, et qu'on distinguait par le surnom de Jeune.

Louis I, 1183-1231.

Louis I, son fils, âgé de neuf ans, lui succéda en 1183; à l'extinction de la maison des bourgraves de Ratisbonne, en 1185, le jeune duc réunit à sa couronne les riches possessions de cette maison, à l'exception de Donaustauff et Wœrth qui échurent à l'évêché de Ratisbonne.

Ce fut en 1208 qu'Otton de Wittelsbach, cousin germain de Louis I.er, tua l'empereur Philippe de Souabe. Le duc de Bavière, son héritier, fit démolir

[1] Voy. vol. IV, p. 110.

II. Maison de Wittelsbach.

le château de Wittelsbach, ancienne résidence du comte Palatin. Nous avons dit[1] que le Palatinat de Bavière fut alors conféré à la maison d'Ortenbourg : c'est une opinion généralement reçue, dont la fausseté a été reconnue par les recherches des derniers historiens bavarois. Il n'existait plus du comté Palatin que le simple titre, et Otton I.er l'avait abandonné à son cadet ; il cessa avec son fils. Les comtes d'Ortenbourg, comme cadets de la maison de Carinthie, portaient le titre de comte Palatin, mais sans y ajouter les mots : de Bavière.

Le duché de Bavière est déclaré héréditaire.

Otton IV qui, par la mort de Philippe de Souabe, n'avait plus de concurrent, mais pouvait craindre qu'on ne lui en donnât un, se fit un ami du duc de Bavière par un diplôme que le 15 novembre 1208 il signa en sa faveur à Francfort. Il renonça à toutes les prétentions sur les terres que la maison de Guelfe avait anciennement possédées en Bavière, lui céda la seigneurie de Mœringen appartenant, comme partie de la succession de Hohenstaufen, à son épouse[2], et déclara le duché de Bavière héréditaire. C'est le second exemple d'un duché expressément reconnu héréditaire : l'Autriche avait fourni le premier.

Soit comme duc, soit comme plus proche héritier, Louis I.er réunit, en 1209, à son domaine, comme fiefs échus, le comté de Vohbourg et le margraviat de Cham : les possesseurs de ce pays portaient le titre de margraves, parce qu'ils étaient investis de la Marche

[1] Voy. vol IV, p. 306.

[2] Fille de l'empereur Philippe de Souabe.

de Bavière, anciennement érigée dans le Nordgau contre les Bohémiens et les Sorabes. II. Maison de Wittelsbach.

En 1213, l'évêque de Ratisbonne, comme suzerain du bourgraviat de Ratisbonne, conféra à Louis I.er le titre de landgrave; le nouveau landgrave promit de laisser à l'évêché Kellheim, Regenstauff et plusieurs autres endroits, s'il mourait sans postérité.

En 1215, l'empereur Frédéric II conféra à Louis I.er le Palatinat du Rhin que possédait Henri Guelfe, frère d'Otton IV; nous avons vu à la suite de quelle transaction Henri resta en possession de ce fief jusqu'à sa mort, et le laissa, en 1227, à Otton, fils de Louis I.er, auquel il avait marié sa fille. La maison de Wittelsbach acquiert le Palatinat du Rhin.

Louis I.er bâtit Straubing et Landau, et acheva Landshut, destiné à être sa résidence. Il assista à la cinquième croisade, en 1221; il fut un de ceux dont les conseils imprudens perdirent les Croisés. Revenu en Allemagne, il fut nommé, par Frédéric II, son vicaire pendant ses fréquentes absences, et tuteur du roi Henri. Ce fut à ce jeune prince révolté contre son père, qu'on attribue un crime qui fut commis en 1231. Louis I.er se promenant sur le pont de Kellheim, sa résidence ordinaire, un inconnu, se donnant pour un messager, lui remit une lettre et le poignarda. Aucune torture ne put arracher à ce malheureux le nom de celui qui l'avait envoyé.

Otton II l'Illustre, son fils, qui, depuis 1227, régnait dans le Palatinat, lui succéda, et ainsi ces deux pays furent réunis. Le nouveau duc transféra la résidence de Kellheim à Landshut. A l'extinction de Otton II l'Illustre, 1231–1253.

II. Maison de Wittelsbach.

différentes familles, Otton incorpora à ses domaines les comtés de Falley, de Bogen, de Wasserbourg, et, de la succession de la maison de Méranie, éteinte en 1248, les comtés de Diessen ou Andechs, Wolfrathshausen, Scheerding.

Louis II le Sévère, 1253–1294, et Henri, 1253–1290.

Louis II le Sévère, et *Henri*, fils d'Otton II, gouvernèrent ensemble les états de leur père, depuis 1253; en 1255, ils les partagèrent. Louis II eut le Palatinat du Rhin, et ce qu'on a nommé depuis la Haute-Bavière; Henri eut la Bavière inférieure : c'est le premier exemple du partage d'un duché que l'histoire d'Allemagne offre; il n'aurait pu avoir lieu, si le duché de Bavière n'avait été expressément déclaré héréditaire. La maison de Wittelsbach s'étant ainsi partagée en deux lignes, nous allons parler séparément des électeurs Palatins et des ducs de Bavière.

Partage des états de la maison de Wittelsbach.

1. *Palatinat.*

I. Palatinat du Rhin.

Louis II le Sévère, 1255–1294.

Le Palatinat du Rhin, tel qu'il avait été conféré à la maison de Wittelsbach, donnait à son possesseur le premier rang parmi les princes séculiers de l'Empire, avec une voix électorale; mais le pays auquel tant d'avantages étaient attachés, n'avait qu'une très-petite étendue. Il ne comprenait pas même la totalité de ce que jusqu'à la fin du dix-huitième siècle on appelait Palatinat électoral; encore faut-il excepter les comtés de Deux-Ponts et de Sponheim, que la maison n'acquit qu'en 1385 et 1410; les seuls grands-bailliages de Heidelberg, Lindenfels, Bacharach, Alzey et Neustadt-sous-Hart, composaient l'électorat Palatin; ceux de Mossbach, Ladenbourg, Bozberg, Bretten,

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

Germersheim, Utzberg, Umstadt, Oppenheim et la ville de Neckargemünde, sont des acquisitions postérieures.

Louis le Sévère, qui régna jusqu'en 1294, se mit à la tête de la grande confédération Rhénane de 1247 [1]. Ce prince était d'un caractère violent. Une lettre adressée par Marie de Brabant, son épouse, à un seigneur de la cour, lui étant tombée entre les mains, par suite d'une erreur du messager qui en était porteur, il crut y lire la preuve d'une infidélité, et, sans examiner la chose, fit trancher la tête à la duchesse dont l'innocence parut ensuite au grand jour. Depuis que Landshut appartenait à son frère, Louis résidait à Donauwerth, ville faisant partie du domaine de son pupille, le jeune Conradin de Hohenstaufen. Le séjour de Donauwerth lui devint odieux depuis que cette ville avait été le théâtre de la coupable imprudence qui chargeait sa conscience. Il alla se fixer à Munich qui devint ainsi la capitale de la Haute-Bavière.

La maison de Wittelsbach recueille une partie de la succession de Hohenstaufen et le Nordgau.

Depuis long-temps, il régnait des contestations entre les deux fils d'Otton l'Illustre, au sujet du partage qu'ils avaient fait. La mort de Conradin de Hohenstaufen donna sujet à une brouillerie ouverte. Ce prince avait engagé plusieurs de ses domaines, nommément dans le Nordgau, à son oncle Louis le Sévère, et lui avait remis, avant son départ pour l'Italie, un diplôme par lequel il l'instituait son héritier, pour le cas où il mourrait sans enfans. Louis ne put faire valoir complètement sa qualité d'héritier; mais il

[1] Voy. vol. X, p. 238.

II. MAISON DE WITTELSPACH. 1. *Palatinat.*

s'empara de Donauwerth, des districts sur le Lech, des possessions de Conradin dans le Nordgau, et nommément du dapiférat de l'évêché de Bamberg, charge féodale à laquelle appartenait Amberg. Henri forma des prétentions à une partie de ces terres, parce que leur valeur surpassant beaucoup les sommes avancées à Conradin, elles devaient être envisagées comme objets de la succession, à laquelle il avait le même droit que son frère. Des arbitres auxquels on s'en remit adjugèrent à Henri Floss, Parkstein, Weiden et Adelberg [1], et tout le reste à Louis. Nuremberg, Nœrdlingen et Lauingen n'entrèrent pas dans le partage, les frères Wittelsbach n'ayant pu s'en emparer, parce que la maison de Hohenstaufen qui les regardait comme faisant partie de son patrimoine, n'en était elle-même pas en possession. Louis le Sévère acquit successivement la plupart des domaines des comtes d'Ortenbourg et des landgraves de Leuchtenberg, et devint ainsi maître de la plus grande partie de la province que par la suite on nomma le Haut-Palatinat.

Henri ne fut pourtant pas satisfait de son lot. Le partage que les deux frères avaient fait de la succession paternelle était un partage de l'usufruit (*Mutschierung*), non un partage absolu (*Hauptheilung*); les deux frères continuèrent conséquemment à prendre le titre de comtes Palatins du Rhin, ducs de Bavière. Il s'ensuit que Henri prétendait, non-seulement

[1] Les trois premiers dans la principauté de Sulzbach; le quatrième en Souabe.

exercer les prérogatives électorales en commun avec son frère; mais aussi porter, comme lui, la dignité électorale. Cette contestation se prolongea jusqu'à la publication de la bulle d'or. II. Maison de Wittelsbach. 1. *Palatinat.*

Louis le Sévère laissa deux fils, *Rodolphe I.er*, âgé de vingt ans, et Louis qui n'en avait que douze. Un diplôme de Rodolphe de Habsbourg, de l'année 1281, avait ordonné le partage des terres de Louis le Sévère entre ses fils. Ce partage éprouva de grandes difficultés, parce qu'il mettait Rodolphe dans le cas de soutenir contre son frère le même principe que Louis le Sévère avait soutenu contre leur oncle, celui de l'indivisibilité de la dignité électorale. Rodolphe éluda long-temps le partage : lorsque son frère fut parvenu à la majorité, il le traita comme corégent, en conservant toutefois une espèce de supériorité sur lui. Pendant ce temps, les possessions des frères reçurent un accroissement par la mort du dernier comte de Hirschberg et Sulzbach. Comme Louis ne voulait pas supporter plus long-temps sa position précaire et subordonnée, il fallut bien se résoudre au partage. En 1310, des arbitres adjugèrent à Rodolphe le Palatinat du Rhin, la ville de Munich et la partie de la Haute-Bavière qui est située sur la droite de l'Iser, avec quelques parcelles situées sur la gauche de cette rivière [1]. Louis eut le reste de la Haute-Bavière avec Ingolstadt. On ne disposa que plus tard des pays situés au nord du Danube : il paraît Rodolphe I, 1294-1319.

[1] Nous avons vu, p. 87, que c'était le Sondergau ou les domaines qui, en 1180, furent immédiatement soumis au duc de Bavière.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.* qu'ils échurent à Louis ; au moins trouve-t-on qu'Amberg lui appartenait. Le Palatinat devint de nouveau un sujet de dispute, dont il résulta une guerre de trois ans entre les deux frères. Enfin, en 1313, ils conclurent un accord : la dignité électorale resta à Rodolphe ; elle devait passer à Louis, s'il survivait à son frère, et ensuite toujours à l'aîné parmi les descendans de Rodolphe et de Louis ; cela voulait dire, dans l'espèce, comme disent les jurisconsultes, aux fils de Rodolphe, puisque Louis n'en avait pas encore.

Lorsque quelques années ensuite, Louis se mit sur le rang pour être élu empereur, Rodolphe se déclara contre lui ; ce qui renouvela les hostilités, et engagea finalement Rodolphe à remettre les rênes du gouvernement à son frère, pour les garder jusqu'à l'arrangement définitif de sa querelle avec Frédéric d'Autriche. Rodolphe se retira à Vienne, où il mourut en 1319.

Adolphe, Rodolphe II, et Robert I.

Il laissa trois fils, *Adolphe le Simple*, *Rodolphe II* et *Robert I.er*. Adolphe mourut en 1327, sans être rentré dans la possession de son patrimoine ; car ce ne

Pacte de famille de Pavie, 1329.

fut que le 3 août 1329, que l'empereur Louis conclut avec ses deux neveux et avec Robert II, son petit-neveu (fils d'Adolphe), le fameux traité de Pavie, le statut fondamental de la maison de Wittelsbach [1]. La ligne Rodolphine reçut pour sa part le Palatinat du Rhin avec les possessions dans le Nordgau qui, depuis ce moment, furent désignées sous le nom de Haut-Palatinat, et avec le comté de Cham ; toute la Haute-

[1] Voy. vol. VIII, p. 20.

Bavière resta à Louis. Les deux branches, Rodolphine et Ludovicienne, devaient alterner dans l'exercice de la dignité électorale, et la ligne Rodolphine devait commencer. En sa qualité d'empereur, Louis engagea, en 1330 et 1332, à ses neveux une partie du domaine impérial, composé des bailliages de Mossbach, Eberbach, Germersheim, Neckargemünde, dont la possession arrondit le Palatinat. L'alternative entre les deux branches fut supprimée par un rescrit de Charles IV et ensuite par sa Bulle d'or, et la dignité électorale resta exclusivement à la branche Palatine; mais, par la même loi fondamentale, cette maison perdit le premier rang parmi les princes séculiers d'Empire, qui fut donné à l'électeur de Bohême. Rodolphe II posséda jusqu'à sa mort, en 1355, la dignité électorale, qui par un arrangement de famille, confirmé par l'empereur Charles IV, passa ensuite à Robert I.er. Celui-ci fut cependant obligé d'acheter cette faveur par la cession de la partie septentrionale du Haut-Palatinat, en compensation d'une somme d'argent que Charles IV réclamait. Comme à la mort de Robert I.er, en 1390, il n'y avait plus d'autre prince Palatin que Robert II et son fils, et que la condition de l'alternative établie par le traité de Pavie avait été annulée par la Bulle d'or, *Robert II* succéda dans cette dignité et dans toutes les possessions Palatines : il transmit, en 1398, tout cet héritage à Robert III, son fils.

II MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

Robert II, 1390-1398.

Robert III, 1398-1410.

Ce fut sous le gouvernement de *Robert III* que la maison Palatine fit une acquisition importante.

II. Maison de Wittelsbach. 1. *Palatinat.*

Eberhard, dernier comte de Deux-Ponts [1], lui vendit la moitié de son comté, et changea l'autre moitié en fief Palatin. Comme il mourut quelques années après, sans laisser de postérité, cette seconde moitié échut au seigneur direct. Robert III acheta d'un Raugraf le comté de Simmern, et enleva à l'empereur Wenceslas cette partie du Haut-Palatinat que Charles IV s'était fait céder [2]. Depuis ce temps, la maison Palatine a possédé le Haut-Palatinat jusqu'à l'époque de la guerre de trente ans. Les rois de Bohême continuant cependant d'y former des prétentions, il fut conclu, en 1465, avec George Podiébrad, un arrangement en vertu duquel la maison Palatine se reconnut vassale de la Bohême pour les terres contestées.

L'électeur Robert III est ce prince actif et zélé, qui, en 1400, fut élu empereur, sous le nom de Robert I.er. Ce fut en cette qualité, qu'en 1402, il engagea la ville impériale d'Oppenheim à sa maison. Il mourut en 1410, après avoir échoué dans son projet patriotique de rendre la tranquillité à l'Allemagne déchirée par des guerres civiles. Il laissa quatre fils, Louis, Jean, Etienne et Otton. Avant que ces princes pussent partager la succession paternelle, il était nécessaire d'abord de déterminer la portion de terre sur laquelle reposait la dignité électorale, et qui par conséquent ne pouvait entrer en partage, puisqu'elle

[1] Les comtes de Deux-Ponts remontaient au milieu du treizième siècle : ils possédaient aussi le comté de Bitche, mais comme fief lorrain.

[2] Voy. vol. VIII, p. 95 et p. 97 de ce vol.

était réservée au chef de la ligne. On convint d'attacher la qualité d'électorat à un district du Palatinat du Rhin et à un district du Haut-Palatinat, et on choisit pour cela Heildelberg et Amberg, l'une et l'autre ville avec leurs dépendances. Ce fut la part de *Louis III*, surnommé *le Barbu*, parce que revenu d'un voyage en Terre-sainte, il laissa croître sa barbe. Il fonda ce qu'on appelle *l'ancienne ligne électorale*, qui s'éteignit en 1559. En 1417, Elisabeth, héritière du comté antérieur de Sponheim, et veuve de Robert Pipan, fils aîné de Louis le Barbu, légua à celui-ci la cinquième partie de son patrimoine, dont les quatre autres cinquièmes passèrent à une autre branche de la maison de Sponheim. En 1418, Louis le Barbu acheta des landgraves de Leuchtenberg la seigneurie de Pleistein, sur les frontières de la Bohême.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

Louis III le Barbu, 1410–1437.

Jean, second fils de Robert III, eut pour sa part le reste du Haut-Palatinat; il le laissa en mourant, en 1443, à son fils *Christophe*, roi de Danemark [1], qui mourut en 1448 sans postérité. Ainsi la part du second fils de l'empereur Robert, revint aux autres branches.

Le troisième, *Étienne*, obtint Simmern avec le cinquième de Sponheim-antérieur, et Deux-Ponts; et, par son épouse, le comté de Veldenz et le reste de Sponheim. Il est la souche de quatre branches qui ont successivement possédé l'électorat, savoir : de celle qu'on appelle la moyenne ligne électorale Palatine ou ligne de Simmern, depuis 1559 jusqu'en 1685;

[1] Voy. vol. XI, p. 349.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

de la ligne de Neubourg jusqu'en 1742, de celle de Sulzbach jusqu'en 1799, et enfin de celle de Deux-Ponts-Birkenfeld, sans compter plusieurs branches collatérales. Nous renvoyons à la période suivante tout ce qui regarde Étienne et sa descendance.

Quant à *Otton*, quatrième fils de l'empereur Robert, il n'eut dans le partage que le bailliage de Mossbach, avec une pension que l'électeur, son frère, lui paya; mais à la mort de son neveu Christophe en 1448, on lui assigna un lot dans le Haut-Palatinat. Avec son fils, mort en 1499, cette ligne s'éteignit. Il ne resta donc pour le moment que l'ancienne ligne électorale qui nous occupe.

L'électeur Louis III le Barbu, fut très-actif au concile de Constance. Lorsque Frédéric d'Autriche fut proscrit, l'empereur Sigismond lui conféra à titre d'engagement perpétuel la préfecture des dix villes impériales en Alsace, et celle de l'Orténau.

Louis IV le Débonnaire, 1437-1449.

Son fils, *Louis IV le Débonnaire*, qui régna de 1437 à 1449, força en 1447 les comtes de la Petite-Pierre[1] en Alsace, de se reconnaître ses vassaux, ce qui devint par la suite une occasion pour joindre ce comté à l'électorat. Il laissa un fils, nommé *Philippe*, âgé de onze mois, qu'il recommanda en mourant à son frère, nommé Frédéric. Celui-ci en prit d'abord la tutèle; mais bientôt l'ambition, ou la persuasion qu'il fallait dans la situation où l'empire germanique se

Philippe, 1449-1450.

trouvait, un homme mûr à la tête de la maison Pala-

[1] En allemand Lützelstein, du vieux mot *litzel* qui s'est conservé dans l'anglais *little*.

tine, ou enfin le sentiment de ses talens supérieurs, peut-être tous ces motifs réunis le portèrent à se faire revêtir lui-même en 1450 de la dignité électorale. Il adopta son neveu, promettant de ne pas se marier et de lui laisser l'électorat après sa mort. Les circonstances particulières de cette usurpation engagèrent l'empereur et les autres électeurs à l'approuver.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

Ainsi *Frédéric I.er* prit en main, en son propre nom, les rênes du gouvernement, et mérita le surnom de *Victorieux* : il est vrai que l'empereur Frédéric III et ses autres ennemis l'appelaient le *mauvais Fritz*. C'était un des princes les plus distingués, mais aussi des plus turbulens du quinzième siècle. Son règne fut une suite de guerres avec tous ses voisins, et pendant les vingt-six années qu'il dura, il ne se passa rien d'un bout de l'Allemagne à l'autre, où Frédéric ne fût un des principaux acteurs, et il ne livra pas de bataille sans y remporter la victoire. Son plus célèbre exploit est la bataille qu'il gagna en 1462 à Seckenheim contre le margrave de Bade, l'évêque de Metz, le duc de Deux-Ponts, le comte de Wirtemberg, et plusieurs autres comtes et seigneurs réunis contre lui : tous ces seigneurs furent faits prisonniers et obligés de racheter leur liberté par la cession de quelque district. Thierry d'Isembourg, électeur de Mayence, dans l'intérêt duquel il avait entrepris cette guerre contre le candidat du pape [1], lui engagea en 1463 la Bergstrasse qui resta réunie au Palatinat jusqu'à la guerre de trente ans.

Frédéric I le Victorieux, 1450–1476.

[1] Voy. vol. XIII, p. 207.

II. Maison de Wittelsbach. 1. *Palatinat.*

Frédéric chassa le comte de la Petite-Pierre, qu'il traita de vassal félon, de son comté, et força nombre de seigneurs à reconnaître sa suzeraineté.

Fidèle à sa parole il ne contracta qu'un mariage morganatique. Claire de Tettingen lui donna deux fils, dont l'un est la souche des princes et comtes de Lœwenstein-Wertheim.

Philippe, pour la seconde fois, 1476-1508.

Philippe le Sincère, qui succéda à son oncle en 1476, fut enveloppé en 1503, à l'occasion de la succession de Bavière-Landshut [1], dans une guerre ruineuse pour son pays. L'empereur Maximilien le mit au ban de l'Empire; il en fut relevé, mais l'empereur, outre plusieurs districts situés en Bavière et en Souabe, se réserva la préfecture des dix villes impériales d'Alsace et celle de l'Ortenau [2], que sa maison avait perdues en 1416. Le duc de Wirtemberg et le landgrave de Hesse, qui avaient été les exécuteurs du ban, arrachèrent aussi quelques districts du Palatinat. En revanche la maison Palatine, par le jugement définitif qu'en 1509, après la mort de Philippe, l'em-

[1] Voy. vol. XIII, p. 294.

[2] Le préfet des dix villes impériales d'Alsace, savoir Haguenau, Colmar, Selestadt, Wissembourg, Landau, Obernay, Rosheim, Münster, Kaisersberg, Turkheim, y exerçait les droits réservés à l'empereur, et percevait quelques impôts montant à environ 40,000 francs. Depuis la paix de Westphalie, le roi de France conférait la préfecture. Louis XIV et XV la donnèrent d'abord au duc d'Harcourt, ensuite au cardinal Mazarin, au duc de Mazarin, aux ducs de Chatillon et à ceux de Choiseul. La préfecture de l'Ortenau s'étendait sur les villes impériales d'Offenbourg, Gengenbach et Zell, et sur quelques autres districts.

pereur prononça à Cologne, acquit les districts que depuis cette époque on nomma d'abord le Jeune Palatinat (*die junge Pfalz*), c'est-à-dire le Nouveau Palatinat, et par la suite les duchés de Neubourg et de Sulzbach. Ce fut à *Otton-Henri*, petit-fils de l'électeur Philippe, par son fils cadet, que ces districts furent adjugés. Ce prince parvint, dans l'époque suivante, à l'électorat.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 1. *Palatinat.*

Origine des duchés de Neubourg et de Sulzbach.

La ville de Nuremberg avait aussi été un des états chargés de l'exécution du ban impérial; à titre de remboursement de ses frais, elle se fit céder plusieurs districts situés soit dans le Haut-Palatinat, soit en Bavière, telles que les villes d'Altorf, Lauff, Herrsbruck, Velden, etc. Ces acquisitions devinrent la source d'une suite de contestations qui n'ont été terminées que de nos jours.

Philippe mourut en 1508 et eut pour successeur son fils aîné, *Louis V le Pacifique*, qui régna jusqu'en 1546, et appartient à l'époque suivante.

Louis le Pacifique, depuis 1508.

2. *Duché de Bavière.*

2. *Bavière.*

Nous avons dit que, dans le partage de 1255 entre Louis II le Sévère et son frère *Henri*, celui-ci eut la Basse-Bavière, tandis que la Haute-Bavière devint, avec le Palatinat du Rhin, la propriété de Louis. Avant de parler de la Haute-Bavière, nous allons nommer les ducs de la Basse, qui s'éteignirent dès 1340.

Ducs de la Basse-Bavière.

Henri, 1255-1290.

Henri, premier duc de la Bavière inférieure, acquit, en 1259, de l'héritière des comtes Palatins d'Ortenbourg, pour une somme de 11,000 marcs, toutes ses

Otton, Louis, Etienne, 1290-1312.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. Bavière.

possessions en Bavière. Il laissa en mourant, en 1290, son pays à ses trois fils *Otton*, *Louis* et *Étienne*, qui ne le partagèrent pas, mais abandonnèrent la suprême direction à l'aîné d'entre eux. L'éclat d'une couronne tenta Otton; il se rendit, en 1305, en Hongrie, où l'appelait une faction. Au lieu d'un trône, la prison et la misère furent son lot; quand il revint dans son pays, il avait besoin d'argent; pour se le procurer, il imagina un moyen extraordinaire. Le 15 juin 1311, il publia une loi fondamentale connue sous le nom de

Charte Ottonienne de 1311.

charte d'Otton (*Ottonianische Handfeste*), par laquelle il vendit à tous les seigneurs ecclésiastiques et laïcs [1] la juridiction civile et la basse juridiction criminelle, que dorénavant ils administreraient et exerceraient d'une manière indépendante du duc. Pour cette concession accordée aux seigneurs, chacun de leurs paysans devait payer une fois pour toutes la huitième partie de toute sa fortune, et chaque seigneur le montant du revenu annuel de sa terre, tous les produits évalués d'après une taxe établie; il n'était pas permis aux seigneurs de répartir cette somme sur leurs paysans.

On croira facilement que l'exécution de cette charte éprouva de grandes difficultés, non de la part des frères d'Otton (car Louis était mort sans enfant en 1296, et Étienne en 1311, ce dernier laissant deux

[1] Le nombre de ces familles était de soixante-dix, dont il n'existe plus que sept, savoir Ortenburg, Closen, Frauenberg, Frauenhofen, Leubelfing, Seyboldsdorf et Weichs. Voy. DE LANG, dans le *Hermes*, vol. XXIX, p. 13.

fils mineurs), mais de la part des paysans et des seigneurs. Otton mourut en 1312 sans avoir pu l'exécuter. Après son décès, la Basse-Bavière fut gouvernée par trois enfans, savoir *Henri*, fils d'Otton, et *Henri* et *Otton*, tous les deux fils d'Étienne. L'empereur Louis, duc de la Haute-Bavière, eut, d'après le testament d'Otton, conjointement avec les villes de Landshut et de Straubing, la tutèle des trois princes. Sous cette minorité la charte Ottonnienne fut exécutée en tant que les seigneurs se mirent en possession de ce qu'elle leur accordait; mais ils se dispensèrent du paiement qu'elle leur avait imposé. Cette charte a été jusqu'à ces derniers temps la base des droits des seigneurs dans toute la Bavière, car quoiqu'originairement elle n'eût été donnée que pour la Bavière inférieure, elle fut étendue par la suite à tout le pays.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière*.

Henri, Henri et Otton, 1312-1339.

Des trois princes, un seul, Henri, fils d'Étienne, laissa un fils nommé *Jean*, qui mourut jeune, de manière qu'avec lui la branche des ducs de la Basse-Bavière, issue du frère de Louis II le Sévère, s'éteignit en 1340. Nous n'avons donc plus à nous occuper que de la descendance de celui-ci.

Jean, 1339-1340.

Louis III, son second fils, eut dans le partage de 1310 la ville d'Ingolstadt avec la plus grande partie de la Haute-Bavière. Lorsqu'en 1340 Jean, duc de la Basse-Bavière, mourut, il acheta de la ligne Palatine ses droits à une part de cette succession, et devint ainsi maître de toute la Bavière. C'est le même prince qui en 1314 avait été élu roi d'Allemagne. Son règne, comme tel, est un des plus mémorables de l'histoire

Ducs de la Haute-Bavière depuis 1310, et de toute la Bavière depuis 1340.

Louis III, 1310-1347.

H. Maison de Wittelsbach. 2. Bavière.

de ce pays, à cause de sa longue lutte avec les papes. Nous avons rapporté de quelle manière il fit entrer dans sa maison l'électorat de Brandebourg, le Tirol et les comtés d'Hollande, de Zéelande et de Hainault. Désirant que la Bavière restât un corps entier, il recommanda à ses fils de ne pas la partager, au moins dans les vingt premières années qui suivraient sa mort. Ils respectèrent sa volonté pendant deux ans; en 1349 le partage eut lieu.

Partage entre les fils de Louis III.

Louis l'Ancien, 1347–1361.

On y procéda de la manière suivante : on fit deux parts principales, la Haute et la Basse-Bavière. Dans chacune un des fils de l'empereur, du premier lit, eut la principale autorité : *Louis l'Ancien* dans la Haute-Bavière, *Étienne*, surnommé *Fibulatus* (*mit der Haft*, à l'agraffe), dans la Basse. A chacun d'eux on associa deux frères du second lit : Louis le Romain et Otton à Louis l'Ancien, Guillaume et Albert à Étienne. Les trois frères de chaque part devaient entrer dans les droits de celui d'entr'eux dont la postérité manquerait; et seulement quand les trois branches seraient éteintes, la succession devait passer aux trois frères de l'autre part. Louis l'Ancien était aussi électeur de Brandebourg et comte de Tirol : d'après les lettres d'investiture, le Brandebourg appartenait à toute la famille, et fut réuni à la masse ou part de Louis l'Ancien, de Louis le Romain et d'Otton. Le Tirol était une possession personnelle de Louis l'Ancien, et n'entrait pas dans le partage. Les comtés d'Hollande, de Zéelande et de Hainault furent réunis à la masse de la Basse-Bavière, et cependant le gou-

vernement de ces provinces fut abandonné à Guillaume et Albert seuls, puisqu'Étienne, leur consort en Basse-Bavière, qui était d'une autre mère, n'y avait pas droit. Les droits sur ce pays qui revenaient à Louis le Romain et à Otton, frères utérins de Guillaume et Albert, leur furent réservés. Ce partage éprouva une modification par le traité de Luckau, du 24 décembre 1357, par lequel Louis l'Ancien abandonna le Brandebourg et la Basse-Lusace qui y appartenait, à ses frères Louis le Romain et Otton, contre leur part indivise de la Haute-Bavière. Par suite de cet arrangement, le Brandebourg et la Basse-Lusace furent bientôt perdus pour la maison de Wittelsbach, ainsi que nous l'avons raconté. II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.*

Immédiatement après la mort de l'empereur Louis de Bavière, la noblesse et les ministériels de la Basse-Bavière, au nombre de quatre-vingt-dix-huit personnes, et les villes et bourgs alors existans dans cette province, formèrent une confédération pour le maintien de tous leurs priviléges; ils entendaient par là surtout la charte d'Otton. Le clergé n'y entra pas ouvertement; mais la confédération stipula ses intérêts. Comme elle était armée, les fils de l'empereur se virent obligés d'accorder tout ce qu'on leur demandait. Quelques années plus tard, Étienne qui avait besoin de subsides, s'obligea, pour en obtenir, à ne plus donner de lettres d'engagemens sur le corps ou le bien de qui que ce soit, noble ou non. Dès ce moment, la classe des ministériels cessa entièrement en Basse-Bavière. Le même privilége fut étendu au reste de la Bavière. En Confédération de la noblesse.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. Bavière.

1394 et 1396, le clergé accéda à la confédération, et il se forma ainsi un corps puissant qu'on nommait *Landschafft* : ce n'était pas des États, puisqu'on n'y attachait encore aucune idée de représentation.

Mainhard, 1361-1363.

Louis l'Ancien, qu'on appelait aussi Louis de Brandebourg, mourut subitement en 1361, laissant un fils, âgé de dix-neuf ans, nommé *Mainhard*. Il succéda à son père; mais Etienne de la Basse-Bavière, en contradiction au traité de partage, prétendit que la direction des affaires dans la Haute-Bavière lui appartenait, comme au doyen de la famille. Mainhard, gardé à vue, s'évada et chercha un refuge en Tirol, auprès de sa mère Marguerite *Maultasche;* il y mourut bientôt après, le 13 janvier 1363. Son décès fit sortir le Tirol de la maison de Wittelsbach. Etienne y forma des prétentions; mais après quelques actes d'hostilités auxquels il se porta, il consentit à ce que ses droits fussent soumis à une décision arbitrale. L'archevêque de Salzbourg et l'électeur Palatin, nommés juges par l'empereur, déclarèrent, en 1369, que le Tirol resterait aux ducs; qu'ils restitueraient à Étienne Scheerding, Weissenhorn, Rattenberg, Kitzbühl et Kuffstein, et lui paieraient une somme de 116,000 florins d'or.

Etienne I, 1357-1375.

Étienne garda pour lui seul la Haute-Bavière, dont il aurait dû faire part à ses frères, Louis le Romain et Otton, les margraves de Brandebourg.

Outre le Brandebourg et le Tirol, la maison de Wittelsbach perdit aussi, en 1425, les possessions dans les Pays-Bas, par l'extinction des descendans

II. Maison de Wittelsbach. 2. Bavière.

mâles d'Albert. Guillaume était mort depuis longtemps sans en laisser. Par le décès d'Albert, sa part de la Basse-Bavière, dont Straubing était la capitale, revint à la descendance d'Étienne I.er, seule ligne existante encore en 1425.

Étienne II, Frédéric et Jean, depuis 1375.

Étienne Ier à l'Agraffe, souche de tous les ducs de Bavière futurs, mourut en 1375, laissant trois fils, *Étienne II*, *Frédéric* et *Jean*, qui, d'après le vœu du père, régnèrent d'abord conjointement, de manière cependant que Frédéric, le plus actif et le plus ambitieux des trois, exerça le principal pouvoir, et que Jean, le plus jeune, n'eut aucune influence. Mais en 1391, ce prince exigea plus de revenu et plus de pouvoir. De là une querelle qui, le 25 novembre 1392, se termina par un partage. Frédéric se maintint dans la Basse-Bavière, excepté le district de Straubing, appartenant à Albert qui vivait encore à cette époque; comme la Basse-Bavière faisait bien au-delà du tiers de la succession, il s'engagea à payer à ses frères une rente annuelle de 8,000 florins. Étienne et Jean se partagèrent la Haute-Bavière : le premier obtint Ingolstadt, l'autre Munich; mais le partage fut très-désavantageux à Étienne, parce que le territoire qu'on lui adjugea n'avait pas de contiguité. Aussi ce pacte devint la source d'une longue suite de troubles civils, pendant lesquels le partage fut annulé, et ensuite définitivement confirmé en 1402. Ce fut ainsi que la ligne Bavaroise ou Ludovicienne de la maison de Wittelsbach se divisa en trois branches, dont l'aînée, dite d'Ingolstadt, s'éteignit en 1447; la

Division de la Bavière en trois duchés.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. Bavière.

seconde, dite de Landshut, en 1503; la troisième, de Munich, fleurit encore.

a. Duché de Bavière-Ingolstadt. Etienne II, 1392-1413.

a. Branche d'Ingolstadt.

Comme *Etienne II* ne cessait de se plaindre de la lésion qu'il avait éprouvée dans le partage, les troubles durèrent jusqu'à sa mort, arrivée en 1413. Ils continuèrent avec plus de fureur encore sous son fils *Louis le Barbu*. Ce prince, d'un grand caractère, avait passé dix ans à la cour de sa sœur, la fameuse Isabeau, épouse de Charles VI, roi de France. Il avait été le plus ferme appui de la reine dans les troubles qui agitaient le royaume, avait été arrêté dans la fameuse journée du 4 août 1413, et le dauphin avait eu de la peine à lui sauver la vie. Il avait été récompensé de ses services par d'immenses dons en or et argent, en vaisselles, en statues d'or, en bijoux, qu'il avait eu l'adresse de faire passer à Ingolstadt; mais accoutumé à l'élégance d'une grande cour et à une vie très-active, la petite ville d'Ingolstadt et la moitié de la Bavière supérieure furent un théâtre trop resserré pour son ambition. Le dégoût que sa position lui inspira fut cause de l'avidité avec laquelle il saisit toutes les occasions pour renouveler d'anciennes prétentions. Son règne fut une suite de malheurs. Il eut des guerres avec Frédéric I.er, électeur de Brandebourg, à cause de l'électorat sur lequel il voulait exercer un droit de premier acheteur, s'offrant à rembourser à Frédéric les 400,000 ducats qu'il en avait payés; il en eut avec la noblesse de son pays, avec les princes ses voisins, avec ses cousins les ducs de la Bavière, et finalement avec son propre fils.

Louis le Barbu, 1413-1447.

Se trouvant au concile de Constance comme chef de l'ambassade française, il demanda que le partage injuste de 1392 fût cassé. Sigismond établit un plaid des princes qui, le 6 juillet 1417, prononça contre le duc d'Ingolstadt. Le lendemain, à la table de l'évêque de Passau, en présence de l'empereur, il s'éleva une rixe entre Louis et son cousin, Henri, duc de Landshut : on se dit des injures. Louis défia son adversaire; celui-ci, à la tête de quinze de ses domestiques, attendit son cousin, revenant du banquet, le surprit dans les rues, et l'assassina. Quoique dangereusement blessé, Louis échappa à la mort. Si cet attentat resta impuni, il fut suivi d'une guerre à mort, à laquelle Frédéric, électeur de Brandebourg, les ducs de Bavière des autres branches, et d'autres princes prirent part contre Louis qui, en 1422, éprouva dans les environs de Munich une défaite dont il ne put pas se remettre, mais dont il se vengea par d'horribles dévastations. Il rechercha alors l'amitié et l'intervention de l'empereur Sigismond, et le suivit dans ses guerres contre les Hussites et en Hongrie.

II. Maison de Wittelsbach. 2. *Bavière.*

Succession de Straubing, 1425.

Il était auprès de ce prince en 1425, lorsque la succession de Straubing devint vacante par la mort du dernier descendant mâle d'Albert, fils de Louis de Bavière. Comme cette succession donna lieu à des discussions et des transactions qui ont été reproduites, trois cent cinquante ans après, nous en avons parlé ailleurs [1]. Nous nous bornons à dire ici que le duché de Straubing fut partagé, non par ligne, mais par tête,

[1] Voy. vol. VIII, p. 115.

II. Maison de Wittelsbach. 2. Bavière.

de manière que les lignes d'Ingolstadt et de Landshut eurent chacune un quart, et celle de Munich la moitié. Le partage est de l'année 1429.

En 1433 les prélats du pays se plaignirent au concile de Bâle, des charges que Louis le Barbu imposait aux couvens en y logeant l'énorme train de chasse qu'il avait fait venir de France. Le concile l'excommunia en 1434, et l'empereur le cita devant un plaid des princes pour répondre à quatre-vingt-trois points d'accusation, et comme il refusa de prêter le serment de cavillation qu'on exigea de lui, avant de l'admettre à sa défense, le ban de l'Empire fut prononcé contre lui. *Louis le Bossu*, son fils, parut alors comme médiateur, et le duc obtint la révocation du ban contre le paiement d'une forte somme, et en renonçant à la ville de Donauwerth (qui provenait de la succession Conradine); cette ville que Charles IV avait d'abord enlevée, et ensuite engagée aux fils de l'empereur Louis de Bavière, donna à Sigismond 13,000 florins, et devint immédiate.

Révolte de Louis le Bossu, 1441-1445.

Louis le Barbu avait une maîtresse, Canette de Freyberg[1], qui lui avait donné un fils, nommé Wieland Freyberg. Le père employa une partie des richesses qu'il avait apportées de France, pour faire un sort à ce bâtard. Sa libéralité excita la jalousie de Louis le Bossu, qui se révolta contre son père. Celui-ci s'enferma à Neubourg-sur-le-Danube, où il fut assiégé pendant quatre mois en 1443. Enfin la ville fut prise d'assaut, et le père tomba entre les mains

[1] Fille de Wieland Swelher, mariée à un seigneur de Freyberg.

du fils, qui le tint enfermé jusqu'en 1445, que la mort délivra la terre de ce monstre. Aussitôt le margrave Albert de Brandebourg, frère de l'électeur Frédéric II, se présenta à Neubourg, s'empara de la personne du prisonnier, et le conduisit à Ansbach. Louis le Barbu refusa de se libérer par une rançon, parce qu'il n'était pas prisonnier légitime du margrave; mais Henri, duc de Landshut, l'ennemi juré de Louis, l'acheta le 15 juillet 1446, moyennant 30,000 florins d'or, et l'abandon qu'il fit à la veuve de Louis le Bossu (sœur d'Albert), de neuf villes et châteaux à titre de douaire. Henri renferma son prisonnier à Burghausen où il mourut subitement, le 1.er mai 1447, à l'âge de quatre-vingts ans.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.*

Extinction de la branche d'Ingolstadt.

Louis le Barbu avait été marié deux fois; de sa première épouse, Anne de Bourbon, veuve du comte de Montpensier, et fille de Jean, comte de la Marche [1], il eut Louis le Bossu; sa seconde épouse fut encore une princesse du sang de France, Catherine d'Alençon, fille du duc Pierre II. Avec lui s'éteignit la branche d'Ingolstadt.

[1] M. MANNERT se trompe par rapport à la généalogie de la duchesse de Bavière. Son père n'était ni le duc de Bourbon, oncle de Charles VI, ni son frère, le duc d'Orléans. Cet estimable auteur se trompe encore en disant que Louis le Barbu eut, par son second mariage, le comté de Mortagne en Normandie, et fut pair de France. Des divers Mortagne qui sont en France, aucun n'est situé en Normandie. Catherine d'Alençon portait le titre de comtesse de Mortain en Normandie, comme veuve de Pierre, comte de Mortain, fils cadet de Charles II le Mauvais, roi de Navarre. Louis le Barbu n'était ni ne pouvait être pair de France, comme dit encore M. Mannert.

II. Maison de Wittelsbach. 2. *Bavière. b, Duché de Bavière-Landshut.*

b. Branche de Landshut.

Frédéric, 1392-1393.

La branche de Landshut fut fondée par *Frédéric*, second fils d'Étienne I.er, qui mourut en 1393, une année après la conclusion du traité de partage. Son fils *Henri*, enfant de sept ans, lui succéda sous la tutèle de ses oncles. Nous venons de parler des brouilleries que, parvenu à l'âge viril, il eut avec son cousin, Louis le Barbu. Après la mort de ce prince il se mit en possession du duché d'Ingolstadt, sans égard aux droits de la branche de Munich. Henri ayant puni avec une sévérité excessive une conjuration qui avait été formée contre lui, et voulant, à ce qui paraît, expier sa faute, s'engagea pour neuf ans au service de l'ordre Teutonique. Un ecclésiastique auquel il confia l'administration du duché, paya toutes ses dettes, et ramassa un trésor considérable qu'il lui remit à son retour. Aussi fut-il surnommé *le Riche*. Son fils, *Louis le Riche*, qui régna depuis 1450 jusqu'en 1479, fut un prince sage et généreux, sous lequel la Bavière fut heureuse dans son intérieur et respectée au dehors. Il n'eut qu'une guerre à soutenir, mais elle fut grave et sanglante; il se l'attira en 1458, par l'occupation violente de Donauwerth, que Louis le Barbu avait rendu à l'Empire. Albert, margrave de Brandebourg et bourgrave de Nuremberg, commanda contre lui l'armée de l'empereur et de l'Empire. La victoire que Louis le Riche remporta sur le margrave, le 19 juillet 1462 à Giengen, apprit à l'Allemagne que l'Achille du quinzième siècle n'était pas invincible. L'empereur releva, au mois d'août 1463, Louis le Riche du ban

Henri le Riche, 1393-1450.

Louis le Riche, 1450-1479.

qu'il avait prononcé contre lui; la prétention du margrave Albert, d'étendre la juridiction de son bourgraviat sur des parties de la Bavière fut annulée; et Donauwerth recouvra encore une fois son immédiateté. II. Maison de Wittelsbach. 2. Bavière.

Comme Prague était devenu le siège de l'hétérodoxie, Louis le Riche ne voulant pas que les jeunes Bavarois fréquentassent l'université de cette ville, où ils formaient une nation particulière [1], en fonda une en 1472 à Ingolstadt, en prenant pour modèle celle de Vienne.

Ce prince acquit par contrat de vente les seigneuries de Laber et de Haideck dans le Nordgau.

George, son fils (1479—1503), porte, comme le père et l'aïeul, le surnom *de Riche*. Le trésor de Bourghausen dont le fonds était venu de France, avait été augmenté par une sage économie sans parcimonie. Pour le mettre en sûreté, George entoura Bourghausen de fortifications. George qui n'avait pas de fils, mais qui aimait tendrement sa fille Élisabeth, conçut le double projet d'assurer sa riche succession à sa fille et de la faire passer dans la ligne Palatine de sa maison, au détriment des ducs de Bavière-Munich contre lesquels il avait quelques motifs de mécontentement. Espérant vaincre, à force d'argent, toutes les difficultés que ce plan devait nécessairement éprouver, il fit en 1496 un testament en faveur d'Élisabeth, et lui donna en 1499 pour époux son neveu Robert, troisième fils de Philippe, électeur Palatin. Il prépara tout pour George le Riche, 1479-1503.

[1] Voy. vol VIII, p.79.

II. Maison de Wittelsbach. 2. *Bavière.*

assurer la succession à ce couple. Afin que le trésor de Bourghausen restât intact, George frappa le pays d'une contribution de 100,000 florins d'or, et mit son gendre en possession des châteaux de Landshut, Bourghausen et Neubourg, où il plaça des troupes étrangères. Il mourut le 1.er décembre 1503. Le jeune Robert prit possession de l'héritage; mais Albert IV, duc de Bavière-Munich qui était déjà dans la confédération souabe, s'allia avec le duc de Wirtemberg et le landgrave de Hesse pour qu'à forces réunies ils attaquassent le Palatinat, afin d'empêcher l'électeur de soutenir son fils. Il s'allia aussi avec le margrave de Brandebourg-Anspach et Bayreuth, et avec la ville de Nuremberg, qui envahirent le Haut-Palatinat. L'empereur Maximilien intervint comme juge médiateur; mais il joua un rôle fort équivoque, parce qu'il voulait se faire payer son jugement ou sa médiation. Après plusieurs négociations, la guerre éclata au mois d'avril 1504; elle fut une des plus barbares dont les annales de l'histoire fassent mention : on aurait dit que les deux partis croyaient que l'incendie et le ravage des campagnes étaient les armes les plus honorables. L'électeur Palatin fut mis au ban de l'Empire, dont il ne sortit que par des sacrifices. Au milieu de ces évènemens le jeune Robert mourut, le 15 août 1504. Élisabeth cacha ce malheur jusqu'à ce qu'elle eût pris les mesures nécessaires pour défendre les intérêts des fils que son époux avait laissés. Ils s'appelaient Otton-Henri et Philippe. Le 15 septembre de la même année Élisabeth mourut aussi, laissant la

Extinction de la branche de Landshut; guerre pour la succession.

tutèle de ses fils à Frédéric, frère cadet de son époux, qui s'acquitta en homme d'honneur de ces fonctions. II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. Bavière.

Le tuteur entra en négociations avec Maximilien, et celui-ci prononça, le 30 juillet 1505, à la diète de Cologne, que la branche de Munich succéderait dans les possessions de celle de Landshut; mais que toute la succession allodiale, les 100,000 florins d'or, produit de la dernière contribution levée par George le Riche, et auxquels on n'avait pas touché, tout l'ameublement, les trésors de Bourghausen, les munitions de guerre, et à titre de principauté d'Empire un district de 20,000 florins d'or de revenus, avec un second de 4,000 seraient abandonnés aux fils de Robert et d'Élisabeth; le second district de 4,000 florins d'or de revenus était destiné par l'empereur au tuteur; mais celui-ci trop généreux pour accepter un salaire, y renonça en faveur de ses neveux. Le premier district se composait des villes de Lauingen, Neubourg, Haideck, Burglengenfeld, Sulzbach, Weyden, Parkstein, Floss, etc.; on le nomma depuis ce moment le *Jeune* ou *Nouveau Palatinat*, et par la suite les duchés de Neubourg et de Sulzbach. Si les revenus de ce pays n'allaient pas à 20,000 florins d'or, les ducs de Bavière devaient y suppléer; et, pour sûreté de ce supplément, ainsi que du second revenu de 4,000 florins, Wasserbourg et son district restèrent entre les mains du tuteur. Origine des duchés de Neubourg et de Sulzbach.

L'exécution de cette sentence éprouva beaucoup de difficultés à cause de la taxation des revenus que chaque

II. Maison de Wittelsbach. 2. Bavière.

partie fit de la manière la plus conforme à ses intérêts. Enfin Louis V le Pacifique, électeur Palatin, nommé arbitre par les deux partis, prononça, le 13 août 1509; ses neveux n'eurent pas de terres au-delà de celles que la sentence de l'empereur leur avait adjugées, mais les ducs de Bavière furent obligés de leur payer une rente de 9,250 florins d'or, rachetable moyennant le capital de 185,000 florins. Les nouveaux duchés de Neubourg et de Sulzbach rapportaient bien au-delà de 24,000 florins d'or ou 132,000 florins d'Empire, parce que dans l'estimation on n'avait fait entrer que les revenus stables, à l'exclusion des lods et ventes, du produit des forêts, des amendes et des corvées (*Scharwerk*), et que les produits en nature avaient été estimés à un très-bas prix.

Outre les districts cédés aux comtes Palatins, la maison de Bavière perdit encore ceux que Maximilien s'adjugea [1].

c. Duché de Bavière-Munich. Jean, 1392-1397.

c. *Branche de Munich.*

Jean, troisième fils d'Étienne I qui, par le partage de 1392, eut Munich, laissa, en 1397, deux fils, *Ernest* et *Guillaume*. Après des contestations avec Étienne II, leur oncle, qui prétendait au gouvernement en qualité de doyen, des arbitres décidèrent, en 1398, que les quatre ducs, Étienne II et son fils, Ernest et Guillaume, régneraient ensemble dans les parts d'Ingolstadt et de Munich, mais qu'Étienne aurait la direction des affaires. Ce gouvernement ne put subsister, et, en 1402, on fit un partage par lequel Ernest

Ernest, 1397-1438, et Guillaume, 1397-1435.

[1] Voy. vol. XIII, p. 294.

et Guillaume obtinrent la partie de la Bavière qui avait appartenu à leur père. II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.*

Ernest survécut à Guillaume et aux fils de celui-ci. C'était un prince doux et pacifique, qui toutefois, dans l'occasion, montrait qu'il ne craignait pas la guerre. Le pays fut heureux sous lui. L'histoire nous a conservé un seul exemple où Ernest dévia de ses principes de justice. Son fils unique, Albert, avait contracté un mariage secret avec une belle Augsbourgeoise, nommée Agnès Bernauer. Comme on craignait l'extinction de la maison, puisqu'Agnès ne pouvait donner des héritiers habiles à succéder, les conseillers d'Ernest lui arrachèrent l'ordre de la faire mourir. On profita d'une absence du jeune prince pour précipiter son épouse du pont de Straubing dans le Danube. Le prince prit les armes contre son père, mais bientôt les remords de ce dernier touchèrent le fils; les sentimens du devoir filial prirent dans le cœur d'Albert le dessus sur son indignation, et il y eut une réconciliation entre le père et le fils.

Albert III, qu'on nomme ainsi parce qu'il y a eu deux Albert dans la branche d'Hollande ou de Straubing, mais qui prenait ordinairement la qualité de comte de Vohbourg, parce qu'il possédait ce comté par disposition testamentaire de sa mère à qui il était engagé, succéda, en 1438, à son père. Avec les états d'Ernest il hérita de ses vertus. Par arrangement amiable, il obtint, en 1450, de la succession d'Ingolstadt, la seigneurie de Deggendorf et une somme de 32,000 florins d'or. Il eut la modération et la sa- Albert III, 1438-1460.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.*

gesse de refuser la couronne de Bohême que les États, dégoûtés du gouvernement d'un enfant (Ladislas), lui offrirent en 1439. Lorsqu'il sentit que sa fin approchait, il ordonna que des cinq fils qui lui restaient, les deux aînés qui seuls étaient majeurs, Jean et Sigismond, gouverneraient ensemble; que celui d'entre eux qui mourrait le premier, serait remplacé par le plus âgé des autres, et ainsi de suite : rien n'était ordonné pour le cas où l'un d'eux laisserait des enfans.

Jean, 1460–1463, et Sigismond, 1460–1465.

Ce fut en vertu de cette disposition qu'en 1460, à la mort d'Albert III, *Jean II* et *Sigismond* prirent les rênes du gouvernement; ou plutôt Sigismond qui se plaisait à Dachau, au milieu de sa basse cour, de ses musiciens et de ses maîtresses, abandonna à son aîné le soin des affaires. Malheureusement celui-ci mourut en 1463, et il fallut se résoudre à régner, jusqu'à ce qu'en

Albert IV, 1465–1508.

1465 le troisième frère, *Albert IV*, parvenu à l'âge de dix-huit ans, se présenta pour le délivrer de ce fardeau, en se faisant déclarer corégent. Ce prince instruit et qui s'était formé par des voyages en Italie, n'eut probablement pas de peine à faire signer, le 3 septembre 1467, à Sigismond, un acte par lequel, sans abdiquer (ce qui aurait autorisé le quatrième frère à réclamer sa place), il transmit tout pouvoir à Albert IV, en se réservant la faculté de le reprendre, si Albert IV avait un jour le désir de se retirer des affaires.

Christophe, le quatrième frère, ne fut pas la dupe de la rédaction captieuse de cette abdication; il fit valoir son droit d'entrer dans la communauté : pour

se donner un appui, il entra dans une société que la noblesse avait formée, et qu'on nommait confédération du Bouc (*die Bœckler*). On nomma des arbitres; mais comme le pays était très-content du gouvernement d'Albert, le prononcé fut tel, qu'en reconnaissant le droit de Christophe, on en ajourna l'exercice. Le 23 février 1471, Albert III fit arrêter Christophe qui était entré au bain, et le tint pendant dix-neuf mois en prison. Il y eut ensuite de nouvelles discussions et de nouvelles sentences arbitrales, au moyen desquelles le moment où Christophe prendrait part au gouvernement fut périodiquement reculé d'une époque à l'autre, jusqu'à ce qu'après plusieurs aventures son corps robuste [1] succomba sous les fatigues d'un pélerinage aux terres saintes: il mourut à Rhodes, le 15 août 1493, âgé de quarante-cinq ans.

Cependant Wolfgang, le dernier des cinq frères, s'était aussi mis sur le rang; mais ce prince doux et aimable s'arrangea facilement avec son frère, en renonçant périodiquement au gouvernement pour un certain nombre d'années, et enfin, en 1488, pour toujours, moyennant un bon traitement qu'Albert lui fit. Si la conduite d'Albert envers ses frères ne fut pas toujours conforme aux règles de la justice, son administration fut très-bienfaisante pour le pays par le paiement des dettes pour lesquelles l'état avait engagé des domaines, par la réformation des mœurs des

[1] Christophorus, dit un écrivain du temps, pulcher et proceræ staturæ, fortis ac militaris princeps, optimus hastilusor, velox cursu, saltator ac luctator et in omnibus militaribus artibus exercitatus.

religieux, par le commencement de l'établissement d'une infanterie régulière nommée *Landsknecht*, par le maintien de la sûreté publique. Trop sage pour ne pas sentir que la cause de tous les maux dont la Bavière avait souffert, se trouvait dans les partages, Albert s'engagea envers George le Riche à ne pas se marier et à disposer son frère Sigismond à prendre la même résolution; ce ne fut que, lorsque ses frères eurent renoncé à jamais au gouvernement et qu'on commença à prévoir l'extinction de la branche de Landshut, qu'il changea de résolution et se maria, étant âgé alors de quarante ans. L'archiduc Sigismond qui résidait à Inspruck, lui fit épouser, en 1487, Cunégonde d'Autriche, fille de l'empereur Frédéric III, qui, après avoir accordé à Albert la main de sa fille, s'était avisé de refuser son consentement au mariage: il se fit malgré lui. Cunégonde apporta en guise de dot les prétentions impériales sur le comté d'Abensberg qu'Albert avait réuni à son domaine comme fief dévolu par la mort du dernier comte, que le duc Christophe avait tué dans une guerre privée.

Ce qui avait produit ce changement dans les dispositions de l'empereur, c'était la conduite du duc à l'égard de la ville de Ratisbonne. Cette ville qui se trouvait dans un état de décadence depuis qu'elle n'était plus la capitale de la Bavière, prit la résolution volontaire de se soumettre à Albert, par acte du 26 juillet 1486. L'empereur punit cet acte inconstitutionnel, en frappant, en 1492, d'abord la ville, ensuite le duc du ban de l'Empire, et en faisant marcher contre ce

prince la confédération du Lion qu'avaient formée les nobles bavarois et la confédération Souabe. Albert tomba sur les nobles, et détruisit leurs châteaux; mais il se soumit à la décision du chef de l'Empire, et rendit à Ratisbonne une liberté dont elle ne voulait pas. II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.*

Nous omettons tout ce qui regarde la succession de Landshut, qui fut ouverte en 1503, et rendit la branche de Munich maîtresse de toute la Bavière, à l'exception des duchés de Neubourg et de Sulzbach qui en furent détachés. Guerre pour la succession de Landshut.

A cette époque, de tous les frères d'Albert IV, le seul Wolfgang vivait encore. Ce prince pouvait demander la moitié de la succession échue à sa maison. Il ne le fit pas, parce que, le 8 juillet 1506, Albert conclut avec lui un arrangement qui le satisfit. Par ce traité, Wolfgang transmit tous ses droits sur la Bavière à Albert IV, à son fils aîné Guillaume et aux descendans mâles de celui-ci, de manière que la Bavière resterait à jamais un seul duché, et que les fils puînés ne porteraient que le titre de comte et ne jouiraient que d'un apanage de 4000 florins de revenu. En revanche, Wolfgang obtint pour le reste de ses jours, un district contigu sur le Lech, de 12,000 florins de revenu, pour le gouverner seul, cependant en reconnaissant la supériorité du frère, et sans pouvoir faire la guerre. Albert lui donna aussi un service d'argent et l'artillerie nécessaire pour garnir son château. Etablissement de la primogéniture.

Seize jours après, Albert fit son testament, par lequel, en vertu de la puissance paternelle qui lui

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. Bavière.

appartenait, à cause de la minorité de ses fils, il établit le principe de la primogéniture, et nomma Wolfgang régent pendant la minorité de son fils aîné. C'était le second exemple de la primogéniture introduite dans une maison germanique [1].

Guillaume IV, depuis 1508.

Albert mourut le 18 mars 1508. Son fils *Guillaume IV*, âgé de treize ans, lui succéda. Wolfgang eut le titre de régent; mais le chancelier Jean Neuhausen en exerça le pouvoir. La régence ne fut pas sans troubles, parce que la noblesse qu'Albert IV avait maintenue dans l'obéissance, profita de l'indolence du régent et du délabrement des finances, pour se faire accorder plusieurs nouveaux privilèges [2].

Lorsqu'en 1511, Guillaume prit en main les rênes du gouvernement, il fit faire un état des finances du pays. Les revenus du duc se montaient à 91,379 florins; les dépenses ordinaires (sans la cour), à 66,179 florins. Il restait donc pour la cour 25,200 florins; il lui fallait 35,500 florins, indépendamment de 134,250 florins de dépenses extraordinaires pour l'année 1512 et d'une dette de 451,250 florins d'or, y compris la somme due à la branche de Neubourg.

En exécution du testament paternel, Guillaume IV

[1] L'empereur Maximilien en avait donné le premier en établissant la primogéniture dans le pays de Wirtemberg par le même diplôme qui l'érigea en duché.

[2] Comme une chose tenant aux mœurs du temps, nous remarquons les plaintes de la haute noblesse de ce que la noblesse ordinaire s'arrogeait le privilège de tutoyer ses enfans. Voy. KRENNER, *Bayr. Landtagshandl.*, vol. XV, p. 401.

donna à Louis, son frère, le titre de comte de Vohbourg, et à Ernest, le plus jeune, qui était destiné à l'état ecclésiastique, celui de comte de Rietenbourg; mais aussitôt que Louis fut parvenu à la majorité, il protesta contre la disposition d'Albert IV, qui n'avait pu lui enlever un droit qu'il tenait de sa naissance. L'empereur décida que Louis aurait le quart de la succession. On ne put s'accorder sur le moyen de partager dans cette proportion; le 20 novembre 1514, les deux frères conclurent une transaction par laquelle il fut convenu que, pendant trois ans, ils régneraient en commun; de manière cependant que l'aîné résiderait à Munich, et le cadet à Landshut, et que la moitié du duché serait sous le gouvernement immédiat de chacun; que si au bout de trois ans, cet arrangement ne leur convenait plus, on procéderait à un partage, par lequel Louis aurait Landshut et le tiers du pays, non le quart que la sentence de l'empereur lui avait adjugé. Avant l'expiration des trois ans, les deux frères prolongèrent le traité à de nouveaux cinq ans, et déclarèrent que les articles secrets de 1514 seraient maintenus. Sans nouvelles prolongations, ils continuèrent à gouverner en commun jusqu'à la mort de Louis, qui eut lieu en 1545. Ce prince n'avait pas été marié, et il paraît que c'était là la condition secrète de 1514.

La récapitulation qu'on trouve sur le tableau suivant peut servir à l'intelligence de ce qui a été dit ci-dessus : les souverains de Bavière y sont conduits jusqu'en 1777, époque de l'extinction de la maison.

II. MAISON DE WITTELSBACH. 2. *Bavière.* *Otton VI l'Illustre*, duc de Bavière et comte Palatin du Rhin, petit-fils d'Otton V, premier duc de Bavière de la maison de Wittelsbach, 1251—1253.

I. *Ligne de la Haute-Bavière*, 1253 jusqu'à nos jours.

Louis II le Sévère, 1253—1294.

1. *Maison Palatine.*

Rodolphe et ses descendans, 1294 jusqu'à nos jours.

2. *Maison de Bavière*, 1294 jusqu'en 1777.

Louis III, ou l'empereur Louis IV 1294—1347.

Étienne I, 1347—1375.

Etienne II, Frédéric, Jean, frères, 1375—1392 ou au partage.

1. *Ligne d'Ingolstadt*, 1392—1445.

Etienne II, 1392—1413.

Louis le Barbu, 1413—1441.

Louis le Bossu, 1441—1445.

2. *Ligne de Landshut*, 1392—1503.

Frédéric, 1392—1393.

Henri le Riche, 1393—1450.

Louis le Riche, 1450—1479.

George le Riche, 1479—1503.

3. *Ligne de Munich*, 1392—1777.

Jean I, 1392—1397.

Ernest, 1397—1438.

Albert III, 1438—1460.

Jean II, 1460—1463.

Sigismond, 1460—1465.

Albert IV, 1465—1508, duc de toute la Bavière.

Guillaume IV à Munich, 1508—1550, } frères.
Louis, duc de Landshut, 1508—1545, }

Albert V, duc de toute la Bavière, 1550—1579.

Guillaume V, 1579—1597.

Maximilien, 1597—1651, premier électeur.

Ferdinand-Marie, 1651—1679.

Maximilien-Marie-Emanuel, 1679—1726.

Charles-Albert, 1726—1745.

Maximilien Joseph, 1745—1777.

II. *Ligne de la Basse-Bavière*, 1253—1340. — II. Maison de Wittelsbach. 2. *Bavière.*

Henri, second fils d'Otton VI, 1253—1290.

Otton, 1290—1308, } frères.
Etienne, 1308—1311, }

Henri, 1311—1339.

Jean, 1339—1340.

III. Le landgraviat de Leuchtenberg.

III. Landgraviat de Leuchtenberg.

Les landgraves de Leuchtenberg, ainsi nommés du château de Lukenbourg dans le Nordgau, remontent au douzième siècle. Ils étaient de hauts et puissans seigneurs, et leur landgraviat s'étendait bien au-delà des limites qu'il avait dans les derniers temps. On ne sait par suite de quels désastres ils furent obligés d'aliéner successivement une grande partie de leurs domaines; c'est ainsi qu'en 1282, ils vendirent aux bourgraves de Nuremberg le château de Culmen et ses dépendances, et en 1339, les bailliages de Creilsheim et Werdeck; en 1418, à l'électeur Palatin, la seigneurie de Pleistein, sur les frontières de Bohême; en 1485, à la Bavière, le comté de Hals; celui de Reichenstein, en 1499, à l'abbaye de Zwifalten [1]. Ils vendirent aussi les fiefs qu'ils tenaient des évêques d'Eichstadt. Nous verrons ces landgraves s'éteindre en 1646.

IV. Duché de Franconie.

IV. Duché de Franconie.

Origine du duché de Franconie.

La Franconie qui aujourd'hui appartient presqu'en entier au royaume de Bavière, et que nous avons vue au commencement du dix-neuvième siècle encore, partagée entre qua-

[1] S'il n'y a pas d'erreur dans ce dernier fait. Les landgraves de Leuchtenberg ont possédé un château et seigneurie de Reichenstein: je n'en trouve d'autre que la seigneurie de ce nom située sur le Danube, que l'abbaye de Zwifalten acheta en 1499.

IV. Duché de Franconie.

tre princes ecclésiastiques, une vingtaine de princes et comtes héréditaires, et six villes immédiates, tous ayant la qualité d'État d'Empire auxquels il faut joindre un assez grand nombre de familles nobles immédiates, la Franconie, disons-nous, devint, au commencement du cinquième siècle après Jésus-Christ, le centre du royaume des Thuringiens que nous supposons avoir été identiques avec les Hermandures. Le royaume traversé dans toute sa longueur par le Main, et s'étendant jusqu'au Rhin, au Harz et au Danube, devint, en 527, la proie des Francs et des Saxons. La part qui échut aux derniers devint entièrement étrangère à la Thuringe, et nous ne nous en occupons pas ici. La part des Francs, comprenant les cantons ou *gau* suivans : Waldsassen, Tauber, Wingartweiba, Iagst, Mulach, Necker inférieur, Kocher, Nordgau, Rangau, Iffigau, Hasagau, Grabfeld, Tullifeld, Weringau, Gotzfeld, Saalgau, Badanachgau, fut confiée à l'administration de gaugrafs ou comtes de la nation des Francs. Cependant vers 630 les rois Mérovingiens jugèrent nécessaire de les soumettre au gouvernement d'un duc; ils élevèrent à cette dignité un nommé Radaulf. Après 717, on ne nomma plus de ducs de Thuringe; ce pays, province du royaume d'Austrasie, fut appelé alors Nouvelle Austrie des Francs, ou France orientale, en opposition de la France occidentale ou Rhénane, c'est-à-dire des district enlevés, en 496, aux Alemanni.

Lorsque par la suite l'usage prévalut de comprendre ces deux Frances ou même tout ce que les Francs possédaient en Germanie, sous le nom de France orientale, on désigna l'ancienne France orientale ou thuringienne par la dénomination de Franconie.

Quelques-uns des comtes de Franconie portaient le titre de margraves; par exemple les margraves de la France orientale, ceux de la Marche des Sorbes, dont a été cet Adelbert, comte de Babenberg, qui fut exécuté en 902, et qui est la souche de la première maison d'Autriche.

Liste des ducs de Franconie.

Nous trouvons au commencement du dixième siècle, une

nouvelle série de ducs de France, mais ils administraient la France rhénane; comme néanmoins leur autorité s'étendait également sur les margraves de la France orientale, et sur quelques autres parties de la Franconie, nous allons placer ici leur suite.

IV. DUCHÉ DE FRANCONIE.

1. *Conrad*, comte du Hessgau, de la maison des Guelfes français, pour lequel le duché fut créé. C'est le même qui, en 911, fut élu roi d'Allemagne.

2. *Eberhard*, frère du précédent, 918—939.

3. *Conrad II le Sage*, de la maison de Worms, qui fut aussi duc de Lorraine, 939—955.

4. *Otton*, fils du précédent et en même temps duc de Carinthie, 955—1004.

5. *Conrad III*, fils cadet du précédent.

6. *Conrad IV*, fils du précédent, 1039.

La maison de Worms, branche de la Salique, s'éteignit avec Conrad IV, et les domaines du duché de France dont nous venons de parler, furent administrés par des nonces de la chambre; il est vrai que lorsqu'en 1080 l'empereur Henri IV nomma son gendre Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe, il créa en même temps pour lui le duché de France ou de Franconie; mais ce nouveau duché n'a rien de commun avec celui qui s'était éteint en 1039. Il comprenait véritablement l'ancienne France orientale ou thuringienne, en tant qu'elle n'était pas devenue la proie de comtes indépendans. Il y a eu quatre ducs de Franconie de la maison de Hohenstaufen, savoir :

1. *Frédéric de Hohenstaufen*, duc de Souabe et de Franconie, 1080—1103. Il eut pour successeur dans le duché de Franconie seul,

2. *Conrad*, son fils cadet qui, en qualité d'héritier de l'empereur Henri V, se mit en possession de la ville et du territoire de Nuremberg. Lorsqu'en 1138 il fut élu roi d'Allemagne, il fit administrer son duché par un vicaire. Il mourut en 1152.

3. *Frédéric de Rothenbourg*, son fils, 1155—1167.

4. *Conrad*, fils de l'empereur Frédéric I Barberousse, ob-

IV. DUCHÉ DE FRANCONIE. tint, en 1167, le duché de Franconie avec les terres laissées par Frédéric de Rothenbourg son cousin, consistant en Rothenbourg, Würzbourg, des districts du Haut-Palatinat et de Bayreuth, du district d'Egra.

Avec Conrad, mort en 1196, le duché de Franconie cessa; car le titre de duc de la France orientale que les évêques de Würzbourg portaient, provenait d'une erreur et d'une usurpation. Les domaines de la maison de Hohenstaufen situés dans l'enceinte du duché, passèrent à l'empereur Frédéric II.

Gau, ou cantons du duché de Franconie. Nous allons parcourir les cantons dont se composait le duché de la France orientale.

Diocèse de Würzbourg.

1. Le *Rangau*, une partie du pays d'Ansbach et de Bayreuth qui s'étend le long de la Rednitz jusqu'à l'embouchure de l'Aurach, remonte l'Ehe et l'Aisch. Le district situé entre ces deux dernières rivières formait un canton du second ordre, nommé Ehegau. La comécie du Rangau a été conférée, en 1000, par l'empereur Otton III à l'évêché de Würzbourg.

2. Le *Mulachgau*, comprenant une partie de Rothenbourg, Hohenlohe-Schillingsfürst et Hohenlohe-Kirchberg, et le bailliage de Crailsheim dans le pays d'Ansbach.

3. L'*Iffigau*, comprenant une partie de l'évêché de Würzbourg, savoir Iphofen et Schlüsselfeld, le comté de Castell, la seigneurie de Wiesentheid, le couvent de Schwarzach, Uffenheim dans le pays d'Ansbach. Il y avait dans ce canton plusieurs comécies: celle d'Iphofen fut réunie à l'évêché de Würzbourg; Schlüsselfeld à Bamberg. Une partie du canton, nommée Gollachgau d'après une petite rivière tombant dans le Tauber, avait des comtes dont descend la maison de Hohenlohe.

4. Le *Taubergau* comprenant la principauté actuelle de Linange, Mergentheim, Hohenlohe-Neuenstein, une partie du comté de Wertheim.

5. Le *Badenachgau*, c'est-à-dire Ochsenfurt, Mark-Brait, Rœttingen, faisant partie de l'évêché de Würzbourg.

6. Le *Gotzfeld*, où se trouvent Würzbourg, Kitzing et Retzbach, Dettelbach. IV. DUCHÉ DE FRANCONIE.

7. Le gau de *Waldsassen* dans l'espèce de segment que forme le Main, et dont une ligne tirée de Würzbourg à Lohr est la base; la comécie fut donnée, en 1000, à l'évêché de Würzbourg. Le comté de Rieneck et le Werngau (Carlstadt, Arnstein, Gemünden y appartenaient encore).

8. Le *Volkfeld* ou la comécie des comtes de Babenberg. Volkach, Gerolzhofen, Sennfeld, Hassfurth, Zeil, Eltmann, Burg-Ebrach formaient ce canton.

9. Le *Grabfeld oriental*, où se trouvent Melrichstadt, Bischofsheim, Smalcade, Meinungen, Suhle, Themar, Schleusingen, Hildbourghausen, Eisfeld, Cobourg, Sonnenberg, Schalkau. La comécie appartenait aux ancêtres des comtes de Henneberg.

10. Le *Grabfeld occidental*, qui comprend la partie septentrionale de l'évêché de Würzbourg, et l'évêché de Fulde, ou la Buchonie.

Diocèse de Bamberg.

11. Le *Rednitzgau*. Ce canton, qui constitue la principale partie de l'évêché de Bamberg, était originairement, c'est-à-dire avant que le royaume des Thuringiens fût soumis par les Francs, devenu la proie des Slaves ou des Sorabes de la Misnie, contre lesquels fut érigé le margraviat de la France orientale. Le canton est nommé d'après le Rednitz, rivière qui porte d'abord le nom de Retzat; prend, près de Schwæbisch-Gemünd, le nom de Regnitz, et après s'être réunie près de Fürth avec la Pegnitz, celui de Rednitz. Ce vaste district formait avec le Volkfeld la comécie de la famille de Babenberg. Après l'exécution d'Adalbert, en 905, ces deux pays furent confisqués; une partie en fut donnée à l'évêché de Würzbourg et à différentes familles nobles; mais la majeure partie servit à Henri II pour la dotation de l'évêché de Bamberg.

Diocèse d'Eichstadt.

12. Le *Sualafeld*, ou l'évêché (différent du diocèse) d'Eich-

IV. DUCHÉ DE FRANCONIE.

stadt, avec Wassertruhdingen, Weissembourg am Nordgau (c'est-à-dire près du Nordgau), Pappenheim. La comécie appartenait à une famille qui, par la suite, prit le nom de Truhendingen.

13. Le *Nordgau*. Nous en avons parlé, page 88.

Diocèse de Ratisbonne.

14. La *Slavie*, ou le district anciennement occupé par les Slaves, qui restait après qu'on en eut détaché le Grabfeld et le Rednitzgau. Il s'étendait au nord jusqu'au district d'Egra, qu'il comprenait.

15. Le *margraviat du Nordgau* ou de la France orientale, dont nous avons parlé, page 88.

V. COMTÉ DE HENNEBERG.

V. Comté de Henneberg.

Origine des comtes de Henneberg.

Parmi les quinze gau ou cantons du duché de la France orientale, un des plus considérables était le Grabfeld oriental : il était borné au midi par le Mein depuis Lichtenfels jusqu'à Rattelsdorf, et comprenait au nord les principautés de Cobourg et de Saalfeld des temps postérieurs. Il est regardé par quelques auteurs comme le berceau de la monarchie des Francs [1]. Les comtes du Grabfeld ont été les ancêtres des comtes de Henneberg, ou, pour parler plus clairement, lorsqu'au onzième siècle les noms de famille devinrent usités, les comtes du Grabfeld prirent le nom du château de Henneberg, situé dans la principauté de Mei-

[1] Nous avons remarqué, vol. I, p. 87, que le *Dispargum*, d'où Clovis est parti pour conquérir Tournai, était probablement situé près de Nimègue dans le pays des *Tungri*, mot à la place duquel les copistes ont écrit *Thuringi*; mais il y a des écrivains qui, s'en tenant à la leçon de Thuringi, retrouvent Dispargum dans le village de Diesbourg, dans le comté de Henneberg.

nungen. Le premier comte de Henneberg, qu'on trouve dans l'histoire, est *Poppon I.*er, qui a vécu en 1037. Les comtes de Henneberg étaient en même temps ministériels de l'empereur et vassaux de l'évêché de Würzbourg; car ils possédaient à titre de fief la charge de bourgraves de Würzbourg, ou juges du tribunal provincial du duché de Franconie. Leur autorité s'étendait au-delà du Grabfeld oriental; peut-être le Grabfeld occidental situé à l'ouest de Würzbourg, et certainement le Rhingau supérieur, ou le pays situé au midi du Mein jusqu'au Rhin y appartenaient. Nous verrons dans le précis de l'histoire de la Hesse, que Dornberg et Gross-Gerau leur étaient soumis. V. COMTÉ DE HENNEBERG.

Les comtes de Henneberg acquirent beaucoup de domaines dans le comté auquel ils présidaient. De ce nombre fut aussi le pays de Cobourg. Cobourg et Saalfeld, deux domaines de la couronne, avaient été la dot de Mathilde, sœur de l'empereur Otton III, mariée à Ehrenfried, comte Palatin de Lorraine [1]. Son héritière Richsa, mère de Casimir I.er, roi de Pologne, légua en 1063 son patrimoine à l'archevêché de Cologne. L'archevêque Annon employa ce legs pour la dotation d'un couvent de Bénédictins qu'il fonda à Saalfeld; mais il paraît qu'une partie seulement de ce qui avait originairement formé la dot de Mathilde appartenait au legs de Richsa, et que le reste fut réuni au domaine royal et successivement acquis par plusieurs familles, qui s'établirent dans le Grabfeld.

[1] Voy. table des matières vol. XII.

V. Comté de Henneberg.

Parmi ces familles se trouvaient aussi les comtes d'Andechs, ducs de Méranie, qui avaient des possessions considérables en Franconie et dans le Grabfeld en particulier. A leur extinction en 1248, les comtes de Henneberg firent valoir une parenté un peu éloignée pour s'approprier cette partie de la succession. Les dynastes de Sonneberg et ceux de Kalwenberg, avaient des possessions dans ce canton; Cobourg avait été inféodé aux comtes de Wildberg; toutes, à différens titres, passèrent entre les mains des comtes de Henneberg.

Origine du nouveau Henneberg et des lignes des comtes.

Dans le treizième siècle, les comtes de Henneberg se divisèrent en deux lignes, dont la cadette eut pour sa part ce qu'on nomma le Nouveau-Henneberg, c'est-à-dire Heldbourg, Strauf, Calenberg, Lauterbourg, Steinach, Kisslingen, Irmelshausen, Kœnigshofen, Münnerstadt et la moitié de Schweinfurth. Elle résidait au château de Strauf, et acquit probablement de la succession de Thuringe échue en 1247, la seigneurie de Smalcalde; ainsi qu'en 1248 les possessions de la maison de Méranie dans le Grabfeld, et vers 1288 la ville de Cobourg des comtes de Wildberg. Cette ligne s'éteignit en 1291 avec Poppon VII; comme sa sœur Jutta avait épousé Otton le Long, margrave de Brandebourg, le Nouveau-Henneberg passa à la maison Ascanienne de Brandebourg.

Trois branches de la ligne aînée.

La ligne aînée de Henneberg se divisa en 1262, ou plutôt en 1274 [1], en trois branches, dites de *Schleu-*

[1] Parce que les trois frères régnèrent pendant douze ans en commun avant de partager.

V. Comté de Henneberg.

singen, d'*Aschach* (dans le pays de Würzbourg) et de *Hartenberg* (près de Romhild). *Bertold X*, de la branche de Schleusingen, fut élevé en 1310 au rang de prince d'Empire; titre dont la maison ne fit pas usage. Par le mariage de son fils, nommé *Henri VIII*, en 1314 avec Jutta, fille d'Hermann le Long, margrave de Brandebourg, la maison recouvra le Nouveau-Henneberg [1]; mais comme ce pays était un alleu, les filles de Henri VIII, mort en 1347 sans descendance masculine, le portèrent dans d'autres maisons; savoir Eberhard, comte de Wirtemberg, qui avait épousé l'aînée, obtint Irmelshausen, Steinach, Sternberg, Rotenstein, Kœnigshofen, Münnerstadt, Wildberg et la moitié de Schweinfurth; Frédéric, margrave de Misnie, eut Cobourg, Neustadt, Sonneberg, Neuhaus, Schatkau, Strauf et Rodach; enfin Albert I, bourgrave de Nuremberg, de la maison de Hohenzollern, reçut pour son lot Kissingen, Hildbourgshausen, Eisfeld, Kœnigsberg, Ummerstadt, Schilitek, Neuttingen, Smalcalde, Breittungen, la moitié de Scharfenberg et de Benshausen. Le comte de Wirtemberg vendit sur-le-champ son lot à l'évêché de Würzbourg.

Origine de la principauté.

La ligne de Hartenberg de la maison de Henneberg s'éteignit dans le quatorzième siècle; *Bertold XII* se voyant sans enfant, céda en 1371 sa part aux deux autres branches.

[1] Savoir un quart, comme part de Jutta, et les trois autres quarts en payant aux cohéritiers 19,475 1/2 marcs d'argent.

VI. Duché de Saxe.

VI. Duché ou électorat de Saxe.

A la fin de la période de Hohenstaufen nous avons vu, dans la partie méridionale de ce qu'on a nommé depuis cercle supérieur de Saxe, le margraviat de Misnie et le landgraviat de Thuringe, auquel était réuni le comté Palatin de Saxe, entre les mains d'une même maison, savoir celle de Wettin, qui est la maison royale et ducale de Saxe d'aujourd'hui. Au nord, la Misnie et la Thuringe étaient contiguës l'une à l'autre, parce que l'Osterland ou les contrées situées entre l'Elster, la Mulde et la Saale; et la terre de Pleisse ou Altembourg, Chemnitz et Zwickau, ancien domaine impérial engagé par Frédéric II aux landgraves de Thuringe, appartenaient aux mêmes maîtres; mais au sud la contiguité était interrompue par la Terre des Avoués de la famille de Reuss. En Thuringe même les comtes de Schwarzbourg et de Kefernberg, qui n'étaient qu'une même famille, possédaient un riche et beau pays qui forme aujourd'hui un état souverain. Les margraves de Misnie et landgraves de Thuringe confinaient au midi aux terres des comtes de Henneberg; sur l'Elbe et au nord au comté de Mansfeld. Enfin la ligne aînée de la maison Ascanienne possédait la principauté d'Anhalt, et la cadette le duché de Saxe, composé de la ville et du cercle de Wittemberg, comme, à une distance considérable, mais aussi sur l'Elbe, le pays de Lauenbourg.

Maison Ascanienne.

Les pays de Wittemberg et de Lauenbourg, que les deux premiers ducs de Saxe de la maison Ascanienne

avaient possédés, furent séparés par le partage que les fils d'Albert I.er firent en 1260. L'aîné eut le pays de Lauenbourg, et le cadet, Albert II, celui de Wittemberg; les deux princes portèrent le titre de duc de Saxe, et exercèrent en commun les fonctions de duc de Saxe et d'archimaréchal de l'Empire. VI. Duché de Saxe.

Albert II fit plusieurs acquisitions importantes; l'une fut le bourgraviat de Magdebourg, consistant en divers droits et revenus dans les villes de Magdebourg et de Halle (les derniers connus sous le titre de comécie de Halle, *das Hallische Grafengeding* [1]), et dans les quatre bailliages de Gommern, Ranis, Elbenau et Gottau. Ce bourgraviat avait appartenu jusqu'en 1136 à une branche particulière de la maison de Waldeck, et ensuite aux dynastes de Querfurt. Conrad II, archevêque de Magdebourg, l'acheta en 1269, et le revendit aux ducs de Saxe. Albert II céda en 1294, pour une somme de 900 marcs aux citoyens de Magdebourg, les droits que comme bourgrave il exerçait dans l'intérieur de leur ville; les citoyens les abandonnèrent à l'archevêché comme une partie inaliénable de sa dotation. Albert II. Bourgraviat de Magdebourg.

La seconde acquisition d'Albert II, fut celle des villes de Délitsch et Bitterfeld, qu'il conquit en 1282 sur la maison d'Anhalt. La troisième acquisition, celle du comté de Brehna, fut faite, non par Albert II lui-même, mais par son fils *Rodolphe* qui était, par sa mère, petit-fils de Rodolphe de Habsbourg : à l'extinction des comtes de Brehna en 1290, Rodolphe Rodolphe I.

[1] Du mot *Ding*, qui signifie assemblée d'un tribunal.

VI. DUCHÉ DE SAXE.

de Habsbourg donna leur comté à son petit-fils. Le même empereur conféra aussi en 1280 à Albert II le Palatinat de Saxe, qu'il regardait comme vacant ; mais la maison de Misnie prétendant qu'il lui était revenu avec la Thuringe, se maintint en possession des parties de ce comté situées à sa convenance, savoir des villes d'Altstædt et de Lauchstædt. La maison de Wittemberg acquit encore Belzig et Dommitsch, qui formèrent la dot de Jutta de Brandebourg, première épouse de Rodolphe I.er. Ce fut sous ce prince que la contestation qui, dès l'origine, s'était élevée entre les branches de Lauenbourg et de Wittemberg au sujet de la dignité électorale, fut décidée en 1355 par Charles IV en faveur de celle de Wittemberg. La Bulle d'or confirma cette décision.

Rodolphe II.

Rodolphe II, son fils, obtint de l'empereur Charles IV un diplôme daté de Metz le 27 décembre 1356, qui est connu sous le titre de *Bulle d'or Saxonne*. Il renferme la confirmation spéciale de toutes les dignités et privilèges de la maison. La seigneurie de Barby, ancien domaine impérial, avait été donnée par l'empereur Otton II à sa sœur, abbesse de Quedlinbourg ; l'abbaye de Quedlinbourg l'avait inféodée à une branche des comtes de Mülingen. En 1359, l'abbesse d'alors en céda le domaine direct à Rodolphe II. Depuis 1497 c'était un comté d'Empire ; les comtes se sont éteints en 1659.

Bulle d'or Saxonne.

Wenceslas.

La Bulle d'or Saxonne accorda ou confirma aux électeurs de Saxe la succession éventuelle du duché de Lunebourg, pour le cas où Guillaume qui possédait ce

duché mourrait sans héritier mâle. Le cas arriva en 1369 ; il occasiona une guerre entre les ducs de Brunswick, et *Wenceslas*, électeur de Saxe, qui, en vertu d'une exception que la Bulle d'or de Metz avait faite au système de primogéniture, avait succédé à son frère Rodolphe II, à l'exclusion des fils de celui-ci. Les deux prétendans convinrent, en 1373, d'alterner dans le gouvernement, de manière que d'abord le fils aîné de l'électeur, et, après sa mort, le fils aîné du duc de Brunswick qui régnerait alors, serait duc de Lunebourg. Ce singulier accord fut annulé le 21 janvier 1389. Les fils de Wenceslas, battus à Winsen sur l'Aller, renoncèrent au duché de Lunebourg; cependant on conclut un pacte de confraternité entre les maisons de Brunswick et de Saxe. VI. DUCHÉ DE SAXE.

Wenceslas eut pour successeurs ses deux fils, savoir *Rodolphe III* de 1388 en 1418, et ensuite *Albert III*. Le mauvais état des finances du dernier fut cause qu'en 1419 il vendit ou engagea à la ville de Magdebourg les quatre bailliages du bourgraviat, de manière que de cette principauté anciennement importante il ne resta plus que la juridiction du Grafengeding de Halle. Avec ce prince, mort au mois de novembre 1422, s'éteignirent les électeurs de Saxe de la maison Ascanienne. Rodolphe III. Albert III.

Comme la dignité électorale fut alors conférée aux margraves de Misnie, landgraves de Thuringe, il sera convenable de récapituler ici les principaux faits qui sont relatifs à ces deux principautés avant leur union avec le duché de Saxe. Margraviat de Misnie.

VI. DUCHÉ DE SAXE.

Le margraviat de Misnie est le même pays que les Venèdes Sorabes et les Daleminzes qui en étaient une branche, occupèrent dans le sixième siècle. Ce peuple fut soumis par l'empereur Henri I. La Sorabie fut alors divisée en comtés, et un de ces comtes qui résidait dans la ville de Meissen, fut nommé margrave. Cette ville, ainsi que Dohna, Altembourg et Leisnig, furent aussi les résidences de bourgraves ou commandans et juges de ville. Pour répandre le christianisme, des évêchés furent fondés, en 968, à Meissen, Mersebourg, Zeitz, et soumis à la métropole de Magdebourg. En 995, l'empereur donna la ville de Wurzen à l'évêché de Meissen. Au commencement du onzième siècle, l'évêché de Zeitz fut transféré à Naumbourg, et cette ville lui fut abandonnée.

Le premier margrave avéré de Misnie fut ou *Frédéric* de la maison de Wettin [1] en 928, ou son fils *Rigdad* qui, dans la querelle entre Otton III et Henri, ducs de Bavière, en 983 [2], fut partisan du premier. *Eckard I,* son fils (986-1002), prétendit, en 1002, au trône d'Allemagne [3]; il fut assassiné la même année à Pœlde, par les comtes de Nordheim. L'empereur donna le margraviat à un certain *Gonzelin* qui, s'étant allié au duc de Pologne, ennemi de l'Empire, un plaid des princes assemblés, en 1010, à Mersebourg,

[1] C'est d'après l'opinion des historiens qui regardent Frédéric comme margrave de Misnie et comme étant de la famille de Wettin, que, vol. IV, p. 317, nous avons dit que cette famille possédait la Misnie depuis 928.

[2] Voy. vol. II, p. 328. [3] Voy. vol. II, p. 331.

le condamna à la prison et à la perte de son fief. Celui-ci fut successivement conféré, d'abord à *Hermann*, fils aîné (1010-1032), et après à *Eckard II*, fils cadet d'Eckard I (1032-1046); les anciens margraves de Misnie s'éteignirent avec lui. VI. Duché de Saxe.

Le margraviat fut donné à *Guillaume* d'Orlamünde (1046-1062), et à *Otton*, son frère (1062 1067); ensuite à *Eckbert I* de Brunswick (1067-1068) qui eut pour successeur *Eckbert II*, son fils (1068-1090), ou, selon quelques historiens, *Dedon*, margrave de Lusace de la maison de Wettin, ou peut-être Eckbert II et Dedon. Eckbert, qui prit le parti de l'anti-empereur Hermann de Luxembourg, fut tué dans un moulin, près d'Eisenbütel [1]. Il fut le dernier de la maison de Brunswick.

L'histoire de la Misnie est obscure pendant les trente-sept années suivantes. On nomme comme margraves *Thimon*, frère de Dedon, ensuite *Henri l'aîné*, fils, et *Henri le jeune*, petit-fils de Dedon. En 1127, ce grand fief fut donné à un fils de Thimon : c'était *Conrad le Grand*, seigneur de Wettin, d'une race slave ou sorabe, tige de toute la maison de Saxe d'aujourd'hui. Avènement de la maison de Wettin.

En 1136, après la mort de Wiprecht, comte de Groitsch, la Marche orientale, c'est-à-dire la Basse-Lusace, fut conférée à Conrad comme fief échu, et, en 1143, l'empereur lui donna Rochlitz qui était un domaine impérial.

[1] Voy. vol. III, p. 233, où il est faussement nommé margrave de Thuringe.

VI. DUCHÉ DE SAXE.

Le margrave fit deux croisades : l'une en 1145, en Palestine; l'autre en 1147, contre les Obotrites. En 1156, il entra comme moine au couvent de Pétersberg, sa fondation, et y mourut au bout de deux mois.

Les cinq fils de Conrad partagèrent sa succession. *Otton le Riche*, l'aîné (1156-1189), eut le margraviat de Misnie, Thierry la Marche orientale avec la seigneurie d'Eilenbourg; Dedon eut Groitsch et Rochlitz; Henri continua la branche des comtes de Wettin, Frédéric eut le comté de Brehne. Toutes ces branches, à l'exception de l'aînée, s'éteignirent avant la fin du treizième siècle. Wettin échut par disposition testamentaire du dernier possesseur à l'archevêché de Magdebourg, Brehne à la maison Ascanienne de Saxe.

Otton fonda la magnifique abbaye d'Altenzelle, de l'ordre de Cîteaux, qui servit de sépulture aux princes de la maison de Misnie, jusqu'à l'avènement de cette famille à la dignité électorale; mais l'évènement le plus important du règne de ce prince est la découverte des mines de Freyberg à laquelle cette ville doit sa naissance, et une province sauvage et déserte sa culture.

Après sa mort, la succession fut partagée entre ses deux fils : *Albert*, l'aîné, eut la Misnie (1189-1195), Thierry, le cadet, Weissenfels. Il s'éleva un différend entre les deux frères; les troupes d'Albert furent battues et il fut obligé de quitter le pays. L'empereur Henri VI se mêla de la contestation, et fit marcher des troupes pour occuper la Misnie. Albert contre lequel il avait manifesté beaucoup de malveillance,

mourut subitement de poison. Les circonstances accusent l'empereur de ce forfait : son caractère donne de la probabilité au reproche. VI. Duché de Saxe.

Henri VI s'empara du margraviat où *Thierry*, frère du défunt ne put succéder qu'en 1197, après la mort de l'empereur. Le nouveau margrave se lia à la cause de Philippe de Souabe ; il entra, en 1212, dans l'alliance de Francfort avec Frédéric II.

En 1210, après la mort de Conrad, fils de Dedon, le margraviat de la Basse-Lusace, les seigneuries de Rochlitz, Groitsch et Eilenbourg, échurent au margrave.

Bientôt après, ce prince eut une vive contestation avec la ville de Leipzig, qui prétendait ses intérêts lésés par la fondation du monastère des Augustins de S. Thomas, et il se manifesta une telle animosité entre les bourgeois et le margrave que les historiens du temps prétendent que les premiers envoyèrent à Eisenberg où était Thierry, des sicaires chargés de le tuer : cette accusation ne nous paraît nullement prouvée. Il fut conclu, en 1216, un arrangement par lequel la ville obtint la confirmation de tous ses privilèges ; mais, en 1218, le margrave surprit la ville et y fit construire trois châteaux forts dont l'un, appelé Pleissenbourg, existe encore.

Thierry mourut en 1221 empoisonné, à ce qu'on prétend, par son médecin.

Henri surnommé *l'Illustre*, qui succéda à son père, était un enfant de deux ans qui eut pour tuteur S. Louis VI, landgrave de Thuringe, son oncle ma-

VI. Duché de Saxe.

ternel. Henri avait dix-neuf ans lorsqu'en 1236 il conduisit une armée de Croisés en Prusse [1] où il eut part à la fondation d'Elbing.

Nous avons dit [2] qu'en mariant sa fille à Albert le Dégénéré, landgrave de Thuringe, l'empereur Frédéric II lui engagea la terre de Pleisse, domaine impérial. C'est par anticipation que nous avons donné le titre de landgrave de Thuringe à Albert qui, à l'époque de ce mariage, n'était encore que successeur présomptif de son père, Henri l'Illustre, margrave de Misnie, et par conséquent l'évènement appartient au règne de celui-ci.

Étant parvenu à l'époque où la Thuringe passa dans la maison de Wettin, nous allons récapituler les principaux traits de l'histoire de ce pays.

Landgraviat de Thuringe.

L'ancien royaume des Thuringiens comprenait le Hartz et s'étendait jusqu'à l'Elbe; lorsqu'il fut bouleversé en 531, les Saxons s'attribuèrent la partie septentrionale qui forma ensuite l'Ostphalie; la partie méridionale qui échut aux Francs, conserva le nom de Thuringe. Elle se composait des deux pays qu'on nomme aujourd'hui Thuringe et Hesse [3], y compris la partie de la Franconie.

La Thuringe des Francs fut divisée en gau et comécies : parmi les comtes ou gaugrafs, nous nommons ceux de Weimar et d'Orlamünde, de Schwarzbourg, Mansfeld, Beichlingen, Gleichen. En 630, la Thu-

[1] Voy. vol. VI, p. 292. [2] Voy. vol. VIII, p. 7.

[3] C'est-à-dire une partie de la Hesse, car une autre était du duché de France.

VI. DUCHÉ DE SAXE.

ringe eut des ducs; mais on n'en trouve plus après 716 [1]. Le duché fut rétabli vers 849, et on trouve les noms des ducs suivans: Dacholf, Radolf, Poppon, Conrad de Hesse, père de Conrad I, roi d'Allemagne, ensuite Otton l'Illustre qui était en même temps duc de Saxe, et son fils Henri l'Oiseleur. Par l'avènement de ce prince au trône, la Thuringe fut réunie à la couronne en 919. Depuis 960 on trouve des margraves de Thuringe. Eckbert I et II dont nous venons de parler [2] étaient en même temps margraves de Thuringe et de Misnie. Le margraviat de Thuringe cessa à la mort d'Eckbert II en 1090; celui de Misnie continua.

Avènement de la maison Carlovingienne.

Ce fut du temps des margraves de Thuringe, vers 1039, que, dans un district du duché de Gotha d'aujourd'hui, nommé la Loïbe déserte, s'établit le dernier Carlovingien de France, Louis le Barbu, fils de Charles de Lorraine, et y bâtit Schauenbourg, château qui fut détruit dans la guerre de 1293 [3]. Il épousa Cécile, héritière de Sangerhausen, comté qu'en mourant, en 1055, il transmit à Behringer, son second fils, tige des comtes de Hohnstein. Son fils aîné, Louis le Sauteur, qu'on nommait comte de Thuringe [4], prit beaucoup de part aux troubles qui agitèrent la Thuringe sous le règne de l'empereur Henri IV. Ayant tué en 1083, à la chasse, peut-être dans un duel

[1] Les noms des trois ducs de Thuringe sont: Radoulf, Hedan l'aîné, Hedan le jeune.

[2] Voy. p. 141 de ce vol.

[3] Voy. p. 154 de ce vol.

[4] Proprement *en* Thuringe.

provoqué par la jalousie, Frédéric III, comte Palatin de Saxe, dont ensuite il épousa la veuve, Adélaïde de Stade, l'empereur le fit enfermer au château de Giebichenstein près de Halle, d'où, d'après une tradition probablement fabuleuse, il se sauva en sautant dans la Saale qui coule sous les murs du château. Il bâtit la Wartbourg et les villes d'Eisenach et de Freibourg sur l'Unstrutt et fonda le couvent de Reinhardsbrunn, qu'il destinait à une sépulture de famille.

Vers l'année 1100, le duché de Thuringe fut recréé, mais sous le titre de landgraviat. Il fut inféodé à Hermann, comte de Winzenbourg (du pays de Hildesheim). Son fils du même nom, ayant été privé de son fief, par jugement d'un plaid des princes, le landgraviat fut conféré, en 1130, au fils de Louis le Sauteur, qui, comme comte de Thuringe, est nommé Louis III, et comme landgrave *Louis I.er*

Sous le règne des landgraves de la maison de Winzenbourg, s'éleva la querelle relative à la succession d'Orlamünde ou de Weimar. Le comté fut adjugé à Sigefroi, comte Palatin du Rhin.

Louis I.er acquit le comté de Gudensberg en Hesse, par son mariage avec Hedwige, fille du dernier titulaire, et cette circonstance devint remarquable par ses suites.

Il eut pour successeur *Louis II*, son fils (1149—1172), et ensuite *Louis III*, son petit-fils (1172—1179). Ces deux princes étaient d'un caractère fort opposé, comme l'indiquent leurs surnoms; le premier ayant été, pour son énergie et sa constance, nommé *de Fer;* l'autre *le Débonnaire*. Ce n'est pourtant pas

que l'on reproche à Louis II d'avoir vexé le peuple; mais sa dureté le fit détester par la noblesse, et comme il connaissait les dispositions de cette caste, il portait ordinairement une cuirasse de fer pour se prémunir contre les assassins. Il prit part aux expéditions de Frédéric Barberousse, et dirigea, en 1161, le siège de Milan. Quant à Louis III, il eut une guerre avec Henri le Lion, laquelle tourna contre lui; car dans une bataille qu'il livra à ce prince, en 1181, dans l'Eichsfeld, il fut fait prisonnier avec son frère, et resta une année en captivité. La maison de Sommersenbourg qui, en 1056, avait été investie du Palatinat de Saxe, à la place de celle de Goseck, s'étant éteinte en 1180, ce fief qui comprenait les villes et juridictions de Grona sur le Wéser, Werla, Wallhausen, Altstædt et Lauchstædt, fut donné à Louis III. Le comté de Sommersenbourg, qui était allodial, fut vendu par la sœur du dernier comte à l'archevêque de Magdebourg, et Seehausen, siège de la comécie, fut acquis par l'évêché de Halberstadt. Louis III se croisa en 1188, et assista, en 1189, au siège de S. Jean d'Acre. Il mourut en 1193, dans l'île de Chypre.

VI. Duché de Saxe.

Comme il ne laissa pas de postérité, *Hermann*, son frère, fut son successeur (1192—1215). Dans les querelles entre Philippe de Souabe et Otton IV, ce prince se montra peu constant, et se déclara tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre. Cette conduite fut cause que son pays fut dévasté, tantôt par les uns, tantôt par les autres. Si sa réputation politique en a souffert, il jouit d'une renommée d'autant plus

VI. Duché de Saxe. grande, comme protecteur de la poésie. Ce fut sous ses auspices qu'eut lieu le fameux combat littéraire de Wartbourg[1]. Il était grand protecteur de la poésie des Minnesinger.

Après Hermann, la Thuringe fut gouvernée par un couple qui, par sa piété, sa justice, sa bienfaisance, a gagné des places dans la liste des saints ; ce sont *Louis VI*, son fils, marié à Elisabeth d'Hongrie, dont le poète-magicien Klingsœr avait prophétisé la destinée[2]. En 1227, ayant résolu de prendre part à la croisade de l'empereur Frédéric II, Louis VI se rendit en Italie; il mourut à Otrante, au moment où il allait s'embarquer.

Louis VI laissa un fils, *Hermann II*, âgé de quatre ans, et un frère, connu sous le nom de Henri Raspon. Celui-ci forma le projet de dépouiller le jeune prince du landgraviat, et le chassa avec sa mère de la Wartbourg; mais les États prirent le parti d'Élisabeth, et Henri dut se contenter de la régence, et d'assigner à la veuve de Louis la ville de Marbourg pour douaire. Élisabeth y fonda un hôpital, s'occupa de bonnes œuvres, et vécut sous la direction du fameux Conrad de Marbourg[3], précurseur des inquisiteurs de la foi. Elle mourut, en 1231, âgée de vingt-quatre ans. La sainteté de sa vie était si constatée, que, quatre ans après sa mort, elle fut canonisée.

Hermann II étant mort vers 1241, *Henri Raspon*, son oncle, lui succéda dans le landgraviat. Nous

1, 2, 3. Voy. pour ces mots la Table des matières précédente jointe aux vol. XII et XIII.

avons vu [1] que ce prince fut élu, en 1246, anti-empereur, et mourut en 1247. Avec lui la maison Carlovingienne des landgraves de Thuringe s'éteignit.

VI. Duché de Saxe.

Nous avons raconté les différends qui s'élevèrent sur sa succession. Le landgraviat de Thuringe et le Palatinat de Saxe, en vertu de l'investiture éventuelle donnée par l'empereur Frédéric II à *Henri l'Illustre*, margrave de Misnie passèrent à celui-ci : les possessions de la maison en Hesse, composées de terres allodiales, furent, après une guerre assez longue, abandonnées à un prince de la maison de Brabant [2].

Réunion de la Misnie et de la Thuringe.

La réunion de deux provinces aussi considérables que la Misnie et la Thuringe, n'augmenta pas la puissance de la maison de Wettin d'une manière proportionnée à leur importance. Tant que le droit de primogéniture n'était pas introduit dans les familles des princes, les agrandissemens de territoire ne faisaient qu'augmenter les partages. Henri l'Illustre eut même la malheureuse idée de partager avec ses fils, près de trente ans avant sa mort. Il en avait deux de son premier mariage, *Albert* qui porte le surnom de *Dégénéré* (*der Unartige*), et *Thierry*. Le premier eut, vers 1260, la Thuringe avec le comté Palatin de Saxe, et acquit, à titre d'engagement, la terre de Pleisse, par son mariage avec Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II [3]; Thierry eut l'Osterland ou l'Austrie; le père se réserva la Misnie avec la Basse-Lusace. La capitale de l'Osterland était Landsberg, près Leipzig;

Albert le Dégénéré, landgrave de Thuringe.

Thierry, margrave de Landsberg.

[1] [2] [3] Voy. la Table des matières.

on appelait la partie septentrionale de l'Osterland le margraviat de Landsberg, parce que Thierry, frère cadet d'Otton le Riche, margrave de Misnie dans le douzième siècle avait bâti le château de ce nom, et en avait fait sa résidence.

Ce partage fut, sinon la cause, au moins l'époque d'une longue suite de désastres dans la maison de Misnie : une guerre de courte durée entre les deux fils de Henri l'Illustre, en fut le prélude. Albert doit avoir donné des preuves bien frappantes de son mauvais caractère, puisque Henri le força à signer, le 2 mai 1270, une obligation par laquelle il promettait de ne pas agir hostilement contre son père, ses conseillers et domaines, ni d'exciter son frère à la désobéissance ; et, en cas de contravention à cet engagement, se soumettait à se voir privé de la part de la succession paternelle qui pouvait lui revenir encore.

Marguerite de Hohenstaufen, fille de l'empereur Frédéric II, avait donné à Albert trois fils, savoir, Henri, Frédéric et Thierry (en allemand *Dietrich*, communément nommé Diezmann) ; mais Albert avait une maîtresse, Cunégonde d'Eisenberg, qui l'avait rendu père d'un quatrième fils, nommé Apicius. Pour légitimer la naissance de cet enfant, il voulait épouser sa mère. Comme il ne le pouvait, tant que Marguerite serait en vie, il résolut de la faire tuer. L'instrument choisi pour commettre ce crime, eut des remords à l'instant où il allait l'exécuter, et découvrit le complot à la princesse. Il n'y avait pas un moment à perdre. Pendant l'obscurité, Marguerite

se fit descendre par des cordes du château de Wartbourg, sa résidence. Avant de sortir, elle embrassa ses fils qui étaient plongés dans le sommeil : égarée par la douleur, elle mordit tellement la joue du second, qu'il en porta toute sa vie la marque et le surnom de Frédéric le Mordu. Marguerite se sauva à Fulde, et de là au couvent de Ste. Catherine, à Francfort, où elle mourut peu de mois après sa fuite, en 1270. Albert épousa sa concubine.

Le margrave de Landsberg se chargea de la protection de ses neveux; une nouvelle guerre éclata entre les frères; il paraît qu'Albert fut forcé d'abandonner à son fils Henri le patrimoine de sa mère, la terre de la Pleisse que l'empereur Frédéric II avait donné à Henri l'Illustre et à Albert pour servir de nantissement à la dot que l'empereur promit de constituer en faveur de Marguerite, sa fille. Elle fut tellement incorporée à la Misnie qu'elle perdit jusqu'à son nom.

Terre de la Pleisse.

Bientôt les démarches que fit Albert le Dégénéré pour assurer la succession de la Thuringe à Apicius, engagèrent ses fils légitimes, *Frédéric le Mordu* et *Diezmann*, à prendre les armes contre le père. On dit qu'à cette occasion Albert enleva la terre de Pleisse à son aîné, et effectivement ce prince est désigné par les historiens du temps sous la dénomination de sans terre; mais des critiques modernes nient le fait; ils prétendent que *Henri sans terre* ne prit pas de part à la guerre de ses frères, qu'il mourut sans postérité, laissant la terre de la Pleisse à son frère Diezmann.

Frédéric le Mordu et Diezmann.

La guerre des fils contre le père ne fut pas heureuse.

VI. DUCHÉ DE SAXE. Frédéric le Mordu fut fait prisonnier dans un combat qui eut lieu près de Weimar. Albert qui avait voulu faire assassiner une épouse innocente, n'eut pas d'entrailles de père pour un fils coupable. Le prisonnier fut jeté dans un cachot de la Wartbourg et traité pendant une année entière avec une telle dureté que son état excita la commisération générale : on lui procura les moyens de s'évader. Quelques années après, Albert fut réconcilié avec ses fils, on ne sait comment.

Nous avons remarqué ailleurs que par la mort de Conradin de Hohenstaufen, en 1269, Frédéric le Mordu devint l'héritier légitime de la couronne de Sicile : on ne trouve pas de trace qu'il ait fait valoir d'aucune manière ses prétentions.

Frédéric Tatta. Thierry, second fils de Henri l'Illustre, mourut, en 1285, avant le père, et eut pour successeur son fils, *Frédéric* surnommé *Tatta* ou le Bègue, qui décéda en 1291 sans postérité.

Henri l'Illustre eut encore, dans un âge avancé, d'une troisième épouse, Élisabeth de Maltitz, deux fils, Frédéric et Hermann. Élisabeth était d'une famille noble, mais ministérielle. Pour rendre ses enfans capables de succéder dans un grand fief d'Empire, Henri avait obtenu de Rodolphe de Habsbourg un diplôme par lequel Élisabeth de Maltitz avait été anoblie, c'est-à-dire élevée à la classe de la haute noblesse et déclarée de naissance illustre (*ebenbürtig*). Craignant cependant pour le sort des deux princes, Henri abandonna de son vivant à Frédéric la ville de Dresde avec son bailliage domanial (*Pflege*), ce qui est cause que

ce prince, outre le surnom de *Klem* ou Petit qu'il porte, est aussi désigné par la qualification de Frédéric de Dresde. Hermann eut une pension alimentaire. VI. DUCHÉ DE SAXE.

Lorsqu'en 1288 Henri l'Illustre mourut, son fils, Albert le Dégénéré, et son petit-fils Frédéric Tatta ou le Bègue, s'en partagèrent la succession.

Comme les fils d'Albert le Dégénéré prétendirent à une part de la succession de leur aïeul, probablement en vertu d'une disposition de celui-ci, il s'éleva une double guerre; l'une entre Frédéric le Mordu et Albert, et l'autre entre Diezmann et Frédéric Tatta. Celle-ci fut promptement finie par la cession que Tatta fit à son cousin de la Basse-Lusace qui lui était échue dans le partage. La guerre entre Albert et son fils Frédéric se termina à l'avantage du dernier. Il surprit, en 1288, son père entre Eisenach et Gotha, le fit prisonnier, et l'enferma à Rochlitz, bien résolu de le tenir prisonnier jusqu'à la fin de ses jours; néanmoins, cédant aux représentations des grands de la Thuringe, il lui rendit la liberté, après lui avoir fait signer, le 1.er janvier 1289, une transaction par laquelle Albert renonça, en faveur de Frédéric, à Freyberg avec toutes les mines qui en dépendent, à Grossenhayn, Torgau et plusieurs autres villes avec toutes leurs dépendances. Les seigneurs de Querfurt et les comtes de Rabenswalde et de Stolberg se rendirent garans de l'exécution de ce traité.

Ainsi la paix fut rétablie, mais elle ne put détruire dans le cœur d'Albert la haine qu'il nourrissait contre ses fils. Afin d'assurer un sort à Apicius, il engagea

VI. DUCHÉ DE SAXE.

un domaine après l'autre jusqu'à ce que les deux frères prirent de concert les armes et forcèrent leur père à signer, le 5 août 1290, à Eisenach, des réversales par lesquelles il s'obligea à ne plus rien aliéner sans le consentement de ses fils.

Vente de la Thuringe à Adolphe de Nassau.

Frédéric Tatta mourut en 1291, et les deux frères, Frédéric le Mordu et Diezmann, partagèrent sa succession sans égard pour leur père. Frédéric eut le reste du margraviat de Misnie, Diezmann l'Osterland, mais sans le margraviat de Landsberg qu'Albert s'empressa de vendre à la maison de Brandebourg, avec tout ce qui restait du Palatinat Saxon, savoir la ville d'Altstædt ancienne résidence des comtes Palatins, celle de Lauchstædt et Sangerhausen. Albert ne s'en tint pas là; il résolut de dépouiller ses fils de la succession paternelle. Ce fut alors, en 1293, qu'il conclut un traité avec Adolphe de Nassau, auquel il vendit la Thuringe et la partie de la Misnie qui avait appartenu à Frédéric Tatta. Comme nous avons parlé [1] de la longue guerre que cette transaction inique souleva, nous la passerons ici sous silence. Ce ne fut qu'en 1310 que l'empereur Henri VII et son fils Jean de Bohême terminèrent cette contestation.

Frédéric le Mordu était à cette époque maître de tous les pays que Henri l'Illustre avait possédés, excepté le margraviat de Landsberg, la ville de Dresde et la Basse-Lusace; son frère Diezmann, qui était mort ou avait été tué en 1307 à Leipzig, sans laisser de postérité, avait, en 1303, vendu le margraviat de la

[1] Voy. vol. VII, p. 355, 363, 377.

Basse-Lusace à la maison de Brandebourg. Le vieux Albert, réconcilié depuis long-temps avec Frédéric et ayant perdu son fils Apicius par la mort, avait abandonné la Thuringe à Frédéric; il mourut en 1314 âgé de soixante-quatorze ans. Frédéric Klem, le plus jeune fils de Henri l'Illustre, mourut en 1316, et Frédéric le Mordu fut son héritier. La ville de Dresde ne faisait pas partie de cette succession; Frédéric Klem l'avait vendue à Waldemar, électeur de Brandebourg; celui-ci l'engagea, en 1317, à Frédéric le Mordu. A la mort de Waldemar, en 1319, l'évêque de Meissen voulut s'emparer de Dresde, comme fief de son évêché; mais Frédéric racheta ses prétentions pour 1285 reichsthalers. Par son mariage avec Élisabeth, une des héritières des comtes d'Arnshaug, Frédéric le Mordu acquit le cercle de Neustadt, la ville de Pœsneck (qu'il donna au comte de Schwarzbourg) et le quart d'Iéna. Il acheta, en 1315, un deuxième quart d'Iéna des seigneurs d'Elsterberg.

VI. Duché de Saxe.

Frédéric Klem.

Pendant que Frédéric faisait ces acquisitions, il éprouva des pertes infiniment plus sensibles. En 1311 il avait éclaté entre lui et Waldemar, électeur de Brandebourg, une guerre dont on ne sait pas la cause; peut-être faut-il l'attribuer à la vente du margraviat de Landsberg, faite par Albert le Dégénéré à la maison de Brandebourg, et dont Frédéric le Mordu n'aura pas voulu reconnaître la validité. Au mois de janvier 1312, Frédéric, marchant au secours de Grossenhayn, fut fait prisonnier. L'électeur le fit conduire à Tangermünde où il fut conclu, le 13 avril 1312, un traité par lequel le prisonnier obtint sa liberté en renonçant

Guerre de Brandebourg.

Traité de Tangermunde, 1312.

VI. Duché de Saxe. à la Basse-Lusace, au margraviat de Landsberg, et à tout l'Osterland; il céda aussi Torgau et Grossenhayn, et promit de payer en trois termes annuels la somme de 32,000 marcs d'argent pour sûreté de laquelle il remit à l'électeur les châteaux et villes de Grimma, Dœbeln, Rochlitz, Geithen, Neuenhof, Oschatz et Leipzig. Cette capitulation fut suivie d'une foule de conventions, dont l'une est celle qui regardait Dresde. Après la mort de Waldemar, en 1319, et de son frère Jean, en 1320, Frédéric le Mordu profita des circonstances pour rentrer dans toutes ses possessions perdues, excepté le margraviat de Landsberg et la Basse-Lusace.

Frédéric le Mordu tomba, au mois d'avril 1322, dans une mélancolie religieuse qui le rendit inhabile au gouvernement. Son fils unique étant trop jeune pour le remplacer, son épouse Élisabeth d'Arnshaug se chargea de la curatèle avec l'assistance de Henri XVI, comte de Schwarzbourg, et, après la mort de celui-ci, de Henri XII Reuss, avoué de Plauen.

Frédéric mourut à Wartbourg, le 18 novembre 1324, à l'âge de soixante-sept ans. C'était un prince passionné et violent, mais doué d'un esprit supérieur.

Frédéric le Grave, 1324–1349. *Frédéric le Grave* succéda à son père, et régna jusqu'au 2 février 1349. Ce prince fit des acquisitions importantes pour sa maison. Par son mariage avec Mathilde, fille de l'empereur Louis de Bavière, l'engagement de la terre de Pleisse fut confirmé, et Frédéric obtint ainsi la faculté de racheter Altembourg, Zwickau et Chemnitz, villes du domaine royal qui pendant

la guerre avaient été engagées à la Bohême. Il obtint aussi, en 1329, le bourgraviat d'Altembourg. Penig et le château de Rochsbourg qui y appartenaient comme alleux en furent séparés; la fille du dernier bourgrave les apporta à celui de Leisnig, son époux. VI. Duché de Saxe.

Réuni à l'électeur de Mayence et au landgrave de Hesse, Frédéric dépouilla, en 1337, Hermann, dynaste de Treffurt, de sa seigneurie, située sur la Werra, que depuis ce temps ces trois princes ont possédée en commun à titre de ganerbinat, pendant près de quatre siècles[1]. Il força, à la suite d'une guerre, les comtes immédiats d'Orlamünde et Weimar, descendans d'un fils d'Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, de lui abandonner, en 1344, Orlamünde et quelques années plus tard, Weimar; il leur permit cependant d'en jouir leur vie durant, excepté la ville d'Orlamünde qu'il garda. Les comtes de Schwarzbourg qui avaient été les alliés de ceux d'Orlamünde perdirent à cette occasion la ville et le bailliage de Kahla, ancienne dépendance du comté d'Arnshaug[2]. En 1345, Frédéric acheta de ces comtes la vidamie de Saalfeld, et des seigneurs de Lobdebourg la moitié d'Iéna qui provenait de la succession des comtes d'Arnshaug; il acheta aussi le tiers de Langensalza des seigneurs de Salza, et comme il s'éleva à cet égard des difficultés avec l'électeur de Mayence, les deux princes partagèrent

[1] Treffurt a son nom des trois bacs sur la Werra qui s'y trouvent; *drey Furth*. Les seigneurs de Treffurt portaient originairement le nom de Nordmanns, et leur château celui de Nordmannstein.

[2] Kahla redevint par la suite une possession de Schwarzbourg.

VI. DUCHÉ DE SAXE.

entre eux cette possession. En 1347, Frédéric le Sévère racheta de la maison de Brunswick le margraviat de Landsberg que son père avait cédé, en 1317, à l'électeur de Brandebourg, et qui, par mariage, était venu au duc de Brunswick en 1329.

Frédéric le Sévère, 1349–1380. Balthasar, 1349–1406 Guillaume I, 1349–1407.

Frédéric le Grave mourut le 2 février 1349. Ses trois fils, *Frédéric le Sévère*, *Balthasar* et *Guillaume I* dit le *Borgne*, quoique fort jeunes, lui succédèrent sans tutèle; l'aîné, qui avait dix-huit ans, prit seul les rênes du gouvernement. Par son mariage avec Catherine, fille de Henri VIII, comte de Henneberg, il obtint, en 1353, Cobourg, Neustadt, Sonnenberg, Neuhaus, Schalkau, Strauf et Rodach. En 1356, les trois frères signèrent à Gotha un recès par lequel ils convinrent de ne pas partager leurs états; vingt-trois ans après, cet accord fut changé en tant que, sans partager le gouvernement, chacun des trois frères eut la jouissance d'un tiers; ainsi Frédéric obtint Landsberg; avec l'Osterland Balthasar eut la Thuringe, et Guillaume la Misnie. Balthasar avait acquis, par son mariage, les bailliages de Hildbourghausen, Heldbourg, Eisfeld, Ermannshausen et Ummerstadt, bien maternel de son épouse, Marguerite, fille d'Albert le Beau, bourgrave de Nuremberg, et de Sophie, troisième fille de Henri VIII. Les trois frères achetèrent le bourgraviat de Groitzsch et conquirent, en 1357, sur la maison de Reuss, Ziegenrück, Triptis, Auma, anciennes possessions thuringiennes qui avaient été ou engagées ou vendues à la maison de Reuss; par arrangement, les frères obtinrent aussi la

VI. Duché de Saxe.

succession éventuelle de Ronnebourg; ils prirent sur les comtes de Schwarzbourg la ville et le bailliage de Dornbourg avec la seigneurie de Tautenbourg, et acquirent par manière d'achat de la maison de Brunswick la seigneurie de Sangerhausen qu'avec Landsberg la maison avait perdue en 1291.

Pacte de confraternité de 1373 avec la maison de Hesse.

Ce fut sous le gouvernement des trois frères que fut conclu, le 9 juin 1373, le fameux pacte de confraternité héréditaire entre les maisons de Misnie et de Hesse, ayant pour objet la succession mutuelle dans les possessions actuelles et futures. Ce pacte ayant reçu, le 13 décembre de la même année, la ratification impériale, devint légal et constitutionnel. Le 29 avril 1457, les deux maisons reçurent aussi dans leur confraternité la maison de Brandebourg, par un traité signé à Nuremberg, mais ce dernier pacte n'a jamais pu obtenir la ratification expresse du chef de l'Empire.

Frédéric le Belliqueux, 1381-1428. Guillaume II, 1381-1425. George, 1381-1403.

Frédéric le Sévère mourut le 26 mai 1381, avant ses frères, laissant trois fils, *Frédéric le Belliqueux*, *Guillaume II* et *George*, dont l'aîné n'avait que douze ans, et le plus jeune était au berceau. Leur mère, Catherine de Henneberg, se chargea de la tutèle. Les trois branches firent, le 13 novembre 1382, à Chemnitz, un partage définitif des possessions de la maison. Balthasar eut toute la Thuringe; Guillaume I toute la Misnie, excepté Freyberg, et les trois fils de Frédéric le Sévère eurent l'Osterland et quelques autres districts, savoir Burgau, Lobdebourg, Iéna, Dornbourg, Nebra, Orlamünde, Arnshaug, Neustadt, Triptis, Auma, Ziegenrück, Berga, Windberg,

VI. DUCHÉ DE SAXE.

Cambourg, Bürgel, Eisenberg, Naumbourg, Weissenfels, Groitzsch, Pegau, Altembourg, Ehrenbourg, Kühren, Kahle, Brandenstein, Vitzenbourg, Leipzig et la vidamie de Saalfeld. La ville de Freyberg, avec ses mines, monnaie, dîmes et droits, resta en commun. Cobourg et Hildbourghausen avec leurs dépendances n'entrèrent naturellement pas dans le partage. A ces dépendances il faut ajouter la ville de Kœnigsberg qui appartenait au comté de Henneberg et avait passé par mariage au duc de Poméranie, et par engagement à l'évêché de Würzbourg d'entre les mains duquel les trois frères furent autorisés de la retirer en 1400.

Les trois fils de Frédéric le Sévère ne partagèrent pas le lot qui leur échut; ils l'augmentèrent par des acquisitions successives. Ils achetèrent, en 1389, de la maison de Schwarzbourg le pays de Saalfeld, et en 1396, les villes et châteaux de Leuchtenbourg et Roda; en 1394, les comtes d'Orlamünde leur vendirent le domaine direct de leur seigneurie de Græffenthal. Cette seigneurie, vallée large de trois à quatre lieues et longue de six à huit, située au milieu de la forêt de Thuringe (entre Rudolstadt et Cobourg) était anciennement nommée la forêt des Slaves, et, en langue slave, Leube (Lovia). Elle faisait partie du domaine de Saalfed que S. Henri II donna à Ehrenfroi, comte palatin de Lorraine [1]. On ignore de quelle manière les comtes d'Orlamünde l'acquirent : ils possédaient peut-être ce canton en leur qualité de vidames de

[1] Voy. Table des matières.

l'abbaye de Saalfed. En 1400, les margraves achetèrent de l'évêché de Naumbourg les châteaux de Schmœllen, Ronnebourg et Werda, et en 1407 de l'abbaye de Hersfeld, à condition de réméré, le bailliage de Tiefenort [1]. Le margrave Guillaume fit aussi des acquisitions considérables. Comme les bourgraves de Dohna étaient très-turbulens, Guillaume I et Frédéric le Belliqueux résolurent de mettre fin à leur existence; ils détruisirent, en 1403, le château de Dohna, et prirent le Kœnigstein de force. Il resta depuis réuni à la Misnie, et les bourgraves se retirèrent en Silésie et en Prusse, où la famille fleurit encore. Guillaume acheta des seigneurs de Colditz les seigneuries d'Eilembourg et Colditz, et de Wenceslas, roi de Bohême, la ville de Pirna. VI. DUCHÉ DE SAXE.

Des cinq princes qui régnaient alors en Misnie et en Thuringe, George mourut le premier en 1401, sans avoir été marié. Sa part accrut celle de ses deux frères. Les quatre princes restans déterminèrent, dans une convention signée en 1403, la manière dont la succession de ceux d'entre eux qui mourraient avant les autres, serait partagée. Balthasar mourut en 1406, mais son décès ne changea rien, puisqu'il laissa un fils, *Frédéric le Pacifique*, qui hérita de la Thuringe. La mort de Guillaume I.er le Borgne, dernier fils de Frédéric le Sévère, arrivée en 1407, causa quelques contestations entre les trois cousins, Frédéric le Belliqueux, Guillaume II et Frédéric le Pacifique : on était d'accord sur le principe, d'après lequel celui-ci Frédéric le Pacifique, 1406-1440.

[1] En 1588, l'abbaye renonça à son droit de réméré.

VI. Duché de Saxe.

devait avoir une moitié de la succession, mais ce ne fut que par le recès de Naumbourg du 31 juillet 1410, qu'on s'entendit sur le partage. Frédéric le Belliqueux et son frère Guillaume II eurent Torgau, Delitsch, Zœrbig, Græffenhaynichen, Düben, Mühlberg, Grimma, Colditz, Borna, Geithen, Rochlitz, Mitweyda, Chemnitz, Schellenberg, Sachsenberg, Brandis, Schnaditz, Tiefensee, Lœbenitz et Strehla. Le lot de Frédéric le Pacifique se composait de Dresde, Grossenhayn, Otrand, Radeberg, Pirna, Kœnigstein, Dohna, Dippoldiswalde, Tharand, Zwickau, Voglsberg, Œlsnitz, Adorf, Thierstein, Thiersheim, Auerbach, Elsterberg; Meissen et Freyberg restèrent aux deux branches en commun. La veuve de Guillaume I.er eut Leissnitz, Eilenbourg Dœbeln et Oschatz, qui, à la mort de cette princesse, devaient être partagées. En 1410 à l'extinction de la ligne d'Arnstadt de la maison de Schwarzbourg, le margrave Guillaume II réunit à son domaine la ville de Pœsneck comme fief échu.

Profitant des troubles qui avaient éclaté à l'université de Prague, les deux frères, Frédéric le Belliqueux et Guillaume II, fondèrent, en 1409, l'université de Leipzig qui fut divisée en quatre nations, celles de Misnie, de Saxe, de Bavière et de Pologne.

Electeurs-ducs de Saxe de la maison de Misnie.

Les trois margraves, mais particulièrement Frédéric le Belliqueux, rendirent de grands services à l'empereur Sigismond dans la guerre des Hussites. Ils furent récompensés en 1423. La branche électorale de Saxe

s'étant éteinte au mois de novembre 1422, Sigismond, regardant le duché de Saxe comme dévolu à la couronne malgré l'existence de la ligne de Lauenbourg, le conféra le 6 janvier 1423, avec la dignité électorale, le bourgraviat de Magdebourg et le comté de Brehne[1], à Frédéric le Belliqueux et à ses héritiers mâles. Nous avons parlé des difficultés que le nouvel électeur eut à vaincre pour s'assurer la possession tranquille du duché de Saxe. Par la mort de son frère Guillaume II, le 30 mars 1425, il hérita de sa part des possessions de la maison. La même année ou bientôt après, il acheta des comtes d'Orlamünde le domaine utile de la seigneurie de Græfenthal dont il était seigneur direct depuis 1393.

VI. Duché de Saxe.

Frédéric I, 1425-1428.

L'électeur Frédéric 1.er continua à prendre une part très-vive à la guerre des Hussites. Son général, Busse de Vitzthum, fut défait le 15 juin 1426 à Aussig[2] où 12,000 Saxons périrent (car c'est ainsi que dorénavant nous appellerons les sujets de Frédéric). L'électeur lui-même eut part à la malheureuse expédition que l'Empire entreprit, en 1427, contre Procope le Grand. Il mourut bientôt après son retour, à Altembourg, le 4 janvier 1428.

L'aîné de ses quatre fils, *Frédéric II le Débon-*

Frédéric II le Debonnaire, 1428-1464.

[1] Le comté de Brehne, composé des villes de Brehne, Bitterfeld, Prettin, Schlieben, Herzberg, etc., était un ancien domaine de la maison de Wettin; il appartenait à une branche particulière de cette maison qui s'éteignit en 1290. L'empereur le donna alors à la maison ascanienne de Saxe.

[2] Voy. vol. VII, p. 219.

VI. Duché de Saxe. *naire*, succéda dans l'électorat et le duché de Saxe, et régna d'abord en commun avec ses trois frères dans le reste des possessions de la maison, qui furent augmentées, en 1429, par l'acquisition définitive du bourgraviat d'Altembourg. Cet ancien fief de Misnie était depuis long-temps retourné au domaine direct, mais les familles de Gablenz et de Stangen, en leur qualité de *Burgmænner*, avaient quelques droits au gouvernement. La maison de Saxe racheta les terres auxquelles ces droits étaient attachés. En 1446 l'électeur et ses frères firent l'acquisition de la ville et du bailliage de Senftenberg, patrimoine de la maison de Polenz ; en 1433, ils donnèrent la seigneurie de Græfenthal, comme fief masculin, au comte de Pappenheim. Depuis 1422, le roi de Bohême formait des prétentions à la supériorité territoriale de soixante-quatre villes et châteaux de la Misnie qui étaient fiefs de son royaume. Cette contestation fut arrangée par la transaction de Prague du 25 avril 1439, par laquelle l'électeur reconnut la vassalité, et le roi renonça à la supériorité territoriale.

L'électeur et ses frères firent plusieurs fois des partages qui ensuite subirent des changemens, particulièrement après la mort de Frédéric le Pacifique qui ne laissa pas de descendans ; comme, à l'exception de l'électeur, aucun des frères ne forma lignée, il suffit de dire que *Guillaume III*, le seul qui survécut à l'électeur, eut la Thuringe. D'accord avec les États de son pays assemblés à Weissensée, ce prince établit en 1446, ce qu'on appelait alors *eine Landesord-*

Guillaume III, 1428–1482.

nung, et qu'on nommerait aujourd'hui une constitution. C'est la première qui ait existé en Saxe. Guillaume engagea d'abord en 1446, et vendit en 1467 Kæfernbourg aux comtes de Schwarzbourg, des mains desquels il retira, en 1480, la ville de Magdala qu'ils possédaient à titre d'engagement des comtes d'Orlamünde. VI. DUCHÉ DE SAXE.

Parmi les nobles saxons qui périrent à la bataille d'Aussig, en 1426, se trouvait le dernier bourgrave de Misnie de la maison de Hartenstein. Anciennement le bourgraviat avait été un fief du margraviat de Misnie; mais la famille de Hartenstein avait trouvé moyen d'obtenir l'immédiateté. En conséquence l'empereur Sigismond conféra le bourgraviat, comme fief et principauté d'Empire devenu vacant, à Henri de Plauen de la famille qui vers cette époque prit le nom de Reuss. L'électeur Frédéric I.er faisant revivre les anciens droits des margraves, y forma opposition. L'affaire ne fut définitivement arrangée qu'en 1439, par sentence de l'empereur Albert II qui adjugea les terres du bourgraviat à l'électeur, et une somme de 16,000 florins du Rhin à la maison Reuss, avec le titre de bourgrave de Misnie, comte de Hartenstein, et la qualité d'État d'Empire. Quant au comté de Hartenstein, il avait été vendu, en 1406 et 1417, à Gui, seigneur de Schœnbourg dont les descendans en possèdent encore la partie dite inférieure. Acquisition du bourgraviat de Misnie.

En 1455 il arriva au château d'Altembourg, résidence de l'électeur, un évènement dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la bouche du peuple. Un chevalier saxon très-distingué, Kunz Enlèvement des princes saxons, 1455.

VI. DUCHÉ DE SAXE. (c'est-à-dire Conrad) de Kauffungen [1], qui avait avec l'électeur un procès pendant devant arbitres, trouva moyen d'enlever dans la nuit du 7 juillet 1455, de leurs lits où ils dormaient tranquillement, les fils de l'électeur, Ernest et Albert, âgés de quatorze et de douze ans. Son intention était de les transporter dans un château qu'il avait en Bohême : il confia l'aîné à ses complices, pour lui faire traverser le Vogtland; lui-même se chargea d'Albert et prit avec deux compagnons une autre route. Arrivé le lendemain dans une forêt près de Grünhayn, il permit au jeune prince de cueillir des fraises : Albert ayant rencontré un charbonnier nommé George Schmidt, qui travaillait dans la forêt, se fit connaître à cet homme, qui, n'ayant d'autre arme que son fourgon, tomba sur les trois hommes, les terrassa, et avec l'aide d'autres charbonniers que le bruit fit accourir, les lia et les conduisit à la plus prochaine prison. Le prince fut ramené le 9 à Altembourg. Les complices de Kauffungen étaient arrivés, avec Ernest, dans une forêt située derrière Schneeberg, lorsque le bruit du tocsin qu'on sonnait partout, les effraya au point qu'ils se cachèrent avec leur prisonnier dans une caverne. De là ils entrèrent en pourparler avec un magistrat voisin, le grand baillif de Zwickau, qui leur promit leur grâce; ils remirent en conséquence le prince le 11 juillet au commandant de Hartenstein. Kauffungen fut décapité le 14.

Ernest et Albert, depuis 1464. Frédéric II le Débonnaire étant mort le 7 septembre 1464, ses deux fils lui succédèrent, savoir *Ernest*

[1] Il en a été question vol. VIII, p. 148.

seul dans l'électorat et duché de Saxe, et conjointement avec *Albert* dans les autres possessions de la maison. Ernest résidait habituellement à Altembourg ou Leipzig, Albert à Dresde ou Torgau. Par l'extinction de la famille de Lobdebourg en 1468, les châteaux de Lobdebourg et de Burgau avec leurs districts, dernier reste du comté de Arnshaug, furent réunis aux domaines. VI. Duché de Saxe.

La conduite arbitraire de Henri de Plauen envers ses sujets, engagea l'électeur et son frère à faire en 1465 une expédition contre ce petit tyran. Ils lui enlevèrent Plauen, OElsnitz et Adorf, et le forcèrent de se réfugier en Bohême : les trois villes restèrent incorporées à la Misnie. Ils achetèrent en 1472 la principauté de Sagan du dernier duc Piast [1], et le seigneur direct, qui était dans ce moment Mathias Corvin, roi d'Hongrie, leur en donna l'investiture.

En 1471 on découvrit les mines d'argent de Schneeberg, qui furent excessivement productives les premières années. Depuis quelque temps la ville de Quedlinbourg s'était soustraite à la fois à l'autorité de l'avouerie qui avait appartenu d'abord à la maison Ascanienne, ensuite aux comtes de Reinstein, et finalement à l'évêché de Halberstadt, et à l'obéissance qu'elle devait à l'abbesse de S. Servais. Hedwige, sœur d'Ernest et d'Albert, ayant été nommée ab-

[1] Jean II descendant au sixième degré de Conrad, premier duc de Sagan, fils puîné de Henri II le Pieux, duc de Silésie et de Cracovie, qui était descendant au quatrième degré de Boleslaw III, duc de Pologne.

besse, les deux frères forcèrent en 1477 la ville à rentrer dans ses anciens rapports de soumission à l'égard de l'abbesse, et s'emparèrent de cette autorité qui, à titre d'avouerie, appartenait à l'évêché de Halberstadt, sur l'abbaye et la ville [1].

En 1482 mourut Guillaume III, l'oncle des deux princes, et la richesse de sa succession les engagea à partager toutes leurs possessions en tant qu'elles n'appartenaient pas à l'électorat. Selon le droit Saxon, Ernest, l'aîné, détermina les deux lots, et Albert choisit. Ernest qui désirait que la Misnie lui échût, croyait engager son frère à choisir l'autre part, en imposant à celui qui aurait la Misnie, l'obligation d'ajouter 100,000 florins d'or à la part de l'autre. Il se trompa; Albert prit le lot qui renfermait toute la Misnie, y compris le margraviat de Landsberg, l'Osterland et le cercle du Vogtland; et les villes suivantes situées en Thuringe, avec leurs districts, savoir Ballhausen, Tennstædt, Dornburg, Eckartsberga, Fribourg, Müchelda, Grossen Furra, Gebesée, Grüningen, Hohenstein, Herbisleben, Kindelbruck, Sachsenbourg, Salza, Sangerhausen, Thomasbrück et Weissensée avec les fiefs enclavés. Ernest eut Breitenbach, Buttstadt, Iéna, Kreuzbourg, Gotha, Gerstungen, le droit de convoi à Erfurt, Haineck, Eisenach, Schwarzwald, Sulza, Tenneberg, Weimar,

[1] Brunon de Querfurt, qui commandait les troupes saxonnes dans cette expédition, avait un canon : c'était le premier qui eût été fondu à Dresde, et on montre encore dans les murs d'une maison un boulet qu'il lança dans la ville.

Magdala, Wachsenbourg, Waltershausen, Wartbourg, le tout en Thuringe, avec Cobourg, Saalfeld et Hildbourghausen, et 50,000 florins d'or [1]. Les mines de Misnie et de Thuringe, et la principauté de Sagan restèrent en commun, ainsi que cette espèce de supériorité que sous le nom de vidamie la maison exerçait sur l'évêché de Meissen. Le recès de partage fut signé à Leipzig le 26 août 1485, et interprété par le compromis de Naumbourg de 1486. VI. Duché de Saxe.

Ce fut ainsi que la maison de Saxe se divisa en deux lignes, la ligne Ernestine ou de Thuringe, et la ligne Albertine ou de Misnie, et cette division subsiste encore. Le titre de margrave et landgrave fit alors place à celui de duc.

I. Ligne Ernestine de Saxe.

1. *Ligne Ernestine.*

Ernest, 1486. Frédéric le Sage et Jean le Constant.

Ernest, fondateur de la ligne aînée, obtint en 1484 de l'empereur Frédéric III, pour les deux branches de sa maison, le domaine direct des riches mines du comté de Mansfeld, qui jusqu'alors avaient été fief immédiat de l'Empire; acquisition qui devint importante par la suite. Ernest mourut le 20 août 1486 au château de Colditz. Des quatre fils qu'il laissa, deux furent promus aux plus hautes dignités ecclésiastiques; *Frédéric le Sage*, l'aîné, succéda seul dans l'électorat et le duché de Saxe [2], et conjointement avec le quatrième, *Jean le Constant*, dans les autres terres de la ligne Ernestine. Pendant trente-neuf ans

[1] Les 100,000 florins d'or furent réduits à 50,000 contre la cession d'Iéna qui avait originairement fait partie de l'autre lot.

[2] C'est-à-dire dans le cercle de Wittemberg.

VI. DUCHÉ DE SAXE.
1. *Ligne Ernestine.*

que Frédéric régna, la bonne harmonie entre les deux frères ne fut jamais troublée. Ce prince aussi juste et bon qu'il était sage, fut nommé, comme nous l'avons dit, représentant de l'empereur au conseil de régence de 1500, et en 1507 vicaire général pendant l'absence du chef de l'Empire[1]. En 1502 il fonda l'université de Wittemberg, la rivale de Leipzig. Ce fut ce prince que nous verrons agir d'une manière brillante après la mort de Maximilien I.er. Nous remarquons encore qu'à l'extinction des seigneurs de Querfurt en 1496, leur pays fut réuni à la Saxe, et qu'en 1508 les deux frères achetèrent de la ville d'Erfurt, à condition de réméré, le château et domaine de Capellendorf[2].

2. *Ligne Albertine.*

II. Ligne Albertine de Saxe.

Albert, 1500.

Albert, fondateur de la ligne de Misnie, avait passé une partie de sa jeunesse à la cour de son oncle maternel, l'empereur Frédéric III, et y avait pris beaucoup d'attachement aux intérêts de la maison d'Autriche. Nous avons vu quels services il rendit à Frédéric III et à Maximilien à la tête de leurs armées[3]. Pour l'en récompenser, Frédéric III lui accorda, en 1486, l'expectative des duchés de Juliers et de Berg, sur laquelle nous aurons occasion de revenir. En 1488 il fut nommé lieutenant-général dans les Pays-Bas, et en 1498 stadhouder général et héréditaire en Frise. Cette dignité l'impliqua dans une guerre malheureuse avec les Frisons révoltés, et le chagrin qu'il

Acquisition de la Frise.

[1] Voy. vol. XIII, p. 292.
[2] En 1534, la ville renonça au droit de réméré.
[3] Voy. vol. XIII, p. 233.

en conçut lui attira une maladie dont il mourut à Emden, le 12 septembre 1500.

VI. Duché de Saxe. 2. Ligne Albertine.

Testament d'Albert.

Il avait fait, le 18 février 1499, à Mastricht avec ses deux fils aînés (le troisième était grand maître Teutonique), un pacte de succession, communément appelé Testament d'Albert, par lequel tous les pays qui lui étaient échus dans le partage avec son frère furent réunis en un seul corps indivisible, et le droit de séniorat sans partage fut établi dans sa maison, de manière que l'aîné de ses fils devait être chargé seul du gouvernement de la Misnie, et abandonner au cadet le stadhoudérat héréditaire de la Frise. Si le cadet ne voulait pas du stadhoudérat, ou qu'il ne pût s'y maintenir, il devait avoir, avec toute supériorité (*mit der Obrigkeit*), les châteaux et bailliages de Freyberg et Wolkenstein, sauf les mines, et en sus le quart des revenus nets de tout le pays. Le pacte renfermait encore une condition bien extraordinaire : elle disait que si le fils aîné du duc ou ses descendans étaient expulsés des états paternels, le second fils ou ses héritiers, stadhouders de Frise, leur abandonneraient la ville de Franecker avec toute supériorité et en sus le quart net des revenus du stadhoudérat. Si les deux frères laissaient des descendans habiles à succéder, le gouvernement devait passer au plus âgé. S'il n'y avait pas plus de deux héritiers dans la maison, le plus jeune devait avoir pour sa part deux résidences et le tiers de tous les revenus; s'il y en avait plus de deux, celui à qui passerait le gouvernement aurait seul la moitié de tous les revenus, et

VI. Duché de Saxe. 2. Ligne Albertine.

l'autre moitié appartiendrait à tous les autres héritiers réunis.

George le Barbu, depuis 1500.

D'après ces dispositions, *George le Barbu*, fils aîné d'Albert, gouverna seul, et Henri, le cadet, devait prendre possession de la Frise; mais comme il n'en avait pas envie, elle fut d'abord administrée en commun, et enfin les deux frères conclurent, le 30 mai 1505, à Leipzig, une transaction par laquelle Henri renonça au stadhoudérat, et reçut les deux bailliages dont il est question dans le testament d'Albert, et, à la place du quart des revenus, une pension de 12,500 florins avec douze foudres de vin par an [1].

George entreprit alors la guerre contre la ville de Grœningue qui refusait toujours de reconnaître l'autorité de la maison de Saxe. Cette ville, après un long siège, se rendit à Edzard, comte d'Ostfrise, l'allié de George; mais Edzard garda sa conquête pour lui-même. En 1515, George revendit la Frise à l'archiduc Charles, pour une somme de 350,000 florins.

Ce fut sous le gouvernement du duc George que Luther commença sa prédication. George, prince savant et éclairé, n'était pas contraire à une réformation de l'Église; mais il pensait qu'elle devait être l'ouvrage de l'autorité compétente, savoir d'un concile, et il désapprouvait les manières de Luther. Nous avons déjà vu quelle part il prit au colloque de Leipzig [2]. Cette dispute avait produit un tel effet sur lui,

[1] Nous observons, pour les personnes qui ne connaissent pas la Saxe, que la Misnie est un pays à vignobles.

[2] Voy. p. 53 de ce vol.

que dès ce moment, il devint l'ennemi juré du protestantisme contre lequel il employa des moyens sévères. Cependant cet homme d'honneur s'opposa avec force aux princes catholiques qui, à la diète de Worms de 1521, voulaient établir en principe qu'il n'était pas nécessaire d'observer le sauf-conduit sous la foi duquel l'hérésiarque s'était rendu à Worms. VI. DUCHÉ DE SAXE. 2. *Ligne Albertine.*

VII. La Terre des Avoués ou Préfets (Vogtland). VII. VOGTLAND.

Nous avons fait connaître l'origine de la dénomination de Terre des Avoués, et avons dit que la dignité d'avoué dans ces contrées était devenue héréditaire dans la famille des comtes de Glitzberg [1]. La Terre des Avoués (*das Vogtland*), que ces comtes gouvernaient sous le nom de *Vogt*, comprenait, outre toutes les possessions de la maison de Reuss d'aujourd'hui, la seigneurie de Ronneberg, le cercle de Vogtland, les contrées que jusqu'en 1815, on a nommées le cercle de Neustadt, et la seigneurie de Hof. L'ensemble de ces terres formait une principauté considérable; aussi Henri III, le dernier entre les mains duquel le tout se trouvait réuni, était-il surnommé le Riche. Il vivait vers 1200, et distribua le pays entre ses quatre fils, dont l'un fut avoué de Waida, l'autre de Plauen, le troisième de Greitz, le quatrième de Gera. Tous les quatre formèrent des lignes : la ligne de Plauen obtint de l'empereur Sigismond la qualité de prince d'Empire et le bourgraviat de Misnie qu'elle ne posséda pas long-temps. Un arrière-

[1] Voy. vol. IV, p. 319.

VII. VOGTLAND. petit-fils de Henri le Riche fut surnommé *Reuss* ou Russe, parce que s'étant croisé du temps de Frédéric II, il tomba entre les mains des Infidèles, et fut vendu comme esclave en Russie. Ce surnom est resté à toute la famille comme nom propre. Tous les Reuss d'aujourd'hui descendent de celui dont il vient d'être question. Tous les individus de la famille portent le prénom de Henri, en l'honneur de l'empereur Henri VI, dont une parente épousa le troisième avoyer de Plauen.

VIII. SCHWARZBOURG.

VIII. Le comté de Schwarzbourg.

Les comtes de Schwarzbourg descendent très-probablement des anciens gaugrafs des cantons d'Orlis et de Langenwizi : les comtes de Kæfernbourg en étaient une branche. Leur comté de Schwarzbourg, qui est aujourd'hui une principauté souveraine, consiste en deux parties de terres qui n'ont aucune contiguité : l'une est située au nord, l'autre au milieu de la Thuringe. Dans le treizième et le quatorzième siècle, les comtes de Schwarzbourg possédaient aussi le pays de Saalfeld. Cet ancien domaine des rois d'Allemagne, ainsi que tout l'Orlagau où il est situé, fut donné, en 1011, par S. Henri II, à Ehrenfroi [1], comte Palatin de Lorraine ou du Rhin, beau-frère d'Otton III. Richsa, fille d'Ehrenfroi et reine douairière de Pologne [2], le donna à l'archevêque Hannon de Cologne. Ce prélat y fonda l'abbaye de Saalfeld, qu'il dota ri-

[1] Voy. vol. II, p. 332.

[2] Veuve de Mieszko II, et mère de Casimir I.

chement. Frédéric I.er Barberousse acquit par forme d'échange le pays de Saalfeld, à l'exception de la partie qui était devenue propriété du couvent : il en fit de nouveau un domaine de la couronne, et la ville de Saalfeld devint une ville royale. En 1192, il y fut tenu une diète. Otton IV, qui devait son élection à l'archevêque de Cologne, lui inféoda en 1198 ce domaine. Lorsque Philippe de Souabe se réconcilia avec l'archevêque, il confirma la donation d'Otton IV. Ce fut en 1205. Après la mort de Philippe, Otton punit la défection de l'archevêque, en le dépouillant de Saalfeld, qu'en 1209, il vendit aux comtes de Schwarzbourg, pour la somme de 1,000 marcs d'argent. Les comtes de Schwarzbourg y réunirent la seigneurie de Pœsneck, qu'ils paraissent avoir acquise de Frédéric le Mordu, margrave de Misnie, pour l'assistance qu'ils lui prêtèrent dans sa guerre avec son père.

En 1306, les comtes de Schwarzbourg achetèrent la moitié de la seigneurie d'Arnstadt des comtes d'Orlamünde et de Weimar, et en 1332, l'autre moitié de l'abbaye de Hersfeld. En 1340, ils achetèrent des seigneurs de Beichlingen la ville et le bailliage de Frankenhausen. En 1349, les comtes de Schwarzbourg fournirent à l'Allemagne pendant un instant seulement un chef. D'après un arrangement fait avec Henri, comte de Hohnstein, ils obtinrent en 1356, après sa mort, la ville et la seigneurie de Sondershausen, la ville de Greussen, le château de Strausberg.

En 1376, les comtes de Schwarzbourg se divisèrent

VIII. SCHWARZBOURG. en deux lignes : l'aînée eut les bailliages d'Arnstadt, de Plauen, Blankenberg et Saalfeld, renfermant les villes et châteaux de Rudolstadt, Ehrenstein, Ranis, Saalfeld et Pœsneck ; la ligne cadette eut Sondershausen et Frankenhausen. Gonthier XXVIII de la ligne aînée, vendit, en 1389, la seigneurie de Saalfeld, pour la somme de 22,103 florins, aux margraves de Misnie. Cette ligne s'éteignit en 1418, et alors les margraves de Misnie prirent aussi possession de la ville de Pœsneck, comme d'un fief échu.

La ligne cadette qui alors réunit tout le comté de Schwarzbourg, acheta en 1420, des comtes de Hohnstein, la moitié du bailliage de Heeringen, situé dans le district qui, pour sa fertilité, est nommé *Goldene Aue*. Les comtes de Kæfernbourg s'étant éteints en 1385, ce fief fut dévolu aux landgraves de Thuringe ; mais en 1446, Guillaume, duc de Saxe, l'engagea, et, en 1467, le vendit à la maison de Schwarzbourg, comme fief saxon.

Au reste, pendant toute cette période les comtes de Schwarzbourg avaient à lutter pour leur indépendance avec les landgraves de Thuringe ; ce n'est que dans la suivante que nous verrons leur supériorité territoriale solidement établie.

IX. *Le comté de Mansfeld.*

IX. Mansfeld

La maison de Mansfeld qui ne s'est éteinte qu'en 1780 n'a pas joui, dans les derniers siècles, d'une voix et séance à la diète germanique, et ainsi elle n'a pas proprement appartenu aux États d'Empire; elle n'a pas même possédé de fief immédiat, puisque toutes ses terres étaient fiefs de Saxe ou de Brandebourg (proprement de Magdebourg). Par toutes ces considérations nous pourrions l'exclure du tableau des familles héréditaires d'Allemagne que nous sommes occupés à tracer. Comme néanmoins elle a été une des maisons les plus anciennes d'Allemagne; comme originairement elle était appelée à la diète; que son exclusion n'a été que l'effet du hasard, et qu'elle a conservé son droit de siéger aux diètes des cercles, nous ne pouvons pas la passer entièrement sous silence.

D'ailleurs cette maison s'est illustrée d'une manière indépendante de tout hasard, par le nombre d'individus d'un grand mérite qu'elle a produit.

Le comté dont elle a porté le nom fait partie du Schwabengau, ou de ce district de l'ancien royaume des Thuringiens où Sigebert, roi d'Austrasie, établit, vers 568, une colonie de Suèves pour résister aux incursions des Saxons [1].

On regarde comme souche de la maison Riddag, comte de Mansfeld, qui mourut en 985. Un de ses descendans, du nom de Hoyer, périt à la bataille de

[1] Voy. vol. I, p. 89.

IX. MANSFELD. Welfelsholz de 1115 [1]. Bourcard, dernier de cette première maison de Mansfeld, mort en 1230, partagea son comté entre ses deux gendres, dont l'un fut Bourcard, seigneur de Querfurt et bourgrave de Magdebourg. Le fils de celui-ci, appelé aussi Bourcard, acheta, en 1264, la part du comté que l'autre gendre avait eue en 1230, et devint le fondateur de la seconde maison de Mansfeld, dite de Querfurt; mais dans le partage qu'il fit du patrimoine de sa famille la seigneurie de Querfurt, assez considérable pour former par elle-même un comté, lui échappa; elle fut adjugée à un de ses frères, et comme les comtes de Mansfeld négligèrent de s'en faire coïnvestir, leurs descendans furent exclus de la succession, lorsqu'en 1496 la ligne de Querfurt s'éteignit.

X. ANHALT.

X. *La principauté d'Anhalt.*

Otton de Ballenstædt.

La principauté d'Anhalt est une partie de l'Osterland ou de la province de l'ancien royaume des Thuringiens dont les Saxons, auxiliaires des Francs, s'emparèrent; mais les Slaves ou Venèdes s'y établirent de bonne heure, comme on le voit par les noms des gau qui composaient le pays, tels que Serimundi, Cierwisti (Zerbst), Nizizi, Suisli, etc. La maison d'Anhalt descend des anciens comtes de Ballenstædt. *Otton* de Ballenstædt, épousa Eilike, fille de Magnus, dernier duc de Saxe de la maison de Billung, mort en 1107, et prit le nom de comte d'Ascanie ou d'Aschersleben, peut-être parce qu'il établit dans ce châ-

[1] Voy. vol. III, p. 247.

teau sa résidence qui auparavant était dans celui d'Anhalt. *Albert* dit *l'Ours*, son fils, avait d'abord été investi du margraviat de Lusace; mais comme les circonstances forcèrent ensuite l'empereur Lothaire de disposer autrement de ce fief, et que le margraviat du Nord appelé par la suite le Brandebourg, devint vacant, il le conféra, en 1135, à Albert, auquel Otton, son fils aîné, succéda. A sa mort, Bernard, un de ses fils cadets, eut le comté d'Aschersleben ou d'Anhalt, et fut nommé, en 1180, duc de Saxe. Après lui, en 1212, le duché de Saxe passa à son second fils; l'aîné, Henri, ayant préféré le comté d'Anhalt. C'est de ce *Henri* que descend toute la maison d'Anhalt. Il prit, le premier, le titre de prince, auquel il joignit celui de comte d'Aschersleben ou d'Ascanie. Ses fils partagèrent, en 1252, la succession paternelle de manière que *Henri II* eut Harzgerode, Gernrode et le comté d'Aschersleben; *Bernard* eut Bernbourg et Ballenstædt, et fonda la ligne qu'on nomme l'ancienne ligne de Bernbourg, pour la distinguer d'une ligne de Bernbourg moderne; enfin *Sigefroi*, le troisième, obtint Cœthen, Dessau et Zerbst. Il est le fondateur de la ligne de Zerbst et la souche commune de tous les ducs d'Anhalt d'aujourd'hui.

X. Anhalt.

Albert l'Ours.

Henri I, premier prince d'Anhalt.

Ligne d'Aschersleben.

La branche d'Aschersleben s'éteignit en 1315 avec *Otton I*, fils, ou avec *Otton II*, petit-fils du fondateur; car on ne sait pas lequel des deux a survécu à l'autre. Elisabeth, veuve d'Otton I ou d'Otton II, vendit le comté d'Aschersleben, partie de la succession d'Otton et son douaire, à Albert d'Anhalt, évêque de

X. ANHALT. Halberstadt, qui s'en mit en possession. On ne sait de quel droit Élisabeth a pu aliéner son douaire; comme on ignore aussi de quelle famille elle était, quelques auteurs ont supposé qu'elle était, non veuve d'un des deux Otton, mais sœur d'Otton II, et que celui-ci étant mort avant le père, elle a regardé Aschersleben comme son héritage. Le marché qu'elle conclut avec l'évêque de Halberstadt fut attaqué par la ligne de Bernbourg et cassé par l'empereur; il donna même lieu à plusieurs guerres, mais l'évêché se maintint en possession.

Ligne de Bernbourg. La ligne de Bernbourg s'éteignit en 1468 avec *Bernard VI*. Ce prince avait obtenu, en 1433, Plœtzkau, comme fief de l'abbaye de Gernrode. Poussé par la dévotion ou par le désir de se ménager une protection, il changea, en 1466, tous ses alleux, savoir Bernbourg, Sandersleben et Grœbzig, en fiefs de l'archevêché de Magdebourg: la ligne de Zerbst consentit à cet arrangement. Elle hérita, en 1468, de toute la succession de Bernbourg.

Ligne de Zerbst. *Sigefroi*, fondateur de la ligne de Zerbst, qui résidait ordinairement au château de Reine, perdit, en 1282, Delitsch et Bitterfeld dans une guerre qu'il eut avec le duc de Saxe. *Jean I*, arrière-petit-fils de Sigefroi, laissa, en 1382, trois fils qui gouvernèrent d'abord en commun; mais l'un d'eux étant mort sans postérité, *Albert III* et *Sigismond I* firent, en 1405, un partage. Albert III fonda l'ancienne ligne de Cœthen qui s'éteignit en 1500; Sigismond continua la ligne de Zerbst.

Un de ses petit-fils, *Rodolphe*, qui vécut jusqu'en

1510, assistant au couronnement de Maximilien I, reçut pour lui et sa maison la charge *d'Oberstabelmeister* ou second maréchal, adjoint à l'électeur de Saxe, archimaréchal de l'Empire. X. ANHALT.

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

XI. *Bourgraviat de Nuremberg*[1] *et margraviats de Brandebourg en Franconie.*

Frédéric III de Hohenzollern, 1282-1297.

Frédéric III de Hohenzollern que Rodolphe I investit, en 1282, de la dignité de bourgrave de Nuremberg portée par ses ancêtres depuis quatre-vingts ans, donna à ce fief sa première importance par les acquisitions qu'il fit en Franconie, soit comme un des héritiers de la maison de Méranie, soit par suite de la libéralité de l'empereur, soit par les achats que son économie le mit en état de faire.

Frédéric IV, 1297-1332.

Frédéric IV, son fils (1297-1332), fidèle au système d'économie héréditaire de sa maison, trouva moyen d'arrondir ses possessions. En 1318, il acquit des comtes de Truhendingen le château et le bourg de Colmberg avec la ville de Leutershausen sur l'Altmühl; en 1321, Wunsiedel de la famille de Vogtsberg. En 1328, l'empereur Louis de Bavière lui conféra le château et bailliage de Stauff. En 1331, Frédéric acheta de la maison d'Œttingen la ville d'Onolzbach ou d'Ansbach, aujourd'hui une des belles villes d'Allemagne.

Jean II, 1332-1357.

Culmbach, une des principales possessions des

[1] Nous avons fait connaître, vol. IV, p. 314 de cet ouvrage, l'origine de ce bourgraviat, et l'ensemble des droits qui y appartenaient.

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

ducs de Méranie en Franconie, était échue aux comtes d'Orlamünde. En 1338 un de ces comtes vendit ou céda cette ville, avec le château de Plassenbourg, la vidamie de l'abbaye de Himmelskron et la ville de Berneck au bourgrave *Jean II* (1332-1357); il s'en réserva cependant la jouissance sa vie durant, et limita la cession au cas seulement où lui-même mourrait avant le bourgrave. Ce cas arriva. En 1335 le bourgrave Jean II acheta du chapitre d'Eichstadt le bailliage d'Ober-Ferrieden, et en 1348 du couvent de Waldsachsen, la ville de Weissenstadt sur l'Éger.

Albert le Beau, 1332-1361.

Albert le Beau, qui avait régné conjointement avec Jean II, son frère, et qui, après la mort de celui-ci, gouverna encore jusqu'en 1361 avec son neveu, est le héros d'un roman, d'après lequel la veuve d'un comte d'Orlamünde, on ne sait lequel, éprise des charmes du bourgrave, aurait tué ses deux enfans pour écarter les obstacles qu'éprouvait sa passion. Albert eut par son mariage avec la fille cadette de Henri VIII, comte de Henneberg, Schleusingen, Kissingen, Hildbourghausen, Eisfeld, Kœnigsberg, Ummerstadt, Schildek, Neuttingen, Smalcalde, Breitungen, la moitié de Scharfenberg et de Benshausen [1]. Toutes ces villes formant des alleux, furent portées par les mariages de ses filles en partie dans la maison de Misnie, en partie dans celle de Poméranie.

Frédéric V, 1361-1397.

Frédéric V gouverna, soit avec son oncle, soit seul, jusqu'en 1397. L'empereur Charles IV faisait le plus grand cas de ce prince; il lui conféra plusieurs

[1] Voy. p. 135 de ce vol.

fiefs mineurs qui devinrent vacans, et signa le 17 mars 1362 à Nuremberg une bulle d'or, par laquelle il déclara que les bourgraves de Nuremberg avaient de tout temps joui ou dû jouir de la dignité de vrais princes d'Empire. Sous Frédéric V commencèrent ces contestations avec la ville de Nuremberg, relatives à l'étendue des droits du bourgraviat, qui se sont perpétuées jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle. Le roi Wenceslas les arrangea pour le moment par une transaction qu'il fit signer en 1389 à Égra.

XI. Bourgraviat de Nuremberg.

Ce bourgrave fit de nombreuses et importantes acquisitions. Schwabach, une des villes les plus industrieuses de la Franconie, avec le château de Kammerstein et avec Kornbourg, fut acquise en 1364 des comtes de Nassau. En 1365, l'empereur lui conféra les mines de Goldcronach, et lui vendit la ville de Feuchtwang. Charles IV lui donna la même année le landgraviat d'Alsace, mais pour en jouir seulement pendant la vie du donataire. Frédéric V acheta en 1363, de la famille de Seckendorf, la ville de Gunzenhausen sur l'Altmühl; en 1371, des comtes de Hohenlohe, celle de Wassertrudingen; en 1372 le château de Landeck, d'une famille noble. Une des acquisitions les plus importantes fut faite en 1373: Henri, avoué de Weyda, vendit au bourgrave la ville de Hof sur la Saale, et celle de Münchberg. Uffenheim, autre ville considérable, fut aliénée en 1378 par la maison de Hohenlohe; Brixenstadt, en 1381, par Wenceslas, roi de Bohême; une famille noble vendit, en 1386, Schauenstein et Helmbrecht.

XI. Bourgraviat de Nuremberg. Jean III, 1397-1420. A la mort de Frédéric V, ses possessions furent partagées entre ses deux fils. *Jean III*, l'aîné, eut les terres situées au-dessus de la montagne, ou ce qu'on a appelé par la suite la principauté de Culmbach ou Bayreuth; il prit sa résidence à Plassenbourg. Pendant son règne qui dura jusqu'en 1420, les acquisitions suivantes furent faites. En 1401, une famille bohémienne lui vendit la ville de Pegnitz; en 1415, les deux frères achetèrent des margraves de Misnie les bourgs de Thierstein et Thiersheim; et en 1417, des barons de Rabenstein, le bourg de Rehau, situé sur un ruisseau où l'on pêche des perles.

Frédéric VI, 1397-1440. *Frédéric VI*, fils cadet de Frédéric V, eut pour sa part de la succession paternelle les terres au-dessous de la montagne, ou ce qui par la suite forma la principauté d'Ansbach. Il y ajouta la ville de Creilsheim sur le Jaxt, le château de Werdeck et le bourg de Gerhardsbronn qu'il acheta en 1399 des landgraves de Leuchtenberg; et en 1404 de Robert le jeune, comte Palatin du Rhin, son gendre, Hohentrüdingen, berceau d'une famille de ce nom, et le bailliage de Heidenheim.

Ce fut Frédéric VI qui, en 1415, fut investi par l'empereur Sigismond du margraviat de Brandebourg, avec la dignité électorale et la charge d'archicamérier de l'Empire. Par la mort de son frère Jean III, en 1420, il devint possesseur unique du bourgraviat de Nuremberg et des terres de sa maison en Franconie. En 1427 il vendit à la ville de Nuremberg le château (dit Burg) qu'il avait en cette ville, avec Wœrth et quelques autres villages, en se réservant expressément

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

le bourgraviat avec les droits de juridiction et autres qui y étaient attachés. Ce contrat qui renferme quelques passages peu clairs, a donné lieu par la suite à beaucoup de contestations.

La maison de Hohenzollern obtint l'électorat de Brandebourg, 1415.

Jean l'Alchimiste, margrave de Culmbach, 1440–1461.

Frédéric qui, comme électeur de Brandebourg, est nommé Frédéric I.er, mourut le 21 septembre 1440. D'après sa disposition, *Jean* dit *l'Alchimiste*, son fils aîné, lui succéda dans les états de Franconie au-dessus de la montagne, et Albert qui, par la suite, fut surnommé Achille, le troisième, dans les terres au-dessous la montagne [1]. Le règne du premier n'offre rien de remarquable; il mourut en 1464, et, comme il ne laissa pas de fils, son pays passa à Albert, conformément à la disposition paternelle.

Albert Achille, margrave en Franconie, 1440–1486.

Albert l'Achille et l'Ulysse avait régné depuis 1440 dans les états de la maison au-dessous de la montagne, ou dans la principauté d'Onolzbach. Déja en 1438, nous le voyons général en chef des troupes impériales, avoir des succès contre les Hussites, partisans de Casimir de Pologne; l'année suivante il commanda en Silésie à titre de gouverneur, et fit des incursions en Pologne. Depuis ce moment nous l'avons trouvé dans toutes les guerres qui eurent lieu sous l'empereur Frédéric III. En 1440 il épousa le parti de l'évêque de Würzbourg contre son chapitre et contre les frères de l'évêque, l'électeur et le duc de Saxe. Bientôt après il fut impliqué dans la guerre de Louis le Bossu contre son père, Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt [2]. Le

[1] Le second fils eut l'électorat.

[2] Voy. p. 113 de ce vol.

XI. Bourgraviat de Nuremberg.

dernier tomba entre les mains du margrave. Dans tous les intervalles que laissaient à Albert ses guerres, l'empereur l'employa soit comme négociateur, soit pour d'autres commissions. Au milieu de ces occupations militaires et politiques, le margrave ne négligea pas les occasions qui s'offraient d'augmenter son patrimoine. En 1488 il acheta la seigneurie de Brauneck, à laquelle appartenait la ville de Creglingen sur le Tauber.

L'année suivante Albert déploya la plus grande activité dans ce qu'on nomme guerre de Nuremberg. Nous avons parlé de cette guerre sanglante [1] qui ne dura que neuf mois, mais couvrit la Franconie des ruines de deux cents villages et de vingt-cinq villes. Elle n'eut aucun résultat, mais elle fournit à Albert une occasion de faire briller ses talens.

Ils éclatèrent aussi dans la grande guerre civile ou dans cette réunion de guerres civiles qui désolèrent l'Allemagne depuis 1460, et dont il a été question dans la première section de ce chapitre, ainsi qu'au commencement de celle-ci dans l'histoire de Louis le Riche, duc de Bavière-Landshut. Albert Achille fut battu en 1462 à Giengen, et cette victoire combla de gloire Louis de Bavière, quoiqu'il la dût à une grande supériorité de forces.

Statut de famille de 1173.

En 1470 Frédéric II, électeur de Brandebourg, abdiqua en faveur d'Albert. Ainsi le bourgraviat de Nuremberg et les possessions en Franconie furent de nouveau réunis à l'électorat de Brandebourg; néan-

[1] Voy. vol. VIII, p. 147.

moins Albert continua à résider habituellement en Franconie. Se trouvant à Cologne-sur-la-Sprée, en 1473, il fit le fameux statut de famille dont il sera plus amplement question p. 205. Conformément à cette loi fondamentale, Albert étant mort en 1486, la maison de Brandebourg se divisa en deux lignes, l'électorale ou de Brandebourg, et la ligne de Franconie. Jean, l'aîné des fils, eut l'électorat et tout ce qui en dépendait; Frédéric et Sigismond, qui étaient d'un second lit, obtinrent les terres de Franconie. Ils les partagèrent, quant à la jouissance, mais non quant au gouvernement qui resta en commun; Frédéric eut la principauté d'Ansbach, et Sigismond celle de Bayreuth (car dorénavant nous nous servirons de ces expressions, au lieu de dire bourgraviat de Nuremberg, au-dessous et au-dessus des monts); mais Sigismond étant mort en 1495 sans avoir été marié, Frédéric hérita de sa part, et devint la souche de la ligne des anciens margraves de Franconie qui s'éteignit en 1603.

XI. Bourgraviat de Nuremberg.

Le règne de *Frédéric l'Ancien*, qui dura jusqu'en 1515, fut riche en évènemens. Frédéric fut un des princes qui aidèrent Albert, duc de Saxe, à délivrer en 1488 l'archiduc Maximilien, prisonnier des Flamands révoltés. Il prit part à toutes les guerres où l'empereur et les États d'Empire étaient intéressés. Il eut des contestations avec les Nurembergeois au sujet de la supériorité territoriale sur les objets qui en 1427 leur avaient été vendus. Une transaction conclue en 1496, et qu'on nomme *Laudum de Harras*, parce

Frédéric l'Ancien, fondateur de la maison des anciens margraves en Franconie, 1486-1515.

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

qu'elle fut conclue sous la médiation de Thierry de Harras, ministre du duc Albert, semblait devoir terminer tout ce différend, puisqu'on y reconnaissait que la ville, en tant qu'elle était enceinte de murs, était exempte de la juridiction du bourgrave; mais les esprits étaient trop aigris, les disputes recommencèrent au sujet de la juridiction criminelle hors de l'enceinte des murs, que la ville s'arrogea, et en 1502 il y eut même du sang répandu. L'affaire fut décidée à l'avantage du margrave, par une sentence de la confédération de Souabe, prononcée à Augsbourg en 1507.

Révolution de 1515.

Frédéric l'Ancien avait dans son caractère quelque chose de chevaleresque et de fantasque. Il aimait les tournois, et en donnait de très-somptueux; il adressait au sexe un culte de troubadour, et faisait le plus grand cas de l'institution de la noblesse, comme d'un reste des anciens bons temps; d'ailleurs brave, entreprenant, fidèle à sa parole pour les promesses comme pour les menaces, et généreux à l'excès, mais entêté, passionné et violent. Ayant huit fils parvenus à un âge adulte ou en approchant, il fit, en 1507, une disposition testamentaire, par laquelle il ordonna que les deux aînés lui succéderaient sans autre partage que celui des revenus, et que chacun des plus jeunes aurait un apanage de 2,000 florins par an. Depuis ce moment, et principalement depuis une maladie qu'il fit en 1512, et qui, au bout de quelques mois, fut suivie de la mort de son épouse, Sophie de Pologne, mère de dix-sept enfans, il donna part au gouverne-

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

ment à Casimir, l'aîné de ses fils. Au bout de quelque temps, un prélat qui n'est pas nommé avertit le margrave que quelques-uns de ses fils avaient formé un complot contre lui. Comme Frédéric, dont le système nerveux était très-irritable, surtout depuis sa maladie et la perte de son épouse, s'abandonna à toute sa violence contre des fils coupables, ils en prirent occasion de répandre qu'il avait perdu la raison. Le 26 février 1515, à six heures du matin, lorsque le margrave qui avait donné un bal, s'était à peine retiré, Casimir et Jean, deux de ses fils, forcèrent la porte de sa chambre, l'éveillèrent de son premier sommeil, et le forcèrent de signer un acte par lequel, se reconnaissant incapable de gouverner, il abdiquait en faveur de Casimir et de ses frères. Casimir se fit prêter serment; et, le 6 mars, il prit tranquillement possession du gouvernement. Frédéric fut enfermé dans une tour du château de Plassenbourg (sa résidence ordinaire), et tenu dans la plus étroite prison. On ne laissa approcher de sa personne que ses geôliers, et on lui remettait sa nourriture par un guichet.

Introduction des États dans les principautés d'Ansbach et Bayreuth, 1515.

Cette révolution ne resta pas sans influence sur la forme du gouvernement. Les principautés de la maison de Brandebourg en Franconie, formées par l'aggrégation successive de plusieurs alleux au fief du bourgraviat, n'avaient pas d'États. La première trace d'une assemblée des États est de l'année 1509 : le margrave Frédéric convoqua alors à Ansbach les prélats, la noblesse et les villes, pour les consulter sur l'état de ses finances. Mais ce fut en 1515, que les fils

XI. BOURGRAVIAT DE NUREMBERG.

de Frédéric, pour s'affermir dans leur gouvernement usurpé, et se procurer les moyens d'éteindre les dettes de leur père, ainsi que celles qu'ils avaient contractées eux-mêmes, convoquèrent à Baiersdorf une assemblée régulière des États du pays, lesquels se chargèrent de toutes les dettes, sans pourtant assigner quelques revenus particuliers pour les payer. Les fils de Frédéric convinrent alors de ne pas tenir maison ou cour, mais d'entrer provisoirement au service de quelque puissance étrangère, ou de vivre des revenus de leurs bénéfices ecclésiastiques, et d'une pension qui fut assignée à chacun d'eux sur les revenus du pays, savoir 6,000 florins d'or à l'aîné, 3,500 à chacun des deux autres, et 1,000 aux suivans. Un vicariat (*Statthalterey*) fut chargé du gouvernement et de l'administration des principautés; un comité des États, composé de quatre prélats, dix nobles et dix députés des villes, devait concilier et arbitrer les différens qui s'élèveraient entre les frères.

Consolidation de l'institution de la noblesse immédiate en Franconie.

La révolution de 1515 contribua aussi à consolider l'institution de la noblesse immédiate de la Franconie. Sous le règne du margrave Frédéric, la noblesse franconienne, dont les rapports envers les margraves étaient vagues et incertains, avait formé des confédérations et tenu des assemblées qui annonçaient le projet de s'en rendre entièrement indépendans. Quelque prédilection que le margrave eût pour l'ordre de la noblesse, il s'opposa cependant à ces tentatives; mais ses fils, princes illégitimes eux-mêmes, n'osèrent réprimer l'usurpation d'autrui. Ils souf-

frirent qu'en 1515, la noblesse des six cantons de la Franconie tint à Windsheim une assemblée générale, où elle établit un tribunal austrégal pour juger tous ses différends. XI. Bourgraviat de Nuremberg.

Par un diplôme de l'année 1516, l'empereur Maximilien, sur un faux exposé de l'évènement du 26 février 1516, accorda aux fils de Frédéric l'Ancien l'investiture des terres de Franconie.

Les règnes de *Casimir* qui mourut en 1527, et de *George le Pieux*, le second fils de Frédéric, qui vécut jusqu'en 1543, appartiennent à l'histoire de Charles Quint; mais avant de quitter Ansbach et Bayreuth, nous remarquerons encore quelques-uns des fils de Frédéric l'Ancien.

Jean, le troisième, fit plusieurs campagnes dans les armées de l'empereur Maximilien, et passa avec son petit-fils en Espagne. Charles Quint le nomma vice-roi de Valence, et lui donna la main de Germaine de Foix, son aïeule, qui avait passé quinze ans dans une triste union avec Ferdinand le Catholique, mais était encore dans la fleur de sa beauté, et avait 50,000 ducats de revenus. Jean mourut en 1526, sans laisser d'enfant.

Frédéric qu'on nomme le Jeune, s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique; il embrassa ensuite la carrière militaire, et accompagna, en 1536, Charles Quint dans son expédition en France.

Guillaume fut archevêque de Riga, et introduisit la réformation en Livonie. L'histoire de ce pays nous fournira l'occasion d'en parler.

XI. Bourgraviat de Nuremberg.

Albert, grand-maître de l'ordre Teutonique, et premier duc de Prusse, n'eut aucune part au crime de ses frères aînés.

Jean-Albert fut archevêque de Magdebourg et évêque de Halberstadt, et resta fidèle à la religion catholique.

Gumpert, le plus jeune des fils de Frédéric l'Ancien, fut chanoine de Bamberg et de Würzbourg. Ayant accompagné Jean-Albert à Rome, il fut nommé camérier de Léon X. Au sac de Rome, il fut fait prisonnier, et conduit à Naples, où il mourut en 1528.

XII. Brandebourg.

XII. Électorat de Brandebourg.

Ancien état du pays.

Dans le précédent livre de ce Cours, nous avons occasionellement rapporté les faits relatifs au margraviat et électorat de Brandebourg, jusqu'à l'année 1415, que ce pays devint le patrimoine de la maison de Hohenzollern. Le présent chapitre est consacré à son histoire, depuis 1415 jusqu'en 1500; mais avant d'entrer en matière, il nous paraît utile de récapituler très-brièvement et de réunir en corps les évènemens isolés dont il a été question, et d'y ajouter par forme de supplément, ceux dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de la suite.

Les premiers habitans des Marches dont parle l'histoire étaient les Varini, race germanique. Ce pays fut un des premiers que, quatre ou cinq siècles après Jésus-Christ, les Slaves-Venèdes envahirent. Les Wilziens ou Walatables qui y appartenaient fondèrent entre

l'Elbe et la Peene un état que Charlemagne soumit ; mais cette soumission fut éphémère, et les rois d'Allemagne furent sans cesse occupés à repousser les incursions des Wilziens, des Hevelliens et les Lutizes. Afin d'y mettre un terme, Henri I.er l'Oiseleur, après avoir pris Branibor, fonda, vers 926, la Marche du Nord ou de la Saxe septentrionale, dirigée contre les peuples que nous venons de nommer, comme celle de la Saxe orientale ou de la Misnie le fut contre les Sorabes, et comme celle de la Basse-Lusace, fondée par Otton I.er, était destinée à maintenir les Slaves de la Bohême et de la Pologne. Les évêchés de Havelberg et de Brandebourg doivent leur origine au même empereur.

XII. BRANDEBOURG.

Fondation de la Marche septentrionale de Saxe.

Les margraves du Nord étaient communément nommés margraves de Soltwedel, d'après leur résidence. Les noms personnels des premiers de ces princes sont un objet de dispute entre les historiens. Le premier sur lequel ils s'accordent est Thierry, qui obtint le margraviat en 965. En 1056, la Marche fut conférée à Udon I.er, comte de Stade, et depuis lui les margraves de Soltwedel furent nommés margraves de Stade, aussi bien que de la Marche septentrionale, quoique, en 1087, le comté de Stade fût donné à une seconde branche de la maison, et séparé du margraviat. La maison margraviale de Stade s'éteignit, en 1130, avec Udon IV. Conrad de Plœtzke, qui fut nommé alors, ayant accompagné l'empereur Lothaire en Italie, fut tué, en 1133, devant Monza.

Maison de Stade.

L'année suivante, Lothaire conféra le margraviat à Albert, surnommé l'Ours, comte de Ballenstædt ou

Maison Ascanienne

XII. BRANDEBOURG. d'Aschersleben (Ascanie) et de Werben, qui auparavant avait été nommé margrave de Lusace, mais avait été destitué. Nous avons dit que ce prince a été la souche des trois lignes de la maison d'Ascanie, dites de Brandebourg, d'Anhalt et de Saxe. Nous allons placer ici la liste des margraves de Brandebourg jusqu'en 1320, qu'ils se sont éteints.

Albert I l'Ours, 1134–1142, fils d'Otton le Riche, comte de Ballenstædt et d'Eilike de Saxe, qui était fille de Magnus, dernier duc de la maison de Billung. Sous lui, le margraviat devint indépendant du duché de Saxe, et la résidence fut transférée à Brandebourg. Albert fit, en 1158, une croisade en Terre sainte, où Sophie de Reineck, son épouse, l'accompagna.

Comme les Slaves, habitans primitifs du Brandebourg, avaient quitté en grand nombre le pays, Albert le repeupla de colons industrieux des Pays-Bas et de divers districts d'Allemagne. Il en naquit une population nouvelle, dans laquelle on trouve quelques restes de Slaves; mais généralement des Allemands n'appartenant exclusivement à aucune des races teutoniques qui se distinguent encore l'une de l'autre par leur langage et leurs mœurs.

Otton I, son fils, 1170–1184.

Otton II, fils du précédent, 1184-1206.

Albert II, frère du précédent, 1206–1221. Conrad, margrave de la Lusace, son beau-père, étant mort en 1210, le margraviat fut partagé: les margraves de Misnie eurent la Basse-Lusace; la Haute échut aux fils d'Albert II. Il acheta, en 1213, Lebus sur l'Oder, ville anciennement bien plus importante que de nos jours, de Boleslaw, fils aîné de Henri le Barbu, duc de Silésie.

Jean I et *Otton III le Pieux*, fils d'Albert II, régnèrent en commun depuis 1221. Par un traité qu'en 1250 ils conclurent avec Barnim, duc de Poméranie, la Marche Ukrainienne leur

fut cédée en échange de Wolgast [1]; le duc se reconnut leur vassal pour toutes ses possessions. En 1259, ils firent un partage, et formèrent deux lignes. On n'a pas de documens suffisans pour indiquer la part que chaque ligne obtint. On sait seulement que l'aînée eut Stendal, Tangermünde, Brandebourg, et la cadette, Salzwedel, Berlin, Francfort. Jean mourut en 1266, Otton en 1267. La ligne cadette fournit les margraves suivans : XII. BRANDEBOURG.

Jean III de Prague, qui périt, en 1268 dans un tournoi, à Mersebourg.

Otton V le Long (1268-1298); *Albert III* (1268-1300); et *Otton VI le Petit* (1268-1303), tous les trois frères de Jean III. Otton V fut tuteur du jeune Wenceslas, fils d'Ottocar, roi de Bohême [2].

Hermann le Long, fils d'Otton V (1298-1308), qui eut Cobourg par sa mère, Jutta de Henneberg.

Jean IV l'Illustre, fils du précédent (1308-1314). Avec lui cette ligne s'éteignit, et ses terres passèrent à la ligne aînée.

La ligne aînée ou électorale eut, depuis 1266 jusqu'en 1320, les margraves-électeurs suivans :

Jean II, 1266—1282.	Les trois fils de Jean I.
Otton IV à la Flèche, 1285—1308.	
Conrad, 1298—1304.	

Otton à la Flèche était un grand prince, aussi distingué par sa bravoure que par ses talens; mais d'un caractère emporté. Il s'occupait de belles-lettres et faisait des poésies.

Jean III, fils de Conrad, lui succéda en 1304; mais il mourut en 1305, du vivant d'Otton IV. Celui-ci eut pour successeur son second fils, nommé

Waldemar (1305-1319). Ce prince acheta, en 1308, de la

[1] Wolgast appartenait depuis 1185 aux Danois. On ne sait comment les margraves ont pu le céder au duc de Poméranie, et on suppose que Waldemar II l'avait donné en dot à sa fille, l'épouse de Jean I.

[2] Voy. vol. VIII, p. 343.

XII. BRANDEBOURG. famille de Svenza, le duché de Pomérellie, ainsi que nous l'avons raconté [1]; mais ne put se mettre en possession de la ville de Dantzig, qui en était la capitale.

Ce fut sous le règne de Waldemar que prit naissance le prieuré ou la maîtrise de l'ordre de S. Jean de Sonnebourg ou en Brandebourg, un des quatre prieurés qui composaient anciennement le grand prieuré d'Allemagne [2]. Les terres de l'ordre de S. Jean dans le nord de l'Allemagne devenaient assez considérables pour être réunies au prieuré, depuis la suppression de celui des Templiers, dont les biens lui furent abandonnés.

Waldemar eut pour successeur le fils d'un quatrième fils de Jean I, qu'on avait nommé Henri sans terre, parce qu'il n'avait pas de part au gouvernement des Marches; mais était réduit à son margraviat de Landsberg. Le nouvel électeur s'appelait *Henri le Jeune*. Comme il était mineur, on lui donna pour tuteur Wratislas V, duc de Poméranie, et Rodolphe I, duc de Saxe. Le jeune prince mourut au bout d'une année, au mois de septembre 1320.

Avec lui s'éteignit la branche de la maison Ascanienne régnant en Brandebourg.

Maison de Bavière.

Nous avons rapporté les prétentions qu'élevèrent à la succession, les autres lignes de la maison Ascanienne qui paraissaient y avoir un droit incontestable; nous avons dit que l'empereur Louis de Bavière, rejetant toutes ces réclamations comme mal fondées, déclara l'électorat de Brandebourg fief échu à la couronne, et mit fin à l'anarchie qui désolait ce pays depuis la mort de Henri le Jeune, en investissant, en 1324, de l'électorat *Louis l'Ancien*, son fils aîné. Après s'être maintenu avec peine dans cette pos-

[1] Voy. vol. XI, p. 215.

[2] C'étaient les prieurés d'Hongrie, de Bohême, de Danemark et de Brandebourg.

session contre un imposteur qui se donna pour Waldemar, Louis l'Ancien céda, en 1351, l'électorat à ses frères, *Louis le Romain* (1351—1363) et *Otton le Fainéant*, dont le dernier fut forcé, en 1373, à l'abandonner à l'empereur Charles IV. XII. BRANDEBOURG.

En 1373, Charles IV disposa de l'électorat en faveur de *Wenceslas*, son fils aîné, qui, en 1378, le céda à *Sigismond*, son frère. Celui-ci l'engagea, en 1388, à *Josse* de Moravie qui le posséda jusqu'en 1411. Ce fief retourna alors à Sigismond, qui, en 1415, le vendit à Frédéric VI, bourgrave de Nuremberg. Maison de Luxembourg.

Frédéric VI, bourgrave de Nuremberg, et depuis 1420 que son frère aîné mourut, possesseur de toutes les terres que ses ancêtres avaient acquises en Franconie, et qu'on nommait alors le pays au-dessus et au-dessous des monts, porte, comme électeur de Brandebourg, le nom de *Frédéric I.* L'électorat ne se composait alors que de la Vieille Marche, de la Moyenne, qui forme proprement le margraviat de Brandebourg, et de celle de Priegnitz, avec des parcelles de la Marche Ukrainienne qui appartenait aux ducs de Poméranie, et de la Nouvelle Marche dont la plus grande partie était à l'ordre Teutonique. Le nouvel électeur trouva le pays déchiré par l'anarchie, et le peuple foulé par la noblesse accoutumée à exercer des brigandages sans qu'il y eût un chef qui pût y mettre ordre. Frédéric fit beaucoup pendant un règne de vingt-cinq ans pour réprimer ces désordres; ses fréquentes absences, les guerres qu'il soutint, non pour l'intérêt de son pays, mais pour celui de son Maison de Hohenzollern.

XII. BRANDEBOURG.

ami et bienfaiteur, l'empereur Sigismond, particulièrement contre les Hussites, ne lui permirent pas de donner aux finances le soin que les princes de sa maison étaient accoutumés à apporter à cette branche de l'administration publique. Un grand nombre de domaines fut aliéné ou engagé pendant son règne. Frédéric sentait que s'il voulait jouir dans l'intérieur d'une autorité suffisante pour réprimer les abus, il fallait d'abord se faire respecter par ses voisins, afin que les nobles mécontens ne trouvassent pas d'appuis auprès d'eux. Ses premiers coups furent dirigés contre les ducs de Poméranie qui, pendant les troubles du Brandebourg, s'étaient emparés de la Marche Ukrainienne. L'épée à la main il prit Angermünde et força les ducs à renoncer, par la paix de Perleberg de 1420, à leur usurpation. Il obligea Jean III, duc de Mecklembourg-Stargard, à rétablir les anciens rapports entre le pays de Stargard et le Brandebourg, en se reconnaissant son vassal par un acte daté de Rathenau, le samedi après la S. Jean, 1427.

Réunion de la Marche Ukrainienne.

Nous avons rendu compte de l'expédition malheureuse que Frédéric I fit en 1431 contre les Hussites [1].

La ligne de Mecklembourg qui portait le titre de seigneurs de Werle ou de princes des Venèdes, s'étant éteinte en 1436, l'électeur Frédéric I fit valoir ses droits de domaine direct pour réclamer la succession; mais les ducs de Mecklembourg s'en mirent en possession et Frédéric n'eut pas le temps de terminer cette affaire avant sa mort, qui eut lieu le 21 septembre

[1] Voy. vol. VII, p. 216.

1440. Par son testament, Jean, surnommé l'Alchimiste, son fils aîné, fut exclu de la succession de l'électorat; cette exclusion ne put se faire que du consentement du prince, et l'on n'a que des suppositions sur les motifs qui l'ont engagé à le donner. Il eut pour sa part les possessions de la maison au-dessus des monts, que par la suite on a nommées margraviat de Bayreuth. Frédéric, le second fils, obtint la Moyenne Marche qu'on appelait alors la Nouvelle Marche, et à laquelle les dignités d'électeur et d'archichambellan étaient affectées; le troisième, Albert dit l'Achille ou l'Ulysse, reçut les terres au-dessous des monts ou le margraviat d'Anspach; Frédéric dit le Gras, le quatrième, devait, d'après la disposition paternelle, assister son frère dans le gouvernement; mais, par un arrangement fait avec celui-ci, il obtint, sans supériorité territoriale, la Vieille Marche et la Priegnitz. Comme il mourut en 1463 sans laisser de fils, sa part fut de nouveau réunie à l'électorat. XII. BRANDEBOURG.

Frédéric II fut surnommé *Dent de fer*, à cause de sa force corporelle. Son règne, qui dura trente ans, fut bienfaisant pour l'électorat. Frédéric était instruit, actif, juste et fidèle à sa parole. Il conclut, le 10 octobre 1441, un pacte de confraternité héréditaire avec la maison de Saxe. Le 12 avril 1442, l'affaire de Mecklembourg fut arrangée par le traité de Witstock, l'électeur renonça à la succession de Werle, mais on lui assura la succession éventuelle de tout le duché de Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Stargard pour le cas où la descendance masculine de la maison Frédéric II, 1440-1470. Traité de Witstock, droits éventuels sur le Mecklembourg.

XII. BRANDEBOURG.

régnante s'éteindrait. Cette convention fut corroborée par toutes les formalités qui pouvaient lui donner de la stabilité. Les États du pays prêtèrent à l'électeur et à ses frères un serment de fidélité éventuel ; les autres électeurs reconnurent cette convention par des *Willebrief*, et l'empereur Frédéric III la ratifia, le 9 juillet 1442, à la diète de Francfort. Rien dans les traités subséquens n'ayant changé cet arrangement, il subsiste en plein.

Acquisition de la Nouvelle Marche.

L'acquisition la plus importante que fit Frédéric II fut celle de la Nouvelle Marche. Dans le chapitre consacré à l'histoire de l'ordre Teutonique, nous verrons les circonstances qui portèrent cet ordre à vendre à l'électeur la Nouvelle Marche, par le traité de Mewe du 19 septembre 1455, pour la somme de 100,000 florins. Il est vrai que l'Ordre se réserva le droit de réméré pour l'époque de la mort de Frédéric II ; mais quand cette mort arriva, il ne fit aucune démarche pour en user. Au surplus le grand maître, Albert de Brandebourg, renonça en 1517 à ce droit par un acte formel.

Deux fois l'électeur eut la sagesse de refuser une couronne : en 1446, les Polonais lui offrirent la leur, et, en 1468, le pape Paul II voulut l'élever sur le trône de Bohême. Néanmoins il tira avantage des troubles de la Pologne pour acquérir une partie du pays que précisément à cette époque, on commença à nommer la Basse-Lusace. En 1441, Nicolas de Polenz à qui, en 1429, Sigismond avait engagé la Basse-Lusace, s'était placé sous la protection de l'électeur, et le sei-

XII. BRANDEBOURG.

Acquisition d'une partie de la Lusace.

gneur de Sternberg en avait fait de même pour sa seigneurie de Cotbus. Une soumission de ce genre donnait le droit de garnison (*das OEffnungsrecht*) dans les places du protégé, et celui de succéder en cas d'extinction de la maison. En 1448 Jacques de Polenz et ses frères abandonnèrent à l'électeur tous leurs droits sur Lübben : leur intention était de s'assurer d'autant mieux la possession du reste de leurs domaines dans les troubles dont la Bohême et la Lusace ne cessaient d'être agitées. L'électeur négocia avec d'autres états de la province, tels que les seigneurs de Maltitz et de Kœckeritz, pour faire reconnaître sa supériorité. Il réussit dans ses démarches ; mais elles l'impliquèrent ensuite dans une guerre avec George Podiébrad. Elle fut terminée par la paix de Guben du 5 juin 1462, par laquelle l'électeur conserva les terres et seigneuries de Cotbus, Peitz, Teupitz, Beerfelde, Lübben, comme fiefs bohémiens : on confirma aussi en sa faveur la réversibilité des seigneurs de Beeskow et Storkow pour le cas où la famille de Biberstein à laquelle elles appartenaient viendrait à manquer.

Convention de Zinna, 1449.

Il existait depuis très-long-temps des différends entre les électeurs de Brandebourg et les archevêques de Magdebourg, au sujet du domaine direct de plusieurs seigneuries. Le samedi après la S. Martin 1449, il fut conclut à Zinna une transaction par laquelle ce différend fut terminé : le comté de Wernigerode fut déclaré être fief brandebourgeois.

Privilège impérial de 1456 sur les péages.

Le 23 juillet 1456, l'empereur Frédéric III accorda à toute la maison de Brandebourg un privilège qui

XII. BRANDEBOURG.

l'autorisa à établir à son gré et dans toutes ses possessions de nouveaux péages, d'augmenter les anciens et de les transporter ailleurs. Cette charte est un des documens les plus précieux de la maison de Brandebourg. Un autre privilège de la même année, du 28 juillet, annulle toutes les exemptions du tribunal provincial de Nuremberg que l'empereur ou ses prédécesseurs avaient accordées à la ville de Nuremberg, ou à d'autres villes impériales de Franconie.

Acquisition de droits éventuels sur la Poméranie.

L'extinction de la ligne de Stettin de la maison de Poméranie en 1464, dont Frédéric II prétendit recueillir la succession, l'impliqua dans une guerre avec la ligne de Wolgast, qui lui causa beaucoup de chagrin. Pendant le siège d'Uckermünde qu'il forma en 1469, un boulet de canon renversa la table à laquelle l'électeur dînait dans sa tente; la compression de l'air fit sur son corps un effet dont il ne put plus se remettre. Frédéric ne vit pas la fin de cette guerre : il se démit, en 1470, à l'âge de cinquante-sept ans, du gouvernement de ses états en faveur de son héritier naturel, son frère, Albert, margrave des terres de Franconie; se réserva une modique pension, et se retira au château de Plassenbourg, où il mourut le 10 février 1471. Il avait été marié à Catherine de Saxe, fille de l'électeur Frédéric I, dont il ne laissa pas d'enfant mâle.

Fondation de l'ordre du Cygne.

Pour ranimer ou fortifier dans la noblesse brandebourgeoise le sentiment de l'honneur, Frédéric II fonda, en 1443, un ordre sous la dénomination de la Société du Cygne ou des Enchaînés de Notre-Dame. On y recevait des hommes et des dames nobles, ayant

quatre quartiers, c'est-à-dire deux générations de père et de mère. Cet ordre jouit d'une grande considération jusqu'à la réformation. XII. BRANDEBOURG.

Ce margrave Albert que nous avons trouvé sur toutes les pages de l'histoire de l'empereur Frédéric comme le plus brave et le plus sage des capitaines de son temps, est le même *Albert* qui, en 1470, succéda à son frère Frédéric II. Il fut surnommé *l'Achille* et *l'Ulysse*, parce qu'il réunissait les qualités dont ces deux héros de l'Iliade sont regardés comme les archetypes. La nature avait donné à cet homme extraordinaire une stature qui l'élevait au-dessus du commun des mortels. Albert avait cinquante-huit ans quand il parvint à l'électorat : il ne put pas s'attachér à ce pays auquel il était devenu étranger. La riche Franconie avait plus de charmes pour lui ; il ne vint que rarement dans le sablonneux Brandebourg que l'art et l'industrie n'avaient pas encore fertilisé ; il en confia le gouvernement à son fils aîné, mais il ne négligea pas pour cela le devoir d'un souverain : s'il se faisait suppléer par un autre, la conduite de ce vicaire était continuellement contrôlée et soumise à une responsabilité sévère. Albert l'Achille, 1471-1486.

Le premier soin du nouvel électeur fut de terminer l'affaire de la Poméranie qui avait abrégé les jours de son frère. Il y eut à ce sujet des jugemens impériaux, des décisions de la diète germanique, des traités aussitôt rompus que conclus jusqu'à ce qu'à la fin l'affaire fut définitivement arrangée par un traité de paix, le 25 mars 1479. Le duc de Poméranie se reconnut vas-

XII. BRANDEBOURG.

sal de l'électeur, et le droit de celui-ci à la succession éventuelle fut à jamais établi. L'électeur se réserva aussi le château de Lœcknitz qui, aujourd'hui ruiné, était alors une des clefs de la Marche du côté de la Poméranie.

Acquisition de Crossen et de Züllichau.

L'acquisition de Crossen et Züllichau est le second évènement important du règne d'Albert. Les ducs de Glogau et de Sagan étaient une de ces maisons Piastes qui depuis le treizième siècle s'étaient élevées en Silésie. Ils s'étaient partagés en deux branches, les ducs de Sagan et les ducs de Glogau; Crossen, Freistadt, Schwibus et Züllichau appartenaient à ceux-ci. Jean II, dernier duc de Sagan, avait vendu, en 1472, son patrimoine à la maison de Saxe [1]. Le dernier duc de Glogau, Henri XI, disposa du sien d'une autre manière. Albert l'Ulysse voyant que ce prince jouissait d'une faible santé, le maria, en 1474, avec Barbe, sa fille, qui n'avait que dix ans. Henri s'engagea à payer à son beau-père 50,000 ducats, et à laisser son pays à sa veuve, s'il mourait sans enfant. Ce cas arriva le 21 avril 1476. Jean II, ci-devant duc de Sagan, réclamait comme son héritage toute la succession de son agnat [2]; il était soutenu par Mathias Corvin, roi d'Hongrie, qui exerçait alors le droit de suzeraineté sur la Silésie, parce que les ducs de ce pays ne voulurent pas obéir

[1] Voy. p. 157 de ce vol.

[2] Ils descendaient tous les deux au sixième degré de Conrad, duc de Glogau et de Sagan, fils puîné de Henri II le Pieux, duc de Silésie et de Cracovie, qui avait péri en 1241 dans la bataille de Liegnitz. Voy. vol. VI, p. 177, 253, 295.

XII. BRANDEBOURG.

à George Podiébrad, Hussite. De là une guerre sanglante qui ne fut terminée que par le traité de Heirebourg (en Hongrie) de 1482, par lequel Crossen, Züllichau, Sommerfeld et Bobersberg avec toutes leurs appartenances et dépendances furent abandonnés par Mathias Corvin à la duchesse Barbe, et après elle à son père et à ses frères pour les posséder à titre d'engagement pour les 50,000 ducats. Comme il ne put jamais être question de payer cette somme, la belle province de Crossen resta aux électeurs, qui au surplus en obtinrent, en 1538, la propriété comme d'un fief de la Bohême.

Statut de famille de 1473.

Albert l'Achille et l'Ulysse est l'auteur du statut de famille de 1473, qui est remarquable non-seulement parce qu'il a déterminé l'ordre de succession qui depuis a été suivi dans la maison de Brandebourg, mais aussi parce qu'en 1778 on a voulu s'en prévaloir pour interdire au roi de Prusse, ou plutôt pour lui faire acheter par des concessions, la faculté de réunir un jour à l'électorat les possessions de sa maison en Franconie.

Ce statut ordonne ce qui suit :

1.° Jean, fils aîné de l'électeur, et ses descendans mâles auront la Marche de Brandebourg avec toutes ses appartenances.

2.° Les possessions en Franconie seront divisées en deux parts, et appartiendront à Frédéric et Sigismond, second et troisième fils de l'électeur et à leurs héritiers : le sort décidera laquelle de ces deux parties écherra à chacun.

XII. Brandebourg.

3.° Les mines en Franconie et le bourgraviat de Nuremberg appartiendront aux deux frères par indivis.

4.° Les électeurs de Brandebourg et les margraves en Franconie se feront prêter serment, chacun dans l'ensemble des possessions de la maison qui seront regardées comme formant un seul corps. Ils recevront en commun l'investiture impériale.

5.° Si Jean mourait avant le père, l'aîné des deux suivans prendrait sa place, et abandonnerait alors sa part des possessions en Franconie au quatrième fils de l'électeur, s'il en vivait un, lequel et les fils qui naîtraient encore se consacreraient à l'état ecclésiastique et recevraient une pension de mille florins chacun jusqu'à ce qu'ils se fussent pourvus d'un évêché.

6.° S'il n'y a que deux frères, l'un aura le Brandebourg, et l'autre toutes les possessions franconiennes.

7.° S'il n'y a qu'un fils, il héritera de la totalité des états du père.

On a reproché à l'électeur Albert que pendant qu'il étalait le plus grand luxe en Franconie, où il tenait une cour brillante, il accordait à son fils Jean qui gouvernait pour lui en Brandebourg, ou plutôt qui lui servait d'instrument pour l'exécution de ses ordres, un traitement si mince, qu'ainsi que le prouvent ses lettres, il se trouvait fort souvent dans la plus grande détresse.

Jean le Cicéron, 1486-1499.

Albert mourut le 11 mars 1486 à la diète de Francfort. Ses deux épouses l'avaient rendu père de dix-neuf enfans, savoir Marguerite de Bade de six, Anne de Saxe de treize. Trois fils seulement, l'un du pre-

mier lit et deux du second, lui survécurent. *Jean*, l'aîné, qui fut surnommé *le Cicéron* à cause de la facilité avec laquelle il s'énonçait en latin et en allemand, élevé depuis l'âge de quinze ans dans les affaires, fut un prince sage, pacifique et savant. En 1490, il acheta des seigneurs de Torgau la seigneurie de Zossen dans la Moyenne Marche, qui se compose d'une petite ville et d'une trentaine de villages. L'évènement le plus remarquable de son règne est la fondation de l'université de Francfort-sur-l'Oder : elle ne fut cependant inaugurée qu'après sa mort, qui eut lieu le 9 janvier 1499.

XII. BRANDEBOURG.

Joachim I, depuis 1499.

Joachim I, son fils aîné, à peine âgé de quinze ans, lui succéda. C'était le prince le plus savant de son temps; mieux que son père il aurait mérité le surnom de Cicéron, parce qu'il parlait latin avec la plus grande élégance. Le surnom de *Nestor* lui a été donné sans doute à la diète de 1530, où, au nom des princes ecclésiastiques dont aucun ne savait le latin, il répondit en cette langue au légat du pape, et parla contre les principes des novateurs avec une force qui excita l'admiration générale. Toute l'érudition de ce prince ne le prémunit pas contre la superstition : il croyait aux sortilèges et s'adonnait à l'astrologie. Il fut un des plus zélés adversaires des novateurs religieux, un rigide observateur de la justice et l'esclave de sa parole. Les principaux évènemens de son règne appartiennent à l'époque de Charles-Quint.

XIII. POMÉRANIE.

XIII. *La Poméranie.*

Origine de la Poméranie.

Dans le moyen âge, la Poméranie comprenait une étendue de pays bien plus grande que ce que nous appelons ainsi, puisqu'à l'orient elle s'étendait jusqu'à la Vistule et la Warta. Son histoire commence à l'époque de la décadence du royaume de Slavanie. Un des fils du roi Mistewoï II, se mit en possession de toute la Poméranie qu'il transmit à son fils *Suantibor I*, qu'on regarde comme le premier prince de ce pays [1]; il mourut en 1107; son autorité n'était pas toutefois très-grande; elle était bornée par celle des nobles ou barons comme ils furent nommés par les missionnaires qui, au douzième siècle, entrèrent dans ce pays. Quelques villes jouissaient d'une indépendance qui permet presque de les regarder comme des républiques. De ce nombre furent Winnetha et cet état de wiking ou de flibustiers du Nord, qui devint si fameux sous le nom d'Iomsbourg. On regarde comme le fondateur de ce petit état, vrai repaire de brigands, un certain corsaire nommé Palan Toke. Magnus, roi de Danemark et de Norvège [2], le détruisit en 1044; au commencement du douzième siècle, les Danois mirent fin à l'existence du Winnetha [3].

Suantibor I, 1107.

[1] Voy. vol. XI, p. 183. [2] Voy. vol. III, p. 172.

[3] THOMAS KANTZOW, historien digne de foi, mort en 1540, dit avoir vu encore dans la mer, à deux mille de Wolgast, de grandes pierres qui paraissaient avoir anciennement servi de fondation aux murs de Winnetha, mais qui disparaissaient de plus en plus sous le sable que les eaux y amoncelaient. Leur posi-

Suantibor I ne put se maintenir en Poméranie qu'à l'aide des ducs de Pologne, qu'il reconnut ses maîtres. Il mourut ou fut obligé par ses sujets d'abdiquer en 1107. L'état qu'il avait fondé se partagea alors en deux parties, la Poméranie et la Pomérellie ou Poméranie de Dantzig. C'est la première seule qui a été en rapport avec l'Allemagne, et c'est d'elle que nous allons nous occuper. XIII Poméranie.

Wratislaw I, fils aîné de Suantibor, y régna jusqu'en 1136. La conversion des Poméraniens au christianisme est l'évènement le plus remarquable qui arriva sous lui; nous en avons rapporté les circonstances[1]. Ce ne fut pas S. Otton seul qui annonça l'Evangile aux Poméraniens; les Polonais aussi le prêchèrent les armes et les torches à la main; ils massacrèrent 18,000 païens, et transplantèrent 8000 familles ailleurs. Wratislaw tomba, victime de son zèle religieux, sous le poignard d'un assassin; mais avant d'expirer, il vengea sa mort, en arrachant au meurtrier d'une main vigoureuse la mâchoire inférieure. Wratislaw I, 1107-1136.

Ratibor I, son frère, lui succéda, peut-être comme tuteur des fils de Wratislaw. Une partie des Croisés qui à la voix de S. Bernard[2] avait pris, en 1147, l'engagement de combattre les Infidèles, fit une expédition en Poméranie, et arracha aux païens la promesse de renoncer à leurs erreurs : le jeune Guelfe, Henri le Lion, Conrad, duc de Zæhringen, Albert, margrave Ratibor I, 1136-1151.

tion indiquait que la ville avait une forme oblongue et des rues alignées, et qu'elle avait une étendue pareille à celle de Lubeck.

[1] Voy. vol. VI, p. 244. [2] Voy. vol. III, p. 341.

XIII. POMÉRANIE.

de Brandebourg, se trouvaient parmi ces soldats du Christ.

Bogislaw I, 1151-1187. Casimir I, 1151-1182. Les princes de Poméranie vassaux de la maison des Guelfes.

Bogislaw I et *Casimir I*, les deux fils de Wratislaw I, succédèrent, en 1151, à leur oncle. A la suite de longues guerres avec les Danois et avec Henri le Lion et les princes voisins, ses alliés, pendant laquelle la Poméranie fut horriblement dévastée, Bogislaw I et Casimir I se soumirent, en 1170, à Henri le Lion. Tel fut le commencement des rapports de la Poméranie avec l'empire germanique. Un fils de Ratibor qui commandait à Stettin, remit cette ville à Waldemar I, roi de Danemark.

Origine du duché de Poméranie.

Lorsqu'après la proscription de Henri le Lion, l'empereur Frédéric Barberousse assiégea, en 1180, Lubeck, il appela auprès de lui les deux princes de la Poméranie, rompit le lien qui les attachait au duc de Saxe, et les déclara ducs et princes d'Empire. Casimir mourut peu d'années après; Bogislaw I régna seul jusqu'en 1187.

L'empereur ne put protéger son nouveau vassal contre Canut VI, fils du grand Waldemar. Après une guerre malheureuse, Bogislaw I se soumit, en 1185, à la suzeraineté du Danemark, et céda au roi la ville de Wolgast.

Sous le règne de Casimir et de Bogislaw, l'évêché de Poméranie, fondé du temps de S. Otton, fut transféré de Iulin à Camin, et soumis immédiatement au pape.

L'empereur n'ayant pu protéger la Poméranie contre le Danemark, voulut, à ce qu'il paraît, lui donner

un défenseur qui fût mieux à même de la secourir ; il la rendit arrière-fief de l'Empire, en en conférant le domaine direct à la maison de Brandebourg. Ce fait important, parce que c'est là dessus que par la suite les électeurs de cette maison ont fondé leur droit à la réunion de la Poméranie, est certain, quoiqu'aucun historien du temps n'en parle; ce qui est cause qu'on ignore l'époque de cet acte. Nous savons seulement qu'après la chute de Waldemar II qui, en 1225, fut obligé de renoncer à toutes ses conquêtes en Allemagne, l'empereur Frédéric II *rétablit* le lien vassalitique entre la Poméranie et le Brandebourg, que les Danois avaient rompu, et ce lien fut reconnu par le duc Barnim I dans le diplôme de 1250. XIII. POMÉRANIE.

Bogislaw II et *Casimir II*, fils de Bogislaw I, lui succédèrent, et régnèrent, le cadet jusqu'en 1217, et l'aîné jusqu'en 1222. Le gouvernement passa alors à *Barnim I* et *Wratislaw III*, les fils de Bogislaw. Ces quatre ducs ne connurent pas d'occupation plus importante que d'augmenter la population de leur pays, en y appelant des colons industrieux, en desséchant les marais, essartant les forêts, en bâtissant des villages, en fondant des villes. Ils encouragèrent l'abbé d'Eldena à construire, en 1233, sur la rivière de Ryck, la ville de Greifswalde, qui, en 1249, fut inféodée aux ducs. Bogislaw II, 1187-1222. Casimir II, 1187-1217. Barnim I, 1222-1278. Wratislaw III, 1222-1264.

Après une guerre malheureuse avec les margraves de Brandebourg, Barnim I conclut, en 1250, le traité de Landin, par lequel il leur abandonna la Marche Ukrainienne et se reconnut leur vassal pour la Traité de Landin, 1250.

XIII. POMÉRANIE. Poméranie : moyennant cela, il rentra dans la possession de Wolgast[1]. Par la mort de son frère, en 1264, il réunit tout le duché. Il mourut en 1278.

Bogislaw IV, 1278–1295. Barnim II, 1278–1295. Otton I, 1278–1295.

Ses trois fils, *Bogislaw IV*[2], *Barnim II* et *Otton I*, régnèrent d'abord en commun, ou, pour mieux dire, l'aîné régna au nom de ses frères mineurs; mais Barnim II ayant été tué, en 1295, par un noble qu'il avait outragé dans son honneur marital, les deux autres frères procédèrent à un partage, et ainsi la maison de Poméranie se divisa en deux lignes, nommées de Wolgast et de Stettin. La dernière s'étant éteinte avant l'aînée, c'est d'elle que nous nous occuperons d'abord.

Origine des deux lignes de la Poméranie.

1. *Ligne de Stettin.*

1. *Ligne de Stettin*, 1295—1464.

Otton I, 1295–1345.

Otton I, le plus jeune des fils de Barnim I, fut le fondateur de cette ligne, qui eut pour sa part le pays s'étendant depuis Demmin jusqu'à l'Oder, et depuis ce fleuve jusqu'à l'Ihne.

Otton I, aussi bien que la ligne de Wolgast, prévoyant l'extinction prochaine des margraves de Brandebourg de la race Ascanienne, et résolus de profiter des troubles qui allaient en résulter, pour acquérir la Marche Ukrainienne et rompre le lien vassalitique qui les liait à l'électorat, conclurent, le dimanche avant la mi-carême 1320, une confédération héréditaire pour s'assister mutuellement. Pour s'assurer de la protection de l'Église, les deux lignes signèrent, le

[1] Voy. p. 195 de ce vol.

[2] On le nomme Bogislaw IV à cause d'un fils de Bogislaw II qui est compté, quoiqu'il n'ait pas régné.

XIII. POMÉRANIE. 1. Ligne de Stettin.

16 août de la même année, à Kœnigsberg dans la Nouvelle Marche, des actes par lesquels ils constituèrent leur pays fief de l'évêque de Camin. La guerre éclata immédiatement après la mort de l'électeur-margrave Henri le Jeune, et comme la maison de Mecklembourg, qui n'avait pas des projets moins ambitieux que les ducs de Poméranie, envahit également le Brandebourg, ce pays fut pendant quatre ans le théâtre de grands troubles. L'empereur mit fin à l'anarchie en conférant l'électorat à son fils.

Traités de Francfort de 1332 et 1338.

La guerre continua sous Louis l'Ancien, et le prince Barnim, fils d'Otton, s'y montra en guerrier habile et courageux. Enfin, par la médiation de l'évêque de Camin et du duc de Saxe, la paix fut conclue, en 1332, à Francfort sur l'Oder. La Marche Ukrainienne fut abandonnée à l'électeur, et il fut convenu qu'à l'extinction de la ligne de Stettin, ses terres passeraient au margrave et à ses descendans; en revanche, Louis renonça à toute prétention de suzeraineté, et reconnut la Poméranie fief immédiat de l'Empire.

L'exécution de ce traité éprouva quelques difficultés, et l'empereur refusa de donner aux ducs l'investiture comme vassaux de l'Empire. Enfin le prince Barnim se rendit lui-même à la diète de Francfort sur le Mein. Tout y fut arrangé; le 13 août 1338, le traité de 1332 fut renouvelé et confirmé par l'empereur, et le lendemain, les ducs et l'électeur conclurent une confédération héréditaire.

Otton I, prince pieux, charitable, libéral et pacifique, avait abandonné, depuis 1321, la gestion des

XIII Poméranie. 1. *Ligne de Stettin.* principales affaires, et surtout la partie militaire à son fils : il passa les dernières années de sa vie au couvent de Colbatz, où il mourut en 1345.

Barnim III, 1345-1368. *Barnim III* continua à développer comme duc les grands talens dont il avait fait preuve comme corégent. Sa loyauté ne lui permit pas de reconnaître le faux Waldemar; cependant quand il vit que les ennemis de l'électeur Louis l'Ancien envahissaient tout le pays, il résolut de faire valoir ses prétentions, et s'empara de Pasewalk, Prenzlow, Angermünde, Iagow, Stolpe, Schwedt et d'autres villes, que par le traité qu'il conclut, le 21 décembre 1349, à Stettin, il rendit à l'électeur; celui-ci lui céda Iagow et Stolpe.

L'évènement le plus important du règne de Barnim III est l'extinction des comtes de Gützkow, en 1357 ou 1359. C'était la famille la plus puissante de Poméranie. Quoique vassaux des ducs, les comtes de Gützkow étaient regardés comme immédiatement soumis à l'Empire. Les lignes de Stettin et de Wolgast partagèrent entre eux les terres de ce fief échu, d'après le territoire où chacune de ces terres était située.

Casimir IV, 1368-1378. *Casimir IV* succéda, le 24 août 1368, à son père, de manière cependant que ses frères cadets eurent part au gouvernement. Il se brouilla avec Louis le Romain, sur lequel il remporta, au mois de juillet 1370, près de Kœnigsberg, une victoire brillante où il fut mortellement blessé.

Suantibor III, 1378-1427. Bogislaw VII, 1378-1401. *Suantibor III* et *Bogislaw VII*, ses frères, conclurent la paix avec l'électeur, le 20 juillet 1370 à Rœrik,

et définitivement, le 3 novembre 1372, à Prenzlow. Ces deux princes maintinrent la bonne intelligence avec l'électeur de Brandebourg, et vécurent dans des liaisons intimes avec la maison de Luxembourg au point de marcher au secours du roi Wenceslas, prisonnier de Josse. Ce prince leur engagea pour leurs frais de guerre les villes de Boitzenbourg, Zehdenick et Strasbourg dans la Marche Ukrainienne. XIII. POMÉRANIE. 1. *Ligne de Stettin.*

Suantibor III obtint, en 1374, par son mariage avec Anne, fille d'Albert I, bourgrave de Nuremberg et de Sophie de Henneberg, les villes de Kœnigsberg, Schildeck, Kiessingen et Neutlingen formant toutes une partie du comté de Henneberg, avec les terres d'Altdorff, Heroldsbergen et Bingen; mais il vendit, en 1391 et 1394, ces possessions éloignées, en partie à la maison de Misnie, en partie à l'évêché de Würzbourg.

Les contestations entre la Poméranie et le Brandebourg se renouvelèrent sous *Otton II*, fils et successeur de Suantibor III, et sous l'électeur Frédéric I. Celui-ci reprit en 1419 les villes que Wenceslas avait engagées à Suantibor III, et Prenzlow dont il s'était aussi emparé. Il les conserva par la paix de Perleberg de 1420, contre un paiement de 8,000 marcs d'argent. La guerre recommença au bout de peu d'années; une nouvelle paix signée le 20 mai 1427 à Neustadt-Eberswalde y mit fin. Greiffenberg fut abandonné aux ducs : l'électeur se réserva ses droits. Otton II, 1401-1427.

Casimir V succéda en 1427 à son frère. En 1434 il éclata une nouvelle guerre avec le Brandebourg, Casimir V, 1427-1434.

XIII. POMÉRANIE. 1. *Ligne de Stettin.* Joachim, 1434-1451. Otton III, 1451-1464.

que Casimir légua à *Joachim*, son fils. Celui-ci la termina en 1436 en épousant Élisabeth, fille de Jean l'Alchimiste. *Otton III*, son fils, eut pour tuteur l'électeur de Bavière à la cour duquel le père avait ordonné qu'il fût élevé. En 1460 il fut déclaré majeur; en 1461, il obtint une part de la succession de la Poméranie postérieure, ou du duché de Wolgast-au-delà-de-la-Swine. Le 1er juin 1464 il mourut, avant d'avoir été marié, le dernier de sa ligne.

2. *Ligne de Wolgast.*

2. *Ligne de Wolgast, depuis* 1295.

Bogislaw IV, 1295-1309.

Les possessions de la ligne de Wolgast étaient situées à l'ouest et à l'est de celle de Stettin. *Bogislaw IV*, fils aîné de Barnim I et fondateur de cette ligne, obtint dans le partage les territoires de Demmin, Anclam, Wolgast, Greifswalde, les îles d'Usedom et de Wollin, avec tout ce qui est à l'orient de l'Ihne et du Grand Haf appartenant à la Poméranie.

Bogislaw IV est le fondateur de la ville de Stargard sur l'Ihne. Les ducs de Pomérellie, descendans de la même souche que ceux de Poméranie, s'étant éteints en 1295, il forma des prétentions à leur héritage. Nous avons vu[1] que l'ordre Teutonique se mit en possession de la plus grande partie de la Pomérellie. Bogislaw conquit le district situé entre Stolpe et Grabow, que les ducs de Pomérellie avaient anciennement acquis ou usurpé, mais ne put s'y maintenir.

Wratislaw IV, 1309-1326.

Pour être plus rapproché de l'ordre Teutonique dont l'ambition lui inspirait de la jalousie, *Wratislaw IV*, second duc de Wolgast, transféra sa rési-

[1] Voy. vol. XI, p. 215.

XIII POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

dence d'Anclam à Belgard sur la Persante, et construisit la forteresse de Neu-Stettin sur la frontière polonaise. En 1313 il acquit, à ce qu'il paraît, de l'électeur de Brandebourg qui avait eu part à la dépouille des ducs de Pomérellie, la partie de la Poméranie située entre la Stolpe et la Wepper.

Acquisition de la principauté de Rügen, 1325.

L'évènement le plus important du règne de Wratislaw IV est l'acquisition qu'il fit à la fin de l'année 1325 de la principauté de Rügen à la mort de Wizlaw III, dernier prince [1]. Il se porta son héritier en vertu d'un pacte de confraternité héréditaire qu'il avait conclu avec lui, et que le roi de Danemark, seigneur suzerain, avait confirmé. Cette succession comprenait, outre l'île d'après laquelle les princes se nommaient, le district situé au nord du Ryck, renfermant les villes de Stralsund, Barth, Grimme, Triebsees, Loïtz. Ainsi la maison de Poméranie devint feudataire des rois de Danemark; néanmoins les empereurs regardaient la principauté de Rügen comme fief de l'Empire germanique et y attachèrent la charge de grand veneur.

Bogislaw V, 1326–1373. Barnim IV, 1326–1365. Wratislaw V, 1326–1390.

Bogislaw V, *Barnim IV*, *Wratislaw V*, fils mineurs de Wratislaw IV, qui succédèrent, en 1326, à leur père sous la régence du duc de Poméranie-Stettin, eurent une guerre de dix-huit ans à soutenir contre la maison de Mecklembourg qui formait des prétentions sur la partie de la principauté de Rügen située sur terre ferme. Ils y renoncèrent enfin par la paix de Stralsund du 12 février 1354.

[1] [2] [3] Voy. la Table des matières des vol. I—XI.

XIII. POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

Par l'extinction des comtes de Gützkow, en 1357 ou 1359, les terres de ce comté, situées dans le duché de Wolgast, y furent réunies ; c'était la majeure partie.

Wratislaw VI, 1365-1393. Bogislaw VI, 1365-1394.

A la mort de Barnim IV en 1365, ses fils eurent part au gouvernement avec leurs oncles : ils s'appelaient *Wratislaw VI et Bogislaw VI*. Les ducs de Poméranie-Wolgast n'avaient jamais fait de partage, mais après la mort de Barnim il s'éleva des difficultés entre les oncles et les neveux. On convint enfin, en 1372, d'un partage. Wratislaw V, l'oncle, n'y prit pas part : il se contenta de la ville de Neu-Stettin, et d'une pension. Bosgislaw V fit le partage; il divisa le pays en deux lots, d'après le cours de la Swine, et laissa le choix à ses neveux; ils prirent le pays en deçà, c'est-à-dire à l'occident de la Swine avec la principauté de Rügen. Le pays au-delà de la Swine, c'est-à-dire la partie orientale, resta à Bogislaw V et à ses fils. Il fut expressément convenu que le partage n'était pas définitif; que les deux parts continueraient d'être considérées comme un seul tout. Aussi réserva-t-on la communauté pour quelques objets. Il mourut bientôt après, en 1373.

a. *Duché de Poméranie-Wolgast-au-delà-de-la Swine.*

Casimir V, 1372-1377. Wratislaw VII, 1372-1392.

Bogislas V laissa quatre fils : *Casimir V*, *Wratislaw VII*, *Bogislaw VIII* qui était évêque de Camin, et *Barnim V*. L'aîné qui possédait la terre de Dobrzin et le château de Bydgost en Pologne [1], mourut le premier en 1377. Il périt comme général

[1] Voy. vol. XI, p. 194.

de Louis le Grand, roi de Pologne, à l'assaut d'un château. Les trois frères restans partagèrent alors leur duché. En prenant la montagne dite Gollenberg pour point de séparation, Bogislaw VIII et Barnim V eurent la partie occidentale sous le nom de *Poméranie-Stargard* : la partie orientale, ou *Poméranie-Stolpe* échut à Wratislaw VII. XIII. POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

Ce prince avait épousé Marie de Mecklembourg, qui était petite-fille de Waldemar IV, roi de Danemark, dont il laissa, en 1392, un fils nommé *Éric I*, et une fille nommée Sophie ou Catherine. Le fils lui succéda : c'est le même que nous avons vu porter depuis 1397 les trois couronnes du Nord[1] ; Sophie, mariée à Jean comte Palatin du Rhin, devint la mère du roi Chistophe III. Comme duc de Poméranie il fut d'abord sous la tutelle de Bogislaw VIII, son oncle. Celui-ci, quoique évêque de Camin, se maria et laissa en mourant, en 1410, un fils nommé *Bogislaw IX* qui lui succéda dans le duché de Poméranie-Stargard. Éric I, 1392-1459.

Éric proposa, en 1436, aux États de ses royaumes de choisir ce cousin pour son successeur au trône de la Scandinavie; nous avons vu que ce projet ne réussit pas, et qu'en 1439 Éric lui-même fut dépouillé de ses couronnes.

Par la mort de Bogislaw IX, en 1477, Éric devint seul maître du duché de Poméranie-Wolgast-au-delà-de-la Swine. Après avoir séjourné pendant dix ans dans l'île de Gothland, le monarque détrôné vint, en 1499, dans son duché et établit sa résidence à Rügenwalde.

[1] Voy. Table des matières : *Éric le Poméranien*.

XIII. Poméranie. 2. Ligne de Wolgast.

La guerre qui avait éclaté entre la Pologne et l'ordre Teutonique, engagea Casimir à confier, en vertu d'une convention du 4 juin 1452, les châteaux de Lauenbourg et de Bütow à la protection du duc de Poméranie. Il mourut en 1459, et avec lui sa ligne s'éteignit.

b. *Duché de Poméranie-Wolgast-en-deçà-de-la Swine.*

Bogislaw VII, 1372-1393. Wratislaw VI, 1372-1405.

Bogislaw VII et Wratislaw VI étaient, comme nous l'avons dit, les premiers ducs de Wolgast de cette ligne : ils firent un nouveau partage entre eux. Wratislaw VI eut Rügen avec Barth, son frère le reste; comme celui-ci mourut, en 1393, sans descendance masculine, Wratislaw réunit les deux parts.

Barnim VI, 1394-1455. Wratislaw VII, 1394-1415. Barnim VII, 1405-1449. Wratislaw VIII, 1405-1457. Barnim VIII, 1415-1451. Suantibor IV, 1415-1440.

Il eut en 1391 pour successeurs *Barnim VI* et *Wratislaw VII*, ses fils; le premier laissa, en 1405, deux fils mineurs, *Barnim VII et Wratislaw VIII*; le second qui mourut en 1415 en eut également deux, *Barnim VIII et Suantibor IV*. Il y eut aussi dans cette ligne quatre ducs régnans, tous fort jeunes. Le pays fut en proie à l'anarchie et aux troubles causés par un prêtre turbulent, Curt (Conrad) Bonow, archidiacre de l'évêque de Schwerin.

Quand enfin tous les quatre furent parvenus à la majorité, ils s'assemblèrent à Eldena, et y firent, le 6 décembre 1425, un nouveau partage. Barnim VII et Wratislaw VIII eurent pour leur lot Wolgast, Greifswalde, Demmin, Gützkow, Anclam, Usedom. Toute la principauté de Rügen échut à Barnim VIII et à Suantibor IV. Le second mourut en 1440; le premier en 1451, tous les deux sans descendance mâle.

Sous le règne de ces princes, en 1438, Éric I, roi de l'Union, rompit le lien de vassalité qui depuis trois siècles attachait la principauté de Rügen au royaume de Danemark.

XIII. POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

Barnim VII qui avait eu pour sa part le comté de Gützkow et avait passé sa vie à chasser, boire et jouer, était mort en 1449 sans avoir été marié ; de manière que Wratislaw VIII resta seul de toute cette ligne. Avant de mourir, il fonda l'université de Greifswalde qui fut inaugurée en 1456.

Éric II et *Wratislaw IX*, succédèrent, en 1457, à Wratislaw VIII, leur père. Ils firent un partage d'après lequel Éric eut le duché de Wolgast, et son frère la principauté de Rügen. Les troubles qui depuis près de soixante ans désolaient la Poméranie, continuèrent.

Éric II, 1457-1474. Wratislaw IX, 1457-1478.

Lorsqu'en 1459 la branche de Wolgast-au-delà-de-la Swine s'éteignit avec le roi Éric, il s'éleva une contestation sur la succession. Elle fut terminée, en 1461, par une sentence arbitrale de l'électeur de Brandebourg qui adjugea le pays situé entre l'Ihne et le mont Golle à Otton III, duc de Poméranie-Stettin, et tout le reste à Éric II et Wratislaw IX. Comme Otton III mourut dès 1464, le duché de Stettin [1] tout entier revint à ces deux princes.

Sa possession leur fut cependant vivement disputée par la maison de Brandebourg, se fondant sur le pacte de confraternité héréditaire qu'en 1338 elle avait conclu avec la ligne de Stettin, mais dont celle de

[1] Voy. p. 216 de ce vol.

XIII. Poméranie. 2. *Ligne de Wolgast.*

Wolgast niait la légitimité. La chose fut portée à la décision de l'empereur Frédéric III, pendant qu'on travaillait à la terminer par la voie des négociations et finalement par les armes. Le pays en souffrit beaucoup, et Éric II mourut, en 1474, sans avoir vu la fin des hostilités. Ses deux fils aînés, *Wratislaw X* et *Casimir VI*, le suivirent la même année au tombeau. Leur mère, Sophie, fille de Bogislaw VIII, duc de Poméranie-Wolgast-au-delà-de-la Swine, jouissait d'une si mauvaise réputation qu'on l'accusa d'avoir empoisonné l'un d'eux, et attenté à la vie de *Bogislaw*, le *troisième*. Elle négligea entièrement l'éducation de ce jeune prince et le laissa manquer du nécessaire. Un simple paysan, nommé Jean Lange, s'intéressa à Bogislaw, pourvut à ses plus pressans besoins, et lui fournit les moyens de se sauver auprès de son oncle, Wratislaw IX, qui régnait encore à Barth. La duchesse mère fut dépouillée de la régence, et se retira à Dantzig. Le loyal Lange refusa toute récompense, excepté l'immunité de toute contribution pendant sa vie.

Wratislaw X, 1474-1474.
Casimir VI, 1474-1474.
Bogislaw X, 1474-1523.

Réunion de toute la Poméranie, 1478.

Bogislaw X régna encore pendant quatre ans avec son oncle. A la mort de Wratislaw, en 1478, il réunit tout le duché de Poméranie. Il est le plus grand prince que ce pays ait produit. Assisté de conseillers sages et fidèles, d'un Garnier de Schulenbourg, d'un George de Kleist, d'un Henning Steinwehr, il rétablit la tranquillité publique, donna force aux lois, mit de l'ordre dans ses finances et porta son duché à un degré de prospérité et de splendeur qu'il n'avait jamais connu. Sa taille était élevée au-dessus de l'ordinaire,

sa constitution corporelle très-forte. Il aimait le plaisir et les exercices violens, mais aussi la société et la musique. Il était courageux et savait supporter l'adversité. XIII POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

Convention de Prenzlow, 1476.

La guerre avec l'électeur de Brandebourg continua. Elle fut interrompue, en 1476, par une convention conclue à Prenzlow qui laissa aux ducs la Poméranie, mais assura à la maison de Brandebourg la réversibilité de ce duché; et terminée par une paix définitive qui fut signée le 2 juillet 1479. Le duc de Poméranie reconnut le domaine direct de l'électeur et la réversibilité de ses états à la maison de Brandebourg, au cas de l'extinction de la maison de Poméranie.

Convention de Pyritz de 1493.

Cette convention fut modifiée par une autre qu'on conclut, le 26 mars 1493, à Pyritz. La maison de Brandebourg renonça au droit de donner aux ducs de Poméranie l'investiture de leurs états, mais ceux-ci, par des lettres réversales, reconnurent que, nonobstant ce défaut de formalité, leur pays était fief électoral.

Voyage de Bogislaw X en Terre-sainte.

En 1496, Bogislaw X, après avoir chargé l'évêque de Camin et George de Kleist, son chancelier, de l'administration du pays, partit avec une suite nombreuse pour la Terre-sainte. Il s'embarqua à Venise: entre Modon et Candie il eut un combat terrible à soutenir contre un pirate. Son épée ayant été brisée, il se saisit, à défaut d'autres armes, d'une broche que le cuisinier du vaisseau avait garnie de poulets. Les chrétiens eurent le dessus: on ramassa ensuite dans le navire 1,400 flèches ennemies; le bouclier du duc était hérissé de 14. En visitant les lieux saints,

XIII. POMÉRANIE. 2 *Ligne de Wolgast.*

il fit le vœu d'abolir dans ses états le droit de varech, et l'accomplit après son retour. Il visita ensuite le pape et l'empereur Maximilien qui lui conféra le droit de frapper des monnaies d'or. Il revint dans son pays après une absence de seize mois.

Il s'éleva de nouveaux différends entre le duc et l'électeur qui contesta au premier le droit de siéger à la diète de l'Empire, et de recevoir l'investiture impériale. Une commission de la régence de Nuremberg[1] fut chargée, en 1523, de donner son avis sur ces questions : l'avis fut favorable au duc; mais ce prince mourut avant que la chose ne fût terminée : toutefois il avait exercé, en 1522, son droit de voix et séance.

Les dernières années du règne de Bogislaw X firent du tort à sa réputation. Depuis la mort de ses trois ministres qui décédèrent tous en 1518, il fut entouré de flatteurs qui l'entraînèrent dans les voluptés, de manière que les affaires du gouvernement en souffrirent. Lui-même mourut le 30 septembre 1523.

Après un premier mariage malheureux avec Marguerite de Brandebourg, fille de l'électeur Frédéric II, dont il ne resta pas d'enfant, il avait épousé, en 1490, Anne de Pologne, fille de Casimir IV, dont il eut deux fils qui lui succédèrent, savoir *George I.er* à Wolgast, et *Barnim II* à Stettin.

George I et Barnim II, depuis 1523.

Acquisition de Lauenbourg et Butow.

La maison de Poméranie était restée en possession des districts de Bütow et de Lauenbourg au sujet desquels il s'était élevé de fréquentes disputes avec la

[1] Voy. vol. XIII, p. 291.

couronne de Pologne. Elles furent arrangées le 3 mai 1526, par une transaction que le roi Sigismond et le duc George I.er signèrent, le 3 mai 1526, à Dantzig. Comme la dot de leur mère, qui se montait à 32,000 ducats, était encore due, les ducs se contentèrent de 18,000; en revanche les deux pays furent abandonnés aux ducs et à leurs descendans mâles à titre de fiefs de la couronne de Pologne, entièrement libres de toute prestation et charge.

XIII. POMÉRANIE. 2. *Ligne de Wolgast.*

Nous renvoyons au livre suivant le reste de l'histoire de la Poméranie; nous observons seulement ici que sous Bogislaw X la réformation de Luther pénétra dans ce pays, et que la nouvelle doctrine y fut répandue par Jean Bugenhagen, homme savant. Bogislaw et ses fils restèrent fidèles à la religion catholique.

XIV. Le duché de Mecklembourg.

XIV. MECKLEMBOURG.

Partage entre quatre lignes.

Le duché de Mecklembourg n'appartient à l'empire germanique que depuis 1348. Les princes qui le gouvernent descendent des anciens rois des Venèdes, de la race des Obotrites[1]. Henri le Lion força vers 1168 *Przibislas*, fils de Niclot, dernier roi de Slavanie, à renoncer à ce titre : il lui donna, comme fief, les trois quarts du pays des Obotrites, car le quatrième quart servit à fonder le comté de Schwerin. Przibislas s'appela dès-lors prince des Venèdes. *Henri Burewin I, l'aîné*, son fils, lui succéda en 1178; il remit en 1219 le gouvernement à ses fils, *Henri Burewin II* et *Niclot*. Le dernier mourut sans

[1] Voy. vol. VI, p. 328 et suiv.

XIV. MECKLEMBOURG.

descendance; les fils du premier fondèrent en 1226 quatre branches, savoir : les seigneurs de Mecklembourg, les princes Venèdes à Güstrow ou Werle; les princes de Rostock, et ceux de Parchim. Les deux dernières branches s'éteignirent en 1314 et 1315; celle de Werle en 1436, celle des seigneurs de Mecklembourg est la seule subsistante. Sous Niclot l'Enfant, dernier prince de Rostock, la maison perdit la ville et le district de Rostock, que ce prince céda en 1301 au roi de Danemark.

Ligne de Mecklembourg. Jean I le Théologien, 1226–1264.

La souche de la maison de Mecklembourg est *Jean I* dit *le Théologien*, fils aîné de Henri Burewin II, qui mourut en 1264. Le surnom de ce prince vient de ce qu'il revint de Paris, où il avait étudié pendant dix ans, avec le bonnet de docteur. Il donna une preuve de son amour pour les lettres, en fondant le couvent de Rhena pour l'instruction de jeunes demoiselles; nous ignorons si l'histoire d'Allemagne présente un exemple antérieur d'une pareille institution. A la place de la ville de Mecklembourg, qui avait donné son nom à tout le pays, il fonda ou agrandit Wismar, et y établit sa résidence.

Henri de Jérusalem, 1264–1302.

Son fils, *Henri* dit *de Jérusalem*, entreprit en 1272, la dixième année de son gouvernement, une croisade en Terre sainte. Quelques Arabes le surprirent au temple de Jérusalem, l'enlevèrent sans qu'aucun de ses compagnons s'en aperçût, et le livrèrent au sultan d'Égypte. Comme pendant plusieurs années on n'eut pas de ses nouvelles, son fils *Henri le Lion* lui succéda sous la régence de sa mère et d'un de ses

XIV. MECKLEMBOURG.

oncles, écolâtre de Lubeck. Parvenu à la majorité en 1282, il gouverna conjointement avec cet oncle, et seul depuis sa mort en 1292. Au bout d'une captivité de vingt-quatre ans, dans laquelle il avait été soulagé par la fidélité d'un domestique, nommé Martin Bleyer (car le nom d'un homme vertueux doit aller d'âge en âge), lequel apprit à tisser des étoffes de soie, pour partager son faible gain avec celui qui avait été son maître; le vieux Henri fut délivré en 1296 par le nouveau sultan, chrétien rénégat qui le reconnut pour avoir anciennement servi sous lui en Livonie. Henri revint en 1298 en Europe. Son fils lui fit part du gouvernement, et les deux Henri régnèrent ensemble jusqu'au commencement de 1302, époque de la mort du père.

Henri le Lion, 1302–1329.

Henri le Lion fit l'acquisition importante de la terre de Stargard, ou de la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui le duché de Mecklembourg-Strelitz. Albert III, margrave de Brandebourg-Landsberg, son beau-père, la lui engagea en 1290 pour lui tenir lieu de dot. Albert mourut en 1300, et comme en 1303 on disputa à Henri la possession de cette seigneurie, il s'y maintint les armes à la main.

Il fit une autre acquisition importante. Il recouvra la seigneurie de Rostock à la suite d'une longue guerre avec le Danemark. Il fut d'abord nommé en 1311, vicaire du roi de Danemark à Rostock, et enfin en 1323 seigneur de la ville, à laquelle il confirma ses privilèges en vertu desquels elle jouissait de la haute juridiction, et formait vraiment une république sou-

XIV. MECKLEMBOURG.

mise à la simple protection des ducs de Mecklembourg.

Albert I, 1329-1379. Jean I, 1329-1377.

Albert et *Jean*, fils de Henri le Lion et d'Anne de Saxe, sa seconde épouse, succédèrent en 1329 à leur père, d'abord sous la régence d'un conseil établi par lui, ensuite seuls, depuis 1335.

Charles, roi de Bohême, s'élevant en 1346 comme antagoniste contre Louis de Bavière, chercha des alliés qui pussent occuper Louis l'Ancien, électeur de Brandebourg, fils de l'empereur. Il jeta les yeux sur les seigneurs de Mecklembourg, car c'est là le titre modeste que portait une maison descendue d'anciens rois. Par un diplôme impérial du 16 octobre 1347, il cassa le lien vassalitique qui liait la terre de Stargard aux électeurs de Brandebourg, et la déclara fief immédiat de l'Empire; après quoi, le 8 juillet 1348, il éleva les seigneurs de Mecklembourg au rang de princes d'Empire et de ducs. Dans le duché ne furent comprises ni la seigneurie de Stargard, bien allodial, ni la ville de Rostock; cette dernière était regardée comme fief danois.

Erection du duché de Mecklembourg.

Comme il était convenable qu'un duc eût des vassaux du rang de comtes, les nouveaux princes créèrent, en faveur de la famille de Dewitz, le comté de Fürstemberg; l'empereur confirma cette institution. Le comté ne subsista pas long-temps; il fut confisqué en 1369 pour félonie.

Origine des lignes de Schwerin et de Stargard.

En 1352 les deux frères, *Albert* et *Jean*, firent un partage de leurs états, que jusqu'alors ils avaient gouvernés en commun. Albert eut Mecklembourg et Ro-

stock; Jean, Stargard avec le domaine direct de Fürstemberg, et les terres brandebourgeoises engagées à la maison pour 18,000 marcs d'argent. Comme la ligne de Stargard s'éteignit en 1471, tandis que l'aînée subsiste encore, nous parlerons d'abord de la cadette. XIV. MECKLEMBOURG.

1. *Ligne de Mecklembourg-Stargard.*

Pour ne pas perdre ses droits de succession sur le lot qui, par le partage de 1352, était échu à Albert, *Jean I* fit incorporer en 1374 par l'empereur Charles IV, son pays de Stargard dans le duché de Mecklembourg, qui fut déclaré indivisible et fief mâle héréditaire de tous les princes de la maison. Il eut, en 1379, pour successeur *Jean II* et *Ulric I*, ses fils. Jean II est le même qui, après la bataille de Falkiöping, où il soutint le roi Albert, défendit Stockholm pendant six ans [1]. Ligne de Stargard, 1352 : 1471.

Une guerre, ou plutôt une inimitié entre la famille de Quitzow et *Jean III,* fils de Jean II, fut cause que le lien vassalitique qui liait anciennement Stargard aux électeurs de Brandebourg, et que l'empereur Charles IV avait arbitrairement cassé, fut rétabli. Les seigneurs de Quitzow ayant fait Jean III prisonnier, le cédèrent à l'électeur Frédéric I, qui força en 1427 le duc à la transaction désavantageuse de Rathenau. Nous avons dit comment cette transaction fut remplacée en 1442 par le traité de Witstock, qui supprima tout rapport vassalitique, mais accorda à la maison de Brandebourg la succession éventuelle dans le duché de Mecklembourg. Traité de Witstock de 1442.

[1] Voy. vol. XI, p. 323.

XIV. MECKLEMBOURG.

Jean III avait pour corégent *Henri*, fils d'Ulric I.er; il eut pour successeur *Jean IV* (1440-1455), qui ne laissa pas d'héritier; avec *Ulric II*, fils de Henri, se termina en 1471 la ligne de Stargard.

Ligne de Schwerin. Albert I, 1352-1379.

2. *Ligne de Mecklembourg-Schwerin.*

Albert I.er, fils aîné de Henri le Lion, et fondateur de la ligne de Mecklembourg, acquit en 1358 le comté de Schwerin. Il y forma des prétentions en 1357, à la mort du comte Otton, au nom de sa bru, fille de ce comte; mais comme cette prétention trouva de l'opposition, il acheta en 1358 le comté des comtes de Tecklembourg qui en étaient les héritiers. Il le paya 20,000 marcs d'argent. Ce fut depuis ce temps que sa ligne fut appelée Mecklembourg-Schwerin [1].

Acquisition du comté de Schwerin.

Albert I.er eut la satisfaction de voir depuis 1363 son fils aîné Albert sur le trône de Suède [2]; un autre Albert, son petit-fils, aurait dû en 1375 hériter du trône de Danemark, comme petit-fils du roi Waldemar III, et son aïeul lui en fit prendre le titre [3]; mais l'opposition que ce prince trouva dans le royaume où il devait régner, l'y fit renoncer.

Albert I.er mourut en 1379, et eut pour successeurs *Albert II*, roi de Suède, *Magnus I.er* et *Henri*, ses fils. Magnus et Henri moururent au bout de peu d'années,

[1] Cette acquisition comprenait les villes de Schwerin, Wittemberg, Neustadt, Marnitz, Kriewitz, Zarrenthin, Boitzebourg, Dœmitz. Il ne faut pas confondre le comté de Schwerin avec la principauté de Schwerin qui renferme Bützow et est l'ancien évêché de ce nom.

[2] [3] Voy. table des matières des vol. I-XI.

et furent remplacés par leurs fils *Jean II* et *Albert III* (le même qui avait porté un instant le titre de roi de Danemark). Albert III mourut en 1387, et comme le roi Albert II et Éric, son fils aîné, furent faits prisonniers en 1388 par la Sémiramis du Nord, *Albert IV* gouverna en sa place jusqu'à sa délivrance qui eut lieu en 1394. Il reprit les rênes du gouvernement à la mort de son père en 1412, et régna conjointement avec son cousin, Jean II, jusqu'en 1423. Les deux princes moururent cette année; *Jean III* et *Henri le Gras*, les fils de Jean II gouvernèrent, savoir sous la régence de leur mère jusqu'en 1436 et ensuite seuls.

XIV. MECKLEMBOURG.

Extinction des princes de Venèdes.

Ils héritèrent cette année 1436 même de la seigneurie de Werle ou de la principauté des Venèdes, par la mort de Guillaume, dernier prince. Nous avons vu que cette succession leur fut contestée par Frédéric I, électeur de Brandebourg, mais que par le traité de Witstock de 1442, Frédéric II, son fils, renonça à ses prétentions, à condition d'être reconnu successeur éventuel dans le duché de Mecklembourg, si les deux branches de Schwerin et de Stargard s'éteignaient dans les mâles.

Réunion des deux lignes.

Par l'extinction des princes des Venèdes, qui possédaient Güstrow, tout ce qui constitue aujourd'hui le duché de Mecklembourg (à l'exception des évêchés de Schwerin et de Ratzebourg qui n'y appartenaient pas encore) savoir le duché de Mecklembourg, le comté de Schwerin, la principauté des Venèdes, et les seigneuries de Rostock et de Stargard, se trouva réuni

XIV. MECKLEMBOURG. entre les mains des lignes de Schwerin et de Stargard, et comme Jean III mourut sans enfant dès 1443, et que la ligne de Stargard s'éteignit en 1471, Henri le Gras fut dès-lors seul duc de Mecklembourg. Il mourut en 1477. Ses fils, *Albert V*, *Magnus II* et *Balthasar*, firent de nouveau un partage d'après lequel Albert V eut son lot particulier, et les deux frères cadets régnèrent ensemble; mais comme des trois frères le seul Magnus laissa trois fils, savoir *Henri le Pacifique*, *Éric* et *Albert VI le Beau*, ces princes et Balthasar qui vivait encore, convinrent de gouverner ensemble; Balthasar étant mort en 1503 et Éric en 1508, Henri et Albert restèrent seuls maîtres. Leur règne remplit la première moitié du seizième siècle.

Henri le Pacifique et Albert VI le Beau, depuis 1508.

XV. LAUENBOURG.

XV. Le duché de Lauenbourg.

Jusqu'au douzième siècle, le duché de Lauenbourg faisait partie de ce qu'on appelait Slavie transalbine, et était habité par des Venèdes, nommés Polabes. La nature de cette soumission est une question litigieuse qui pendant long-temps a été discutée avec passion, parce que l'intérêt s'en mêlait; mais qui n'a aujourd'hui qu'un intérêt historique. Au surplus, elle ne pourra probablement jamais être décidée, parce que le point de droit reste douteux. Henri le Lion a-t-il subjugué les Polabes pour en faire des sujets de l'Empire dont, en sa qualité de duc, il était le délégué, et pour les joindre au duché qui lui avait été conféré, et

dont il jouissait à la vérité héréditairement, sans néanmoins que l'hérédité eût été formellement reconnue? ou bien a-t-il fait cette conquête pour qu'elle servît à l'accroissement de ses domaines et de son patrimoine? Avant de répondre historiquement à cette question, il faudrait pouvoir examiner si un duc germanique pouvait, d'après la constitution, faire des conquêtes pour son compte. Or, comme il n'existe pas de loi qui attribue ce droit aux grands officiers, la preuve ne pourrait se faire qu'en alléguant des exemples; mais tous les exemples qu'on voudrait faire valoir pourraient être argués d'abus, et ne fourniraient pas de preuve. XV. LAUENBOURG.

Le fait est que lorsque Henri le Lion fut dépouillé du duché de Saxe, le nouveau duc Bernard de la famille Ascanienne, prétendit s'emparer aussi de la contrée des Polabes, et, profitant de l'absence de Henri, bâtit, en 1182, le château de Lauenbourg; mais après son retour, Henri le Lion se mit, en 1189, en possession du château et de tout le pays de Lauenbourg, et s'y maintint. Lorsque ses fils partagèrent ses domaines, ce pays entra dans la part du cadet; il paraît qu'il en fut dépouillé par les comtes de Holstein; au moins est-il sûr que Henri, fils aîné de Henri le Lion, qui était comte Palatin du Rhin, accorda, en 1197, à Adolphe, comte de Holstein, l'investiture de Lauenbourg. Adolphe céda, en 1203, toutes ses possessions transalbines à Waldemar, roi de Danemark, qui les conféra à son neveu Albert d'Orlamünde. Celui-ci ayant été fait prisonnier par le comte de

XV. LAUENBOURG.

Schwerin, à la bataille de Mœln, en 1225 [1], se racheta par la cession de Lauenbourg, que le comte de Schwerin abandonna à son allié Albert I.er, second duc de Saxe de la maison Ascanienne. Lorsque les fils de cet Albert partagèrent, en 1260, les états de leur père, Jean I.er, l'aîné, eut le pays de Lauenbourg, qui fut depuis qualifié de duché de Saxe-Lauenbourg.

Nous avons parlé des prétentions très-fondées que Éric V, descendant de Jean I.er au quatrième degré, forma sur l'électorat de Saxe, lors de l'extinction de la branche de Wittemberg, et des longs différends auxquels cette affaire donna lieu. L'histoire du duché de Lauenbourg ne présente pas d'autres évènemens dignes de nous occuper. Nous nommerons seulement le prince qui régnait lorsque Charles-Quint fut élu empereur. C'est *Magnus I.er*, qui avait succédé, en 1507, à son père Jean IV.

XVI. HOLSTEIN.

XVI. Le comté de Holstein.

Origine du comté.

Les comtes de Holstein étaient originairement comtes de Schauenbourg, et les comtes de Schauenbourg descendent de ceux de Mansfeld. Adolphe de Sandersleben, petit-fils de Riddag, premier comte de Mansfeld, ayant rendu des services à un évêque de Minden, celui-ci lui donna un district sur le Weser, nommé le Süntal (*Sonnenthal*), et obtint de l'empereur Conrad II, qui fit un assez long séjour à Minden, qu'il érigeât ce district en fief et comté de l'Empire. Adolphe bâtit en 1033, le château de Schauenbourg,

[1] Voy. vol. VI, p. 335.

qui dans le moyen âge fut nommé *Castrum speculationis*, et par un mot barbare *Theorosburgum*. XVI. HOLSTEIN.

En 1106, l'empereur Lothaire, n'étant encore que duc de Saxe, forma d'une partie de l'ancienne Nordalbingie ou Saxe d'outre Elbe, c'est-à-dire des cantons de Holstein [1] et de Stormarn [2], une marche sous le titre de comté de Holstein, qu'il conféra à Adolphe III, comte de Schauenbourg. Celui-ci qui, en sa nouvelle qualité, est nommé *Adolphe I.er*, établit sa résidence à Hambourg, dont il rebâtit la métropole. Heilwige, son épouse, y construisit un château à la place de l'ancienne résidence des ducs de Saxe. La Wagrie [3] ou le district situé au nord de la Trave, appartenait alors à Canut-Laward, duc de Sleswick, père de Waldemar le Grand; mais après le meurtre de ce prince, en 1131 [4], *Adolphe II*, comte de Holstein, concentra les Venèdes de cette contrée dans une partie du pays, et peupla l'autre par des Frisons et des Flamands. C'était Frédéric I.er, archevêque de Brême et de Hambourg, qui, en 1106, avait le premier eu l'idée de repeupler les provinces septentrionales de l'Allemagne par des colons appelés des provinces populeuses des Pays-Bas. Les comtes de Holstein imitèrent cet exemple et attirèrent une foule d'étrangers qui introduisirent dans leur pays l'agriculture et l'éducation des

[1] La partie centrale du duché de Holstein.

[2] La partie du Holstein située entre Hambourg et Lubeck.

[3] La partie orientale renfermant Segebourg, Plœn, Oldenbourg, Oldeslohe.

[4] Voy. vol. VI, p. 326.

XVI. Holstein.

bestiaux, mais surtout l'art de changer les marais en terres labourables. Ces colons obtinrent des privilèges particuliers. Il leur fut permis de se servir de la jurisprudence à laquelle ils étaient accoutumés, du droit hollandais, ou, comme on dit dans le pays, du *Hollische Recht*. Ainsi fut introduite en Holstein la possession héréditaire des biens ruraux. Les colons eurent un for particulier.

Adolphe bâtit aussi, en 1140, Lubeck, c'est-à-dire la ville qui porte aujourd'hui encore ce nom, et qui est située sur la Trave; car il y avait eu un Lubeck sur la Schwartau, et peut-être avant celui-ci un autre sur la Trave.

La maison de Schauenbourg est dépouillée du comté de Holstein.

Lorsque Henri le Lion fut proscrit, *Adolphe III* qui régnait en Holstein depuis 1164, lui resta d'abord fidèle; mais bientôt il s'éleva une contestation entre le duc et le comte, et Henri le Lion, revenu d'Angleterre, en 1189, dépouilla Adolphe qui était en Palestine, de tout le Holstein, de manière qu'il ne lui restait que son comté de Schauenbourg. Adolphe III s'allia au duc de Saxe et au margrave de Brandebourg, qui le rétablirent dans son comté. Ce fut le 7 mai de la même année 1189 que l'empereur, se trouvant à Neubourg-sur-le-Danube, accorda à la ville de Hambourg un privilège qui nous engage à insérer ici un précis de l'histoire antérieure de cette ville.

Hambourg, dans le pays de Stormarn [1], fut fondé,

[1] Dans le district que Ptolémée nomme *cervix Chersonesi Cimbricæ*. Quelques écrivains ont nommé la ville *Augusta Gambrurorum* ou *Cimbrorum*.

vers 803, par Charlemagne. En 834, cette ville devint le siège d'un archevêché qui, en 849, fut réuni à celui de Brême. Elle faisait partie du duché de Saxe. Plusieurs fois, dans le dixième siècle, les *Ascomanni*, comme les chroniqueurs appelaient les Danois, saccagèrent la ville. En 1012, Mistewoï, prince des Obotrites, la détruisit de fond en comble; mais, grâce à sa position heureuse et à la circonstance que les ducs et les archevêques y faisaient ordinairement leur résidence, elle se releva plus belle de ses cendres. Kruko, roi de Slavanie, la détruisit de nouveau, en 1072. A l'extinction de la maison de Billung, Hambourg, avec toute la Saxe, passa sous la domination de Lothaire de Supplinbourg, qui parvint bientôt après au trône d'Allemagne. Nous avons vu qu'elle devint la capitale du comté de Holstein, que ce prince érigea, et la résidence d'Adolphe I.er XVI. HOLSTEIN.

Adolphe III accorda aux habitans le droit de Lubeck, et leur procura le privilège de 1189 de l'empereur Frédéric I.er, qui leur attribua nombre d'immunités pour leur commerce, et l'affranchissement du service militaire. Ce diplôme a toujours été regardé par les Hambourgeois comme le palladium de leurs libertés.

Adolphe se réconcilia ensuite avec le comte Palatin Henri, fils de Henri le Lion, qui lui abandonna même Lauenbourg. Mais en 1200, Waldemar, alors duc de Sleswick, entreprit la conquête du Holstein, enferma le comte Adolphe III à Hambourg, le força à se rendre prisonnier et à céder, en 1203, tout son comté au roi

XVI. HOLSTEIN.

de Danemark, c'est-à-dire à Waldemar lui-même, qui, depuis 1202, occupait le trône de Danemark. Adolphe se retira pour la seconde fois dans son comté de Schauenbourg, où il vécut encore trente ans.

La maison de Schauenbourg rentre dans la possession du Holstein. Adolphe IV.

Albert, comte d'Orlamünde, fut nommé par Waldemar comte ou gouverneur de la Nordalbingie. C'est le même héros que les Danois choisirent régent du royaume, lorsqu'en 1223, Waldemar tomba entre les mains de Henri, comte de Schwerin. Adolphe III, fidèle au serment qu'il avait prêté en 1203, ne voulut pas profiter des circonstances pour rentrer dans son patrimoine; enfin, une dame de Sœst se rendit à Schauenbourg, pour l'engager à quitter sa retraite. Il ne se laissa pas persuader, mais il lui confia son fils Adolphe qu'elle emmena avec elle, et l'éleva pour être un jour le libérateur de la patrie. Le jeune Adolphe étant parvenu à l'adolescence, et les circonstances étant devenues favorables, il se montra, et, réuni à l'archevêque de Brême, au seigneur de Mecklembourg-Werle et au comte de Schwerin, marcha contre Albert. Celui-ci fut battu à Mœln, en janvier 1225, et fait prisonnier comme l'était son roi. Adolphe III rentra alors dans son comté de Holstein.

Pendant les troubles de Waldemar, la ville de Hambourg avait embrassé le parti de l'anti-empereur Otton IV, qui la délivra de ses maîtres, et y vint, en 1215, s'y faire prêter hommage, soit comme descendant de Henri le Lion, soit comme empereur, ainsi que le prétendent les Hambourgeois qui, de

cette époque, datent leur immédiateté. Waldemar II reprit la ville, en 1216, après un blocus de six mois, et la vendit, pour 700 marcs d'argent, à Albert, comte d'Orlamünde. Pendant le règne de ce seigneur, en 1222, une bulle d'Honorius III fixa le siége de l'archevêché de la Nordalbingie à Brême, de manière que Hambourg ne conserva qu'un chapitre archiépiscopal particulier. XVI. HOLSTEIN.

Waldemar II étant tombé en captivité [1], Albert d'Orlamünde vendit, pour la somme de 1,500 marcs, aux Hambourgeois, leur liberté, par un traité du 9 janvier 1224; c'est la première origine de la république de Hambourg, ou plutôt le commencement des efforts que cette ville fit pendant cinq siècles pour se rendre libre. Après la bataille de Mœln, le fantôme de son indépendance disparut. Adophe ne reconnaissait ni la vente de Waldemar, ni l'émancipation de Hambourg par le comte d'Orlamünde. Il fallut que Hambourg se soumît à son ancien maître qui toutefois confirma, par un traité du 27 décembre 1225, le privilège qu'elle avait obtenu en 1189 et toutes ses libertés acquises. En 1232, Otton, duc de Brunswick-Lunebourg, vendit aux Hambourgeois, pour une somme de cent vingt florins d'or, tous les droits que, comme descendans de Henri le Lion, il pourrait prétendre sur la ville.

Par la fameuse bataille de Bornhœvede de 1227, où Waldemar lui-même fut défait, Adolphe IV se maintint dans la possession du comté. Les Ditmarses ou

[1] Voy. vol. VI, p. 334.

XVI. HOLSTEIN. habitans de la côte qui s'étend de l'embouchure de l'Eder à celle de l'Elbe, furent déclarés libres. Ce peuple, dont l'empereur Frédéric I.er avait soumis le pays à l'archevêque de Brême, s'était depuis longtemps soustrait à cette domination; mais il avait été subjugué par Waldemar qui avait forcé un corps de Ditmarses de le suivre à la guerre. Leur défection dans la bataille de Bornhœvede avait beaucoup contribué à la faire perdre aux Danois. Les Ditmarses avaient stipulé d'avance leur indépendance de toute domination, et on leur tint parole. La ville de Lubeck qui avait puissamment contribué au gain de la bataille de Bornhœvede, où son bourguemaître, André de Soltwedel, avait un commandement, consolida sa liberté, et fut délivrée de toute espèce de droits de supériorité que les comtes de Holstein prétendaient anciennement y exercer. Par sentence arbitrale de l'empereur, de l'année 1235, le comte de Holstein fut condamné à y renoncer, contre le paiement d'une somme de 5,000 marcs d'argent.

Comme dans le fort de la bataille de Bornhœvede, dans un moment où le succès balançait, *Adolphe IV* fit le vœu de consacrer une partie de sa vie au service de Dieu; il entreprit d'abord une expédition en Livonie, et après son retour, il fit à pied le pélerinage de Rome, pour solliciter auprès d'Innocent IV la dispense dont avait besoin, pour entrer dans les ordres sacrés, un homme qui avait porté les armes et versé tant de sang dans les batailles. Après avoir reçu l'absolution, il fut promu au grade de diacre, et en-

suite, à son retour en Holstein, à celui de prêtre. Il s'enferma, en 1238, dans un couvent à Hambourg, où il attendit que fût achevé celui qu'il faisait construire à Kiel, par le produit des aumônes qu'il recueillait dévotement. Il y resta jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1260.

XVI. HOLSTEIN.

Lignes de Kiel et de Rendsbourg.

Les fils d'Adolphe IV lui succédèrent sous la tutelle de leur beau-frère, Abel, duc de Sleswick, qui fut ensuite roi de Danemark. Ils étaient au nombre de trois; mais comme le troisième était destiné à l'état ecclésiastique, et mourut avant l'âge de puberté, nous ne parlerons que des deux aînés, qui étaient *Jean I.er* et *Gérard I.er* Depuis 1241, ces princes gouvernèrent par eux-mêmes. Après avoir achevé leurs études par un séjour de deux ans à l'université de Paris, ils firent, en 1246, leur entrée solennelle à Hambourg. L'année suivante, ils partagèrent leur patrimoine: l'aîné eut Kiel en Holstein, toute la Wagrie et une partie du Krempermarsch, district très-fertile, composé de marais desséchés. Gérard I.er eut pour sa part le reste du Holstein, principalement Rendsbourg et Itzehœ, le Wilstermarsch, la seigneurie de Pinneberg et le comté de Schauenbourg.

Extinction de la ligne de Kiel, 1316.

Ainsi se formèrent les lignes de Kiel et de Rendsbourg. La première s'éteignit en 1316, avec *Jean II*, fils de Jean I.er, qui eut le malheur de voir mourir de mort naturelle ou violente quatre fils, entre lesquels il avait eu l'imprudence de distribuer son comté, de manière qu'à la fin, il ne lui resta que Kiel. Le décès de ses fils ne le fit pas même rentrer dans les parts

XVI Holstein. qu'il leur avait faites : la ligne de Rendsbourg s'en mit en possession.

Gérard I.er fonda la ligne de Rendsbourg, qui s'éteignit en 1459.

Gérard I, 1247-1281. Ce seigneur, conjointement avec son frère Jean I.er, donna, le 10 octobre 1258, à la ville de Hambourg de grands privilèges, auxquels on peut faire remonter l'origine de l'immédiateté de cette ville; car non-seulement ces deux princes renoncèrent aux droits que les comtes de Holstein avaient été jusqu'alors en usage de percevoir dans l'intérieur de cette ville; mais ils lui accordèrent le droit de *Weichbild* ou de juridiction dans les murs de la ville, avec un district considérable sur l'Elbe et l'Alster. Ce fut sans doute ce privilège qui, en 1270, engagea le sénat et les citoyens de Hambourg à faire rédiger en forme de code, dit *Ordeelbook*, toutes les lois, soit fondamentales (dites Recez), soit civiles, criminelles et de police, qui à l'avenir devaient régir la ville.

Un second privilège de 1292, accorda à Hambourg le droit connu, dit le diplôme, sous le nom de *Kœhre* (*arbitrium*, autonomie), c'est-à-dire le droit de faire des édits ou lois pour le bien de la bourgeoisie, et de les changer. Ainsi Hambourg devint une république, toujours soumise cependant aux comtes de Holstein. La vieille ville et la nouvelle ville, qui formaient jusqu'alors deux communes particulières, furent à cette époque réunies en une seule.

Henri I, 1281. Gérard II, 1281. Gérard I.er étant mort en 1281, deux de ses fils, *Henri I.er* et *Gérard II*, surnommé plus tard *l'A-*

veugle, abandonnèrent le comté de Schauenbourg et la seigneurie de Pinneberg, avec le Billenwerder et toutes les îles qui y appartiennent, à leur frère *Adolphe*, surnommé *l'Aîné*, qui devint la souche des comtes de Schauenbourg et Pinneberg, dont nous parlerons ailleurs, parce que nous nous bornons maintenant au Holstein. Quant aux deux frères Henri I.er et Gérard II, quoiqu'ils formassent deux lignes, on ignore s'ils partagèrent leurs possessions. La ligne de Gérard II s'éteignit en 1390 avec Adolphe VII. XVI. HOLSTEIN. Origine de la ligne de Schauenbourg.

Parmi les fils de Henri I.er, le plus remarquable est *Gérard V le Grand*, qui régna depuis 1310 jusqu'en 1340, et réunit tout le comté de Holstein. En 1322, il entra, par un traité formel, au service de Christophe II, roi de Danemark; mais nous avons vu[1] que lorsqu'à la mort d'Éric, duc de Sleswick, beau-frère de Gérard, le roi de Danemark voulut s'ériger en régent du jeune duc Waldemar, afin d'avoir un prétexte de s'emparer du duché, le comte de Holstein se brouilla avec le roi. Gérard fit monter Waldemar sur le trône de Danemark, fut nommé régent du royaume, et, grâce aux forces dont il disposait, à son esprit entreprenant, à son courage, régna avec un pouvoir auquel il ne manquait que le titre de roi. A cette époque, la ville de Hambourg fit un nouveau pas vers l'indépendance : elle acheta, en 1325, des comtes de Holstein, la monnaie et le droit de monnoyage. Gérard V le Grand, 1310-1340.

Le 15 août 1326, Gérard reçut, comme fief héré-

[1] Voy. Table des matières des vol. I—XI.

XVI. HOLSTEIN.

ditaire, le duché de Sleswick. A la même époque, son cousin *Jean* (ou *Henneke*) *le Débonnaire*, fils du comte Gérard II l'Aveugle, fut investi par le roi Waldemar, son frère utérin, des îles de Femern, Laland et Falster. Jean avait été un des principaux instrumens de l'élévation de Waldemar. Nous avons raconté comment, à la suite de troubles qui s'étaient élevés en Danemark, Gérard le Grand rendit à Waldemar le duché de Sleswick en 1330, et en revanche, se fit céder la Fionie et assurer la succession du duché, pour le cas où la postérité masculine de Waldemar manquerait. Nous avons également rapporté la série des évènemens jusqu'à l'assassinat de Gérard le Grand, qui eut lieu le 1.er avril 1340. Telle fut la fin d'un petit comte allemand qui, pendant quinze ans, avait joué le rôle d'un grand potentat et développé les talens les plus extraordinaires.

L'île de Femern est réunie au Holstein.

Henri de Fer, 1340-1381. Nicolas, 1340-1400.

Ses fils, *Henri* dit *de Fer* et *Nicolas*, lui succédèrent, et, en 1359, Jean le Débonnaire eut pour successeur son fils *Adolphe VII*. Le seul de ces princes qui nous paraisse remarquable est Henri qui avait fait la guerre en France, et s'y était distingué. Il montra comme comte de Holstein une grande activité, et son règne qui dura jusqu'en 1381, fut une époque de prospérité pour le pays. *Gérard VI*, son fils, obtint le duché de Sleswick, le cas prévu par le traité de 1330 étant arrivé en 1375, par la mort de Henri, duc de Sleswick. On fit d'abord des difficultés en Danemark de reconnaître les droits des comtes de Holstein; mais la reine Marguerite, régente pour le

Le duché de Sleswick est réuni au comté de Holstein.

roi Olof, les termina l'an 1386, en conférant à Gérard le duché de Sleswick, comme fief danois. Peu de temps après, en 1393, la ville de Hambourg fit une acquisition importante, moins par son rapport que par sa situation à l'extrémité des bouches de l'Elbe, d'où son commerce pouvait être intercepté, si le petit pays dont il s'agit était tombé entre les mains d'un étranger. C'est la ville et le district de Ritzebüttel qui appartenaient à la famille noble de Lappe. Les Hambourgeois ne purent mettre fin à la piraterie de ces seigneurs, qu'en les forçant, les armes à la main, à leur vendre leur patrimoine. XVI. HOLSTEIN.

Par le décès successif de tous les comtes de Holstein (excepté la ligne de Schauenbourg), la maison se trouva, en 1397, réduite à Gérard VI, duc de Sleswick, et à ses deux frères Albert et Henri. Le Sleswick, le Holstein et l'île de Femern, furent alors réunis en une masse et partagés entre les trois frères; mais, en 1402, Henri fut nommé évêque d'Osnabrück, et en 1404, Albert, à la suite d'une guerre malheureuse contre les Ditmarses, périt par une chute de cheval, de manière que Gérard VI resta seul duc de Sleswick et comte de Holstein.

Pour venger la mort de son frère, et pour mettre fin à l'indépendance des Ditmarses, le duc Gérard marcha contre eux à la tête d'une armée considérable; mais une imprudence l'ayant fait tomber, lui seul, le 5 août 1404, dans un parti de douze ennemis, il fut tué. Les Ditmarses attaquèrent l'armée qui était consternée par la perte de son chef, et la mirent en

XVI. HOLSTEIN.

déroute : plus de 300 nobles du Holstein périrent dans cette journée malheureuse.

Henri III, Adolphe, Gérard, 1404.

Gérard laissa deux fils, *Henri III* âgé de sept ans, et *Adolphe VIII* qui n'en avait que trois : un troisième qu'on nomma *Gérard VII* naquit après la mort de son père. Leur mère, Catherine de Brunswick, assistée d'un conseil, se chargea de la régence, et s'empressa de conclure avec les Ditmarses, une trève qui pouvait équivaloir à une paix. Le comte Henri, oncle des jeunes princes, sur la nouvelle de la mort de son frère, quitta son évêché d'Osnabrück et accourut pour réclamer la tutelle des mineurs, et peut-être une part au gouvernement pour lui-même. Il en résulta une espèce de guerre entre les deux régences; finalement Catherine et son conseil abandonnèrent à Henri la régence du Holstein, et se retirèrent avec les princes en Sleswick.

Ainsi que les seigneurs de Lappe [1], Éric II, duc de Saxe-Lauenbourg, était le patron des pirates; la ville de Lubeck lui fit la guerre et lui enleva, en 1370, la petite ville de Bergedorf sur la Bille et les *Vierlande* (Corslak, Altengamm, Neuengamm et Kirchwerder). Éric IV se remit, vers 1412, en possession du château de Bergedorf, et, comme jadis son oncle, en fit un repaire de brigands. En 1420, un corps de Hambourgeois et de Lubeckois, de 800 hommes à cheval et 3000 fantassins, commandé par les bourguemaîtres des deux villes (Henri Hoyer et Jordan Fleskau) s'empara de ce district, que le duc fut obligé d'aban-

[1] Voy. p. 245 de ce vol.

donner, par la paix de Perleberg du 23 août 1420, aux deux villes qui le possèdent encore en commun. XVI. HOLSTEIN.

A l'occasion de l'arrestation, probablement illégale, d'un citoyen de Hambourg, nommé Hein Brand, il y eut, en 1410, un soulèvement, et la bourgeoisie nomma soixante députés qui depuis sont restés un collège permanent et constitutionnel. Une loi fondamentale ou un Recez publié en 1410 par ces conservateurs des libertés publiques, statua qu'aucun citoyen ne pouvait être emprisonné, si ce n'est en exécution d'un jugement.

Nous avons raconté dans l'histoire des rois de l'Union de Calmar les peines inutiles que la reine Marguerite et Éric IX, le Poméranien, se donnèrent pour réunir le duché de Sleswick à la couronne du Danemark, et l'arrangement qui fut conclu, le 14 juillet 1435, à Wordingborg avec *Adolphe VIII*; le seul des comtes de Holstein qui restât à cette époque, indépendamment de la ligne de Schauenbourg; car l'ancien évêque d'Osnabrück s'était retiré, en 1419, au couvent de Bordesholm, d'où il avait été tiré, en 1421, pour être placé sur le siège épiscopal de Sleswick, sans pouvoir recevoir la mitre, parce qu'il mourut la même année; Henri, l'aîné des frères d'Adolphe VIII, avait été tué, le 28 mars 1427, au siège de Flensbourg, et Gérard le Posthume était mort le 24 août 1433.

Par la transaction de 1435, Adolphe VIII s'était assuré pour toute sa vie, et à ses héritiers pour deux ans, d'une partie du duché de Sleswick; il entra succes-

XVI. HOLSTEIN.

sivement en possession du reste du pays, en profitant des troubles des royaumes du Nord, pour recevoir la soumission volontaire d'une ville après l'autre.

Le Holstein devient fief de l'évêché de Lubeck.

Jean Scheel, évêque de Lubeck, rendit d'utiles services aux comtes de Holstein dans leurs négociations avec le Danemark et avec l'empereur Sigismond. Les comtes étaient vassaux de son église, en leur qualité de vidames. Scheel étant au concile de Bâle, se fit donner, le 12 avril 1433, un mandat impérial adressé à la ville de Lubeck, pour qu'elle eût à soutenir l'évêque dans l'exercice de son domaine direct : ce mandat était conçu en termes vagues qui paraissaient supposer que le comté de Holstein était de temps immémorial fief de l'évêque de Lubeck. Celui-ci se fit en même temps autoriser à donner l'investiture aux comtes, sans qu'il soit clairement dit si l'objet de l'investiture était la vidamie ou le comté, si l'évêque devait la conférer comme délégué impérial ou comme seigneur direct. Le but de l'évêque était en effet de rendre les comtes feudataires de son église. Adolphe VIII se prêta sans difficulté au désir du prélat; il y trouvait peut-être un avantage. Les comtes de Holstein n'étaient pas États immédiats de l'Empire; ils dépendaient, au moins jusqu'en 1422, des ducs de Saxe. L'investiture qu'Adolphe VIII reçut, le 26 septembre 1438, à Plœn de l'évêque de Lubeck agissant au nom de l'empereur, était un moyen de faire tomber en désuétude l'investiture saxonne, et de devenir vassal immédiat de l'Empire. Ce qui prouve que tel était le but d'Adolphe VIII, c'est qu'il ordonna que le

diplôme impérial, qui conférait à l'évêque la commission d'investir le comte, fût déposé parmi les privilèges de la maison. XVI. HOLSTEIN.

A la mort de Christophe III, roi de l'Union, au commencement de 1448, les États de Danemark offrirent leur couronne à Adolphe VIII, qui descendait du roi Éric VII Glipping par Richisse, fille de celui-ci : Adolphe la refusa et recommanda aux États le comte d'Oldenbourg, son neveu. Avant que ce jeune prince fût élu, il confirma, le 28 juin 1448, la constitution de Waldemar V de l'année 1326, portant que jamais le royaume de Danemark et le duché de Sleswick ne seraient possédés par le même prince.

Extinction de la ligne de Rendsbourg, 1459.

Adolphe VIII mourut le 4 décembre 1459, et avec lui la maison de Holstein s'éteignit dans les mâles, à l'exception de la seule branche de Schauenbourg-Pinneberg qui avait toujours été regardée comme étrangère à la maison. Il n'était pas facile de dire à qui appartenait la succession dans le duché de Sleswick et le comté de Holstein. Pour ce qui regardait d'abord le duché, les lettres d'investiture que la maison de Holstein avait obtenues, ne s'expliquaient pas sur la question de savoir si ce fief était masculin ou féminin; mais comme dans le royaume d'où ressortissait ce fief, la succession des femmes était usitée, on pouvait supposer qu'elle l'était aussi dans les fiefs. Dans ce cas, le roi lui-même, neveu du dernier duc, était l'héritier.

Quant au comté de Holstein, rien n'indiquait qu'il

XVI. Holstein.

fût un fief féminin ; aussi le comte de Schauenbourg-Pinneberg en réclama-t-il la succession, et ses prétentions paraissent fondées d'après les principes qu'on suit actuellement. Mais à l'époque où nous nous trouvons, les idées sur l'hérédité des fiefs n'étaient pas si claires, et on opposait à la ligue de Schauenbourg, que le partage qu'elle avait fait anciennement avec les autres lignes n'avait pas été un de ceux par lesquels la succession réciproque est réservée aux partageans. En admettant que le duché et le comté fussent des fiefs féminins, les deux frères du roi Christian demandaient à y prendre part, puisque rien n'établissait l'indivisibilité de ces deux fiefs.

Avènement de la maison d'Oldenbourg.

Les États des deux pays s'étant déclarés pour le roi, après qu'il eut promis de s'arranger amiablement, tant avec ses frères qu'avec les comtes de Schauenbourg, et de confirmer les privilèges des deux pays, *Christian* fut proclamé, en 1460, duc de Sleswick et comte de Holstein. Il s'arrangea ensuite avec ses frères qui renoncèrent à tous leurs droits pour une somme de 40,000 florins du Rhin, et avec le comte de Schauenbourg qui reçut 43,000 florins. L'affaire étant ainsi réglée, le roi prit de l'évêque de Lubeck l'investiture du comté de Holstein, confirma à la ville de Lubeck ses privilèges, et alla, au commencement de 1461, recevoir l'hommage de celle de Hambourg. Une question resta cependant indécise alors, ou plutôt on ne pensa pas à l'élever : Christian reconnu duc de Sleswick par les États du pays, plutôt par une élection qu'à titre héréditaire, en quel rapport de féodalité se

trouvait-il envers lui-même comme roi de Danemark ? reçut-il le fief danois de Sleswick à un nouveau titre, ou comme héritier d'Adolphe VIII? Nous verrons dans le chapitre XXV de ce livre, que cette question qui paraît oiseuse, causa des contestations dans le seizième siècle. XVI. HOLSTEIN.

Nous terminons ici le précis de l'histoire du comté de Holstein, en renvoyant la suite des évènemens qui concernent ce pays, à celle des rois de Danemark qui l'ont possédé et le possèdent jusqu'à nos jours.

XVII. Le comté de Schauenbourg.

XVII. SCHAUENBOURG.

Nous avons vu [1] l'origine du comté de Schauenbourg sur le Wéser. *Adolphe l'aîné*, troisième fils de Gérard I, fondateur de la ligne de Holstein-Rendsbourg [2], eut dans le partage des états paternels, en 1281, le comté de Schauenbourg, patrimoine primitif de la maison, et la seigneurie de Pinneberg comme terre allodiale, hors de tout rapport avec le Holstein. Cette maison ne s'éteignit qu'en 1640. Celle qui lui a succédé appartient aujourd'hui aux maisons souveraines.

XVIII. Les comtes de la Lippe.

XVIII. LIPPE.

Quoique nous ne puissions pas parler de tous les états de Westphalie qui se sont rendus indépendans après la proscription de Henri le Lion, nous nous arrêtons cependant à la maison de la Lippe, parce

[1] Voy. p. 232 de ce vol. [2] Voy. p. 243 de ce vol.

XVIII. Lippe.

qu'elle occupe aujourd'hui une place parmi les maisons souveraines.

Comme plusieurs autres maisons d'Allemagne, elle fait remonter son origine à Wittekind, duc des Saxons; mais sa généalogie ne repose sur des preuves diplomatiques que depuis l'année 1129 où il est question de *Hermann* de la Lippe. Son petit-fils, *Bernard I* obtint de Lothaire II la ville de Lemgo. *Bernard II* fut un fameux guerrier au service de Henri le Lion; en 1184, il parut avec une suite nombreuse à la diète de Mayence, où l'empereur Frédéric I le traita avec une grande distinction. Il finit par se faire moine et alla comme missionnaire en Livonie. Vers la fin du treizième siècle, *Simon I*, son petit-fils, acquit le comté de Schwalenberg par son mariage avec l'héritière de ce pays. Il fut le premier qui se nomma comte de la Lippe. Un de ses descendans acquit de la même manière le comté de Sternberg vers la fin du quinzième siècle. *Simon V* régnait du temps de Charles-Quint (1511—1537).

XIX. Oldenbourg et Delmenhorst.

XIX. Comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst.

Plus d'une maison fait remonter sa généalogie à Wittekind, duc des Saxons du temps de Charlemagne. S'il y en a une qui puisse le faire avec fondement, c'est celle d'Oldenbourg : toutefois elle n'en descend que par les femmes. Wittekind, Wibert son fils, et Walbert son petit-fils résidaient à Wildeshausen sur la Hunte, où par un titre qui existe encore[1], Walbert

[1] Scheid., *Orig. Guelf.*, t. IV, p. 343.

fonda, en 872, une église collégiale. Un de ses descendans fut Thierry, qualifié par un ancien historien de *comte dans la partie occidentale de la Saxe*. Sa fille, la belle Mathilde, fut l'épouse de Henri l'Oiseleur, et la mère de l'empereur Otton I. XIX. OLDENBOURG ET DELMENHORST.

Deux descendans de Thierry sont les héros de contes populaires trop répandus pour que nous les passions entièrement sous silence. L'un est le comte *Otton* auquel une fée apporta, en 989, une corne de vermeil, connue sous le nom de corne d'Oldenbourg, et qu'on voit encore au cabinet de curiosités de Copenhague. L'autre est *Frédéric*, qui prouva l'innocence de son père accusé de félonie, en combattant à la diète de Goslar, tenue par l'empereur Henri IV, un lion féroce qu'il terrassa. L'empereur le récompensa par la concession de diverses terres et annula le lien féodal qui attachait son comté à l'Empire. Oldenbourg devint ainsi une possession allodiale. Otton à la corne. Frédéric au Lion.

Il fut le dernier descendant connu de Wittekind; après sa mort, son comté passa à son neveu *Elimar I*; qui peut-être appartenait à la même souche, puisqu'il possédait les domaines de Wittekind dans l'Ammerland. D'Élimar descendent les comtes d'Oldenbourg et toute la maison de Holstein d'aujourd'hui. Son petit-fils, *Christian I le Belliqueux*, fut un des compagnons d'armes de Henri le Lion. Ce fut pour lui que Henri construisit, près de l'ancienne ville d'Oldenbourg, au confluent de la Haare et de la Hunte, le château du même nom où Christian établit sa résidence, et d'après lequel lui et ses descendans furent Elimar I, souche de la maison de Holstein d'aujourd'hui. Christian I, premier comte d'Oldenbourg.

XIX. OLDENBOURG ET DELMENHORST.

nommés comtes d'Oldenbourg. Lorsque Henri le Lion fut proscrit, le comte d'Oldenbourg fut un des premiers qui lui devinrent infidèles. Ici commence l'histoire des comtes d'Oldenbourg comme États d'Empire. Ce comté se composait des gau ou cantons d'Ammerland, Rustingen occidental et Steding. Un des

Origine du comte de Delmenhorst.

petit-fils de Christian I acquit d'une famille noble les terres qu'elle possédait sur la Delme, et bâtit, vers 1230, entre cette rivière et la Horst (la terre élevée), le château et la ville de Delmenhorst : après sa mort, cette contrée passa par héritage à la ligne régnante d'Oldenbourg, et ainsi les deux comtés furent réunis; mais au commencement du quatorzième siècle, la maison se partagea dans les deux lignes d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Elles conclurent, en 1367, un pacte de famille par lequel elles s'engagèrent l'une envers l'autre à ne rien aliéner ni engager sans le consentement de tous les agnats.

Thierry le Fortuné.

Le plus remarquable parmi les comtes d'Oldenbourg, est *Thierry le Fortuné*, qui régna seul depuis 1423, et transporta sa résidence de Welsbourg dans le bailliage de Hatten à Oldenbourg [1]. La guerre que Thierry eut en 1426 avec Focko Ukena, *Hæuptling* de Leer en Ostfrise, est fameuse dans le Nord à cause de la victoire que Focko remporta dans les environs

[1] Un des historiographes de la Hesse, JEAN JUSTE-WINCKELMANN, a publié, en 1664, sous le titre d'*Arboretum genealogicum heroum Europæorum*, un ouvrage devant prouver que presque toutes les familles souveraines comptent Thierry le Fortuné parmi leurs ancêtres.

XIX. OLDENBOURG ET DELMENHORST.

marécageux de Detern sur la Leda, sur Thierry et ses alliés l'archevêque de Brême, les comtes de Hoya et de Diepholz : 5000 hommes furent tués et 3000 faits prisonniers. Il fit deux mariages très-heureux dans leurs suites; par le premier avec Adélaïde, héritière de Delmenhorst, il réunit de nouveau, en 1436, ce comté à celui d'Oldenbourg, et y incorpora, en 1439, le bailliage de Harpstedt, que le comte de Hoya lui engagea. Par le second mariage de Thierry avec Hedwige, sœur d'Adolphe VIII, duc de Sleswick, son fils Christian parvint aux trônes du Nord, et hérita, en 1459, du duché de Sleswick et du comté de Holstein.

Thierry eut cependant beaucoup de peine à se maintenir dans la possession du comté de Delmenhorst, parce que, en contravention au pacte de famille de 1367, le dernier comte, Nicolas, qui était archevêque de Brême, l'avait cédé à sa métropole.

Gérard le Belliqueux, 1440-1449.

Thierry le Fortuné laissa trois fils, *Christian*, *Maurice* et *Gérard*. Maurice était destiné à l'état ecclésiastique, et Christian, parvenu au trône de Danemark, abandonna, en 1454, à Gérard, sa part du comté; mais Maurice dégoûté de la carrière dans laquelle il était entré, se maria et réclama la moitié du comté. Après une guerre assez véhémente, il fut fait, en 1463, un partage; Gérard conserva Oldenbourg et Maurice eut Delmenhorst. Ce dernier mourut l'année suivante sans former lignée. Nous avons parlé[1] de la discussion qui s'était élevée, en 1459, entre Christian et ses frères, au sujet de la succession de Sleswick et

[1] Voy. p. 250 de ce vol.

XIX. OLDENBOURG ET DELMENHORST.

du Holstein. Gérard porte le surnom de Belliqueux : effectivement tout son règne fut une suite de guerres avec ses voisins, les Frisons, l'archevêque et la ville de Brême, et l'évêque de Münster; contre les premiers, il bâtit la forteresse de Neuenbourg. La possession de l'Ostfrise tentait son ambition, et comme il savait que Charles le Hardi, duc de Bourgogne, visait au même but, il pensa que, réuni à ce prince, il y parviendrait plus facilement. Pendant que Charles assiégea Neuss, il alla l'y trouver, et conclut, le 30 novembre 1474, un traité par lequel les deux princes promirent de s'assister réciproquement pour faire la conquête de l'Ostfrise. Gérard devait recevoir à titre de fief bourguignon, le Mormerland (Stickhasen), Aurich et le pays d'Iéver et être nommé gouverneur à vie de tout le pays. La catastrophe qui coûta la vie à Charles de Bourgogne, fit échouer cette entreprise.

Gérard fut consolé de cet échec par une acquisition qu'il fit en 1481. Hayo, chef Frison (Hæuptling) lui légua sa seigneurie de Varel.

Perte de Delmenhorst.

Comme le comte d'Oldenbourg ne cessait d'exercer des brigandages sur tous les négocians qui traversaient son pays, l'empereur Frédéric III ordonna à Henri de Schwarzbourg, archevêque de Brême et évêque de Münster, de mettre fin à ses excès. Henri se ligua avec les villes de Hambourg et Lubeck, assiégea Delmenhorst, s'en empara avec beaucoup de peine, en 1483, ainsi que du bailliage de Harpstedt, et les réunit, non à l'archevêché de Brême qui y formait des prétentions, mais à l'évêché de Münster. La maison d'Oldenbourg

ne rentra dans cette possession que cinquante ans plus tard. XIX. OLDENBOURG ET DELMENHORST.

Gérard termina sa vie, en 1492, dans une ville de France ou d'Espagne où il passait pour se rendre à S. Jacques de Compostelle. *Jean XIV*, son fils, lui succéda. Jean XIV, 1492.

Ce prince s'allia, en 1501, contre Edzard le Grand, comte d'Ostfrise, avec les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel, de Lunebourg et de Calenberg. Les alliés firent, quoiqu'avec beaucoup de peine, la conquête des districts dits Stadtland et Butïadingen (c'est-à-dire situé au-delà de l'Iade). Ces deux petits pays, anciennement soumis à la ville de Brême, jouissaient depuis 1424 d'une espèce d'indépendance sous la protection des comtes d'Ostfrise. La paix fut rétablie le 3 décembre 1517 à Zetel; Edzard se réserva ses droits sur les deux districts, qui restèrent entre les mains des alliés et furent partagés en quatre parts. Jean XIV obtint la plus grande, le Stadtland, mais comme fief de Brunswick. Par des marchés conclus avec les ducs, en 1521 et 1523, Jean racheta les trois autres parts dont les ducs conservèrent le domaine direct.

Pendant la guerre d'Ostfrise, Jean XIV avait racheté, en 1511, de la ville de Brême le canton de Würden qui lui avait été engagé, en 1407, pour obtenir la liberté du comte Christian VII que les Brêmois avaient fait prisonnier et qu'ils tenaient renfermé dans un coffre déposé dans un caveau.

XX. Ostfrise.

XX. *Le comté d'Ostfrise.*

Ancien état du pays.

La Frise du moyen âge, depuis l'époque où la Hollande et l'évêché d'Utrecht n'y appartenaient plus, s'étendait encore depuis le ruisseau de Kinhem près d'Alkmaar, jusqu'au Wéser. Elle était divisée en sept provinces qu'on appelait pays maritimes, Seelande. On ne connaît pas les limites qui les séparaient les unes des autres; il paraît que le premier Seeland allait du Wéser à l'Iade, le second de l'Iade jusqu'à l'Ems, puis de l'Ems jusqu'au Lauer; la Frise d'aujourd'hui ou l'Ostergo, le Westergo et Zevenvolde formaient les quatrième, cinquième et sixième Seeland; le septième comprenait le pays situé entre le Fly et le Kinhem, ou la Hollande septentrionale qu'on appelait aussi Frise occidentale.

L'Ostfrise dont nous allons parler n'est que le second de ces Seeland; elle n'en est même qu'une partie (à la vérité très-grande) si nous n'y comprenons pas le pays d'Iéver, dont nous allons traiter séparément. L'Ostfrise est située entre deux golfes qui sont nés en 1218 et 1287 par des révolutions de la nature. D'abord un grand soulèvement de la mer submergea le pays qui forme aujourd'hui le golfe de l'Iade; mais il n'était pas comparable à l'inondation qui, en 1287, engloutit le pays dont la place est occupée aujourd'hui par le Dollart. Cinquante mille individus y périrent. Le célèbre historien Emmius fait le dénombrement de douze peuplades indépendantes qui demeuraient dans ce pays, y compris les trois dont se

composa par la suite la seigneurie d'Iéver. Le souvenir de quelques-unes de ces races est attaché aux cantons de Reiderland, Oberledingerland, Momerland, Brockmerland et autres. XX. OSTFRISE

Chacun de ces cantons était anciennement gouverné par un comte ou gaugraf; mais par la suite, lorsque les empereurs se trouvèrent continuellement en guerre avec les papes et les républiques d'Italie, ce pays fut négligé, et il s'y forma une quantité de petites républiques démocratiques qui étaient réunies en un seul corps d'état. Trois chênes plantés sur l'Upstalsborn ou l'Opstalsborn, monticule situé à une lieue d'Aurich, servaient de rendez-vous au peuple pour ses assemblées annuelles. Les lois qu'on y rendait, étaient nommées *Lioda Kesten*, plebiscites ou *Urkere*.

Gouvernement des Hæuptlinge.

Dans le treizième siècle les républiques de l'Ostfrise éprouvèrent le sort qui attend la plupart des républiques. Les possesseurs des maisons de pierre, des châteaux, s'érigèrent en chefs, *Hæuptlinge*, capitaines, soit en usurpant ce pouvoir, soit en le recevant par le choix de leurs compatriotes. Westerhusen, Hinte, Emden, Visquard et Twixlum sont les plus anciens de ces châteaux. Pour l'entretien du chef, le peuple se chargea de diverses prestations et contributions. Edo Wiemkem qui fonda Iéver fut un de ces Hæuptlinge librement nommés. Les Cirksena à Gretsyhl, les Abdena à Emden, les Idzinga à Norden, les Beninga à Grimmersum, les Allena à Osterhusen, les Cankena à Wittmund, les then Brœk à Oldeborg dans le Brockmerland (vers 1380 à Aurich et depuis 1413 à Em-

XX. OSTFRISE. den), étaient les principales familles de chefs. Aussitôt qu'il y eut des chefs de républiques, il y eut des ambitieux. L'histoire de l'Ostfrise dans le quatorzième siècle n'est que celle des guerres civiles entre ces petits souverains. Ces guerres produisirent des héros dont les hauts-faits conservés par les annalistes et par la tradition ne sont pas connus au-delà de leur patrie. Occo then Brœk, Sibeth Papinga, petit-fils du fondateur d'Iéver, et Focko Ukena[1] sont des noms célèbres en Ostfrise. Ces trois guerriers sont de la fin du quatorzième siècle et du quinzième.

Il éclata une guerre civile entre Occo et Focko. Le premier tomba, en 1428, entre les mains de son ennemi qui partagea avec ses alliés les possessions de la maison then Brœk. Son ambition provoqua, en 1430, une grande confédération des autres Hæuptlinge et des peuples des cantons d'Uberledingen, de Moormer, Norden, Aurich et Brockmer, pour le maintien de leur liberté. Enno de Gretsyhl, qui dans les précédentes campagnes s'était distingué, devait être nommé chef par les prélats, nobles et habitans de tous ces districts ; il refusa cette charge, à cause de son âge avancé : elle fut conférée à Edzard Cirksena, son fils aîné.

Edzard Cirksena. Edzard s'allia aux Hambourgeois, pour attaquer Emden qui était entre les mains d'un partisan de Focko, nommé Imel Abdena. Ces républicains envoyèrent quelques vaisseaux à Emden, sous le pré-

[1] La terminaison en *na* est patronymique, comme *witsch* en russe. Cirksena veut dire descendant de Cirk.

texte de commerce, donnèrent à Imel une fête sur un des vaisseaux, le garottèrent et le conduisirent à Hambourg, où il fut condamné, comme pirate, à une prison perpétuelle. Les Hambourgeois forcèrent la ville d'Emden à se rendre, et y mirent garnison. Cet évènement que la chronique de Hambourg, par Traziger, raconte diversement, est de l'année 1432. Du consentement de la confédération, les Hambourgeois employèrent les pierres de Fockebourg à construire Leerort et probablement Stiekhausen sur la Leda: ce qui est certain, c'est qu'ils furent maîtres de cette place. La guerre avec Focko Ukena fut terminée par la bataille de Bargerbur, du 25 juillet 1432, que Edzard gagna contre lui. Ce chef abandonna l'Ostfrise pour se retirer à Grœningen. Il y eut alors une réconciliation générale entre tous les chefs. Occo then Brœk recouvra sa liberté [1]. XX. OSTFRISE.

L'autorité d'Edzard Cirksena se consolida de plus en plus. La jalousie des Hollandais contre les Hambourgeois engagea ceux-ci à lui céder Emden, en 1441. Il était alors maître de Gretsyhl, Norden, Brockmerland, Berum, d'Aurich et d'Emden.

Ulric, seigneur d'Ostfrise.

Par la mort d'Edzard Cirksena, ses possessions passèrent à Ulric, son frère, qui y joignit par mariage Esens et Stetsdorf, et acquit par traités Dornum et Idzinga. Soit que la cession d'Emden par les Hambourgeois n'ait été faite qu'à terme, soit qu'elle n'ait été que fictive, et destinée à tromper la jalousie des

[1] C'est le même dont nous avons parlé Vol. X, p. 202, dans l'histoire de la reine Jeanne I de Naples.

XX. OSTFRISE. Hollandais, Ulric rendit, en 1448, cette ville à ses anciens maîtres; mais à la suite d'une guerre qui éclata bientôt après, les Hambourgeois cédèrent de nouveau, par un traité du mois d'avril 1453, à Ulric, pour seize ans, Emden et Leerort, contre une somme de 10,000 marcs de Lubeck. En restituant cette somme, et bonifiant à Ulric toutes les réparations et améliorations qu'il aura faites, est-il dit, ils pourront rentrer, en 1469, dans la possession des deux places.

Pour compléter la réconciliation de tous les partis, Ulric ayant perdu son épouse, se maria à Theda, petite-fille de Focko Ukena. La même année 1454, les prélats, la noblesse (*Hovetlingen*) et les paysans (*Eygenerveden*), réunis en assemblée nationale, élurent Ulric chef et seigneur d'Ostfrise, sauf les privilèges du pays et de chacun en particulier. Le 21 septembre 1454, l'empereur Frédéric III éleva Ulric, son épouse Theda et leurs descendans au rang de comtes d'Empire, et créa l'Ostfrise, située entre l'Ems occidental et le Wéser, comté, fief de l'Empire, en réservant au pays tous les privilèges qu'il tenait de Charlemagne et de ses successeurs, ou dont il avait joui jusqu'alors. Il est intéressant de connaître les endroits nommés dans le diplôme; ce sont Emden, Norden, Gretsyhl, Behrum, Esens, Iéver, Friedebourg, Aurich, Leerort, Stickhausen, Lengen, les districts de Butiad et Stadtland, les îles de la côte, ainsi que Hampel, Detern, Wangen et la Wedde Frisonne, c'est-à-dire Freyïade, Varel, Zetel, Bokhorn et Horsten.

Origine du comté d'Ostfrise.

Néanmoins Ulric ne crut pas que le moment était venu de publier le diplôme impérial; il continua de prendre le titre de damoiseau (*Junker*) Ulric. Il lui importait surtout de faire casser le traité de 1453, et de conserver Emden. Les héritiers d'Imel Abdena, mort, en 1455, dans les prisons de Hambourg, formaient trois parties : par transaction de 1460, Ulric acquit de deux de ces parties leurs droits sur Emden, et en 1466, ceux du troisième héritier. Se regardant ainsi comme seigneur légitime d'Emden, il sollicita en cour de Rome la dispense du serment par lequel il avait corroboré le traité avec Hambourg. Pie II la lui accorda, après avoir fait examiner ses droits. XX. OSTFRISE.

Pour préparer les Frisons au titre de comté d'Ostfrise, Ulric fit élever, en 1463, Norden, sa propriété, au rang d'un comté d'Empire, et s'intitula dès-lors damoiseau de Gretsyhl, chef de l'Ostfrise, *maintenant* chevalier et comte. L'année suivante, il se fit donner un nouveau diplôme de comte, vassal pour Emden, Norden, Gretsyhl, Behrum, Aurich, Leerort et Butiading, ainsi que des districts méridionaux. Esens n'y est pas nommé, parce qu'Ulric l'avait cédé à Sibeth Attena, chef du Harlingerland [1], et Lengen n'existait plus. Il n'est pas question d'Iéver, Friedebourg et Stadtland, à cause de l'opposition que leurs chefs avaient montrée. L'investiture solennelle de l'Ostfrise comme comté d'Empire eut

[1] Ainsi nommé du petit ruisseau d'Harrel qui tombe dans la mer entre les îles de Wangen et Spiker. Wittmund appartient au Harlingerland.

XX. OSTFRISE. lieu le 21 décembre, par un hérault impérial. A côté d'Ulric, le Harlingerland ou la Harrélie, Iéver et Kniephausen avaient leurs chefs indépendans.

Enno, 1466–1491. Ulric étant mort en 1466, son fils *Enno* lui succéda sous la tutelle de Theda de Lehr, sa mère [1], et eut, en 1491, pour successeur *Edzard*, son frère. Celui-ci eut la satisfaction de terminer par le recès de Grœningen, de 1493, la contestation avec Hambourg, au sujet d'Emden et de Leerort. La république renonça à toute prétention sur ces deux places, contre le paiement d'une somme de 10,000 marcs et la concession de divers avantages.

Edzard le Grand, 1491. Edzard porte le surnom de Grand. Il le doit aux guerres dans lesquelles il a été continuellement impliqué, tantôt avec les chefs de la Harrélie et d'Iéver, qui ne voulaient pas se reconnaître ses vassaux, tantôt avec les comtes d'Oldenbourg et l'évêque de Münster, ou avec les ducs de Saxe, nommés stadhouders de Frise [2], qui prétendaient étendre leur domination sur l'Ostfrise. Dans une de ces guerres, en 1495, le seigneur de Kniephausen, qu'Edzard avait délivré de la prison où le tenait le seigneur d'Iéver, soumit sa seigneurie au domaine direct du comte. Dans une autre qui éclata en 1514, les ducs de Brunswick et le comte d'Oldenbourg conquirent le Stadtland et Butiading, républiques démocratiques placées sous la protection de l'Ostfrise. Cette guerre fut terminée par

[1] Ulric avait successivement épousé les deux premières demoiselles du pays, Folka de Stedersdorf et Esens, et Theda.

[2] Voy. p. 170 de ce vol.

la paix de Zetel, du 3 décembre 1517. Les droits d'Edzard aux deux pays qu'il avait perdus en 1514, furent renvoyés à la décision des tribunaux. XX. OSTFRISE.

Au milieu de ces guerres, Edzard le Grand avait fait deux dispositions utiles à son pays. Du consentement des États, il introduisit, en 1512, dans sa maison, le droit de primogéniture, et, en 1515, il fit rédiger, sur les bases de l'ancien droit frison, des statuts d'Upstalborn et des diverses coutumes, un nouveau code de droit, en trois livres, qui traitent, le premier, de la procédure, et le second, du droit personnel et réel; le troisième est un code pénal.

Introduction du droit de primogéniture.

Code de 1515.

XXI. La seigneurie d'Iéver.

XXI. IÉVER.

La seigneurie d'Iéver a une origine semblable à celle du comté d'Ostfrise, dont il vient d'être question. Les Frisons indépendans des cantons de Wangen, d'Ostringen et de Rustringen, sur la gauche de l'Iade, se donnèrent, les uns en 1355, les autres en 1359, pour chef un homme fameux dans le pays pour sa valeur et sa prudence, *Edo Wiemken*, de la race de Papinga, une des plus nobles parmi les Frisons. Edo bâtit les châteaux d'Iéver et de Friedebourg. Il assista la ville de Brême dans sa guerre contre les Rustringiens orientaux. La vengeance le poussa à cette entreprise. Haïo Hosken, Hæuptling d'Esenshamm, avait répudié Yarste, sa femme, sœur d'Edo. Haïo étant tombé entre ses mains, le chef d'Iéver, après avoir fait souffrir son prisonnier de la faim, ordonna de le scier en deux avec une corde de crin. En 1496,

Edo Wiemken, premier seigneur de Iéver.

XXI. IÉVER. Edo Wiemken acquit la seigneurie de Kniephausen, par testament de Reinolda, fille du dernier chef ou hæuptling.

Extinction des seigneurs d'Iéver, 1515.

Christophe, dernier dynaste d'Iéver, mourut le 2 juin 1515, à l'âge de dix-neuf ans. Il avait été, ainsi que ses jeunes sœurs, Anne, Marie et Dorothée, sous la tutelle de Jean XIV, comte d'Oldenbourg, leur oncle maternel, qui, en 1511, à la mort d'Edo Wiemken le jeune, leur père, avait pris possession d'Iéver. Tous les chefs du pays convoitaient la main et l'héritage des damoiselles d'Iéver. Edzard, comte d'Ostfrise, prétendait que l'héritage lui appartenait de droit, comme fief d'Ostfrise. Il demanda la main de l'aînée des dames pour son fils aîné ; et, en l'absence de l'oncle, il obtint, moitié par force, moitié de gré, qu'on le reçût au château, le 26 octobre. Le mariage ne devait avoir lieu que dans sept ans ; mais Edzard mourut, et son fils ne montrait pas beaucoup d'empressement pour rechercher la main d'Anne ; en 1527, il prit possession d'Iéver, et y mit un commandant ou drost ; et poussant l'outrage à l'extrême, par le traité d'Utrecht de 1529, dont il sera question au livre VII, il donna sa main à une comtesse d'Oldenbourg.

La seigneurie devient fief brabançon, 1532.

Marie qui s'était chargée seule du gouvernement du petit pays, gagna le drost, son gardien, et prit à sa solde cinquante Brunswickois qui par son ordre surprirent le château et en chassèrent les Ostfrisons, en 1531. Le comte d'Ostfrise y fit mettre le siège. La damoiselle d'Iéver implora le secours de la reine

Marie, gouvernante des Pays-Bas, et offrit sa seigneurie comme fief brabançon, à l'empereur Charles-Quint qui, le 12 avril 1532, lui en accorda l'investiture. Jean Mulart, commissaire de l'empereur, séquestra, le 18 novembre 1532, la seigneurie, et renvoya les comtes d'Ostfrise à Bruxelles, pour y faire valoir leurs droits. Par jugement du 26 janvier 1533, ils furent déboutés et condamnés à des dommages et intérêts, et le séquestre fut levé en faveur des damoiselles Anne et Marie. Le 26 juin 1540, les parties transigèrent : le comte d'Ostfrise renonça au principal ; les dames d'Iéver le tinrent quitte des dommages et intérêts. Dorothée était morte depuis trente-deux ans, et les deux autres dames ne se marièrent pas ; mais du consentement du roi d'Espagne, Marie qui vécut jusqu'en 1575, légua son pays à son cousin, le comte d'Oldenbourg.

XXI. Iéver.

La seigneurie est réunie au comté d'Oldenbourg, 1575.

XXII. Le comté de Diepholz.

XXII. Diepholz.

Il règne quelqu'incertitude sur l'origine des comtes de Diepholz. Il paraît qu'ils étaient d'une famille des anciens Saxons ; ils étaient vassaux de Henri le Lion ; car un seigneur (*der edle Herr*) de Diepholz suivit Henri le Lion en Angleterre. Otton, dynaste de Diepholz, acheta, en 1450, des comtes de Gemünde, le bailliage d'Aubourg. Ce ne fut que sous Maximilien I.^re^ que ces dynastes furent créés comtes d'Empire. Ce même empereur donna en 1517, à la maison de Brunswick-Lunebourg-Celle, l'expectative de ce fief, et quelques années après, les comtes de Diepholz,

XXII. DIEPHOLZ. impliqués dans une guerre avec l'évêque de Minden, se rendirent vassaux de la même maison.

Les comtes de Diepholz s'éteignirent en 1585.

XXIII. HOYA.

XXIII. Le comté de Hoya.

Le comté de Hoya n'appartient pas aux districts de la Westphalie qui se sont rendus indépendans depuis l'extinction des ducs de Saxe de la maison des Guelfes. La famille qui l'a possédé était antérieure à Henri le Lion, et portait le nom de comtes ou seigneurs de Stumpenhausen, d'un château situé près de Nienbourg. Ces seigneurs prirent le nom de Hoya, vers 1200, d'après un château qu'ils bâtirent à cette époque. Le comté de Hoya était très-insignifiant, et ne s'étendait pas même sur la totalité des bailliages de Hoya, Nienbourg et Siedenbourg, puisque les dynastes de Lohe, qui étaient de la haute noblesse, y avaient également leurs possessions.

Les comtes de Hoya agrandirent successivement leur territoire par des achats et des donations. Ils acquirent ainsi l'avouerie de Wietzen, Sycke, Heiligenrod, etc. En 1301 et 1335, les comtes de Brochhusen leur vendirent Neu- et Alt-Brochhusen et le bailliage de Bahrounberg : la totalité du comté de Brochhusen, auquel appartenaient Ehrenbourg, Harpstedt, Uchte et Freudenberg, leur échut à l'extinction des titulaires, en 1388.

En 1330, les comtes de Hoya se partagèrent en deux lignes, dont l'une eut le comté supérieur, l'autre l'inférieur. Celle-ci s'éteignit en 1503; la ligne

du comté supérieur réunit alors tout le pays; mais comme la maison de Lunebourg avait obtenu de l'empereur une expectative qu'elle fit valoir, les comtes de Hoya se reconnurent vassaux des ducs; en conséquence ceux-ci réunirent le comté en 1543, lorsque la maison s'éteignit. XXIII. Hoya.

XXIV. *Ancien duché de Saxe et duché de Brunswick.*

XXIV. Brunswick.

Ancien duché de Saxe.

Comme le duché de Brunswick, dans le sens étendu où nous le prenons ici [1], est la vraie Saxe ou l'ancien duché de Saxe, sans la Westphalie qui en fut détachée à l'époque de la chute de Henri le Lion, nous pensons que c'est le cas de récapituler ici ce qui, dans les volumes précédens, a été dit de ce duché, et d'y suppléer.

Gau, ou cantons de l'Ostphalie.

Après la soumission des Saxons par Charlemagne, ce prince, qui préférait faire gouverner les provinces de son empire par des *missi* ou commissaires temporaires, plutôt que par des ducs amovibles qui, par leur séjour prolongé dans leurs gouvernemens, trouvaient mille moyens d'y acquérir une puissance préjudiciable à l'autorité royale, divisa le pays en *gau* ou cantons, ayant chacun son comte ou gaugraf, et sa comécie ou tribunal. Les antiquaires allemands n'ont pas fait sur les gau saxons des recherches aussi savantes que sur ceux de la Franconie, de la Bavière, de la Souabe et de la Hesse [2], de manière que nous ne pouvons indiquer cette division que vaguement et en traits généraux. Toute la Saxe conserva sa grande division en Ostphalie, ou pays situé entre le Wéser et l'Elbe (car le Mecklembourg et le Holstein n'y appartenaient pas); en Westphalie, ou pays situé entre le Wéser septentrional et le Rhin, et Angrie, ou

[1] C'est-à-dire avec le Hanovre.

[2] Au moins nous ne les connaissons pas, si elles existent.

XXIV. BRUNSWICK. Angrivarie, située entre les deux autres et sur le Wéser méridional. Nous ne nous occupons ici que de l'Ostphalie, dans laquelle la maison de Brunswick acquit un patrimoine considérable. Elle renfermait les gau suivans :

Les duchés de Brême et de Verden formaient les *Largau* et *Sturmigau*. Ces cantons renfermaient plusieurs comécies, dont le souvenir s'est conservé dans la comécie ou le *gohgrefschaft* d'Achim sur le Wéser, et dans les districts dits Alte-Land et Kehdinger-Land, le long de l'Elbe, où la justice est administrée par des *grefe*. Il est probable que les comtes de Stade, qui existaient déja en 951, et obtinrent en 1056 le margraviat du Nord [1]; les comtes de Stotel, propriétaires du pays de Würden, et les comtes de Lesmone, propriétaires du Vieland, étaient originairement des gaugrafs de ces cantons.

Le *Leingau*, l'*Aringho*, le *Tilithi*, le *Guddingau*, le *Wickanefelde*, entre la Leine et le Wéser.

Le *Flotwigi* était le district appelé par la suite duché de Celle; celui de Lunebourg formait le *Bardingau*, dont Bardewyck sur l'Elmenau, aujourd'hui simple village, était le chef-lieu. Le souvenir d'une de ces comécies s'est conservé dans le gohgrefschaft d'Edemissen.

Le *Darlingau*, situé entre l'Ocker, l'Aller, l'Aue, près de Scheningen, comprenait une grande partie du duché de Brunswick. Le titre de gohgrefschaft est encore attaché à Sauingen, Lehre, Gardessen, Salzthalen.

Le *gau septentrional de Thuringe*, au sud de l'Aue.

Le *Hartgau*, au sud du Darlingau; le pays de Halberstadt.

Le *Hessingau*, la principauté de Blankenbourg et le bailliage de Hessen.

Le *Vahlen*, entre l'Ocker et l'Innerste; Hildesheim.

Le *Lisgau*, l'*Augau*, le *Gandersheimgau*, le *Grenigau* et l'*Ambergau*, dans les parties du duché de Brunswick qu'on

[1] Voy. p. 139 de ce vol.

nomme districts du Harz et du Wéser (Seesen, Gandersheim, Holzmünden).

La *Hesse saxonne* et l'*Ittergau* forment l'Angrivarie occidentale. Nous parlerons de ces deux cantons, lorsque nous nous occuperons du landgraviat de Hesse.

Les familles suivantes, toutes portant le titre de comtes, ou une partie d'elles, descendaient probablement de comtes attachés à une comécie : Aschersleben, Blankenbourg, Brunswick, Catlenbourg, Dannenberg, Dassel, Eberstein, Einbeck, Falkenstein, Hallermund, Lauenrode, Limmer, Lüchow, Nordheim, Reinstein, Scharzfels, Supplinbourg, Warbeck, Welpe, Wunstorf. Elles sont toutes éteintes.

Ducs de Saxe de la famille de Ludolphe.

Ce fut un des premiers soins de Louis le Germanique, parvenu au trône d'Allemagne, de changer le gouvernement commissarial par lequel son père et son aïeul avaient administré la Saxe, en ducs amovibles. Celui qu'il choisit pour premier duc fut Ludolphe, prétendu arrière-petit-fils de Wittekind. Il fonda Gandersheim, et eut pour successeurs ses fils Bruno et Otton. Ce dernier, surnommé l'Illustre, est ce prince qui, en 911, refusa la couronne d'Allemagne, et la procura à Conrad I. Sept ans après, son fils, plus illustre que lui, quoiqu'il ne portât que le surnom d'Oiseleur, l'accepta et la porta avec éclat pendant dix-sept ans. Henri I conserva le duché de Saxe, et le transmit à son fils, Otton I le Grand. Celui-ci le sépara de nouveau de la couronne, et le conféra, vers 960, à Hermann, fils de Billung, auquel, à une époque antérieure, il avait inféodé le Bardengau. Par la suite, il lui donna encore le bourgraviat de Magdebourg.

Maison de Billung.

La maison de Billung donna cinq ducs à la Saxe, savoir *Hermann*, mort en 973; *Bernard I* (973-1011) : *Bernard II*, (1011-1062); *Ordulph* (1062-1074); et *Magnus* (1074-1106).

Trois maisons acquirent des possessions considérables pendant le règne des empereurs de la maison de Saxe et des ducs Billungiens : ce sont celles des comtes de Brunswick, de Nordheim et de Supplinbourg.

XXIV. BRUNSWICK.

Famille des comtes de Brunswick.

Henri, duc de Bavière, frère cadet de l'empereur Otton I, eut deux fils, Henri le Querelleur, qui lui succéda dans son duché, et Bruno, auquel l'empereur, en récompense des services qu'il en avait reçus, conféra les châteaux de Melverode et de Hohenwort, dans les environs de l'Ocker, et le village de Brunswick. Il prit le titre de comte ou margrave. Bruno est la souche de l'ancienne maison de Brunswick. Son arrière-petit-fils, Eckbert I, obtint le margraviat de Thuringe[1]. Eckbert II, fils de celui-ci, fut le dernier de ces margraves. La maison de Brunswick s'éteignit avec lui, en 1090. Sa sœur, Gertrude, hérita des biens de la maison.

Les comtes de Nordheim.

Bomenebourg et Nordheim étaient le berceau d'une famille dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Hermann en fut le chef sous le règne d'Otton II. Sigefroi, son fils, avait quatre fils, qui furent les meurtriers d'Eckbert, margrave de Thuringe. Otton, fils de l'un de ces quatre frères, est cet Otton auquel l'impératrice Agnès, mère de Henri IV, donna, en 1061, le duché de Bavière, qu'il perdit en 1070. Henri le Gros, son fils, fut réduit à son comté de Nordheim; mais, par son mariage avec Gertrude, il acquit le riche patrimoine de la maison de Brunswick. La sienne s'éteignit avec lui, et la double masse des biens de Nordheim et de Brunswick échut à Richenza, sa fille.

Les comtes de Supplingebourg.

Une famille qu'on croyait issue d'Albin, un des chefs des Saxons du temps de Charlemagne, avait de riches propriétés dans le Darlingau. Sommersebourg, Schœningen, Walbeck et Supplingebourg y appartenaient; elle se nommait d'après la dernière place, et s'éteignit au commencement du onzième siècle. Par une suite de mariages, ses biens échurent à Guebhard II, comte de Querfurt, qui périt en 1075, à la bataille de l'Unstrutt, et laissa ses biens à Lothaire qui, en 1125, fut élu roi d'Allemagne.

Indépendamment des ducs, la Saxe avait ses comtes Palatins, qui siégeaient à Grona, à Werla, à Alstædt, et qui, depuis 1088, étaient de la famille de Sommersebourg.

[1] Voy. p. 141 de ce vol.

XXIV. BRUNSWICK.

Maison de Supplinbourg.

Ce fut, comme nous l'avons vu, Otton de Nordheim, duc de Bavière, qui, sous le gouvernement d'Ordulphe, avant-dernier duc de Saxe de la maison de Billung, donna lieu aux troubles qui remplirent d'amertume le règne de l'empereur Henri IV. Nous nous dispenserons d'en parler ici.

La maison des Billungs s'étant éteinte en 1106, l'empereur Henri V conféra le duché de Saxe au jeune Lothaire, comte de Supplinbourg et de Querfurt, et comte Palatin de Saxe, le même dont nous venons de parler. Le nouveau duc épousa Richenza de Nordheim, et réunit ainsi aux terres du Palatinat de Saxe, et à celles des maisons de Supplinbourg et de Querfurt, la riche succession de Nordheim et de Brunswick. Quant aux biens de la maison de Billung, ils furent partagés entre les deux filles de Magnus, Wulfhild et Eilike. La première épousa Henri le Noir Guelfe, duc de Bavière; la seconde, Otton le Riche, premier comte d'Aschersleben, et devint la mère d'Albert l'Ours. Ainsi les Guelfes, futurs souverains de ce pays, y mirent pour la première fois le pied.

L'histoire des brouilleries qui éclatèrent bientôt entre le nouveau duc de Saxe et l'empereur Henri V, et qui amenèrent, en 1115, la bataille du Wœlfelsholz, a été rapportée ailleurs. Après la mort de Henri V, en 1125, Lothaire fut élevé sur le trône d'Allemagne.

Maison de Guelfe. Henri le Superbe, 1128–1139.

Ce prince maria, en 1127, Gertrude, sa fille, qui devint son héritière, à Henri le Superbe, duc de Bavière, fils de Henri le Noir, et donna, en 1128, à ce gendre, le duché de Saxe. Ainsi tous les domaines qui, par une série de mariages, avaient été réunis sur la tête de Lothaire, furent joints aux vastes possessions de la maison Guelfe en Souabe, en Bavière, en Italie et en Saxe même, et presque la totalité de l'Ostphalie devint le patrimoine de cette illustre famille. Supplinbourg n'en fit pas partie : l'empereur le donna aux Templiers.

Henri le Lion.

Nous ne répéterons pas les évènemens importans qui illustrèrent le règne des deux ducs de Saxe de la maison Guelfe, savoir Henri le Superbe († 1139), et Henri le Lion qui, en

XXIV. BRUNSWICK.

1180, fut dépouillé de la qualité de duc de Saxe, mais se maintint dans son patrimoine, en tant qu'il était situé entre l'Elbe et le Wéser ; il ne put sauver les conquêtes qu'il avait faites dans les pays slaves, situés au-delà de l'Elbe. Dans son patrimoine, nous comprenons les fiefs nombreux qu'il tenait de plusieurs évêques, et quelques acquisitions qu'il avait faites dans l'intérieur par héritages ou réunions, savoir les terres de la maison Winzenbourg avec Hombourg (dans le district de Wéser), le bailliage de Greene et les vidamies de Gandersheim et Hœxter ; le comté de Catlenbourg, auquel appartenaient Osterode, Einbeck, Staufenbourg, avec la comécie du Liesgau ; le bailliage de Lichtenberg de la succession des comtes de Dassel ; Scharzfels, Pœlde et Harzberg, que l'empereur lui céda en échange des parcelles de la succession de Zæhringen, qui appartenaient à Clémence de Zæhringen, première épouse de Henri le Lion.

Destruction du grand duché de Saxe.

Depuis la proscription de ce grand prince, le duché de Saxe nous devient étranger ; c'est dorénavant l'histoire de la maison Guelfe ou de Brunswick, comme nous allons la nommer bientôt, qui seule nous occupe.

Les trois fils de Henri le Lion.

Henri le Lion laissa trois fils, Henri le Long, Otton et Guillaume Longue-Épée. Le premier devint, par son épouse, comte Palatin du Rhin, et sa fille porta ce grand fief dans la maison de Bavière ; le second est ce prince qui, sous le nom d'empereur Otton IV, joua un si grand rôle ; le troisième seul forma lignée, et devint la souche de la maison de Brunswick. La haine entre les Guelfes et les Hohenstaufen se ranima par l'élection schismatique de Philippe de Souabe et d'Otton IV, et les possessions des fils de Henri le Lion éprouvèrent de grandes dévastations.

Après avoir administré pendant sept ans en commun la succession paternelle, les trois frères, réunis à Paderborn, firent, en 1203, un partage du genre appelé Mutschierung. L'aîné eut Stade, Hadeln, Wursten, la partie orientale du pays de Lunebourg, sans la ville de ce nom, avec celles de Hannovre, Einbeck, Gœttingue ; le second, Brunswick, le

XXIV. BRUNSWICK.

Harz inférieur, etc.; la ville de Lunebourg, la partie orientale du pays de Lunebourg, le Harz supérieur, Blankenbourg, etc., avec les prétentions sur le Holstein, échurent à Guillaume. Il mourut, le premier des trois frères, en 1213, laissant d'Hélène de Danemark, son épouse, un fils de dix ans, qui est connu sous la dénomination d'Otton l'Enfant. Cinq ans après, mourut l'empereur Otton. Le comte Palatin, tuteur de son neveu, ne lui remit qu'en 1223 sa part de l'héritage d'Otton IV. Il mourut sans fils en 1227, et tous les droits à la succession de Henri le Lion se trouvèrent réunis sur la tête d'Otton l'Enfant.

Il fallut cependant conquérir d'abord sa capitale. Le jeune Otton, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Bornhœvede, où il avait combattu pour son oncle, le roi Waldemar, se trouvait encore en captivité, lorsque son oncle paternel mourut. Henri le Long avait laissé deux filles, Agnès, mariée à Otton l'Illustre, duc de Bavière, et Irmgard, épouse de Hermann IV, margrave de Bade. Ces deux princesses prétendirent à la succession guelfe de leur père, qui était tout allodiale. Ce qui prouve que l'empereur Frédéric II n'avait pas encore renoncé à son inimitié pour les Guelfes, c'est qu'il acheta les prétentions de ces princesses, et fit occuper Brunswick avec le château de Tankwarderode [1]. Otton se hâta d'acheter sa liberté par la cession de Hitzacker et du château de Lauenbourg, et, par un coup de main heureux, surprit Brunswick.

Erection du duché de Brunswick. Otton l'Enfant, 1235-1252.

Otton l'Enfant, maître de Brunswick, renonçant à l'espoir de restaurer l'ancienne grandeur de sa maison, réussit à terminer d'une manière définitive les anciennes disputes entre les Guelfes et les Hohenstaufen. Ce fut le 21 août 1235, qu'après avoir remis entre

[1] Nommé ainsi d'après un fils cadet de Ludolphe, premier duc de Saxe.

XXIV. BRUNSWICK. les mains de l'empereur Frédéric II toutes les terres qu'il avait héritées de son aïeul, elles lui furent inféodées, à titre de principauté immédiate d'Empire, sous le nom de duché de Brunswick. Il reçut l'investiture pour lui et ses descendans des deux sexes.

Par l'érection du duché de Brunswick, les terres patrimoniales de la maison Guelfe changèrent de nature : d'alleux elles devinrent fiefs d'Empire; de pays soumis à l'autorité des ducs de Saxe, elles devinrent immédiates, et la maison de Guelfe se maintint dans la qualité de princes d'Empire; ses ministériels devinrent ministériels de l'empereur et de l'Empire. L'empereur conféra au duc de Brunswick la dîme de Goslar qui jusqu'alors avait appartenu au domaine impérial. Dans cette dîme étaient comprises les mines du Hartz avec toute espèce de juridiction et de droits réservés à l'empereur. Otton renonça, à ce qui paraît, à toute supériorité sur l'évêché de Hildesheim, qui devint ainsi immédiat.

Ce prince ne laissa passer aucune occasion d'augmenter ses domaines. Il commença par transiger avec l'archevêché de Brême, pour la possession du comté de Stade, dont le premier s'était emparé. Le pays fut partagé; mais Otton obtint l'importante place de Haarbourg. Il acheta ensuite du dernier comte d'Osterbourg et Altenhausen, Gardelegen, Salzwedel, Walbeck et d'autres villes. En 1240, le comte de Lauenrode lui abandonna la ville d'Hannovre, dont il s'était emparé pendant la captivité du duc. En 1248, il acheta, d'après l'opinion commune, de l'abbaye de

Quedlinbourg le domaine utile de la marche de Duderstædt. Après l'extinction de la maison de Thuringe, il reprit la ville de Münden, provenant de la succession de Nordheim, mais dont les landgraves s'étaient emparés après la proscription de Henri le Lion. Peut-être fit-il alors la conquête d'Eschwege et de plusieurs châteaux des environs, que nous verrons entre les mains de ses fils. Quelques auteurs le pensent; d'autres ne voient dans cette possession qu'une continuation de possession, ou dans cette conquête une reprise. Cette diversité entre les deux manières de voir n'est pas indifférente, à cause des évènemens suivans. XXIV. BRUNSWICK

Otton l'Enfant mourut en 1252, laissant deux fils, Albert et Jean, ou plutôt quatre; mais dont deux s'étaient voués à l'état ecclésiastique, et ne prirent pas part au gouvernement du duché. L'aîné de tous n'avait que seize ans; il saisit les rênes pour lui-même et son frère mineur. Albert et Jean.

A peine *Albert* qui, à cause de sa taille élevée, porte le surnom de *Grand*, avait-il célébré son mariage avec Élisabeth de Brabant, qu'il eut une guerre assez importante à soutenir, quoique ses adversaires ne fussent que quelques vassaux félons. Le Truchsess Günzel de Peina et Wolfenbüttel, homme turbulent, avait commis plusieurs infractions contre la paix publique, pour lesquelles Guillaume d'Hollande, roi d'Allemagne, l'avait mis au ban de l'Empire. Albert, beau-frère de ce roi, obtint la commission d'exécuter la sentence contre Günzel, contre Busson d'Asse-

XXIV. BRUNSWICK.

bourg, le rhingrave Gérard, électeur de Mayence, et le comte d'Eberstein, ses consorts. La guerre dura jusqu'en 1258; elle valut à Albert Wolfenbüttel et Assebourg. L'archevêque Gérard qui avait été fait prisonnier, fut racheté, moyennant 5,000 marcs, par Richard de Cornouailles : c'était le prix de son élection au trône d'Allemagne [1].

Henri, premier landgrave de Hesse, était frère d'Elisabeth, épouse d'Albert; il devint doublement son beau-frère, en donnant sa main à Adélaïde, sa sœur. Ces alliances de famille engagèrent Albert à prendre le parti de Henri dans la guerre pour la succession de Thuringe. Nous avons dit [2] qu'elle tourna mal pour le duc de Brunswick qui fut obligé d'acheter sa liberté par la cession d'Eschwege, d'Allendorf, de Witzenhausen, Fürstenstein, Arnstein, Beilstein et Wanfried, c'est-à-dire du canton de Netere ou du district qu'on a quelquefois nommé comté sur la Werra.

La ville de Hameln devint, en 1265, l'objet d'une petite guerre. Cette ville ayant été vendue à l'évêque de Minden par l'abbé de Fulde, auquel elle appartenait, les bourgeois aimèrent mieux se donner au duc de Brunswick; Albert la garda par suite d'une transaction qui fut conclue après une courte guerre.

Jean, frère d'Albert, s'étant marié, demanda que la succession paternelle fût partagée. Le partage se fit en 1267 : selon l'usage germanique, l'aîné détermina les lots, et le cadet choisit au *mallus* ou à la comé-

[1] Voy. vol. IV, p. 249. [2] Voy. vol. IV, p. 230.

cie *auprès de l'arbre haut*, dans les environs de Quedlinbourg. Albert eut Brunswick, Wolfenbüttel, Calenberg, Gœttingue, et quelques autres places; Jean Lunebourg et Celle. Le partage ne fut qu'une Mutschierung ou partage de l'usufruit; aussi la ville de Brunswick et quelques fondations restèrent-elles en communauté. XXIV. BRUNSWICK.

Ainsi se formèrent les deux lignes dites *ancienne maison de Brunswick* et *ancienne maison de Lunebourg*. Nous parlerons d'abord de la dernière qui s'éteignit dans la troisième génération. Division de la maison en deux lignes

1. *Ancienne maison de Lunebourg.*

Jean, fils cadet du premier duc de Brunswick, et fondateur de l'ancienne ligne de Lunebourg, fut un prince faible et débonnaire, sous lequel la noblesse du pays s'arrogea des droits qui tournèrent au détriment de l'autorité ducale. Son fils *Otton le Sévère*, qui lui succéda en 1277, fut ainsi surnommé par la noblesse dont il réprima les excès. Peut-être cependant le surnom de *Strenuus* qu'il porte, doit-il plutôt être traduit par brave et actif; car il possédait ces deux qualités. Il fit quelques acquisitions importantes dont nous allons parler. Il régna jusqu'en 1330. *Otton* et *Guillaume*, ses deux fils, régnèrent ensemble. L'aîné étant mort en 1354, sans postérité masculine, Guillaume régna seul. Cependant Otton, comte de Waldeck, qui avait épousé Mathilde, fille unique d'Otton, forma des prétentions à la succession ou exigea, à titre d'indemnité, une somme de 100,000 marcs d'argent. Les tribunaux de

1. *Ancienne maison de Lunebourg.* Jean, 1267-1277. Otton le Sévère, 1277-1330.

Otton, 1330-135.. Guillaume, 1330-1368.

XXIV. BRUNSWICK. 1. *Ancienne maison de Lunebourg.*

l'Empire, favorisant le comte de Waldeck qui avait été partisan de Charles IV, lors de son élection schismatique, lui adjugèrent cette indemnité, et comme Guillaume se montra récalcitrant, le petit ban fut prononcé contre lui : cependant cette sentence resta sans exécution. En mourant, en 1368, il laissa deux filles, Élisabeth, mariée à Otton, frère de Wenceslas, duc de Saxe de la maison Ascanienne, et Mathilde qui avait épousé en secondes noces Otton, comte de Schauenbourg, après avoir été mariée à Louis, duc de Brunswick, frère de Magnus Torquatus. Avec Guillaume l'ancienne ligne de Lunebourg s'éteignit.

Pendant le siècle que cette ligne fleurit, elle fit quelques acquisitions dont nous allons indiquer les principales.

En 1282, elle acheta la moitié du comté de Hallermund, de Gérard de cette maison ; en 1363, contre une rente viagère, le comté de Dannenberg ; en 1320, du comte de Kæfernberg, le comté de Lüchow dont les anciens comtes s'étaient éteints en 1315 ; en 1326, elle confisqua le comté de Wœlpe à la déchéance de cette famille. En 1366, elle acquit, à titre onéreux, le domaine direct de la seconde moitié du comté de Hallermund dont elle possédait la première depuis 1282.

2. *Ancienne maison de Brunswick. Albert le Grand, 1267-1279*

2. *Ancienne maison de Brunswick.*

Albert le Grand, fondateur de cette ligne, fit, après le partage avec son frère, deux acquisitions que nous ne pouvons pas passer sous silence. En 1270, il dépouilla pour félonie commise Cunon de Gruben

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

de son château de Grubenhagen, avec le pays qui y appartenait, et en 1274, il acquit par convention avec Ludolphe et Adolphe, comtes ou rauhgrafs (*comites silvestres*) de Dassel, la ville d'Einbeck, dont ces seigneurs s'étaient emparés à l'époque de la proscription de Henri le Lion. Rodolphe de Habsbourg créa pour Albert un comté Palatin, en lui confiant, conjointement avec le duc de Saxe, l'administration des domaines de la couronne dans tout ce qui avait anciennement formé le duché de Saxe, avec la juridiction sur les vassaux et ministériels de l'empereur, et l'avouerie sur les villes impériales. Il mourut en 1279, laissant six fils, tous mineurs. Les trois plus jeunes étant destinés à entrer dans l'ordre Teutonique, les trois aînés partagèrent, en 1286, la succession. Guillaume, l'un d'eux, eut Brunswick et Wolfenbüttel; mais comme il mourut en 1290, sans enfant, et que sa part retourna aux deux aînés, nous le passerons sous silence, pour ne nous occuper que de ceux-ci, par lesquels la maison ou ligne de Brunswick se divisa en deux branches qui sont connues sous les noms de Grubenhagen et de Gœttingue. La première s'est prolongée au-delà de l'époque à laquelle nous terminons ce précis. Nous la retrouverons au livre suivant, ainsi que la branche de Gœttingue qui subsiste encore sous les noms de Brunswick et d'Hannovre. Les divisions et subdivisions qui eurent lieu dans la maison de Brunswick sont cause du peu d'intérêt qu'offre par la suite leur histoire. Rarement ces princes purent-ils prendre part aux grands évènemens politiques de leur

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

siècle : les disputes avec les villes soumises à leur domination, les guerres avec les évêques, leurs voisins, et avec la noblesse turbulente de leur pays, absorbèrent toutes leurs forces et leur activité.

a. *Branche de Grubenhagen.*

a. *Branche de Grubenhagen.*

Henri I le Singulier, 1279-1322.

Henri I.er l'Ancien, fils aîné d'Albert le Grand, eut pour sa part Grubenhagen, Salz der Helden, Einbeck, la moitié de Hameln, les comtés de Katlenbourg et Lutterberg, Scharzfels, Herzberg, Osterode, Duderstadt, une partie des mines du Hartz et des fiefs. C'était un prince turbulent et querelleur, qui est connu sous l'épithète de *Mirabilis*, le Singulier (*der Wunderliche*). Il conclut, en 1286, avec Albert, son frère, une union par laquelle il fut convenu que les deux frères posséderaient en commun tant les fiefs ecclésiastiques que la fortune de leurs épouses ; qu'ils ne conféreraient les fiefs séculiers que d'accord, et généralement s'entendraient sur toutes choses. Nonobstant cet arrangement, Henri fut continuellement en dispute et en guerre avec ses frères, ses villes et ses voisins ecclésiastiques et séculiers. Henri et Albert se brouillèrent plus fortement que jamais après la mort de Guillaume, le troisième frère : la possession de la ville de Brunswick devint le principal objet d'une guerre civile. Cette ville jouissait de grands privilèges ; enrichie par le commerce, elle était agitée par des troubles démagogiques qu'Albert réprima avec une grande sévérité, après avoir nuitamment surpris la ville que Henri prétendait garder pour lui seul.

Henri porte dans quelques chartes qui en restent,

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

le titre de comte Palatin. Il paraît que la charge que Rodolphe de Habsbourg avait conférée à son père, passa sur lui. Il mourut en 1322. Comme deux de ses fils seulement ont laissé de la descendance, nous ne nous arrêterons pas aux autres.

Henri II de Grèce, 1322-1352.

Henri, l'aîné, est connu sous le surnom *de Grèce*, peut-être à cause d'un voyage qu'il fit, à Constantinople, auprès d'Andronic III, son beau-frère, et aux lieux saints. Veuf de Gutta de Brandebourg, il revint en Allemagne avec une princesse Cypriote, nommée Hélène, qui portait le titre de dame de la Marche d'or. Il vendit, sans le consentement des agnats, Duderstadt et Gieboldhausen ou l'Eichsfeld inférieur à l'église de Mayence.

Otton l'aîné, prince de Tarente, 1352-1389.

De ses six fils, il n'y en a que deux qui nous intéressent. Il est probable que les récits que Henri de Grèce faisait de ses voyages, peut-être aussi l'esprit romanesque de l'épouse qu'il avait amenée de l'Orient, enflammèrent l'imagination de ses fils, et leur donnèrent ce caractère chevaleresque qui décida du sort de leur vie. *Otton*, l'aîné, accompagna, fort jeune encore, Jean de Luxembourg en Italie, et y contracta amitié avec Jean de Montferrat, auquel plus tard il rendit de si grands services [1]. Il entra ensuite au service de France, et épousa, dit-on, Yolande, veuve de Jayme II, roi de Majorque. En 1354, il retourna en Italie avec Charles IV. Nous avons vu [2] quel rôle il joua alors aux cours de Montferrat et de Naples. La reine Jeanne qui, en 1376, épousa le veuf de la

[1] Voy. vol. IX, p. 351. [2] Voy. vol. IX, p. 331.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

douairière de Majorque, le créa prince de Tarente et d'Acerra. Il vécut dans le royaume jusqu'en 1389. Balthasar, son frère, qui l'y avait suivi, périt misérablement, en 1381. On ne sait pas ce que devint Philippe, autre frère d'Otton, qui s'était aussi rendu en Italie.

La postérité de Henri II de Grèce ou la branche de Grubenhagen de la maison de Brunswick s'éteignit avec ses fils.

Ernest, 1352-1361.

Ernest, second fils de Henri le Singulier, avait eu Osterode dans le partage. C'était un prince sage, qui, en 1361, laissa plusieurs fils, dont nous ne remarquons que les deux qui eurent de la descendance, savoir *Albert II* (1361—1382), et *Frédéric* (1361—1404). Le premier résidait à Salz der Helden, d'où il faisait des excursions contre ses voisins; le second habitait Einbeck et le château de Herzberg, d'après lequel on le nommait quelquefois. Il réunit à son domaine les comtés de Lutterberg et de Scharzfels, devenus vacans en 1397; mais les engagea, en 1402, au comte de Hohnstein. Il fut le tuteur d'*Éric*, fils unique d'Albert II qui régna ensuite par lui-même jusqu'en 1427. Frédéric eut pour succcesseur *Otton le Jeune*, qui, depuis 1427, fut le tuteur des fils d'Éric, savoir de *Henri III* et *Albert III*, et mourut vers 1452, sans descendance mâle. Albert III se chargea, en 1464, de la tutelle de son neveu *Henri IV*, fils de Henri III. Celui-ci fut à son tour, depuis 1486, tuteur des enfans d'Albert III, et mourut, en 1526, sans postérité. Par son décès, la branche de Gruben-

Albert II, 1361-1382.
Frédéric, 1361-1404.
Éric, 1385-1427.
Otton le Jeune, 1404-1452.
Henri III, 1422-1460.
Albert III, 1452-1490.
Henri IV, 1461-1526.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.* Philippe I, 1490–1555.

hagen, aînée de l'ancienne maison de Brunswick, fut réduite au seul *Philippe I.er*, fils d'Albert III, contemporain de Charles Quint, auquel nous nous arrêtons pour parler de la seconde branche de la maison dite de Gœttingue.

b. *Branche de Gœttingue.*

b. *Branche de Gœttingue.* Albert le Gras, 1279–1318.

Albert le Gras, second fils d'Albert le Grand, en fut le fondateur. Son lot primitif consistait dans le pays au-dessus de la forêt, ou Gœttingue, Münden, le pays sur la Leine et l'ancien comté de Nordheim. A la mort de Guillaume, son frère, en 1292, il y joignit Brunswick. Malgré la rigueur que nous l'y avons vu déployer, l'esprit de liberté qu'il avait plutôt comprimé qu'étouffé, reprit bientôt le dessus dans cette ville qui travaillait à se soustraire à l'autorité ducale. Par une convention qu'en 1296 Albert signa avec la ville, la voie en fut frayée.

Albert, dégoûté du séjour de Brunswick, établit sa résidence tantôt au château d'Assebourg, tantôt à Wolfenbüttel.

En 1303, il acheta du dernier raugrave de Dassel le château de Nienover avec la comécie qui y appartenait. Ce seigneur vendit aux landgraves de Hesse et à l'archevêché de Mayence la plus grande partie de ses possessions en Hesse; et le château de Hundesrück, sa résidence, à l'évêché de Hildesheim. Avec lui cette ancienne maison s'éteignit en 1329.

Albert le Gras mourut en 1318, et laissa une nombreuse descendance, parmi laquelle nous ne remarquons que les trois fils qui ont régné. L'aîné, *Otton le*

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.* Otton le Libéral, 1318–1344.

Libéral, vécut jusqu'en 1344. Il avait été pendant quelque temps le tuteur de ses frères; il fut, des droits de son épouse, Agnès de Brandebourg, fille de Hermann le Long, seigneur de la Vieille Marche; mais y renonça ensuite par transaction en faveur de Louis l'Ancien de Bavière, contre une somme d'argent. Après sa mort, les deux autres fils d'Albert le Gras, savoir Albert et Magnus, firent un partage, et donnèrent ainsi naissance à deux rameaux de la branche de Gœttingue qu'on appelle rameaux de Gœttingue et de Brunswick.

Rameau de Gœttingue, 1345–1442. Ernest, 1345–1362. Otton le Mauvais, 1367–1394. Otton le Borgne, 1394–1442.

Le *Rameau de Gœttingue* ne donna que trois générations de princes : *Ernest* (1345—1362), *Otton le Mauvais* (1362—1394) nommé aussi *le Quade*, mot synonyme de mauvais selon les uns, ou d'Armipotens selon les autres, parce que ce prince s'était rendu redoutable à ses voisins, et *Otton le Borgne* (1394—1442). Ce dernier, dont la santé était dérangée et dont les finances se trouvaient délabrées, résigna, en 1442 et se retira à Uslar où il vécut jusqu'en 1463. Sa succession échut au rameau de Brunswick.

Rameau de Brunswick. Magnus I, 1316–1368.

Magnus I le Pieux, troisième fils d'Albert le Gras, et fondateur du *rameau de Brunswick* eut, par son mariage avec Sophie, fille de Henri V de Brandebourg, le margraviat de Landsberg avec Lauchstædt et Sangershausen, reste du Palatinat de Saxe; mais en 1347 il vendit Landsberg à Frédéric le Sérieux, margrave de Misnie[1], se réservant Lauchstædt.

Guerre pour la succession de Lunebourg, 1368–1369.

Ce fut sous le règne de Magnus I que commença, en 1368, la guerre pour la succession de Lunebourg.

[1] Voy. p. 158 de ce vol.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

En 1355 Guillaume, dernier duc de Brunswick-Lunebourg[1], n'ayant pas de fils, déclara, avec le consentement des États, son successeur Louis, fils de Magnus I, lui fiança sa fille cadette, et nomma quelques conseillers pour l'assister dans le gouvernement jusqu'à l'âge de trente ans. En supposant que le partage fait entre les lignes de Lunebourg et de Brunswick, ne fut pas un véritable partage du pays en deux duchés séparés; et qu'il n'eut pour objet que l'usufruit, Louis était en effet l'héritier féodal de Guillaume; mais nous avons observé[2] qu'on avait laissé en commun la ville de Brunswick, et cette circonstance prouvait que le partage n'était pas réel. D'ailleurs si la question avait pu être douteuse, toute incertitude avait cessé depuis un pacte conclu en 1292 entre Otton le Sévère et Albert le Gras, pacte qui maintenait la communauté et le droit héréditaire réciproque.

Toutefois l'empereur Charles IV regardant la succession lunebourgeoise comme devant être disponible par la prochaine mort de Guillaume, en conféra en 1355, mais postérieurement à la disposition de Guillaume, l'expectative à la maison ascanienne de Saxe, et nommément à Albert, petit-fils de Guillaume par sa fille aînée, Élisabeth, épouse d'Otton de Saxe. Cette mesure de l'empereur n'empêcha pas le duc Guillaume de faire prêter serment à Louis et de lui faire part du gouvernement. Il en résulta un procès à la cour de l'empereur; et Guillaume commit la faute de ne ré-

[1] Voy. p. 280 de ce vol. [2] Voy. p. 279 de ce vol.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

pondre pas aux citations qui l'y appelaient; en conséquence le petit ban fut prononcé contre lui. Le jeune duc Louis étant mort en 1367, Guillaume transféra ses droits sur *Magnus II Torquatus* ou à la chaîne d'argent, second fils de Magnus I. Il mourut bientôt après, et l'empereur donna à la maison de Saxe l'investiture du pays de Lunebourg. Il y eut une alternative de négociations et d'hostilités. Magnus II ayant été fait prisonnier, en 1367, par l'évêque de Hildesheim, et ayant besoin d'argent pour sa rançon vendit Lauchstædt à la maison de Misnie. Dans un combat, qu'en 1373 il livra au comte de Schauenbourg, il fut tué; ainsi il échappa aux tracasseries que lui donnait la succession de Lunebourg. Ses fils, *Frédéric* et *Bernard*, conclurent le 29 septembre de la même année, une transaction avec la maison de Saxe. Il fut convenu que la succession de Lunebourg appartenait aux deux maisons, mais qu'elles alterneraient dans le gouvernement; de manière que le gouvernement au nom des deux maisons serait pour la première fois dévolu aux ducs de Saxe, Wenceslas et Albert, comme aux plus âgés; après leur décès au plus âgé des fils ou petits-fils de Magnus II; et enfin de nouveau aux deux princes de Saxe les plus âgés. L'empereur confirma cet arrangement, et les ducs de Saxe prirent l'administration du duché en leur propre nom et en celui des deux ducs de Brunswick.

Magnus II Torquatus, 1365–1373.

Frédéric et Bernard, 1373.

Cependant les deux ducs de Brunswick conclurent, en 1374, un arrangement de famille par lequel la primogéniture fut établie dans la maison, et Frédéric eut

seul le duché de Brunswick : il paraît que depuis ce temps il ne se mêla plus des affaires de Lunebourg ; mais un troisième frère, *Henri*, se présenta pour demander part au gouvernement; il se mit à la tête d'un parti de mécontens qui dans une de ses courses fit le duc Bernard prisonnier. La ville de Lunebourg ayant refusé de contribuer au paiement de sa rançon et proclamé Wenceslas seul souverain, la guerre se ralluma. Henri, Frédéric et la ville de Brunswick se réunirent contre les ducs de Saxe qui assiégeaient Celle. Le jour de la Fête-Dieu 1388, l'armée des ducs de Saxe qui était désorganisée, parce que Wenceslas venait d'être atteint d'une maladie mortelle, fut attaquée à Winsen et défaite. Cette victoire mit fin à la domination des ducs de Saxe dans le pays de Lunebourg. Les trois frères partagèrent, le 6 juillet 1388, le pays : Frédéric eut Brunswick avec Gifhorn, Bernard et Henri obtinrent Lunebourg en commun. La querelle avec la maison de Saxe fut terminée par un traité signé le 15 juillet 1388 à Uelzen. Les ducs Rodolphe et Albert renoncèrent à tout droit au pays de Lunebourg; et les deux maisons conclurent, le 21 janvier 1389, un pacte de confraternité héréditaire.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

Ainsi fut terminée une guerre dont le clergé, la noblesse et les villes du pays avaient profité pour accroître leurs privilèges, en vendant, contre de nouvelles concessions, leur assistance aux parties qui en avaient besoin. Les ducs, après leur restauration, se virent forcés de confirmer tous les privilèges qui leur avaient été arrachés; et pour se procurer la somme de 50,000

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

marcs qu'il leur fallait pour retirer divers droits et péages qu'ils avaient engagés, ils accordèrent aux États une charte qui est connue sous le nom de Statut (*Zate*) de Lunebourg, et qui, confirmée en 1392 par l'empereur, devint la loi fondamentale du duché de Lunebourg. Les ducs y promirent de ne plus demander aucune contribution extraordinaire (*bede*) aux prélats, nobles et villes, et de ne pas construire de nouvelles forteresses ; ils confirmèrent tous les engagemens de domaines; s'engagèrent à n'établir aucun nouveau péage et à ne pas augmenter les taxes des anciens ; les villes obtinrent la juridiction sans recours. Il fut statué qu'on ne prêterait serment de fidélité aux ducs que quand ils auraient juré la Zate, et on créa un comité de huit nobles et de huit députés des villes de Lunebourg, Hanovre et Uelzen, chargé de surveiller l'exécution de la Zate, et autorisé, après avoir vainement essayé les moyens prescrits, de l'exécuter lui-même les armes à la main.

Pendant la guerre pour la succession de Lunebourg, il se forma dans la ville de Brunswick une société ou une espèce d'ordre militaire qui prit part à cette querelle et est souvent nommé dans l'histoire. Il se composait de plus de soixante nobles, qui entretenaient 400 chevaux et se consacraient à la défense de la ville contre les brigandages des nobles des environs. L'ordre est désigné par la dénomination de la *Lilien-Venthe,* association au lis.

L'arrangement sur le droit de primogéniture fut consolidé en 1394 par un pacte d'union entre les trois

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

frères par lequel toutes leurs possessions furent réunies en un seul corps. *Frédéric* jouissait à l'étranger et dans le pays d'une si grande considération que, lorsqu'en 1400 il fut question de déposer [1] l'empereur Wenceslas, on le proposa comme candidat du trône. Il s'était rendu à Francfort. A son retour Henri, comte de Waldeck, qui réclamait toujours l'indemnité qui, en 1354, avait été adjugée à sa maison [2], l'attaqua le 5 juin 1400 aux environs de Fritzlar, dans le dessein de le faire prisonnier; mais comme Frédéric se défendit à toute outrance, il y perdit la vie.

En vertu des statuts de 1374 et 1394 *Bernard*, l'aîné des frères survivans, succéda dans le duché de Brunswick; *Henri*, le cadet, garda seul le duché de Lunebourg que jusqu'alors il avait possédé en paréage avec Bernard; les deux capitales et divers droits restèrent en commun.

Ces princes firent deux acquisitions importantes.

Les comtes d'Eberstein paraissent avoir été les complices de Henri de Waldeck, au moins furent-ils les alliés des comtes de la Lippe que l'empereur avait frappés du grand ban. Hermann comte d'Eberstein, se réconcilia, en 1408, avec la maison de Brunswick en donnant à Otton le Boiteux, fils du duc Bernard, la main d'Elisabeth, sa fille, et pour dot son comté. Ce comté, outre le nom, n'a rien de commun avec celui du grand-duché de Bade : Holzminden, les bailliages de Forst, Fürstenberg, Ottenstein, Grohnde, Erzen, Ohsen, Polle, Hæmelschenbourg, Hastenbeck, Brakel dans

[1] Voy. vol. VIII, p. 90. [2] Voy. p. 280 de ce vol.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

l'évêché de Paderborn, en faisaient partie, avec le domaine direct de plusieurs fiefs des familles d'Usslar, Adelebsen et Kerstlingenrode.

L'année suivante, 1409, Henri, dernier dynaste de Hombourg, pour une cause semblable, abandonna sa seigneurie à Bernard, pour le cas où il n'aurait pas d'héritier de Schonette de Nassau, son épouse. Ce cas eut lieu en 1410, lorsque Henri fut assassiné. Hombourg, Hehlen, Hohenbüchen, Greene, Lauenstein, Lüchterdossen, Wallensen, Stadt-Oldendorf, le bailliage de Lügde, enclave du comté de Pyrmont, constituaient cette seigneurie.

Malgré les statuts de famille qui établissaient le droit de primogéniture, les ducs Bernard et Henri firent, en 1409, un partage, d'après lequel l'aîné eut Brunswick, et le cadet Lunebourg. Ainsi il se forma de nouveau deux lignes dans la maison. Les deux frères firent, en 1414 et 1415, des pactes de famille qui sont les vraies lois fondamentales réglant la succession dans les états de Brunswick. Toutes les possessions de la maison, y est-il dit, sont à jamais unies en un corps d'état de manière cependant que l'aîné de chacune des deux lignes existantes gouvernera la part échue à sa ligne; il y aura un conseil commun, composé de vingt-cinq individus pris dans la noblesse de tout le pays, auquel, pour les cas importans, on adjoindra deux membres du conseil municipal de chacune des principales villes. Il n'y aura plus de partage, et les États refuseront le serment de fidélité au prince qui en provoquera un. Le pacte règle encore la majorité des

ducs, la régence des mineurs, le douaire des veuves. XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ancienne maison de Brunswick.*

Bernard et Henri avaient partagé, avons-nous dit, en 1409; mais ce partage ne subsista pas dans sa forme primitive. Henri étant mort en 1416, Guillaume, son fils aîné, déclara que lui et son frère cadet qui s'appelait Henri, se trouvaient lésés par le partage que leur père et leur oncle avaient fait en 1409, et en demanda la cassation. Il en résulta beaucoup de disputes qui enfin furent arrangées, en 1428, par l'intervention du landgrave de Hesse. Il fut convenu que Guillaume, quoique représentant le frère cadet, ferait le partage, et on lui laissa pour cela un délai de dix semaines, après quoi Bernard avec Otton, son fils, auraient douze semaines pour choisir entre les deux lots.

Guillaume composa un des lots des pays de Wolfenbüttel et de Calenberg, des revenus de Hannovre et des bailliages de Campen, Meinersen, Lichtenberg et Harzbourg; l'autre du pays de Lunebourg avec Hallermund et Grohnde, de manière que Brunswick, Lunebourg, plusieurs péages et engagemens, ainsi que la supériorité territoriale de Hannovre et de Gœttingue, resteraient en commun.

Bernard et son fils qui au premier partage avaient eu Brunswick, choisirent Lunebourg, et comme on n'avait pu s'accorder sur la possession de Celle et de Lauenstein, le landgrave, comme arbitre, les adjugea à Bernard. De nouvelles contestations qui s'élevèrent, exigèrent des conventions supplémentaires qui furent conclues, l'une, en 1431, et l'autre, le 23 novembre 1434, à Schœningen.

XXIV. BRUNSWICK.

Ainsi la maison de Brunswick-Gœttingue se partagea en deux lignes, nommées *maison moyenne de Lunebourg* et *maison moyenne de Brunswick*.

a) *Maison moyenne de Lunebourg.*

a) *Maison moyenne de Lunebourg.*

Nous venons de voir que Bernard I, l'aîné des fils de Magnus II (depuis la mort violente de Frédéric), fonda cette ligne. Depuis le dernier partage il ne se mêla guère des affaires du gouvernement qu'il abandonna à ses fils, et mourut en 1434.

Otton le Boiteux et *Frédéric* succédèrent, en 1434, à leur père, et gouvernèrent en commun jusqu'à la mort d'Otton qui arriva en 1445, si subitement qu'on l'attribua à du poison. Il ne laissa pas d'enfant. Frédéric qui resta seul, abandonna, en 1448, aux seigneurs de Plesse, les fiefs du comté d'Eberstein, c'est-à-dire le domaine direct de plusieurs fiefs qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, avaient appartenu aux comtes d'Eberstein. Cet évènement insignifiant par lui-même a eu quelqu'importance à l'extintion de la maison de Plesse.

Frédéric eut beaucoup de tracasseries avec le clergé qui, co-propriétaire des salines de Lunebourg, refusait de contribuer à l'acquittement des dettes contractées par la ville. Cette affaire devint très-sérieuse; il y eut à Lunebourg des révolutions et des contre-révolutions; le saint-siège la frappa de ses censures et l'empereur de ses mandats. Frédéric, qui était d'une humeur douce et pacifique, en prit tant de dégoût qu'en 1458, il remit le gouvernement à ses fils, et se retira à Celle dans le couvent des Franciscains qu'il avait fondé.

Ces fils s'appelaient *Bernard II* et *Otton* qui porte le surnom de *Magnanime*. Le premier étant mort en 1464, Otton régna seul. Ce fut de son temps, en 1442, que Otton le Borgne, dernier mâle du rameau de Gœttingue, abdiqua le gouvernement entre les mains des ducs de Brunswick, qui n'en firent pas part à Otton le Magnanime. Il en naquit une contestation qui devint plus sérieuse, en 1463, à la mort de l'ex-duc de Gœttingue; le duc de Lunebourg n'en vit pas la fin, car il mourut en 1471, laissant un fils de trois ans. Cette circonstance engagea Frédéric, aïeul du jeune prince, à quitter son cloître, pour gouverner une seconde fois jusqu'à sa mort, en 1478.

XXIV. BRUNSWICK. 1. *Ligne moyenne de Lunebourg.*

Henri, surnommé *le Moyen*, ce fils qu'Otton le Magnanime avait laissé en 1471, fut alors placé sous la tutelle d'Anne de Nassau, sa mère, du duc de Brunswick et de la ville de Brunswick, et prit, en 1486, lui-même les rênes du gouvernement. Il céda, d'abord pour douze ans, et ensuite par le traité de Minden de 1512, à perpétuité à la ligne de Brunswick, le pays de Gœttingue qui depuis l'extinction du rameau de ce nom, en 1463, avait été un sujet de querelle entre les deux lignes. Il obtint, en 1515, l'expectative du comté de Lippe, et, en 1517, celle de Diepholz. L'histoire de Charles-Quint nous fournira occasion de parler encore de ce prince.

b) *Maison moyenne de Brunswick.*

b) *Maison moyenne de Brunswick.*

Henri, second fils de Magnus II, avait laissé en mourant, en 1416, ses états à *Guillaume*, son fils de Sophie de Poméranie, sa première épouse, prince âgé

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ligne moyenne de Brunswick.*

de vingt-quatre ans, qui, ainsi que nous l'avons vu, troqua, en 1418, son héritage primitif contre la part de Brunswick, et devint ainsi le fondateur de la ligne moyenne de Brunswick. Pendant qu'il commandait en France les troupes que Frédéric, duc d'Autriche, avait envoyées au secours de Charles VII, un autre fils que Henri avait eu d'un second mariage avec Marguerite de Hesse, et qu'on nommait *Henri*, comme le père, haïssant son frère consanguin et stimulé par les citoyens de la ville de Brunswick toujours remuante et travaillant à se rendre indépendante, s'empara de Wolfenbüttel d'où il chassa Cécile de Brandebourg, épouse de Guillaume, et son fils. Guillaume revint en toute hâte et s'arrangea, le 23 novembre 1432, avec Henri, en partageant avec lui. Guillaume eut le pays de Calenberg avec Hannovre, la partie de Wolfenbüttel située entre le Wéser et la Leine, et une somme d'argent. On conserva la communauté de ce que la ligne possédait en commun avec celle de Lunebourg. Henri obtint le reste du pays de Wolfenbüttel.

Ainsi la ligne de Brunswick se serait partagée en branches de Calenberg et de Brunswick ou Wolfenbüttel, si Henri n'était mort, en 1471, sans laisser de fils. Ce prince, dans la vue d'exclure son frère aîné de la succession de Lunebourg, si elle allait devenir vacante, conclut, en 1433, avec les princes de cette ligne, un marché simulé, par lequel il leur vendit ses états pour une somme de 100,000 marcs, et les ducs lui vendirent les leurs pour celle de 200,000, de manière cependant que chaque partie se réserva et à

ses héritiers, la possession et la jouissance des pays vendus. Ce traité occasiona une guerre entre les frères dans laquelle Henri fut dépouillé de Seesen et Staufenbourg, ou de la partie de son duché enclavé entre l'évêché de Hildesheim, la principauté de Grubenhagen et celle de Calenberg. L'électeur de Brandebourg négocia, en 1442, une paix par laquelle Henri renonça à son traité avec les ducs de Lunebourg.

XXIV. BRUNSWICK. 2. *Ligne moyenne de Brunswick.*

Le duc Guillaume de son côté acquit, en 1447, le comté de Wunstorf : l'évêque de Minden lui inféoda la moitié de ce comté, et il acheta l'autre de l'évêché de Hildesheim. Il recueillit, en 1473, la succession de son frère, et mourut en 1482. Ses deux fils *Frédéric* et *Guillaume le Jeune* lui succédèrent; le premier prit Calenberg, le second Wolfenbüttel pour leur résidence. Frédéric devint un grand capitaine. Du vivant encore de son père, il prit part dans les troubles de Gueldre, et fut nommé, en 1477, protecteur de ce pays contre l'archiduc Maximilien, gendre de Charles de Bourgogne. Une maladie qui paralysa ses facultés mentales, l'avait forcé de retourner chez lui; il fut si bien guéri, qu'il put, après la mort du père, se charger du gouvernement conjointement avec son frère; mais, en 1484, il eut une rechute et Guillaume son frère le fit enfermer : il mourut en 1495. Guillaume le Jeune obtint, en 1490, de l'abbé de Werden la ville de Helmstedt à titre de fief. Il abandonna, en 1491, le gouvernement à ses fils, *Henri I* ou *l'aîné* et *Éric I* ou *l'aîné*. Ces deux princes eurent une guerre à soutenir contre la ville

Frédéric, 1482–1494. Guillaume, 1482–1495.

Henri I. 1491–1514, et Eric I, 1491–1540.

XXIV. BRUNSWICK. 2. Ligne moyenne de Brunswick.

de Brunswick qui, en vertu du droit de prescription refusait de se dessaisir des juridictions d'Assebourg, Vechelde, Campen et Neubeck qu'elle tenait à titre d'engagement et que les ducs voulurent racheter.

Soutenus par les villes Hanséatiques, les Brunswickois gagnèrent, le 13 février 1493, une bataille sanglante près Bleckede. Sous la médiation de l'archevêque de Magdebourg, il fut conclu, en 1494, un arrangement ; la ville paya aux ducs une somme d'argent, leur restitua Campen et Neubruck, et leur prêta hommage, mais elle obtint la confirmation de ses privilèges. En 1495, les deux frères firent, sous la direction de leur père, un partage; Henri I eut Wolfenbüttel et Éric Calenberg, mais en maintenant la communauté entre les deux branches.

En communauté avec son frère et avec les ducs de Lunebourg, Henri I fit, en 1513 et 1514, la conquête du pays de Butiaden ou Rustringen. Il fut partagé entre les conquérans, mais une part après l'autre fut donnée à titre de fief au comte d'Oldenbourg. La conquête de ce pays entraîna les ducs dans une guerre avec Edzard, comte d'Ostfrise ; elle coûta la vie à Henri I qui fut tué le 23 juin 1514 devant Leerort. La ville de Brunswick doit à Henri ses deux grandes foires, aujourd'hui encore base de son opulence.

Henri II, 1514.

Henri II ou *le Jeune*, son fils, eut un règne très-turbulent, ainsi que nous le verrons dans l'histoire de Charles-Quint.

Le règne d'Éric I, duc de Brunswick-Calenberg,

appartient aussi en grande partie à l'époque de la réformation.

XXV. *Le duché de Gueldre.*

XXV. GUELDRE.

Le duché de Gueldre est la seule principauté héréditaire des Pays-Bas qui existât encore au commencement du seizième siècle, à côté de la maison d'Autriche. Nous devrions en conséquence en parler ici ; mais comme le chapitre XI de ce livre nous en offrira une meilleure occasion, nous y renvoyons l'histoire de ce duché.

XXVI. *Le duché de Clèves.*

XXVI. CLÈVES.

Origine du comté de Clèves. Dynastie de Teisterbant.

L'origine des anciens comtes de Clèves est fabuleuse. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils possédaient en même temps le comté de Teisterbant, qui s'étendait sur les deux districts de Tieler-Waard et Bommeler-Waard sur la Vaal, et sur les comtés de Kuylenbourg, Büren, Vianen, Arkel, Heusden et Altena. Le dernier qui possédait les deux comtés s'appelait *Louis*, et doit avoir vécu vers la fin du huitième siècle. Robert, son fils, continua la ligne des comtes de Teisterbant, d'où sont sortis les comtes d'Hollande, ceux de Kuylenbourg, ceux de Marck, les ducs d'Aremberg et les comtes de Berg. *Éberhard*, le second fils de Louis, fut la souche des comtes de Clèves. Il mourut en 835. L'histoire de ses successeurs ne présente rien d'assez intéressant pour nous y arrêter. Le dernier de ses descendans mâles fut *Jean*, qui régna de 1347 à 1368. Marguerite, sa nièce, porta le comté de Clèves

XXVI. Clèves. Dynastie de la Mark.

dans la maison de Marck, par son mariage avec *Adolphe V*, comte de la Marck. *Adolphe VI*, leur second fils, qui, depuis 1368, fut comte de Clèves, succéda aussi, en 1392, à son frère aîné dans le comté de la Marck; et, depuis cette époque, les deux pays ont été, à l'exception d'un court intervalle (de 1431 à 1461), continuellement réunis jusqu'à la fin du seizième siècle. Adolphe VI fonda, en 1393, un nouvel ordre de chevalerie, qu'on appelait l'ordre du Rosaire, et eut, en 1394, pour successeur, son fils qui, comme comte de la Marck, s'appelait *Adolphe VII*, mais est mieux connu sous celui d'*Adolphe Ier*, parce qu'en 1417, au concile de Constance, l'empereur le créa duc de Clèves [1]. Dans une guerre qu'il eut avec Jean de Salm, seigneur de Ravenstein, il le fit prisonnier en 1397, et le força de se racheter par la cession de sa seigneurie qui était entrée par héritage dans la maison de Salm. Adolphe la conféra à son fils cadet. Par l'extinction des descendans de ce prince, elle revint, en 1609, aux ducs de Clèves.

Adolphe I, premier duc de Clèves.

Branche de Nevers.

Par le mariage de *Jean I le Belliqueux*, fils et successeur d'Adolphe I.er (1448 à 1481), avec Élisabeth, petite-fille de Philippe de Nevers et Rhetel, troisième fils de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, les comtés de Nevers et Rethel entrèrent dans la maison de Clèves. Jean Ier les laissa à Engilbert, un de ses fils cadets qui devint la souche d'une nouvelle maison de Nevers. En faveur de François I.er, l'avant-dernier de ses descendans, le comté de Nevers fut

[1] Voy. vol. VIII, p. 110.

érigé en duché. Sa fille porta le duché dans la branche de Gonzague, qui, en 1628, parvint au duché de Mantoue et de Montferrat. Jean I.er fit une acquisition importante pour son comté de la Marck ; la ville de Sœst se soumit volontairement à son gouvernement. XXVI. Clèves.

Jean II le Clément, duc de Clèves et comte de la Marck, régna depuis 1481 jusqu'en 1521. Son successeur appartient au temps de Charles-Quint, et nous retrouverons, dans la seizième section de ce chapitre, une occasion de continuer l'histoire des ducs de Clèves. Jean II, duc de Clèves, 1481-1521.

XXVII. Le duché de Berg. XXVII. Berg.

Le duché ou l'ancien comté de Berg, ainsi nommé des montagnes qui le traversent, était gouverné, dans le dixième siècle, par les comtes d'Altena, dont on dérive l'origine des comtes de Teisterbant. Ils prirent, dans le douzième siècle, le titre de comtes de la Marck et de Berg. Deux frères, fils d'un comte Adolphe, partagèrent, vers 1166, les états paternels. Éberhard, l'aîné, devint la souche des comtes de la Marck. *Engilbert I.er*, le cadet, est celle des comtes de Berg, et eut part à la dépouille de Henri le Lion. En 1189, il eut pour successeur, d'abord son fils aîné, *Adolphe IV*, qui mourut, en 1218, devant Damiette, et ensuite *Engilbert II*, qui était archevêque de Cologne. Ce prélat jouissait de toute la confiance de l'empereur Frédéric II, qui, en 1220, en partant pour l'Italie, lui confia le vicariat et la tutelle de son Dynastie de Teisterbant et d'Altena.

XXVII. Berg. fils. Frédéric d'Isenbourg, son petit-neveu, qu'il avait repris pour des vexations qu'il exerçait contre l'abbaye d'Essen, l'assassina d'une manière traîtresse, en 1225. Frédéric fut roué, et Engilbert canonisé.

Dynastie de Limbourg, 1225–1348.

Avec lui s'éteignit la race des comtes de Berg, descendue de ceux d'Altena ou de la Marck. Marguerite ou Cunigarde, fille d'Adolphe IV, porta le comté dans la maison de Limbourg, par son mariage avec Henri IV, duc de Limbourg. Cette maison fournit cinq comtes de Berg, savoir *Adolphe V*, fils de Henri IV et de Marguerite (1225—1256); les trois fils de celui-ci, *Adolphe VI* (1256—1295); *Guillaume* (1295—1308), et *Henri de Windeck* (1308—1310); enfin *Adolphe VII*, fils de Henri (1310—1348). Adolphe VI mourut en captivité. A la bataille de Wœringen, il avait fait prisonnier Sigefroi de Westerbourg, archevêque de Cologne. Ce prélat fit ensuite la paix avec le comte, et, en 1293, l'engagea à l'accompagner à Duitz. Il avait fait préparer une embuscade sur la route : Adolphe fut surpris et enfermé dans une prison, où il mourut.

Dynastie de Juliers.

Marguerite, sœur d'Adolphe VII, épouse d'Otton III, comte de Ravensberg, était morte dès 1339, sans autre descendance qu'une fille, nommée Marguerite, comme la mère. Cette princesse, héritière par sa mère du comté de Berg, en 1348, possédait déjà le comté de Ravensberg, où, en 1346, elle avait succédé à son oncle paternel, dernier comte de Ravensberg. Elle apporta les deux comtés à son mari, *Gérard*, fils aîné de Guillaume, premier duc de Ju-

liers. Ce prince fut tué, en 1360, dans un tournoi. *Guillaume*, son fils (1360—1408) fut nommé, en 1389, par l'empereur Wenceslas, duc de Berg. *Adolphe*, second duc de Berg, hérita du duché de Juliers à la mort de Rainauld (qui était aussi duc de Gueldre), en 1423. Depuis ce moment, le duché de Berg fut réuni à celui de Juliers.

XXVII Berg.

Commencement du duché de Berg.

Réunion des duchés de Berg et de Juliers, 1423.

XXVIII. Duché de Juliers.

XXVIII. Juliers.

On trouve des comtes de Juliers depuis la première moitié du dixième siècle. *Guillaume VII*, comte de Juliers, fut élevé, en 1337, par l'empereur Louis de Bavière, au rang de margrave, et nommé, en 1356, par Charles IV, duc de Juliers. Son fils *Guillaume II* fut, par sa mère, duc de Gueldre et comte de Zutphen, et *Gérard*, un autre de ses fils, obtint, par sa femme, le duché de Berg. Les deux duchés furent réunis en 1423, par Adolphe, duc de Berg.

Commencement du duché de Juliers.

Sa réunion avec Berg, 1423.

Gérard I.er, neveu de cet Adolphe, réunit à ces deux duchés le comté de Ravensberg, et transmit le tout, en 1475, à son fils *Guillaume IV*. La maison de Juliers s'éteignit avec ce prince en 1510. Sa fille, Marie, héritière de Juliers, Berg et Ravensberg, apporta ces trois pays à Jean III, duc de Clèves, comte de la Marck et seigneur de Ravenstein.

Juliers, Berg et Ravensberg sont réunis à Clèves, Marck et Ravenstein, 1510.

XXIX. MARCK.

XXIX. *Le comté de la Marck.*

Origine de la maison de la Marck.

Nous venons de voir que, dans la première partie du seizième siècle, les duchés de Clèves, Juliers et Berg, les comtés de la Marck et Ravensberg, et la seigneurie de Ravenstein, furent réunis. Celle de ces six maisons qui eut l'avantage de survivre aux cinq autres et de recueillir successivement toutes ces successions, est la maison de la Marck, ligne aînée des comtes de Berg, et par conséquent descendue des comtes de Teisterbant. *Éberhard*, frère aîné d'Engilbert I.er, premier comte de Berg, fut comte d'Altena ou de la Marck; mais ce ne fut qu'*Adolphe IV*, son petit-fils, mort en 1249, qui prit d'une manière constante ce titre.

Elle réunit successivement les autres duchés.

Nous avons vu qu'*Adolphe VI*, qui, en 1392, hérita le comté de la Marck de son frère aîné, avait eu, en 1369, par son épouse, le comté de Clèves. Comme ce pays fut élevé bientôt après au rang de duché, nous avons parlé des descendans d'Adolphe VI à l'article de Clèves.

XXX. WALDECK.

XXX. *Le comté de Waldeck*[1].

Origine de la maison.

La maison des comtes de Waldeck, une de celles qui font remonter leur origine au fameux Wittekind, appartient aujourd'hui aux maisons souveraines. Une de ses branches possédait anciennement le bourgraviat de Magdebourg, qui, à son extinction, en 1136,

[1] Pour ce qui regarde l'origine de cette maison, nous avons suivi le système de WENCK.

passa aux comtes de Querfurt [1]. Les comtes de Waldeck s'appelaient originairement comtes de Swalenberg, d'après deux châteaux, l'un dans l'évêché de Paderborn, lequel devenu peu à peu une ville, s'appelle aujourd'hui Oldenbourg; et l'autre qui a conservé son nom, dans la principauté de Lippe. Les comtes de Swalenberg étaient vidames de l'évêché de Paderborn, dans l'enceinte duquel ils possédaient le bailliage de Swalenberg qui fut par la suite partagé entre les comtes de la Lippe et l'évêché de Paderborn; les villes de Steinheim sur l'Emmer et de Neheim ou Nieme leur appartenaient. *Wittekind IV*, comte de Swalenberg, mort en 1137, avait épousé Luitrud, fille d'un dynaste d'Itter, qui lui apporta, à ce qu'il paraît, assez de terres sur l'Éder et la Dimmel pour que Wittekind pût les laisser, sous le titre de comté de Waldeck, à *Volquin*, son fils aîné, tandis que Wittekind, le cadet, continua la maison de Swalenberg, qui s'éteignit en 1350. Les comtes de Pyrmont qui en descendaient, survécurent jusqu'en 1494. Volquin, comme chef de la maison, eut dans sa part la vidamie de l'évêché de Paderborn. Wittekind, son fils aîné, s'étant croisé pour aller en Terre-sainte, engagea, en 1190, cette vidamie à l'évêché même, à condition que, s'il ne revenait pas, elle appartiendrait en propre à l'évêché. Ce cas arriva, et le marché eut son exécution, parce que les frères de Wittekind y avaient consenti. Un de ces frères, Volquin, fonda une branche particulière de la maison de Waldeck, celle des comtes de Nauenbourg ou

XXX. WALDECK.

Branche de Naumbourg.

[1] Voy. p. 137 de ce vol.

XXX. WALDECK. Naumbourg (près Fritzlar), qui possédaient aussi le château de Weidelberg. Cette branche s'éteignit avant 1280 : elle avait vendu, en 1266, ses possessions à l'électeur de Mayence.

Un des frères de Wittekind, et par conséquent un des fils du premier Volquin, nommé *Henri*, continua la maison de Waldeck. *Adolphe*, son fils, fut nommé par le roi Adolphe de Nassau, préfet des villes du Rhin. En 1267, l'abbé de Corvey lui engagea le château de Lichtenfels, que la maison possède encore. *Adolphe*, *Godefroi* et *Otton*, ses petits-fils, aimant tous les trois la belle Sophie, fille de Henri l'Enfant, premier landgrave de Hesse, convinrent que celui d'entr'eux qui obtiendrait sa main, aurait le comté de Waldeck en entier, et que les deux autres embrasseraient l'état ecclésiastique. Otton, le plus jeune, gagna le cœur de la princesse ou de son père, et fut, en 1271, comte de Waldeck; ses aînés parvinrent aux sièges de Liège et de Minden. En 1294, l'électeur de Mayence céda à Otton le château et le bailliage de Wildungen, ancienne possession thuringienne, dont l'archevêché s'était emparé, après la mort de Henri Raspon. On trouve qu'à cette époque la maison de Waldeck possédait dans le duché de Westphalie plusieurs francs-comtés ou sièges de tribunaux secrets [1], auxquels appartenaient de petits districts : on nomme comme tels Grünebeck, Bigge, Rudenberg et Olsporn. Il paraît que ces francs-comtés étaient devenus le patrimoine de la maison de Waldeck, par le mariage

[1] *Freygerichte*. Voy. vol. VIII, p. 72.

de Mathilde, comtesse d'Arensberg, avec le père des trois comtes que nous venons de nommer. En 1334, Wolram, seigneur de Büren, engagea à *Henri II*, fils d'Otton, deux tiers de son franc-comté de Dudinghausen. Ce même Henri érigea, en 1344, avec ses frères et ses fils, un statut de famille pour introduire l'indivisibilité du comté. En 1359, l'archevêque de Mayence engagea au comte de Waldeck le quart du château et de la seigneurie d'Itter, qu'il avait acheté en 1357. En 1383, le comte de Waldeck rengagea à son tour cette partie de la seigneurie à Wolf de Gudenberg; ce qu'il faut remarquer, à cause des transactions qui eurent lieu à cet égard dans le seizième siècle. XXX. WALDECK.

Malgré le statut, *Henri* et *Adolphe*, fils du comte Henri de Fer, firent, en 1397, un partage et établirent deux lignes, dont la cadette porta le nom de Landau. La désunion qui éclata bientôt entre les deux lignes, et le crime que commit Henri, en 1400, en tuant Frédéric, duc de Brunswick[1], engagèrent l'une et l'autre à se soumettre, en 1431 et 1438, à la suzeraineté de la maison de Hesse. Origine des deux lignes de Waldeck et de Landau. Le comté de Waldeck devient fief hessois, 1431 et 1438.

XXXI. Le landgraviat de Hesse. XXXI. HESSE.

Le pays de Hesse, ancienne patrie des Cattes, appartenait à la monarchie des Francs-Ripuariens que Clovis réunit à celle des Francs-Saliens dont il fut le fondateur. Ni sous les Mérovingiens, ni sous les rois d'Allemagne, son administration ne fut confiée à des ducs : divisée en *gau* ou cantons, la Hesse fut régie par de simples comtes, immédiatement sou- Division en cantons.

[1] Voy. p. 291 de ce vol.

XXXI. HESSE. mis à l'autorité royale. Les cantons dont se composa successivement le landgraviat de Hesse, sont les suivans : la Hesse des Francs, celle des Saxons, l'Ittergau, l'Oberlahngau avec l'Eirich, le Niederlahngau, les cantons de Germer et de Neter, le Tulingau, la Wetteravie, le Nidgau, le canton de Kœnigsundra et les deux Rhingau.

Le principal de ces cantons était celui de Hesse ou de la Hesse des Francs qu'il faut distinguer de la Hesse saxonne et de la province de Hesse, nom par lequel on désigne la réunion de plusieurs de ces cantons. Le *canton de Hesse*, comprenait la plus grande partie de ce qu'on a nommé ensuite Hesse inférieure, savoir le district situé entre l'Iesse au midi, l'Éder et la Schwalm à l'ouest, s'étendant au nord jusqu'au-dessous de Cassel, comprenant à l'orient, le Delta formé par la Fulde et la Werra jusqu'à Witzenhausen ; et depuis cette ville par le Mont-Meisner au midi, jusqu'au-dessous de Hersfeld. Cassel, Fritzlar, Wildungen, Waldeck, Melsungen, Homberg, Ziegenhayn, Rothenbourg et Hersfeld sur la partie occidentale de la Fulde ; Münden, Witzenhausen, Lichtenau, Reichenbach, Spangenberg sur l'orientale, y appartenaient.

Au nord de ce canton, entre la Fulde, le Wéser et la Dimel était le *canton de la Hesse saxonne*, ainsi nommé, parce qu'après avoir été long-temps une pomme de discorde entre les Saxons et les Francs, il échut finalement aux premiers. Zierenberg, Arolsen dans la principauté de Waldeck, Stadtberg, l'ancien Éresbourg sur la Dimel, Warbourg et Hofgeismar y étaient situés : l'immense forêt de Reinhard couvrait une partie de ce canton. Il appartenait en entier à l'ancienne Angrivarie occidentale, séparée par le Wéser de l'orientale, et faisait partie du duché de Saxe.

La principauté de Waldeck, en tant qu'elle ne faisait partie ni de la Hesse des Francs, ni de la Hesse saxonne, et la seigneurie d'Itter, constituaient le *canton de l'Itter* ; ce canton appartenait à l'Angrivarie et était régi par le droit saxon.

Le *canton d'Oberlahngau* ainsi nommé d'après la Lahn,

comprenait la Hesse supérieure, excepté Nidda et Giessen, mais y compris tout le comté de Wittgenstein et Nassau-Dillenbourg : on peut regarder Amœnebourg comme le chef-lieu de ce canton. XXXI. Hesse.

Les environs de Giessen et Wetzlar, le comté de Solms, Nassau, Weilbourg, Hadamar, Limbourg et Dietz formaient le *gau de la Lahn inférieure*, le Niederlahngau. Une partie de ce canton, située entre l'Arde ou l'Aar, la Lahn, le Rhin et le Rhingau inférieur, portait le nom d'*Einrich*.

Tout ce qui était situé à l'orient du canton de la Hesse des Francs, entre ce canton et la Werra (excepté Friedewald) et un district des contrées orientales comprenant l'Eichsfeld et Mühlhouse dans l'Altgau, était nommé *canton de Germer* d'après une étymologie incertaine. Ainsi Beilstein, Eschwege, Creutzbourg sur la gauche; Bischhausen, Allendorf, Wanfried et Treffurt y appartenaient. La partie de ce canton située sur la gauche de la Werra, portait comme celle de l'est de ce fleuve, des noms particuliers; au nord de la Sontra on la nommait *Marche de Huncte*, au sud de la Sontra *canton de Neter;* c'est le district que quelquefois on a faussement appelé comté sur la Werra. Tout le canton de Germer faisait partie de la Thuringe.

Le *Tulingau* comprenait la partie de la Hesse située au sud du canton de Germer entre la Fulde et la Werra, savoir Friedewalde, Vach, Landeck, Petersberg, Johannesberg et la partie septentrionale de l'évêché de Fulde. Le reste de cet évêché constituait le *Grabfeld* ou la *Buchonie* ou le canton de Buch, ainsi nommé d'après une immense forêt de hêtres (*Buche*) qui s'étendait jusqu'au milieu de la Lahn supérieure.

Le canton de la Wetter ou *la Wetteravie* était borné au sud par le Main depuis Fechenheim jusqu'à l'embouchure de la Kinzig; sa frontière remontait cette rivière jusqu'au-dessus de Gelnhausen; un peu plus haut elle passait cette rivière pour enfermer les bailliages hanoviens de Buber et Lehrhaupten, les bailliages ci-devant mayençais d'Orb et autres qui appartiennent aujourd'hui à la Bavière, ainsi que Steinau, laissant Schlütern au canton de Germer; de Steinau

XXXI. Hesse. elle allait au Vogelsberg qui séparait la Wetteravie du Lahngau supérieur ; la première comprenait tout le comté d'Isenbourg, Stolberg-Gedern, Schotten, le comté de Nidda, celui de Solms-Laubach, la ville de Friedberg; d'où sa frontière allait sur le Main qu'elle atteignait à Fechenheim. Telle fut l'étendue de la Wetteravie comme canton; mais dans le treizième siècle il a existé une province ou préfecture de la Wetteravie qui comprenait aussi le Lahngau inférieur, l'Einrich, les cantons de Kunigensundra et de Nidgau, avec les deux Rheingau et le canton du Main ; ainsi Usingen, Idstein et Wisbade, le comté de Kœnigstein, le comté inférieur de Katzenelnbogen, le Rhingau, Epstein, Wetzlar, Francfort et Hanau, et de même sur la rive gauche du Rhin Mayence, le comté supérieur de Katzenelnbogen et la partie détachée d'Isenbourg.

Le *Nidgau*, ainsi nommé d'après la Nidda, était borné au sud par le Main depuis Hœchst jusqu'à Fechenheim ; il comprenait la partie occidentale du comté de Hanau, tel que Bergen et Bockenheim, les bailliages mayençais de Kœnigstein et de Hœchst, Eppstein et Francfort, et avait une étendue très resserrée.

Le canton de *Kunigesundra* était encore moins important, il comprenait la partie méridionale du bailliage de Wisbaden, une petite partie d'Eppstein, et Cassel en face de Mayence.

Origine des comtes hessois.

Parmi les comtes qui gouvernaient les cantons ou des parties de ces cantons, il se forma un nombre de familles immédiates d'autant plus considérables qu'aucune autorité ducale ne contrôlait leurs usurpations. Dans le neuvième siècle la *branche française de la première maison des Guelfes*, c'est-à-dire les descendans du second fils de Welf I, souche de cette maison, possédaient des alleux considérables dans les deux cantons de la Lahn et les cantons de la Hesse franconienne et saxonne. Descendans d'une fille de Louis le Germanique, ils durent probablement la faveur dont ils jouissaient en Allemagne, à la protection des derniers Carlovingiens. Aussi à l'extinction de cette maison, Conrad, comte de la Hesse,

qui était en même temps duc de France ou de Franconie, fut élevé sur le trône d'Allemagne. Il céda alors son duché et son comté à son frère Éberhard. La révolte de ce prince contre l'empereur Henri I et la catastrophe de sa mort ont été racontées en leur temps[1]. Il est probable que cette maison Guelfe serait parvenue à fonder une grande principauté en Hesse, si elle avait eu une plus longue existence. XXXI. Hesse.

Après la mort d'Éberhard le canton de la Hesse saxonne que les Guelfes français avaient possédé avec la Hesse franconienne, en fut détaché; les Saxons qui, par l'élection d'Otton I, avaient acquis une grande prépondérance en Empire, trouvèrent moyen de rentrer dans la possession de cette province qui pendant le règne de la dynastie précédente leur avait été enlevée. La Hesse saxonne fut dès lors partagée entre les églises de Paderborn, de Corvey, et plusieurs dynasties originaires du Leingau, c'est-à-dire des provinces hannovriennes traversées par la Leine, de manière que tout ce que la maison de Hesse possède aujourd'hui dans le canton de la Hesse saxonne, consiste en acquisitions faites postérieurement. Parmi les dynastes saxons qui usurpèrent ce canton, se trouvaient les *comtes de Warbourg* sur la Dimel; Dadikon, le seul de cette maison qu'on connaisse, donna, en 1021, son comté à l'évêché de Paderborn. Helmertshausen en faisait partie. Les *comtes de Reinhausen* qui s'éteignirent vers 1100, transmirent par mariage Trendelbourg, les environs de Schœnenberg et leurs autres terres aux *comtes de Winzenbourg*, famille originaire de la Bavière qui s'éteignit dès 1152, et dont les deux derniers, Hermann I et II, avaient été landgraves de Thuringe[2] et avaient possédé la comécie du Leingau. Les comtes de Winzenbourg possédaient aussi la seigneurie de Plesse, probablement comme fief de l'église de Paderborn, car on trouve que Meinwerck, évêque de Paderborn, avait donné, en 1014, à l'évêché qu'il gouvernait, Plesse, son patrimoine comme descendant des ducs de

[1] Voy. Table des vol. I—XI. [2] Voy. p. 146 de ce vol.

XXXI. Hesse. Saxe de la maison de Billung. Bientôt après la mort du dernier comte de Winzenbourg, on trouve une autre famille des *comtes de Plesse* qui originairement portait le nom de Hœkelheim. Non-seulement le domaine direct des évêques de Paderborn cessa, on ne sait comment; mais ces nouveaux seigneurs de Plesse avaient eux-mêmes une cour féodale très-étendue, comme on dit en droit public, c'est-à-dire qu'ils étaient les seigneurs directs d'un grand nombre de vassaux. Eux-mêmes étaient dynastes, membres de la haute noblesse et immédiats.

Depuis 1113, on trouve entre la Leine et le Wéser dans le Leingau saxon, les *comtes ou raugraves de Dassel*, descendans, à ce qui paraît, des anciens comtes de Nordheim. Ils avaient de grandes possessions dans la Hesse saxonne, entr'autres trente villages du bailliage de Hofgeismar, qu'en 1273 ils cédèrent au siége de Mayence qui déjà possédait Hofgeismar, les châteaux de Schartenberg et de Grebenstein formant ensemble le bailliage de Zierenberg; enfin le grand village de Lippdolstadt sur le Wéser.

Un château que le dernier comte de Winzenbourg avait bâti, devint le berceau de la famille des *comtes de Schonenberg* qui étaient des dynastes, propriétaires de la forêt de Reinhard, et, selon toute apparence, une branche de la maison de Dassel.

Tels sont les comtes et seigneurs de la Hesse saxonne qui se sont éteints.

Dans le canton de Germer, les *seigneurs de Treffurt* possédaient la seigneurie de Dünwerde entre la Werra et la Fulde. Dans le *canton de l'Itter*, on trouve les comtes de Padberg, les seigneurs d'Itter et la maison encore florissante de Waldeck.

Les *comtes de Padberg* ont existé pendant presque toute la durée du onzième siècle; leurs terres ont été partagées entre les archevêques de Cologne et la maison de Waldeck.

On trouve les *seigneurs d'Itter* depuis le milieu du onzième siècle; leur château avec quelques villages seulement, sont

de ce canton; le reste de leurs terres, de celui de la Lahn supérieure. Ils s'éteignirent vers 1130, et leurs possessions passèrent par mariage aux comtes de Swalenberg et à une nouvelle famille de seigneurs d'Itter. Nous verrons comment celle-ci perdit, en 1337, sa seigneurie : elle s'éteignit en 1443.

Nous avons vu [1] comment la maison des *comtes de Waldeck* prit son origine par le mariage d'une des héritières de la première maison d'Itter avec un comte de Swalenberg.

Les cantons de la Hesse franconienne et de la Lahn supérieure, constituaient la province de Hesse, ou la Hesse proprement dite. Après la catastrophe du comte Éberhard, frère du roi Conrad I, Otton détruisit la puissance de la maison de Guelfes en Hesse, disposant arbitrairement de plusieurs de leurs terres, soit en faveur des seigneurs de son parti, soit en faveur des églises. Il paraît qu'il fut surtout généreux envers celles-ci en concessions du domaine direct, car nous verrons que dans le treizième siècle il ne se trouva en Hesse aucun fief immédiat de l'Empire. Néanmoins il n'est pas sûr, et il n'est pas même probable que la famille dont il s'agit ait été entièrement dépouillée de ses alleux; des écrivains respectables tels que Wenck, qui est notre principal guide dans cette partie de notre ouvrage, supposent, avec beaucoup de vraisemblance, que plusieurs familles, qu'après la chute d'Éberhard on trouva en Hesse, descendent, soit de ses filles, soit même d'une fille que Conrad I pourrait avoir eue d'un premier lit; car on sait qu'il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Cunégonde, veuve de Léopold, duc de Bavière.

Une famille puissante paraît en Hesse après la mort d'Éberhard; ce sont les *comtes Garnier* (Werner). Ils étaient peut-être les ancêtres de l'empereur Conrad II et de toute la maison salique qui avait son patrimoine dans le Spirgau et le Wormsgau. Il y a d'anciens historiens qui disent que Conrad II était de la même famille que Conrad I, et cette circonstance pourrait expliquer le passage de plusieurs terres de

[1] Voy. p. 305 de ce vol.

XXXI. HESSE. Conrad I et d'Éberhard entre les mains des comtes Werner. Il faut cependant dire que Conrad II n'avait pas de terres en Hesse; mais on suppose que les terres de Werner en Hesse passèrent aux collatéraux, et que Conrad conserva les possessions primitives de la maison salique. Ce jeune Garnier, favori du jeune Henri, qui fut tué en 1066 [1] à Ingelheim, était un des comtes dont nous parlons. Ces seigneurs possédaient le comté ou la comécie de Maden, c'est-à-dire la juridiction de la Hesse franconienne; une comécie dans les environs de Cassel, à laquelle appartenait la ville de Cassel même; les villages de Wahnhausen, Frommertshausen, Heckertshausen et d'autres; une troisième dont Weilbourg et Grossenlinden faisaient partie; une quatrième à laquelle appartenait Hombourg sur l'Ohm. Enfin ils étaient vidames des collégiales de Fritzlar et Kauffungen. Le dernier comte Garnier mourut en 1121.

Les possessions des comtes Garnier passèrent à une autre maison qui auparavant n'était connue que sous le nom de Giso que portaient tous les membres qui la composaient, mais qui alors prit le titre de *comtes de Gudensberg*, probablement parce que Maden, siège de leur tribunal, était située dans la proximité de ce château. Giso IV, comte de Gudensberg, mourut en 1137. Hedwige, fille de Giso IV, avait épousé Henri II, landgrave de Thuringe, dont le fils, Louis III, hérita des possessions de la maison de Gudensberg qui formaient la plus grande partie de la province de Hesse. Depuis ce temps des fils puînés de la maison de Thuringe portèrent quelquefois les noms de comtes de Hesse ou comtes de Gudensberg.

La comécie de Wetter appartenait à la famille des *comtes de Wittgenstein* (Widekenstein) *et Battenberg*, qu'on trouve depuis environ 1170. Ils vendirent, en 1238, à l'archevêque de Mayence, la moitié des châteaux de Battenberg et Kellerberg et de la comécie qui en dépendait. Bientôt après, la famille

[1] Voy. vol. II, p. 376.

se divisa en deux lignes, Wittgenstein et Battenberg. La dernière conclut, en 1291, avec l'archevêque de Mayence, un arrangement par lequel la communauté existante depuis 1238 fut levée ; Mayence obtint seule Battenberg, Leisa et Battenfeld ; les comtes eurent Kellerberg, Altendorf, Rœddenau et Brœmkirchen. Six ans plus tard, Hermann de Battenberg se voyant sans enfant, vendit à l'archevêque toutes ses possessions ; avec lui s'éteignirent les comtes vers 1314. Les électeurs de Mayence engagèrent souvent le bailliage de Battenberg, et finalement, en 1462, à la maison de Hesse. XXXI. Hesse.

La maison de Wittgenstein s'éteignit vers 1359 ; le comté de Wittgenstein passa alors par mariage à la maison de Sayn qui, en 1493, se reconnut vassale pour ce pays de la maison de Hesse.

Les *comtes de Solms* dont les possessions sont situées dans les deux cantons de la Lahn et dans la Wetteravie, descendent des comtes Garnier, par Godefroi, comte de Wegebach, qui vers 1140, épousa l'héritière d'une plus ancienne maison de Solms. Ses petits-fils quittèrent le nom de Wegebach pour prendre celui de Solms. Comme cette famille existe encore, nous aurons par la suite une autre occasion de revenir sur elle.

Sigefroi, souche de la première maison de Luxembourg, possédait des terres considérables en Hesse ; peut-être les avait-il héritées, comme allodiales, de son frère Rienin qui paraît avoir épousé la fille d'Éberhard, frère du roi Conrad I. Ste. Cunégonde, sa fille, qui épousa S. Henri II, fonda, de son héritage en Hesse, la riche abbaye de Kauffgungen. Un de ses frères, le comte Frédéric, devint la souche des *comtes de Gleinberg*, château situé près de Giessen. Giselbert, un des fils de Frédéric, continua par un des siens la maison de Luxembourg ; son autre fils, Hermann, roi des Romains[1], devint la souche de la maison de Salm. Un troisième fils du comte Frédéric, nommé Thierry, continua la ligne de

[1] Voy. vol. VII, p. 332.

XXXI. HESSE. Gleinberg. Giessen était le chef-lieu de ce comté. Les comtes possédaient aussi la comécie de Rucheslo, une des deux dont se composait le canton de la Lahn supérieure[1]; et la préfecture de Wetzlar. Les comtes de Gleinberg s'éteignirent vers 1168.

Par une des héritières de cette maison[2], une partie de ses possessions en Hesse passa aux *comtes Palatins de Tubingue*; c'était nommément le comté de Giessen; une branche de la maison de Tubingue prit alors le titre de comte de Giessen. D'autres terres des anciens comtes de Gleiberg, savoir le district nommé Sur-la-Lahn, Hüttenberg, et la préfecture de Wetzlar, restèrent en commun aux comtes Palatins avec une autre famille qui prit part à la succession de Gleiberg, ainsi que nous le dirons. Les premiers vendirent, en 1265, le comté de Giessen et leurs autres possessions à Henri l'Enfant, premier landgrave de Hesse.

L'autre famille qui hérita des comtes de Gleinberg, fut celle des *seigneurs de Merenberg*, ainsi nommés d'un château situé sur la droite de la Lahn à quelques lieues de Weilbourg. La comécie de Rucheslo et la moitié par indivis des terres Sur-la-Lahn, de Hüttenberg, ainsi que de la préfecture de Wetzlar, leur échurent. En 1237, ils se soumirent, pour Rucheslo, au domaine direct de Mayence. Ils s'éteignirent en 1350, et leurs possessions passèrent à la maison de Nassau-Weilbourg.

Vers le milieu du douzième siècle, on trouve en Wetteravie des *comtes de Kleeberg et de Mœrle*[3]: ils étaient originaires de la Bavière et s'appelaient probablement comtes de Peilstein. Le comté de Kleeberg leur était parvenu par mariage avec quelque héritière de la maison de Conrad I, roi d'Alle-

[1] La comécie de Wetter était l'autre. On ne connaît pas la situation de Rucheslo, on sait seulement que cet endroit se trouvait entre Giessen et Marbourg.

[2] Par Mathilde d'Eberstein, fille de Salomé de Gleinberg, et épouse de Rodolphe, comte Palatin de Tubingue.

[3] Mœrle, aujourd'hui Ober Merlan.

magne. Ils paraissent s'être éteints après 1244. Après eux, le comté de Kleeberg passa par mariage à la maison d'Isenbourg, et de celle-ci à plusieurs autres, comme Nassau, Solms, Eppstein qui l'ont possédé en commun. XXXI. Hesse.

Dans la province de Hesse, il y avait encore d'autres comtes et seigneurs sur l'histoire desquels nous n'avons pas des matériaux aussi satisfaisans que sur les premiers, parce que Wenck que nous avons suivi jusqu'ici, est mort sans achever son ouvrage. Tels sont les *comtes de Ziegenhayn* éteints en 1450; Treysa, Neukirchen, Schwarzenberg leur appartenaient comme fiefs de Hersfeld; comme vidames de Fulde, ils possédaient Aula et Runschenberg. Les *comtes de Nidda*, descendans des seigneurs de Malsbourg sur la Dimel, éteints en 1339; ceux de Ziegenhayn héritèrent de leur comté; les *comtes de Beilstein* sur la Werra, dont le premier, Rutger, vivait du temps de Henri IV: cette maison avait la comécie du canton de Germer, dont le tribunal se tenait au Mont-Meisner. Le dernier comte de Beilstein mourut en 1301; les *seigneurs de Treffurt et de Spangenberg* (car ces deux seigneuries ont été réunies entre les mêmes mains), appartenaient encore à la province de Hesse.

Une grande partie du canton de la Lahn inférieure formait le *comté de Dietz* qui, à cause de la fertilité de son sol, était quelquefois appelé le comté d'or. Les comtes de Dietz, qui ont remplacé les anciens comtes du Bas-Lahngau, étaient de la famille du roi Conrad I. Leur première souche certaine, ou au moins très-vraisemblable, est Embricho qu'on trouve vers 1060. Au commencement du treizième siècle, Gérard I et Henri II, deux frères, fondèrent deux lignes, nommées de Dietz et de Weilnau. Gérard IV, comte de Dietz, acheta, en 1306, de la ligne de Weilnau, sa moitié du comté de Dietz, et devint ainsi maître de la totalité du comté. Gérard VII, son descendant, n'ayant pas de fils, obtint, en 1374, de l'empereur Charles IV, un diplôme habilitant ses filles à succéder dans le comté. Après avoir acheté le consentement de la maison de Runkel par la cession de quelques alleux sur les-

XXXI. HESSE. quels elle fondait des prétentions, il maria sa fille aînée à Adolphe, comte de Nassau-Dillenbourg qui, en 1388, lui succéda. Mais comme cet Adolphe mourut, en 1420, sans laisser de fils, le comté de Dietz devint un objet de litige entre la maison de Dillenbourg et celle d'Eppstein : ces deux maisons finirent par le partager. Ainsi une moitié du comté de Dietz resta aux comtes de Nassau-Dillenbourg, et une autre à celle d'Eppstein.

Il faut remarquer que par des raisons inconnues les comtes de Nassau et ceux d'Eppstein cédèrent le domaine direct du comté de Dietz à l'archevêché de Trèves. En 1453, la maison d'Eppstein vendit à Philippe, comte de Katzenelnbogen, la moitié de sa moitié, ainsi un quart du comté de Dietz. L'autre quart fut confisqué par l'archevêque de Trèves, à l'extinction de la maison d'Eppstein (ou de Kœnigstein comme la seconde ligne s'appelait aussi). Quant à la seconde ligne des comtes de Dietz, celle des *comtes de Weilnau*, il paraît y avoir régné une fort mauvaise économie, car elle aliéna successivement toutes ses possessions dont les comtes de Dietz (tant qu'ils existaient) et ceux de Dillenbourg achetèrent la plus grande partie. La ligne de Weilnau s'éteignit en 1476.

Dans la Wetteravie il y avait les *comtes de Hanau* auxquels nous consacrons un article particulier. Les *dynastes de Büdingen* dont la seigneurie passa, dans la première moitié du quatorzième siècle par mariage aux dynastes d'Isenbourg et fut réunie au district de Dreyeichen que la maison avait acquis comme cohéritière de Falkenstein. Le tout fut élevé, en 1442, au rang de comté sous le nom d'Ober-Isenbourg. Comme la maison d'Isenbourg a joué pendant quelques années le rôle de souveraine, il se trouvera une autre occasion d'en parler.

Les *comtes de Nuringen* qui descendent de la maison salique, et dont le dernier est qualifié dans les diplômes de prince d'Empire, avaient leurs terres dans la Wetteravie et dans le Nidgau. Le comté de Kœnigstein en faisait partie. Ce

comté, après leur extinction dans le treizième siècle, passa à la maison de Münzenberg. XXXI. Hesse.

Nous plaçons ici les *comtes de Münzenberg*, parce que le château d'après lequel ils furent nommés, est situé dans la Wetteravie, mais le principal siège de leur puissance et leur berceau étaient dans le Rhingau supérieur. Ils portaient originairement le nom de Hagen ou Hayn, d'après la forêt qu'on appelle aujourd'hui Drey-Eichen dont ils étaient les préfets. Les bailliages de Kelsterbach et Rüsselsheim (excepté Gros-Gerau) la partie d'Isenbourg et les bailliages ci-devant hanoviens, situés sur la rive gauche du Main, formaient leur propriété. Éberhard, seigneur de Hagen, un des favoris du jeune Henri IV, est le premier individu de cette famille qu'on connaisse. Il paraît qu'il profita de la faiblesse de Henri IV pour se faire donner les terres que nous venons de nommer, et qui faisaient partie du domaine de la couronne. Éberhard épousa l'héritière de la seigneurie d'Arnsbourg sur la Wetter (nommée aussi Altenbourg). Cunon ou Conrad, son petit-fils, changea, en 1174, Arnsbourg en couvent et prit le nom de comte de Münzenberg d'après le château que lui ou son père avaient bâti. Par sa femme, de la maison de Nuringen, il hérita du comté de Kœnigstein. Les comtes de Münzenberg qui étaient chambellans héréditaires de l'Empire, s'éteignirent en 1255 avec Ulric II.

Il se présenta une foule de prétendans à leur succession; les comtes de Katzenelnbogen en prélevèrent, probablement à titre de fief dévolu, une grande partie située au sud du Main, nommément le bailliage de Rüsselsheim auquel Dornberg et Gerau n'appartenaient pas encore. Le reste de la succession, et nommément le comté de Kœnigstein, fut partagé entre les comtes de Falkenstein qui en eurent cinq sixièmes, et ceux de Hanau qui se contentèrent du reste.

Les *comtes de Falkenstein* qui, comme héritiers d'une grande partie des terres de Münzenberg, appartiennent aux maisons de la Wetteravie, étaient une branche des *seigneurs de Boland*. Ces seigneurs se nommaient d'après le château de Boland (ou

XXXI. Hesse. Poland) dans le Mont-Tonnère, près la ville de Kirchheim-Poland. Leurs possessions étaient situées dans le Wormsgau et s'étendaient jusqu'au Main, car Ingelheim, l'ancienne résidence de Charlemagne, y appartenait. Ils avaient aussi des terres allodiales en Hesse, par exemple une partie de celles qui avaient appartenu aux comtes de Merenbourg. La branche aînée qui ne portait d'autre nom que celui de seigneurs de Boland, et depuis 1211 le titre de *Reichs-Erbtruchsess* (grands maîtres héréditaires de l'Empire) s'éteignit dans le dernier quart du quatorzième siècle, après avoir aliéné toutes ses possessions. Nous n'aurions pas fait mention ici de cette maison si, dans le treizième siècle, une de ses branches n'avait joué un rôle dans l'histoire de la Hesse; les possessions primitives de cette branche situées dans le Mont-Tonnère et sur la rivière d'Alsenz ont été dans les derniers temps l'unique fief que la maison de Lorraine ait eu en Empire. Il s'agit des *comtes de Falkenstein*. Il existe plusieurs seigneuries ou comtés de ce nom [1]. Celui qui a donné le sien à une branche de la

[1] Il paraît que la passion que dans le moyen âge la noblesse avait pour la chasse au faucon est cause de la fréquence du nom de Falkenstein. Voici l'indication des autres comtés et seigneuries de Falkenstein qu'on trouve : 1.° La *baronnie de Falkenstein*, dont les seigneurs s'éteignirent au commencement du quatorzième siècle, dans le comté de Soleure. Les habitans de ce petit pays font encore le commerce de faucons.

2.° Le *château de Falkenstein*, près d'Iauer, en Silésie.

3.° Le *comté de Falkenstein* dans la principauté de Halberstadt, ancien fief ascanien. Les comtes se sont éteints après 1333. Le château et la ville qui en dépendent appartiennent à la famille d'Assebourg.

4.° Le *comté de Falkenstein* dans l'Autriche-sous-l'Ens, appartenant à la famille de Trautson.

5.° La *seigneurie de Falkenstein* sur l'Inn, en Bavière.

6.° Le *comté de Falkenstein*, ancienne possession des comtes de

maison de Boland est précisément celui du Mont-Tonnère dont nous venons de parler; les comtes nommés d'après lui possédaient aussi la seigneurie de Bretzenheim sur la Nahe. La branche de Falkenstein remonte à Philippe I, second fils de Garnier III de Boland : on le trouve, en 1237, sous le titre de comte de Falkenstein. Philippe I eut, en 1256, des droits de son épouse qui était une Münzenberg, la plus grande partie du comté de Kœnigstein, la dignité de camérier héréditaire de l'Empire, la comécie de Wettéravie. Philippe prit alors le titre de seigneur de Münzenberg. Lui-même ou son fils démolit l'ancienne forteresse de Nuringen, et bâtit à sa place celle de Neu-Falkenstein. En 1397, Philippe VII fut élevé au rang de comte de Falkenstein. Sa maison s'éteignit, en 1418, avec Garnier III qui fut archevêque de Trèves. La succession fut partagée entre les neveux et les nièces du dernier comte. Les comtes d'Eppstein en eurent un tiers, savoir Buzbach, Grüningen, Ziegenberg, la moitié de Münzenberg et le comté de Kœnigstein; deux neuvièmes, dont Assenheim et la forêt de Drey-Eichen faisaient partie, échurent à Isenbourg; deux, auxquels Lich appartenait, à la maison de Solms; les deux neuvièmes restans avec Falkenstein aux comtes de Virnebourg. Depuis ce partage il n'y avait plus de comté de Falkenstein en Wettéravie; ce nom resta propre au comté de Falkenstein du Mont-Tonnère [1]. XXXI. Hesse.

Zimmern, dans la seigneurie furstembergeoise de Mœskirch, sur le Danube.

7.° La *seigneurie de Falkenstein*, près de Tuttlingen qui, en 1449, a été vendue à la maison de Wirtemberg.

8.° La *seigneurie de ce nom* en Alsace, dont les possesseurs se sont éteints en 1583.

[1] Le comté de Falkenstein au Mont-Tonnère passa à travers plusieurs maisons, finalement, en 1667, à la maison de Lorraine. Nous observons encore qu'il a existé une troisième branche de la maison de Boland, celle des seigneurs de Hohenfels et Reipolzkirchen. Leur château de Hohenfels fut détruit en 1350 par les villes

XXXI. Hesse. Dans le Nidgau il y avait les *comtes d'Eppstein* qui possédaient, non la comécie, mais le tribunal centenier (*Zentgericht*) de Heussels, dans le ressort duquel la ville d'Eppstein était située, et le tribunal centenier de Mechtildeshausen dans le canton de Kunigesundra d'où dépendaient Costheim, Hochheim, Massenheim, Delkensheim, Ichstadt, etc., etc. Le premier était fief des comtes de Nuringen. Les comtes d'Eppstein possédaient aussi originairement Hombourg-sous-Hœhe et Steinheim-sur-le-Main; ils furent propriétaires pendant quelque temps, d'une partie du comté de Wied, et d'un quart du comté de Dietz. En un mot ils auraient pu former une des puissantes maisons de la Hesse, si leur mauvaise administration ne les avait forcés à vendre successivement une grande partie de leurs domaines. En 1390, à la mort d'Éberhard IV (premier qui porta le titre de comte) ils se partagèrent en deux lignes. A l'extinction des comtes de Falkenstein, en 1418, la ligne aînée eut une partie de cette succession, comme Buzbach et Grüningen, et prit le nom de Münzenberg; la cadette eut le château de Kœnigstein avec la seigneurie de Bruberg, et prit le titre de comtes de Kœnigstein. La ligne aînée s'éteignit en 1497; Godefroi, dernier comte, avait vendu, en 1492, à Guillaume III, landgrave de Hesse-Marbourg, toutes les terres qu'il possédait encore. La seconde ligne qui par mariage avait acquis le comté de Rochefort en Luxembourg, finit en 1535. Éberhard VII, le dernier comte, avait institué son neveu, Louis, comte de Stolberg, son héritier universel; la maison de Stolberg eut alors Geudern.

La comécie de l'Einrich et le *Rhingau inférieur*, à l'exception du district particulièrement nommé Rhingau, célèbre pour les vins qu'il produit et qui faisait partie de l'archevêché de Mayence, appartenait aux *comtes d'Arnstein*, avec la préfecture des villes d'Oberwésel, de S. Goar, Boppard, les deux Lahnstein et Coblence. Cette maison s'éteignit en 1185,

de Spire et de Worms, et la seigneurie de Reipolzkirchen fut achetée en 1390 par les comtes de Sponheim.

après que le dernier possesseur eut changé son château d'Arnstein en un couvent. Sa succession passa en diverses mains; la plus grande partie en celles des maisons de Katzenelnbogen qui y avait déjà des possessions, et de Nassau; la maison d'Isenbourg eut la comécie, mais l'aliéna aux comtes de Nassau et à ceux de Katzenelnbogen. XXXI. Hesse.

Le *Rhingau supérieur* était situé sur la rive droite du Rhin entre le Main, le Spesshart et le Necker. Ce canton était très-riche en domaines de la couronne dont les rois d'Allemagne disposèrent successivement en les inféodant à l'archevêché de Mayence, au couvent de Lorsch et à différens vassaux. C'est là que Charlemagne bâtit le palais d'Ingelheim et probablement aussi celui de Tribur, une des plus célèbres résidences de ses successeurs, où plusieurs diètes et assemblées furent tenues jusqu'en 1119, époque depuis laquelle l'histoire ne parle plus de Tribur.

La famille qui possédait originairement la comécie du Rhingau supérieur, s'éteignit entre les années 1065 et 1094, ainsi à une époque où les noms de famille n'étaient pas encore usités. La comécie avec la vidamie du riche couvent de Lorsch, à qui les empereurs avaient donné toute la marche de Heppenheim, passa alors, mais pour un court espace de temps, à une branche des *comtes de Henneberg*. De cette famille, la comécie du Rhingau supérieur fut probablement portée dans celle *de Katzenelnbogen* qui paraît dans l'histoire avec le douzième siècle. Les bailliages de Zwingenberg et d'Iægersbourg qui appartenaient dès-lors à ces comtes, étaient une ancienne possession de l'abbaye de Lorsch, que leurs devanciers dans la comécie doivent avoir trouvé moyen de s'approprier pendant qu'ils étaient vidames de cette abbaye, car la vidamie ne passa pas aux comtes de Katzenelnbogen.

Les comtes de Henneberg avaient inféodé aux *seigneurs de Dornberg* la marche de Gérau à laquelle appartenaient les deux Gérau, Dornberg, Worfelden, Bernach, etc. Le *comté de Bessungen*, auquel appartenaient Nieder-Ramstadt, Arheiligen,

XXXI. Hesse. Braunshard, Wixhausen et Schueppenhausen, y était réuni. Cette maison s'éteignit en 1257.

Les *seigneurs de Bickenbach* sortaient par les femmes de la branche de Henneberg dont nous venons de parler : les *seigneurs de Tannenberg* en étaient un rameau. Leurs terres formaient ce que dans le seizième siècle on a nommé bailliage de Seeheim. Lorsqu'en 1495 le dernier de la famille mourut, les nombreuses familles qui avaient droit aux deux seigneuries, ne pouvant pas les partager, les possédèrent à titre de ganerbinat : les comtes d'Erbach y eurent la principale part.

Comté de Katzenelnbogen.

Le *comté de Katzenelnbogen* à l'époque où il devint une possession hessoise, se composait de deux parties non contiguës, qu'on nommait le comté supérieur et le comté inférieur. Le premier était situé dans le Rhingau supérieur, l'autre dans le Rhingau inférieur et l'Einrich, y compris un petit district sur la rive gauche du Rhin où était Rheinfels. D'après l'opinion vulgaire, le nom bizarre de Katzenelnbogen [1] viendrait des anciens Cattes et du mont Méliboc, et cette explication est plausible sous le rapport de l'étymologie ; ce qui pourtant ne permet point de l'admettre, c'est que Ptolémée, qui seul parmi les anciens parle du Méliboc, le place de manière qu'il faut nécessairement supposer qu'il s'agit du Brocken. D'ailleurs la montagne près de Darmstadt qu'on a prise pour le Méliboc a toujours été nommée Malchen. Néanmoins s'il était bien prouvé que les comtes de Katzenelnbogen sont originaires du Rhingau supérieur, où ils possédaient plusieurs juridictions subordonnées ou centenaires, nommément celle de la marche de Heppenheim et la comécie de Haselberg, inféodée aux dynastes de Münzenberg, on chercherait naturellement dans ce canton le château ou la montagne qui a été leur berceau, et on reviendrait au Mont-Malchen. Toujours paraît-il singulier que le vieux château de Katzenelnbogen, d'après lequel la famille a été nommée, soit situé si loin du canton où doit avoir été son berceau.

[1] Ce mot pris littéralement, veut dire Coude des chats.

Le premier dynaste de Katzenelnbogen qu'on trouve dans l'histoire, est Henri I, mort en 1102. Son, fils Henri II, est nommé comte par les historiens depuis 1140. Il fut un des princes que Frédéric I condamna à la diète de Worms de 1156, à la punition alors usitée de porter un chien sur le dos à une distance déterminée [1]. A l'extinction des comtes d'Arnstein ou de l'Einrich, en 1185, les comtes Bertold I et Thierry I, petits-fils de Henri II, acquirent la vidamie de S. Goar, et, conjointement avec la maison de Nassau, les vingt-huit villages nommés par une raison inconnue la Tétrarchie, *das Vierherrische*. Vers 1259, après l'extinction de la famille de Münzenberg, les comtes de Katzenelnbogen s'emparèrent comme d'un fief échu du bailliage de Rüsselheim. Les deux frères, Thierry III et Éberhard partagèrent leur comté et devinrent les souches des deux maisons du Vieux et du Nouveau-Katzenelnbogen [2]. La ville de S. Goar avec le péage du Rhin et la seigneurie de Dornberg qui, après l'extinction de la maison de Dornberg, avaient été inféodées par les comtes de Henneberg à la maison de Katzenelnbogen, et la ville de Reinheim restèrent en commun. XXXI. Hesse.

Thierry III, premier comte du Vieux-Katzenelnbogen, bâtit le château de Rheinfels; son fils Guillaume I donna un des premiers exemples en Allemagne de l'introduction d'un ordre de succession, qui à la vérité n'offre pas les avantages de la primogéniture, mais est préférable cependant aux deux modes de succession alors connus, qui étaient l'un le partage définitif (*Todttheilung*), l'autre le partage des revenus avec communauté de gouvernement (*Mutschierung*). Il établit le majorat et par ce moyen évita, au moins pour quelque temps, les partages. Guillaume III (1331—1385) bâtit le château de

[1] Voy. vol. IV, p. 91

[2] Les historiens les nomment ainsi; mais on dirait mieux: de la ligne aînée et de la ligne cadette, parce que le château du Nouveau-Katzenelnbogen n'a été construit qu'en 1393, dix ans avant la réunion des deux lignes.

XXXI. Hesse. Darmstadt. Depuis ce temps, Darmstadt devint une ville importante et la résidence des comtes, toutes les fois qu'ils s'arrêtaient dans le comté supérieur. La ligne du Vieux-Katzenelnbogen s'éteignit, en 1403, avec Éberhard VI, dont l'héritière, Marie, porta les possessions de cette ligne dans celle du Nouveau-Katzenelnbogen, par son mariage avec le comte Jean III de cette ligne.

Éberhard I, fondateur de la maison du Nouveau-Katzenelnbogen (1252-1311), par son mariage avec une comtesse d'Eppstein, acquit une partie des châteaux et villes de Hombourg-sous-Hœhe et Steinheim-sur-Main, et, en 1282, du comté d'Eppstein même la ville de Brabach. Éberhard fut un des hommes d'état les plus distingués de son temps, un des conseillers que Rodolphe de Habsbourg avait continuellement autour de sa personne. Éberhard l'accompagna à Lausanne, où il eut une entrevue avec le pape Grégoire X, ainsi que dans la campagne contre Ottocar. Il ne jouit pas moins de la confiance du roi Adolphe de Nassau, son neveu, que de celle dont Rodolphe l'avait honoré: Adolphe l'employa dans ses négociations avec Édouard I, roi d'Angleterre. Le desir de celui-ci de diminuer de plus en plus l'influence de Philippe-le-Bel sur les affaires d'Allemagne, peut seul expliquer une singularité que l'histoire d'Allemagne de cette époque nous offre: le roi d'Angleterre donna 500 livres sterlings à Éberhard afin qu'il se reconnût vassal de l'Angleterre pour ses châteaux de Hombourg-sous-Hœhe et Steinheim. Fait prisonnier dans la bataille qui coûta la vie à Adolphe de Nassau, Éberhard fut comblé de faveurs par le vainqueur, Albert d'Autriche, auquel il rendit ensuite d'utiles services. Ce fut lui qui, en 1303, fut envoyé comme négociateur auprès du pape Boniface VIII.

Jean III, descendant d'Éberhard I au quatrième degré, en épousant Marie, fille d'Éberhard VI de la ligne aînée, réunit en 1403 tout le comté de Katzenelnbogen. Il eut pour successeur son fils Philippe l'Ancien, qui fit des acquisitions importantes, parmi lesquelles nous remarquons le quart du comté

de Dietz que Godefroi d'Eppstein lui vendit en 1453. Il avait une fille, nommée Anne, qu'il maria en 1446 à Henri III, premier landgrave de Hesse-Marbourg. Il réserva, à cette princesse, son droit de succession pour le cas où Philippe le jeune, son fils, mourrait sans héritier; ce prince décéda, en 1454, laissant une fille de trois ans, nommée Odille. Alors le grand-père résolut de faire passer sa magnifique succession sur la tête de cette enfant et par elle sur celle de Philippe, neveu et successeur présomptif de Philippe le Victorieux, électeur Palatin, son ami. Mais lorsqu'en 1467, Odille fut parvenue à l'âge de puberté, Philippe refusa de l'épouser et négligea ainsi une occasion unique d'étendre le Palatinat jusqu'au Main. Comme la petite-fille de Philippe l'Ancien, d'après les maximes du temps qui n'admettaient pas le droit de représentation, n'avait vraiment pas droit à la succession, son père n'ayant pas été en possession du pays, il destina le comté à sa propre fille Anne, landgrave de Hesse-Marbourg. Le 20 juin 1468, il maria Odille à Christophe, prince de Bade, et lui donna une dot d'autant plus magnifique que le contrat de mariage ne lui réserva pas la succession du comté de Katzenelnbogen. XXXI. Hesse.

Cependant l'empereur Frédéric III avait, dès 1461, accordé à George Podiébrad, roi de Bohême, qui l'avait délivré lorsqu'il fut assiégé à Vienne, la succession éventuelle du comté de Katzenelnbogen et de tous fiefs que le dernier comte tenait de l'Empire : cette concession était essentiellement nulle; le comté de Katzenelnbogen se composait ou d'alleux ou de fiefs de Fulde, de Würzbourg et d'autres princes : il ne tenait de l'Empire que quelques péages ; et ce n'était que de cette faible partie de l'héritage que l'empereur pouvait disposer. Pour éviter toutes les difficultés que son gendre pourrait éprouver un jour, Philippe l'aîné conclut avec l'abbé de Fulde et l'évêque de Würzbourg des transactions en vertu desquelles le landgrave reçut du vivant du beau-père l'investiture des fiefs. Pour plus grande sûreté Philippe remit, en 1470, à son gendre le gouvernement du comté supérieur.

XXXI. Hesse. Dans les années suivantes le landgrave obtint encore l'investiture des fiefs Palatins, ainsi que de ceux de Trèves et de Prüm. Philippe l'Ancien, dernier comte de Katzenelnbogen, mourut le 27 juin 1474, étant âgé de soixante-dix-sept ans.

Après ce tableau de l'état primitif de la Hesse, nous allons nous occuper de l'histoire des landgraves qui en ont porté le nom.

Origine du landgraviat de Hesse.

A l'extinction de la maison Carlovingienne des landgraves de Thuringe en 1248, nous avons vu s'élever une guerre de succession entre Henri l'Illustre, margrave de Misnie, neveu du landgrave par une de ses sœurs, et Sophie, duchesse de Brabant, sa nièce par un frère, laquelle réclamait la Thuringe au nom de Henri l'Enfant son fils. Avant qu'elle eut le temps de faire valoir ses droits, les Hessois se déclarèrent pour le petit-fils de S.te Élisabeth, dont les ossemens reposent à Marbourg, et reconnurent Henri comme landgrave de Thuringe. Le duc de Brabant et la magnanime Sophie vinrent montrer aux peuples leur jeune prince, et recevoir leurs hommages. Les ruines du château de Frauenbourg qu'elle fit bâtir entre Amœneberg, possession mayençaise, et Staufenberg, château des puissans comtes de Ziengenhayn, rappellent le souvenir de l'héroïne hessoise.

Nous avons vu qu'en 1265, la guerre par laquelle Sophie et Henri défendirent leur héritage, fut terminée par un arrangement. Le nouveau landgrave de Thuringe abandonna à Henri, qu'on appelait l'Enfant de Brabant, la Hesse thuringienne ou les terres que l'an-

cienne maison des comtes de Gudensberg avait possédées en Hesse; elles formaient la plus grande partie de la province de Hesse, avec la comécie ou le tribunal provincial de Maden. Le landgrave ajouta à cette cession les villes d'Eschwege, Witzenhausen, Allendorf et cinq villes ou châteaux qu'il venait de se faire abandonner par Albert, duc de Brunswick [1]; Henri l'Enfant, de son côté, renonça au reste de la Thuringe. XXXI. Hesse.

Henri I l'Enfant, premier landgrave de Hesse.

Telle est l'origine du landgraviat de Hesse; car l'Enfant de Brabant, au lieu de se faire nommer comte de Gudensberg ou de Hesse, prit le titre de landgrave de Hesse, soit parce que maître de la Basse-Hesse, il était élevé au-dessus de la dignité des gaugrafs ordinaires, soit qu'il ne voulût pas déposer un titre qu'il avait pris comme prétendant à la succession de Thuringe. Henri devint la souche d'une nouvelle maison souveraine. Comme néanmoins il se trouvait placé par le fait sur une ligne inférieure aux princes d'Empire, puisqu'aucune de ses terres n'était fief impérial, il changea la nature de sa ville d'Eschwege, en abandonnant, en 1292, à Adolphe de Nassau, comme roi des Romains, la suzeraineté de cet alleu, que du consentement des électeurs, il reprit des mains du roi, à titre de fief de l'Empire. Avec Eschwege, Adolphe lui inféoda le château impérial de Boyneboug près de cette ville. Le landgraviat de Hesse se forma par l'aggrégation successive d'une foule de petits états, et n'a été formellement reconnu comme un

[1] Parmi ces cinq châteaux ou villes se trouvaient probablement Wanfried, Sontra et Arnstein. Voy. p. 309.

XXXI. HESSE. corps d'état et comme un grand fief de l'Empire, équivalent de la Misnie et de la Thuringe, que par le pacte de confraternité héréditaire conclu, en 1375, avec la maison de Thuringe.

Henri commença, en 1265, la série d'acquisitions qui prépara et amena cette révolution. Il acheta d'Ulric, comte de Tubingue, la ville et le comté de Giessen avec tout ce que sa maison tenait de la succession de Gleiberg. En 1294, le château de Schartenberg avec la comécie qui en dépendait, et en 1297, le château de Grebenstein démembremens, l'un et l'autre, de l'ancien patrimoine des comtes de Dassel qui avaient passé entre les mains des comtes d'Eberstein, furent vendus au landgrave. Ces deux châteaux avec leurs appartenances forment aujourdhui le bailliage de Zierenberg.

Conrad III, dynaste de Schonenberg, lui vendit, en 1303, le château et la ville de Trendelbourg, avec la comécie qui y appartenait, la forêt de Reinhard [1] et la juridiction dépendante du château de Schonenberg avec faculté de racheter ce château qui était engagé à l'évêque de Paderborn, mais en se réservant ses possessions allodiales, la dîme et quelques droits. Comme la légalité de ce contrat pouvait être attaquée par l'évêque de Paderborn, seigneur direct, le landgrave s'arrangea avec lui en 1306. On établit une *communion* pour tout ce que Conrad III avait vendu,

[1] La forêt de Reinhard couvrait la plus grande partie du vaste district situé entre la Dimel, le Wéser, la Fulda et l'Ahne. Elle était coupée en tout sens et renfermait une foule de villages.

et l'évêque y ajouta le château de Schonenberg. Ce dernier ne resta pourtant pas aux deux parties contractantes : l'électeur de Mayence, comme suzerain, s'en étant mis en possession. XXXI. Hesse.

Les dernières années de Henri I furent troublées par des dissensions qui éclatèrent dans sa propre famille. Henri et Otton, ses fils du premier lit avec Adélaïde de Brunswick [1], se plaignaient de ce que toutes les nouvelles acquisitions du landgrave étaient faites au nom de Mathilde de Clèves, sa seconde épouse, et de ses enfans. Le roi Adolphe, comme médiateur, ordonna un partage. Les deux fils du premier lit eurent, du vivant du père, en 1297, Marbourg et la Hesse supérieure : la Hesse inférieure avec Cassel resta au père et fut destinée à Jean, son fils du second lit. Henri, le fils aîné, mourut avant le père, et Otton I continua à régner seul. A la mort de Henri I, en 1306, Jean I, son fils du second lit, lui succéda à Cassel, mais mourut, en 1311, sans laisser de fils, et *Otton I* fut landgrave de toute la Hesse. Ce prince qui avait quatre fils leur conseilla d'abandonner le gouvernement à un seul : ils eurent égard à ce vœu paternel, et ainsi s'établit une succession par ordre de primogéniture sans qu'elle fût fondée par une loi positive.

Otton I, 1297 (1306)–1328.

Henri II de Fer [2], l'aîné des frères, qui succéda en 1328, visait, comme son père et son aïeul, à arrondir son territoire. Il eut de fréquentes guerres à

Henri II de Fer, 1328–1377.

[1] Fille d'Otton l'Enfant.

[2] Quelques auteurs l'appellent Henri III, parce qu'ils comptent Henri, fils aîné de Henri I.

XXXI. HESSE. soutenir contre ses voisins, particulièrement contre l'archevêque de Mayence, qu'il rencontra partout sur ses pas, parce que les droits de son église s'étendaient sur toute la Hesse. Hermann de Treffurt exerçait des brigandages continuels sur les territoires de Mayence, Thuringe et Hesse; les trois princes se réunirent contre lui, et le dépouillèrent en 1338 de sa ville, que dès-lors ils possédèrent en paréage. En 1347, le landgrave acheta de Hermann, pour 8,000 marcs d'argent, le comté de Spangenberg ou de Dünwerde. Avec ce Hermann la famille de Treffurt s'éteignit.

En 1350, Henri acheta des comtes de Solms le château et le bailliage de Kœnigsberg, petit pays habité aujourd'hui par 4,000 âmes.

En 1347, les seigneurs d'Itter se soumirent à la supériorité territoriale de Hesse, et, en 1357, la veuve et la fille de l'un de ces seigneurs vendirent au landgrave et à l'archevêque de Mayence, à chacun le quart du château et de la seigneurie d'Itter. Cette vente paraît n'avoir pas été entièrement volontaire, et le landgrave s'empara aussi des deux autres quarts appartenant à un seigneur d'Itter qui avait tué le mari de la douairière dont il vient d'être question. En 1408, le dernier rejeton de la maison d'Itter renonça à tous ses droits sur la seigneurie.

En 1360, Henri II fit l'acquisition d'une partie du comté de Henneberg. Après la mort de Henri VIII, la ville de Smalcalde, avec Herrenbreitstein, Broterode, Scharfenberg, etc., étaient échues à Albert, bour-

XXXI. Hesse.

grave de Nuremberg, un des gendres de Henri, qui, les trouvant trop éloignées de ses autres possessions, les vendit, pour 40,000 florins d'or, aux comtes de Henneberg, neveux de Henri VIII, et au landgrave qui dès-lors les possédèrent en commun, sous le titre de seigneurie de Smalcalde. La communauté cessa, et la seigneurie devint pure propriété de la maison de Hesse, en 1583, en vertu de la confraternité héréditaire qui subsistait entre elle et celle de Henneberg.

Otton l'Arbalétrier, 1340-1366.

Henri II s'était associé son fils unique, *Otton*, surnommé *l'Arbalétrier* ou *le Sagittaire* (*der Schütz*). Ce prince, fameux par ses aventures amoureuses et guerrières, mourut subitement en 1366. Le landgrave s'associa alors le fils que *Henri I*, son frère, avait laissé, *Hermann* qui a été surnommé *le Savant*, parce qu'originairement destiné à l'état ecclésiastique, il avait reçu une éducation littéraire à Paris et à Prague. Cette association causa une guerre sanglante. Otton le Quade ou le Mauvais, duc de Brunswick-Gœttingue, qui, comme petit-fils du landgrave Henri II, prétendait à la succession, en fut l'âme. L'archevêque de Cologne, les comtes de la Marck, de Waldeck, d'Isenbourg, d'Eppstein, de Hanau, furent ses alliés. Les deux landgraves avaient des ennemis dangereux dans leur propre noblesse qui, méprisant le landgrave Hermann, qu'elle nommait le Bachelier, croyait le moment favorable pour se rendre indépendante, comme l'était celle de Franconie et de Souabe. Plus de 2,000 chevaliers et barons, dont 350 étaient possesseurs de châteaux fortifiés, formèrent

Hermann le Savant, 1336 (1377)-1413.

XXXI. Hesse.

Troubles de la société de l'Étoile.

une confédération qui s'appela *Société de l'Étoile*, en l'honneur du comte de Ziegenhayn, son chef, qui portait une étoile sur ses armes. Le comte de Nassau-Weilbourg, les comtes de Solms, les seigneurs de Schonenberg, quatre ou cinq nobles [1] et toutes les villes de la Hesse, se déclarèrent pour les landgraves qui ne pouvaient plus compter sur les personnes qui les entouraient; car beaucoup de ceux qui n'entrèrent pas publiquement dans la confédération y étaient secrètement affiliés.

La guerre civile commença par les brigandages que les chevaliers de l'Étoile exercèrent sur les grandes routes et dans le plat pays, ainsi que dans les villes loyales : elle dura trois ans. Le danger de la Hesse qui menaçait aussi la Thuringe limitrophe, donna naissance au célèbre pacte de confraternité héréditaire qui fut conclu à Eschwege, le 9 juin 1373, entre les maisons de Hesse et de Misnie-Thuringe. Elles convinrent d'une défense et d'une succession mutuelle, à défaut d'héritiers mâles, dans les possessions actuelles et futures, par lesquelles l'indivisibilité et l'inaliénabilité des possessions réciproques furent en même temps établies, et les femmes déclarées inhabiles à succéder. Hermann se rendit lui-même à

Pacte de confraternité héréditaire de 1373.

[1] Comme la fidélité est le plus beau titre de noblesse, il ne faut pas priver la postérité de ces loyaux serviteurs de l'honneur qui leur est dû. Ces chevaliers loyaux s'appelaient Eisenbach, Berlepsch, Riedesel, Gudenberg, Reckerode. La famille d'Eisenbach était pourvue depuis 1343 de l'office de maréchal héréditaire, celle de Berlepsch, depuis 1369, de celui de chambellan héréditaire.

XXXI. Hesse.

La Hesse entière devient fief de l'Empire.

Prague, pour solliciter la confirmation impériale du pacte. Elle eut lieu le 13 décembre 1373. La Hesse fut élevée au rang de laudgraviat, fief d'Empire (tandis que jusqu'alors les landgraves n'avaient été vassaux de la couronne que pour Boynebourg et Eschwege), égal en rang au landgraviat de Thuringe. Hermann reçut, pour lui-même et ses descendans, l'investiture de la Hesse et l'investiture simultanée de la Thuringe et de la Misnie; celle de la Hesse fut donnée à la maison de Misnie-Thuringe. Les villes et les vassaux des trois provinces réunies par la confraternité prêtèrent alors réciproquement serment de fidélité aux deux maisons, et la ville de Hersfeld qui avait beaucoup souffert pendant la guerre civile, parce que son abbé était entré dans la ligue de l'Étoile, se plaça sous leur protection.

Comme le pacte d'Eschwege et plusieurs avantages remportés par le landgrave sur l'Étoile, ne laissaient plus d'espoir à Otton le Quade de démembrer la Hesse, il renonça formellement, en 1375, à ses prétentions : la plupart des alliés firent également la paix.

Des intrigues que les historiens peu philosophes de ce temps n'ont pas su pénétrer, brouillèrent bientôt les anciens amis, réconcilièrent les ennemis. De nouvelles liaisons se formèrent; l'intérêt et l'ambition sans doute en furent l âme, comme de toutes les liaisons politiques; mais quelles furent les vues de chacun des acteurs? Il est inutile d'essayer de les appprofondir. Balthasar, landgrave de Thuringe, qui venait de

XXXI. Hesse.

recevoir pour ainsi dire Hermann dans sa famille, est maintenant son premier antagoniste. Une ligue formidable se forme contre Hermann; car, depuis 1377, son oncle ne vivait plus. Tous les évêques et le Quade de Brunswick y entrèrent. Chaque siècle a sa folie; celle du quatorzième siècle (au moins dans sa dernière moitié) le portait vers les confédérations : celle de

Confédérations dites : der Minne, der Hœrner, Schlegler, etc.

l'Étoile avait été terrassée; elle se releva comme *Union du Vieil Amour* (*von der alten Minne*), fondée par le comte de Nassau-Dillenbourg; comme *Société de la Corne* (*die Hœrner*), ayant les seigneurs de Hatzfeld à sa tête : la Lahn supérieure et la Dimel étaient son foyer. Sur les frontières du Paderborn, les seigneurs de Padberg et les Spiegel de Desenberg, fondèrent la confédération turbulente *des Fauconniers* (*die Falkener*). En 1391, nous voyons les mêmes seigneurs à la tête des *Bretteurs* ou *Ferrailleurs* (*Bengler*). Trois fois dans ces troubles Cassel fut assiégé, en 1386, 1387 et 1388. La lassitude rétablit enfin la paix. En 1392, la confraternité entre la Hesse et la Thuringe, suspendue par les intrigues d'Otton le Mauvais, fut consolidée, et de cette guerre sanglante l'histoire n'a conservé que les noms ridicules des chevaliers de la Corne, du Faucon et des Spadassins.

Parmi les acquisitions que le landgrave Hermann le Savant fit par des moyens pacifiques, nous ne manquerons pas de rapporter celle de Vach sur la Werra que l'abbaye de Fulde lui engagea en 1406. En 1378, Wetzlar se mit sous sa protection; il acquit

ainsi le droit d'ouverture ou de garnison en cette ville. XXXI. Hesse.

Louis II, dit *le Pacifique*, fils de Hermann le Savant, régna depuis 1413 jusqu'en 1458. A l'extinction des dynastes de Schonenberg, en 1429, Louis s'arrangea pour la succession avec Eckard de Rœrenfurt, gendre du dernier dynaste, et lui-même le dernier de sa maison. Conrad III, dynaste de Schonenberg, avait vendu, en 1303, à Henri l'Enfant, la plus grande partie de ses possessions; mais la moitié de ces terres avait été par la suite rengagée aux successeurs de Conrad. Par l'arrangement de 1429, le landgrave acquit toute la succession. Ainsi pour être maître du beau bailliage de Hofgeismar, il ne manquait plus au landgrave que la ville qui lui donne le nom, et le château de Schonenberg, qui l'un et l'autre étaient entre les mains de l'électeur de Mayence, et de se débarrasser de la communauté qui existait entre lui et les évêques de Paderborn. Louis II le Pacifique, 1413-1458.

En 1432, l'abbé de Hersfeld, du consentement de son chapitre, conféra au landgrave la vidamie héréditaire de l'abbaye : Corvey, Hœxter et Herse, près Dribourg, suivirent cet exemple.

En 1437, Jean II le Fort, comte de Ziegenhayn, constitua toutes ses terres, savoir les comtés de Ziegenhayn et de Nidda et la seigneurie de Lisberg, fiefs de la Hesse. Louis II vécut assez long-temps pour voir l'extinction de cette maison, qui eut lieu en 1450, et pour réunir le domaine utile au direct. C'est, après les comtés de Katzenelnbogen et Hanau, la plus

XXXI. Hesse. belle acquisition que la maison de Hesse ait faite avant le dix-neuvième siècle.

Le comté de Waldeck devint, en 1438, fief des landgraves de Hesse, par suite des embarras où le meurtre commis sur le duc de Brunswick avait jeté le comte Henri [1].

En 1447, Gottschalck, Thierry et Maurice, dynastes de Plesse, constituèrent leur seigneurie fiefs hessois. Cette transaction valut par la suite à la maison de Hesse l'acquisition de la plus grande partie de la seigneurie de Plesse, nommément du bailliage de Bovenden.

En 1456, le comte de Rittberg imita l'exemple des seigneurs de Plesse, en vendant au landgrave le domaine direct de son comté allodial.

Une acquisition qui aurait été bien plus importante que toutes celles dont nous venons de parler, échappa à Louis II le Pacifique. La succession de Brabant, ouverte en 1430, à la mort du duc Philippe, à laquelle il forma des prétentions, comme étant de la seconde ligne de la maison, lui fut enlevée par le duc de Bourgogne. Il est vrai que le duché de Brabant avait été traité comme fief féminin, dès 1355, à l'extinction de la branche aînée.

Admission de la maison de Brandebourg dans la confraternité héréditaire.

Le 29 avril 1457, fut conclu à Nuremberg le renouvellement de la confraternité héréditaire entre les maisons de Saxe et de Hesse; à cette occasion, celle de Brandebourg fut admise dans le même pacte.

Après avoir dîné chez un abbé avec lequel il était

[1] Voy. p. 307 de ce vol.

convenu de réformer la discipline de son couvent, le landgrave et le prélat moururent subitement, le 17 janvier 1458. Faut-il s'étonner que les contemporains aient attribué cette mort à du poison? Il n'existe cependant aucune preuve à l'appui de ce soupçon. XXXI. Hesse.

Louis II aimait la paix, moins par indolence que par des principes de modération et d'économie, qui lui gagnèrent l'estime des princes de son temps. En 1450, il se rendit à Rome, pour prendre part au jubilé, et Nicolas V lui conféra alors le titre de prince de la Paix. Il aimait les lettres et cultivait la chimie. Il envoya ses enfans à l'université de Paris. Un ordre de chanoines réguliers, appelés *Kugelherren*, qu'il introduisit en Hesse, prépara, par l'étude des langues, la renaissance des lettres.

Louis II laissa d'Anne de Saxe [1] quatre fils, dont l'un mourut un an après lui, étant âgé de dix-huit ans; les autres s'appelaient Louis, Henri et Hermann. Le dernier était destiné à l'état ecclésiastique; c'est ce prélat aussi courageux que pacifique, qui, nommé administrateur de l'archevêché de Cologne, s'illustra par la défense de Neuss contre Charles le Hardi, en 1474. Les deux aînés firent provisoirement un arrangement d'après lequel Louis se fixa à Cassel, et abandonna à Henri, son cadet, qui approchait de sa dix-huitième année, la Haute-Hesse avec Marbourg. Cet accord fut renouvelé en 1460, pour quatre ans, et les deux frères confirmèrent, au mois de décembre 1461, à Mulhouse, le pacte de confraternité avec la

[1] Fille de Frédéric le Belliqueux.

XXXI. Hesse. Saxe et le Brandebourg; mais bientôt la désunion se mit entre eux. Dans les guerres du Palatinat et de Mayence, en 1460 [1], ils embrassèrent des partis opposés, et s'agrandirent tous deux aux dépens des deux compétiteurs qui se disputaient le siège de Mayence. A l'expiration des quatre années, il y eut une suite de négociations, de compromis et de sentences par arbitres, sans que les frères pussent s'accorder. Le feu de la discorde fut soufflé par des intrigans; la guerre civile éclata, et les deux frères allaient se livrer une bataille, lorsque leur cadet Hermann, alors chanoine de Cologne, et, comme prieur de S. Pierre de Fritzlar, premier prélat de la Hesse, interposa sa médiation, et parvint à faire signer, le 25 mai 1469, à Spiess ou Spiess-Kappel, endroit qui fait la limite des deux Hesses, un traité de partage, par lequel le lot de chacun des deux frères fut exactement déterminé. Comme la séparation ne dura pas au-delà d'une trentaine d'années, nous pouvons nous dispenser de donner le dénombrement des villes et bailliages qui entrèrent dans chaque lot. Il suffit de dire qu'ainsi la maison de Hesse se partagea en deux lignes, nommées de Cassel et de Marbourg. Nous parlerons d'abord de la dernière, parce qu'elle s'est éteinte en 1500, tandis que la ligne de Cassel s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Partage de la Hesse.

[1] Voy. vol. XIII, p. 206, 207.

XXXI. Hesse. 1. Ligne de Marbourg. Henri III, 1458 (1469)-1483.

1. *Ligne de Marbourg.*

Henri III [1], premier landgrave de Hesse-Marbourg, a été surnommé *le Riche*, à cause de la magnifique succession que recueillit, en 1479, son épouse, Anne de Katzenelnbogen. Dans la guerre de 1462, entre les deux archevêques de Mayence, il prit le parti de Thierry, tandis que son frère combattait pour Adolphe. Henri III se fit payer son assistance par l'abandon de la moitié mayençaise de Wetter, et par celui de Mellnau, Rosenthal, Kellerberg et Battenberg.

Après la mort de son frère Louis, Henri III se chargea de la tutelle de ses neveux, qu'il administra d'une manière consciencieuse. En 1474, il prit part à la guerre de Cologne, et secourut Hermann, son frère, nommé administrateur de l'archevêché, que le duc de Bourgogne assiégeait à Neuss.

L'évènement le plus important du règne de Henri III, est l'acquisition des deux comtés de Katzenelnbogen, dont nous avons rapporté toutes les circonstances. Elle eut lieu en 1479. Christophe, margrave de Bade, éleva d'abord quelques prétentions, particulièrement aux biens allodiaux de la maison; mais, en 1482, il y renonça par transaction pour toute la durée de la maison de Hesse. Les archevêques de Mayence, Trèves et Palatin, les évêques de Worms et de Würzbourg, les abbés de Prüm et de Fulde, accordèrent à Henri III l'investiture des fiefs qu'avaient possédés les comtes de Katzenelnbogen; mais l'empereur Fré-

[1] Ou Henri IV, selon une autre manière de compter. Voy. p. 331 de ce vol.

XXXI. Hesse. déric III lui refusa constamment celle du péage de S. Goar et de la part à celui de Boppard, qui étaient fiefs de l'Empire.

Guillaume III, 1483–1500. Maximilien I l'accorda, en 1495, à *Guillaume III* qui, en 1483, avait succédé à Henri III, son père. Rien ne tenait plus à cœur à ce prince que d'assurer à toute la maison de Hesse l'importante acquisition que la ligne de Marbourg devait à sa mère, Anne de Katzenelnbogen. Le 27 janvier 1483, huit jours après la mort de Henri III, Anne, sa veuve, renonça de la manière la plus formelle à tous ses droits aux comtés de Katzenelnbogen et de Dietz, et les transféra sur son fils et ses héritiers. Par un recès conclu à Erfurt, en 1487, avec la maison de Saxe, ces comtés furent reçus dans la confraternité héréditaire. On assura à chacune des sœurs de Guillaume III, pour le cas où leur frère mourrait sans enfant, une somme de 50,000 florins d'or, outre leur dot. Enfin lorsque, le 16 juillet 1495, toute la maison de Hesse reçut l'investiture de ses fiefs, le comté de Katzenelnbogen y fut compris.

Toutes ces précautions ne purent garantir la maison contre les prétentions que celle de Nassau forma à l'époque de la mort de Guillaume III, des droits d'Élisabeth, sa sœur, non seulement sur le comté de Katzenelnbogen, mais aussi sur toute la Hesse. Elles donnèrent lieu à un procès qui ne fut terminé qu'en 1557.

En 1492, Godefroi, dernier comte d'Eppstein de la branche aînée, après avoir cédé ses fiefs à la ligne cadette, vendit à Guillaume III tout ce qui lui restait

encore de disponible des terres de sa maison anciennement fort considérables, savoir la moitié du château et du comté d'Eppstein, le tribunal de Mechtelhausen, et sa part d'Ober-Rossbach-sous-Hœhe. En 1493, les comtes de Sayn déférèrent au landgrave le domaine direct de tout leur comté de Wittgenstein. Guillaume III épousa, le 30 septembre 1498, Élisabeth, fille de Philippe, électeur Palatin. Il n'avait pas encore d'enfant, lorsque sa passion pour la chasse lui coûta la vie. Il mourut, le 17 février 1500, des suites d'une chute de cheval, à l'âge de vingt-neuf ans [1]. Avec lui s'éteignit la ligne de Marbourg. L'histoire lui reproche, ainsi qu'à son père, de s'être laissés gouverner par un favori indigne de leur confiance : il s'appelait Jean de Dœrnberg. XXXI. Hesse.

2. *Ligne de Cassel.*

2. Ligne de Cassel.

Louis III le Sincère, 1458 (1469)-1471.

Louis II surnommé *le Sincère*, le fondateur de la ligne de Cassel et prince belliqueux, fut, dans la guerre du Palatinat, l'allié de l'électeur Frédéric, et eut une part décisive à la victoire de Pfeddersheim, en 1460 [2]. Il tint le parti opposé dans la guerre de Mayence; mais ce parti était celui de l'empereur et du pape. Le secours qu'il fournit à l'archevêque Adolphe lui fut payé par l'engagement de la ville de Hofgeismar, et de la part de Schonenberg et Gieselwerder qui ap-

[1] Son monument sépulcral d'albâtre blanc, qui se voit à la chapelle de S.te Élisabeth à Marbourg, a donné lieu à beaucoup de fables et de conjectures. Il présente un cadavre en dissolution, dévoré par des serpens, des lézards et des insectes.

[2] Voy. vol. XIII, p. 207.

XXXI. Hesse partenait encore à l'église de Mayence. A l'occasion d'une querelle qui s'éleva avec Simon de la Lippe, évêque de Paderborn, il mit ce prélat hors de la communauté des terres de Schonenberg, qui existait depuis 1303, et s'empara même de Liebnau. Cette affaire fut arrangée par transaction en 1597.

Guillaume I, 1471–1493. Guillaume II, 1471–1509. Louis le Sévère eut, en 1471, pour successeurs ses fils *Guillaume I* et *Guillaume II*, ou, comme les historiens les appellent, Guillaume l'Ancien et le Moyen; Guillaume III de Marbourg étant désigné par l'épithète du Jeune. Jusqu'en 1483 les deux landgraves furent sous la tutelle de leur oncle, Henri III de Marbourg.

Guillaume II destiné par sa mère à l'état ecclésiastique, avait reçu une éducation trop brillante à la cour de son oncle, Éberhard le Barbu, duc de Wirtemberg, pour répondre aux intentions de sa mère. Doué par la nature de talens extraordinaires et plein d'ambition, non-seulement il réclama sa part de l'héritage paternel, mais il sut successivement réduire celle de son aîné à quelques bailliages. Guillaume I fit, en 1491, le pélerinage de Jérusalem; il revint de la Palestine avec un corps affaibli et un penchant pour la mélancolie qui l'engagea à renoncer au gouvernement, le 3 juin 1493. On le transporta à Spangenberg où il fut tenu sous une surveillance exacte.

Ainsi l'ambitieux Guillaume II se trouva seul maître de la Hesse inférieure. Par la mort de son cousin Guillaume III, le 17 février 1500, il le fut de toutes les possessions de sa maison.

Guillaume, l'ami personnel de Maximilien I, dont le caractère chevaleresque devait convenir au landgrave, fut un des princes que le chef de l'Empire chargea, en 1504, d'exécuter le ban prononcé contre Frédéric, électeur Palatin. Pour ses frais de guerre, Guillaume II obtint, par décision impériale de 1507, les villes d'Umstadt et de Hombourg-sous-Hœhe, le château de Bickenbach et quelques autres endroits. Nous parlerons par la suite des transactions auxquelles cette concession donna lieu. XXXI. Hesse.

Attaqué d'une maladie dont on ne connaissait pas encore la nature et qui résistait à tous les remèdes qu'offrait la médecine d'alors, Guillaume, affaibli de corps et d'esprit, mourut à l'âge de quarante-un ans, le 11 juillet 1509, un des princes les plus accomplis qu'offre l'histoire.

Philippe le Magnanime, 1509.

Il laissa un fils à qui le destin avait préparé une célébrité plus grande que la sienne, mais qui n'avait pas encore cinq ans. C'est *Philippe le Magnanime*, souche de toutes les branches encore florissantes de la maison de Hesse. La minorité de ce prince fut très-orageuse. Comme le landgrave Guillaume I, qui vivait toujours à Spangenberg, avait plutôt besoin d'un curateur qu'il ne pouvait servir lui-même de tuteur à un mineur, et qu'une régence exercée par une femme était, depuis Sophie de Brabant, une chose inouïe dans la maison de Hesse qui était régie d'après le droit Salien, le landgrave, dans un testament, fait en 1506, avait institué un conseil de cinq chevaliers qui devaient être chargés du gouvernement jusqu'à ce que Philippe

XXXI. HESSE. eût atteint l'âge de seize ans. Néanmoins peu de temps avant sa mort il doit avoir changé cette disposition et déclaré régente son épouse, Anne de Mecklembourg.

Après la mort de Guillaume, les États du pays, sans égard à la disposition du testament ni aux prétentions de la douairière, ni aux intrigues d'Anne de Brunswick, épouse de Guillaume I, laquelle fit sortir ce prince de sa réclusion et exigea la régence en son nom, en déférèrent l'autorité à l'électeur et au duc de Saxe, en leur adjoignant un conseil. Ces princes acceptèrent la régence et nommèrent pour leur lieutenant Louis de Boynebourg, homme d'une grande fermeté. De là une suite de troubles, d'émeutes et de petites révolutions. Enfin les bourgeois de Marbourg et de Cassel prirent les armes et déclarèrent Anne de Mecklembourg régente et tutrice. Elle en exerça les fonctions depuis 1514 jusqu'en 1518.

Le règne de Philippe qui dura jusqu'en 1567 appartient à l'époque de Charles-Quint.

XXXII. HANAU.

XXXII. Le comté de Hanau.

Origine du comté de Hanau.

Le comté de Hanau est situé en Wetteravie, sur la droite du Main et sur les deux bords de la Kintzig. Ses possesseurs s'appelaient originairement seigneurs de Buchen, et, après la destruction de ce château, seigneurs de Haguenau, mot qui a été corrompu en Hanau. *Reinard I*, seigneur de Hanau, mort en 1280, eut, par son épouse, une partie de la succession de Münzenberg, et nommément Babenhausen et

Schafheim dans le Rhingau supérieur, sur la rive gauche du Main. *Reinhard II*, son descendant au cinquième degré, fut élevé, en 1429, au rang de comte d'Empire. En 1458, ses fils partagèrent le comté. *Reinhard III*, l'aîné, en eut les deux tiers et devint la souche des comtes de Hanau-Münzenberg qui s'éteignirent en 1642. Le comte *Philippe I*, fils de Reinhard III, acheta, en 1486, du dernier comte d'Eppstein la ville de Hombourg-sous-Hœhe, que *Philippe II* perdit contre le landgrave de Hesse dans la guerre du Palatinat de 1504. Du temps de Charles-Quint régnaient d'abord *Philippe III* (1512-1529) et ensuite son fils *Philippe IV* (1529-1561).

XXXII. HANAU. Ligne de Hanau-Munzenberg.

Philippe I, second fils de Reinhard II, eut un tiers du comté de Hanau, et entre autres la ville et le bailliage de Babenhausen. La ligne qu'il fonda, et qui subsista jusqu'en 1736, était nommée ligne de Hanau-Lichtemberg, parce que Philippe épousa l'héritière de la moitié de la seigneurie de Lichtemberg. Cette seigneurie nommée d'après un château situé dans les Vôges, comprenait cinq petites villes [1] et une centaine de villages, en Alsace, renfermant 40 à 50,000 âmes, et en outre deux bailliages situés en Souabe. Les comtes de Hanau en acquirent l'autre moitié en 1570, ainsi qu'il sera dit. Le comte de cette ligne qui

Ligne de Hanau-Lichtemberg.

[1] Qu'il soit permis à la reconnaissance de l'auteur de nommer la principale de ces villes, Bouxviler, qui, avant la révolution française, avait, sous la protection des landgraves de Hesse-Darmstadt et l'inspection immédiate de leurs conseillers, un excellent collège ou gymnase où il a reçu ses premières instructions.

régnait dans la plus grande partie du seizième siècle s'appelait *Philippe IV*.

XXXIII. NASSAU.

XXXIII. Le Comté de Nassau.

Origine de la maison de Nassau.

Il y a deux systèmes sur l'origine de la maison de Nassau qui occupe aujourd'hui un trône et un duché souverain. Chacun de ces systèmes a été mis en avant par d'illustres généalogistes [1]. D'après l'un, cette maison descend des comtes de Laurenbourg, dont l'ancienne résidence, tombée en ruines, se voit encore sur la Lahn, dans le comté de Holzapfel. La souche de cette maison aurait été Otton, comte de Laurenbourg, frère de Conrad I^er, roi d'Allemagne. D'après l'autre système, la maison de Nassau descend d'un Guebhard qui fut comte du Lahngau et mourut en 879. Il eut deux fils, Udon ou Otton, et Werner. De ce Werner, qui avait ses terres dans le Spirgau et le Wormsgau, descendait la maison Salique qui, depuis 1024 jusqu'en 1125, donna quatre rois à l'Allemagne et un pape (Grégoire V) à l'Église. On donne à Udon ou Otton trois fils, Conrad, père du roi Conrad I, Éberhard, comte du Lahngau dont descendraient les maisons de Nassau et de Gueldre; enfin Guebhard, comte de la Wetteravie. Ce qui est certain, c'est qu'une partie des possessions primitives de la maison de Nassau était située dans le Rhingau supérieur (au sud du Main jusqu'au Rhin), dans le gau de Kunigsundra, dans la Wetteravie et le Lahn-

[1] ECCARD, GEBHARDI, SCHEIDT, KREMER, WENCK, KOCH.

gau supérieur; une autre partie qui se composait des pays de Siegen, Dillenbourg et Hadamar, était située dans le Westerwald et l'Ittergau. XXXIII. NASSAU.

Les ancêtres des ducs de Nassau d'aujourd'hui prenaient tantôt le titre de comtes de Lahngau, tantôt celui de comtes de Laurenbourg, tantôt celui de comtes d'Idstein: le premier qui se qualifia de comte de Nassau, s'appelait *Walram*. Il est mort en 1198. *Henri le Riche*, son fils, est la souche des deux lignes de la maison qui existent encore; elles descendent de ses deux fils. En partageant les possessions de Henri le Riche, on prit la Lahn pour ligne de séparation. *Walram*, l'aîné des frères, eut tout ce qui était situé au sud de ce fleuve, nommément Weilbourg, Wisbade et Idstein; *Otton* les terres situées au nord, savoir Siegen, Dillenbourg, Herborn, Beilstein, Hadamar et Ems. La ville de Nassau avec son district, la comécie dans le canton d'Einrich et la Tetrarchie, restèrent en commun. Ce partage est de l'année 1255. Partage de 1255.

1. *Ligne de Walram.*

La ligne de Walram est celle qui aujourd'hui possède le duché de Nassau. *Adolphe* qui, en 1289, avait succédé à son père, fut nommé, le 6 janvier 1292, roi d'Allemagne, et périt, le 2 juillet 1298, à la bataille de Gellheim. *Gerlach I.er*, fils d'Adolphe (1298—1361), acquit, en 1328, une partie de la seigneurie de Weilnau ou du comté de Dietz. Ses fils formèrent deux branches qui se sont perpétuées au-delà de l'époque où nous nous arrêtons. 1. Ligne de Walram. Branche d'Idstein.

Adolphe, l'aîné, eut Idstein et Wisbade. Un autre

XXXIII. NASSAU. *Adolphe IV*, son descendant au sixième degré, fut contemporain de Charles-Quint.

Branche de Weilbourg. La seconde branche, celle de Weilbourg, nous offre plus d'intérêts. *Jean*, son fondateur, épousa l'héritière de Merenberg et de la moitié de Hüttenberg. Par un second mariage, il eut le comté de Saarbruck avec la seigneurie d'Ottweiler. Sa fille d'un premier lit fut mariée à un comte de Westerbourg; comme elle mourut sans enfans, il en hérita Merenberg et Gleiberg. L'empereur Charles IV l'éleva, en 1366, au rang de comte-princier. *Philippe I.er*, son fils (1371—1420), eut par son épouse, Anne de Hohenlohe, les bailliages de Kirchheim-Poland et de Stauff, et acquit celui de Reichelsheim. Ses fils formèrent deux rameaux. *Jean*, l'aîné, eut Saarbruck (1429—1472), auquel *Jean-Louis*, son fils, ajouta le comté de Saarwerden et la moitié de la seigneurie de Lahr, en épousant l'héritière de ces deux pays. Il régna jusqu'en 1545, ainsi du temps de Charles-Quint.

Rameau de Saarbruck.

Rameau de Weilbourg. *Philippe II*, fils cadet de Philippe I (1429—1492), fonda le rameau de Weilbourg. Son arrière-petit-fils, nommé *Philippe IV* (1523—1559), fut contemporain de Charles-Quint.

2. Ligne Ottonienne.

2. *Ligne Ottonienne*,

La ligne Ottonienne de la maison de Nassau, porte aujourd'hui la couronne des Pays-Bas. La situation géographique de ses états la mit, dès l'origine, en rapports fréquens avec les Pays-Bas, où, par des mariages et autrement, elle fit des acquisitions importantes qui bientôt surpassèrent ses possessions allemandes; dans

la seconde moitié du seizième siècle, nous lui verrons jouer un rôle brillant sur ce théâtre éternel de troubles et de rébellions. XXXIII. NASSAU.

Adolphe, descendant d'Otton au quatrième degré, fut le seul comte de Nassau de cette ligne qui trouvât l'occasion d'augmenter en Allemagne le patrimoine de sa maison. Il épousa Jutta qui, de son père mort en 1338, avait hérité le comté de Dietz. Adolphe mourut en 1420, ne laissant qu'une fille qui avait épousé un comte d'Eppstein. Celui-ci réclama la possession du comté de Dietz; mais *Engilbert I.er*, frère d'Adolphe et son successeur dans le comté de Nassau, s'en était saisi, comme faisant partie de la succession. On transigea, en partageant par portions égales. Ce fut ainsi que la maison de Nassau obtint la moitié du comté de Dietz.

Jean, comte de Nassau, petit-fils d'Engilbert I.er, épousa, en 1478, Elisabeth, fille de Henri III, landgrave de Hesse-Marbourg, et d'Anne, héritière du comté de Katzenelnbogen. Ce mariage valut dans le seizième siècle, à la maison de Nassau, le troisième quart du comté de Dietz et d'autres parties de Katzenelnbogen. Jean mourut en 1516. Son fils aîné, *Henri*, lui succéda dans les Pays-Bas; *Guillaume l'Ancien* en Allemagne : ils furent contemporains de Charles-Quint.

XXXIV. LORRAINE.

XXXIV. *Le duché de Lorraine.*

Gérard d'Alsace, souche des ducs de Lorraine, 1048–1070.

Anciennement, pour distinguer le duché de Lorraine du Brabant, connu alors sous la dénomination de duché de Lothier ou Basse-Lorraine, on le nommait Haute-Lorraine ou Lorraine Mosellane. Ces divers noms ont insensiblement cessé d'être en usage, et le seul nom de Lorraine est resté au pays situé entre la Meuse et les Vôges. Le premier duc héréditaire de Lorraine a été *Gérard d'Alsace*, qui fut nommé à cette dignité en 1048 [1]. Il descendait d'Ettichon qui fut duc d'Alsace au septième siècle, et résidait au château de Hohenbourg près Strasbourg, où il fonda un couvent dont Ste. Odille, sa fille, fut la première abbesse. Cet Ettichon est aussi la souche des maisons de Habsbourg et de Zæhringen ou Bade, ainsi que des maisons éteintes de Dabo et d'Egisheim [2].

[1] Voy. vol. II, p. 366.

[2] Les comtes d'*Egisheim* descendent de Hugues IV, un des fils d'Éberhard V, comte de Hohenbourg, dont l'aïeul au septième degré fut Ettichon. Les comtes d'Egisheim furent ainsi nommés d'après un château situé sur une cîme des Vôges près de Colmar. Le neveu de Hugues IV, du nom de Brunon, accompagna l'empereur Conrad II, son parent, dans son expédition en Italie comme commandant du contingent de l'évêché de Toul; il fut élu, en 1026, évêque de Toul, et en 1049 pape. C'est S. Léon IX (Voy. vol. III, p. 75). La mère de ce pape était l'héritière du *comté de Dabo* qui devint le patrimoine d'une branche de la maison d'Egisheim. Les comtes d'Egisheim s'éteignirent vers 1150 avec Ulric qui eut pour héritier le comte de Ferrette, son neveu.

Hugues VIII, frère de S. Léon IX, fut la tige de la seconde mai-

XXXIV. LORRAINE. Thierry, 1070-1115. Ancienne ligne de Vaudemont, 1070-1346.

Gérard d'Alsace eut deux fils, *Thierry* (1070—1138) qui continua la ligne des ducs de Lorraine, et Gérard, que l'empereur Henri IV créa comte de Vaudemont, et qui fut la tige des comtes de Vaudemont, qui s'éteignirent en 1346 [1].

Simon I, 1115-1138.

Des deux fils de Thierry, *Simon I.er*, l'aîné, lui succéda dans le duché de Lorraine (1115—1138); Thierry, comte de Bitche, communément appelé Thierry d'Alsace, devint, en 1128, par sa mère, comte de Flandre et d'Artois. Nous dirons ailleurs comment, par le mariage de Marguerite, sa fille, ces deux comtés furent portés dans la maison de Hainault; d'où, par d'autres mariages, ils sont entrés successivement dans les maisons de Dampierre, de Bourgogne et d'Autriche. Il existe néanmoins ou il a existé naguère des descendans d'un fils de Thierry, qui avaient des droits mieux fondés sur les comtés de Flandre et d'Artois : ils portent le nom de comtes d'Alsace.

son de Dabo, qui acquit le comté de Muhy ou Musal dans l'évêché de Liège, s'éteignit vers 1180. Le comté de Dabo entra alors dans la famille des comtes de Metz qui s'éteignit en 1225. L'évêque de Strasbourg reprit Dabo comme fief dévolu qu'il conféra à la maison de Linange, dont nous parlerons incessamment.

[1] Gérard, premier comte de Vaudemont, bâtit le château d'Epinal. Sa maison acquit la seigneurie de Deuilly; elle s'éteignit avec Henri IV qui périt, en 1346, dans la bataille de Crécy. Le comté de Vaudemont échut alors à Henri, sire de Joinville, son neveu, dont la seconde fille qui, dans le partage de la succession paternelle, obtint Vaudemont et Joinville, épousa Ferry, frère cadet de Charles I, duc de Lorraine (Voy. vol. IX, p. 87). Celui-ci devint la tige de la nouvelle maison de Vaudemont.

XXXIV. LORRAINE. Mathieu I, 1138-1176.

Mathieu I.er, fils aîné de Simon I.er, continua la ligne des ducs de Lorraine. Un de ses frères, nommé Robert, obtint de l'empereur Lothaire II la seigneurie et le palais royal de Fleurenges près Thionville, et fut la tige de la branche de Fleurenges qui s'éteignit après 1385 [1]. Trois fils de Mathieu I.er sont remarquables, *Simon II* qui lui succéda, et résigna, en 1205, le duché à *Ferry* ou *Frédéric I.er*, son frère, et Mathieu, tige d'une nouvelle maison de *comtes de Toul*, seigneurs de Cussey et de Fontenais, qui s'éteignit en 1261 [2].

Branche de Fleurenges.

Simon II, 1176-1205.

Ferry I, 1205-1206.

Branche des comtes de Toul

Ferry II, 1206-1213.

Frédéric I.er ne régna qu'une année, et eut pour successeur *Frédéric* ou *Ferri II*, son fils aîné. De Thierry d'Enfer ou le Diable, second fils de Ferry I.er, descendent les marquis du Châtelet, souverains de Vauvillars [3], et les marquis de Chasteler; de Henri,

Branche du Châtelet.

[1] La seigneurie passa par mariage à la maison de la Marck.

[2] Ode ou Ovide, petit-fils de Mathieu, vendit, en 1261, son comté à l'évêché de Toul, dont il était fief, et auquel il resta dès-lors réuni.

[3] Thierry le Diable était, en vertu du partage de la *succession*, sire d'Attigny, titre que son fils changea, en 1244, en celui de seigneur de Chasteler d'un château situé près de Neuchateau. Les fils de celui-ci divisèrent la maison en deux branches qui toutes les deux existent encore. L'aînée, qui changea le mot de Chasteler en Châtelet, et porte aujourd'hui le titre de marquis, obtint, dans le seizième siècle, Vauvillar ou plutôt Vauvillars, terre de l'Empire située en Franche-Comté qui, à cause de sa qualité d'immédiate, était appelée une souveraineté. La branche cadette qui se fixa dans les Pays-Bas où elle acquit par mariage la vicomté de Bavay, conserva le nom primitif de Chasteler, auquel elle joignit celui de Courcelles.

le cinquième, qui était surnommé le Lombard, les sires de Bayon sur la Moselle, qui s'éteignirent vers la fin du quatorzième siècle. Frédéric II eut comme dot d'Agnès de Bar, son épouse, Amance, Longwy et Stenay. XXXIV. LORRAINE.

Il eut pour successeur *Thibaut I.er* (1213—1220), et ensuite *Mathieu II* (1220—1251), ses fils. On a les lettres d'investiture que *Ferry III* (1251—1303), fils de Mathieu II, reçut à Tolède, en 1259, du soi-disant empereur Alphonse X. Nous avons dit [1] que cet acte était nul; le diplôme n'en est pas moins une pièce curieuse en droit public germanique, parce qu'il nous fait connaître les cinq grands fiefs dont les ducs de Lorraine recevaient l'investiture. C'étaient, 1.° la charge de grand sénéchal de l'Empire, en vertu de laquelle, chaque fois que l'empereur était sur la rive gauche du Rhin, ils plaçaient le premier plat sur sa table, et dans les expéditions dirigées contre la France, commandaient l'avant-garde, et à la retraite l'arrière-garde; 2.° la juridiction entre Rhin et Meuse des duels entre nobles; 3.° le comté de Remiremont; 4.° la défense des voies et rivières, ou la dignité de margrave; 5.° la protection des églises du duché. Ainsi l'investiture n'était pas proprement donnée pour la Lorraine.

Thibaut I, 1213-1220. Mathieu II, 1220-1251. Ferry III, 1251-1303.

Thibaut II (1303—1312), *Ferry IV* (1312—1328) et *Raoul* (1328—1346), fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Ferry III, lui succédèrent. Ferry III fut tué dans la bataille de Montcassel [2]. Raoul épousa en

Thibaut II, 1303-1312. Ferry IV, 1312-1328. Raoul, 1328-1346.

[1] Voy. vol. IV, p. 252. [2] Voy. vol. VIII, p. 226.

XXXIV. LORRAINE.

secondes noces Marie de Châtillon ou de Blois, qui lui apporta le comté de Guise. Il périt à la bataille de Crécy.

Jean I, 1346-1390.

Jean I.er, son fils, régna de 1346—1390, c'est-à-dire depuis l'âge de six mois jusqu'à celui de quarante-deux ans; passa trente-deux ans de sa vie dans les camps, comme allié, soit de Charles V, roi de France, soit du comte de Blois, prétendant de Bretagne, soit de l'ordre Teutonique en Prusse. Son fils cadet, Ferry ou Frédéric, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, épousa l'héritière de Vaudemont, et devint la souche de la seconde ligne de Vaudemont. *Charles I.er le Hardi*[1], l'aîné, qui régna jusqu'en 1431, fut aussi guerrier que son père : il appartient aux savans capitaines de son siècle, car il lisait en latin Tite-Live et Jules-César; et un exemplaire des Commentaires du dernier l'accompagna dans toutes ses campagnes. Il fut un des plus fermes soutiens de l'empereur Robert le Palatin, son beau-père. En 1407, les alliés du roi Wenceslas, savoir les ducs d'Orléans, de Bar, de Juliers et de Berg, les comtes de Nassau-Saarbruck, de Saarwerden, de Salm, marchèrent contre le duc, et, par une bravade, le firent sommer de préparer, pour un certain jour, le dîner à Nancy. Charles accepta le défi et détermina le champ de bataille; il punit la bravade à la journée de

Origine de la seconde ligne de Vaudemont.

Charles I le Hardi, 1390-1431.

[1] Ce prince est souvent nommé Charles II, quoiqu'il n'y eût pas avant lui de duc de la Lorraine Mosellane du nom de Charles. Cette fausse manière de compter s'est étendue sur ses successeurs de ce nom.

XXXIV. LORRAINE.

Champigneules, où il défit les alliés, prit les comtes de Nassau et de Saarwerden, et les envoya dîner à Nancy. En 1418, il fut nommé par la reine Isabelle, connétable de France; mais depuis l'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1419, il se retira des affaires de France. Ce fut lui qui, en 1429, envoya Jeanne d'Arc à Charles VII.

Dynastie d'Anjou. Reunion de Bar. René I, 1431–1453.

Charles le Hardi n'ayant pas de fils, laissa son duché, ou le remit plutôt de son vivant, à sa fille *Isabelle* et à son époux *René I.er*, comte d'Anjou et, depuis 1430, duc de Bar, le même qui fut par la suite comte de Provence et roi titulaire de Naples. Ainsi le duché de Bar fut réuni à la Lorraine [1]. Nous avons rapporté le différend qui s'éleva pour la succession de Lorraine entre René I.er et la branche de Vaudemont. Nous avons dit que la reine Isabelle eut pour successeurs son fils *Jean II* (1453—1470), son petit-fils *Nicolas* (1470—1473), et enfin sa propre fille *Yolande*, veuve du comte de Vaudemont, laquelle n'accepta l'héritage que pour le remettre sur-le-champ à son fils *René II*, qui réunit ainsi les deux lignes de la maison. Nous avons parlé de la guerre que ce prince eut à soutenir contre le dernier duc de Bourgogne, qui aspirait à réunir le duché de Lorraine à ses autres états. En 1482, René fit la guerre au duc de Ferrare, comme général de la république de Venise. Il ne put faire valoir ni les prétentions qu'il formait au comté de Provence, à la mort de Charles du Maine, ni son élection comme roi de

La ligne de Vaudemont parvient au duché. René II, 1473–1508.

[1] Voy. pour l'histoire antérieure du Barrois, la table, vol. XII.

XXXIV. LORRAINE.

Naples[1]. Il mourut en 1508, après avoir fait, le 25 mai et 3 décembre 1506, un testament que les États approuvèrent comme loi fondamentale. Par cette disposition, la succession féminine fut abolie, ou, comme on disait, la Lorraine fut soumise à la loi salique. René II ordonna que *Antoine*, son fils aîné, lui succéderait dans les duchés de Lorraine et de Bar, le marquisat de Pont-à-Mousson et le comté de Vaudemont, ces trois derniers faisant dorénavant parties intégrantes du duché ; que le second, *Claude*, aurait toutes les terres situées en France, savoir en Picardie, en Normandie, Flandre et Hainault, tels que Guise, Aumale, Mayenne, Joinville et Elbeuf, et qu'aux autres fils on donnerait des apanages jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus de bénéfices ecclésiastiques. Le duc Antoine est la souche des ducs de Lorraine qui portent, depuis 1765, la couronne impériale. La ligne fondée par Claude s'est partagée en plusieurs branches, ou plutôt en deux branches principales, dont l'une, la branche des ducs de Guise, s'est éteinte en 1675, et l'autre, la branche d'Elbeuf, en 1825.

Introduction de la loi salique.

Origine des deux lignes allemande et française.

Division de la ligne française en deux branches : de Guise et d'Elbeuf.

XXXV. LINANGE.

XXXV. Le landgraviat de Linange.

Seconde maison de Linange.

Nous avons vu les anciens comtes de Linange, éteints en 1220, remplacés par une nouvelle maison descendue des comtes de Hardenbourg de la maison de Saarbruck qui, en 1225, acquit aussi Dabo (*Dachsburg*)[2]. En 1317, cette seconde maison de Linange

[1] Il en sera question par la suite.

[2] Voy. p. 355 de ce vol.

XXXV. LINANGE.

se divisa en deux lignes, dont deux frères, *Frédéric V* et *Joffroi*, furent les souches. *Hesson*, descendant de Frédéric V au troisième degré, se fit donner ou confirmer, par l'empereur Frédéric III, la dignité de landgrave et prince d'Empire, que peut-être ses ancêtres avaient déjà portée; en 1465, la maison s'éteignit avec lui.

Démembrement du landgraviat.

La maison Palatine et l'évêché de Worms mirent alors les mains sur les fiefs du landgrave; ce fut ainsi que la ville de Neu-Leiningen fut réunie à l'évêché, et que la seigneurie de Landeck (entre Landau et Bergzabern) et les salines de Dürckheim échurent aux électeurs Palatins. Le comté de Dabo passa à la ligne de Joffroi; une autre partie des terres allodiales de la maison, fut cédée par Marguerite, sœur du dernier landgrave, à la maison Palatine; ce fut le prix de la protection que l'électeur accorda à cette princesse contre les prétentions de la ligne de Joffroi. Par le mariage de Marguerite avec Reinard, comte de Westerbourg, les débris du landgraviat de Linange, mais sans le titre de landgrave et sans la qualité de prince, passèrent aux possesseurs du comté de Westerbourg (situé entre Montabauer et Nassau), c'est-à-dire à la branche cadette de la maison de Runckel. Depuis ce temps, les comtes de Westerbourg se nommèrent comtes de Linange, ou Linange-Westerbourg. Nous ne suivrons pas cette nouvelle maison dans ses divisions; elle ne parvint pas à avoir voix et séance à la diète; dépouillée par la paix de Lunéville de toutes ses possessions, elle reçut, à titre d'indemnité, une ab-

Troisième maison de Linange.

XXXV. LINANGE.

baye et des rentes, et perdit, en 1806, l'immédiateté.

Ligne de Dabo de la seconde maison de Linange.

La ligne de Joffroi subsiste encore : elle porte, depuis 1467, le nom de comtes de Linange-Dabo. Ces comtes n'ont cessé de contester aux comtes de Westerbourg la possession du comté de Linange. Le bouleversement de l'Empire mit fin à un procès qui, pendant trois siècles et demi, avait occupé les tribunaux de l'Empire. Dans une autre période, nous reviendrons sur les comtes de Linange-Dabo.

XXXVI. BADE.

XXXVI. *Le margraviat de Bade.*

Origine de la maison de Bade.

La maison de Bade a une origine commune avec les maisons de Habsbourg et de Lorraine : Ettichon, duc d'Alsace au septième siècle, est la souche de toutes les trois : d'Ettichon II, son fils cadet, descendait Gérad d'Alsace, souche des ducs de Lorraine ; de l'aîné, Adalbert, vint Gontram le Riche, auquel remontent les comtes de Habsbourg et les ducs de Zæhringen ; et de ces derniers viennent les margraves de Bade.

Les ducs de Zæhringen.

Gontram le Riche fut, vers 950, comte du Brisgau ; ses fils ou petits-fils, car ce point généalogique est encore dans l'obscurité, fondèrent l'un, Ratbod, la maison de Habsbourg, l'autre, *Bertold I* ou *le Barbu*, la maison de Zæhringen. Jusqu'en 1052, les chartes l'appellent comte ; à cette époque, l'empereur Henri III lui conféra l'expectative du duché de Souabe, et depuis ce moment, on lui donna le titre de duc. Il n'eut cependant pas ce duché, parce que l'impératrice Agnès, tutrice de Henri IV, le conféra

à son propre gendre, Rodolphe de Rheinfelden [1]; mais comme il résidait au château de Zæhringen près de Fribourg en Brisgau, on l'appela duc de Zæhringen, et ce titre passa à ses descendans, sans qu'il y eût jamais de duché de Zæhringen. Pour faire oublier à Bertold le tort qu'elle lui avait fait, Agnès lui conféra, en 1060, le duché de Carinthie et la marche de Vérone, que Henri IV lui retira en 1073. Ce fut pour cette cause que Bertold se déclara ensuite pour l'anti-empereur Rodolphe.

Bertold mourut en 1077. *Bertold II*, son fils aîné, continua la ligne des comtes ou ducs de Zæhringen; le second, Hermann, était mort avant le père, religieux à Cluny; il avait laissé un fils, nommé aussi Hermann, qui fonda une seconde ligne.

Disons d'abord quelques mots de la ligne de Zæhringen, dont nous avons parlé plusieurs fois, de manière qu'il suffira ici de récapituler les faits.

Bertold II (1067—1111) succéda à son père dans le titre de duc et de landgrave de Brisgau, ainsi que dans la possession des terres situées en Brisgau et en Ortenau. Après la mort de l'anti-empereur Rodolphe, il se maintint dans le duché de Souabe, mais s'arrangea, en 1098, avec Frédéric de Hohenstaufen, à qui l'empereur Henri IV, son beau-père, avait conféré ce duché. Il obtint l'avouerie de Zurich avec des terres en Thurgovie et en Souabe.

Son fils *Bertold III* (1111—1122) bâtit, en 1118, Fribourg en Brisgau, et fut tué près de Molsheim,

[1] Voy. Table des matières des vol. I—XI.

XXXVI. BADE.

étant allé porter du secours au comte de Dabo contre ses sujets rebelles.

Son frère et successeur, *Conrad* (1122—1152), obtint, en 1127, le rectorat de Bourgogne après l'extinction de l'ancienne maison des comtes de Bourgogne, issue d'Adelbert, roi d'Italie. Conrad laissa deux fils. Adelbert, le cadet, qui possédait Calw et Teck, continua à porter le titre de duc qu'il transmit à ses descendans. Ainsi il y eut des ducs de

Origine des ducs de Teck.

Teck qui ne s'éteignirent qu'en 1439, après avoir successivement aliéné la plus grande partie de leur patrimoine. *Bertold IV*, l'aîné des fils de Conrad (1152—1186), s'arrangea, en 1156, à Würzbourg, au sujet du rectorat de Bourgogne, qui fut restreint à la Petite-Bourgogne ou Bourgogne helvétique, y compris Genève, Lausanne et Sion [1]. A une diète tenue en 1162 à S. Jean de Losne, Bertold perdit encore son autorité sur Genève dont l'évêque fut déclaré seigneur de la ville, membre immédiat de l'Empire. Pour se maintenir dans son rectorat de la Bourgogne, Bertold construisit, avant 1178, la ville de Fribourg en Uchtland (*in Pago Aventicensi*).

Bertold V, son fils (1186—1218), fut le dernier duc de Zæhringen. Il bâtit, en 1191, Berne, et fortifia Burgdorf qui en son honneur fut nommé Berthoud. Nous ne parlerons pas ici du partage de la

[1] En parlant de la mort de Bertold V, en 1218, Tschudi dit: Er hat ein schœn Land ingehapt, nemlich die Stadt Jenff, die ganze Landschaften Waat, Uchtland, Ergæw und Wallis, *so alles Minder-Burgund genæmpt wird*, etc.

succession de Zæhringen, après l'extinction de cette maison, en 1218. Les margraves de Bade seuls nous intéressent dans ce moment. XXXVI. BADE.

Hermann I.er, fils de Hermann et petit-fils de Bertold I.er, est la souche de la maison de Bade. Il portait le titre de margrave, conformément à un usage établi dans la maison de Carinthie, d'après lequel les fils cadets étaient nommés margraves de Vérone. Il avait hérité de son père les châteaux de Limbourg et Hochberg en Brisgau, et de Judith, sa mère, qui était fille du dernier seigneur de Bade, le château de Bade dans l'Uffgau, dans la France orientale [1] (*Pagus Auciacensis in Francia orientali*), d'après lequel il fut nommé margrave de Bade. Il régna de 1074 à 1130. Margraves de Bade. Hermann I, 1074-1130.

Il eut pour successeur *Hermann II* (1130—1160), son fils, et *Hermann III* (1160—1190), son petit-fils. Le premier prit part à la croisade de 1147, l'autre à celle de 1189, qui lui coûta la vie; car il mourut à Antioche. Le père et le fils ont aussi assisté aux expéditions de l'empereur Frédéric I.er en Italie. Il existe un diplôme de l'année 1158, où Hermann II est nommé margrave de Vérone, et l'on trouve que dans le treizième siècle encore les margraves de Bade portent le même titre. On serait tenté de croire qu'ils ne se donnaient cette qualité que comme descendans Hermann II, 1130-1160. Hermann III 1160-1190.

[1] Ainsi le margraviat de Bade, dans ses limites primitives, n'était pas situé en Souabe. La différence entre les habitans de ce pays et les véritables Souabes, sous le rapport du caractère et du langage, se fait encore remarquer. Les Badois descendent des Francs qui, après la bataille de Tolbiac, occupèrent une partie de l'Alémannie.

XXXVI. BADE.

d'un margrave de Vérone, si parmi les témoins qui ont assisté, en 1177, à la consécration d'un autel de l'église de Ste. Marie à Vérone, par le pape Alexandre III, Hermann III n'était nommé *Teutonicus, Marchio et Dominus totius Marchiæ Veronensis;* ce qui paraît indiquer que la marche de Vérone que leurs ancêtres avaient déjà possédée, leur fut encore une fois conférée par l'empereur Frédéric I.er; mais dans tous les cas, elle ne passa pas aux descendans de Hermann III.

Hermann IV et Henri I.er, les deux fils de Hermann III, partagèrent ses états : le premier fut la souche des margraves de Bade; de l'autre descendaient ceux de Hochberg. Comme la seconde ligne s'est éteinte, tandis que l'autre fleurit encore, nous en parlerons d'abord.

1. Ligne de Hochberg. Henri I, 1190–1231.

1. *Ligne cadette de Hochberg.*

Le château de Hochberg, où *Henri I.er*, fils cadet de Hermann III (1190—1231), prit sa résidence, était situé en Brisgau, et a été détruit, en 1689, par les Français. Une tradition veut qu'il ait été construit par un certain Hacho, dans le neuvième siècle. Il paraît qu'à l'extinction de la maison de Zæhringen, en 1218, l'empereur Frédéric II conféra à Henri I.er le landgraviat de Brisgau. Ses arrière-petits-fils Henri III et Rodolphe, partagèrent le margraviat de Hochberg, et fondèrent les branches de Hochberg-Hochberg et Hochberg-Sausenberg.

Branche de Hochberg-Hochberg. Henri III, 1300-1330.

Henri III, premier margrave de Hochberg-Hochberg, eut pour sa part les terres situées dans le Brisgau

inférieur, avec le château d'après lequel sa ligne fut nommée. Il mourut vers 1330. *Henri IV*, son fils (1330—1369), porte dans les chartes le titre de seigneur de Kenzingen, parce qu'il avait reçu, en 1352, comme arrière-fief du seigneur d'Usenberg, vassal de l'Autriche, le comté inférieur d'Usenberg, composé de la ville de Kenzingen, du château de Kürnberg, avec Herbolzheim, Bleichen, Weissweil, etc. Depuis ce moment, le margrave résida habituellement à Kenzingen ou à Kürnberg. Cette belle acquisition lui fut contestée par la maison d'Autriche, et un jugement prononcé par Charles IV, à Prague, en 1365, obligea le margrave d'y renoncer, moyennant une somme de 20,000 marcs d'argent que la maison d'Autriche fut condamnée à lui payer. *Otton I.er*, fils aîné de Henri IV (1369—1386), périt à la bataille de Sempach, contre les Suisses. Ses frères, *Jean* et *Hesson*, qui lui succédèrent, moururent, l'un en 1408, l'autre en 1410. Hesson acquit, en 1392, la totalité de la seigneurie de Hechingen, dont il avait hérité une partie de sa mère. Depuis ce moment, il en porta le titre. *Otton II*, son fils, n'ayant pas d'enfant, mais étant chargé de beaucoup de dettes, vendit, en 1415, du consentement de son plus proche agnat, le margrave de Hochberg-Sausenberg, toutes ses possessions, pour une somme de 80,000 florins, à Bernard, margrave de Bade de la ligne de Bade. Il mourut en 1418, et avec lui la branche de Hochberg de la ligne de Hochberg s'éteignit.

XXXVI. Bade. Henri IV, 1330–1369.

La branche de Hochberg-Sausenberg eut pour fon-

Branche de Hochberg-Sausenberg.

XXXVI. BADE.

dateur *Rodolphe I.er*, second fils de Henri II. Ce prince et ses successeurs prenaient le titre de landgraves, comme landgraves de Brisgau. La maison des seigneurs de Rœteln s'étant éteinte en 1311, Rodolphe ou plutôt son épouse, et l'oncle de celle-ci, qui était prevôt de l'église de Bâle, en héritèrent, et en 1315, ce prélat, dernier seigneur de Rœteln, remit sa moitié à *Henri*, fils et successeur de Rodolphe. Depuis ce temps, les margraves de cette branche furent préférablement nommés d'après le château de Rœteln, où ils prirent leur résidence [1]. Un des descendans de Henri, le margrave *Rodolphe IV*, qui régna de 1441 à 1487, fit deux acquisitions importantes. En 1444, son ancien tuteur, Jean, dernier comte de Fribourg et de Neufchâtel, lui fit d'abord donation entre vifs de la seigneurie de Badenweiler; après cela, il l'institua son héritier dans le comté de Neuchâtel, et mourut en 1457. Ce qui valut à Rodolphe ces donations, c'est qu'il était petit-fils d'Anne de Fribourg et de Neuchâtel, laquelle avait été fille d'Egon de Fribourg et de Varene de Neuchâtel. Rodolphe se mit en possession de l'héritage, quoique Louis de Châlons, prince d'Orange, seigneur direct de Neuchâtel, prétendît réunir ce comté, comme fief échu.

Acquisition de Rœteln.

Acquisition de Neuchâtel.

Pacte de famille de 1490.

Philippe qui, en 1487, succéda à Rodolphe IV, son père, conclut, en 1490, avec la ligne de Bade, un traité de confraternité héréditaire, par lequel les deux lignes s'assurèrent réciproquement la succession

[1] C'est là le château dont le nom a été, par les Français, estropié en *Rothelin*.

XXXVI. BADE.

universelle, à défaut d'héritiers mâles. Ce pacte fut confirmé en 1499, par l'empereur : il ne pouvait regarder que les possessions allemandes de la maison de Sausenberg, qui étaient toutes allodiales. Aussi eut-il son entière exécution à l'égard du margraviat, lorsque Philippe mourut, en 1503, sans héritier mâle.

Le comté de Neuchâtel sort du comté de Bade.

Il n'en était pas ainsi du comté de Neuchâtel. Le margrave laissa une fille nommée Jeanne, qu'à l'instigation de Louis XI, roi de France, il avait fiancée à Louis I.er, duc de Longueville, petit-fils du fameux Dunois. Le mariage fut célébré après la mort de Philippe, et Jeanne apporta à son époux le comté de Neuchâtel, ainsi que les seigneuries de S. George et de Ste. Croix en Bourgogne, patrimoine de son aïeule, Marguerite de Vienne. Le duc de Longueville forma des prétentions non fondées sur toute la succession de Rœteln, et prit le titre de marquis de Rothelin.

2° Ligne de Bade.

2. *Ligne de Bade.*

Hermann IV, fils aîné de Hermann III, et fondateur de la ligne de Bade, régna pendant plus d'un demi-siècle, savoir dix ans avant le partage avec son frère, et quarante-trois seul ; car il ne mourut qu'en 1243. Sous son règne, la famille de Dabo s'éteignit en 1225. Elle possédait, comme nous avons vu[1], outre le comté de Dabo dans les Vôges, celui d'Egisheim en Haute-Alsace, celui de Metz et d'autres terres. Il se présenta plusieurs prétendans à la succession. Par jugement solennel, elle fut adjugée au margrave Hermann IV et à son frère, qui sur-le-

[1] Voy. p. 352 de ce vol.

champ en firent donation à l'évêché de Strasbourg.

XXXVI. Bade. Acquisition de Durlach.

Henri le Long, comte Palatin du Rhin, fils aîné de Henri le Lion, étant mort en 1227, sans laisser de descendant mâle, Hermann IV, un de ses gendres, forma des prétentions sur une partie du pays de Brunswick, qui faisait l'héritage de ce prince. Il les céda à l'empereur Frédéric II qui lui donna la ville de Durlach, comme alleu, et celle d'Ettlingen, à titre de fief, et lui engagea, pour 2,300 marcs, les villes de Summersheim et Eppingen. Ces villes paraissent avoir fait partie du duché de Franconie qui appartenait à la maison de Hohenstaufen; au moins étaient-elles aussi peu situées dans celui de Souabe que la ville de Bade.

Hermann V, fils aîné de Hermann IV (1243—1250), succéda, en 1246, à son beau-frère Frédéric le Belliqueux, dernier duc d'Autriche de la maison de Bamberg. Tout ce qui concerne cet héritage précaire a été rapporté ailleurs [1]. Au milieu des troubles, Hermann V mourut, laissant un fils au berceau, *Frédéric*, duc d'Autriche, nommé quelquefois Frédéric de Medlingen, parce que sa mère, Gertrude, avait résidé quelque temps dans ce château. C'est l'infortuné prince qui, en 1269, accompagna Conradin de Hohenstaufen à l'échafaud.

Rodolphe Ier, son oncle, qui avait régné conjointement avec son frère, resta seul à la tête du gouvernement à la mort de Frédéric. Il résidait tantôt à Bade, tantôt à Pforzheim, que son épouse, Cunégonde

[1] Voy. table des matières, art. *Babenberg-Autriche*.

d'Eberstein, paraît lui avoir apporté. Un diplôme de 1277 prouve qu'il se servait encore du titre de margrave de Vérone. Il acquit, en 1283, d'Otton le Jeune, son beau-frère, le quart du château et du comté d'Eberstein. Il mourut en 1288. XXXVI. BADE

Les successeurs de Rodolphe I.er ne reconnaissant pas le droit de primogéniture, régnèrent en commun. Cette forme de gouvernement affaiblit toute maison où elle est introduite : heureusement les margraves de Bade ne formèrent pas de partages définitifs, de manière que *Rodolphe VIII* (1348—1372), ayant vu mourir tous ses cousins, posséda seul la totalité du margraviat de Bade-Bade. *Bernard I.er*, son fils (1372—1431), conclut, en 1380, avec son frère, un pacte de succession, d'après lequel le margraviat ne devait jamais être partagé en plus de deux parts, et la primogéniture être observée dans chaque ligne. En 1415, il acheta d'Otton II le margraviat de Hochberg, et, en 1425, Jean IV, comte de Sponheim, conclut avec lui et avec Frédéric III, dernier comte de Veldenz [1], le traité de Beinheim, par lequel il s'engagea à laisser à sa mort, au margrave et au comte, ou, si le comte mourait sans descendant mâle, à ses propres petits-fils, les fils d'Étienne, comte Palatin de Simmern, les quatre cinquièmes du comté antérieur de Sponheim [2] et la totalité du comté postérieur, c'est-

Traité de Beinheim au sujet de Sponheim, 1425.

[1] Bernard I de Bade et Jean III étaient ses cousins-germains.

[2] Les comtes de Sponheim, une des anciennes familles de comtes qui remontent aux premiers temps où les charges commencèrent à devenir héréditaires, se divisèrent, vers 1246, en deux lignes dites

XXXVI. BADE.

à-dire tout son patrimoine, pour les posséder en commun et par indivis, à condition que, si dans une des deux maisons, la descendance mâle venait à manquer, les comtés passeraient à l'autre, et que, dans tous les cas, ils ne passeraient qu'à des fils bons et *aptes* (ce qui sans doute veut dire habiles à succéder); enfin que les deux maisons porteraient les armes et le titre de Sponheim. On voit par ces dispositions que le comte de Sponheim voulait que son petit état ne fût pas partagé, mais formât comme un fidéicommis de famille.

Rodolphe X, frère de Bernard I.er qui fut son co-régent, mais mourut dès 1391, sans enfant, acquit, en 1387, la moitié ou plutôt trois huitièmes du comté d'Eberstein, dont Rodolphe avait déjà acheté le quart, de manière qu'il ne resta plus aux comtes d'Eberstein que les trois huitièmes de leur patrimoine.

Le règne du margrave *Jacques I.er* (de 1431 à 1453) nous offre deux faits remarquables, l'ouverture de la succession de Sponheim et l'acquisition de Mahlberg.

de Starkenbourg et de Creuznach. La part de la première, dont Trarbach était la capitale, fut nommée par la suite *comté postérieur*; la part de la cadette, dont Creuznach était le chef-lieu, *comté antérieur*. Cette ligne s'éteignit dans les mâles en 1415. Le comté antérieur passa à Elisabeth dont la fille, qui était veuve sans enfant d'un fils de Louis III le Barbu, électeur Palatin, légua un cinquième du comté à son beau-père (et ce cinquième resta depuis ce moment réuni aux possesseurs de la maison Palatine de Simmern, et par suite à celles des électeurs). Les quatre autres cinquièmes, elle les légua à Jean IV, comte de Sponheim-Starkenbourg, qui termina la maison: c'est lui qui conclut le traité de Beinheim.

XXXVI. BADE.

Ouverture de la succession de Sponheim.

La succession de Sponheim fut ouverte, en 1437, par la mort de Jean IV. Le margrave et le comte de Veldenz auxquels elle échut, conclurent alors, le 25 novembre 1437, à Creuznach, une transaction qui, confirmant le traité de Beinheim de 1425, statuait qu'aucune des deux maisons, sans l'exprès consentement de l'autre, n'admettrait qui que ce soit dans la communauté établie par le dernier comte. Comme cette affaire occupe de nouveau aujourd'hui la politique des cabinets, nous ajouterons qu'usant d'un droit que le traité de Beinheim avait reconnu aux deux maisons, Palatine et de Bade, elles firent, le 24 août 1707, un partage de la jouissance (*eine Mutschierung*) en réservant expressément la communauté pour la propriété et la possession civile [1].

Mahlberg (ce nom veut dire montagne ayant un *mallus*, ou étant le siège d'un tribunal), fief de l'évêché de Bamberg [2], et Lahr, deux villes de l'Ortenau, appartenaient, au treizième siècle, à la branche aînée de la famille des seigneurs de Geroldseck, nommée Geroldseck-Lahr [3]. Adélaïde, fille du dernier

[1] En 1827 il s'est élevé, au sujet du comté de Sponheim, un différend qui, à l'époque où nous faisons la dernière révision de cet ouvrage (1.er décembre 1830), n'est pas encore décidé. Il en est d'autant plus nécessaire que nous entrions dans quelque détail à ce sujet. Mais comme cette explication couperait d'une manière désagréable l'histoire de la maison de Bade, nous la placerons comme addition à la fin de cet article. Voy. p. 378.

[2] Voy. vol. II, p. 335.

[3] La branche cadette de cette maison portait le nom de son chateau de Hohen-Geroldseck.

XXXVI. BADE. seigneur de cette branche, porta les deux seigneuries, en 1426, par mariage, dans la maison des comtes de Saarwerden. Le margrave Jacques I.er acheta, en 1442, à condition de réméré, des comtes de Saarwerden, la moitié par indivis des seigneuries de Lahr et Mahlberg. Nous verrons cette possession sortir de la maison de Bade, et ensuite y rentrer.

Jacques I.re ordonna, par son testament, que ses possessions fussent partagées entre trois de ses fils; mais le plus jeune parmi eux mourut, et l'aîné, *Bernard II*, qui, dans le partage, avait eu Pforzheim, les cinq huitièmes d'Eberstein et Besigheim, et reçu en donation les trois cinquièmes restant du château d'Éberstein, résolut d'abdiquer en faveur de son second frère et de se retirer dans un cloître. L'empereur Frédéric III exigea qu'avant de quitter le monde, il se rendît dans les principales cours de l'Europe pour les engager à prendre part à une croisade contre les Turcs qui venaient de conquérir Constantinople. Le margrave alla d'abord, en 1458, comme ambassadeur à Paris. Charles VII qui lui avait destiné, à ce qu'on assure, la main de sa fille Madeleine (qui épousa ensuite Gaston de Foix [1]), l'accueillit très-bien. Il se rendit de là à la cour de Turin, d'où il devait aller à Rome; mais il mourut subitement à Montcalier, au mois de juillet 1458. Il fut béatifié en 1468. Il s'est opéré, dit-on, beaucoup de miracles près de son tombeau, à Montcalier, et cette ville l'a choisi pour son patron. George, son frère, qui était évêque

[1] Voy. la Table des matières des vol. I—XI.

de Metz, lui fit élever un autel dans l'église collégiale de Vic, où, avant la révolution, on voyait sa statue en habit de guerrier.

Par sa résignation, *Charles I.er* resta seul maître du gouvernement. C'était un prince guerrier, mais la fortune ne lui fut pas favorable. D'abord il se vit dans le cas de rendre aux comtes de Saarwerden la moitié de Lahr et Mahlberg qu'ils avaient vendue à son père à condition de réméré. Il prit ensuite, en 1461, une part très-vive à la guerre de Mayence et entra dans la ligue qui se forma contre Frédéric le Victorieux, électeur Palatin; il fut fait prisonnier à la bataille de Seckenheim de 1462, avec l'évêque de Metz, son frère : ces deux princes étaient grièvement blessés. Après leur guérison, l'évêque fut transporté à Manheim où on lui assigna l'appartement occupé jadis par Jean XXIII [1]; le margrave fut enfermé dans une chambre du château de Heidelberg, et enchaîné. Pour obtenir la liberté, il fut obligé de signer, en 1463, un traité par lequel il promit de payer une somme de 130,000 florins [2], pour sûreté de laquelle il remit plusieurs villes et districts, à condition de pouvoir successivement les retirer en payant le prix fixé pour chacune [3].

[1] Voy. vol. VII, p. 186.

[2] Indépendamment de 30,000 qu'il s'engagea à payer si dans le cours d'une année il ne réussissait pas à faire lever tant l'excommunication que la proscription de l'électeur.

[3] Comme le margrave ne paya pas les 40,000 florins pour lesquels le domaine direct de Pforzheim était donné en nantissement, cette ville resta fief Palatin jusqu'en 1740. Le margrave d'alors paya la valeur sextuple de la somme.

XXXVI. BADE. La même année, Jacques, comte de Saarwerden, vendit de nouveau la moitié par indivis des seigneuries de Lahr et Mahlberg, au margrave et à la ville de Strasbourg, à condition que le premier pourrait retirer le quart échu à la ville, en lui restituant le prix qu'elle en avait payé.

Dès l'année 1453, l'empereur, pour récompenser le margrave des services que, comme militaire et comme négociateur, il lui avait rendus dans les troubles d'Autriche, lui avait accordé une concession dont à la vérité, il ne put faire usage, mais qui, en 1700, valut à la maison de Bade une possession assez importante. Cette concession accordait à Charles I la faculté de désengager la préfecture d'Ortenau.

Le mot d'Ortenau a deux significations, l'une géographique, l'autre politique. Dans la première il désigne un ancien *gau*, comprenant tout le district situé du sud au nord, entre le Brisgau et le margraviat de Bade, et de l'ouest à l'est, entre le Rhin et la forêt Noire. En ce sens, il renfermait avant 1803 : 1.° les bailliages de Wildstædt et de Lichtenau qui alors appartenaient à la maison de Darmstadt, comme dépendances du comté de Hanau-Lichtemberg; 2.° les bailliages d'Oberkirch et d'Oppenau, de l'évêché de Strasbourg; 3.° la préfecture d'Ortenau, ou l'Ortenau dans le sens politique. Cette préfecture, ancien domaine des empereurs, s'étendait 1.° sur les villes impériales d'Offenbourg, de Zell et de Gengenbach; 2.° sur un certain nombre de villages répandus dans l'Ortenau pris dans le sens géographique, tels que

Griessenheim, Appenweyhr, Ortemberg, Achern, etc. XXXVI. BADE.
Dans l'enceinte de la préfecture se trouvaient encore, mais sans y appartenir proprement, une soixantaine de villages de la noblesse immédiate, formant ce qu'on appelait le canton d'Ortenau.

L'empereur Charles IV conféra, en 1351, la préfecture d'Ortenau à l'évêché de Strasbourg, qui, en 1404, engagea la moitié pour une somme de 23,500 florins à l'empereur Robert, en sa qualité d'électeur Palatin, et l'empereur Sigismond changea, en 1415, cet engagement en véritable aliénation [1]. Par le diplôme de 1453, Maximilien I.er autorisa le margrave Charles I.er, à retirer d'entre les mains de l'évêque de Strasbourg la moitié qui lui était restée. Lorsque ensuite l'électeur Frédéric le Victorieux fut proscrit, le même empereur adjugea aussi au margrave la moitié Palatine de la préfecture. La bataille de Seckenheim annula cette concession.

L'année de la mort de Charles I.er n'est pas certaine; ce fut probablement 1475. Ce prince occupe une place distinguée parmi les margraves de Bade. L'empereur Frédéric III dont il avait épousé la sœur, nommée Catherine, en faisait beaucoup de cas; il jouissait d'une grande considération parmi les États d'Empire; sa réputation de droiture et d'équité fut cause qu'on le consulta dans les affaires les plus importantes. Comme capitaine, Énée Sylvius Piccolomini le place au même rang que Frédéric le Victorieux, électeur Palatin, et le margrave Albert de Brandebourg; il lui

[1] Voy. vol. VIII, p. 107.

XXXVI. BADE. reproche toutefois une certaine inconstance de caractère, excepté cependant dans sa fidélité envers l'empereur qui fut inaltérable.

Christophe et *Albert*, fils de Charles I.er, régnèrent d'abord en commun : ils firent ensuite un partage, mais comme Albert fut tué, en 1488, au siége de Damm en Flandre, sans avoir été marié, Christophe réunit la succession paternelle ; il réunit aussi, en 1503, les terres de la branche de Sausenberg ou de Rœteln, et fut ainsi seul margrave de Bade. Cette réunion eut lieu conformément à un traité de succession mutuelle que les deux branches avaient conclu en 1490.

En 1492, l'archiduc Philippe, en considération des services que Christophe I.er avait rendus à son père et à lui-même, lui conféra la seigneurie de Rodemachern dans le duché de Luxembourg, que la maison de Bade a possédée jusqu'à ces derniers temps.

Il paraît que Christophe usa du droit que son père s'était réservé, en 1463, de racheter le quart de Mahlberg et de Lahr qui avait été vendu à la ville de Strasbourg ; car on trouve qu'en 1480 toute la moitié lui fut abandonnée, à condition de réméré. Cinq ans plus tard, Jean et Jacques, comtes de Saarwerden, vendirent par indivis, à la ville de Strasbourg, le quart de leur moitié, et, en 1486, ils lui engagèrent les trois quarts. Par un nouvel arrangement conclu en 1497, le margrave Christophe racheta des Strasbourgeois la partie des deux seigneuries dont ils étaient en possession, et la rendit aux comtes de Saarwerden

XXXVI. BADE.

qui lui abandonnèrent définitivement, et en renonçant au droit de réméré, la moitié qui lui appartenait déjà. La communauté subsista; mais il fut stipulé que chaque partie aurait le droit d'exiger le partage.

Sanction pragmatique de Bade.

En 1515, Christophe I.er fit une disposition relative à l'ordre de succession, qui est connue sous le nom de *Pragmatique sanction de Bade*. La même année, il remit pour quatre ans le gouvernement de ses états à ses trois fils, *Bernard III*, *Philippe* et *Ernest*, entre lesquels il les avait partagés. Quelque temps après, il tomba dans une maladie mentale qui, en 1516, engagea l'empereur Maximilien à lui donner ses fils pour curateurs; sa maladie n'ayant fait qu'augmenter, les princes se firent autoriser, en 1518, à le faire transporter au vieux château de Bade, qui avait été sa résidence jusqu'en 1479. Cette année, il l'avait quitté pour le château neuf qu'il avait fait construire dans la ville de Bade. Il mourut en 1527.

Origine des lignes de Bade et de Durlach.

De ses trois fils, l'un, Philippe, le suivit au tombeau, en 1533, sans laisser d'enfans mâles. Les deux autres, Bernard III († 1537) et Ernest († 1553), furent les fondateurs, le premier, de la ligne de Bade-Bade, qui s'éteignit en 1771; le second, de celle de Bade-Durlach, qui fleurit encore.

ADDITION A LA PAGE 371.

De la succession de Sponheim.

Nous allons faire connaître le sujet de la contestation qui s'est élevée, en 1827, entre les maisons de Bavière et de Bade, en tant seulement qu'elle regarde les comtés de Sponheim : car ce différend se rattache à d'autres prétentions de la couronne de Bavière, qui sont d'un ordre supérieur.

Les rois de Bavière et les grands-ducs de Bade sont les descendans directs du margrave Jacques I et du comte Palatin de Veldenz, qui conclurent le traité de Creuznach, de 1437. Les deux maisons furent dépouillées par la paix de Lunéville de leur part aux comtés de Sponheim ; mais cette perte entra en compte de l'indemnité qu'elles reçurent par le recès de la députation de l'Empire de 1803, sans qu'il fût dit quelle partie spéciale des indemnités serait censée remplacer les comtés de Sponheim. Néanmoins le § 45 du recès de 1803, maintint les droits de succession des familles dans les anciennes possessions transrhénanes, en les transférant sur les terres remplaçantes.

Il s'ensuit qu'à défaut d'héritiers mâles aptes à succéder dans la maison de Bade, une partie quelconque du grand-duché, représentant la moitié badoise du comté postérieur et celle des quatre cinquièmes du comté antérieur, devrait échoir au roi de Bavière, et vice versa. Le recès de 1803 ayant établi ce principe et n'ayant pas déterminé les parties aliquotes du royaume de Bavière et du grand-duché de Bade qui remplacent les comtés de Sponheim, c'était aux deux maisons à les fixer elles-mêmes par transaction. Il s'ouvrit pour cela des négociations ; mais comme le cas de l'extinction de l'une ou l'autre maison paraissait fort éloigné, et qu'il se présenta une difficulté à laquelle on ne s'était pas attendu, la négociation resta sans résultat. Cette difficulté était la détermination de la valeur que devait avoir le *surrogat* sur lequel on transporterait le fidéicommis ou le *condominium* de Spon-

heim. Comme la maison de Bade avait reçu une indemnité surpassant de beaucoup ses pertes, la Bavière prétendait que le surrogat pour Sponheim fût calculé dans la proportion des nouvelles acquisitions, tandis que la maison de Bade n'offrit et ne demanda qu'une valeur égale à celle de la moitié du comté de Sponheim; elle offrit Constance et son territoire, et proposa que la Bavière donnât Lindau avec le sien, et que dès le moment ces deux districts portassent les noms de Sponheim-Constance et de Sponheim-Lindau. La maison de Bade se fonda sur ce que l'augmentation de territoire qu'elle avait reçue ne lui avait pas été donnée à titre d'indemnité seulement; mais qu'elle avait eu pour motifs des considérations politiques d'un autre genre. La Bavière n'admettait pas cette thèse. Mais quoique l'indemnité qu'elle-même avait reçue ne fût pas, de beaucoup au moins, supérieure à sa perte, elle offrit de constituer à titre de condominium une terre égale à celle que Bade assignerait au même titre.

Dans l'intervalle les circonstances changèrent, et, d'après la manière de voir de la Bavière, Louis, grand-duc de Bade, était le dernier descendant des margraves Bernard I et Jacques I, *apte* à succéder dans les comtés de Sponheim, et s'il ne laissait pas d'enfant mâle habile à succéder, le remplacement de la part badoise desdits comtés devrait être dévolu au royaume de Bavière. Cette part équivalait à une surface de huit milles carrés géographiques, à une population de 25,500 âmes et à un rapport de 162,000 florins; mais la couronne de Bavière réclama une partie beaucoup plus considérable de la masse des indemnités allouées à Bade, parce qu'avec cette prétention elle en combina une autre tenant à ce que, dans la politique du moment, on appelle la *question territoriale bavaroise*, et qui, étrangère au comté de Sponheim, ne nous occupe point dans ce moment.

Cependant les puissances européennes ont reconnu, en 1818, que le grand-duc Louis régnant alors, n'était pas le dernier prince de la maison de Bade habile à succéder dans le grand-duché; mais que s'il décédait sans hoirs

XXXVI. BADE.

mâles et légitimes, ses frères consanguins, fils du second lit de son père, lui succéderaient de plein droit. La Bavière leur contesta ce droit, non à l'égard de la succession en général, mais à l'égard du remplacement de Sponheim, de même que sous le rapport de la question territoriale que nous avons écartée pour le moment. Ainsi il s'éleva deux questions, l'une de politique, l'autre de droit.

La première est celle-ci : En supposant que ni leur naissance, ni la déclaration authentique de leur père, ni les us et coutumes germaniques aient donné aux frères consanguins du grand-duc, anciennement connus sous le nom de comtes de Hochberg, un droit acquis à la succession dans le grand-duché, la reconnaissance des puissances suffit-elle pour le leur attribuer, même à l'égard des parties de cet état sur lesquelles d'autres avaient un droit acquis ? La Bavière le nia, en soutenant que les motifs de politique qui pouvaient militer pour les princes de Bade, n'avaient pas la force de détruire les droits d'un tiers.

Seconde question : Le protocole d'Aix la Chapelle du 20 novembre 1818, et l'art. 2 du traité conclu, le 10 juillet 1819, par l'Autriche, la Grande Bretagne, la Prusse et la Russie avec la maison de Bade, actes par lesquels le droit de succession établi dans le grand-duché de Bade en faveur des comtes de Hochberg est reconnu, ont-ils accordé à ces princes un droit de succession qu'ils n'avaient pas auparavant ? ou, pour préciser la question pour le cas qui nous occupe, ces protocole et traité ont-ils rendu les princes de Bade habiles à succéder dans les districts quelconques du grand-duché qui représentent la moitié badoise des comtés de Sponheim ? ou, pour parler encore plus clairement, lesdits princes étaient-ils, par leur naissance, *aptes* à succéder dans ce remplacement, quel qu'il soit ?

La Bavière soutenait l'inhabilité desdits princes, et les défenseurs de cette opinion se fondaient 1° sur la mésalliance, et 2° sur le mariage morganatique dont ces princes sont sortis.

Ils demandaient d'abord :

Le mariage du margrave Charles-Frédéric, leur père, avec la fille d'un baron de Geyer, d'une ancienne famille noble, mais n'appartenant pas aux dynastes ou à la haute noblesse, était-il une mésalliance qui rendait les enfans issus de cette union incapables de succéder? Observons au préalable qu'il n'est pas bien clair quelle espèce de mariage doit être nommée une *mésalliance* : il paraît que c'est moins l'union entre des personnes d'une naissance inégale que la loi salique des Francs et les coutumes des autres nations germaniques ont proscrite, que le mariage entre un homme né libre et une personne d'une condition non libre. Dans la suite on a donné de l'extension à l'idée de mésalliance, mais aucune loi et aucune pratique suivie et constante n'a posé les limites entre l'inégalité qui constitue une mésalliance et celle qui ne la produit pas. D'après ces variations, quelques publicistes veulent voir dans le mariage du premier grand-duc une mésalliance, d'autres un mariage égal; une troisième classe, écartant la question générale, dit que dans l'espèce il s'agit de savoir, non si Charles-Frédéric, comme margrave de Bade, mais seulement si comme comte de Sponheim il a contracté une mésalliance. En supposant toujours que le mot d'*apte* dont se sert le traité de Beinheim, veut dire né d'un mariage égal, ces publicistes observent qu'il faut prendre l'égalité dans le sens que le comte Jean IV y a attaché. Ce seigneur a sans doute voulu exclure de sa succession tout individu qui par sa naissance n'aurait pas été l'égal des comtes de Sponheim. Or, disent-ils, les deux comtés de Sponheim, quelque immédiats qu'ils fussent, n'étaient ni Etats d'Empire (quoique par la suite ils devinssent Etats du cercle électoral) ni fiefs de l'Empire, et leurs possesseurs n'appartenaient pas à la haute noblesse ; ou au moins l'union d'un comte de Sponheim avec une simple noble (*aus einem ritterbürtigen Geschlecht*) n'était pas regardée comme une mésalliance; témoin le mariage de Simon II, fondateur de la ligne de Creuznach, avec Marguerite de Bœckelheim, fille d'un che-

XXXVI. BADE. valier et mère de tous les comtes de Sponheim-Creuznach. Ces publicistes se réfèrent encore au mariage de Jean-Charles comte Palatin de Birkenfeld-Gelnhausen (1704) avec une demoiselle de Witzleben, lequel a été déclaré mariage égal par jugement du Conseil Aulique de 1715 : les ducs de Bavière qui viennent de ce mariage ont été formellement reconnus habiles à succéder. De même les descendans d'Edouard-Fortuné, margrave de Bade-Bade, et de Marie d'Eiken n'ont été exclus de la succession ni du margraviat, ni du comté de Sponheim : ce dernier exemple ne prouve toutefois pas tout ce que ces publicistes veulent en induire ; puisque la décision favorable aux enfans de Marie d'Eiken était arbitraire et le fruit de la violence.

Reste la question du mariage morganatique. Celui du margrave Charles-Frédéric avec un demoiselle de Geyer, était-il morganatique, c'est-à-dire a-t-il été précédé ou accompagné d'un contrat par lequel les droits des conjoints et des enfans à naître ont été déterminés par exception de la règle générale? Ce mariage a été certainement morganatique ; et par conséquent le § 4 de l'article 22 de la capitulation impériale de 1790 imposait à l'empereur l'obligation de ne pas souffrir que les enfans qui en étaient issus, fussent, sans le consentement des parties intéressées, déclarés habiles de succession ; toutefois les publicistes badois, en accordant que le mariage a été morganatique, font une distinction. Il n'a pas été, disent-ils, morganatique entièrement ou *per omnia* ; il a été morganatique *quodammodo*, en ce qu'à la vérité le contrat qui l'a précédé a *déterminé* par exception les droits de l'épouse, mais *suspendu* seulement les droits naturels des enfans que l'époux s'est réservé de régler, en conservant toutefois à ces enfans la plénitude de leurs droits naturels à la succession pour le cas où la descendance masculine du premier mariage viendrait à manquer. Par une disposition subséquente du 20 février 1796, ce droit de succession fut formellement établi ; il le fut d'une manière plus solennelle dans un acte de succession du 10 septembre 1806, ainsi d'une

époque où l'Empire germanique avec les droits et les devoirs de son chef avaient expiré. XXXVI. BADE.

Les publicistes bavarois soutiennent que le mariage ayant été originairement morganatique, les actes subséquens n'ont pu donner aux comtes de Hochberg, au moins à l'égard des comtés de Sponheim ou leur remplacement, un droit qu'ils n'avaient pas au moment de leur naissance.

Telle est la question litigieuse entre le roi de Bavière et la maison de Bade. Ce qui n'est pas litigieux, c'est qu'à l'extinction de la maison de Bade dans les mâles, une partie quelconque de ses possessions, représentant la partie ci-devant badoise du comté de Sponheim, devra revenir à la maison de Bavière, et vice versa; mais quoique le grand-duc Louis, mort en 1830, ait eu pour successeur son frère consanguin, le roi de Bavière, sans contester le droit de ce prince de succéder dans le grand-duché de Bade en général, néanmoins regarde la maison de Bade comme éteinte *par rapport au comté de Sponheim*.

XXXVII. Ancien duché de Souabe.

XXXVII. SOUABE.

Ancien duché d'Alemannie.

Il n'existe plus de duché de Souabe depuis plus de cinq siècles et demi; mais il serait difficile d'entendre l'histoire des principautés qui en sont sorties, sans avoir une idée de ce duché. Il est vrai que dans les volumes précédens de cet ouvrage, se trouvent répandues beaucoup de notices qui pourraient y suppléer; cependant nous croyons devoir les récapituler ici de manière à lier entre eux des faits isolés.

Après la bataille de Zulpich de 496, les Alemanni auxquels s'étaient amalgamés les Suèves (deux peuples dont chacun paraît avoir été une confédération de tribus, plutôt qu'un peuple particulier), se soumirent aux Francs, à l'exception d'une petite partie qui préféra la domination des Ostrogoths. Les Alemanni avaient déjà des chefs héréditaires; les Francs et les Ostrogoths leur permirent de conserver ce régime. On ne connaît pas les premiers ducs d'Alemannie sous la domination des Francs; celui qui fut mis à la tête des Alemanni sou-

XXXVII. SOUABE. mis aux Ostrogoths, s'appelait Friedland[1]. Au reste la séparation des deux branches de la nation ne dura guère au-delà d'un demi-siècle. Les Ostrogoths serrés de près par Bélisaire, achetèrent le secours des Francs en leur abandonnant les Alemanni des Alpes. Ce fut alors que Leutharis et Bucelin, deux frères nommés ducs de toute l'Alemannie, firent une excursion en Italie.

Les Alemanni faisaient partie de l'Austrasie; mais les rois Mérovingiens avaient des guerres continuelles à soutenir contre les rebellions des ducs de ce peuple parmi lesquels on trouve les noms d'Uncelin, de Chrodobert, Leuthar, Godefroi, Theutbald et Landfried. Enfin Pépin le Bref, n'étant encore que maire du palais, mit fin au duché, qui depuis 746 environ, fut administré par des nonces de la chambre.

Renouvellement du duché d'Alemannie.

Par le traité de Verdun, l'Alemannie devint partie du royaume de Germanie. A l'extinction des rois carlovingiens, Erchanger, nonce de la chambre, usurpa le titre de duc d'Alemannie ou Souabe, car alors déjà l'usage avait prévalu de nommer le pays, Souabe aussi bien qu'Alemannie, et successivement le dernier nom devint moins usité. La révolte du nonce de la chambre donna lieu au renouvellement de la dignité ducale. Bourcard, fils d'Adelbert, comte de la Thurgovie, et lui-même gaugraf de la Baar, fut le premier duc féodal d'Alemannie. Il prit sa résidence au château de Bodman, qui a donné son nom au lac situé à ses pieds[2].

En sa qualité de duc d'Alemannie, *Bourcard I* prit en main les domaines ducaux que les nonces de la chambre avaient administrés; mais l'empereur Conrad I exigea qu'avec l'investiture des domaines, le duc prit aussi celle de ses terres de famille très-considérables. Bourcard s'y refusa; il en résulta une guerre qui ne fut terminée que sous Henri l'Oiseleur, par la soumission du duc. L'expédition qu'il fit en Italie en 926, lui coûta la vie.

[1] Voy. CASSIOD. Var., L. I, ep. 21, et L. VII, ep. 3, 4.

[2] *Bodensee; lacus Bodamicus*, le lac de Constance.

XXXVII. SOUABE.

Hermann I, fils d'un comte du Grabfeld, qui était oncle du roi Conrad I, fut nommé, en 926, duc d'Alemannie. Il épousa la veuve de Bourcard I, Reginlinde, de la maison de Nellenbourg, pour réunir aux domaines ducaux les biens de cette princesse. Le fils de Bourcard I succéda dans le comté de Thurgovie et prit le titre de duc. Nous avons dit quelle part il eut à la bataille d'Andernach de 939. Se voyant sans héritier mâle, il donna la main d'Ida, sa fille, au fils d'Otton le Grand, qui, en 948, lui succéda.

C'est *Ludolphe*, ce fils dégénéré, dont la révolte, la punition et la mort nous ont occupé ailleurs. A sa place, le duché d'Alemannie fut donné, en 954, à *Bourcard II*, fils de Bourcard I, qui fixa sa résidence à Hohentwiel, mais Zurich était la capitale du duché. Bourcard commanda les Souabes dans la fameuse bataille du Lech, en 955. Il mourut en 973, sans laisser d'enfant de Hedwige de Bavière, son épouse. Cette princesse, sœur de Henri le Querelleur et petite-fille d'Otton le Grand, célèbre par ses qualités et son érudition classique, conserva jusqu'à sa mort, en 993, l'administration des biens de famille de Bourcard, qui, d'après la disposition de celui-ci, échurent alors à la maison de Saxe. Ce sont les mêmes que S. Henri II donna par la suite, soit à l'évêché de Bamberg, soit à l'abbaye de Stein-sur-Rhin.

Le duché d'Alemannie, après la mort de Bourcard II, fut conféré au comte de Rhétie, *Otton I*, fils de Ludolphe, qui avait été déposé en 954. Otton obtint aussi, en 976, le duché de Bavière à la place de Henri le Querelleur qui avait été destitué. Ayant accompagné l'empereur Otton II en Italie, il mourut en 982 à Lucques.

Conrad I fut nommé duc d'Alemannie. Il était frère d'Udon, duc de France, qui venait aussi de périr en Italie, et de l'évêque de Strasbourg qui également s'appelait Udon. Tous les trois étaient neveux de Hermann I, ancien duc d'Alemannie, et appartenaient par conséquent à la maison Salique. Conrad I obtint aussi le duché de Bavière, mais il y renonça en faveur de Henri le Querelleur. Il mourut en 997.

XXXVII. SOUABE. *Hermann II*, fils d'Udon, ci-devant duc de France, et par conséquent neveu de Conrad I, lui succéda. Il prit le titre de duc d'Alemannie et d'Alsace, quoiqu'il paraisse que cette dernière province ait été toujours réunie à la Souabe. Gerberge, fille de Conrad, roi de Bourgogne, était son épouse.

En 1002, il fut un des compétiteurs au trône d'Allemagne et prit d'assaut Strasbourg dont l'évêque, nommé Wizelin, s'était déclaré pour Henri II. Réconcilié ensuite avec le roi légitimement élu, il mourut en 1004, et Henri II donna le duché à *Hermann III*, fils mineur qu'il avait laissé; celui-ci décéda en 1012.

Parmi les sœurs de Hermann III nous en remarquons deux: Gisèle et Mathilde. Celle-ci obtint les biens de la famille en Alsace, et épousa d'abord Conrad, duc de Carinthie, et ensuite Frédéric, duc de Lorraine. Gisèle épousa Ernest, petit-fils de Léopold l'Illustre, premier margrave d'Autriche.

Ce fut à cet *Ernest I*, qu'en 1012 l'empereur conféra le duché d'Alemannie ou de Souabe comme nous dirons dorénavant: un accident malheureux arrivé à la chasse le priva de la vie, en 1015. Sa veuve épousa Conrad de Waiblingen ou le Salique, qui, en 1024, fut élu roi d'Allemagne et est nommé Conrad II.

Ernest II succéda, fort jeune, à Ernest I, son père, dans le duché de Souabe. Ernest II contesta à sa mère et à son beau-père, la succession au royaume de Bourgogne. Nous avons raconté (1) les malheurs qu'il s'attira par cette résistance contre l'empereur : le duché de Souabe fut conféré à *Hermann IV*, frère cadet d'Ernest II. Ayant accompagné Conrad II dans son expédition d'Italie, ce prince épousa Adélaïde, fille et héritière de Meginfroi, marquis de Suse ; mais attaqué d'une maladie, il mourut avant d'avoir repassé les Alpes en 1038.

Conrad II donna le royaume de Bourgogne et les duchés de Bavière et de Souabe à *Henri*, son fils de Gisèle, qui lui suc-

(1) Voy. vol. II, p. 356 et suiv.

céda bientôt après sur le trône, et disposa en 1045 du duché de Souabe, mais sans les domaines qui y étaient attachés, en faveur d'un fils d'Ehrenfroi, comte Palatin du Rhin et de Mathilde, fille de l'empereur Otton II. Le nouveau duc porta le nom d'*Otton II*, et mourut dès 1044. Le margrave de Schweinfurt fut investi à sa place du duché; il s'appelait *Otton III*, et prit peu de part au gouvernement, parce que l'empereur Henri III passa lui-même la plus grande partie de son règne en Souabe. XXXVII. SOUABE.

La succession d'Otton III avait été promise à Bertold de Zæhringen, mais lorsqu'elle fut ouverte en 1057, l'impératrice Agnès, régente pour Henri IV, donna le duché de Souabe et le rectorat de Bourgogne à *Rodolphe de Rheinfeld,* qui avait enlevé Mathilde sa fille, à peine nubile. Il devint par la suite l'antagoniste le plus redoutable de Henri IV, son beau-frère, et fut élu anti-empereur en 1077. Il périt en 1080 dans la bataille de Mœlsen.

Maison de Hohenstaufen.

Deux ans après, Henri IV donna le duché de Souabe à *Frédéric de Staufen*, fils d'un comte de Büren (1), et en même temps la main d'Agnès, sa fille. Des adversaires puissans s'élevèrent contre le nouveau duc, Bertold, fils de Rodolphe de Rheinfeld, qui prétendait que le duché avait été conféré héréditairement à sa maison; Bertold II, duc de Zæhringen, époux d'Agnès, fille de Rodolphe; Guebhard, évêque de Constance, frère de celui-ci, et Welf d'Altorff. Cette guerre dura dix ans. Enfin, Bertold, fils de Rodolphe, étant mort, et le landgraviat de Rheinfeld ayant passé à Bertold, duc de Zæhringen, il fut conclu en 1090 un arrangement en vertu duquel Frédéric de Staufen conserva à titre héréditaire le duché de Souabe, la maison de Zæhringen, la préfecture de Thurgovie et la ville de Zurich, le tout comme états immédiats, et les Guelfes, leur patrimoine au même titre. Ainsi l'ancien duché d'Alemannie disparut entièrement, et trois maisons s'en partagèrent la surface, les Staufen ou Hohen-

[1] C'est-à dire de Waschen-Beuren près Kauffbeuren.

XXXVII. SOUABE. staufen à titre de ducs de Souabe, les Zæhringen et la maison Guelfe. Ulm était alors regardé comme la capitale du duché de Souabe, auquel Zurich n'appartenait plus.

Frédéric I laissa en mourant, en 1105, deux fils, *Frédéric II le Louche*, qui lui succéda dans le duché de Souabe, et Conrad, auquel Henri V conféra le duché de France qui était resté vacant depuis que la maison Salique était assise sur le trône. En 1125, à la mort de l'empereur, les deux frères héritèrent de toutes les terres de la maison Salique. Cette succession devint le sujet d'une guerre entre les deux frères, et le nouveau roi Lothaire II; guerre qui est le premier acte des longues dissensions entre les Gibelins et les Guelfes. S. Bernard fut le médiateur de la paix avec Lothaire, qui fut conclue en 1134: les Hohenstaufen se reconnurent vassaux de l'Empire pour les terres qu'ils avaient prétendu posséder comme allodiales.

Après la mort de Lothaire II, Conrad, duc de France, fut élu roi d'Allemagne. Frédéric le Louche mourut en 1147, et eut pour successeur son fils aîné, qui comme duc de Souabe est *Frédéric III*, mais qu'on connaît mieux sous le nom de Frédéric Barberousse, roi d'Allemagne et empereur romain. Par l'arrangement que ce prince fit avec la maison de Zæhringen, celle-ci rendit la ville de Zurich qui fut donnée à Welf VI (1). En 1155, Frédéric Barberousse investit son neveu, *Frédéric IV de Rotenbourg* (2), fils du roi Conrad III, des duchés de Souabe et de Franconie. Ce prince porta de nouveau le nom de duc d'Alemannie, comme possesseur de tout ce qui avait constitué le pays des Alemanni, avant leur soumission par les Francs.

Par sa mort qui arriva en 1167, toutes les possessions de la maison de Staufen revinrent à Frédéric Barberousse, qui, en 1167 ou 1184, donna le duché de Souabe à *Frédéric V*, son second fils, avec la succession éventuelle dans les terres de la

[1] Voy. vol. IV, p. 81.

[2] En Franconie.

maison des Guelfes, que Welf I lui avait léguées (Altdorf, Buchorn, Achalm, une partie de Calw), et avec les possessions de la maison de Pfullendorf; le duché de Franconie fut conféré à Conrad, quatrième fils de l'empereur; Otton, le troisième, obtint le comté Palatin de Bourgogne; les terres de la comtesse Mathilde, que Welf lui avait également léguées, étaient destinées à Philippe, le cinquième. Zurich fut rendue à la maison de Zæhringen.

Frédéric V étant mort en 1191 en Terre sainte, *Conrad*, duc de Franconie, en hérita le duché de Souabe. Ce prince mourut subitement en 1196, sans laisser d'enfant, et tout l'héritage de la maison de Hohenstaufen en Allemagne, y compris celui des Guelfes en Souabe, passa à *Philippe*, duc de Toscane, dernier fils de Frédéric Barberousse, qui, en 1198, fut élevé sur le trône de l'Empire. L'élection de Philippe est l'époque de la décadence de la maison de Hohenstaufen: pour se ménager des amis contre Otton IV, ce prince disposa d'un grand nombre de ses domaines; après sa mort violente, en 1208, plusieurs autres furent portés dans des maisons étrangères par les mariages que ses filles contractèrent. Le reste, avec la dignité ducale, passa au fils de Henri VI, à l'enfant *Frédéric VI*, qu'on élevait en Sicile; le même qui, par la suite, a acquis une si malheureuse célébrité sous le nom de Frédéric II. Ce fut en 1213, qu'invité par les princes contraires à Otton IV, il vint prendre possession de son héritage et recevoir la couronne d'Allemagne qui lui était offerte. Dès 1219, il disposa du duché de Souabe et Alsace en faveur de *Henri*, son fils aîné, âgé de six ans, pour lequel il continua de l'administrer. C'est le même qui, couronné roi des Romains en 1222, se révolta, en 1235, contre son père, fut destitué et enfermé.

Par diverses négociations, Frédéric recouvra les parties de son domaine qui en avaient été distraites, et recréa ainsi le duché de Souabe, dont il ne disposa plus, parce que, regardant l'Empire même comme patrimoine de sa maison, il y réunit le duché, sinon par un acte formel, au moins

XXXVII. SOUABE.

par le fait. Les principales villes, bâties sur territoire ducal, se trouvèrent ainsi placées dans la catégorie des villes impériales. Lui-même avait pris sa demeure habituelle à Haguenau, aussi long-temps que ses querelles avec le pape lui permirent de rester en Allemagne.

Les embarras dans lesquels *Conrad*, fils de Frédéric II, se trouva à la mort de son père, en 1250, le forcèrent à aliéner une grande partie de ses domaines, soit pour sauver le royaume des Deux-Siciles, soit pour se maintenir sur le trône de l'Empire. On ne connaît pas ces aliénations en détail; mais les faits prouvent leur réalité, puisque peu d'années après, les domaines avaient disparu, et Guillaume d'Hollande, prétendu roi d'Allemagne, déclara le duché échu à la couronne, parce que Conrad n'en avait pas demandé l'investiture en temps utile. Conrad mourut en 1254, laissant l'héritage de Hohenstaufen exposé au premier occupant : car *Conradin*, son fils, était un enfant sans appui, et Richard de Cornouailles confisqua son duché.

Extinction de la maison de Hohenstaufen.

Parvenu à l'adolescence, Conradin entreprit sa malheureuse expédition d'Italie, après avoir fait un testament par lequel il institua les ducs de Bavière, ses oncles, héritiers de tout son patrimoine. Qui aurait prévu alors la catastrophe terrible qui, le 29 octobre 1268, termina la vie du jeune héros? Avec lui s'éteignit la maison de Hohenstaufen.

Les domaines de la famille de Hohenstaufen, du côté de la Bavière et en Franconie, furent occupés par les oncles de Conradin. C'étaient les villes, les châteaux et villages de Schwæbisch Wœrd, Schongau, Peulangau, Ambergau, Berghof, Iglingen, Dürincheim, Moringen avec le Heibisch, Schwabeck, Dapheim, Neumarkt avec le bailliage de Perngau; Neubourg, Shœnenberg, Floksée, Parchstein, Weiden et Adelnberg, les villes de Nuremberg, Lauingen et Nordlingue; la préfecture d'Augsbourg, les vidamies de Fuessen, Hersprusck et Vilseck, d'Amberch et d'Auerbach.

Des trois maisons qui anciennement avaient régné en

Souabe (en prenant le mot dans un sens étendu), il ne restait plus que celle de Bade, anciennement branche cadette de la famille de Zæhringen. Celle-ci s'était éteinte en 1218 ; et nous avons vu [1] comment ses possessions avaient été partagées. Il est vrai qu'il en existait encore deux rameaux, dont l'un perpétuait le souvenir de ses illustres ancêtres par le titre de duc que ses membres portaient ; mais les ducs de Teck (car c'est d'eux que nous parlons) possédaient un territoire si peu considérable, qu'ils n'appartenaient pas même aux plus riches parmi les comtes. Le second rameau de Zæhringen portait le titre de comtes de Fribourg. XXXVII. SOUABE.

Après l'extinction des Hohenstaufen, tous les évêques, abbés, comtes et dynastes de Souabe se mirent dans le même état d'indépendance où étaient déjà, par le fait, les villes de ce pays, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaissaient plus d'autre chef que l'empereur et l'Empire : chacun, dans son petit territoire, était une espèce de duc ; chacun s'attribua quelque lambeau des domaines ducaux. Aussi avons-nous vu que, lorsque par la suite Rodolphe I voulut rétablir le duché de Souabe, ce ne fut plus l'ancien duché qui devait former le noyau du nouveau ; lui et son fils pensaient plutôt à réunir en un corps d'état les terres de leur maison avec les autres districts de l'Helvétie et de l'Alsace, et à ériger un duché de la Souabe méridionale, dont Zurich aurait été le chef-lieu.

Parmi les quinze à vingt comtes anciens, ou comtes de canton, *gaugraf*, juges d'une comécie, qui restaient en 1268, les plus puissans étaient les comtes Palatins de Tubingue. Les autres sont, indépendamment des comtes de Dillingen, maréchaux héréditaires en Souabe, préfets d'Ulm et juges du tribunal de la Varenne [2], qui venaient de s'éteindre, les comtes de Hohenzollern, Nellenbourg, Kybourg, Hohenberg, Heiligenberg, Scheer, Romsperg,

[1] Voy. vol. IV, p. 177. [2] Voy. vol. XIII, p. 256.

XXXVII. SOUABE.

Helfenstein, Kirchberg, Burgau, Vaihingen, Eberstein et Sulz. Une seule de ces maisons existe encore en deux lignes souveraines, dont l'une porte une couronne. Toutes les autres ont successivement disparu ; leurs terres ont accru les possessions des maisons de Bade, d'Autriche et de Wirtemberg.

Au milieu de ces anciens comtes à comécie, il s'était établi ou formé quelques nouvelles maisons qui, à l'époque de la décadence des Hohenstaufen, étaient parvenues à un point plus élevé de puissance qu'aucune des anciennes. Habsbourg et Wirtemberg en étaient les principales. Fürstemberg, issue des comtes d'Urach, dont la principale ligne venait de s'éteindre, et OEttingen, d'une illustre origine, venaient après.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

XXXVIII. Le duché de Wirtemberg.

Anciens cantons formant le duché de Wirtemberg.

Le duché de Wirtemberg se compose d'un grand nombre de comtés, seigneuries et terres successivement réunis par achats, mariages ou par droit de conquête. Il renferme beaucoup de ces cantons ou gau entre lesquels la Souabe était anciennement partagée, tels que le Neckergau sur les deux rives du Necker, au nord du Vils ; l'Albengau entre la Rauhe Alp et le Danube, comprenant Munsingen, Ehingen, Zweifalten, Trochtelfingen, Vœringen; la Baar (Bertoldsbara) dans laquelle le Danube prend son origne; le Nagoldgau au nord du Necker et entre cette rivière et le pays de Bade ; l'Enzgau entre Bietigheim et Pforzheim, ces deux villes comprises; le Gartachgau (Heilbronn, Gartach, Eppingen); le Zabergau où se trouvait le village de Tripstrill ou Trephetrill détruit, en 1360, par Robert, comte Palatin [1]; le Craichgau sur le Craich depuis Maulbronn jusqu'au Rhin ; il n'y

[1] Ce village n'est remarquable sous aucun rapport historique; nous l'avons nommé parce qu'il a donné naissance à un terme allemand vulgaire qui signifie nigaud.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

a qu'une petite partie de ce canton qui appartienne au pays de Wirtemberg; l'Iaxtgau et le Kochergau appelés ainsi d'après deux rivières qui tombent dans le Necker ; Halle en Souabe et la principauté de Hohenlohe y appartiennent ; le Brettachgau sur le Brettach qui près de Neustadt tombe dans le Kocher; le Sulmgau sur le Sulm que le Necker reçoit à Neckarsulm ; Weinsberg y appartient ; le Murrgau entre le Necker et les deux rivières de Sulm et de Murr qui y tombent ; le Nibelgau entre le Rems, le Lein, le Kocher et le Murr ; le Brenzgau sur la Brenz qui tombe dans le Danube (la seigneurie de Heydenheim); le Glemsgau dont la comécie appartenait à la famille de Grœningen ; le Pleonungegau ou Pleningau sur la rivière de Blau entre la Fils et le Danube (Wiesensteig, Blaubeuren) et plusieurs autres.

Parmi les divers états qui sont devenus portions intégrantes du pays de Wirtemberg, nous allons en indiquer quelques-uns.

Comtés et seigneuries dont se compose le duché de Wirtemberg.

Ainsi que la Bavière et la Saxe, la Souabe avait anciennement ses comtes Palatins chargés de l'administration de la justice. Le palais ou tribunal de cette province était à Tubingue[1], ville d'après laquelle ces officiers furent nommés *comtes Palatins de Tubingue*. La famille qu'on trouve depuis le onzième siècle était originaire des environs de Blaubeuren, couvent qu'elle fonda, et près duquel est situé le château de Rugge d'après lequel elle se nomma quelquefois. Outre Tubingue les comtes Palatins possédaient Babenhausen, Herrenberg, Bœblingen; depuis 1165, le comté de Giessen en Hesse, enfin depuis le milieu du treizième siècle, la moitié du comté de Calw; mais ils vendirent successivement ces possessions ; la ville de Tubingue fut aliénée, en 1342, aux comtes de Wirtemberg. Par la suite cette maison se contenta du simple titre de comtes de Tubingue : elle s'éteignit en 1631.

Les *ducs de Teck*, branche des ducs de Zæhringen devaient à cette origine le titre ducal qu'ils portaient, car il n'y eut

[1] A l'endroit où est aujourd'hui le château de Hohen-Tübingen.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

jamais de duché de Teck. Le château d'après lequel ils furent nommés, est situé dans les environs de Kirchheim, ville qui leur appartenait, ainsi que Marbach, Murr et Laufen. On trouve pour la première fois un duc de Teck en 1193 ; la maison s'éteignit en 1439 : toutes ses possessions passèrent successivement à celle de Wirtemberg.

Les *comtes d'Urach*, possédaient la ville d'Urach, et la comécie qui y appartient; mais leur berceau était le château d'Urach dans la Forêt-Noire entre Villingen et Fribourg. Quoique la maison de Furstemberg en fût une branche, cependant Henri, comte de Furstemberg dans le treizième siècle, n'acquit la comécie et la ville d'Urach que des droits de sa mère. Il les céda, en 1254, par échange à la maison de Wirtemberg qui, en 1260, acquit le reste du comté d'une autre branche d'Urach qui s'éteignit bientôt après. Richard de Cornouailles confirma cet acte.

La famille des *comtes de Calw* était d'une haute antiquité; car elle remontait au-delà de l'an 1000. La ville de Calw sur la Nagold était le chef-lieu de ces comtés qui s'éteignirent au milieu du treizième siècle ; leur comté qui s'étendait depuis Sindelfingen jusqu'à Neuenbürg sur l'Enz, passa aux comtes Palatins de Tubingue et aux seigneurs de *Schelklingen* dont le château est situé sur la Blau, dans les environs de Blaubeuren. Ils se sont éteints après 1323.

Les *comtes de Lœwenstein*, branche de ceux de Calw, s'éteignirent en 1400. Le dernier de la maison vendit son comté à Frédéric le Victorieux, électeur Palatin, dont un fils naturel devint la souche d'une nouvelle maison de Lœwenstein qui existe encore sous le titre de princes de Lœwenstein-Wertheim.

La seigneurie de Heidenheim dans le Brenzgau appartenait à une famille dont les membres, d'après un château situé près de Heidenheim, se nommaient les *seigneurs de Hellenstein*. Ils s'éteignirent en 1307 et leurs terres échurent à la couronne. L'empereur Charles IV accorda cette seigneurie, comme fief de l'Empire, aux *comtes de Helfenstein*,

nom estropié de Helfantstein (pierre des Eléphans) possesseurs de terres considérables, telles que Wiesensteig et tout ce qui était situé entre cette ville et Ulm, ainsi que des seigneuries de Gundelfingen sur la Lutter et de Mœskirch sur les deux rives du Danube, ancien patrimoine des *comtes de Zimmern*. Nous verrons le comté de Heidenheim changer plusieurs fois de maître.

Le Nagoldgau, les villes de Nagold, Rothenbourg, Ehingen, Bulach, Wildberg, Dornsteten, appartenaient aux *comtes de Hohenberg*. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, leurs possessions ont passé, par différentes conventions, aux maisons de Habsbourg et de Wirtemberg.

Les *comtes de Grœningen* ou du Glemsgau, dont le premier, diplomatiquement connu, le comte Garnier, a vécu à la fin du douzième siècle, étaient revêtus de la dignité de bannerets ou gonfaloniers (*Sturmfahnentræger*), soit de l'Empire, comme la maison de Wirtemberg le soutient, soit du duché de Souabe, comme le grand Leibnitz a voulu le prouver par un écrit particulier. En 1295, les comtes de Grœningen vendirent leur comté à Adolphe de Nassau. Après la mort de ce roi, il fut réuni à l'Empire, et Marggrœningen, son chef-lieu, devint ville impériale. En 1332, l'empereur Louis de Bavière l'inféoda à Conrad de Schlüsselberg, qui avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Mühldorf. Conrad le vendit, en 1336, à la maison de Wirtemberg.

Il y avait, dans le douzième siècle, des *comtes de Vaihingen* dans l'Enzgau, qui s'éteignirent vers la fin du quatorzième.

On trouve des *comtes d'Aichelberg*, des *comtes de Kirchberg*, des *comtes d'Asperg*, branche des Palatins de Tubingue; des *comtes d'Achalm*, une des familles les plus anciennes de la Souabe, mais qui paraît s'être éteinte dès le commencement du douzième siècle. Le château de ces seigneurs était situé près de Pfullingen et Reutlingen.

Les *comtes de Sulz*, juges héréditaires du tribunal de

XXXVIII. Wirtemberg. Rotweil, étaient une des plus anciennes familles de la Souabe; car on les trouve dès l'année 1085. Vers la fin du quatorzième siècle, un comte de Sulz épousa l'héritière du comté de Habsbourg-Lauffenbourg, qui lui apporta le landgraviat de Klettgau. La ville de Sulz, sur le Necker, passa dans la maison de Gérolzeck, et ensuite dans celle de Wirtemberg; mais les comtes de Sulz ne se sont éteints qu'en 1687.

Les *comtes* ou plutôt les *seigneurs de Lupfen* appartenaient aux plus anciens et aux plus puissans de la Souabe. Outre le château d'après lequel ils se nommaient, ils possédaient le langraviat de Stulingen, le comté de Bondorf, Ammersweyer ou Mariville et Kiensheim dans le Sundgau, possessions à cause desquelles ils portaient le titre de comtes de Lupfen, quoique Lupfen ne fût qu'une simple seigneurie, n'ayant pas eu de comécie. Ils aliénèrent Lupfen en 1437; mais ils conservèrent le reste jusqu'à leur extinction, en 1582; douze ans auparavant, ils avaient acquis la seigneurie de Hohenhœwen avec la ville d'Engen, dans le Hégau.

Plusieurs barons immédiats jouent un rôle en Souabe dans l'histoire du moyen âge. Il n'y en a guère qu'on rencontre plus souvent que les *barons de Géroldseck*, qui font remonter leur origine à un certain Gérold, contemporain de Charlemagne. Dès 1284, ils possédaient la ville de Sulz sur le Necker, que les comtes de Wirtemberg leur enlevèrent en 1471. La famille s'éteignit en 1634.

Les *seigneurs d'Urslingen*, maîtres de Rosenfeld, prenaient le titre de ducs, parce qu'ils descendaient des ducs de Spolète. On les trouve depuis 1170. Ils s'éteignirent en 1442. Les *seigneurs de Weinsberg* avaient, d'après l'opinion de quelques généalogistes, la même origine: ils s'éteignirent en 1517.

Parmi toutes les maisons Souabes dont nous venons de parler, il n'y en aucune qui, pour le moment, nous intéresse autant que celle de Wirtemberg.

XXXVIII. WIRTEMBERG. Origine de la maison de Wirtemberg.

Les comtes, ducs et rois de Wirtemberg portent ce nom d'un ancien château dont les ruines couvraient naguère la cîme d'une montagne près de Stuttgard ; à leur place on voit aujourd'hui le monument sépulcral ou la chapelle que le second roi de Wirtemberg a consacrée à la mémoire de son épouse, grande-duchesse de Russie. Dans la proximité était le château de Beutelsbach, d'après lequel la famille a été aussi nommée quelquefois. On trouve des comtes de Wirtemberg dans le onzième siècle; ils ont été probablement les ancêtres des ducs de Wirtemberg, mais on ne peut pas en établir la filiation avec une exactitude diplomatique avant *Ulric au Pouce*, auquel, à l'extinction de la maison de Dillingen [1], Conradin de Hohenstaufen céda ou vendit trois charges que la maison a perdues, celles de maréchal de Souabe, d'avoyer ou préfet d'Ulm et de juge du tribunal de la Varenne. Richard de Cornouailles, roi d'Allemagne, lui conféra, en 1267, la moitié du comté d'Urach devenu vacant. Ulrich avait déjà acheté l'autre moitié d'un comte de Furstemberg. Ainsi que cette foule de comtes et seigneurs de Souabe dont nous avons parlé et parlerons encore, et beaucoup d'autres que nous passerons sous silence, Ulric profita de l'extinction de la maison de Hohenstaufen pour sortir du rang de vassal d'un duc de Souabe et se placer dans la catégorie d'un état immédiat de l'Empire; la sage économie de ses descendans, la fortune de la guerre et les circonstances heureuses où ils se sont trouvés, en ont fait successivement

Ulric au Pouce.

[1] Voy. p. 391 de ce vol.

XXXVIII. WIRTEMBERG. de grands princes. Le peu de penchant que les seigneurs de cette maison avaient pour enrichir les couvens, tandis que leurs voisins s'appauvrissaient à l'envi par leur pieuse libéralité; le hasard, qui a voulu que peu de comtes de Wirtemberg eussent une nombreuse descendance à pourvoir, et la longévité que la Providence a accordée à plusieurs d'entre eux [1], appartiennent aussi aux circonstances qui ont contribué à enrichir cette maison.

Eberhard l'Illustre, 1265–1325.

Le règne d'*Eberhard I* fut une suite de guerres dans lesquelles il fut entraîné par le désir de s'agrandir; il en eut avec ses voisins et avec les rois Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau, Albert I et Henri VII; le dernier le dépouilla, en 1303, de toutes ses possessions, dans lesquelles il ne rentra qu'après la mort de ce prince; et cependant ses économies lui permirent de satisfaire à son goût dominant, en achetant plusieurs terres à sa convenance. Par exemple, en 1301, Neuffen du comte de Weinsberg; en 1308, des comtes de Schelklingen la moitié du comté de Calw, et des comtes d'Asberg, branche des comtes Palatins de Tubingue, le comté d'Asberg.

Ulric II, 1325–1344.

Ulric II [2], son fils (1325—1344) partagea le goût

[1] Dans le treizième et le quatorzième siècle il y en a eu deux qui ont régné chacun près d'un demi-siècle; c'était Éberhard I l'Illustre (1265—1315), et Éberhard II le Querelleur (1344—1392), son petit-fils.

[2] Nous l'appelons Ulric II et non III, comme on fait ordinairement, parce que nous ne regardons pas la filiation comme prouvée avant Ulric au Pouce qu'on qualifie ordinairement d'Ulric II. Nous comptons aussi un Éberhard de moins.

de son père pour les acquisitions; il acheta, en 1324, des comtes de Horbourg, le comté de ce nom et la seigneurie de Riquevir, l'un et l'autre en Alsace; en 1325, Winnenden, des comtes de Weinsberg, et la moitié de Kirchheim sous Teck de la maison d'Autriche; en 1332, Grœningen, avec la prérogative de porter la bannière de l'Empire, lorsque les troupes de Souabe marchaient en guerre, de Conrad de Schlüsselbourg; en 1334 et 1339, le comté d'Aichelberg; Vaihingen des comtes d'OEttingen; en 1342, Tubingue, que lui vendirent les deux derniers comtes Palatins. Il dépensa en général 81,000 florins pour s'arrondir, quoiqu'il eût été obligé de payer à titre de rançon une somme énorme [1] à un chevalier alsacien qui s'était emparé de sa personne. L'empereur lui conféra la préfecture de Souabe : il fut tué en Alsace, par un gentilhomme qui le surprit avec sa femme. XXXVIII. WIRTEMBERG.

Son fils, *Eberhard II le Querelleur* ou le *Hutin* (*der Greiner* ou *der Rauschebart*), régna d'abord conjointement avec *Ulric III*, son frère; pendant dix-huit ans les deux frères travaillèrent de concert à acquérir des terres, comme leur père, ou à les conquérir, comme leur aïeul; car la même passion était héréditaire à tous les comtes de Wirtemberg. Ce fut ainsi qu'en 1345 ils achetèrent, des comtes Palatins de Tubingue, la moitié du comté de Calw qui leur manquait; en 1363 Éberhard acquit des comtes de Hohenberg la ville de Nagold, et en 1367, des mêmes la ville d'Ebingen. Ulric n'eut pas de part aux Eberhard le Hutin, 1344-1392. Ulric III, 1344-1361.

[1] On dit 100,000 marcs d'argent, ce qui est évidemment exagéré.

XXXVIII. WIRTEMBERG. deux dernières acquisitions : son épouse avait semé la division parmi les deux frères, et Ulric fut forcé, en 1361, par Éberhard d'abdiquer le gouvernement.

Éberhard II, qui régna encore seul pendant trente-un ans, fut l'ennemi juré des villes impériales; l'abus de la réception des *pfalburger* [1] l'enveloppa dans une suite de guerres avec celles de Souabe, principalement avec la ville d'Esslingen, et ces guerres lui attirèrent des hostilités de la part de l'empereur Charles IV et de l'électeur Palatin. Réconcilié avec l'empereur, il attaqua, en 1367, la bande que les comtes d'Éberstein et plusieurs chevaliers de la Souabe avaient formée sous le nom de *Schlegler* ou compagnie de la Massue, dits aussi *Oiseaux de Saint Martin*, et avec laquelle l'électeur Palatin s'était allié. Dans une nouvelle guerre avec les villes, Ulric, son fils, essuya, en 1377, près de Reutlingen une grande défaite, à la suite de laquelle Éberhard se vit assiégé dans sa résidence de Stuttgard par les villes d'Esslingen, Reutlingen et Ulm; à la même époque l'empereur le dépouilla de la préfecture. Éberhard entra alors dans la *Société du Lion* [2] et attaqua l'armée réunie des villes, le 24 août 1388, à Dœffingen. Il y remporta une victoire complète, mais la paya de la mort de son fils unique : sur le champ de bataille il reçut la nouvelle de la naissance d'un arrière-petit-fils.

Éberhard III, 1392–1417. Après cette affaire Wenceslas proclama une paix publique et cassa toutes les confédérations [3]. Éber-

[1] Voy. vol. IV, p. 293. [2] Voy. vol. VIII, p. 82.
[3] Voy. vol. VIII, p. 85.

hard II mourut en 1392 âgé de plus de quatre-vingts ans; son petit-fils *Éberhard III* (1392—1417), mit fin à la confédération des Schlegler, entra dans la ligue de Marbach [1] conclue en 1408 contre l'empereur Robert; dès 1405, il avait pris part à la guerre d'Appenzell [2]. Ce prince ne fut pas fidèle au système d'économie de ses ancêtres : sa cour fut une des plus brillantes du temps. Il fit cependant une acquisition importante pour sa maison, non avec de l'argent, mais par un mariage. XXXVIII. WIRTEMBERG. Eberhard III, 1392-1417.

Les *comtes de Montbéliard* appartiennent à ces grands vassaux qui, sous le faible gouvernement des rois de Bourgogne et sous celui des rois d'Allemagne, leurs successeurs, acquirent la supériorité territoriale. Louis, comte de Montbéliard et de Mouson, château situé au-dessus de Pont-à-Mousson, vivait dans la première partie du onzième siècle : il descendait des comtes d'Egisheim [3]. A ses autres possessions il joignit le comté de Bar, en épousant l'héritière de ce comté; il rendit d'utiles services à l'empereur Henri III dans sa guerre de Bourgogne [4]. Thierry I, fils de Louis, laissa entre autres trois fils, qui sont les auteurs des maisons de Ferrette, de Montbéliard et de Bar. Nous ne nous occupons ici que des comtes de Montbéliard, qui descendent de Thierry II, mort après 1160, et d'Agnès, sa fille, qui, par son mariage, fit entrer Montbéliard dans la maison francomtoise de Montfaucon, qui le posséda jusqu'en 1282. Guillemette, petite-fille et héritière de Thierry III, le porta dans Acquisition du comté de Montbéliard.

[1] Voy. vol. VIII, p. 99. [2] Voy. vol. VIII, p. 182.
[3] Voy. p. 352 de ce vol. [4] Voy. vol. II, p. 364.

XXXVIII. WIRTEMBERG. la maison de Châlons par son mariage avec Renaud, fils cadet de Hugues de Châlons, comte Palatin de Bourgogne, et d'Alix de Méranie [1]. Les seigneuries de Béfort et d'Héricourt en faisaient alors partie, ainsi que Porentrui, que Renaud et Guillemette inféodèrent en 1285 à l'évêque de Bâle. Ottenin, leur fils, ne régna que de 1321 à 1331, et mourut fort jeune et sans avoir été marié : sa succession fut partagée, mais la plus grande partie du comté de Montbéliard passa à Henri de Montfaucon, en vertu de son mariage avec Agnès, sœur aînée d'Ottenin, qui, en 1365, acquit par échange la seigneurie de Clairval dans la Franche-Comté.

Étienne, fils aîné de Henri et son successeur, eut un fils unique, nommé Henri, seigneur d'Orbe, qui périt à la bataille de Nicopoli, en 1396, laissant quatre filles, dont l'aînée, Henriette, succéda, en 1317, à son aïeul dans le comté de Montbéliard, avec les seigneuries de Porentrui, Granges, Clairval et Passavant. En 1397, à l'âge de dix ans, elle fut mariée à

Eberhard IV, 1417-1419.

Eberhard IV, comte de Wirtemberg, qui, en 1417, succéda à son père, Éberhard III, et mourut en 1419. Henriette prit alors la tutelle de ses deux fils,

Louis I, 1419-1450. Ulric IV, 1419-1480.

Louis I et *Ulric IV* : Louis fut déclaré majeur en 1426; il régna ensuite en commun avec son frère, mais en 1441 il partagea avec lui; Urach devint le chef lieu de Louis, Neufen ou Stuttgard celui d'Ulric [2]; ce fut le premier exemple d'un partage dans la maison

[1] Voy. vol. IV, p. 233.

[2] Cet Ulric porte le surnom d'*Hellébore de Dieu*.

de Wirtemberg. Lorsqu'en 1444 la mère de ces princes mourut, sa succession fut abandonnée à Louis, qui paya 40,000 florins à son frère. Ulric IV acheta, en 1448, des comtes de Helfenstein, la seigneurie de Heidenheim, qu'en 1450 il revendit à Louis, duc de Bavière. XXXVIII. WIRTEMBERG.

Louis II, fils de Louis I.er, régna de 1450 à 1457, sous la tutelle de son oncle, parce qu'il était sujet à l'épilepsie. ***Éberhard V le Barbu***, son frère, lui succéda, prince qui, dans sa première jeunesse, s'était livré à d'excessives débauches. Un voyage qu'il fit à l'âge de vingt-trois ans, en 1468, en Palestine, changea son caractère, et Barbe de Gonzague, fille de Louis III, margrave de Mantoue, qu'en 1474, il choisit pour épouse, le fit entièrement renoncer à sa manière de vivre. Son éducation littéraire n'avait pas été moins négligée que celle de ses mœurs; il tâcha de s'instruire dans la société d'hommes de lettres, et finit par devenir un des princes les plus estimés de son temps, pour ses lumières et son caractère. Sa cour fut regardée comme la meilleure école où un prince pût se former. Dans la vue de réunir en un seul état les deux parts du Wirtemberg, il conclut, en 1473, à Urach, avec son oncle Ulric IV, un traité par lequel Henri, fils cadet d'Ulric, renonça à toute part à la succession de son père. En revanche, Éberhard lui céda le comté de Montbéliard avec ses dépendances. On établit l'indivisibilité du pays de Wirtemberg, le droit de primogéniture ou au moins d'ancienneté, et l'ordre de la succession agnatique-

Louis II, 1450-1457.

Éberhard V le Barbu, 1457-1496.

Pacte de famille d'Urach, 1473.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

cognatique, qui n'exclut pas les filles, mais ne les admet à la succession qu'à défaut de mâles. Ulric étant mort en 1482, Éberhard le Barbu conclut, le 24 décembre, à Munsingen, avec Éberhard, fils d'Ulric, un nouveau pacte par lequel celui de 1473 fut confirmé : les parts de Stuttgard et de Neuffen furent réunies, pour former un tout indivisible, de manière que le plus âgé d'entre les descendans des deux cousins serait chargé du gouvernement, et que les descendans de Henri, second fils d'Ulric, ne pourraient y prétendre que lorsque les lignes des deux Éberhard seraient éteintes. Le pacte reçut dans les années suivantes plusieurs modifications auxquelles il est inutile de nous arrêter, parce que les deux Éberhard moururent sans laisser d'enfans mâles. Néanmoins nous ne pouvons passer sous silence le pacte d'Esslingen de 1492, le dernier de tous, qui assure la succession d'Éberhard, l'aîné à son cousin ; mais le premier se réserva la faculté de nommer douze conseillers qui seraient adjoints à son successeur, avec une telle autorité, que les mains lui fussent liées dans les principales affaires du gouvernement. Ainsi la constitution du pays fut modifiée.

Traité de Munsingen, 1482.

Pacte de famille d'Esslingen de 1492.

Erection du duché de Wirtemberg. Eberhard I, 1493–1496.

Elle éprouva une autre altération en 1495. L'empereur Maximilien voulant donner à Éberhard V un témoignage public de sa reconnaissance pour les services que ce prince lui avait rendus, et en même temps ouvrir, soit à la famille d'Autriche, soit aux empereurs de cette maison, la perspective d'acquérir un jour le pays de Wirtemberg, situé à côté des terres autrichiennes, en Souabe, conféra, le 21 juillet de

XXXVII. WIRTEMBERG

cette année, à Éberhard la dignité de duc, à condition qu'à l'extinction de ses successeurs mâles, le duché de Wirtemberg, sans passer aux princesses, serait dévolu, comme fief vacant, à l'Empire, et réuni au domaine impérial. L'empereur inféoda en même temps au nouveau duc la dignité de grand-banneret de l'Empire, que les comtes de Grœningen avaient anciennement possédée [1]. Éberhard mourut, en 1496, sans enfant légitime. Comme duc de Wirtemberg, il est nommé Éberhard I.er. Il fonda, en 1477, l'université de Tubingue.

Éberhard II, 1496-1498.

Le duché passa à son cousin *Éberhard II,* fils aîné d'Ulric, auquel il avait succédé en 1480. Ce prince était âgé de cinquante ans quand il se vit à la tête du gouvernement de tout le duché de Wirtemberg. Si l'âge lui avait donné de l'expérience, la nature lui avait refusé même des talens ordinaires, dans un temps où il en aurait fallu de très-grands pour maintenir la tranquillité. A cette époque, il se manifesta dans le pays de Wirtemberg un esprit de turbulence, de mécontentement et de faction, dont on ne peut apercevoir de cause, si ce n'est qu'il fut la suite d'une de ces crises politiques qu'à certaines périodes on remarque dans l'histoire. Éberhard n'avait pas hérité de l'économie de ses ancêtres; il aimait le faste, et il voulut remplir la brèche que ses dépenses causaient dans ses finances, en faisant des économies sur le traitement des fonctionnaires publics, ressource mes-

[1] Nous avons déjà remarqué que l'exactitude de ce fait fut contestée vers la fin du dix-septième siècle.

XXXVIII. WIRTEMBERG quine, si toutefois elle en est une : elle le brouilla avec les douze conseillers que son cousin avait nommés, en exécution du traité d'Esslingen, et par suite avec les États du pays. Un cri général s'éleva contre Éberhard : le plus mauvais des princes n'aurait pas rencontré des adversaires plus passionnés. A peine les États avaient-ils été assemblés en 1498, pendant quinze jours, qu'ils dénoncèrent formellement l'obéissance au *tyran;* cet acte excita un enthousiasme général : il n'y eut pas, parmi les officiers du prince, jusqu'aux cuisiniers, qui ne fissent montre de patriotisme, en adhérant avec un certain appareil à l'acte des États.

Ulric, 1498 (1504)-1555. Le successeur naturel d'Éberhard II était Ulric, fils de son frère Henri ; car celui-ci était enfermé pour folie. *Ulric* était un enfant de onze ans, dont la minorité devait fournir aux factieux les moyens d'exécuter leurs plans. Un pareil gouvernement convenait parfaitement aux vues que l'empereur Maximilien avait sur le pays de Wirtemberg. Aussi s'empressa-t-il, sans entendre Éberhard, d'approuver la conduite des États, de reconnaître le jeune duc, et de lui donner pour tuteurs les chefs du parti frondeur. Le faible Éberhard vit Maximilien à Horb et se laissa persuader à signer, le 2 juin 1498, son abdication. Quelques jours après, il protesta contre cet acte, et se réfugia auprès de l'électeur Palatin, auquel il offrit la cession du duché qu'il ne possédait plus. Philippe le logea au château de Lindenfels dans l'Odenwald, où il vécut sous une certaine surveillance, jusqu'en 1504.

Le règne d'Ulric est un des plus mémorables, tant parce qu'il a duré cinquante-deux ans, que parce que, pendant ce demi-siècle, le duché de Wirtemberg a éprouvé de grandes catastrophes. Né avec des passions violentes, Ulric avait reçu une très-mauvaise éducation. Les historiens remarquent qu'il ne savait pas même la langue française, dont la connaissance était regardée comme nécessaire à un prince, et qu'on ne lui avait pas fait faire un voyage qui aurait pu polir ses mœurs. L'empereur le déclara majeur à l'âge de seize ans; ce qui était contraire au traité d'Esslingen, en abrégeant la durée de l'autorité accordée au régent. Toutefois les neuf premières années de son règne furent heureuses pour le pays. Gendre d'Albert IV, duc de Bavière [1], Ulric prit son parti dans la guerre pour la succession de Landshut [2], et reçut en récompense, en 1504, la seigneurie de Heidenheim, fit plusieurs conquêtes importantes sur l'électeur Palatin, et, par la transaction de 1512, conserva le couvent de Maulbronn et les villes et bailliages de Weinsberg, Mœckmühl, Neustadt-sur-le-Kocher et Besingheim. XXXVIII. WIRTEMBERG.

Cependant le pays était chargé d'une dette d'un

[1] Le dénombrement suivant des comestibles qu'on consomma aux noces d'Ulric, en 1511, peut contribuer à la peinture des mœurs de ce temps. Il fallut 136 bœufs gras; 1800 veaux gras; 570 chapons; 1200 poulets; 2759 grives; 11 barils de saumons; 5 barils d'autres poissons du Rhin; 90 barils de harengs pecs; 36 livres de gingembre; 120 de clous de girofle; 40 de safran; 35 de réglisse; 6000 scheffels de fruits secs. Voy. EISENBACH, *Geschichte Herzogs Ulrich.*

[2] Voy. p. 116 de ce vol.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

million de florins, somme exorbitante pour l'étendue du duché et pour le temps. L'imprudent Ulric imagina de se créer une ressource, en diminuant d'un cinquième les poids et les mesures, et faisant percevoir pour son compte le bénéfice que faisaient les marchands de vins, les boulangers, les bouchers, etc., en vendant à l'ancien taux des quantités moindres d'un cinquième. On conçoit facilement le mécontentement que cette imposition ou cette fraude dut causer; elle brouilla le duc avec son pays et avec ses ministres, qui l'avaient vainement dissuadé d'une mesure si extravagante. L'embarras dans lequel il se trouvait le força finalement à conclure avec les États du pays une transaction qui est très-célèbre dans l'histoire du duché. Signée à Tubingue, le 8 juillet 1514, elle a été la base de toutes les libertés du pays de Wirtemberg et sa charte constitutionnelle, jusqu'à ce que l'épée d'un vainqueur insolent la déchira par la paix de Schœnbrunn. Les États, c'est-à-dire les représentans de ce qu'ailleurs on a nommé Tiers-État (dénomination qui ne peut point être donnée aux représentans du duché de Wirtemberg, parmi lesquels il n'y avait pas de noblesse, les nobles du pays prétendant être immédiats), les États, disons-nous, se chargèrent du paiement des dettes du duc, montant à 910,000 florins : il renonça au droit de faire la guerre, d'engager les domaines et d'imposer des contributions, sans l'agrément des États : la liberté d'émigrer sans retenue fut réservée à tous les habitans du pays.

Transaction de Tubingue de 1514.

Ulric, dont ces évènemens avaient sans doute aigri le caractère, vivait très-mal avec la duchesse, Sabine de Bavière, qu'on peint comme très-fière, colère et méchante : il la soupçonnait d'un commerce illicite avec Jean de Hutten. Ce chevalier n'était peut-être que l'ami et le conseil d'une princesse malheureuse; mais le vaniteux courtisan brava le duc, en portant avec ostentation une bague que la duchesse lui avait donnée. Ulric qui probablement était un des *sachans* du tribunal westphalien, le tua de sa propre main, le 8 mai 1515, à une chasse où Hutten l'avait suivi, pendit le cadavre à un arbre, et se vanta du fait qui n'avait pas eu de témoin.

XXXVIII. WIRTEMBERG. Assassinat de Hutten.

Cette action perdit Ulric. Jean de Hutten trouva des vengeurs dans tout le corps de la noblesse, dans lequel sa famille occupait une place distinguée; il trouva le plus terrible dans le célèbre Ulric de Hutten, dont la plume éloquente publia contre le duc une suite de diatribes virulentes, par lesquelles aux yeux du peuple, qui sans doute était alors aussi crédule qu'aujourd'hui, il était peint comme un monstre. Sabine s'évada de la cour de son époux, et se rendit à Munich. Maximilien fut obligé de céder au cri de l'opinion publique, en mettant l'assassin au ban de l'Empire. Cependant Mathieu Lang, cardinal-évêque de Gurck, ami personnel du duc, interposa sa médiation, et, le 21 octobre 1516, il fut conclu à Blaubeuren un arrangement en vertu duquel Ulric renonça pour six ans au gouvernement, qui devait être confié à une régence que l'empereur et le duc

Proscription du duc Ulric.

Transaction de Blaubeuren, 1516.

XXXVIII. WIRTEMBERG.

nommeraient conjointement parmi des personnes du pays. En s'en retournant de Blaubeuren à Stuttgard, le duc, après avoir nommé Ambroise Volland, son chancelier, à la place de Lamparter, fit arrêter plusieurs de ses conseillers et officiers, nommément les deux frères Sébastien et Conrad Breuninger et le docteur Faut de Canstadt, qui avaient pris parti contre lui. L'ancien chancelier échappa à la captivité par la fuite. Le duc fit faire le procès aux trois autres, pour crime de trahison : la torture leur arracha des aveux; ils furent décapités. Ulric, dans son ressentiment de l'humiliation qu'il avait éprouvée à Blaubeuren, commit des actes de vengeance, dont ses ennemis se plaignirent à la cour de Vienne. L'empereur Maximilien se proposait d'y mettre ordre à la prochaine diète, lorsqu'il mourut le 12 janvier 1519. Le duc profita de l'interrègne qui laissa les petits états sans défense, pour s'emparer, le 28 janvier 1519, de Reutlingen, ville libre et impériale, sur laquelle aussi il avait une injure à venger, et l'incorpora à son duché. Nous verrons, dans la section suivante, les effets que produisit la conduite d'Ulric.

Occupation de Reutlingen.

XXXIX. Les comtés de Fribourg et de Fürstemberg.

XXXIX. FURSTEMBERG.

Origine de la maison de Furstemberg.

Nous avons dit que les comtes de Fribourg et ceux de Fürstemberg descendent des anciens comtes d'Urach [1]. Il y a eu deux châteaux d'Urach : le château de ce nom situé dans la Forêt-Noire, entre Fribourg et Villingen, qui, selon le célèbre Schœpflin, fut le berceau de la famille, et la ville d'Urach dans le royaume de Wirtemberg, qui fut le chef-lieu du comté. Un des plus anciens comtes d'Urach, nommé Gérard, mourut en 1110 évêque de Spire. Les comtes d'Urach, ceux de Fribourg, qui héritèrent d'une partie de la succession de Zæhringen, et les comtes de Fürstemberg sont des branches de la même famille, qui portèrent ces noms d'après les châteaux qu'elles habitèrent successivement. Celui de Fribourg était situé dans le Brisgau, celui de Fürstemberg dans le gau dit Baar, dans lequel le Danube prend son origine. Le château de Fribourg fut détruit dans une guerre que le comte *Egon IV* eut, en 1366, avec la ville du même nom. Le comte vendit, en 1367, le Brisgau à la maison d'Autriche, qui mit fin à l'immédiateté que la ville de Fribourg s'était arrogée.

Les comtes de Fribourg héritèrent, en 1397, du comté de Neufchâtel, et s'éteignirent en 1457. *Jean*, dernier comte de cette maison, légua ses possessions, auxquelles appartenait la seigneurie de Badenweiler, à Rodolphe IV, margrave de Hochberg. Le landgraviat

[1] Voy. vol. IV, p. 177, 306, et p. 394 de ce vol.

XXXIX. FURSTEMBERG.

ou le grand gau de Baar, où est le château de Fürstemberg, formait jusqu'en 1530, avec la seigneurie de Hausen dans la Forêt-Noire, la seule possession des comtes de Fürstemberg; nous les verrons s'agrandir dans le seizième siècle.

XL. HOHENZOLLERN.

XL. Comté de Hohenzollern.

Origine des comtes de Hohenzollern.

On dérive les comtes de Zollern d'Ettichon, duc d'Alsace, souche des maisons de Habsbourg et de Lorraine : ce qui est plus certain, c'est que *Frédéric*, comte de Zollern, bâtit vers 980 le château de Hohenzollern, qui devint le berceau de la maison. *Frédéric I.er*, qui obtint, en 1273, le bourgraviat de Nuremberg à titre héréditaire, fut la souche des deux lignes de la maison. *Frédéric II*, son fils aîné, fonda celle des bourgraves de Nuremberg; *Eitel Frédéric*, le cadet, celle des comtes de Hohenzollern : cette ligne ne parvint à s'illustrer qu'à la fin du quinzième siècle et dans le seizième par les services qu'*Eitel Frédéric IV*, conseiller intime de l'empereur Maximilien et juge de la chambre impériale, et *Eitel Frédéric V*, son fils, général de Charles-Quint, rendirent à la maison d'Autriche. Le premier obtint en 1520 la dignité de chambellan héréditaire de l'Empire, devenue vacante par l'extinction des comtes de Seinsheim. Maximilien lui donna la seigneurie de Heigerloch contre celle de Razuns que la maison possédait dans les Grisons. Nous verrons cette maison s'agrandir sous Charles-Quint, sans pouvoir jamais s'élever au-dessus de la médiocrité.

XLI. *Principauté d'Orange.*

XLI. ORANGE.

Origine de la principauté d'Orange.

Les empereurs d'Allemagne portaient toujours le titre de rois d'Arles, quoique ce royaume ne formât plus un corps politique et que ces monarques n'y jouissent plus d'aucune autorité. La Provence, le Dauphiné, dans le sens étendu de ce mot, le Lyonnais, et, depuis Henri IV, la Bresse et le Bugey appartenaient à la France; le comté de Bourgogne à l'Espagne; Avignon et le comtat Venaissin au Pape; la Petite-Bourgogne était incorporée à la Suisse; le comté de Montbéliard était réuni au duché de Wirtemberg; l'évêque de Bâle, le duc de Savoie, les princes de Dombes et d'Orange seuls existaient encore comme États du royaume de Bourgogne. La principauté de Dombes, échue par mariage à une branche de la maison de Bourbon, n'était plus en aucun rapport avec l'Allemagne. Quant à la principauté d'Orange, nous allons donner le précis de son histoire.

Maison d'Omélas, éteinte en 1173.

Le comté d'Orange faisait anciennement partie du comté ou marquisat de Provence dont, au commencement du douzième siècle, il fut démembré, à titre d'arrière-fief, en faveur des seigneurs d'Omélas, qui, en 1150, quittèrent ce nom pour prendre celui de comtes d'Orange. Raimbaud III d'Orange, appartient aux troubadours qui se sont fait un nom.

Maison de Baux, 1173-1393.

Cette première maison d'Orange s'éteignit avec lui en 1173; Tiburge, sa fille, apporta le comté en mariage à Bertrand de Baux. On prétend qu'en 1178 Bertrand fut élevé par Frédéric I.er au rang de prince

LXI. Orange. d'Empire; il existe même un diplôme de l'année 1214 par lequel Frédéric II confère à Guillaume IV, fils de Bertrand, la dignité de *roi d'Arles*, et quelques-uns de ses successeurs ont effectivement porté ce titre; mais le diplôme de 1214 est supposé. Il faut observer que depuis 1180—1190 les comtes ou princes d'Orange ne possédaient que la moitié du comté, les deux autres quarts ayant été donnés alors à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem qui, en 1308, les vendit à Bertrand III de Baux. Le roi Charles II d'Anjou, gratifia ce seigneur du comté d'Avellino, dans le royaume de Naples. Raymond IV, son petit-fils, fonda en 1365 une université dans sa capitale. Marie de Baux, sa fille, lui succéda en 1393 avec Jean I.er, de Châlons, baron d'Arlai, qui devint ainsi la souche de la troisième maison d'Orange. Louis XI, roi de France, força Guillaume VII, petit-fils de Jean I.er, de signer, le 6 juin 1475, le traité de Rouen, par lequel il fit au roi, comme Dauphin de Viennois, hommage de la principauté d'Orange, sauf sa qualité de prince souverain. Le roi René, comte de Provence, protesta contre ce traité; en faveur de Jean II qui avait été son allié et avait partagé son sort à la bataille de Saint Aubin, Louis XII renonça au domaine direct de la principauté d'Orange et la rétablit dans toute sa souveraineté; néanmoins Philibert, fils de Jean, fut troublé par François I.er dans la jouissance de ses droits, ce qui l'engagea à entrer au service de l'empereur. Le roi de France confisqua alors la principauté d'Orange et en donna la jouissance à l'amiral Coligny. Philibert de

Maison de Châlons, 1393–1544.

Châlons se distingua comme général de Charles-Quint. LXI. Orange.
En 1527, après la mort du connétable de Bourbon, il commanda l'armée impériale qui prit Rome, il chassa ensuite les Français du royaume de Naples, et fut tué en 1540 au siège de Florence, à l'âge de vingt-huit ans.

Comme il ne laissa pas d'enfant, la principauté d'Orange passa à son neveu René, comte de Nassau, qui fut tué en 1544 au siège de Saint Dizier par Charles-Quint, sans être entré en jouissance de la principauté que le roi de France avait réunie au domaine de la Provence. Marie de Baux, par laquelle la principauté était entrée dans la maison de Châlons, avait, par son testament de l'année 1416, substitué Alix, sa fille, à la descendance de ses fils; en vertu de cette substitution, la principauté devait échoir au duc de Longueville, qui descendait d'Alix; mais René de Nassau avait nommé son héritier Guillaume de Nassau-Dillenbourg, son cousin, qui ne descendait ni de la maison de Châlons ni de celle de Baux. Henri II, roi de France, le reconnut prince d'Orange par la paix de Cateau-Cambresis, de 1559 : ainsi Guillaume devint le fondateur de la quatrième maison d'Orange, qui fut dépouillée de cette terre en 1713 et par la paix d'Utrecht.

Maison de Nassau, 1544–1713.

SUPPLÉMENS.

I.

Nous avons, dans le cours de cet ouvrage, observé le principe d'expliquer chaque terme dont nous nous sommes servi et qui n'est pas généralement connu. Néanmoins nous remarquons que dans le Vol. XIV nous avons plusieurs fois employé le mot barbare de *ganerbinat* que les publicistes ont reçu dans leur langage; et qui peut-être a besoin d'une explication. Ce mot est la prétendue traduction latine de *ganerbschaft*, composé du terme de *gan* qui n'existe plus en allemand, mais doit être une corruption de *gemein*, commun, et de celui d'*erbe*, *erbschaft*, héritage. Ganerbschaft ou ganerbinat est donc une possession commune à plusieurs personnes ou familles. Il a de l'analogie avec le mot de paréage ou pariage, mais il n'en est pas synonyme. On possède un domaine *en* paréage avec un autre; ce terme n'indique que la manière de posséder; il n'indique pas l'objet possédé; on ne peut pas dire que tel domaine est un paréage. Un ganerbinat au contraire est une terre, une ville, un château, etc., possédé par plusieurs familles en commun. Telle est la première différence. Voici la seconde. Un ganerbinat est un château avec un certain district qu'à l'époque du droit du plus fort plusieurs familles ont acquis ou construit à frais communs pour y déposer leurs effets précieux, et pour

y placer une garnison chargée de la défense, et un gouvernement chargé de l'administration. Ce gouvernement se composait d'un comte, nommé bourgrave, et d'un certain nombre d'assesseurs nommés bourgmænner, qui étaient choisis dans les familles ayant part à la communauté. Le bourgrave jouissait d'appointemens, des droits régaliens, de la chasse, de la pêche, du revenu des forêts, etc. Le reste des revenus était partagé entre les assesseurs. Lorsque une famille ganerbinale s'éteignait, sa part accroissait aux autres. Il s'est conservé quelques ganerbinats, jusqu'au bouleversement de l'Empire. Le plus considérable était celui de Friedberg, ainsi nommé d'après un chateau (*Burg*) situé sur un rocher près de la ville de Friedberg en Hesse. Ses possessions formaient quatre bailliages et rapportaient près de 50,000 francs, outre les droits régaliens.

II.

Page 317 de ce volume, nous avons dit que la mort de l'historien *Wenck* nous avait laissé sans guide pour l'indication complète des *gau* de la Hesse. Nous aurions dû dire qu'il a été suppléé, au moins pour la partie du comté de Ziegenhayn, par l'ouvrage fort savant et fort exact intitulé : Histoire généalogique de la maison souveraine de Hesse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Strasbourg, 1820, 2 vol. in-8. L'auteur de ce livre est feu le baron de *Türckheim*, député de la ville de Strasbourg aux États généraux de 1789, ensuite ministre du grand-duc de Hesse. Nous réparons cette omission qui serait

une véritable ingratitude, si nous nous étions servi du livre de cet homme respectable, pour notre Vol. XIV; il nous a été, il est vrai, fort utile pour la suite.

III.

Un des plus grands astronomes de nos jours qui honore l'auteur de ses bontés, lui a fait remarquer, comme une expression peu exacte, d'avoir (Vol. XIII, partie II, p. 240) nommé Copernic un *médecin*. Si cette expression a induit en erreur quelques lecteurs, moins savans que M. le baron de Z..., nous nous empressons de la rectifier. Si nous avons donné au chanoine de Warmie une qualité d'ailleurs fort honorable, c'était uniquement parce que la médecine était véritablement l'état auquel il s'était consacré; car il avait pris le grade de docteur en médecine. Nous n'avons pas voulu dire qu'il ait exercé cet art (ce que nous ignorons). Néanmoins notre expression était mauvaise, en ce qu'elle devait seulement dire qu'il *savait* la médecine, et qu'entre la savoir et la *pratiquer*, il y a quelquefois une grande différence.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.

FIN DU TOME QUATORZIÈME.

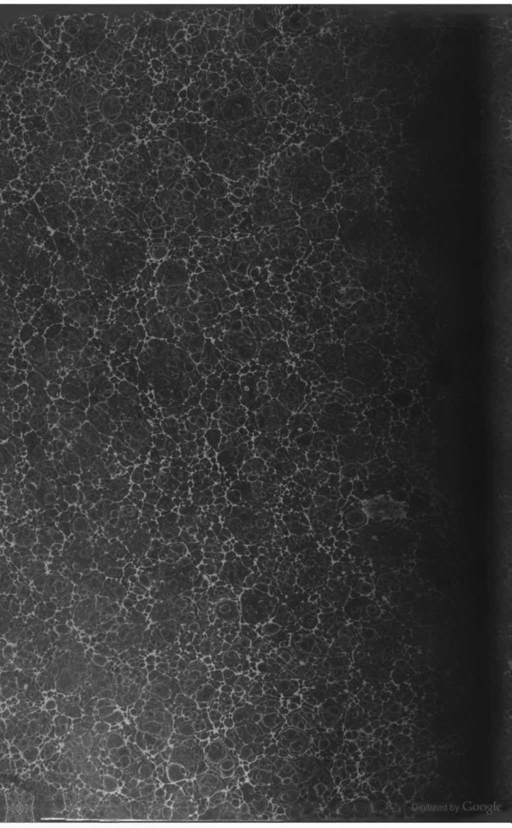

Digitized by Google